UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne77montuoft

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XXIV

1919

JUILLET — DECEMBRE

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XXIV

1919

156070
28/9/20

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, Canada

AP
21
R34
v.77

Le discours Lemieux

A LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

LE 22 mai dernier au soir, dans la grande salle du Chateau-Laurier, à Ottawa, l'honorable Rodolphe Lemieux, ancien ministre et député, en sa qualité de président général de la Société Royale du Canada, prononçait un grand discours sur " la guerre, le Canada et demain ". Les lecteurs de notre *Revue canadienne* n'ignorent pas sans doute ce qu'est la Société Royale, et, pour aucun d'entre eux, non plus, M. Lemieux n'est un inconnu. Avant pourtant de leur donner une analyse substantielle du remarquable discours que nous avons eu la bonne fortune d'entendre ce soir-là, nous voudrions leur raconter brièvement l'histoire de cette société qu'on a déjà appelée l'*Académie canadienne* et aussi leur " présenter " l'orateur du 22 mai. C'est, croyons-nous, un excellent moyen, surtout pour l'avenir, de fixer les choses. Il n'y a pas longtemps, nous procédions de cette façon en écrivant, ici même, un compte rendu d'un important discours de M. le juge Lafontaine à la rentrée des tribunaux l'automne dernier. On a bien voulu nous dire qu'en situant ainsi l'orateur et le cadre nous avions eu une heureuse idée et fait besogne utile. M. Lemieux d'ailleurs, comme M. Lafontaine, est l'un de nos professeurs, à la faculté de droit de notre Université Laval à Montréal, ou plutôt maintenant de notre Université de Montréal. Lui rendre un discret et modeste hommage, c'est, évidemment, rester sur notre terrain.

• • •

La Société Royale du Canada — *Regalis Societas Canadensis* — a été fondée en 1882 par le gouverneur général du

temps, le marquis de Lorne, et elle a été incorporée l'année suivante par le gouvernement du Canada, pour les buts qu'elle-même, dans les diplômes qu'elle délivre à ses membres, définit dans les termes savants que voici : *primo, ut promoveantur cum in litteris tum in scientiis studia et inquisitiones ; secundo, ut proferantur semel vel bis quot annis relationes, in quibus contineantur narratio eorum quae in conventibus peracta fuerint, laboris absoluti commentarii, nova opera necnon laudandi libelli et alia documenta quae editione digna habeantur; tertio, ut praebeantur scriptoribus praemia aliaque incitamenta ad dissertationes prodendas quibus res ad Canadam pertinentes feliciter tractentur, pariterque adjuventur investigationes jam inceptae et ita ad finem provectae ut eorum auctoritas probabilis facta sit ; quarto, ut praestatur auxilium speciminibus colligendis ad museum canadense instituendum archivis ethnologiae, archeologiae nec non historiae naturali destinatum* — ce qui peut se traduire : " premièrement, afin que soient poussées, en lettres et en sciences, les études et les recherches ; deuxièmement, afin que soient mis au jour une fois ou deux chaque année les comptes rendus des délibérations de la société, les commentaires des travaux exécutés et présentés, les nouveaux ouvrages, les nouveaux livres et autres documents qui auront été jugés dignes d'être publiés ; troisièmement, afin que des prix et autres encouragements soient offerts aux écrivains (du pays) pour les inciter à produire des dissertations où les questions canadiennes soient heureusement exposées, et pareillement afin que soient aidées les investigations déjà commencées, qu'elles soient ainsi menées à terme et que leur autorité s'affirme de mieux en mieux ; quatrièmement, afin que soient encouragées les collections de specimens pour instituer un musée canadien consacré à l'ethnologie, à l'archéologie et à l'histoire naturelle..." En d'autres termes, la Société Royale du Canada, dans la

pensée de ses fondateurs, a pour mission de favoriser de toutes façons l'étude des lettres et des sciences sous toutes ses formes. C'est un noble but, tout le monde en conviendra.

La Société Royale se compose actuellement de cinq sections. Pour l'année 1918-1919, la première section, dite de littérature française, compte trente-trois membres, presque tous d'Ottawa, de Québec ou de Montréal; la deuxième, dite de littérature anglaise, compte trente-cinq membres ; la troisième, dite de mathématiques, de physique et de chimie, compte quarante-trois membres; la quatrième, dite de géologie, compte dix-sept membres; et enfin la cinquième, dite de biologie, compte trente-et-un membres. Les cinq sections réunies comptent donc cent-cinquante-sept membres. Seule la section première se trouve complètement ouverte à nos compatriotes de langue française. Par suite de circonstances sur lesquelles nous n'avons pas à insister, les trois sections des sciences n'accueillent à vrai dire que des gens de langue anglaise. En fait, seuls, M. Faribeault à la section géologique et le chanoine Huard à la section biologique, ont eu accès à ce jardin fermé. Et pourtant, nous avons, chez nous, des hommes de science qui feraient là belle figure. A la section de littérature française, les gens du Québec sont naturellement plus chez eux. Ils ont en plus cet avantage qu'aux séances générales, ils comprennent et parlent tous l'anglais, tandis que leurs collègues des sections anglaises pour un bon nombre se contentent de lire le français et que, comme disait finement M. Benjamin Sulte, il faut leur faire,par courtoisie, de continuelles concessions.

Cette année, l'honorable Rodolphe Lemieux, membre de la section de littérature française depuis 1908, occupait le fauteuil de la présidence générale. C'est le trente-septième président depuis 1882, et le dixième de langue française. Tour à tour, l'honorable Chauveau (1883-1884), Mgr Hamel (1886-

1887), l'abbé Casgrain (1889-1890), Mgr Laflamme (1891-1892), l'honorable Marchand (1897-1898), M. Louis Fréchette (1900-1901), M. Benjamin Sulte (1905-1906), M. Edmond Roy (1909-1910), et sir Adolphe Routhier (1915-1916) l'avaient précédé au poste suprême. Les officiers pour la section française, en 1918, étaient M. Eugène Rouillard, président, M. Victor Morin, vice-président, et M. Marius Barbeau, secrétaire. Aux réunions annuelles, qui ont lieu en mai, les séances générales et les séances de sections alternent.

* * *

L'honorable M. Lemieux dépasse à peine la cinquantaine. Il est né en 1866. Il a étudié à Nicolet et à l'Université Laval sous Chauveau et Jetté. Il fut admis au barreau en juillet 1891. En 1894, il épousait la fille aînée de sir Louis Jetté, qui lui a donné quatre enfants. En mai 1896, il passait avec grande distinction sa thèse de doctorat en droit. La même année, le 23 juin, il était élu député de Gaspé au parlement fédéral. Il a été depuis constamment réélu : à Gaspé en 1900, à Gaspé et à Nicolet, en 1904, à Gaspé en 1908, à Rouville en 1911, à Gaspé et à Maisonneuve en 1917. En 1904, il entrait dans le cabinet Laurier comme solliciteur général. En 1906, il passait au ministère des postes et du travail, puis, en 1911, à celui de la marine et des pêcheries. En 1907, il faisait adopter la loi qui institue l'enquête obligatoire en matière de conflits industriels (la loi Lemieux). Dès 1896, il était nommé professeur d'histoire du droit à Laval de Montréal, et, en 1916, il passait à la chaire de droit international. M. Lemieux est conseil du roi (C. R.) depuis 1904, et officier de la Légion d'honneur depuis 1906. A plusieurs reprises, le distingué ministre fut délégué du gouvernement : au Japon, en 1907 ; à Berne, en 1908 ; au troisième centenaire du lac Champlain, en

1909; en Afrique-Sud, en 1910. Outre sa thèse de doctorat, *La contrainte par corps*, M. Lemieux a publié *Les origines du droit franco-canadien* (500 pages). Un recueil de ses discours, prononcés à la Chambre, en Angleterre, en France et ailleurs, depuis vingt-cinq ans, constituerait une série de volumes de choix. Sans vouloir nous permettre de l'accabler sous l'éloge, nous sommes en droit d'écrire, que ce distingué compatriote, dont le fils unique (le lieutenant Roddy) mourait, à 20 ans, sur le champ des braves, à la bataille d'Arras, le 29 août 1918, est, parmi les nôtres, l'un de ceux qui font le plus honneur au nom canadien-français.

• • •

Son discours à la Société Royale, le soir du 22 mai dernier, n'est pas pour le diminuer, bien au contraire. En présence du gouverneur général, le duc de Devonshire, et de la duchesse (née Lansdowne), de ses collègues de la Société Royale et de l'élite intellectuelle de la capitale, très en forme et très en voix,dans la belle salle du Chateau-Laurier, pendant plus d'une heure, M. Lemieux a parlé en chrétien, en homme d'Etat et en homme de coeur. Son discours paraîtra naturellement dans les *Mémoires* de la Société Royale et nous ne pouvons ici qu'en donner une rapide analyse. Mais, si modeste soit-elle, cette analyse établira, croyons-nous, le bien fondé de l'appréciation que nous venons de faire en trois mots du discours lui-même.

Le Canada, hier encore à peine connu des chancelleries, débute l'orateur, vient d'entrer dans la grande histoire. Par son effort glorieux au cours de la sanglante tragédie qui s'est déroulée durant ces quatre dernières années sur les champs de bataille de l'Europe, notre pays a mérité de figurer à ce congrès des peuples qui se tient à Paris et d'où va surgir la nouvelle société des nations.

Le souvenir de l'épouvantable guerre qui s'achève hantera sans doute pendant plusieurs générations la mémoire de nos descendants. L'on se demandera longtemps, en effet, comment une nation, chrétienne de nom et moderne entre toutes par ses progrès dans toutes les sciences, a pu à ce point s'abandonner à des instincts brutaux et rapaces et perpétrer de sangfroid des atrocités et des infamies qui ont dépassé en cruauté tout ce que l'humanité avait encore vu et souffert. Cette avalanche de forfaits, codifiés, expliqués, justifiés, savamment inculqués d'avance aux armées germaniques, ce fut, à la lettre, la science mise à l'école du crime. Les Allemands du 20e siècle ont dépassé en barbarie leurs ancêtres les Huns du 5e!

La guerre comporte-t-elle des compensations, se demande ensuite M. Lemieux? Le développement de cette thèse, estime-t-il, l'entraînerait trop loin. Mais il convient de ne pas oublier, ajoute-t-il, qu'elle a, cette thèse, ses apologistes, tels Joseph de Maistre, Proud'hon et Victor Cousin qui, tour à tour, ont déclaré que la guerre servait indirectement en dernière analyse la cause de la civilisation et de la liberté, tantôt en jetant par force les peuples et leur histoire sur les routes d'un meilleur avenir, tantôt en ouvrant les yeux de ces nations sur les périls intérieurs et extérieurs qu'elles ne voyaient pas et sur la fausse sécurité où elles s'endormaient sans se douter de ce que serait leur réveil.

A tout événement, affirme l'orateur, cette guerre de quatre longues années qui a bouleversé l'univers est riche en leçons dont l'humanité devra faire son profit. Quelle dure leçon, par exemple, pour cette séculaire institution qu'est la royauté! Quelle étrange fatalité l'a poussée à creuser elle-même sa propre tombe et à s'y précipiter comme à l'aveugle ? Le sort de la monarchie française à qui pourtant la France devait son unité territoriale et politique en même temps que son prestige souverain dans le monde, la fin tragique de Char-

les I en Angleterre et celle non moins sanglante de Jacques II auraient dû, semble-t-il, servir d'avertissements. Et cependant voici que l'Allemagne s'abîme honteusement, croulant sous ses propres crimes et ses violations impies du droit des gens ! A Berlin, à Vienne, à Munich, à Petrograd, c'est l'absolutisme sans frein qui sombre dans un désastre qui paraît sans remède. L'impérialisme allemand, rêve insensé de domination mondiale, héritage fatal des Césars romains, s'effondre avec le kaiser Guillaume II !

Les desseins et les entreprises que forment les chefs des nations, explique M. Lemieux, aboutissent souvent, presque toujours, non point du tout aux fins qu'ils s'étaient proposées ; mais à des résultats entièrement différents, souvent même absolument opposés et contraires. C'est que suivant le mot connu : " L'homme s'agite, mais Dieu le mène ! " L'histoire confirme cette vérité. Bonaparte par le traité d'Amiens (1802) assure à la France la rive gauche du Rhin, mais il permet aux princes allemands de se dédommager en prenant aux princes-évêques leurs territoires ecclésiastiques. Il réduit ainsi le nombre des Etats d'empire de 343 à moins de 150. C'était là préparer l'unification de toute l'Allemagne et permettre à Bismark de consommer l'unité germanique qui faillit ruiner la France. Louis XIV pensait travailler à l'unification religieuse de la France par la révocation de l'édit de Nantes de Henri IV, son grand-père. Hélas ! cet acte impolitique éloigna de France 200 mille familles d'industriels, de commerçants, de marins et de soldats, qui allèrent enrichir le Brandebourg, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. Voici maintenant que Guillaume II qui visait à la conquête du monde, en annihilant la France et l'Angleterre, a fait tout juste le contraire : il perd sa couronne, ruine son empire, rend à la France un prestige immense, livre à l'Angleterre un commerce des plus vastes, fait renaître à la liberté des nationalités asser-

vies depuis des siècles, réduit l'empire ottoman, opprobre et fléau de l'Europe depuis la chute de Constantinople. D'autre part, la république américaine solennellement prémunie par Washington contre toute immixtion dans les intrigues de l'Europe, s'alarme du militarisme effréné de l'Allemagne et, répondant à l'appel de la France, elle vole au secours de la liberté menacée par la ruée des Barbares. Cette participation des Etats-Unis à la grande guerre permet au président Wilson de jeter les bases de la *société des nations* qui, si elle n'assure pas le règne définitif et éternel de la paix et de la bienveillance parmi les hommes, établira du moins un régime et un tribunal qui s'emploieront à une fin certainement des plus humanitaires.

Ce n'est pas à la *Sainte Alliance* de 1815 qu'il faudra comparer le traité de Versailles, proclame M. Lemieux. Metternich ne songeait alors ni aux libertés populaires, ni à l'indépendance des peuples, ni au *self government* des nations. C'est, par certains aspects, aux traités de Westphalie de 1648 qu'il conviendrait de comparer ces traités d'aujourd'hui, qui brisent les chaînes des peuples asservis, mettent leur liberté sous la protection de la *ligue des nations,* relèguent l'Allemagne à sa barbarie et donnent à l'Angleterre, à la France, à l'Italie, aux Etats-Unis un ascendant moral unique dans l'histoire de l'humanité.

Pour nous, Canadiens, conclut sur ce point M. Lemieux, l'événement capital de notre époque aura été le rapprochement et la confraternité nouvelle de la France et de l'Angleterre, désormais fondés sur des services mutuels. Le Canada devra savoir tirer parti de cette alliance entre ses deux mères-patries, afin de parachever, lui aussi, une entente loyale basée sur l'égalité de droits et de devoirs entre les deux mêmes races sincèrement amies en Europe.

Passant ensuite en revue les diverses étapes de la révo-

lution russe, M. Lemieux aborde la question du bolchévisme. Cette doctrine n'est assurément pas nouvelle, affirme-t-il. Sans remonter plus loin que le 18e siècle, il montre Baboeuf et son ami Maréchal (auteur du *dictionnaire des athées*) lançant de concert le foudroyant manifeste où le peuple de France est invité "à ouvrir ses yeux et son coeur à la plénitude de son bonheur, à reconnaître et à proclamer la *république des égaux* ". Puis, c'est la doctrine collectiviste de Karl Marx (1818-1883) qui insiste sur l'évolution économique des sociétés. Le but visé par Karl Marx, c'est l'expropriation des capitalistes. Le travail étant devenu collectif, la propriété deviendra à son tour collective et sociale. Il est pourtant certain que l'équilibre entre le travail et le capital ne pourra se rétablir que par de tout autres moyens, tels que les syndicats obligatoires, les chambres d'arbitrage et de conciliation, la participation du travail au bénéfice du capital, les assurances ouvrières.

Jetant un regard vers l'avenir, l'orateur déclare alors que la société qui se prépare sera bien différente de celle qui va disparaître. Toute l'organisation sociale est harcelée par la poussée des masses : forces d'en haut qui émanent de la capacité productive de l'homme, forces d'en bas qui viennent de la nécessité de mieux vivre. Entre les deux la société contemporaine se débat. Logique avec les événements et fidèle à son passé traditionaliste, le Canada saura démontrer que l'inéluctable de demain ne lui fait pas peur aujourd'hui. *Un citoyen sain dans la cité saine*, telle est la formule qui s'impose ! Atteindre le chef de famille et les siens à travers toutes les phases de leur existence quotidienne, depuis le nouveau-né qu'il faut aider à ne pas mourir, l'enfant qu'il faut éduquer, l'adulte dont il faut faire un collaborateur vaillant de la productivité nationale, jusqu'à l'infirme, jusqu'au vieillard, auxquels il faut tendre la main : voilà la politique qui assurera

l'entente et la paix entre les hommes et les classes. Le grand danger pour notre continent et pour notre pays, c'est la soif des jouissances, c'est le culte de Mammon. Le rôle des intellectuels, le devoir des puissants, c'est de se pencher vers les humbles, les petits, les faibles, de se solidariser avec eux. Il faut revenir à l'enseignement du Christ: *Aimez-vous les uns les autres!* — Tout homme a une âme immortelle, sa vie n'est qu'un passage. Il est ici-bas pour atteindre, après la mort, un bonheur sans fin dans la possession de son Dieu. Tout doit être subordonné à cette fin. Développons chez l'ouvrier le sentiment de sa dignité et de sa vocation d'être humain, tout ce qui peut l'arracher au servage industriel et empêcher qu'il ne devienne une machine et qu'il oublie son âme rachetée par le sang d'un Dieu.

M. Lemieux cite ici ce passage de l'*Enéide* où Virgile raconte l'entrée dans la ville de Troie du cheval gigantesque qui renfermait en ses flancs la ruine de la cité. Je ne relis jamais sans effroi, dit-il, ces vers du grand poète, en songeant à la facilité et à la légèreté avec laquelle nous laissons s'introduire chez nous cet internationalisme menaçant qui avance peu à peu dans la cité sous le couvert d'un faux humanitarisme. Là aussi, hélas! retentissent des bruits d'armes. En face du péril qui menace le monde il nous faut un rempart. Quel est-il ? L'action sociale issue d'une pensée religieuse et s'inspirant franchement de la morale chrétienne. Par elle,et par elle seule, nous enrayerons les mouvements de haine, de colère et de désespoir qui, laissés sans frein, submergeraient la société. La démocratie, c'est l'avènement des masses profondes au gouvernement du pays et par suite l'égalité des droits et la puissance du nombre. Faisons en sorte que ce nombre soit éclairé et qu'il soit christianisé.

Pour ce qui est des conséquences de la participation du Canada à la guerre, continue l'orateur, elles sont multiples. On a

fait, en Europe,plus ample connaissance avec nous. Il est dans l'intérêt du peuple canadien de resserrer ses relations de toutes natures avec la France et l'Angleterre, puisque c'est de ces deux nations mères de la nôtre que dérivent toutes nos idées politiques, civiles et religieuses. Le Canada aspire à obtenir l'unité dans la diversité. Il faut éteindre chez nous l'antagonisme des races et réaliser l'unité politique si nécessaire au progrès d'un peuple. Il faut que nos deux races, par le souvenir des grandes choses faites ensemble et par la volonté d'en accomplir de nouvelles, trouvent la formule d'un patriotisme véritablement canadien. Dans la majestueuse ordonnance de l'empire britannique il ne faut pas que ce mot d'empire prête à équivoque. Soyons des fervents de l'autonomie! C'est la sauvegarde de notre individualité canadienne qu'une annexion à la grande république voisine compromettrait infailliblement et pour toujours.

La victoire " en chantant " n'a pas d'ailleurs mis fin aux maux que la guerre a déchaînés ! Et ici, M. Lemieux touche en passant aux difficiles problèmes de reconstruction — mot dont les parlementaires et les journalistes abusent tant. L'épreuve financière sera redoutable entre toutes. Avec une pointe d'ironie, l'orateur cite le mot de Hume: " Toute taxe nouvelle crée chez celui qui y est assujetti une faculté nouvelle de la supporter." Pour faire face à l'ère critique qui s'ouvre, affirme-t-il, et dont la cherté de la vie et les conflits du travail sont les signes avant-coureurs, le Canada doit s'engager résolument à développer sa richesse nationale sous ses trois formes de ressources naturelles, de force de production et de pouvoir d'épargne.

M. Lemieux termine son discours par un souvenir ému adressé à cette jeunesse canadienne, qui, dès le début de la grande guerre, a couru à la mort allègrement, joyeusement, comme vers une aventure qu'il est beau d'affronter. Citant

la parole de son propre fils à l'aumônier du 22e,à qui il remettait son crucifix, *Dites-leur que j'ai fait mon devoir*, l'orateur ajoute avec une émotion visible: "J'ai voulu évoquer ce mot d'un enfant qui repose aujourd'hui dans la terre ancestrale pour vous élever avec moi à la hauteur de ces héros anonymes qui firent si généreusement le suprême sacrifice. Les morts de la grande guerre ne sont pas morts tout entiers! Car l'homme est plus qu'un simple produit de la nature. Dieu, le grand artiste, lui a donné une âme immortelle. Et c'est cette âme de nos héros, toujours vivante, toujours agissante, qui nous convie à faire, nous aussi, notre devoir envers notre pays trop souvent hélas! déchiré par les factions. Si, répondant au sublime appel, entendu naguère dans les tranchées de Verdun, *Debout les morts!* ils pouvaient se redresser, nos chers morts, tous, ils nous diraient: "Ne nous pleurez pas, mais continuez-nous dans l'union sacrée du devoir! " Oui, nous devons à cette splendide jeunesse canadienne qui s'est offerte en holocauste plus qu'un souvenir attendri. Nous lui devons de nous hausser jusqu'à l'idéal pour lequel elle mourut. Traduisons dans nos moeurs et dans nos lois les principes éternels que leurs armes ont fait triompher. Ne nous contentons pas de beaux mots abstraits. Proclamons et pratiquons l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'opinion sans distinction d'origine ou de croyance. Qu'il ne soit pas dit que nous entrons, nous Canadiens, dans la société des nations sans parvenir à réédifier, ici même au Canada, la société des Canadiens. L'heure est propice à cette instauration de l'ensemble harmonieux que nous rêvons pour notre beau pays, puisque les deux grandes races dont il est issu, toutes deux victorieuses sur terre et sur mer, fêtent aujourd'hui la fin d'une hantise effroyable et saluent l'aurore lumineuse d'une ère de véritable paix. "

* * *

Il nous semble bien que ce discours, que l'analyse d'ailleurs raccourcit trop et défigure peut-être, est à la hauteur des meilleurs et des plus solides. Nous l'avons dit et nous le répétons, on sent vibrer là l'âme d'un chrétien, la pensée d'un homme d'Etat, et, sur la fin surtout, l'émotion d'un grand coeur. Plus d'une fois, nous avons entendu ou lu M. Lemieux. Rarement, il s'est élevé jusque-là. Dans l'opinion de tous ceux qui l'ont entendu à la Société Royale, il a donné la pleine mesure de son beau talent.

Aussi fut-il longuement et fervemment applaudi. Le plus grand nombre de ses auditeurs étaient de langue anglaise, et M. Lemieux parlait en français. Mais l'orateur parlait lentement, posément, et la plupart paraissaient bien le suivre. Il est certain qu'on l'a écouté avec une attention qui ne s'est pas un instant démentie. Le Dr Ruttan, du McGill, vice-président de la Société Royale,qui présidait pour la circonstance, et Son Excellence le duc de Devonshire, qui ont pris tour à tour la parole, ont largement félicité M. Lemieux de son beau succès. Pour nous, ses collègues de langue française, nous étions tout simplement fiers de lui et nous le lui avons dit.

Qu'on nous permette de le remercier de nous avoir autorisé à publier cette analyse de son discours, qui ne lui rend sans doute pas complètement justice, mais qui en donne pourtant, croyons-nous, une juste idée. Ce que fut la guerre, ce que sera demain le Canada: voilà un sujet qui ne saurait manquer d'intéresser,chez nous, ceux qui réfléchissent. Quand paraîtront les *Mémoires* de la Société Royale, qu'on revienne au discours du président de 1918-1919! On y trouvera une belle leçon d'énergie chrétienne et virile.

Elie-J. AUCLAIR,
professeur à l'Université Laval,
de la Société Royale du Canada.

Charles Gill

PEINTRE ET POETE [1]

Charles-Ignace Adélard Gill était né le 31 octobre 1871, à Sorel, de Charles Gill, avocat, et de Delphire Senécal.

Les Gill sont de descendance anglo-américaine. Le premier du nom, Jean, dont il soit parlé sur ce continent, épousait Phebe Buswell, en 1645, à Salisbury, dans l'état du Massachusetts. Leur petit fils Samuel, né le 26 septembre 1687, fut enlevé par les Abénakis, lors d'une razzia, vers 1695, et emmené dans leur pays, sur la rivière Saint-François. Son père fit des démarches pour le racheter, mais l'enfant préféra rester avec les sauvages. Il épousa, en 1717, une demoiselle James, enlevée, elle aussi, à Kenebunc, état du Maine, et fille d'un meunier, à moins que ce ne soit d'un ministre protestant.

Quoi qu'il en soit, les deux enfants avaient été convertis de bonne heure par les missionnaires jésuites.

---

[1] Nous sommes particulièrement heureux de publier le substantiel travail de M. Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice, sur Charles Gill, peintre et poète. Epris lui-même de tout ce qui touche à l'art et à ses manifestations, M. Maurault s'efforce de toutes façons d'encourager nos artistes et de faire valoir leurs oeuvres. Les pages qu'il consacre à Charles Gill lui font honneur autant qu'à l'artiste prématurément emporté, l'automne dernier, par cette mauvaise grippe qui a tant fauché parmi nos jeunes hommes de talent. Nous avons, nous aussi, personnellement connu l'artiste et le bohême qu'était ce pauvre Gill. Nous l'avions vu naguère à Paris, insouciant et heureux. Nous l'avions revu dans les jardins de la belle propriété de Pierreville, où les siens vivent désormais, chaque été, tant de riches souvenirs. Et nous le revoyons, en lisant M. Maurault, avec sa belle tête fine, si fière, planté devant une toile de maître au Louvre, là-bas, ou devant un lis d'eau, au bord de l'étang chez son père, droit, l'oeil fixe, évidemment charmé, nous détaillant les attraits de son art de peintre, ou encore, certain jour, peu après son retour de Paris, en pleine

Le grand'père de Charles, était descendant de ce Samuel à la troisième génération. Il avait épousé, à Berthier, en 1832, Elisabeth MacDougall, presbytérienne de naissance, mais convertie à l'âge de huit ans, avec toute sa famille. Son père était originaire de l'île Jura en Ecosse.

Si donc notre poète avait du sang écossais et anglais dans les veines, avait-il aussi du sang sauvage ?

On peut se le demander en effet, les Gill étant si nombreux parmi les Abénakis de la rivière Saint-François. Mais par un hasard assez extraordinaire, aucune alliance avec les indiens ne figure dans sa lignée.

Le père de Charles était profondément canadien-français et avait épousé une canadienne-française, fille de L.-A. Sénécal, qui, à la mort du grand'père paternel, avait acheté la propriété des Gill, à Pierreville.

L'honorable Louis-Adélard Senécal, mort en 1887, était un homme tout à fait remarquable. Tour à tour député *libéral* et *conservateur*, sénateur, décoré de la Légion d'honneur, doué d'un coup d'oeil exceptionnellement hardi et d'une volonté de fer — on le vit bien dans ses difficultés avec MM. Letellier de Saint-Just et Joly de Lotbinière — il était encore un grand financier. Il construisit je ne sais combien de che-

---

rue de Montréal, nous disant au sortir d'un long silence: " Monsieur l'abbé, aimez-vous le sonnet? " Gill méritait de se survivre, parce que, peintre ou poète, c'était un artiste dans l'âme. Pas plus que M. Maurault, nous ne voulons, devant ses toiles ou devant ses vers, crier au chef-d'oeuvre et à l'extraordinaire. Mais son oeuvre, en peinture et en poésie, est bien personnelle et fort intéressante. Notre estimé collaborateur, mieux que personne, nos lecteurs le constateront aisément, a su la mettre en bonne lumière et en montrer la valeur réelle. Nous l'en remercions très sincèrement. La *Revue canadienne* publie aujourd'hui la première partie de ce travail — le peintre —; elle donnera dans une prochaine livraison la seconde partie — le poète. — E.-J. A.

mins de fer, et de navires, et de moulins. Il avait l'ambition, par ses richesses, d'aider ses compatriotes et de les égaler, dans cette matière, aux anglo-saxons. Il légua son patriotisme à son petit-fils, et aussi sa belle tête : mais ce fut tout !

* * *

Charles passa son enfance à Sorel, sa ville natale, chez son père, et à Pierreville, chez ses grands-parents, pendant les vacances.

Sorel est une ville d'ingénieurs, de mécaniciens, de navigateurs. Sa situation, au confluent du Saint-Laurent et du Richelieu, explique cela. Il y a, au centre de la ville, un carré royal où poussent de très grands arbres si touffus que le soleil a peine à pénétrer jusqu'au gazon. Pierreville, ou plutôt la maison des Gill, est une habitation charmante, au milieu des arbres, à un mille du village. Ces deux séjours étaient-ils de nature à influencer beaucoup le caractère d'un enfant? Peut-être un enfant ordinaire. Mais Charles se montra souvent réfractaire aux influences. Entre cinq et huit ans surtout, il nous apparaît indocile et difficile à comprendre autant qu'à gouverner. Au surplus, un imaginatif, sensible, rêveur, voyant de la poésie dans les choses et se plaisant à composer des romans avec sa soeur avant de faire " dodo " !

On lui fit apprendre ses lettres chez Mlle Allain — prononcez *âlain* — où l'auteur de ces lignes passa aussi quelques mois de sa tendre enfance ; puis on le mit chez les Frères, sans succès ; ensuite dans une école anglaise, et ce fut la même chose.

* * *

A cette époque, son père exerçait sa profession d'avocat à

Sorel. Il fut nommé juge vers 1877, et se transporta à Montréal en 1886. Charles avait d'ores et déjà été confié aux Pères jésuites qui le gardèrent de 1881 à 1885 et lui firent faire sa première communion. Une photographie, le représentant avec son brassard, ne laisse pas deviner l'enfant terrible qu'il était, d'une témérité excessive, passionné pour les exercices physiques, prêt à se tuer chaque fois qu'il pénétrait dans un gymnase. En 1885, on le trouve au collège de Nicolet; en 1886 et 1887, au collège Saint-Laurent; en 1888 et 1889, chez M. Leblond de Brumath. On voit, par ces divers déménagements, que la docilité ne lui était pas venue avec l'âge. Mais au milieu de tous ces changements de milieux et de maîtres ses dons n'avaient pas cessé de se développer.

Dès son enfance, il dessinait d'instinct; il faisait à sept ans des portraits ressemblants. [2] A la fin de son cours d'étude, au collège Saint-Laurent, l'abbé Chabert remarqua ses qualités exceptionnelles de sculpteur aussi bien que de dessinateur, et les dirigea. Ajoutez à ce goût des arts plastiques son goût littéraire. Il lut les romantiques et se laissa subjuguer par eux. L'amour de l'art, l'admiration pour la France, l'appel irrésistible de Paris agissaient tout ensemble sur lui.

Or, dans l'été de 1888, un peintre américain, George de Forest Brush, qui a laissé de fort belles toiles à Boston et à New York, était venu passer ses vacances à Pierreville. Charles Gill le connut et reçut de lui ses premières bonnes leçons de peinture et le conseil de s'y spécialiser. Le peintre américain retourné che lui, Gill étudia à Montréal avec William Raphaël, puis à l'Art Galery avec M. Brymner. Enfin, n'y tenant plus, il résolut de s'en aller à Paris, en 1889, c'est-à-dire à 18 ans. Son ami Brush l'y encouragea et conseilla à

---

[2] A Nicolet, l'abbé Thomas Maurault — mon grand-cousin — lui donna quelques leçons de dessin. — O. M.

son père de le laisser partir. Et comme cet Américain avait eu Gérôme pour maître, c'est à l'atelier de ce dernier qu'il dirigea son protégé.

Comme pour nous tous, clercs ou laïcs, qui avons vécu à Paris, ces années furent parmi les plus belles et les plus fécondes de la vie de notre artiste. Ses dons littéraires et artistiques s'y épanouirent à l'aise. " Il devint un hôte assidu des salles de rédaction et des cafés littéraires du quartier latin, écrit un de ses amis. Il se mit en relation avec plusieurs écrivains qui ont, depuis, acquis une grande célébrité. Ces relations étaient aussi étendues que variées. Par exemple, il fréquentait aussi bien l'humoriste Alphonse Allais, dont la verve était si vive, que le délicat et douloureux poète Paul Verlaine. Leurs conseils ont contribué pour beaucoup à l'encourager à persévérer dans son goût pour la poésie, dont il sut tirer des accents très émouvants. "

Il était heureux! Une photographie prise alors, et collée sous la couverture d'un de ses cahiers, porte cette souscription : " Charles Gill, à vingt ans; il avait alors le plaisir et l'honneur d'habiter Paris — aux Batignolles. "

Dès ce moment, il commençait à se faire cette tête magnifique, cette tête à portrait, [3] qui étonnait les gens dans la rue et les forçait à se détourner. Ses cheveux, un peu crépus quand il avait quinze ans — à la Dumas fils — s'étaient assouplis. Une belle moustache ombrageait ses lèvres, qu'il avait un peu grosses, et une barbe couvrait son menton. Plus tard, barbe, moustache et chevelure ne feront plus qu'un superbe fouilli, d'où ressortiront admirablement un large front, un nez parfait et deux beaux yeux bruns. —Je dis *bruns* et j'insiste, parce qu'un reporter a écrit jadis : " ses

---

[3] Voir celui de Dyonnet, exposé en 1901.

yeux *bleus* avaient quelque chose de lointain, d'au-delà. " Ici, il se trompe; mais plus loin il se rachète; je cite: " Souvent il nous est arrivé de le voir passer sur le pavé, ses cartons sous le bras, grave, les yeux ailleurs, indifférent au bruit immense de la ville. Au fond de ses yeux vivait toujours la pensée de l'art et du beau. " Pour compléter ce tout harmonieux, une voix superbe, somptueuse, chaude, qui scandait les vers avec passion.

Ce jeune dieu revint de France en 1892. Il ouvrit un atelier et se mit à peindre pour vivre. Justement, l'abbé Sentenne, curé de Notre-Dame, avait juré de faire décorer la chapelle du Sacré-Coeur par des artistes canadiens. C'était une gageure! Le bon abbé avait affaire à de jeunes artistes, un peu bohêmes. *Le Paradis perdu, la Sybille de Tibur, le Rocher de l'Horeb, l'Annonciation* et *la Dispute du Saint-Sacrement* furent confiés à Ludger Larose; *l'Adoration des Mages, la Première messe à Montréal* et *Dollard au Long-Sault,* à Joseph Saint-Charles; *la Femme de l'Apocalypse, la Multiplication des pains, le Christ consolateur* et *la Transfiguration,* à J.-C. Franchère; *les Noces de Cana,* à Henri Beau; enfin, *la Visitation,* à Charles Gill. Ces messieurs devaient aller peindre à Paris et profiter du voyage pour étudier. Gill, revenu depuis trois mois seulement, partit de nouveau, enchanté. En 1894, il était de retour, et cette fois définitivement.

L'*Ecole Littéraire* de Montréal allait être bientôt fondée, en 1895, par Louvigny de Montigny. Gill y entra l'un des premiers et c'est lui qui fut chargé, en 1900, de l'*Avertissement aux lecteurs* des *Soirées du Château de Ramezay.*

"Si la curiosité le poussait—écrit-il du passant curieux—à entrer (au château), après avoir traversé un sombre couloir garni de portraits, de flèches et de tomahawks, il pénètrerait dans une pièce étroite où il apercevrait quatre avocats,

un graveur, deux journalistes, un médecin, un libraire, cinq étudiants, un notaire et un peintre réunis autour d'un tapis vert jonché de manuscrits... C'est une école sans maître que l'*Ecole Littéraire;* nul n'a le droit d'y élever la voix plus haut que son voisin. Et comme il n'y a d'autre honneur à briguer que les applaudissements des camarades, quand un vers bien frappé monte dans la fumée des cigarettes ou qu'une page bien sentie retient les souffles, la jalousie n'a pas jeté d'ombre sur notre enthousiasme : les rares compliments, aussi bien que les critiques, y sont sincères, etc. "

Ces artistes qui se réunissaient ainsi, c'étaient Larose, Desaulniers, Beaulieu, Desjardins, Dumont, Bussières, Bédard, Demers, Pelletier, Trémaudan, et parmi les plus connus Fréchette, Massicotte, Charbonneau, Ferland, Nelligan, Lozeau et Gill.

Evidemment, si agréables que fussent ces soirées, cela "ne payait pas"... Il fallait faire autre chose pour vivre. Gill fut, dès cette époque, attaché à l'*Ecole Normale Jacques-Cartier* comme professeur de dessin (il y resta 22 ans) ; en ces dernières années, il enseigna aussi au *Monument National* et à l'*Ecole des Arts et Métiers.* Entre temps, il peignait pour lui-même. On vit de lui un envoi à chaque *Salon*, jusqu'au jour où, dégoûté du *jury* — qui est dans notre pays ce qu'il est dans tous les pays du monde — il résolut de ne plus exposer. Des portraits pour les galeries du gouvernement, quelques décorations intérieures, quelques peintures religieuses, et, en ces derniers temps, des paysages occupèrent ses loisirs.

D'ailleurs sa plume ne chômait pas davantage. Il fit du journalisme, intermittent sans doute, mais il en fit, à la *Patrie*, au *Journal*, à la *Presse*, aux *Débats*, au *Nationaliste*, au *Terroir* (celui de Montréal), au *Canada*, ailleurs encore. Nous ne saurions l'oublier, car c'est dans une salle de rédac-

tion qu'il rencontra Gaétane de Montreuil (Mlle G. Bélanger). Il l'épousa en 1902. Sa collaboration à ces divers journaux consistait en " Notes de la semaine, Impressions quotidiennes, Critiques d'art — par un peintre, c'est rare — Critiques littéraires ", le tout dans une prose vivante, abondante et rythmée. Il livrait aussi au public des sonnets, et parfois des fragments du grand poème qu'il tenait sans cesse sur le métier et dont nous parlerons tout à l'heure.

Enfin, ce peintre-écrivain avait son " violon d'Ingres ". Il jouait aux échecs! Il y était passé maître. Souhaitons que ce ne soit pas comme tel que la postérité se rappelle son nom!... Il faut, hélas! craindre de tels écarts de la renommée. C'est ainsi que M. Robert Mortier, excellent peintre, qui visita notre pays, l'an dernier, avec sa femme — Mme Jane Mortier, la grande et terrible pianiste—que M. Mortier, dis-je, fut présenté par un journal au grand public comme le "champion des joueurs de dame..." Gill fit en outre avec fureur, par accès d'enthousiasme, de l'astronomie et de la chimie. En ces derniers temps, il s'était mis avec succès au violon proprement dit... C'était un esprit curieux!

Il mourut de l'influenza, le 16 octobre 1918. Son ami Lozeau, après avoir signalé sa grande sensibilité et sa simplicité d'enfant, ajoute: " De l'artiste, il avait les qualités et les défauts. Insoucieux des choses matérielles, généreux jusqu'à l'imprudence, désintéressé, imprévoyant, passionné pour tout ce qu'il entreprenait, d'une passion que son ardeur excessive consumait rapidement... "

* * *

Il serait assez difficile de juger l'oeuvre picturaire de Charles Gill — puisque son activité de peintre s'étend sur une période d'une trentaine d'années — si quelques amis n'a-

vaient pris soin d'organiser, le printemps dernier, à la *Bibliothèque Saint-Sulpice*, une exposition rétrospective de ses tableaux. Sans doute quelques-uns, un bon nombre même, manquaient. Mais on peut dire que les divers aspects de son talent y étaient suffisamment illustrés, de même que les inspirations successives qu'il subit. Dessins de collégien, études d'atelier, natures mortes, paysages de sa première manière, paysages de sa seconde manière, portraits, enfin compositions symboliques: chacun de ces genres était représenté par plusieurs pièces — en tout soixante-dix. Pour beaucoup, pour les plus jeunes surtout, ce fut une révélation. Nous ne prétendons pas cependant qu'il faille crier au génie. Gill lui-même se jugeait très sévèrement. En 1901, il disait dans une critique d'art: " J'ai trop de défauts à corriger sur mes toiles, depuis quinze ans que je m'efforce d'y fixer la nature, pour oser prétendre signaler au public les défauts des peintres mes confrères." Et, sur son lit de mort, il déclara n'avoir fait aucune peinture qui le satisfît. Nous sommes plus indulgent et nous croyons que plusieurs de ses toiles vivront.

Charles Gill eut toujours la réputation de bien dessiner. A sept ans, vous vous le rappelez, il traçait déjà des choses intéressantes. Les albums de son adolescence contiennent d'excellents portraits de jeunes Abénakises, de cousines, d'amis, et surtout de sa mère et de son grand'père maternel. Il entra à l'atelier Gérôme sur la foi d'un dessin fait sur le champ. Plus tard, en 1902, un portrait de sa femme, tracé de mémoire, témoigne de l'élégance de son crayon. Ses élèves, qui l'ont vu à l'oeuvre, savent à quoi s'en tenir. Cependant nous ne sachions pas qu'il ait illustré de livre. A peine, ici et là, un encadrement pour les vers d'un ami.

Le portrait l'intéressait, c'est certain, et pourtant on peut se demander s'il y excella vraiment. Plusieurs artistes m'ont dit être de l'avis contraire. Néanmoins, il serait injuste d'é-

crire, comme on l'a fait, " que les figures n'avaient pour lui que peu d'attrait ", qu'il les rendait " sans se donner beaucoup de mal ", qu'il les " dédaignait " même... Cela est faux. La vérité, c'est qu'il comprit l'art du portrait autrement que de nos jours on l'entend, du moins certaine école. Ses têtes ont beaucoup de ressemblance, par exemple " Ma tante Monique ". Ne manquent-elles pas cependant de couleur?... Et puis j'imagine que le tempérament très indépendant du peintre se trouvait à l'étroit dans le portrait.

En tout cas, l'étude, non pas seulement de la tête, mais de toute la personne humaine — étude qu'il aimait — lui a permis de développer son talent dans toute son ampleur. Les paysages sont légion à nos *Salons* annuels de peinture, les personnages au contraire assez peu nombreux. Ne se mesure pas qui veut avec l'admirable statue qu'est l'homme. Ce ne sont pas tant les deux lutteurs intitulés l'*Effort* que j'ai en ce moment présents à l'esprit; mais plutôt les nombreuses allégories de Gill, qui comptent parmi les meilleures oeuvres de notre art indigène, et qui faisaient dire à un critique: "De tous les peintres canadiens, Gill est celui dont les tableaux font le plus penser. "

Il tenait ce goût de ses propres tendances romantiques et des exemples de son maître Gérôme. Il nous a confié, dans un intéressant récit en prose écrit en Europe, que, à Paris même, il voulait peindre " la Muse en la solitude d'une nuit étoilée, donnant un baiser au buste qui décore le tombeau d'Alfred de Musset ". De retour au pays, il commença une toile, qu'il ne termina jamais, croyons-nous, représentant une femme, planant dans l'éther et qui emporte dans ses bras le globe terrestre : cela s'intitulait *La Pensée dominant le Monde.* Nous avons pu admirer, vers 1905, *Le Remords*, une femme en deuil, écrasée au pied d'un crucifix, dans la triste lueur d'un

cierge. Cette émouvante toile embellit un château de Saint-Irénée. De la même époque date *La Beauté victorieuse du Temps*. C'est une nuit bleue aux lointaines étoiles. Sur une colline, au fond, surgit un temple grec encore debout. Sur un autre pli de terrain, plus près de nous, la Vénus de Milo resplendit dans le clair de lune. Le temps qui fauche tout a brisé sa faulx sur elle. Et le voilà, assis sur un socle de colonne — chlamyde brune et longue barbe — tourné vers la statue. Son bras tombe de lassitude: il s'avoue vaincu... Peinture littéraire! disent certains; mais passons, ici la pensée ne gâte rien. Plus tard, Gill voulut interpréter par l'image *le Rêve et la Raison*. Un vieillard, penché sur un livre, relève vers nous sa tête anxieuse: il cherche le sens de ce qu'il lit, il approfondit le texte, il raisonne. A sa droite un enfant vêtu de blanc, appuyé sur son épaule, rejette sa tête en arrière pour contempler un ange qui lui ouvre les bras. Outre que cette tête d'enfant est une fort belle étude de raccourci, l'idée est en plus fort bien rendue. Cette toile date de 1912. En 1918, l'artiste se mit à une oeuvre dont la pensée le hantait depuis longtemps. Il s'agissait d'exprimer par la couleur et les lignes: *l'Inspiration*. Dès 1896, un homme assis à une table qu'éclaire une lampe, et écoutant la Muse, avait été le thème d'une illustration pour le sonnet de Lucien Raynier intitulé *Somnium*. Quelques années plus tard, cette conception du sujet subît une modification. La table et la lampe demeurent; mais le personnage est une femme, vue de gauche, assise devant un lutrin, la tête tournée vers nous et reposant sur sa main... Gill délaissa pourtant cette esquisse et revint à sa première idée. Ses amis, son fils, posèrent pour le poète. Enfin il se mit à son tableau. Au premier plan, une table verte, ovale, sur laquelle se trouve à gauche un encrier, à droite une lampe couverte d'un abat-jour. Un jeune musicien, à fine moustache blonde, la tête appuyée sur sa main gauche, écrit.

Il écoute, le mouvement de ses yeux l'indique, il écoute la Muse, qui est derrière lui, une lyre à la main. Cette muse est d'une grande beauté et d'une parfaite élégance, enveloppée dans une ample draperie. Pourquoi donc, après cela, l'oeuvre n'est-elle pas satisfaisante ? Sans doute, parce que le reflet de la lampe est trop vif sur la table et surtout sur le visage du jeune homme; sans doute aussi parce que cette tête n'est pas assez modelée, trop grasse, trop rose, et parce que la chemise est trop blanche.

Ces défauts disparaissent complètement dans la meilleure toile de Gill, le *Problème*, qui est simplement un chef-d'oeuvre. Tout conjurait ici pour aider l'artiste: l'intérêt qu'il portait à la tête humaine, sa maîtrise au jeu d'échecs. La pose est sensiblement la même que dans l'*Inspiration*, même table aussi, même lampe: mais ici tapis et abat-jour sont bruns. Sur le tapis, dans la lumière, un jeu d'échecs, jaune et rouge, et des pions jaunes et noirs. Le joueur, un admirable vieillard — le Père Lorenz — à barbe grise et chevelure blanche, est profondément absorbé. Il ne veut pas hasarder un pion et prévoit ce qui résultera d'un déplacement. Beaucoup de calme, une profonde réflexion se peignent sur ces traits. Rien d'accessoire n'éclate trop: on est saisi par le sujet principal, la difficulté du problème à résoudre. Ce tableau rivalise avec n'importe quelle étude de physionomie que nous ayons vue, et il ne dépareraît aucune galerie européenne. Les répliques en sont assez nombreuses.

Toutes ces toiles symboliques, allégoriques, littéraires avaient fait la réputation de Gill. Un seul paysage de lui avait paru au *Salon*: *les Lis d'eau* — bien différents de ceux de Monet, on le pense bien, mais très bien observés et fort beaux. Une compagnie de navigation le chargea de peindre des scènes du Saguenay vers 1908. Il en fit quelques-unes qui ne plurent pas. Gill fut abattu par cet insuccès. Mais,

en ces dernières années, relevant d'une attaque de paralysie et reprenant goût à la vie, l'artiste se remit au paysage, et cette fois, avec une étonnante maîtrise. Il peignit plusieurs douzaines d'exquises choses,toutes datées de 1917 et 1918. Lui qui n'avait jamais fait qu'une peinture léchée, fignolée, sur un dessin très net, adopta les procédés de l'impressionnisme, accomplissant ainsi un véritable miracle de souplesse. Placé devant ces paysages récents, on ne peut se défendre d'admirer.

Toute une série a été faite sur le Mont-Royal, un automne. La ville, tachetée de rouge, dentelée par ses élévateurs, s'étend sous un ciel immense et ensoleillé où flotte de petits nuages. Le fleuve bleu baigne l'île Sainte-Hélène et les montagnes ferment l'horizon. Ou bien, on nous transporte dans l'île, près d'un grand arbre. Le traversier est au quai. Le fleuve coule, rapide. Les manufactures rouges s'allignent au-delà du courant. Et pardessus, le même grand ciel. Ou bien encore, l'artiste monte sur un toit. Tours, dômes, clochers se bousculent. Il les place sous un lourd nuage gris, oblique, qui laisse passer de la lumière par une large trouée bleue.

Le peintre s'inspire aussi de la campagne où chaque année, depuis sa naissance, il va passer quelques semaines d'été. Alors ses ciels deviennent plus pâles, ses verts plus tendres, et la rivière Saint-François et le chenal Tardif coulent sous nos yeux, et les plaines moissonnées se déroulent dans leur simplicité, et les arbres des champs, embrasés soudain par un rayon du couchant, se balancent dans la lumière. Il nous fait pénétrer dans l'enclos familial. C'est au fond du jardin qu'il a trouvé cette merveilleuse épinette dont les immenses rameaux à fleur de terre nous frôlent presque, tandis qu'un rayon d'après-midi jette de l'or sur le tapis d'aiguilles rousses. Là aussi se dresse, mais plus dégagée, cette autre épinette qu'il termina un mois avant sa mort. Debout, au centre d'une pelouse, elle déploie ses pittoresques rameaux, incroyablement souples, et forme un arc au-dessus d'une allée.

Gill comprenait l'âme des arbres. Les saules, les peupliers, les épinettes, les ormes et les chênes lui parlaient, et il savait leur donner leur physionomie propre. Nous n'en voulons pour preuve que ce robuste chêne, stylisé, synthétique, qu'il campa au déclin d'une côte : toute la puissance de cet arbre superbe est exprimée là, en quelques coups de pinceau. D'autre part, quand il faudra interpréter l'aspect d'arbres plus délicats, ses toiles deviendront une fine mosaïque des teintes les plus subtiles sous le ciel le plus léger et le plus poétique.

(À SUIVRE)

Olivier MAURAULT, p. s. s.

L'obscure souffrance

(SUITE ET FIN)

15 septembre.

Chaque vie est nécessaire. Une action personnelle, essentielle, est dévolue aux moindres d'entre nous. Quoiqu'il nous en semble, c'est la vérité. Se croire inutile, c'est une grande et fatale erreur.

Il n'y a rien à négliger dans notre vie. Dans le monde moral, comme dans le monde physique, rien ne se perd. Tous nos actes ont, paraît-il, des conséquences profondes. Et pourquoi pas? Est-ce qu'on ne reste pas confondu quand on réfléchit à la puissance des infiniment petits dans la nature?

Mais nous avons tous le culte du prestige, de la fumée et du bruit.

21 septembre.

Je n'attends rien de l'avenir. Mais la jeunesse ne se supprime qu'imparfaitement, et la sensibilité concentrée et dormante a d'étranges réveils.

Ce besoin qu'ont tous les êtres jeunes de se reprendre au bonheur vit encore en mon âme comme un espoir. Je sens que j'ai en moi une immense puissance d'être heureuse, et, l'esprit rempli d'espérances imprécises, je m'arrache à l'abjecte réalité, je me refugie dans le rêve, je me compose une vie à mon goût et si haute, si belle, si douce.

Ce n'est pas sage, je le sais, Mais mieux vaut se servir de l'imagination pour endormir le sentiment de ses maux que pour l'aviver.

Et d'ailleurs qui de nous ne se crée pas des bonheurs imaginaires? Les plus heureux aiment à s'enlever à la réalité, à se consoler de tout ce qui leur manque en caressant les vains espoirs. "Comme le globe terrestre est enveloppé par l'océan, ainsi la vie humaine est entourée de songes ", a dit un poète russe. Et ce poête a dit vrai.

Mais quand je pourrais remplir mon existence des plus fabuleux enchantements, quand les plus beaux rêves jamais conçus par une créature mortelle se changeraient pour moi en réalité, je sais que ce bonheur ne me suffirait pas, que je m'en lasserais, que je garderais en moi un abîme d'avidité. Je le sais, je le sens, et la seule pensée d'une joie vive me séduit. Je me perds dans je ne sais quoi d'enchanté. Oh l'éternelle folie humaine!

27 septembre.

Sursauts de rebellion, réveils de l'égoïsme toujours vivant. Qu'il est dur de se vaincre, non pas une fois, mais tous les jours, à toute heure!

N'avoir plus de toît, être assailli par l'orage, le vent, la pluie, la neige me serait plus supportable que ce combat continuel contre moi-même.

Et souvent, ces violents ressentiments s'élèvent sans que je sache trop pourquoi. Un mot, un souvenir, et les vipères assoupies se réveillent et mon coeur se gonfle de venin.

Il faut porter cette honte et tâcher de me voir telle que je suis, pétrie de lâcheté, d'égoïsme et d'orgueil.

Comme on s'abuse, comme on s'aveugle! Oh! l'abnégation qui s'ignore, la vérité, la sincérité de la vie !

2 octobre.

Dans notre condition présente vivre c'est croire, c'est espérer, c'est aimer, c'est s'immoler. Mon Dieu, que je ne meure pas avant d'avoir vécu! Seigneur Jésus, ayez pitié de la faiblesse de ma foi. Laissez-moi mes souvenirs de lumière et de grâce. O divin maître, que votre volonté m'est amère!

15 octobre.

Avoir pitié... que c'est juste, que c'est dans l'ordre, quand on est une pauvre créature humaine! Sais-je ce que c'est que la force de la passion, que la force de l'habitude qui crée la nécessité? Ai-je jamais senti cette soif d'enfer qui consume l'alcoolique et lui fait sacrifier sa raison, sa santé, son honneur, sa vie ?

Tout comprendre serait peut-être tout excuser, tout pardonner.

Ah! le travail divin de la charité ! Plaindre ne suffit pas, il faut aimer.

16 octobre.

La soirée d'hier m'a laissé un bon souvenir. Comme je lisais à mon père les débats de la chambre, il sortit tout-à-coup de son apathie et dit amèrement : " Il n'y a plus d'esprit national, mais rien que de l'esprit de parti, rien que l'intérêt personnel. "

La lecture finie, il arpenta la salle; puis se rapprochant, il me dit en rougissant un peu : " Je suis ce que je suis, mais, crois-moi, j'aime encore mon pays. "

Je fus surprise, je fus émue et, lui sautant au cou, je

l'embrassai. Tous ses traits frémirent et il sortit, peut-être pour me cacher ses larmes. Il revint bientôt, s'assit près de moi et me parla des jours d'autrefois, de nos anciens députés qui ne recevaient pas d'indemnité et se passaient les statuts qu'ils avaient copiés pour se renseigner sur les us et coutumes parlementaires.

Ces faits m'étaient connus. Quelques semaines avant sa mort, ma mère me donna le statut transcrit par son grand-père Prosper Lausanne. Alors ce gros cahier ne me disait pas grand chose. Maintenant c'est pour moi une précieuse relique.

Bien des fois, j'ai feuilleté avec respect ces pages jaunies. L'écriture en est appliquée, un peu pénible. On y sent une main plus habituée à manier la charrue que la plume.

En ce temps-là, les livres étaient bien rares chez nous, et il fallait apprendre à nous défendre, à tirer parti de nos droits de sujets britanniques. Que pensait Prosper Lausanne quand, après sa dure journée, il se mettait à son travail de copiste, à la lumière d'une chandelle de suif, dans la paix pleine de vie du foyer ? De temps à autre, il devait s'arrêter pour se reposer un peu en fumant. A quoi songeait-il? Comment lui apparaissait l'avenir ?

J'aurais voulu parler de tout cela avec mon père, et je lui proposai d'aller chercher le manuscrit pour le regarder avec lui. — " Demain matin, " me dit-il.

Mais ce matin... En l'apercevant, je fus déchiré de pitié. Ah, j'avais trop espéré. Cependant la soirée d'hier m'a laissé une consolation. J'ai constaté que la fierté nationale n'est pas éteinte, que l'amour de la patrie vit encore en son coeur.

18 octobre.

Le feu a pris dans la cuisine par l'explosion d'une lampe. Ce commencement d'incendie a été vite arrêté et, maintenant que l'ordre est rétabli, je me trouve heureuse. Malgré tout, j'aime ma vieille maison. Elle est basse comme les anciennes maisons canadiennes, mais tout en cèdre sans une goutte de peinture. Je lui trouve du cachet. On y respire un parfum de la vie primitive, saine et simple. Quel dommage qu'elle ne soit pas mieux située. Un bel horizon, c'est un bien sans prix. Pour la vue qu'on a de la citadelle de Québec, que ne donnerais-je pas ?

19 octobre.

Où sont aujourd'hui les maux d'hier? Où seront demain les maux d'aujourd'hui? Le jour d'hier qui le ramènera ? J'aime entendre le timbre profond de l'ancienne horloge. " Mes soeurs, disait sainte Thérèse à ses religieuses quand l'heure sonnait, réjouissez-vous, vous avez une heure de moins à passer sur la terre. "

21 octobre.

Une hirondelle s'est posée tantôt sur le bord de ma fenêtre. Elle s'est vite envolée bien haut et pendant que je la regardais, une pensée de saint Augustin m'est revenue. C'est que nos peines, qui semblent nous appesantir, nous sont en réalité comme les ailes aux oiseaux. Ces ailes leur sont un poids, mais sans ce poids ils ne pourraient jamais s'élever. " Regardez les oiseaux du ciel, " a dit le divin Sauveur.

Nous devons bénir toutes nos souffrances puisqu'elles viennent de lui. Parfois, il me parait qu'il y a dans les miennes de cruelles inutilités. Mais n'est-ce pas pour que je lui ressemble un peu que Notre-Seigneur permet que je sois traitée ainsi ?

Quels étranges chrétiens nous sommes! La plupart du temps est-ce que nos prières les plus ferventes ne pourraient pas se résumer comme suit: " Seigneur, délivrez-nous de la souffrance, délivrez-nous de la croix. Seigneur, éloignez la mort, accordez-nous une vie facile et douce. "

24 octobre.

La nuit dernière, j'ai rêvé que je voyais mon cercueil. Cela m'a laissée fort calme dans mon rêve; mais à mon réveil j'en ai frémi toute. Et j'ai toujours devant les yeux ce cercueil—*le mien!*—J'en ai froid jusque dans les moëlles. C'est comme si je n'avais jamais su qu'il faudra mourir.

Que les autres meurent, on y est fait. Mais soi-même ? D'ordinaire n'est-ce pas un peu comme si on ne le croyait point ?

25 octobre.

Ce jour qui sera le dernier pour moi sur la terre, quand viendra-t-il? Je l'ignore profondément. Mais si éloigné qu'il puisse être, je sais qu'infailliblement ce jour viendra.

Oui, un jour, je regarderai la terre pour la dernière fois. Sera-t-elle couverte de neige, parée de verdure et de fleurs ? Aura-t-elle comme aujourd'hui la beauté finissante de l'automne?

Languirai-je longtemps sur mon lit de malade entre les quatre murs d'une chambre? Qui m'assistera? Qui sera auprès de moi pendant mon agonie? Peu importe, on meurt seul. Et on meurt par molécules: la vie persiste encore quand tous les signes de la vie ont cessé. La terre que j'habite, tout ce vaste univers aura disparu à mes yeux, aucune parole ne m'arrivera plus, je serai bien au-delà de toute atteinte humaine et mon âme sera encore retenue dans ses liens. Qui dira l'angoisse de cette solitude totale ?

Seigneur Jésus, Sauveur très compatissant, ne m'abandonnez pas dans ce délaissement redoutable. J'aurai prononcé pour la dernière fois votre nom, ma main glacée aura laissé échapper votre croix; mais je proteste qu'alors je veux m'attacher à vous avec une confiance éperdue.

Chétive et égoïste créature que je suis, en approchant d'un mourant, tout mon être frémit de pitié. Je sens que pour lui venir en aide, rien ne me coûterait.

O Christ amour, divin Sauveur, qu'éprouvez-vous quand au passage terrible vos rachetés se jettent dans vos bras ? Dans ces instants suprêmes, que se passe-t-il entre vous et l'âme qui va entrer dans l'éternité?...

29 octobre.

Comme la vie s'adoucierait si l'on restait toujours dans le vrai, si l'on voulait comprendre qu'on n'est pas sur la terre pour y demeurer, pour y être heureux.

Bien penser, bien juger, réfléchir, que c'est important, que c'est nécessaire. La conscience a besoin d'être cultivée, d'être fortifiée.

30 octobre.

Bonne et intime causerie avec Mme S... que j'ai rencontrée. Pendant qu'elle me tenait la main, son regard exprimait tant de compassion que j'ai failli fondre en larmes. Heureusement j'ai pu me contenir. Dans l'intérêt qu'elle me témoigne je sens une sincérité qui me va au coeur. Cette élégante mondaine n'est pas dans le convenu. Elle m'a dit : " Tout ce que j'ai désiré, je l'ai eu; mais un désir réalisé qu'est-ce que c'est?... Si vous saviez quel vide ça laisse... Si vous saviez comme c'est triste de constater que l'amour où l'on a tout mis s'attiédit... de savoir qu'on n'a plus qu'à le sentir mourir..."

La sachant si favorisée, si comblée, je ne puis m'empêcher de la trouver un peu bien exigeante. Mais si j'étais l'une des privilégiées de ce monde, serais-je plus raisonnable? Saurais-je accepter l'ennui des plaisirs, l'insuffisance, le déclin de l'amour, l'humiliation des lassitudes et des feintes ? Pour ceux qu'on appelle les heureux, la tristesse de la vie ne vient-elle pas surtout du terne qui en fait le fond ?

Ce que nous désirons par-dessus tout, c'est l'intense sentiment de notre vie personnelle. Aussi les poètes, les romanciers ont beau accabler de tous les maux ceux qui s'aiment passionnément, on les envie, on les enviera toujours.

" Coeur humain, vieux temple d'idoles ", disait Bossuet.

1er novembre.

La Toussaint.

La plus douce, la plus personnelle des fêtes!

Je voudrais pouvoir parler à tous ceux qui souffrent. Je leur dirais: Ne l'oublions point, parmi ces saints innombrables que l'Eglise honore en ce jour, il y en a dont le sang coule dans nos veines... Il y en a—ô délicieuse pensée! — que nous avons personnellement connus, personnellement aimés. Durant leur séjour ici-bas, peut-être ces bienheureux ont-ils ressenti pour nous une sympathie profonde. Peut-être ont-ils emporté la lumière et la joie de notre vie. Peut-être, par nos larmes, nos suffrages, avons-nous hâté leur entrée au ciel... Nous y ont-ils oubliés? Ces torrents de volupté qui les inondent ont-ils altéré leur amour pour nous ? Le pouvons-nous croire ? Pouvons-nous douter de leur ineffable compassion, de leur incessante prière pour nous, malheureux, qui cheminons encore dans la vallée d'épreuves? Et, en ce jour béni, en cette glorieuse fête qui sera un jour la nôtre—il faut l'espérer fermement—ne saurions-nous nous élever un peu au-dessus des misères de la terre ?

8 novembre.

Quand on réfléchit au néant du bonheur purement humain, on reste atterré. Mais avec toutes mes réflexions, arriverai-je jamais à le mépriser toujours, à le mépriser vraiment? Ce qui serait à ma portée n'a point d'attrait pour moi. Il me faudrait cette sympathie passionnée qui est la vie même. Que ne me faudrait-il pas ?

Comment me garantir de ces soudaines étreintes de la jeunesse qui me grisent, qui me font tout oublier et me laissent si troublée, si faible ?

10 novembre.

Soirée idéale. Des étoiles sans nombre et pas un nuage.

" Gloire à la beauté dans les cieux ", a dit Ruskim en mourant.

15 novembre.

Longue course sur la grève, je reviens allégée de moi-même par le vent dur et vif.

La voix des vagues, pour moi, c'est le chant des sirènes. Si de la maison je pouvais l'entendre, cela m'enlèverait à bien des misérables ennuis.

22 novembre.

Quand j'ai un peu de loisir, je lis avec un vif intérêt *De l'avenir du peuple canadien-français* d'Edmond de Nevers.

Cet avenir est encore un grand problème. Je n'ose m'y plonger. Mais songer au passé m'est une douceur, me donne espoir.

Sur les premiers temps de la colonie, j'ai lu tout ce qui m'est tombé sous la main, et j'ai pensé souvent à la rude vie de nos ancêtres.

Les jeunes filles envoyées de France pour fonder un foyer — les *filles du roi*, comme on disait — avaient grand besoin d'être raisonnables.

L'adieu au pays devait leur coûter bien des larmes, et après les fatigues de la traversée — alors si longue — la vue des petits postes français perdus dans la forêt sans fin ne devait pas leur être un grand réconfort. Puis le mariage qui les attendait n'avait rien d'attrayant. Ah! leurs exigences étaient modestes. D'après Marie de l'Incarnation, elles demandaient d'abord si l'épouseur qui se présentait avait une maison.

Cette maison — quand il y en avait une — était bien petite, bien fruste, bien peu sûre. Et, en y entrant, la nouvelle mariée ne devait pas avoir l'âme en fête.

L'inconnu, qu'elle avait pris pour maître, saurait-il lui adoucir les privations, le rude travail, les angoisses journalières ?

On leur apportait le baril de farine et le baril de lard donnés par le roi. Content d'avoir une compagne et un chez soi, le mari battait le briquet et allumait le feu.

La ménagère se mettait à sa besogne et les époux encore si étrangers l'un à l'autre prenaient leur premier repas ensemble.

La joyeuse flambée de l'âtre donnait du charme à l'humble logis. Aux alentours la forêt bruissait.

Lui racontait les misères, les ennuis de sa vie solitaire, les durs commencements dans la terre toute neuve et faisait des projets. Ils tâchaient de se plaire, de se deviner.

L'Eglise venait de les unir, de les bénir, et peut-être que la rude vie qui les attendait s'illuminait souvent d'un rayon d'allégresse.

Eux ne s'inquiétaient pas de ce qui leur manquait. Ils prenaient tout simplement la vie comme un jour de travail. Et ils s'emparaient du sol,ils le défrichaient,ils le civilisaient. Ils y faisaient de la vie, ils nous conquéraient une patrie.

30 novembre.

Ces derniers jours ont été affreusement pénibles. Je ne sais plus maîtriser mes dégoûts et, pour retrouver un peu de force, je songe beaucoup à ma pauvre mère, aux reproches qu'elle s'adressait, à tout ce qu'elle m'a dit sur son lit d'agonie.

Des morts, ce qu'on oublie le plus vite, paraît-il, c'est le son de la voix. Dix années se sont écoulées et j'entends encore ma mère mourante: " Mon épreuve s'achève. La mort est bien proche. Crois-moi, Faustine, rien n'est terrible en ce monde... Tout passe si vite. Les peines n'ont pas plus de réalité que les joies. N'abandonne point ton père. Quoiqu'il fasse, ne te permets jamais de le juger... Fais tout ton devoir, ma fille. Que n'ai-je mieux fait le mien envers lui? J'ai été très malheureuse, mais cela m'excuse mal. Si j'avais été meilleure chrétienne, je l'aurais sauvé. Ce que je n'ai pas su faire, promets-moi que tu le feras... Il n'y a pas d'alcoolique incurable. Rien n'est impossible... Par la prière, tu peux émouvoir le Tout-Puissant. "

Pauvre mère! Je tâchais de la rassurer, de la consoler, sans trop m'engager. Ce qu'elle me demandait me semblait si au-dessus de mes forces.

Et quand la mort l'eut prise, quand l'éternel silence fut entre nous, que je me jugeai faible, que je me jugeai lâche! Mais j'hésitais, je n'osais.

Enfin, le matin des funérailles, avant qu'on la mît au cercueil, j'allai m'agenouiller à côté d'elle et, la regardant, serrant ses mains à jamais glacées, la priant de m'aider, je lui promis d'être une bonne fille pour mon père, je lui promis de ne jamais le quitter, et ce fut comme si une joie s'était répandue autour de moi.

En ce moment rien ne me semblait difficile. J'avais dix-sept ans et je me croyais morte à la vie présente. J'en ai bien rabattu. Mais ce souvenir m'a été une force.

Quand il m'a fallu accepter ma belle-mère et ses enfants, que de fois je me suis reportée à cette heure sacrée.

5 décembre

Jusqu'ici qu'ai-je gagné? Quand j'y songe, le découragement m'envahit. Entre ce que je suis et ce que j'aurais besoin d'être il y a si loin.

Mon Dieu, prenez-moi en pitié. Quand le poids de l'avenir à supporter s'ajoutera aux souffrances du présent, aux amers souvenirs du passé, venez à mon aide. Faites que nous méritions tous de vous aimer.

9 décembre.

Que ces attendrissements sur moi-même sont misérables. Qui m'en délivrera? Un peu plus, et je croirais que toutes mes fautes viennent de mes peines. Si j'étais heureuse, il me semble que je serais si facilement bonne. Et pour supporter de belles et grandes infortunes je crois bien que je trouverais du courage. Mais cette accumulation de chétives et avilissesantes épreuves me laisse sans ressort.

20 décembre.

Je n'ouvre plus mon cahier, mais je pleure souvent de chagrin, de dégoût et de honte. Oh! l'inutilité des efforts, l'impuissance de la volonté.

Comment supporter l'abjecte réalité? Comment surmonter l'écoeurement? Et ces souvenirs qui restent en mon coeur comme des plaies...

Je me sens détrempée de tristesse, accablée, lasse parfois à croire que je ne pourrai plus faire un pas. J'ai l'âme pleine d'abominables pensées. Je n'ose sonder l'infâme misère de mon coeur, car je désire *sa* mort.

Puisque je ne puis le changer, pourquoi rester ici? Ma pauvre mère avait-elle le droit d'exiger de moi l'héroïsme ? N'ai-je pas été bien téméraire en m'y engageant? Suis-je pour jamais enchaînée, vraiment prisonnière dans ma promesse de ne jamais le quitter?

Je ne le crois pas. Je voudrais m'en aller bien loin d'ici, et je n'ose partir. Une imploration silencieuse me poursuit partout.

Imagination? Obsession morbide? C'est probable! Ou plutôt, voix des vagues remords, de la conscience troublée.

27 décembre.

"Ne l'abandonne jamais, fais tout ton devoir," disait ma pauvre maman. J'y ai tâché depuis dix ans, j'y tâche encore. Mais suis-je tenue de me sacrifier pour n'arriver à rien, qu'à la ruine de tout ce qu'il peut y avoir de bon en moi?

Le but que je n'ai pas atteint, je sais que je ne l'atteindrai jamais. Mieux vaut donc en finir avec cette vie insupportable.

C'est une présomption de professer les grandes vertus. Ma mère qui le connaissait aurait bien dû ne pas tant me presser. Je suis lasse à en mourir des éloges que me valent ce qu'on appelle mon dévouement, ma belle-conduite. Je veux montrer la noirceur de mon âme. Me confesser me serait un immense soulagement. J'en ai grand besoin, mais il me faudrait un prêtre à qui je fusse parfaitement inconnue.

28 janvier.

C'est fait. Je me suis confessée comme je l'entendais. Le prêtre qui a reçu mes aveux ne me connaît pas, il ne me connaîtra jamais. J'ignore même son nom et je ne désire pas le savoir. Je veux qu'il reste pour moi un être surnaturel. Mais de ce qui m'a été dit de la part de Dieu, je voudrais bien ne rien oublier.

Il me semble que la douce Providence a tout conduit. Ma tante Henriette, sérieusement malade, voulait à tout prix m'avoir. On n'a pas osé la désobliger, et je suis venue à Montréal.

Hier, ma tante était beaucoup mieux, elle insistait pour que je sortisse, et, plus troublée que je ne saurais dire,le coeur malade, je me rendis à l'église des Franciscains.

Mais comme j'y entrais, une douceur se répandit en moi. Cela m'attendrit, me fit songer à ce que dit l'Evangile du bon Pasteur qui prend dans ses bras la brebis défaillante au lieu de la faire marcher devant lui.

Bonté de notre divin Sauveur! Je n'eus pas de peine à me recueillir, à me préparer.

J'avais cru être seule dans l'église. Le bruit d'une porte qui s'ouvrait me fit tourner la tête. Un homme sortait d'un petit confessionnal tout au fond de la crypte. Surmontant mes craintes, j'allai prendre sa place et fermai la porte sur moi.

Mais je ne pus que faire le signe de la croix et restai là, muette, à genoux dans l'ombre.

" Je vous écoute," dit le prêtre, après avoir attendu quelques instants.

Mais je ne trouvais pas la force de parler. Jamais encore je ne m'étais confiée à personne. La vraie souffrance à sa pudeur, on pourrait dire ses pauvres honteux. Découvrir les misères de mon affreuse vie de famille m'était odieux. Puis j'appréhendais les froids reproches, les banales consolations. Je me sentais incapable de les supporter, et, tout en trouvant mon silence absurde, je me taisais.

Avec bonté, le Père demanda :

— " Mon enfant, êtes-vous timide?

—" Non, répondis-je.

— " Confessez-vous donc, poursuivit-il, et comme vous feriez à Jésus-Christ lui-même. Quoique vous ayez à dire, parlez sans crainte. Avec quelque chose de sa puissance, Notre-Seigneur donne à ses prêtres quelque chose de son indulgence, de sa miséricorde. "

Il y avait dans sa voix une douceur, une justesse d'accent, qui me rassura, et je parlai. J'accusai mes aversions, mes ressentiments, mes mépris du prochain, les coupables tristesses, les révoltes contre la souffrance et enfin l'abominable désir de la mort de mon père.

Le religieux ne broncha pas. Je me demandai s'il avait entendu, et après un petit silence, j'allais répéter l'accusation quand il me dit avec une bonté profonde :

—" Pauvre enfant, comme ce souvenir vous sera cruel, quand vous le verrez mourir. "

Puis, très doucement, il m'interrogea sur la vérité de mon désir, sur sa réelle portée, sur sa cause, tâchant de démêler ce qu'il y avait eu de réfléchi, de pleinement voulu.

Je compris qu'il tenait grand compte du trouble de la tentation, de la souffrance aiguë, de l'exaspération, de la sensibilité, et il parut heureux de me dire qu'il était loin de me juger aussi coupable que je croyais l'être.

Malgré mon horreur des confidences, je n'eus pas trop à me violenter pour l'éclairer sur mes difficultés. Je lui racontai la mort de ma mère, ses remords,ses craintes, ses implorations à la dernière heure, ma promesse solennelle de faire tout mon devoir, de ne jamais abandonner mon père.

Je lui dis comme j'avais tâché longtemps d'être patiente, dévouée, mais que depuis ses derniers excès et ses brutalités je voulais le quitter.

— "Où iriez-vous? me demanda-t-il.

— "Chez l'une de mes tantes qui m'aime, qui serait heureuse de m'avoir. " J'ajoutai que je ne ferais pas d'éclat, que

ma tante était très honorable, très honorée; que chez elle j'aurais de grands moyens de me rendre utile, de faire beaucoup de bien; qu'en continuant de vivre avec mon père je risquais d'en venir à le haïr, et lui demandai si ma promesse à ma mère morte me liait irrémédiablement.

— "Non", mon enfant, me répondit-il sans hésiter.

— "Et je ne ferai pas mal d'user de mon droit de m'en aller? " lui dis-je.

— "Non, mais en quittant votre père, ferez-vous ce qu'il y a de mieux à faire? Ferez-vous ce que Notre-Seigneur attend de vous? — Voilà le point inquiétant. Vous me semblez être à un pas décisif de votre vie. Pour vous éclairer sur la route à prendre il me faut vous connaître, il me faut chercher ce que Dieu a mis en votre coeur. "

Puis il m'interrogea sur mes inclinations, sur l'action divine en mon âme, sur ma vie entière. Je répondis clairement, simplement, sans ambages. Et, chose qui m'étonne, pendant cet examen, je me sentis à peine frémir. Cette main sacerdotale, qui soulevait tous les voiles, était si experte, si délicate. D'ailleurs, ce fut vite fait, et après un instant de réflexion, il me dit:

—" Vous attachez une grande importance à tous les sentiments, à toutes les émotions de la nature et vous croyez que la vie que Dieu vous a faite vous est mauvaise, pernicieuse. Vous vous trompez, je vous affirme que la souffrance a été pour votre âme une immense bénédiction. Si vous pouviez le voir comme je le vois, vous n'auriez pas de paroles assez ardentes pour dire votre reconnaissance. Jésus-Christ n'exige rien que pour notre avantage. S'il nous impose la souffrance, c'est qu'elle est la source des biens infinis, c'est qu'elle fait notre ressemblance avec lui. Et, ne l'oubliez point, plus nos croix nous humilient, plus elles sont d'un bois vil, abject, plus elles nous unissent étroitement à lui, notre chef. Un

père alcoolique, une fâcheuse belle-mère, une vie troublée, rapetissée, asservie, c'est dur à supporter. Et, quand il ne tient qu'à vous d'avoir ailleurs une vie très facile, très agréable, vous demander de ne pas déserter la maison paternelle, c'est bien vous demander l'héroïsme. Vous pouvez vous y dérober, mais je crois que Notre-Seigneur l'attend de vous. "

— "C'est au-dessus de mes forces", m'écriai-je, et je fondis en larmes.

Il me laissa pleurer, calma mon agitation par de douces paroles. Quand je parvins à me maîtriser, il reprit:

—"Je vous plains,mais dans la décision à prendre,ce qu'il faut voir avant tout, ce qui importe vraiment, ç'est le bien éternel de votre âme. "

Je lui dis, me remettant à pleurer : " Il importe bien aussi d'avoir la paix. Ayez pitié de ma faiblesse. Mon endurance est épuisée. J'en ai assez, j'en ai assez. Il y a trop longtemps que je me sacrifie. "

— "Mon enfant, reprit-il avec autorité, vous n'avez pas reçu le baptême pour mener une douce vie naturelle. Parfois, c'est en demandant les plus amers sacrifices que le confesseur prouve la tendresse de sa charité. Non, je ne puis approuver que vous rejetiez la croix que Notre-Seigneur vous a choisie, vous a imposée, à laquelle votre sanctification est attachée. Au confesseur, Dieu donne des grâces de lumière. Le renoncement est votre chemin. En vous en détournant, j'entraverais en vous l'oeuvre divine, je manquerais à celui qui a été crucifié pour nous et qui nous jugera tous deux . C'est sa volonté qu'il y ait des martyrs dans la vie domestique. Je vous dis donc : N'abandonnez jamais votre père ! Si faible, si coupable qu'il soit, ne voyez en lui que le plus à plaindre des malheureux. Je vous en conjure ne quittez pas la voie droite et royale de la croix. Qui sait où vous aboutiriez? Qui peut dire ce que le bonheur humain ferait de vous? Nul ne sait ce qui

nous convient comm celui qui nous a faits. La seule chose importante ici-bas, c'est d'accomplir sa tâche. Oui, votre mère mourante avait raison. Il n'y a rien de terrible en ce monde. Tout passe si vite. Qu'est-ce que le rêve de cette misérable vie? A quoi sert de vouloir s'établir sur la terre comme si on n'en devait jamais sortir? "

Il me demanda ce que j'allais faire.

Je n'avais pas la force d'une parole. L'angoisse me serrait la gorge. Tous mes dégoûts, toutes mes répulsions me remontaient au coeur. Mais soudain un apaisement se fit en moi. La douce impression ressentie en entrant dans l'église me revint et je répondis sans trop d'efforts:

— "Avant de me confesser, mon Père, j'ai promis à Notre-Seigneur de prendre ce que vous me diriez comme l'expression de sa volonté. "

— " Sa volonté ! répéta-t-il avec adoration. Tout est là, mon enfant, et quoiqu'il nous en semble, sa volonté est pour chaque âme la beauté idéale. Courage ! De vos dégoûts, de vos tristesses, de ces amères humiliations, de ces vulgaires souffrances contre lesquelles votre fierté se révolte, il faut faire un poême divin qui ravisse Notre-Seigneur. Chrétienne, aujourd'hui vous acceptez la croix en pleurant ; viendra un jour où vous l'aimerez et, à l'aimer, vous aurez une joie infinie. "

L'absolution me remplit d'une paix très douce. "Savez-vous, me demanda le religieux pendant que j'essuyais mes larmes, ce que l'Eglise fait dire au prêtre après les paroles du pardon?" Et, visiblement attendri, il répéta en français ce qu'il venait de dire: "Par les mérites de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les mérites de la Vierge Marie, par les mérites de tous les saints, que tout ce que tu souffriras, que tout le bien que tu désireras faire, serve à expier tes péchés et à t'obtenir le bonheur éternel. "

Tout ce que tu souffriras, tout le bien que tu désireras faire... O maternelle tendresse de l'Eglise ! ô grâce d'être catholique !

4 février.

La joie surnaturelle est la meilleure des joies, la joie inexprimable. C'est comme si on avait arraché le passé de mon âme ulcérée pour mettre à la place une vie nouvelle, inconnue, et si profonde, si paisible, si douce ! Il me semble qu'une source d'amour — longtemps comprimée — s'est ouverte en mon coeur et s'épanche sur tous.

20 février.

Mon père me rappelle. Sa lettre très longue, pleine de supplications et de promesses m'a fait un étrange effet. Toutes les tristesses du passé, tous les odieux souvenirs ont reflué dans mon coeur pendant que je la lisais.

Plus rien de la divine paix ! Mais le trouble, l'emportement des lâches regrets. Chose honteuse, je pleure ma généreuse résolution. J'ai cru pouvoir et déjà je ne peux plus. Ah oui, je sens ma faiblesse ! Mais est-ce donc sur moi que je dois compter ?

Mon Dieu, rendez-moi un peu de la paix qui se répandit dans mon coeur quand je promis de faire votre volonté. *Voluntas tua, voluptas mea,* ce mot d'un saint je veux le faire mien.

26 février.

Jour inoubliable. Chez une humble et fruste jeune fille, j'ai vu la splendeur de la beauté chrétienne, j'ai vu la parfaite, l'amoureuse acceptation de la souffrance et de la croix.

Ma tante avait appris le funeste accident. Ce matin, elle m'envoya à l'Hôtel-Dieu prendre des nouvelles de la blessée qu'elle connaît bien, qu'elle emploie souvent. Quand

j'arrivai on allait lui amputer le bras droit, et le docteur B... qui m'accompagnait, me conduisit à la salle d'opération.

La pauvre enfant, pâle comme une morte, était couchée sur la table. Elle m'aperçut et me fit signe d'approcher. Je ne pouvais retenir mes larmes. Elle était calme et me dit très bas : — " Voulez-vous prendre ma pauvre main et me faire faire une dernière fois le signe de la croix. "

Je pris sa main broyée, informe, je traçai sur elle le signe sacré et son visage livide s'éclaira d'une joie divine.

Le médecin qui s'apprêtait à lui appliquer le chloroforme s'arrêta, étonné, ému, et la regarda longuement.

Cette expression si belle, je l'ai toujours devant les yeux, et, malgré moi, mes larmes coulent un peu. O force intérieure et magnifique de la simple foi !

2 mars.

J'ai écrit à mon père, je lui dis : "Eternellement, je serai votre fille." Mon âme, c'est cela : le plaindre, le supporter ne suffirait pas ; il faut l'aimer, non pour moi, non pour lui, mais pour Dieu.

Si je sais m'oublier, m'immoler, l'heure de la grâce irrésistible viendra, et j'en ai l'intime, l'absolue confiance, je le sauverai.

" Quelle illusion ", dit ma tante, qui veut à tout prix me retenir. Elle m'assure que l'avenir me réserve de grandes compensations... Et quand cela serait? *Tout est vain, sauf le devoir.*

Ma tante a maintenant l'âge qu'avait ma mère quand je l'ai perdue. La ressemblance, assez vague autrefois, s'est accentuée. Cette longue intimité a fortifié son affection. La sollicitude dont elle m'entoure m'est bien douce. Je souffre de l'attrister. Je souffre de quitter cette maison, où tout me plaît, où j'aimerais tant vivre, où les jours coulent si doux, si légers.

Mais je n'oublie pas la parole du maître : *Si quelqu'un veut me suivre, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il marche.*

C'est la parole éternelle. L'aurais-je trouvée dure, si je l'avais reçue de Jésus-Christ lui-même?... Si j'avais entendu sa voix divine, si j'avais vu dans ses yeux l'appel tendre, suppliant, m'en coûterait-il de le suivre?... Il me semble que non. Mais c'est dans l'obscurité de la foi que je dois peiner. La vie qui m'attend m'apparaît dans sa réalité brutale et j'en ai dégoût, j'en ai frayeur.

Jusqu'où ira le sacrifice? Je ne dois pas y songer. Il faut m'oublier et aujourd'hui je ferme mon cahier pour toujours. *L'incompréhensible sérieux de la vie humaine* [1] s'accommode mal de cette perte de temps. Tout vaut mieux que de s'attendrir sur soi-même.

Seigneur Jésus, Dieu de mon amour, je m'abandonne à toutes vos volontés. Délivrez-moi de la crainte de souffrir. Arrachez-moi aux pauvres et vains désirs du bonheur de la terre, à tous les riens de cette vie qui sera si vite passée. Donnez-moi l'intelligence du mystère de la croix. C'est avec confiance que je vais à ma tâche. La souffrance est une semence que vous bénissez.

Seigneur, vous qui nous êtes plus intime que l'âme ne l'est au corps, ayez pitié de toutes mes faiblesses. Dans les misères quotidiennes, que je sente que votre regard me suit! Aux heures cruelles, quand je tendrai les bras vers vous pour être consolée, protégée, ne me repoussez pas.

Je suis un être de misère, mais à vous, Sauveur, maître adoré, je voudrais donner tout l'amour qui se perd le long du chemin.

Laure CONAN.

---

[1] Bossuet.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE REGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

LOUIS LE VERRIER

Né à Montréal le 11 avril 1705, du mariage de François LeVerrier de Rousson et de Jeanne-Charlotte de Fleury.

Le 5 mai 1722, le roi abolissait les petites enseignes ou enseignes réformées dans les vingt-huit compagnies servant au Canada et établissait à leur place un enseigne en second dans chaque compagnie. Furent choisis pour remplir ces enseignes les sieurs Dugué, Raymond, Costebelle, Catalogne, la Martinière, de La Corne, LeVerrier, Sabrevois et de Lignery. [1]

Le 24 mai 1728, le ministre écrivait à M. LeVerrier père qu'il procurerait une enseigne en pied à son fils à l'occasion.

Elle lui fut accordée trois ans plus tard, le 5 février 1731.

A la promotion de M. Bécard de Grandville au commandement d'une compagnie en 1736, l'enseigne LeVerrier demanda une lieutenance mais il ne put l'obtenir.

C'est le 1er avril 1739 que M. LeVerrier fut fait lieutenant.

Le 30 avril 1742, le président du Conseil de marine écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France,

---

[1] Richard, 1899, p. 227.

de laisser passer en France le lieutenant LeVerrier destiné pour les troupes de la Louisiane.

Cette même année 1742, le 1er décembre, M. LeVerrier obtint une expectative de capitaine à la Louisiane.

Nous voyons par une lettre de M. Hocquart à la date du 24 décembre 1742 que M. LeVerrier était parti pour la Louisiane.

M. LeVerrier fut fait capitaine en titre le 1er janvier 1744..

En 1755, M. de Vaudreuil, beau-père de M. LeVerrier, qui était gouverneur de la Louisiane depuis 1742, était promu au gouvernement de la Nouvelle-France. M. LeVerrier, sentant que son avancement serait plus rapide en suivant M. de Vaudreuil, demanda et obtint de revenir dans la Nouvelle-France.

A la promotion de cette même année 1755, M. LeVerrier fut fait chevalier de Saint-Louis.

En 1757, M. LeVerrier était commandant du poste de Michillimakinac.

En 1758, d'après le *Journal* de Montcalm, M. LeVerrier commandait au poste de la Rivière Saint-Joseph. [2]

En 1759, le 1er janvier, M. LeVerrier succédait à M. Dumas comme major de Québec.

Après la conquête, M. LeVerrier suivit en France son beau-père, le dernier gouverneur de Vaudreuil, qui avait épousé sa mère. Nous perdons ses traces à partir de 1760.

L'auteur anonyme des *Mémoires sur les affaires du Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760 écrit au sujet de M. LeVerrier :

---

[2] PP. 487, 518.

" Ceux d'entre les commandants qui se distinguaient le plus étaient le sieur de Bellestre au Détroit, de Vergor et Saint-Blin, au Fort Machault, et LeVerrier à Missilimaquinac (Michillimakinac). Ce dernier était fils de la femme de M. de Vaudreuil; il n'était ni brave ni spirituel. Son beau-père l'envoya commandant de ce poste, pour y faire sa fortune. Il la voulut faire si vite qu'il fit un jour un certificat de dix mille livres pour dix livres, et ayant su qu'il avait été acquitté, il continua sur le même pied, de sorte qu'en peu de temps il se trouva aussi avancé que ceux qui travaillaient depuis plusieurs années. " [3]

Il faut prendre avec beaucoup de discernement les affirmations de cet écrivain anonyme. Ses *Mémoires* très caustiques mériteraient plutôt le nom de pamphlets. Ce qu'il dit en particulier de M. LeVerrier semble très exagéré.

JACQUES L'HERMITTE

M. L'Hermitte commença sa carrière dans le corps des ingénieurs.

Au bout de neuf ans de service il entra dans les troupes du détachement de la marine.

Le 13 mars 1695, le roi lui donnait le brevet de major et d'ingénieur de Plaisance.

Un an plus tard, le 22 février 1696, le roi lui accordait une commission de commandant en l'absence du gouverneur.

Le 26 mars 1698, le sieur L'Hermitte recevait instruction de visiter toutes les côtes et rades de l'Acadie pour se renseigner sur les établissements qui s'y trouvaient, ceux qu'on pouvait établir tant pour la pêche et la culture que

[3] P., 105.

pour l'exploitation des bois. Il devait examiner particulièrement la baie de Chibouctou pour s'assurer des avantages qu'offrait cet endroit comme havre et poste de défense en vue d'un établissement sérieux. Il devait en faire autant pour la rivière Saint-George, Pentagoët, Pesmacody, Saint-Jean, Port-Royal, La Hève et Chedabouctou. Il devait se rendre également à la baie des Chaleurs pour y examiner le bois de service.

Dans l'hiver de 1704-05, M. L'Hermitte accompagna M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, dans son expédition contre les postes anglais de Terre-Neuve.

En 1711, les Anglais, maîtres de Port-Royal, résolurent d'incendier les fermes des colons des environs qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Huit officiers et une soixantaine de soldats reçurent ordre d'accomplir cette triste besogne. Mais les Micmacs avaient eu vent de ce projet. Leur chef, Simouret, les mit en embuscade au milieu d'épais taillis, et ils firent sur les Anglais des décharges si terribles que pas un seul ne put se sauver.

Les colons, enthousiasmés par cet exploit, prirent les armes. Les Micmacs, sous la direction de leur missionnaire, M. Gaulin, se joignirent à eux. La garnison anglaise de Port-Royal ne se composait plus que de cent cinquante soldats, la plupart malades. Colons et Micmacs résolurent d'emporter la place d'assaut. Mais il leur manquait un chef. Ils députèrent un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. L'Hermitte, afin qu'il se mit à la tête du détachement. Malheureusement, M. de Costebelle n'était pas en mesure de se priver des services de son major et l'expédition fut alors manquée. [1]

---

[1] Charlevoix: *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV, p. 92; *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 547.

Le 1er janvier 1714, M. L'Hermitte était nommé second lieutenant de roi à l'île Royale avec des appointements de 1700 livres.

Un an plus tard, le 10 mars 1715, il était nommé capitaine et ingénieur en chef de la Nouvelle-France en remplacement de M. de Beaucours. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant de roi à Trois-Rivières, mais sans appointements. [2]

En novembre 1715, M. L'Hermitte passait en France et proposait au ministre d'aller lever les cartes de l'île Royale et de l'île de Sable. Son projet fut accepté, et, le 20 mars 1716, il recevait ses instructions du Conseil de marine. Il devait visiter les ports, havres et baies de l'île Royale et de l'île de Sable. Il devait aussi examiner si le chemin qui avait été fait par le sieur Denys, autrefois gouverneur de l'île Royale, du golfe nommé Labrador au port Toulouse, subsistait encore et si l'on en pouvait faire usage.

Les dépenses de ce voyage se montèrent à 2,375 livres. 1,375 livres lui furent payées l'année même de son voyage. La balance (1,000 livres) lui fut payée en 1717.

En 1716, M. Chaussegros de Léry, ingénieur, était envoyé dans la Nouvelle-France pour faire les plans des ouvrages déjà faits aux fortifications de Québec et ceux qui restaient à faire.

Le 25 mai 1717, le Conseil de marine avertissait M. L'Hermitte de se mettre bien au fait des plans préparés par M. Chaussegros de Léry afin d'exécuter ces travaux lorsque leur exécution serait décidée.

---

[2] Comme ingénieur, M. L'Hermitte retirait 800 livres par année. Sa compagnie lui faisait toucher 1080 livres. Ce qui lui donnait en tout 1880 livres d'appointements par année.

Evidemment, la nomination de M. Chaussegros de Léry ne plaisait pas à M. de L'Hermitte. Le 17 octobre 1717, il écrivait entre autres choses au Conseil de marine:

" Il (M. Chaussegros de Léry) est marié depuis trois jours, dans l'espérance de revenir ingénieur l'année prochaine. Il serait bien mortifiant pour moi après si longtemps de services de me voir subordonné à mon inférieur. Il faudrait pour cela que le Conseil n'eut pas de confiance en moi pour les travaux. Si le sieur de Chaussegros revenait, je supplierais très humblement le Conseil de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté m'accorder avec la compagnie, de me donner la direction des travaux au-dessus de Québec en travaillant de concert, sans être subordonné l'un à l'autre, plutôt que de m'assujettir à servir sous un autre. " [3]

Douze jours plus tard, le 29 octobre, M. L'Hermitte revenait à la charge:

" Sur le bruit que le sieur de Chaussegros a répandu ici qu'il était sûr de revenir l'année prochaine ingénieur, je prends la liberté de redoubler mes représentations au Conseil et de lui représenter qu'il serait très mortifiant pour moi qu'il m'engageât à servir sous mon inférieur, ce qui m'engage à le supplier plutôt que de me donner pareil déboire de m'attacher des appointements à la lieutenance de roi qu'il a plu à Sa Majesté de m'honorer et de me conserver la compagnie si mieux aime me laisser la conduite des places d'au-dessus de Québec sans être subordonné au sieur Chaussegros. " [4]

Le 28 juin 1718, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. L'Hermitte.

---

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 38, c. 11.

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 38, c. 11.

Le 8 juillet 1718, le Conseil de marine écrivait à M. L'Hermitte qu'il ne devait point se formaliser des instructions données à M. Chaussegros de Léry au sujet des fortifications. M. L'Hermitte ne devait point servir sous les ordres de M. Chaussegros de Léry, ni se mêler des travaux.

En 1723, M. L'Hermitte proposait au ministre de visiter le bas Saint-Laurent, pour y reconnaître les baies, les mouillages, les bois de constructions, etc., etc.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre à ce sujet, le 14 octobre 1723 :

" Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 mai dernier avec un congé pour M. L'Hermitte, lieutenant de roi des Trois-Rivières, à qui le sieur de Vaudreuil l'a remis.

" L'avis qu'il donne qu'il y a dans le sud du fleuve Saint-Laurent une baie de sept lieues d'ouverture sur quarante de profondeur dans laquelle, il y a plusieurs havres, est la baie des Chaleurs. Les navigateurs la connaissent et plusieurs personnes de ce pays y ont des concessions.

" Nous croyons cependant que son voyage peut être utile, ne nous ayant point paru que jusqu'à présent il ait été fait des observations exactes sur lesquelles on puisse compter, tant sur le nombre de ports et la qualité des mouillages que sur les bois qu'on peut tirer et sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour y faire des établissements avantageux au royaume et à cette colonie.

" Il n'aurait pu exécuter cette année son projet parce qu'il ne serait parti que sur la fin du mois d'août et tout ce qu'il aurait pu faire aurait été de se rendre à l'île Royale avant les coups de vent qui sont fort fréquents dans l'automne. Il en est convenu avec nous et qu'il partirait dans le mois

de mai prochain. Il se contente d'un charroi. Le sieur Bégon le lui fera fournir et tout ce qui lui sera nécessaire pour ce voyage avec le plus d'économie que faire se pourra. " [5]

M. Bégon écrivait de nouveau au ministre le 2 novembre 1724 :

" M. L'Hermitte est parti ce printemps pour aller au sud du fleuve Saint-Laurent reconnaître les ports et havres qui y sont et les bois qu'on en pourrait tirer. Le sieur Bégon a fait avec le sieur Gosselin le marché dont copie est ci-jointe suivant lequel il n'en coûte à Sa Majesté pour ce voyage que 1000 livres et deux barils de poudre fine pour le fret du bateau du sieur Gosselin et les vivres pour la subsistance du sieur L'Hermitte. " [6]

Le 29 août 1724, M. L'Hermitte écrivait de Louisbourg au ministre pour lui rendre compte de la tournée qu'il venait de faire dans le golfe Saint-Laurent. [7]

A l'automne de la même année 1724, M. L'Hermitte s'embarquait sur un vaisseau du roi pour se rendre en France.

Il revenait dans la Nouvelle-France au mois d'août suivant à bord du *Chameau*, lorsqu'il périt dans le naufrage de ce vaisseau sur les rochers de l'île Royale dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

En apprenant cet horrible naufrage, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, écrivait au ministre le 4 octobre 1725 :

---

[5] *Ibid.*, vol. 45, c. 11.

[6] *Ibidem.*

[7] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 46, c. 11. — On a aussi un " Mémoire du voyage fait par le sieur Gosselin avec L'Hermitte au nom du gouverneur pour visiter les lieux, reconnaître les bois de construction, et prendre les sondes depuis Gaspé jusqu'à la pointe de Miscou." Voir Edouard Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 44.

" J'attendais l'arrivée du vaisseau du roi pour vous parler de plusieurs choses, mais quelle nouvelle, ô bon Dieu ! venons-nous d'apprendre! Après une navigation assez heureuse jusqu'aux terres de l'île Royale ceux qui le conduisaient ont si mal pris leurs mesures qu'ils l'ont fait périr la nuit du 27 au 28 août à deux lieues et demie de Louisbourg sur un banc de rocher si fort qu'il a été entièrement brisé des premiers coups qu'il a donnés. Tous ceux qui étaient dedans ont péri de même. De manière qu'il ne s'est pas sauvé une seule personne. Cette nouvelle arrivée ici a causé un si épouvantable effroi, désolation et pauvreté que je ne puis m'empêcher de vous recommander plusieurs veuves. Mme de Louvigny mérite, à cause des bons services de son mari, que vous lui accordiez la continuation de la pension que vous avez mis sur la tête de son mari pour elle et pour ses deux filles. Mme L'Hermitte passe ici pour devoir être la plus désolée parce qu'elle n'a rien du tout. La pension que vous avez accordée, à ce qu'on dit, ce dernier voyage, à son mari, pourrait donner du pain à elle et à ses deux filles. " [8]

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[8] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 47, c. 11.

A travers les faits et les oeuvres

La paix ! — Echange de notes. — Ultimatum des Alliés. — Crise ministérielle en Allemagne. — Démission du ministère Scheidemann.— Le cabinet Bauer. — Il accepte l'inévitable. — L'Assemblée nationale allemande autorise la signature du traité. — Un incident fâcheux. — Destruction de la flotte allemande internée dans un port anglais. — Notre session fédérale. — Un débat sur l'instruction publique au sénat. — L'exposé budgétaire. — Notre dette, nos budgets annuels, nos ressources, notre revenu, notre tarif. — Propositions de sir Thomas White. — Le critique de l'opposition, M. McMaster. — Les reproches au gouvernement. — Amendement et vote. — Les troubles de Winnipeg. — Les élections provinciales.

ENFIN, nous touchons à la paix ! Après de longs pourparlers et de nombreux échanges de notes, la solution s'annonce. Nous ne saurions entrer ici dans le détail des discussions qui ont eu lieu entre les représentants des Alliés et les délégués de l'Allemagne. Voici simplement quel en a été le résultat. Le conseil des Quatre a soumis à ces derniers, le 17 juin, son ultimatum, sous forme d'une lettre signée par M. Clemenceau, président de la conférence, et d'un exemplaire revisé du traité portant les quelques modifications consenties. Dans l'ensemble le traité demeure ce qu'il était originairement. Les changements les plus importants sont ceux qui concernent les frontières de la Pologne et le plébiscite en Silésie. Ce vote sera tenu dans la Haute-Silésie, entre le sixième et le huitième mois après la signature du traité. Pour ce qui est des réparations, les Alliés entendent faire à l'Allemagne les meilleures conditions possibles. Sans pouvoir en fixer immédiatement le chiffre, ils s'engagent à lui donner toutes les facilités pour examiner les régions dévastées et pour faire aux Alliés ses propositions dans un délai de quatre mois après la signature. La lettre de M. Clemenceau rappelle que l'Allemagne a voulu dominer et asservir les

autres pays et que la guerre commencée en 1914 a été le plus grand crime commis contre l'humanité et la liberté des peuples. Elle affirme que le traité a pour objet la justice: justice pour les morts, justice pour les orphelins, justice pour les pays dévastés et écrasés de dettes causées par la guerre !

Après la réception du traité revisé — dernier mot des Alliés — le chef de la délégation allemande, le comte de Brockdorff-Rantzau, est parti pour Weimar afin de le soumettre à son gouvernement. Une scène de désordre regrettable a eu lieu au moment de son départ de Versailles. Quelques manifestants trop chauvins ont lancé des projectiles aux délégués allemands lorsqu'ils se rendaient à la gare. Deux d'entre ceux-ci ont été légèrement blessés. M. Clemenceau a envoyé au chef des plénipotentiaires germaniques une lettre où il exprime ses vifs regrets de l'incident.

Pendant deux ou trois jours, l'attention du monde s'est concentrée sur Weimar. Qu'allait faire le gouvernement allemand? Les Alliés étaient prêts pour un refus de signer. Foch avait sous la main environ un million d'hommes et n'attendait qu'un mot pour pénétrer au coeur de l'Allemagne. Mais l'attente n'a pas été très longue. Le 20 juin une crise ministérielle éclatait à Weimar. Par suite d'une scission dans son ministère sur la question de la paix, le chancelier Philippe Scheidemann donnait sa démission. Devant l'imminence de la rupture le parti de la paix avait gagné du terrain dans l'Assemblée nationale. Les démocrates et les centristes favorables à la signature prenaient l'ascendant. Un nouveau ministère a été formé, sous la présidence de M. Baüer, ancien ministre du travail. Il est composé comme suit : Herr Baüer, chancelier ; Herman Mueller, ministre des affaires étrangères; Edouard David, ministre de l'intérieur; Mathias Erzberger, ministre des finances et vice-premier ministre; H. Schlicke, ministre du travail; H. Wissell, ministre de

l'économie; Meyer, ministre du trésor; Dr Bell, ministre des colonies; Gustave Noske, ministre de la défense nationale ; H. Gieslierts, ministre des postes et télégraphes; Dr Schmidt, ministre des mines.

Le nouveau cabinet a décidé de prendre la responsabilité de la signature du traité. Et l'Assemblée nationale a, le 22 juin, approuvé cette décision par un vote de deux cent trente-sept voix contre cent trente-huit. Le lendemain, M. Clemenceau a reçu une note dans laquelle le gouvernement allemand annonçait qu'il acceptait de signer le traité, en faisant deux réserves, l'une au sujet de la responsabilité exclusive de l'Allemagne relativement à la guerre, et l'autre au sujet de la reddition des Allemands accusés d'avoir commis des crimes durant celle-ci. Le conseil suprême des Alliés a refusé d'accepter ces réserves. Et finalement l'Assemblée nationale allemande a émis un vote en faveur de la signature du traité sans conditions. Cette cérémonie solennelle aura lieu dans la galerie des glaces, à Versailles, probablement le samedi 28 juin, date qui restera mémorable dans l'histoire du monde.

Au moment où l'on annonçait que le traité allait enfin être signé, un incident fâcheux est venu troubler la satisfaction générale. Les marins allemands, qui gardaient la flotte germanique internée à Scapa-Flow sur la côte anglaise, ont coulé ces vaisseaux afin d'empêcher qu'ils ne restent entre les mains des ennemis de leur pays. Naturellement cet acte a causé une vive émotion chez les Alliés. Ceux-ci vont demander de ce chef une réparation additionnelle.

* * *

Nous aurions voulu causer un peu des choses académiques, que des sujets plus urgents nous ont forcé de négliger durant la grande crise mondiale. L'élection de M. Henri

Bordeaux nous aurait fourni un thème particulièrement agréable. Mais il nous faut l'ajourner pour tourner immédiatement notre attention sur les affaires canadiennes.

La session de notre parlement fédéral, un peu languissante au début, est devenue plus intéressante et plus mouvementée durant les six dernières semaines. Avant de nous occuper de la discussion budgétaire, désireux de tenir notre parole, nous voulons dire quelques mots du débat amorcé au sénat par M. le sénateur Pope sur la question d'éducation. Il a proposé la motion suivante: " Qu'il soit établi au Canada un système d'éducation nationale, gratuite et obligatoire. " Et il l'a appuyée d'un discours dans lequel il a attaqué l'oeuvre accomplie en 1867 par les fondateurs de la Confédération, quand ils ont garanti solennellement par un article de la constitution l'existence des écoles séparées (des écoles confessionnelles) dans les provinces où elles existaient alors. En faisant cela, il a répudié l'attitude politique que les chefs de la minorité anglo-protestante dans notre province ont adoptée à ce moment. Les articles relatifs à la protection des minorités ont été votés à la demande d'hommes comme sir Alexander Galt, l'honorable M. Rose, et un autre qui s'appelait l'honorable John Henry Pope et que M. le sénateur Pope a connu. Sachant cela, nous avouons que nous n'avons pas lu sans un profond étonnement ces déclarations énergiques tombées de la bouche de ce dernier : " Je suis absolument opposé à la reconnaissance des minorités, sous quelque forme que ce soit. Je crois que la bévue la plus sérieuse qui ait été commise dans l'acte de la confédération, et l'un des plus grands torts causés à notre peuple, est la reconnaissance des minorités à quelque nationalité qu'elles appartiennent. " Nous estimons que l'amour du paradoxe a entraîné trop loin M. Pope, qui devrait être plus que tout autre, en cette matière, le gardien fidèle de la tradition. Si, avant de prononcer son

discours, il eût ouvert les *Débats sur la confédération,* à la page 417, il se fût peut-être abstenu de cette tirade.

Sa proposition, il le savait sans doute, n'était pas viable, Elle était inconstitutionnelle au premier chef. L'instruction publique, qu'on ne l'oublie pas, est du ressort unique des législatures provinciales, et s'il est une chose certaine, c'est que, dans la province de Québec, tous les partis, toutes les classes, seraient unis en un faisceau indestructible pour lutter contre toute tentative d'empiétement sur ce domaine. Notre opposition serait ardente et irréductible, qu'on se le tienne pour dit. Laisser le parlement fédéral s'arroger le droit de légiférer, de statuer sur nos affaires d'éducation, jamais nous ne le permettrons, jamais! Nous ne le premettrons pas parce que c'est un domaine sacré, où nos principes, nos doctrines, nos croyances, l'idéal et la foi de notre race, sont en cause. Nous ne le permettrons pas, parce que, d'ailleurs, nous nous considérons à bon droit parfaitement en état de conduire nos affaires d'éducation avec succès et dans les meilleurs intérêts de notre avenir.

Sur ce dernier point, nous croyons que M. Pope s'est trop facilement laissé impressionner par les déclamations de certains journaux et de certains hommes publics. Nous affirmons, en parfaite connaissance de cause, que notre province est en progrès constant dans le développement, dans l'expansion, dans le perfectionnement de son instruction publique. Nous pouvons regarder bien en face toutes les autres provinces de la confédération. Sans doute nous avons encore des améliorations à réaliser. Mais nous sommes à l'oeuvre, et tous nos bons esprits étudient à l'envi les meilleurs moyens d'y parvenir.

La motion de M. Pope était donc doublement intempestive. Elle a trouvé, Dieu merci, de nombreux et habiles cor-

tradicteurs. Et nous sommes heureux de constater que son auteur a trouvé bon de la retirer comme conclusion du débat.

* * *

Le ministre des finances a prononcé, le 5 juin, son exposé financier, depuis longtemps attendu. Il a soumis des chiffres qui donnent au parlement et au public une idée précise et nette de la situation. " La guerre est terminée, a-t-il dit. Toutes les nations de l'univers sont occupées, à l'heure actuelle, à faire le bilan des frais qu'elle a occasionnés et à examiner la situation financière et économique dans laquelle elles se trouvent après la terrible tempête qui a dévasté le monde entier. Les différents pays cherchent à découvrir des voies et moyens afin de relever les ruines que le terrible ouragan a accumulées sur son passage. Le premier désir de la députation et de la population du Canada, à mon avis, c'est de se rendre compte, à l'occasion de l'exposé budgétaire, des frais que la guerre a occasionnés au pays, d'être mis au courant de notre situation financière, de connaître quel sera le chiffre de notre dette nationale lorsque nous aurons complété la démobilisation de nos troupes et que nos dépenses de guerre auront pris fin, ainsi que l'augmentation des dépenses annuelles que nous serons obligés de rencontrer en conséquence de la grande guerre. " Par cette entrée en matière, sir Thomas White se traçait un programme. Il faut lui rendre cette justice qu'il l'a parfaitement rempli. On peut diviser son discours en trois parties distinctes. Il a successivement examiné l'état de notre dette nationale et de notre budget annuel tels que la guerre nous les a faits, les moyens à prendre pour solder nos obligations et augmenter nos revenus, les remaniements qu'il convient cette année de faire subir à notre tarif.

Notre dette, il est inutile de se le dissimuler, a atteint un

chiffre formidable. Le 31 mars 1914, elle était de $335,996,850, et, le 31 mars 1919, elle s'élevait à $1,584,000,000. En tenant compte des dépenses de guerre, qu'il va falloir faire durant l'exercice 1919-1920, nonobstant l'armistice, pour le maintien de nos troupes en Europe, pour les frais de rapatriement, de démobilisation, de gratifications, etc., une somme additionnelle de $300,000,000 viendra porter ce chiffre à $1,884,000,000. Ajoutons-y encore environ $66,000,000 qui représenteront éventuellement notre part du coût supplémentaire des munitions sur les champs de bataille, depuis le 1er septembre 1917, et nous pouvons considérer que notre dette publique est de un milliard, neuf cent cinquante-millions, autant dire deux milliards. Comparé aux $335,996,850 de cette même dette en 1914, ce chiffre représente une augmentation d'à peu près $1,614,000,000. Incontestablement, le Canada devra porter un lourd fardeau. Le total de notre passif, déduction faite de notre actif, représente $220 par tête de notre population. Devons-nous espérer que les indemnités de guerre qui pourraient nous être attribuées le diminueront d'une manière sensible? Le ministre des finances n'a pas voulu nous en laisser l'illusion. " Quelle partie de cette dette et des obligations dérivant des pensions et des autres services dus à la guerre pourrons-nous compenser par voie d'indemnité à recevoir de l'Allemagne et de ses alliés en vertu du traité de paix? Je ne le saurais dire. " " Mais, a ajouté sir Thomas White, il serait imprudent de compter comme élément d'actif assuré ce que nous espérons toucher à ce titre. Mieux vaut que nous prenions notre dette et nos autres obligations résultant de la guerre pour ce qu'elles sont réellement et soyons prêts à en supporter le plein fardeau en ne comptant que sur nos propres forces et nos propres ressources. "

Quelle somme aurons-nous à payer tous les ans pour le service des intérêts sur notre énorme dette ? Le ministre des

finances l'évalue à $115,000,000. Au 31 mars 1914, ce même service ne nous coûtait que $12,893,504 annuellement. Les résultats de la guerre se feront encore sentir dans notre budget annuel d'une autre manière. Nous aurons à payer un chiffre considérable de pensions pour les officiers et soldats blessés ou pour les familles dont ils étaient les soutiens. De ce chef, durant le dernier exercice, nous avons déboursé $17,400,000. Nous pouvons calculer que ce service atteindra un total de trente-cinq à quarante millions, chiffre qui se maintiendra pendant un grand nombre d'années. A elles seules la dette et les pensions exigeront donc un budget d'environ $150,000,000.

En face de ces chiffres, sir Thomas White ne donne pas dans le pessimisme. Il croit fermement que le Canada a des ressources suffisantes pour supporter sans fléchir le poids de ses obligations. Et il en donne pour preuve l'étonnante augmentation des dépôts dans les banques depuis six ans. En 1913, le chiffre de ceux-ci était de $988,181,367, et en 1919, ils s'élèvent à $1,604,649,034, soit environ $600,000,000 de plus. Cependant la situation demande des résolutions vigoureuses. " Nous ne pourrons faire face aux obligations nées de la guerre et les acquitter, a dit le ministre des finances, qu'autant que nous saurons donner une plus grande activité à l'exploitation de nos ressources naturelles et de nos industries, et pratiquer individuellement l'économie de façon à accroître sensiblement chaque année la richesse domestique et le chiffre des économies et à faire pencher un peu plus du bon côté la balance de notre commerce avec l'étranger. Autrement dit, notre devise pour l'avenir doit être ce qu'elle fut pendant la guerre : " Produire et économiser ! "

Etant donnée notre situation à l'issue du grand conflit, comment va s'établir notre budget? Pour l'exercice terminé le 31 mars 1919, nos dépenses ordinaires — indépendamment des dépenses de guerre — ont été de $240,000,000, et nos dé-

penses à compte du capital de $22,000,000, soit un total de $262,000,000. Nos dépenses de guerre ont été de $450,000,000. En tout nous avons donc eu à débourser $712,000,000. Nos revenus, provenant des douanes, des postes, des contributions indirectes, etc., etc., ont été de $310,000,000. Déduction faite des $262,000,000 de nos dépenses ordinaires et à compte du capital, il nous est resté un surplus de $48,000,000, que nous avons appliqué à solder parcille somme sur nos dépenses de guerre.

Pour l'année courante (1919-1920), sir Thomas White évalue nos dépenses ordinaires à $270,000,000 — y compris $102,000,000 pour l'intérêt de la dette et $30,000,000 pour les pensions. Nos dépenses à compte du capital seront approximativement de $50,000,000. Cela fera un total de $320,000,000 pour notre budget régulier. Nos dépenses de guerre (rapatriement, démobilisation, gratifications, etc.) seront d'environ $300,000,000. De sorte que nous aurons à payer cette année $620,000,000 pour nos dépenses de toute nature. Quelles seront nos ressources ? Voici l'estimation de notre revenu pour l'exercice en cours : douanes, $145,000,000 ; accise, $30,000,000 ; postes, $18,000,000 ; taxe de guerre sur les bénéfices, $35,000,000 ; impôt sur le revenu, $20,000,000 ; autres taxes de guerre, $14,000,000 ; diverses sources, $18,000,000 ; en tout $280,000,000. Ceci laisserait un excédent de $10,000,000 environ des revenus sur les dépenses régulières du gouvernement. Quant aux dépenses de démobilisation, etc., il faudra demander à un nouvel emprunt les sommes requises pour les solder.

Après avoir examiné la situation financière, sir Thomas White a abordé la question du tarif. Il a formulé une série de propositions dont le détail technique allongerait et alourdirait indûment cette chronique. Qu'il nous suffise de dire que le ministre des finances entend abroger entièrement le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, édicté en vue de la

guerre, et en partie le tarif intermédiaire et le tarif général de 7½ pour cent mis en vigueur en vertu de la loi des revenus de guerre. Ceci va dégrever un grand nombre d'articles, tels que farineux alimentaires, vêtements en lin et en coton, chaussures, cuir, peaux, articles d'habillement en fourrure, chapeaux, etc. Sir Thomas White propose aussi l'introduction en franchise du blé, de la farine et des pommes de terre, provenant de pays qui n'imposent pas de droit sur ces articles récoltés ou fabriqués au Canada. Pour ce qui est des instruments aratoires le gouverrnement a proposé une réduction de droits de 27½ à 15 pour cent sur les scarificateurs, les herses, les rateleuses à cheval, les semoirs mécaniques, les distributeurs d'engrais, les sarcloirs; de 27½ à 17½ pour cent sur les charrues, les moulins à vent, les machines locomobiles avec chaudières, les ameulonneurs et séparateurs de machines à battre; de 32½ à 20 pour cent sur les machines à charger le foin, les extracteurs de pommes de terre, les hache-paille, les concasseurs de grain, les faneuses, les vans, les rouleaux, les tarières pour forer les trous à poteaux, les manches de faux, les fourgons de ferme. Ce qui a permis au gouvernement d'opérer ces réductions de tarif sur les machines agricoles, c'est un arrangement avec les compagnies de chemins de fer, en vertu duquel celles-ci ont consenti à diminuer leurs taux de transport pour ces machines, des centres de fabrication dans Ontario et Québec aux villes de l'ouest, en retour de la suppression de la taxe de 7½ pour cent sur le charbon bitumineux imposée durant la guerre.

Mais toutes ces modifications dans le tarif vont probablement faire subir aux revenus des douanes une diminution de $25,000,000. Il faut y suppléer. Et dans ce but, le ministre propose un relèvement considérable de la taxe sur les revenus. Au lieu de 6 pour cent toutes les compagnies devront payer une taxe de 10 pour cent sur leur revenu net à partir de deux

mille piastres. On tiendra compte aux actionnaires des compagnies de la taxe payée par ces dernières. Pour les particuliers, la taxe normale de 4 pour cent sera prélevée sur tout revenu au-dessus de $1,000 mais ne dépassant pas $6,000, pour les célibataires et les veufs ou veuves sans enfants, et sur tout revenu excédant $2,000, mais ne dépassant pas $6,000 pour toutes les autres personnes. En outre la taxe normale sera de 8 pour cent sur tous les revenus excédant $6,000. La surtaxe commencera à être exigée sur les revenus de $5,000 au lieu de $6,000 comme actuellement, et elle croîtra progressivement sur chaque $2,000 depuis $6,000 jusqu'à $100,000. Ainsi un revenu de $100,000 paiera une taxe totale de $31,190, d'après le tableau publié dans le *Hansard;* un revenu de $500,000 paiera une taxe de $303,190; et un revenu de $1,000,000 paiera une taxe de $663,190. Grâce à ces mesures, le ministre espère compenser la perte que feront encourir les réductions du tarif.

Quant à la grande question de la revision générale des droits de douane, sir Thomas White a déclaré qu'il ne serait pas sage, suivant lui, de l'entreprendre cette année. Il est à propos de procéder à une telle revision tous les huit ou dix ans, afin d'adapter le tarif à la situation nouvelle créée par le cours des choses. Mais à l'heure actuelle, " si l'on considère que le budget des recettes du présent exercice nous fera prélever à peine de quoi solder les dépenses ordinaires et qu'il nous faudra recourir à l'emprunt pour faire face aux frais de premier établissement et de démobilisation, on verra ", dit le ministre, " à quel point il est nécessaire de maintenir, du moins en majeure partie, l'impôt de guerre dont sont frappées les importations. Il ne serait pas possible d'effectuer une judicieuse révision générale du tarif. Le commerce international est très incertain, subissant encore l'entrave des restrictions et des interdictions motivées par la guerre, et étant

gêné, en outre, par les taux du change, qui sont et seront peut-être longtemps encore sujets à de profondes variations. Les prix sont dépourvus de stabilité, et dans le monde entier la situation ouvrière est on ne peut plus déséquilibrée. D'ici à ce que la paix soit conclue et que partout la situation soit devenue plus stable pour ce qui concerne le capital, le travail, les prix, les débouchés et le change, il est impossible de s'occuper utilement de la revision du tarif. ". Sir Thomas White a exprimé l'espoir que, dans un an, la situation aura reconquis assez de stabilité pour que l'on puisse effectuer le remaniement complet, que, par suite de la guerre, il a fallu de toute nécessité remettre à plus tard.

Tel a été, dans ses grandes lignes, l'exposé du ministre des finances. En le terminant il a fait appel au bon vouloir de tous. " Il est du devoir évident de tous les citoyens, a-t-il dit, de coopérer de bon coeur avec le gouvernement, et de s'entr'aider, afin qu'à force de patience, de bonne volonté et d'esprit patriotique, nous traversions heureusement cette époque si pénible et si critique de la vie nationale du Canada. "

C'est M. McMaster, député de Brome, le critique financier attitré de l'opposition, qui a donné la réplique au ministre. Il l'a fait avec talent. Son discours a été la contrepartie de celui auquel il répondait. Il a commencé par parler du chiffre énorme de notre dette. Il a signalé ensuite ce qu'il appelle le gonflement démesuré de notre numéraire, des billets de banque et des billets du Dominion. Il a reproché au gouvernement d'avoir eu trop recours à l'emprunt pour payer nos dépenses de guerre. Et quant aux moyens pris par ce dernier pour augmenter le revenu public, il a formulé deux critiques. D'après lui le ministère a commis une première erreur en n'adoptant l'impôt sur l'excédant des bénéfices que longtemps après le commencement de la guerre; et

sa seconde erreur a été d'établir originairement l'impôt sur le revenu à un taux beaucoup trop bas.

M. McMaster est d'avis que sir Thomas White pèche par optimisme. " Le ministre des finances, a-t-il dit, peu importe qu'il l'ait fait ou non avec intention, crée une cruelle illusion en proclamant que le Canada est prospère, lorsqu'il souffre en réalité d'une émission excessive de monnaie. Le ministre croit-il que les ouvriers se mettent en grève pour le plaisir de la chose ? Nous aurions tort de croire à l'exemple du ministre que le Canada pourra supporter facilement le fardeau de notre dette nationale. Pour moi nous devrions faire les plus grands efforts afin de solder cette dette aussitôt que possible. Voici pour quelle raison. Si nous remettons ce devoir à plus tard, il est possible qu'à l'avenir nous traversions encore une époque où les prix deviendront plus bas. Or tandis qu'à l'heure qu'il est un boisseau de blé peut payer, par exemple, 2 pour cent de notre dette, il est possible que dans dix ans d'ici il ne pourrait plus guère acquitter qu'une piastre. " M. McMaster s'est attaqué aussi à l'argument que sir Thomas White avait voulu déduire de l'augmentation des dépôts dans les banques. " Je désire signaler à l'attention du ministre, a-t-il dit, un autre aspect de la question : c'est que les dépôts dans les banques sont un pauvre indice de la prospérité d'un pays... On n'a pas le droit d'affirmer que le pays est prospère parce que le chiffre des dépôts dans les banques a augmenté de $988,191,367 en 1913 à $1,604,649,034 en 1919. Et pour quelle raison? Pour la bonne raison que l'argent représente le pouvoir d'achat purement et simplement. Donc les $988,000,000 en dépôt dans les banques en 1913 représentaient un pouvoir d'achat pour le moins égal au $1,604,649,034 qui est déposé dans les banques, mais nous ne sommes pas plus riches qu'auparavant. " L'orateur oppositionniste a fait ressortir la différence qu'il y a entre les

dépôts des caisses d'épargne et ceux des banques. " Les premiers peuvent constituer un indice, mais les dépôts courants dans les banques ne représentent pas du tout les économies de la nation. Ils représentent plutôt les emprunts de la population d'un pays. Je vais à ma banque et j'escompte disons pour la modeste somme de $1,000. Je laisse ce billet entre les mains de mon banquier et mon compte de banque se trouve augmenté de $1,000. Or je ne suis pas plus riche pour cela. Cette somme représente mon emprunt. " M. McMaster a vivement blâmé le gouvernement pour le grossissement exagéré du budget des dépenses régulières. " Pour moi, a-t-il déclaré,je n'hésite pas à taxer le gouvernement d'extravagance." Entrant dans le détail, il a signalé plusieurs articles qui devraient être retranchés de la liste de nos dépenses.

Enfin, le critique de l'opposition a abordé la question du tarif, Il a fait une charge à fond contre le système protectionniste et arboré haut et ferme le drapeau du libre-échange. M. McMaster est un libre-échangiste de doctrine et de conviction. A un moment donné on l'a entendu s'écrier: " Je suis fermement d'opinion que si l'évangile international que prêchaient et pratiquaient les grands apôtres du libre-change, Cobden et Bright, avait été accepté par le reste du monde civilisé, cette guerre, d'après ce que nous, pauvres humains, pouvons voir, n'aurait pas eu lieu. " Toute la dernière partie du discours de M. McMaster a été consacrée à l'éloge du libre commerce. et à un plaidoyer en faveur d'un remaniement général du tarif pratiqué conformément à ces principes. En terminant, il a proposé en amendement la motion suivante: " Les propositions du ministre des finances ne sont pas satisfaisantes. Elles n'offrent aucun frein à l'extravagance et ne contiennent aucune mesure pour faire diminuer le coût élevé de la vie. Elles ne donnent non plus aucune promesse définie d'une revision tarifaire décroissante. Pour remédier à la situation, on de-

vrait abaisser le tarif de façon à dégrever la nourriture du peuple et l'outillage employé dans le développement des ressources naturelles du Canada ainsi que les matières premières entrant dans les produits manufacturés au Canada; enlever ou réduire substantiellement, le plus tôt et le plus équitablement possible, les droits imposés sur toutes les denrées nécessaires à la vie; accepter l'offre d'un trafic réciproque avec les Etats-Unis et entreprendre une revision décroissante générale du tarif conformément aux principes ci-dessus. "

Cette question du tarif a provoqué une scission au sein du cabinet. L'honorable M. Crerar, ministre de l'agriculture, ancien président des *gran-growers* du Manitoba, a donné sa démission, parce que les propositions du gouvernement ne lui semblaient pas satisfaisantes. On sait qu'il est un libre-échangiste convaincu. Au cours du débat, il a défini sa position en termes modérés, mais d'une façon très catégorique. La discussion sur le budget a été longue. Nous n'entreprendrons pas de l'analyser. Il suffisait ici d'indiquer les deux doctrines, les deux systèmes qui s'y sont heurtés. Le vote s'est pris à la séance du 18 juin. Il a été de soixante-dix pour et de cent vingt contre l'amendement McMaster, soit une majorité de cinquante voix pour le gouvernement. Une douzaine de députés unionistes ont voté contre le ministère, tandis que deux ou trois députés de l'opposition ont appuyé ce dernier.

La session fédérale semble maintenant s'avancer rapidement vers son terme. On parle de la prorogation pour la deuxième semaine de juillet.

* * *

Nous ne pouvons que signaler les troubles ouvriers qui ont paralysé la vie normale à Winnipeg pendant près d'un mois et demi. Ils ont eu un caractère plus sérieux et plus in-

quiétant que les grèves ordinaires. Les meneurs ont affirmé des principes qui ne sauraient être reconnus sans ouvrir la porte à la révolution. A un certain moment la situation a pris un aspect menaçant. On s'est battu et le sang a coulé dans les rues de Winnipeg. Le gouvernement fédéral est intervenu et à décrété des arrestations pour cause d'attentat à la sécurité publique et de conspiration contre les institutions du pays. Heureusement les dernières nouvelles annonçent qu'une détente s'est produite et que la grève va prendre fin.

* * *

Dans la province de Québec les élections générales ont eu lieu le 23 juin. Le résultat n'en était pas incertain. Dès le jour de la nomination des candidats, quarante-quatre députés ministériels avaient été élus par acclamation. Voici quelle est la situation parlementaire après le scrutin. Le gouvernement Gouin comptera dans la nouvelle chambre soixante-et-quinze partisans. L'opposition conservatrice se composera de cinq députés. Deux candidats ouvriers ont été élus. Les deux faits notables de la journée du 23 ont été la défaite de M. Bouchard à Saint-Hyacinthe et la diminution assez générale des majorités.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 juin 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS THEOLOGIQUES DU TEMPS PRESENT — QUESTIONS DE GUERRE, par M. A. Michel, chez Beauchesne, à Paris, 1919.

Ce volume d'actualité a été écrit, au cours des opérations militaires, par un professeur de théologie qui a fait la guerre et en a connu les réalités. Ni de près, ni de loin, ces *questions de guerre* ne sont des récits de faits ou d'aventures de guerre. C'est un recueil de problèmes dogmatiques et moraux soulevés par la guerre et discutés à l'aide des principes formulés par saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*. De saint Thomas d'Aquin, sur le sujet de la guerre, on ne retenait, en général, que le résumé du *droit chrétien de la guerre*, esquissé dans la IIa, IIae, q. XL, a. 1. Mais la " littérature " de guerre du docteur angélique est, en réalité, bien plus considérable. M. Michel la résume en neuf questions : 1o *Le droit chrétien et la guerre;* 2o *La vengeance et les représailles;* 3o *Le culte de la patrie;* 4o *L'unité de l'Eglise et la guerre;* 5o *La guerre et le martyre;* 6o *Le clergé et la guerre;* 7o *Le culte divin et la guerre;* 8o *Prophéties de guerre;* 9o *La notion théologique de la paix.* L'ouvrage se clôt par quelques réflexions sur *la vérité et la guerre.* Il est curieux de constater que ces problèmes aient pu être envisagés au XIIIe siècle. M. Michel s'est livré à un véritable travail d'érudition et de patience, que les circonstances ne favorisaient guère, mais qu'il a néanmoins mené à bonne fin, en recherchant et en coordonnant, dans les oeuvres de saint Thomas, tout ce qui se rapporte aux questions de guerre. Il a su récolter une abondante moisson de plus de trois cents pages.

* * *

LE MESSAGE DU SACRE-CŒUR A LOUIS XIV, A LA FRANCE, par A. Hanson, s. j., chez Beauchesne, à Paris, 1919.

Le drapeau du Sacré-Coeur a soulevé, dans les derniers mois, de violentes controverses. Ces discussions très vives ont permis de mieux envisager deux problèmes, l'un pratique, l'autre historique. Comment faudra-t-il interpréter les demandes et les promesses du Coeur de Jésus, le jour où la France voudra les réaliser? Ces demandes et ces promesses sont-elles

certaines? L'auteur de cette brochure dit un mot de la question pratique. Il traite à fond, d'après les documents originaux, et, on peut l'écrire, d'une manière définitive, la question historique. Sans doute la France et n'importe quelle autre nation a le droit de mettre sur son drapeau l'image sacrée du Coeur adorable et du Coeur adoré de Jésus; cet hommage national ne put manquer d'attirer des bénédictions spirituelles et temporelles en vertu de promesses authentiques. " Comme il est la source de toutes bénédictions, il les répandrait abondamment dans tous les lieux où serait honorée l'image de ce Sacré-Coeur. " (*Lettre du* 10 *août* 1689, l'autographe existe). La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si une demande spéciale, si des promesses spéciales ont été faites à Louis XIV et à la France. Voici la conclusion de l'auteur: " Oui, le message de 1689 a été donné à la bienheureuse Marguerite-Marie pour être transmis au roi Louis XIV; c'est là un fait historiquement certain. Oui, le message de 1689 atteint avec Louis XIV et à travers lui ses successeurs et la nation française: cette opinion est de beaucoup la plus probable. " On a trouvé cette conclusion "très modérée". Soit. Elle est du moins historiquement certaine. Les victoires de 1918 qui font battre si glorieusement nos coeurs et nos étendards ne changent rien à la demande de 1689. Plus la France sera glorieuse le jour où elle répondra au désir divin, plus son hommage sera solennel et glorieux au Coeur de Jésus. Arborant le Coeur sacré sur des étendards triomphants, elle reconnaîtra mieux l'honneur d'avoir été choisie, elle, et non pas une autre.

* * *

PAILLETTES D'OR, années 1916-1917-1918, chez Aubanel frères, à Avignon, 1919.

L'apparition de ce petit recueil coïncide avec le cinquantenaire des *Paillettes d'Or*. Qui dira tout le bien que pendant ce demi-siècle elles ont accompli sans bruit? Qui comptera les larmes qu'elles ont séchées, les blessures sur lesquelles elles ont versé le baume de leur onction? Toutes les circonstances de la vie quotidienne y sont prévues, et pour toutes les difficultés elles ont une solution, pour toutes les joies un sourire, pour toutes les peines une consolation, pour tous les doutes un conseil. Aussi est-ce avec un nouveau plaisir que leurs fidèles lecteurs accueilleront la *dix-septième série* qui paraît aujourd'hui. Dans les pénibles épreuves que

nous venons de traverser, la part y a été faite assez grande à nos douleurs et le pourquoi de la souffrance, les douleurs de Jésus, la confiance, l'union de tous dans l'épreuve, les chants d'espoir trouveront dans les âmes affligées un écho ému, en même temps qu'ils seront pour elles un adoucissement à leurs amertumes. Ainsi toujours fidèles à l'idée directrice qui les a fait miroiter dès leurs premiers instants au soleil de la tendre piété chrétienne, les *Paillettes d'Or* continueront à faire aux âmes l'aumône d'un peu de joie et contribueront, comme par le passé, à les enrichir et à augmenter chaque jour la valeur du trésor spirituel qui est la seule richesse appréciable, la seule qui compte pour l'éternité.

* * *

Université de Montréal

Compte rendu des travaux du Cours de littérature française et des examens pour l'année académique 1918-1919

AU moment de proclamer définitivement close une année d'études qui fut brillante et féconde, je voudrais lier tous les bons souvenirs qui nous en restent en un faisceau qui ressemblerait à celui de nos amitiés. Je revois les belles journées bien remplies du travail joyeux et désintéressé qui est le nôtre, et les jeunes efforts couronnés de succès, et les moments de tristesse que l'on mettait en commun pour être plus forts; et je revois surtout le vaste champ d'idées qu'ensemble nous avons parcouru, le beau voyage intellectuel dont nous avons à rendre compte. On nous demande, et nous nous demandons à nous-mêmes, ce que nous avons appris, comment nous l'avons appris, quel a été notre profit et notre progrès: nous allons répondre.

Le cours de littérature française n'a pas été improvisé. Nous savions très bien où nous allions et ce que nous voulions faire. Nous avions un programme. Il comprenait une série d'études se complétant les unes les autres et qui devaient tirer du *genre épistolaire à l'époque classique* toute la substance utile qu'il contient.

I

CONFÉRENCES PUBLIQUES

A la base de tout il y avait *l'étude historique* du genre épistolaire dans ses principaux représentants. Nous y avons

consacré nos dix conférences publiques. C'est par là que nous prenions contact avec les oeuvres. Il faut d'abord les décrire, savoir ce qu'elles valent et ce qu'elles nous apprennent. Nous avons voulu trouver dans ces conversations écrites l'explication des idées et des tendances morales qui s'expriment dans toute la littérature. Les lettres familières nous ont révélé l'âme des écrivains, leurs intentions, parfois leur degré de sincérité, très souvent la genèse de ces grandes oeuvres littéraires que l'on ne comprend jamais bien si l'on n'en connaît pas l'histoire.

Nous avons commencé notre étude par *les hommes d'Eglise et les grands chrétiens ;* car de tous les caractères de notre dix-septième siècle, le plus évident, le plus somptueux et le plus original est le caractère religieux. Mais pourquoi, sinon parce qu'il eut à ses origines et à son sommet un certain nombre de grands hommes qui imposèrent à la pensée et à l'art de leur temps la forme religieuse de leur esprit ? Nous aurions voulu faire à chacun des artisans de cette oeuvre magnifique la place qui lui revient. Quel profit n'aurions-nous pas trouvé à arrêter longtemps notre regard sur le regard profond et tourmenté d'un Pascal, à suivre, par les routes de l'exil, la silhouette hautaine et batailleuse du grand Arnauld, à écouter "dans le secret vallon" de Port-Royal les poétiques rêveries du doux monsieur Hamon. Nous n'aurions pas voulu omettre le grand bénédictin Mabillon, ancêtre véritable de tous nos érudits français, l'homme le plus savant et le plus modeste du siècle. Par les quelques lettres qui nous restent de lui nous aurions essayé de deviner ce qui se cache derrière les yeux fermés de Bourdaloue. Nous aurions étudié l'humanisme chrétien dans les lettres de Fléchier, prélat mondain dans les salons précieux, saint évêque dans son diocèse livré aux guerres civiles. Là-bas, dans la brume des Flandres,nous aurions écouté le chant plaintif et mélodieux, parfois dur et

inquiétant, du cygne de Cambrai. Enfin celui qui est au-dessus d'eux tous, dominant le siècle et l'avenir de son regard impérieux, Bossuet, nous eût apparu tel qu'il fut en réalité, homme très simple, très bon et très aimant, dans sa vie quotidienne de prêtre uniquement préoccupé de faire régner la paix et l'unité dans les âmes et dans l'Eglise.

Il va sans dire pourtant que de si grands noms ne sauraient être omis: nous les retrouverons donc dans une autre partie de notre programme. Mais pour une première conférence où il fallait se borner, nous avons cru qu'il convenait de projeter la lumière sur les origines. Voilà pourquoi nous avons présenté d'abord à l'auditoire, par une étude de leur correspondance, deux grands chrétiens qui ont vécu à l'aube du grand siècle. François de Sales demeurerait un écrivain de premier ordre même si nous ne possédions pas ses lettres ; de Vincent de Paul nous n'avons pas autre chose.

Les lettres du saint évêque de Genève nous représentent les ébauches successives de tout ce qu'il a pensé ou écrit. Ce sont des trésors de vie intense. Elles peuvent être comparées aux *Pensées* de Pascal en ce qu'elles sont "faites de pensées nées sur les entretiens ordinaires de la vie ". C'est donc là que nous avons étudié le directeur de conscience, le prédicateur, l'écrivain, et enfin l'homme, c'est-à-dire le saint. A ces divers titres François de Sales a exercé une influence profonde sur le siècle entier.

Il est, en littérature, le précurseur des psychologues et des moralistes. Avant La Rochefoucauld il a vu le rôle de l'amour-propre dans la vie morale. Mais, au lieu de mettre ses observations en froides maximes, il les vivifie par l'amour. Il aime les âmes avec tout son coeur et les gouverne avec une douceur impérieuse rehaussée d'une exquise politesse. Il a déjà, dans sa conversation et dans son style,

les manières de " l'honnête homme ", au sens du XVIIe siècle. Déjà, comme Pascal, il croit que, dans le commerce avec les âmes, " la règle est l'honnêteté ".

Il est encore un précurseur par l'union étroite de la clarté et du bon sens à la ferveur religieuse où il ne veut rien de sibyllin ni de pédantesque. Il maintient les droits de la raison dans le domaine religieux comme plus tard les classiques les affirmeront dans l'ordre littéraire. Il croit que la piété doit être conforme à la nature humaine, qu'elle en doit être l'épanouissement. Or cette observation fidèle de la nature, cette exclusion d'une nature imaginée, c'est la théorie même du classicisme qui viendra.

Enfin saint François de Sales pose les principes qui doivent renouveler l'art de la prédication. Il croirait faire descendre très bas le ministère de la parole sacrée en le considérant comme un genre littéraire. Mais c'est précisément parce qu'il veut le rendre conforme à sa définition vraie, parce qu'il y voit un acte liturgique et une fonction religieuse, qu'il fraye la voie à ceux qui enrichiront la littérature française de ce genre nouveau. La règle c'est de " prêcher la Parole ". Cela exclut les descriptions oiseuses, l'érudition parasitaire, les mots recherchés, " l'élégance séculière, mondaine et profane". Saint François de Sales a donc préparé la réforme de la prédication religieuse en demandant qu'elle ne fût ornée que de sa beauté essentielle et native. Mais il a fallu que d'autres ouvriers fussent là pour continuer et parfaire l'oeuvre ébauchée; il a fallu qu'au saint évêque de Genève succédât le bon " monsieur Vincent ".

On nous promet enfin, après trois siècles, une édition critique des lettres de saint Vincent de Paul; et nous devons nous en réjouir, car c'est une des plus belles âmes que nous présente l'histoire de l'humanité, et il est nécessaire de le con-

naître bien pour comprendre quelque chose à la forme française de la pensée chrétienne.

Le style de cet enfant du peuple est unique. Parfaitement simple, parfaitement vivant, d'une exquise bonhomie, d'une familiarité savoureuse, souple et ondoyant mais clair et probe, toujours fait de réalité, coupé de naïves exclamations et de cris d'une éloquence primitive qui partent du coeur et vont au coeur, il ne doit rien à l'art et ne doit rien à personne.

Monsieur Vincent nous y apparaît au naturel. C'est un esprit curieux et aventureux, très finement observateur, formé par la vie et non par les livres. Voilà pourquoi il est d'avis que le zèle religieux doit être "selon la science expérimentale". Cette habitude de l'observation l'amène à formuler, pour l'éloquence chrétienne, la grande loi de *la vérité dans l'art* que Molière et Boileau, et toute l'école de 1660, feront prévaloir en d'autres genres. Vérité dans les sentiments d'abord : sans la simplicité, l'humilité et la douceur, la prédication n'est qu'un genre faux. Vérité dans la forme aussi : monsieur Vincent a tout un art de persuader, qui bannit le bel esprit, le grand style, ce qu'il appelle " l'éloquence cathédrante, les périodes carrées ". C'est en exprimant cet idéal avec la force d'une ardente conviction qu'il a ramené l'éloquence de la chaire à la vérité austère et forte. Après Vincent de Paul, Bossuet est possible.

Des grands saints nous avons passé aux *grands artistes*. Dans le nombre nous en avons choisi deux qui se détachent nettement du groupe et qui ont ce bonheur que leurs lettres nous ont été conservées. Pendant les quelques périodes où ils furent éloignés l'un de l'autre, Racine et Boileau nous ont laissé d'eux-mêmes une image fidèle, de leur parole et de leur amitié un écho véridique. En un temps où les écrivains répandent leur esprit et cachent leur vie, où les oeuvres litté-

raires nous apprennent ce que l'auteur rêva et non ce qu'il fut, ces lettres nous sont un précieux et unique moyen de pénétrer dans leur vie intime et quotidienne, de connaître la valeur de leur âme et d'assister à l'éclosion de leurs oeuvres.

C'est le temps où Racine oublieux de sa gloire, définitivement revenu des orages de la passion et des cabales de théâtre, savoure les douceurs de la vie de famille dans sa petite maison de la rue des Maçons. Le libre poète, " détaché du métier de poésie ", est passé à la prose officielle. S'il lui arrive encore parfois d'écrire des vers, c'est pour les jeunes filles de Saint-Cyr. Il composera *Athalie* sans se douter que c'est le chef-d'oeuvre de son théâtre et de tout le théâtre classique.

Boileau, plus heureux, n'a pas eu à rompre avec son passé. Dans son isolement de célibataire à moitié sourd il continue d'écrire, sans hâte et de loin en loin, des poésies de Parisien moqueur, de rentier, d'homme de goût et de brave homme. C'est un vainqueur : il a gagné la bataille de la raison contre la préciosité, le burlesque, l'emphase et la médiocrité. Il triomphe avec le bon sens : ce qui veut dire qu'il a de très nombreux ennemis, dont il se moque parce qu'il est satirique de la tête aux pieds, et avec lesquels il se réconcilie quand il lui plaît parce qu'il a un excellent coeur. Au pédantisme de l'Académie et aux splendeurs de la cour il préfère la conversation de quelques amis bien choisis ou le calme séjour de son petit jardin d'Auteuil. Mais le roi a jugé que ce talent capricieux avait besoin d'une chaîne dorée : il a nommé Boileau historiographe de France avec son ami Racine.

Comme, pour écrire l'histoire, il n'est encore rien tel que de la voir de près, voilà les deux compagnons qui, armés de bonnes lorgnettes, chevauchent à la suite du roi, sous les quolibets des gens de guerre. Nous avons vu comment ils surent comprendre leur métier d'historiens officiels et y joindre l'habileté du courtisan, le goût invincible de la bonne prose, une

dévotion un peu rigide et frondeuse, enfin et surtout une amitié réciproque inaltérable dont l'expression parfois, sous la plume de Racine, s'élève jusqu'aux accents du lyrisme.

Leurs lettres ne sont pas des pièces d'apparat: elles n'excluent aucun sujet; elles n'ont jamais rien de travaillé ni de solennel. On peut dire qu'elles sont le modèle le plus parfait du genre épistolaire et du style naturel dans un siècle poli. Si parfois nous sommes tentés de trouver que ces deux amis si intimes parlent trop bien, c'est peut-être d'abord parce que nous avons lu d'autres correspondances dont les auteurs croyaient avoir, dans l'intimité, le droit de parler mal, et c'est aussi parce que ceux-là vécurent dans un temps où il était de mode de parler naturellement bien.

L'ouvrage historique qu'ils avaient écrit en commun a été détruit: c'est pourquoi celles de leurs lettres qui en étaient comme une ébauche nous sont extrêmement précieuses. On les y voit s'intéresser aux belles actions et aux paroles naïvement héroïques des soldats du roi. Ils n'ont pas toujours les yeux fixés sur les grands: ils comprennent la grandeur native du peuple. Il y a donc, dans leurs notes, le vrai siècle de Louis XIV, et les fragments d'une épopée dans la mesure où une épopée était possible en ce temps-là.

Ce furent deux grands hommes de bien qui, après avoir illustré les lettres françaises dans leurs belles années, offrirent, au penchant de leur vie, le modèle accompli de ce qu'on appelait alors " l'honnête homme ", et qui, fidèles aux beaux souvenirs de leur passé commun, s'appuyèrent l'un sur l'autre jusqu'au moment où l'un d'eux put dire: " Je regarde comme l'un des plus grands bonheurs de ma vie celui de mourir avant vous. "

En regard et à la suite de ces deux artistes littéraires, nous avons placé deux femmes illustres qui représentent, sous deux aspcts différents et complémentaires, *la Française du*

XVIIe siècle. C'est bien ici ou jamais qu'apparaît l'utilité de la littérature épistolaire: si nous n'avions pas les lettres de Mme de Sévigné et de Mme de Maintenon, nous connaîtrions sans doute les Emilie, les Roxane, les Célimène, les Madame Jourdain, mais quel est donc l'ouvrage de fiction ou de théâtre qui nous apprendrait ce que pouvait être en ce temps-là une maman ou une éducatrice ?

A côté de cette vie profonde toute la littérature du siècle a passé sans la voir. Qu'importe! Elle se suffit à elle-même. Bien mieux, cette vie a créé de la beauté. Sans modèles, sans ambitions littéraires, sous la dictée d'un sentiment vrai et d'une pensée impérieuse, les deux marquises ont trouvé leur style. C'est à elles d'abord que pensait La Bruyère, lorsqu'il hasardait timidement ce double conditionnel qui, en 1689, était sans doute bien audacieux: " Si les femmes étaient toujours correctes, j'oserais dire que les lettres de quelques-unes d'entre elles seraient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit. " Il avait bien vu que ce qui donnait à ces lettres une valeur unique c'était le naturel parfait, l'absence de travail apparent,le charme d'une langue toute neuve; mais ce qu'il ne disait pas, le styliste trop exclusivement attaché à l'étude de la forme, c'est que le meilleur de cet art était l'expression d'un grand amour et que le secret de ces femmes de génie était dans leur coeur.

La marquise de Sévigné est une grande dame du temps de Louis XIII. Elle aime les belles tirades du grand Corneille " qui font frissonner " et les grands coups d'épée des héros de roman. Elle a gardé la fierté féodale de cette noblesse de province que Richelieu et Louis XIV ont eu tant de mal à domestiquer. Elle s'amuse à la cour et elle s'en moque: elle écoute tout, elle voit tout, mais elle juge tout avec lucidité. C'est un séjour qui ne convient ni à sa franchise ni à sa droiture d'esprit. Sur la vie, sur la vieillesse, sur la mort, sur

toutes choses, elle ne dit pas ce qu'il est convenu que l'on doit dire, mais ce qu'elle pense. Elle écoute la voix qui est en elle avant de nous faire entendre sa voix. Mais cette voix fait toujours librement écho à celle des grands saints et des grands penseurs ; car c'est en leur compagnie que vit cette femme d'élite, à l'ombre de sa bibliothèque, loin des bruits du monde. Elle examine et discute toutes leurs idées à la lumière du bon sens, avec calme, sans prévention et sans le moindre grain de vanité.

Avec cette haute culture, ce riche tempérament, ce libre esprit, Mme de Sévigné aurait pu très bien ne laisser aucune trace dans la littérature française; elle ne serait peut-être connue que par quelques lettres fières ou gracieuses s'il n'y avait eu dans sa vie un sentiment puissant et douloureux.

Mais elle fut mère et grand'mère. Elle vécut loin de sa fille et de ses petits-enfants. Elle réussit à exprimer fortement et naïvement ce que beaucoup d'autres mères ont senti : une tendresse un peu exclusive, un peu idolâtre, pour qui le moindre souvenir, le moindre retour, sont d'un prix infini ; une passion un peu jalouse, comme toutes les passions, mais qui n'est pas égoïste pourtant, qui est une aide pour sa fille, non un empêchement à remplir sa destinée et ses devoirs.

Et peu à peu la maman se prolonge en grand-maman. L'ardent amour de toute sa vie se mue en une jolie et paisible amitié d'automne, tout illuminée de sagesse attendrie.

Et passion, amitié, sagesse, tout cela s'exprime dans une libre et vagabonde conversation pleine de fantaisie, de malice, de finesse, de charme ingénu. Et tout cela constitue le style le plus neuf, le plus fort, le plus primitif, le moins écrit de ce temps-là. C'est toute la vie d'un grand esprit et d'un grand coeur de femme qui s'épanche librement dans la langue du grand siècle.

La richesse et la diversité des tempéraments littéraires,

chez les personnes qui ne faisaient pas alors profession de littérature, éclatent dans le parallèle que l'on pourrait établir entre les lettres de Mme de Sévigné et celles de Mme de Maintenon. Les unes sont le produit d'une très riche imagination, les autres procèdent de la raison seule. La marquise bretonne ne se lasse pas de causer; la demi-reine va droit au fait et, sans récits, sans tableaux, aboutit à une conclusion : ses lettres expriment les passions et la vie d'une femme qui ne s'émeut et ne vit que pour agir.

Aussi les plus riches d'idées et les plus pathétiques se rattachent-elles à une grande affaire où elle avait mis tout son coeur: ce sont les lettres d'éducation qu'elle écrivit pour les demoiselles de Saint-Cyr. On cherche d'ordinaire un programme dans ces lettres; elles contiennent, en réalité, quelque chose de plus précieux et de plus rare: la vie d'une géniale éducatrice. D'abord ses grands désirs un peu naïfs et trop rapidement déçus, puis son effroi et son repentir devant l'oeuvre de son orgueil, enfin la réforme excessive et qui va jusqu'à sacrifier l'intelligence à la modestie et à la simplicité. Mais tout cela est beau comme le reflet d'un grand amour ambitieux et troublé. Elle n'avait pas de système: elle avait une certaine expérience, beaucoup de bon sens, et elle aimait les enfants. Elle savait que l'éducation, comme le génie, est une longue patience; qu'il faut donner tout son temps, compter sur le temps, connaître l'enfance, connaître chaque enfant, s'adresser à leur raison naissante, et — par-dessus tout — les aimer. Toute sa pédagogie tenait dans ces trois mots: "Soyez des mères."

A celles qui lui demandaient des conseils pour l'art d'écrire elle se plaisait à recommander " le style court, simple, uni, sans tour ". Elle joignit l'exemple au précepte. L'ingénieux, le piquant, le brillant ne se trouvent presque nulle part chez elle; mais partout la clarté, la justesse, la précision, le

naturel, et surtout la raison : la raison sérieuse mais non pas froide, la raison passionnée souvent, quand il s'agit de ce qu'elle aime.

Dans la littérature épistolaire du XVIIe siècle, un nom très illustre fait défaut : celui de *Molière*. Nous ne possédons pas de notre grand comique le moindre billet. Nous n'avons pas voulu pourtant qu'il fût absent de nos études car nous trouvons, dans les correspondances de ses contemporains, la contre-épreuve de la représentation puissante qu'il a donnée de leurs ridicules. Dans ces lettres où se reflètent la vie et la pensée quotidienne,nous avons reconnu,comme dans un miroir brisé, la plupart des traits de son immortel tableau. Nous avons vu que certaines situations de théâtre,qui semblent empruntées à la farce, étaient bel et bien empruntées à la vie. Mais surtout nous avons rencontré, sur les chemins de la vie, presque tous les personnages de Molière, depuis le caricatural Gorgibus jusqu'au très réel Harpagon, depuis les Femmes savantes, sur lesquelles Balzac composa une dissertation épistolaire quarante ans avant que Molière en fit le sujet d'une comédie, jusqu'à la magistrale figure d'Alceste dont il paraît certain que notre ami Boileau et quelques autres sages, dépourvus de patience, ont fourni les traits.

Par certaines lettres de Scarron nous avons pu voir comment se formaient les Trissotins et les Vadius, tous les grotesques de lettres, pédants et querelleurs, dont la cuisine était ordinairement fondée sur le bon plaisir d'un grand seigneur ou d'un financier, et à la merci des caprices d'un comptable.

L'étude des lettres de Julie d'Angennes, de la marquise de Sablé, de la comtesse de Maure,nous a montré ce qu'étaient ces Précieuses non ridicules dont Molière nous dit seulement qu'elles ont existé. Mais quelques-uns des ridicules de la préciosité nous ont apparu chez Madeleine de Scudéry : parmi des récits rapides, simples et bien venus, qui nous donnent la

plus haute estime pour son esprit et sa personne, nous avons retrouvé le goût de la poésie glaciale de salon que Molière a ridiculisée, le culte des impromptus et des madrigaux, du galimatias prolixe, de la recherche et des fausses grâces.

Voiture nous a fourni le plus pur et le plus intéressant modèle de cet art maladif dont nous avons suivi les destinées jusqu'à la fin du siècle. Enfin nous avons pu voir comment la préciosité réformée, sauvée de ses principaux ridicules, avait trouvé sa véritable expression dans les lettres de jeunesse de l'abbé Fléchier qui garda toujours, et même dans les plus hautes fonctions, le goût d'un art un peu fluet, des phrases coquettes et bien arrondies, des bagatelles pseudo-poétiques.

Parmi les personnages ridiculisés par Molière, les plus connus, les plus populaires, et peut-être aussi les plus amusants, sont les médecins. Il nous a été facile de comparer le portrait au modèle, car il y a sur les médecins du temps de Molière une littérature épistolaire assez vaste. Il nous a été particulièrement agréable de contempler, en personne naturelle, un vrai médecin de Molière : Gui Patin, doyen de la Faculté de médecine de Paris. C'est un fier original dont les lettres, farcies d'injures et de latin, sont aussi prodigieusement vivantes que triviales et incorrectes. C'est aussi un excellent homme, bon fils et bon père, bon bourgeois de sa bonne ville, avec les plus solides vertus bourgeoises, un érudit très distingué qui pousse sa curiosité dans toutes les directions. Mais Gui Patin est surtout et avant tout un médecin qui croit à la médecine, à une certaine médecine, à la médecine traditionnelle de la Faculté de Paris. Il y croit comme monsieur Purgon lui-même, et il exprime une haine féroce pour " les impertinentes nouveautés " que nous appellerions le progrès. L'esprit de corps et l'instinct formaliste et procédurier qui en est la conséquence vivent en lui avec intensité.

L'étude de ces lettres nous prouve que Molière n'a nulle-

ment exagéré les ridicules, la pédanterie, la suffisance, la violence verbale de certains grotesques de son temps. Elle nous permet aussi de mieux pénétrer la méthode du grand observateur qui ne met en relief que les ridicules et laisse tout le reste dans l'ombre, qui ne fausse pas la nature mais qui crée en choisissant. Une lecture intelligente des correspondances de son siècle est le meilleur commentaire de ses oeuvres et le plus sûr moyen de comprendre ce qu'il y a de profondément, de comiquement et parfois de cruellement vrai dans son théâtre.

Nous avons donné un pendant à cette histoire littéraire des moeurs en ébauchant *l'histoire des opinions et des théories littéraires* telles qu'elles se révèlent à nous dans les correspondances privées. Sur les hommes et les livres de ce temps-là, il existe aujourd'hui une doctrine établie : des générations de critiques ont déterminé la place et la valeur de chacun ; mais lorsqu'ils étaient dans leur nouveauté, les opinions les plus contradictoires éclataient en propos très libres, d'autant plus libres qu'il n'y avait pas alors de critique littéraire officielle et patentée. Or de ces critiques spontanées et individuelles ce sont les lettres familières qui nous transmettent avec le plus de sincérité les échos successifs.

Nous ne pouvions épuiser le sujet en une heure : nous avons voulu seulement en donner la méthode et le goût. Il ne saurait d'ailleurs être question de former un système avec ces jugements occasionnels qui sont le reflet de l'opinion d'un jour et du tempérament d'un individu. Mais nous pouvions faire comme une revue anecdotique des conversations littéraires du XVIIe siècle.

Nous avons groupé les personnages suivant leurs affinités naturelles, leur profession, la forme particulière de culture qu'ils ont reçue ou qu'ils se sont donnée. En vertu de ce principe, l'ensemble de l'élite pensante du XVIIe siècle nous a paru se présenter en trois catégories bien distinctes : les gens de lettres, les mondains et les gens d'Eglise.

Les gens de lettres nous ont apparu principalement dans les grandes querelles où les doctrines, les rancunes, les intérêts étaient engagés : Malherbe défend sa réforme poétique et grammaticale contre les survivants de l'école de Ronsard ; Corneille défend le Cid contre Scudéry et appelle Balzac à son aide; Boileau défend les Anciens contre Perrault et ce qu'il appelle " l'Académie des Topinambous ".

Il y a beaucoup moins d'érudition mais plus de liberté et de variété chez les mondains, parmi lesquels nous devons nommer encore, et au premier rang, madame de Sévigné; car à une exquise modestie elle sut joindre une culture très vaste et un goût littéraire singulièrement affiné. Elle a le sens de l'art et juge tout avec un tempérament d'artiste : sa curiosité des expressions nouvelles et rares dénote l'écrivain de race, celui pour qui l'instrument existe indépendamment de l'usage qu'on en peut faire.

Le nom de madame de Sévigné appelle celui de Bussy-Rabutin, son cousin et l'un de ses correspondants les plus assidus. Académicien et lettré assez vaniteux, mais homme de guerre et grand seigneur, Bussy formule ses jugements sans préjugé d'école et en suivant ses impressions personnelles. Il représente l'opinion moyenne de ce dix-septième siècle auquel il est arrivé parfois de préférer Boursault à Molière et de mettre sur le même plan Mascaron et Bossuet, Nicole et Pascal, Benserade et La Fontaine. Nous avons pu apprécier par là l'utilité du travail de sélection qui a été fait depuis lors parmi les oeuvres et les hommes.

Bussy-Rabutin fit de la critique épistolaire dans son exil de Bourgogne; Saint-Evremond en fit dans son exil d'Angleterre. Celui-ci fut presque un critique professionnel et il fut même regardé comme tel par l'Europe entière. C'est un critique impressionniste, ingénieux et spirituel, qui se rattache à l'école du bon sens, admire sincèrement les grands écrivains

du siècle et remet les médiocres à leur place. Mais il parle souvent de l'antiquité avec une ignorance hardie qui déconcerte, et il a des préventions ou des entêtements invincibles, puisque jamais il ne voulut avouer le génie de Racine. Sa critique est la conversation légère d'un gentilhomme épicurien, fantaisiste et libertin, qui a cru demeurer jeune en gardant les idées et les admirations du temps où il était jeune.

Nous ne quittons pas tout à fait le monde en parlant de certains hommes d'Eglise, comme l'évêque Godeau qui comprit toujours dans son diocèse l'Hôtel de Rambouillet,ou comme l'illustre grammairien Bouhours,ou comme ce Père Rapin dont on a pu dire " qu'il servait Dieu et le monde par semestre ". Ceux-là ne diffèrent des mondains que par le ton qui est plus modéré, plus calme, tout pénétré d'ecclésiastique urbanité.

Mais il y eut, au dix-septième siècle, des gens d'Eglise qui furent cela uniquement, et dont les écrits en général, dont les jugements littéraires en particulier, sont exclusivement commandés par le souci qu'ils ont de faire leur métier de pasteurs d'âmes. Le plus grand, et celui que nous connaissons le mieux dans l'intimité, car, grâce aux travaux de l'abbé Urbain et d'un éminent sulpicien, M. Lévesque, nous avons enfin une édition critique de ses lettres, c'est Bossuet.

Elles nous donnent une représentation naïve et comme primesautière de sa vie. Bossuet est l'homme qui ne vécut que pour la pensée et ne pensa que pour les âmes: il ne crut pas qu'il y eût d'autre littérature pour un prêtre. Quand il parle de ses propres ouvrages, il ne paraît même pas se douter que l'on puisse les considérer sous un point de vue littéraire ou qu'ils puissent avoir une valeur de forme. Il n'a pas une seule pensée de gloire humaine. Il travaille seulement dans l'ordre de la charité.

Aussi veut-il que la littérature française soit chrétienne

et chrétienne sans restriction. Il croit que si nous devons imiter les Anciens en quelque chose c'est en ceci " qu'ils ont écrit leurs ouvrages selon leurs moeurs et leur religion, sans y rien mêler d'étranger ". Il a donc des idées plus justes que son ami Boileau sur la question du merveilleux païen. Il devance Chateaubriand. Et nous comprenons mieux, après avoir lu ses lettres, pourquoi il fut, au XVIIe siècle, un de nos deux grands poètes en prose.

Si d'ailleurs, en certains passages de ces mêmes lettres, nous avons souffert de voir Molière violemment attaqué en compagnie de Racine et même du grand Corneille, si pour rassurer notre conscience nous nous sommes dit que Bossuet ne nous montrait qu'un seul côté des choses, nous avons compris, en même temps, que c'est un aspect qu'ordinairement on nous cache et qu'il était bon et salutaire de l'avoir montré.

Or tandis que Bossuet en face de l'oeuvre littéraire se demande : " Cela est-il vrai comme l'Evangile? " Fénelon semble dire : " Cela est-il beau comme Platon ou Homère? " Entre ces deux esthétiques il y a un monde. Bossuet n'est qu'un docteur chrétien ; Fénelon est un artiste dont la pensée se meut dans la lumière antique. Quand Bossuet dit christianisme, Fénelon répond hellénisme.

Il disait aussi rêve, humanité, réformes, utopie ; et par là il annonçait le siècle suivant.

Avec la littérature épistolaire du dix-huitième siècle nous pénétrons dans un monde beaucoup moins sûr. Les esprits ont plus de curiosité peut-être, mais beaucoup moins de rectitude ; les lois morales sont trop souvent ignorées ; la langue même et le style ont perdu de leur précision et de leur beauté. C'est un monde qu'il faut connaître pourtant, au moins dans ses représentants les plus célèbres et dans ses théories les plus caractéristiques.

Le principal monument épistolaire du siècle est la cor-

respondance de Voltaire. Elle ressemble beaucoup trop à la vie de l'auteur pour qu'on puisse dire que c'est un chef-d'oeuvre. Mais on peut en extraire beaucoup de petits chefs-d'oeuvre. Nous en avons étudié ce qui est utile à l'histoire littéraire. Nous avons d'abord retracé la formation de ce qu'on est convenu d'appeler *le classicisme de Voltaire*. Que nous révèlent ses lettres sur la façon dont il comprit et continua le dix-septième siècle ?

La disposition générale d'esprit où se trouve Voltaire est la négation même du grand art. Il lui manque le dévouement à la vérité et le dévouement à la beauté.

Il n'a pas cet état de grâce littéraire dont parle Boileau lorsqu'il dit : " Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme." Il a trop l'habitude du mensonge. Il n'a pas même la religion de l'art mais seulement le culte du succès. L'art n'est pas pour lui un but mais un moyen, le moyen de parvenir à la célébrité. Au lieu de " faire choix d'un censeur rigide ", suivant le conseil de Boileau, Voltaire ne pense qu'à se recruter des partisans. Il ne refuse pas de s'abaisser jusqu'à la jalousie, et ne comprend pas la liberté de la concurrence. Il ne cesse de demander le bâillon, l'exil ou les galères, pour ceux qui l'attaquent ou le parodient.

Il ne croit donc pas à son oeuvre : il croit au plaisir qu'il éprouve à la composer et à la gloriole qu'elle lui rapportera. Ce n'est pas ainsi que se font les choses qui doivent durer. L'oeuvre d'art est une création à base de croyance et de dévouement.

Mais, en outre, cette création ne peut être viable que si elle s'adresse au peuple. Or Voltaire méprise sa propre nation. Il n'écrit que pour le petit nombre " des vrais connaisseurs ". Il ne peut donc aboutir qu'à une littérature artificielle.

Il n'y a pas de littérature classique sans le culte de la

vertu, le souci de la vérité, l'amour désintéressé du beau et l'aveu de la nation. A ces conditions fondamentales Voltaire crut suppléer par le culte de la forme: il étudia et reproduisit les procédés de ceux qu'il avait choisis pour maîtres.

C'est ainsi qu'il se créa un art étroit et rectiligne, rigoureusement asservi à la forme trouvée avant lui, un art conventionnel, clair et froid, Et il écrivit un poème épique et des tragédies et des comédies et des odes. Et tout cela ne vécut pas.

Mais lorsque, sans imiter personne, il improvisa de petits poèmes pleins de grâce, de malice ou d'émotion légère, ce jour-là il devint un maître à son tour. C'est là qu'il est vraiment classique. Il ne s'en est peut-être jamais douté.

C'est encore dans la correspondance de Voltaire que nous avons pris sur le vif cet aspect nouveau et important de la littérature française du dix-huitième siècle qu'on appelle *le cosmopolitisme.* Nous l'avons étudié dans une de ses manifestations les plus célèbres. Nous avons vu M. de Voltaire, roi des beaux esprits et des esprits forts,dans une Europe où tout le monde parlait français, se mettre au service du roi de Prusse. A travers les lettres des deux souverains nous avons suivi toutes les péripéties de cette curieuse équipée, depuis les cajoleries du début jusqu'aux affronts de la fin, depuis le jour où " le Salomon du nord " appelait son correspondant français un " homme divin ", jusqu'à ce voyage du retour où il le fit garder à vue pendant cinq semaines dans une auberge de Francfort.

L'écrivain français, dans cette aventure, n'a guère fait d'honneur à sa patrie. C'est une des incartades qu'on lui a le moins pardonnées bien qu'on pardonne presque toujours, en France, aux coquins qui ont de l'esprit. Mais nous nous rappelons avec amertume que si les lettres françaises au dix-huitième siècle ne furent presque jamais au service de la France,

c'est Voltaire qui doit en répondre tout le premier; à moins que le principal coupable n'ait été le gouvernement français d'alors qui semblait ne vouloir communiquer avec les écrivains que par l'intermédiaire du guichetier de la Bastille.

Si l'on jette un coup d'oeil d'ensemble sur le siècle, on voit que la littérature y revêtit deux formes successives et opposées : l'esprit et la passion. Voltaire personnifie la première, Rousseau fut l'initiateur de la seconde. Les noms de ces deux écrivains sont aujourd'hui unis ou réconciliés dans l'histoire des lettres et dans la mémoire des hommes; mais leurs relations ne furent qu'une longue querelle de trente ans. Nous avons, au moyen de leur correspondance, raconté les principaux épisodes de cette *tragicomédie littéraire*. Nous pouvions ainsi faire apparaitre, avec un puissant relief, la physionomie de l'un et de l'autre, dans le fort même de l'action.

Nous avons vu le philosophe de Genève pratiquer, dans son tonneau de Diogène, le pédantisme de la vertueuse sauvagerie qu'il avait d'abord mis en discours. Voltaire le poursuit de ses railleries et de ses gambades: admirable en cela, et aussi par les subterfuges qu'il emploie pour ne pas répondre lorsqu'il craint d'avoir le dessous. A l'acte suivant les deux augures se font théologiens: la Providence divine, attaquée par Voltaire, est défendue par Rousseau sans que l'on puisse savoir lequel des deux y croit le moins. Puis ce sont les jalousies atroces et les délations réciproques; enfin la haine mortelle et définitive. Tout cela est d'une gaîté un peu triste qui laisse un arrière-goût de mépris. Ils avaient le talent qui fait les grands écrivains; ils n'avaient pas la dignité qui, au siècle précédent, avait fait les grands hommes.

Nous avons voulu reposer notre regard sur *quelques figures féminines*. Mais les femmes du dix-huitième siècle n'ont presque jamais la beauté simple et grande de celles de l'âge

précédent. La foi manque trop souvent à leur âme, ou la dignité à leur vie,ou la santé à leur style. Jamais pourtant l'influence des femmes ne fut plus considérable qu'en ce temps-là sur les idées et sur les lettres. Pour définir ce que fut cette influence, nous avons limité notre étude à trois noms qui nous ont semblé particulièrement représentatifs.

C'est d'abord Mme Geoffrin, cette bourgeoise qui était fille d'un valet de chambre, et qui ne savait pas l'orthographe, mais qui savait penser et encourager la pensée. En assurant la subsistance de plusieurs écrivains, elle recueille la plus belle part de la succession de Louis XIV : le gouvernement des esprits. Cette chrétienne qui ne voit que les aspirations généreuses des philosophes leur donne, un peu naïvement, son appui. Mais elle n'accepte pas toutes les idées ni surtout les passions de ses amis et, dans la fièvre des discussions, elle est un vivant exemple de modération et de sérénité.

En face d'elle, avec un talent épistolaire qui rappelle à certains égards celui de Mme de Sévigné, la marquise du Deffand représente l'agitation morale et l'incurable ennui dans le regret de la foi perdue et le mépris de ceux qui l'ont détruite sans la remplacer. Elle souffre de n'avoir rien compris à la vie, de n'avoir pas déchiffré l'énigme du monde et surtout de n'avoir pas été aimée. Ses lettres sont l'histoire d'un âge sceptique et railleur qui a poussé l'abus de l'esprit jusqu'au dernier excès et qui cherche à se guérir de son ennui par la souffrance d'aimer et la douceur des larmes. A côté d'elle, et un peu dans son ombre, nous voyons apparaître son amie la duchesse de Choiseul : c'est la mélancolie douce et résignée, pleine de pensée, mais de la pensée du siècle, absolument dénuée du sens religieux.

Nous trouvons là des états d'âme qui font prévoir et qui préparent de loin le grand renouveau romantique. Nous avons fait de ces *signes avant-coureurs* le sujet de notre dernière leçon.

Car en un temps où les convenances mondaines interdisent la libre expression de l'individualité, où tous les genres littéraires sont comme garrottés par des règles traditionnelles dont le sens est perdu, en un temps où la langue n'est plus qu'une espèce d'algèbre uniquement faite pour l'idée et pour l'analyse, le genre épistolaire est le seul où les âmes puissent avoir leur expression et leur expansion complète.

Julie de Lespinasse, la Muse de l'Encyclopédie, la femme qui contribua le plus à la diffusion des idées philosophiques, nous a fait comprendre comment le sentiment sans frein et sans règle, le sentiment devenu le but unique de la vie,put sortir de l'intellectualisme du dix-huitième siècle. Elle est romantique par sa vie même qui est déjà celle des glorieux enfants trouvés et des vagabonds de génie du théâtre de Hugo ; elle est romantique par la croyance à la vertu régénératrice du sentiment, par le désespoir, par le goût du poison, par le désir de l'anéantissement dans la folie ou dans la mort. Elle parle déjà la langue des romantiques morbides et elle est arrivée à leur état d'esprit par le chemin qu'ils fouleront plus tard.

Un autre aspect du romantisme nous apparaît dans les lettres de jeunesse de Mme Roland. C'est d'abord le culte de la nature, le goût du vagabondage sentimental et des larmes inexpliquées; c'est tout le futur romantisme pleurard des rêveurs à nacelle et des amants de la nuit. C'est aussi, en face d'un beau coucher de soleil, la prière problématique et balbutiante; c'est déjà la piété sans la foi, la religiosité de celles qui, aux environs de 1802, seront chrétiennes à cause de l'art ogival et des beautés de la liturgie.

Enfin un des caractères les plus essentiels de la littérature romantique se présente à nous dans les lettres du prince de Ligne, qui fut, bien avant Bernardin de Saint-Pierre, un magnifique et très complet représentant de l'exotisme. Ce

Hollandais qui mérita d'être appelé " le plus français des étrangers " et qui à toutes les qualités d'un brillant gentilhomme et d'un admirable soldat joignait un riche tempérament de poète, sut écrire, dans le style le plus direct et le plus naturel, d'étonnantes rêveries lyriques, encadrées dans le décor splendide des nuits d'orient et des ruines de l'antiquité.

Ainsi l'étude du genre épistolaire, dans le dernier tiers du dix-huitième siècle, nous prouve que, lorsqu'après la tourmente révolutionnaire les poètes apparurent, il y avait bien longtemps que les âmes les attendaient.

(À SUIVRE)

René GAUTHERON,

professeur de littérature française
à l'Université Laval.

Un apôtre d'après-guerre

LE MINISTERE OUVRIER DE MONSEIGNEUR D'HULST

L'*AVANT-GUERE* ne passionna personne ou presque personne, en dehors des frontières d'Allemagne bien entendu : on ne voulait pas croire à la guerre ou on la reculait dans un lointain avenir et on se berçait de l'illusion qu'on serait prêt. Ce fut grand dommage ! L'*après-guerre* au contraire excite partout, Dieu merci, de sérieuses préoccupations, de légitimes inquiétudes. S'agit-il simplement de relever les ruines accumulées, ruines matérielles et ruines morales, de refaire les forces perdues? La tâche serait déjà effrayante. Pourtant, il y a pire : un monde nouveau à organiser. L'ébranlement a été violent, profond, universel ; il a bouleversé jusqu'aux assises sur lesquelles se fondait la société dans laquelle nous vivions et, comme après l'invasion des Barbares et la Révolution française, c'est une époque nouvelle qui commence dans l'histoire du monde. La guerre a soumis à une épreuve terrible les idées reçues et les institutions existantes ainsi que les hommes en charge : elle a modifié bien des jugements, déclassé bien des valeurs, interverti bien des rangs. On dénonce l'insuffisance, on proclame la faillite de méthodes, de systèmes jadis indiscutés ; on prône avec une imperturbable confiance des plans complets de réorganisation sociale écartés naguère comme chimériques ou bien dangereux. Dans tous les domaines où s'exerce l'activité des hommes : économique, industriel, financier, politique, voire même moral et religieux, il faudra tenir compte de conditions et de données nouvelles, dépouiller un état d'esprit suranné, adopter des procédés inédits.

Une explication est nécessaire : est-ce à dire qu'il y ait

lieu, depuis la guerre, d'amender le décalogue et de mettre au point le credo? Non, ils sont intangibles. Mais les âmes qu'il faut garder ou gagner à la morale et aux dogmes chrétiens n'ont pas échappé au trouble universel. Elles aperçoivent d'une part des difficultés, elles éprouvent des répugnances qui leur étaient autrefois inconnues; elles se découvrent d'autre part des besoins, des aspirations qu'elles ignoraient. La religion qu'il faut leur porter est bien toujours la même. C'est la religion du Christ, immuable comme la vérité féconde, dépositaire unique des promesses du salut. Dans les temps nouveaux comme aux siècles passés, c'est toujours elle, elle seule, qui peut assurer aux individus, aux peuples, qui se confient à elle et marchent à sa lumière, les croyances, les énergies, les vertus qui animent au progrès et mènent au bonheur. Mais la façon de la présenter, les arguments par lesquels on justifie ses exigences, les procédés d'exposition par lesquels on conquiert l'attention, les oeuvres par lesquelles on gagne les coeurs, voilà qui a changé bien des fois dans le passé, qui se renouvelle incessamment, qui doit se modifier encore. C'est en ce sens qu'il faut parler d'un apostolat d'après-guerre dont tous les chrétiens, laïcs et prêtres, que les intérêts de leur foi et son influence dans le monde ne laissent pas indifférents, ont à se préoccuper aujourd'hui.

Des personnages qualifiés pour tracer aux catholiques des règles de conduite et interpréter les besoins particuliers de l'Eglise canadienne sauront en temps utile dresser les instructions, rédiger le programme de cet apostolat. La vie des hommes de foi ardente, de zèle entreprenant, d'idées larges, d'initiatives puissantes, qui furent aux époques de trouble moral et de bouleversements sociaux les ouvriers les plus actifs de la défense et de la pénétration catholiques, s'impose aux réflexions de quiconque veut comprendre ces consignes de demain et se tenir prêt à les remplir.

Si l'on admet que, malgré la disproportion des événements qui semblent mesquins comparés aux réalités présentes et la différence de l'issue, la guerre franco-allemande de 1870-71, la défaite de la France, le renversement de l'empire, la Commune et ses horreurs aient créé, dans le domaine relativement étroit d'un seul pays, un état d'inquiétude analogue à celui que la mêlée des peuples a répandu par tout le monde, c'est à ce temps plus rapproché de nous qu'il convient de se reporter tout d'abord pour interroger celui qui dans cette crise, dont les croyances et les institutions catholiques en France éprouvèrent de si douloureux et funestes contre-coups, semble avoir discerné avec le plus de sagacité les exigences et les opportunités du moment, représenté avec le plus d'autorité l'idée et la propagande catholiques. Dans le recul d'un demi-siècle, ce personnage se laisse facilement reconnaître : c'est Monseigneur d'Hulst, fondateur et premier recteur de l'Institut catholique de Paris, conférencier de Notre-Dame, député du Finistère, que ses contemporains surnommèrent " le premier prêtre de France ".

Le deuxième tome de sa vie par son distingué successeur à la tête de l'Institut catholique, Monseigneur Baudrillart, aujourd'hui de l'Académie française — vie qui pourrait s'intituler tout aussi bien " Histoire de l'Eglise de France pendant le dernier tiers du dernier siècle " — a été terminé et offert au public au commencement de 1914. Dans le même temps, achevèrent de paraître trois volumes de *mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques,* lesquels, joints aux six volumes des *Conférences de Notre-Dame,* aux onze de *Mélanges oratoires,* aux *Mélanges philosophiques,* aux *Lettres de direction* et à quelques opuscules, constituent la série complète des oeuvres du distingué prélat. Les formidables événements d'août 1914 détournèrent à leur profit l'attention. Mais maintenant qu'au devoir de poursuivre la

guerre se substitue la tâche non moins laborieuse d'organiser la paix, il arrive, par un singulier retour des choses, que les mêmes événements qui enlevèrent si tôt à ces publications de haute valeur l'intérêt de l'actualité concourent à le leur rendre après bientôt cinq ans.

L'abbé d'Hulst avait à peine trente ans en 1871, lorsque, la paix signée et l'émeute apaisée, la France se reprit à vivre et entreprit, sous la menace d'un vainqueur insolent, dans la confusion de luttes politiques et de querelles religieuses acharnées, de panser ses blessures, de relever ses ruines, de refaire ses forces abattues. Il exerçait depuis cinq années un fructueux ministère dans l'une des plus populeuses paroisses de Paris, à Saint-Ambroise, en plein faubourg, parmi des ouvriers et des pauvres. Il s'en était éloigné quelques semaines, au début de la campagne, pour accompagner les troupes en qualité d'aumônier et s'était hâté d'y revenir après la désastreuse capitulation de Sedan. Il y était demeuré et y avait couru les plus grands périls pendant le siège et pendant la Commune. Sa remarquable intelligence qui faisait de lui dès ce temps-là l'un des prêtres en vue du clergé de Paris et devait bientôt le désigner au choix du cardinal Guibert pour exercer, malgré son âge, les attributions de grand-vicaire ; une activité d'esprit que les exigences d'un ministère terriblement chargé ne venaient pas à bout d'absorber et qui poursuivait passionnément l'étude de tous les problèmes d'ordre philosophique et social posés devant la pensée contemporaine ; un coeur d'apôtre que l'amour de l'Eglise et le zèle des âmes enflammaient; des sympathies profondes pour la classe laborieuse, sous un abord froid et des allures aristocratiques qui tenaient à distance ceux qui ne le connaissaient guère; la préoccupation de dissiper les malentendus élevés entre l'Eglise et les travailleurs et l'ambition de servir, en s'y employant, la cause de l'une et des autres; des fonctions qui le mettaient

en contact intime avec le peuple et lui découvraient ses misères, ses préjugés, ses aspirations, et des relations de famille qui lui donnaient accès aux cercles les plus fermés de la haute société; enfin une situation qui, en lui attirant la confiance des milieux les plus opposés,sinon les plus hostiles,le désignait d'avance à une oeuvre de réconciliation sociale; ces qualités ou ces chances promettaient à l'abbé d'Hulst, quelque situation qui dut lui échoir même en dehors des positions officielles dont le pouvoir civil qui en était alors le distributeur écartait soigneusement les hommes de sa naissance et de son caractère, une influence prépondérante dans l'Eglise de France à cette période périlleuse et mouvementée de son histoire.

On aurait sujet de s'étonner que, doué comme il l'était pour les études supérieures, l'abbé d'Hulst ne se soit point dirigé, dès le début de sa vie sacerdotale, vers le haut enseignement. De pressantes sollicitations et des goûts déclarés l'y poussaient. Mais, il était prêtre avant tout. Ce qu'il voulait d'abord, c'était gagner des âmes, se dévouer au bonheur de ceux qui travaillent et qui souffrent, leur porter la foi qui console et qui sauve. Plus tard, quand l'enseignement supérieur aura conquis sa liberté, il y verra la forme la plus haute et la plus urgente, au moment présent, de l'apostolat auquel il aspire: il y consacrera sa vie et ne se lassera pas d'y appeler, avec les accents de la plus chaude conviction, l'élite intellectuelle du jeune clergé. Mais avant 1875, l'enseignement supérieur en France est monopolisé par l'Université: c'est un service public dirigé et contrôlé exclusivement par l'Etat. L'abbé d'Hulst ne pensa pas y trouver les facilités suffisantes pour y faire oeuvre d'apôtre: il préféra devenir vicaire de faubourg.

Il fut nommé à Saint-Ambroise, dans le fameux quartier Saint-Antoine. Il y rencontra son meilleur ami du séminaire, l'abbé Courtade, jeune prêtre de grande intelligence lui aussi et de très grand coeur, qui s'y consacrait, avec un dévouement

passionné et un succès remarquable, à l'évangélisation de la jeunesse ouvrière au service de laquelle il devait épuiser prématurément ses forces. Une expérience de quelques années avait convaincu l'abbé Courtade de deux vérités: " Le milieu industriel, la fréquentation de l'atelier, est nécessaire à l'éducation de l'ouvrier; et le milieu industriel est fatal à l'éducation du chrétien." Il se demandait anxieusement " comment faire alors des ouvriers chrétiens, si tout ce qui est nécessaire à faire l'ouvrier aboutit presque infailliblement à défaire le chrétien? " [1] Il conçut le projet d'un pensionnat d'apprentis où l'on n'admettrait que des enfants choisis. Le jour,en semaine, ils iraient à l'atelier, mais on aurait bien soin de ne les placer que dans des maisons offrant, au double point de vue moral et professionnel, les meilleures garanties: on leur assurerait ainsi une formation professionnelle sérieuse. Le soir, après le travail, ils regagneraient pour jusqu'au lendemain leur internat où on leur ferait une famille: ils y passeraient le dimanche; ils y trouveraient pour prendre soin d'eux des maîtres qui seraient des pères; ils y recevraient une formation morale et religieuse à toute épreuve. Ainsi apprendraient-ils un état sans désapprendre la foi et les moeurs, parce qu'au sortir de l'atelier une chaude atmosphère de piété les saisirait.

L'idée, si heureusement réalisée à Montréal, depuis déjà bien des années, par le patronage de Saint-Vincent-de-Paul dont s'occupent avec tant de dévouement les Frères de Saint-Gabriel, et par la maison Leprévost que fonda au prix de tant d'efforts le regretté Père Piché, était nouvelle alors. L'abbé Courtade et l'abbé d'Hulst n'entendirent pas se contenter de rédiger des rapports et de tracer des plans: ils entreprirent d'ouvrir, d'organiser, de diriger eux-mêmes la première mai-

---

[1] Mgr d'Hulst: *Mélanges*, II: socialisme et politique, éducation et enseignement, biographies, p. 233.

son d'apprentis, achetèrent un local, y réunirent vingt-cinq enfants et,sans abandonner le laborieux ministère qu'ils exerçaient à la paroisse, s'astreignirent à mener avec eux la vie commune,ce qui n'alla pas, on le pense bien,sans beaucoup de fatigues, de privations et de sacrifices. " Son goût le portait davantage vers le ministère ordinaire, l'enfance l'ennuyait " dira plus tard, parlant de lui-même, Monseigneur d'Hulst. Il demeura pourtant deux années entières au poste que son dévouement aux enfants du peuple et son amitié pour l'abbé Courtade lui avaient fait embrasser. Soudain la guerre éclate, les ateliers chôment, le siège commence, la famine disperse le petit troupeau. Après la guerre, la Commune! Après la Commune bien des choses ont changé! Les deux amis ne renoncent pas à recommencer et à développer leur oeuvre. Mais les ressources manquent, des nécessités plus impérieuses se manifestent. Ils doivent ajourner leur dessein. Il ne leur sera pas donné de le reprendre. D'autres assumeront la tâche et recueilleront la consolation de la faire aboutir.

Mais l'entreprise nouvelle que les opportunités et les besoins du moment imposent à leur zèle procède de la même inspiration. Les événements ont ajouté de nouveaux motifs et donné plus de force aux convictions qui dirigent leur vie : pour eux l'affaire urgente, la passion qui les pousse, c'est toujours le peuple, le pauvre peuple, celui qui peine et qui pâtit sans les consolations que donne la foi, qui a tant souffert de la guerre, qui s'est laissé tromper par les entrepreneurs de révolution et qui vient de payer si cher le crime de ses chefs. Il faut rendre à ces âmes, égarées plutôt que perverses, la religion du Christ, la croyance à son Evangile, l'espérance en ses promesses, l'obéissance amoureuse à ses volontés. Dans les quartiers surpeuplés du grand Paris, où sont venus s'entasser les travailleurs, les centres de culte qui autrefois pouvaient suffire ne suffisent plus, le territoire des paroisses est trop

étendu, les églises trop distantes; il y a des misères, misères d'âme et misères de corps, dont Dieu et son ministre sont trop loin, dont il faut qu'ils se rapprochent. Multiplier les tabernacles et les presbytères, les lieux de culte, les foyers de vie, dans les quartiers populaires; créer en plein faubourg des chapelles de secours desservies par des prêtres qui seront des apôtres, logeront près du pauvre monde, l'aimeront de tout leur coeur, compatiront à toutes ses peines, s'occuperont de tous ses besoins, s'emploieront tout à son service, c'est un rêve que formèrent alors beaucoup de coeurs chrétiens. L'abbé d'Hulst et son confrère, en trouvant à leur portée l'occasion et les moyens, s'occupèrent d'en préparer la réalisation.

Ils avaient justement acquis, six mois avant la guerre, pour l'oeuvre des apprentis, des deniers personnels de M. d'Hulst, une petite et pauvre maison et un vaste terrain de trois mille mètres. C'était, au bout de la paroisse, sur le boulevard Ménilmontant, en face du cimetière du Père Lachaise, l'emplacement idéal pour une chapelle de secours ! Avec l'approbation et l'aide pécuniaire de leur curé, ils la bâtirent, la dédièrent à saint Hippolyte, patron du nouvel archevêque de Paris, Mgr Guibert, érigèrent en presbytère l'humble maison et se mirent à desservir le nouveau sanctuaire... " Ce fut, écrivait à la fin de sa vie Monseigneur d'Hulst, dans l'autobiographie qui termine ses oeuvres, ce fut pour l'abbé d'Hulst une année vraiment heureuse que celle qui s'écoula d'octobre 1871 à septembre 1872. Il avait enfin trouvé le ministère qu'il aimait: la visite des pauvres, des malades surtout, la confession, la prédication presque continuelle, car la chapelle s'emplissait chaque fois qu'elle était ouverte et les occasions d'instruire, d'exhorter, d'évangéliser ce peuple renaissaient à chaque instant. C'était comme une mission permanente. "

Mais dans ce ministère méritoire et fécond, les éminentes facultés intellectuelles de l'abbé d'Hulst ne trouvaient pas

tout leur emploi. Il en avait conscience et le bonheur qu'il goûtait à se dépenser au milieu des humbles était parfois troublé par la pensée qu'il était redevable d'autres services à la cause de Dieu. Aussi, lorsqu'au bout d'un an, il fut appelé à l'archevêché de Paris et s'entendit nommer vice-promoteur, bien que d'abandonner le faubourg fût pour lui un dur sacrifice, ne se crût-il pas le droit d'hésiter.

Le cardinal Guibert se faisait besoin d'un secrétaire qui l'aidât dans la préparation et la rédaction des lettres pastorales qui furent l'un des principaux instruments d'influence, sinon le principal, dont il sut se servir pour soutenir l'action catholique en France pendant les quinze années de son épiscopat. C'est pour cette mission délicate qu'il avait choisi l'abbé d'Hulst. Il joignit le soin de seconder les vicaires généraux dans la direction des oeuvres si nombreuses à Paris. Peu à peu les besoins du diocèse et la confiance du vieil archevêque engagèrent le jeune secrétaire dans les rouages de l'administration. Il devint successivement promoteur, vicaire général honoraire chargé des oeuvres, enfin vicaire général titulaire, emploi qu'il occupa jusqu'en 1880. Il resta huit années à l'archevêché, huit années pendant lesquelles il s'est reproché plus tard de n'avoir pas su se défendre contre l'envahissement des choses et qu'il s'est plaint d'avoir dispersées dans une activité mal dirigée. Ce n'était pourtant pas contre l'envahissement des choses, mais contre les entraînements de son coeur d'apôtre qu'il était, qu'il fut toujours, impuissant à se préserver. Au reste, sans qu'il s'en doutât, la Providence qui le guidait l'acheminait aux charges pour lesquelles elle l'avait doué.

En 1875, l'Assemblée nationale mit fin au monopole universitaire dans l'enseignement supérieur et autorisa la création d'universités libres, autonomes, indépendantes de l'Etat. A peine quelques semaines après qu'eut été votée cette loi libératrice, les évêques de France décidèrent la création d'une

université catholique à Paris, et, pressés par les circonstances, en fixèrent l'ouverture à la rentrée suivante. C'était au mois d'août. On n'avait pas trois mois pour réaliser l'entreprise, et elle était immense. Trois facultés à fonder ou pour mieux dire à créer de toutes pièces : droit, lettres et sciences ! Tout à trouver ou à faire : installations matérielles, personnel enseignant et administrant, programmes et règlements ! C'était un tour de force que décrétaient les évêques. Mais ils avaient sous la main l'homme le plus capable de l'accomplir, Monsieur d'Hulst. Le cardinal Guibert sur qui pesait la responsabilité principale de l'oeuvre résolue lui confia l'affaire, ainsi qu'à son coadjuteur, Mgr Richard. Le coadjuteur eut la direction, mais le vicaire-général fut le bras qui exécute. Il se mit à l'oeuvre, et, au temps voulu, les trois facultés ouvrirent leurs portes. Dès lors, il parut bien que celui qui avait su, en de si difficiles conjonctures, amener à l'existence la jeune université, serait le mieux qualifié pour en prendre le gouvernement et en assurer l'avenir. Le cardinal ne voulut pas cependant se séparer d'un collaborateur si précieux, et entre des mains moins habiles l'oeuvre naissante périclita. Pour lui sauver la vie, on ne vit bientôt plus qu'un remède, mais sûr : y préposer l'abbé d'Hulst. La nécessité était pressante. Le cardinal céda, et voilà comment l'apôtre du faubourg Saint-Antoine devint le premier recteur de l'Institut catholique de Paris.

Il appartient désormais à l'enseignement supérieur catholique : l'apostolat par la science, la réconciliation de la science et de la foi, ou pour être exact — car il n'y eut jamais de conflit réel — la démonstration, par la constitution d'un foyer de science chrétienne, que les incompatibilités qu'on dénonce entre l'une et l'autre ne sont qu'apparences menteuses occupera sa vie. C'est pour cette oeuvre qu'il semble fait ; c'est là qu'il donnera sa mesure. Il s'y dévouera jusqu'à son

dernier souffle, avec passion. Mais il n'y met autant de coeur que parce qu'en s'y employant, il sait servir encore, et de façon bien plus efficace, la cause des travailleurs, des humbles à qui allèrent les prémices de son zèle et qui gardèrent toujours le premier rang dans ses affections. " Car les maladies sociales ne sont pour une grande part que la conséquence et la manifestation d'un état moral. Un mal plus radical et plus intime travaille la société moderne, la société française en particulier; elle a besoin de vérité, il faut lui rendre la vérité. Quel secours apporterait à la faiblesse ou à la douleur la plus fortifiante et la plus consolante des religions si elle était décidément réputée fausse et indigne de toute intelligence éclairée? Le premier de tous les combats, c'est donc le combat dans l'ordre des idées, le combat intellectuel. " [2] Les positions pour lesquelles il se livre sont de ces positions maîtresses à la défense desquelles on porte les troupes d'élite et dont la possession ou la perte signifie, pour le gros de l'armée engagé souvent bien loin et qui ne s'en doute pas, le salut ou la déroute.

Les fonctions administratives et la tâche de haut enseignement qui éloignèrent des faubourgs et détournèrent à leur profit l'activité féconde du chapelain de Saint-Hippolyte ne réussirent d'ailleurs jamais, si absorbantes qu'elles fussent et si généreusement qu'il s'y donnât, à l'emprisonner tout entière. Empêché de revenir à son ancienne clientèle et de reprendre le cher ministère abandonné, Monseigneur d'Hulst garda aux travailleurs une très large part, peut-être la meilleure, de ses pensées et de ses affections. Il saisit avec empressement, sans s'effrayer jamais du surcroît de labeur, toutes les occasions — Dieu sait si elles se multiplièrent! — que lui donnaient ses charges et ses relations, pour encourager, re-

---

[2] Mgr Baudrillart: *Vie de Monseigneur d'Hulst*, tome I.

commander, diriger ces oeuvres ouvrières auxquelles il regrettait de ne plus se livrer. Dans la chaire de Notre-Dame où il remplaça le Père Monsabré et fit succéder à l'exposition du dogme celle de la morale catholique, il aborda hardiment l'étude des problèmes sociaux et en esquissa la solution chrétienne. Aussi, de ses discours et de ses conférences est-il facile d'extraire un bref mais substantiel *programme d'action sociale catholique.*

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.

Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise de M. Moreau, Paris 1873

(SUITE ET FIN)

Est-il besoin de rappeler ici que de La Tour, deux ans plus tard, épousa la veuve de son ennemi? N'est-ce pas là encore un fait extraordinaire? Ce même homme que l'on a représenté sous les plus sombres couleurs, ce traître, ce débauché, contracte une alliance avec la veuve de d'Aulnay, deux ans après avoir reçu ses lettres de pardon! M. Moreau n'y comprend plus rien, mais cherche à expliquer ce mariage par le besoin où se trouvait Mme d'Aulnay de sauver les débris de sa fortune, se voyant forcée de restituer à de La Tour une partie de ses biens, en particulier le fort Saint-Jean. Qui ne voit dans cette restitution un motif nouveau de croire à l'authenticité des lettres données à de La Tour en 1651 ? Si Mme d'Aulnay fit une telle restitution, c'est donc qu'il y avait pour elle obligation de la faire, tandis que son union avec de La Tour est une nouvelle preuve que les accusations portées contre lui, par son premier mari, n'étaient que des calomnies. En tout cas, de La Tour, à son contrat de mariage,conclu avec Mme d'Aulnay, le 24 février 1653, au Port-Royal,et en présence des Capucins, est qualifié du double titre de chevalier des ordres du roi et de gouverneur de l'Acadie. A une réunion du conseil d'Etat, en date du 20 mars 1703, à Versailles (le roi y étant), les lettres patentes du 27 février 1651 accordées à de La Tour par le même roi Louis XIV furent présentées comme pièces justificatives. N'est-ce pas une nouvelle preuve que ces lettres étaient authentiques? Si elles eussent été frauduleuses, les enfants de de La Tour n'y eussent assurément pas eu recours pour revendiquer, par elles et avec elles, les

terres du fort de Saint-Jean contre les successeurs de d'Aulnay, le duc de Vendôme et Le Borgne? Durant ce procès, on mit encore sous les yeux du roi: "une transaction du 23 septembre 1651 faite sous seing privé entre le dit de La Tour,gouverneur général de l'Acadie, et le sieur d'Entremont, son major, pour commander en son nom durant son absence; une autre transaction, du 4 mai 1651, par laquelle Mme d'Aulnay restitue à de La Tour le fort de la rivière Saint-Jean; un congé du 13 juin, de la même année, donné par le dit feu sieur de La Tour, en qualité de gouverneur, au dit major d'Entremont de se retirer où bon lui semblerait; une commission donnée par le dit feu sieur de La Tour, en la dite qualité de gouverneur, le 16 août, au dit Entremont pour interroger les complices de l'enlèvement d'une de ses pinaces... " Cet exposé montre que de La Tour exerça le pouvoir qu'il avait reçu du roi et ce durant au moins trois ans. Il y a plus. Ses lettres sont rapportées textuellement dans le *Mémoire* des commissaires chargés de fixer les limites de l'Acadie. En voilà assez pour montrer qu'elles ne peuvent être contestées.

Parkman fait une réflexion fort juste quand il dit — ce qui paraît bien établi — que l'administration coloniale, durant la minorité de Louis XIV, offre de singuliers changements de fortune chez ceux qui eurent l'autorité en mains. En effet, d'Aulnay triompha d'abord de de La Tour, mais, le premier étant disparu de ce monde, l'autre obtint les faveurs royales, qu'il conserva quelque temps, puis, il fut remplacé par Emmanuel Le Borgne, sieur du Coudray, créancier de d'Aulnay. Les lettres que le roi fit tenir à ce dernier, en date du 10 décembre 1657, montrent que celles accordées à de La Tour étaient bien authentiques. Elles prouvent que le gouvernement de l'Acadie passa directement des mains de La Tour en celles de Le Borgne. Aucune mention n'est faite, dans ce document, des lettres du sieur de La Fosse, ce qui

prouve que les prétentions de M. Moreau, sur ce point, sont erronées. On y peut lire que : " Le Borgne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel... en considération du zèle qu'il a témoigné pour la conversion des sauvages... et de son désir d'augmenter les colonies des français, choses qui le rendent digne de reconnaissance et de gratification... d'autant plus que la Compagnie de la Nouvelle-France, lui ayant concédé la propriété en fief et seigneurie de la plus grande partie de la province, nous l'a ensuite nommé et présenté pour, sous notre bon plaisir, être pourvu du gouvernement des dits pays suivant la faculté à elle concédée par notre édit "... " Nous, en conséquence de la nomination et de la présentation à nous faite par la dite Compagnie, l'avons ordonné et établi, ordonnons et établissons... gouverneur et lieutenant général de la dite province de l'Acadie... Révoquant nostre commission du dit gouvernement et lieutenant général en la dite province de l'Acadie subrepticement obtenues par Charles de St-Etienne, sieur de La Tour, pour ne nous avoir pas été nommé et présenté par la dite Compagnie..." Ce document, pour celui qui sait lire, est une nouvelle preuve de l'authenticité des lettres de La Tour. Le roi écrit : " *Nous révoquons nostre commission.*" Cette expression indique que de La Tour tenait une commission du roi, lequel n'aurait eu que faire de la révoquer, s'il ne l'avait pas donnée. Il n'eût pas eu à se mettre en frais d'annuler un document par ailleurs nul et sans valeur. Il lui eût suffi alors de nommer un gouverneur et de veiller ensuite à faire arrêter, pour le jeter en prison, celui qui aurait eu l'audace de se prévaloir d'un document faux pour usurper une fonction qui ne lui aurait pas été donnée. L'adjectif *nostre* montre toute la force du document royal. De La Tour avait donc une lettre authentique, reconnue par le roi comme émanée de son autorité. Essayer de le nier, c'est tenter de soutenir une erreur et de nier l'évidence. Les mots *subreptice-*

ment obtenues ont pu donner à certains historiens des soupçons sur ces lettres. Cependant, l'explication qui accompagne ces mots est si claire qu'elle ne peut donner lieu à une telle méprise. Qu'on lise donc cette expression qui rétablit les faits : *pour ne nous avoir pas été présenté par la dite Compagnie...* Voilà la clef de ce prétendu mystère que l'on a voulu créer autour de ce document si extraordinaire d'après Parkman. La nomination de de La Tour, en 1651, au poste de gouverneur de l'Acadie fut faite par le roi et la reine régente, mais sans qu'il y eût alors de présentation de la Compagnie, peut-être même contre le gré de plusieurs de ses membres. Le roi dit dans sa lettre à de La Tour : " *Nous* de l'avis de la reine régente... avons confirmé ice-luy sieur de Saint-Etienne... et *confirmons* de nouveau, *en tant que besoin est ou serait...* gouverneur et lieutenant général du pays de l'Acadie. " Ce document est donc un document royal. Le roi ne crut pas devoir attendre, pour le livrer, la présentation de la Compagnie, dont quelques membres assurément eussent vu d'un mauvais oeil la réinstallation de Charles de La Tour dans la fonction de gouverneur qu'il avait occupée jusqu'à sa condamnation. Ce document ne peut donc pas être contesté. Il est authentique. [1] Six ans après, Emmanuel Le Borgne, toujours créancier de d'Aulnay, parut plus en mesure de pouvoir peupler l'Acadie qui lui appartenait déjà en droit sinon en fait, [2] fut agréé par la Compagnie de la Nouvelle-France et fut présenté pour remplir la fonction de gouverneur, ce qui eut lieu le 10 décembre 1657. Ces faits sont également prouvés par Armstrong, gouverneur de l'Acadie, qui écrivait à Londres le 14 janvier 1735 : [3] " M. de La Tour,

---

[1] Le Borgne fit de nombreuses démarches en Angleterre pour obtenir la restitution de l'Acadie à la France.

[2] *Archives canadiennes, C. O. R. M.*, 295, 21.

[3] *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud*, p. 242.

dit Armstrong, ayant épousé la veuve de d'Aulnay fut absous des accusations de mauvaise administration portées contre lui, et ses pouvoirs furent de nouveau étendus ; mais étant incapable de répondre au désir de Sa Majesté, le roi, pour peupler le pays, demanda du secours à un M. Le Borgne, sieur de Belle-isle, qui lui fournit de l'argent et des effets pour un montant considérable pour lui permettre de continuer son entreprise; le sieur Le Borgne y envoya son fils pour prendre soin de ses intérêts suivant l'entente conclue entre eux; et comme les affaires furent mauvaises pour M. de La Tour, il mit son fils en possession de la plus grande partie des domaines pour assurer le paiement de sa dette... "

Armstrong était dans le vrai. A part cette légère erreur qui fixe le mariage de de La Tour avant la réception des lettres d'amnistie que le roi lui accorda en 1651 avec le titre de gouverneur de l'Acadie, son récit est exact. Cependant, de La Tour, qui s'était fait restituer le fort de Saint-Jean l'année même de son retour en Acadie, eut à se défendre contre Le Borgne, qui avait déjà mis la main sur les biens que d'Aulnay possédait en France. Ce dernier, en effet, ayant obtenu l'autorisation de se saisir des domaines de son débiteur en Acadie, voulut s'emparer indistinctement des biens de La Tour et de ceux de d'Aulnay.[1] Il entreprit en même temps de chasser de La Tour et Denys de l'Acadie. " Il arrêta ce dernier, écrit l'abbé Ferland, et le jeta dans les fers comme un malfaiteur, et il se disposait à attaquer de La Tour dans son fort, lorsque Denys revint de France avec une nouvelle commission donnée par le roi. " Vers ce temps-là, Robert Sedgewick débarqua avec cinq cents hommes et s'empara du fort de La Tour, alors dépourvu d'hommes et de

[1] De La Tour et Mme d'Aulnay étaient séparés quant aux biens, d'après leur contrat de mariage.

munitions. Il se rendit ensuite au Port-Royal où Le Borgne fit peu de résistance. On a accusé de La Tour d'avoir manqué de courage en cette occasion. Mais Denys déclare en termes formels qu'il manqua de vivres et de munitions. En tout cas, dans une pétition adressée au roi Charles II d'Angleterre par de La Tour,on voit qu'il se "plaint d'avoir été expulsé avec violence de son habitation,d'avoir été conduit à Londres où il attendit près d'un an sans rien obtenir du lord protecteur, et d'avoir été dépouillé de ses effets au montant de 6,000 livres sterling, soit 150,000 francs". Nous lisons, dans le *Mémoire* des commissaires, "qu'il fut obligé de se rendre faute de vivres... " Enfin, le *Mémoire* des enfants de Charles de La Tour dit: " On ne peut rien imputer au sieur de La Tour, touchant la prise de ce fort. Personne n'avait plus d'intérêt que lui de le conserver, puisqu'il y avait tous ses effets qui se montaient à plus de 200,000 livres qu'il a perdues en rendant cette place aux Anglais. S'il n'a pas fait une longue résistance, ce n'a été ni par manque de courage, ni par intelligence avec les Anglais. Il a fait voir dans toutes les occasions une valeur et une fidélité à toute épreuve. Il a été forcé de se rendre parce qu'il n'avait pas de vivres, Emmanuel Le Borgne ayant refusé de lui en vendre deux jours auparavant." [1] Sur cette capitulation, les historiens n'ont aucun autre document à opposer à ceux que nous venons de mentionner.

Plus tard, de La Tour, après bien des démarches, réussit à obtenir, pour compenser les pertes énormes qu'il avait subies, une vaste concession de terre, en commun avec Thomas Temple et Guillaume Crowne, et, comme eux, il fut qualifié du titre de chevalier et de baron de la Nouvelle-Ecosse. Ce fut en 1656. Cette concession embrassait tout le pays depuis les

---

[1] *Collection des documents et histoire*, IIe vol., p. 374.

côtes de Mirliguèche jusqu'à Pentagoët inclusivement. On a fait un crime, en certain milieu, à de La Tour d'avoir accepté, avec cette concession de terre, la domination anglaise. Pourtant, même ici, sa conduite peut s'expliquer. L'abbé Ferland écrit: " Fatigué des fréquents changements de fortune qu'il avait subis et ne comptant plus sur l'assistance de la France, il accepta la domination anglaise... " C'était évidemment, pour lui, l'unique moyen de se faire rembourser des pertes qu'il avait subies. Il espérait en même temps s'acquitter des obligations qu'il avait contractées envers la famille Gibbons. Il vendit, peu après, toutes ses parts à ses associés, qui s'obligèrent à lui payer une rente annuelle le reste de ses jours et à verser à la veuve Gibbons une somme de 3,000 louis. D'ailleurs, l'Acadie étant passée à l'Angleterre,il était libre de donner à celle-ci son allégeance sans mériter de passer pour traître à la France. Arrivé dans le pays à l'âge de quatorze ans, y ayant passé toute sa vie, il n'est pas étonnant qu'il ait préféré y terminer ses jours. Il n'avait aucun bien en France et toutes ses espérances étaient ancrées sur la terre acadienne. Il y mourut vers 1666.

A sa mort, on s'occupa des contestations soulevées entre les familles de de La Tour, de Le Borgne et du duc de Vendôme, qui réclamaient une partie des terres de l'Acadie, du chef de d'Aulnay. Les titres de chacune des parties furent produits par devant le conseil d'Etat où le roi Louis XIV siégeait en personne. Les enfants de de La Tour produisirent entre autres documents les actes de concessions accordées à leur père, les lettres de réhabilitation à lui signées par le même souverain, en date du 25 février 1651, ses lettres de promotion de gouverneur général de la même époque, le rétablissant dans toutes ses propriétés du fort de Saint-Jean... sur lesquelles Le Borgne et le duc de Vendôme disaient avoir des droits, également partagés par d'autres personnages. Ces

derniers furent déboutés de leurs prétentions, mais ils obtinrent la permission de se compenser sur les biens de d'Aulnay, s'il en restait encore en France. Quant à Le Borgne, pour le dédommager des dépenses qu'il avait faites en Acadie, le roi lui accordait une vaste concession de dix lieues de chaque côté de la rivière Pentagoët... La plupart des prétentions des enfants de Charles de La Tour furent maintenues. Ils eurent gain de cause contre ceux qui voulaient les dépouiller de leurs domaines. Le jugement déclare: "Et attendu que le dit de La Tour et sa famille sont nés et de tout temps résidents dans la dite province de l'Acadie, où ils ont des établissements, Sa Majesté leur a accordé et concédé le Vieux Logis ou Cap de Sable, avec trois lieues de chaque côté tant en longueur qu'en profondeur, ce qui fera six lieues en carré... en second lieu le Fort de La Tour (ou fort Saint-Jean) avec quatre lieues d'étendue en longueur de chaque côté du dit fort et six lieues en profondeur dans les terres, avec les îles et ilôts qui sont dans l'étendue des dites huit lieues de front... en outre les fief et seigneurie de Port-Royal en moyenne et basse justice... en remontant la rivière de Port-Royal... s'estendra jusqu'à cinq lieues en remontant la dite rivière de Port-Royal sur deux lieues de largeur, de chaque côté... En outre, la seigneurie des Mines, en haute, moyenne et basse justice, dans l'étendue de six lieues en tous sens... "[1] Le roi de France, cela est évident, fut moins sévère pour de La Tour en cette circonstance que certains de nos écrivains, puisqu'il confirme, dans leurs droits et privilèges, les enfants de Charles de La Tour, qui firent valoir, entre autres documents, les titres de concession accordés à leur père par Cromwell, en 1656, en compensation des pertes qu'il avait subies lors de la prise de son fort par les Anglais de Boston.

---

[1] *Arrêt du Conseil d'Etat: Affaire Le Borgne,* du 20 mars 1703 ; *Archives Nationales, Paris. Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud.*

Ainsi se terminèrent ces longs procès durant lesquels les enfants de Charles de La Tour, issus de Mme d'Aulnay, firent connaître d'une manière non équivoque les sentiments qu'ils entretenaient sur celui qui avait été l'ennemi de leur père et qui avait nom d'Aulnay de Charnisay. L'arrêt du conseil d'Etat spécifie à chacun des héritiers la part qu'il reçut. La famille de La Tour put jouir en paix de ses domaines jusqu'au temps des gouverneurs anglais.

CONCLUSION

De tout ce que nous avons dit, il résulte que le livre de M. Moreau repose uniquement sur les écrits de d'Aulnay de Charnisay, documents qui nous viennent de lui et qu'il a rédigés en vue de gagner sa cause auprès du roi de France. L'on sait qu'il a réussi, mais on a vu aussi qu'en 1651, le jugement rendu en sa faveur contre de La Tour fut renversé et que celui-ci rentra dans les bonnes grâces du roi. Les *Mémoires* de d'Aulnay sont à la bibliothèque nationale de Paris. M. Biggar, archiviste, a bien voulu, sur la demande de M. A. G. Doughty, en faire des copies. La plus importante est le plaidoyer de d'Aulnay, qui a été tiré du *Fonds* français. Elle porte les Nos 18,592 et 18,593. C'est celle sur laquelle MM. Moreau, Parkman, le comte de Menou et M. le chevalier de la Roncière se sont appuyés pour écrire sur cette question. Elle comprend :

1. *Un Mémoire instructif de la conduite du sieur de La Tour dans la Nouvelle-France depuis* 1624 *jusques en* 1643, *et ce que le sieur d'Aulnay Charnizay a advancé dans le dict Pays.* Ce mémoire porte en sous-titre : *Extraict et mémoire instructif des choses que le sieur de La Tour a faictes en la Nouvelle-France.* Il a 20 pages et comprend, du manuscrit

original, depuis la page 372 jusqu'à la page 385. Dans cette partie, d'Aulnay raconte tous les méfaits dont il accuse de La Tour. Le lecteur, par nos mises au point, a pu juger que la plupart des accusations ne sont que des calomnies.

2. Un autre *Mémoire* du même d'Aulnay, intitulé: *Extraict et Mémoire de ce que le sieur d'Aulnay a faict dans la Nouvelle-France.* Dans ce mémoire, d'Aulnay raconte tout le bien qu'il a fait en Acadie et dit toutes les dépenses qu'il s'est imposées... Ce document a quatre pages.

3. Un autre document, dû encore, lui aussi, à la plume de d'Aulnay, intitulé: " *Mémoire de lestat auquel est le sieur d'Aulnay Charnizay dans toutes les coste et païs d'Acadie en la Nouvelle-France où il a l'honneur de commander sous l'autorité du Roy.* Une copie de ce document se trouve à la *Bibliothèque Nationale* dans *Nouvelles Acquisitions Françaises,* No 9281, fol. 114-115. Ce document comprend huit pages. Il est tout à l'avantage de d'Aulnay qui l'a rédigé.

4. *Requête pour estre commis au Conseil des personnes pour cognoistre des affaires de la Nouvelle-France,* 1643. Une page.

5. *Arrêts de* 1644, *No* 5 *Archives Nationales*: E. 1688, FF. 19-21: *Arrêt du Conseil d'Etat contre le sieur de La Tour* 6 *mars* 1644. 12 pages, copié par M. Dugas.

6. *Lettre de Razilly au Cardinal, le* 25 *juillet* 1634. *Affaires Etrangères, Amérique,* vol. 4, 4 pages.

Tels sont les documents sur lesquels M. Moreau s'est appuyé pour écrire son livre et venger la mémoire de d'Aulnay. Il faut y ajouter le fameux procès-verbal d'André Certain et deux ou trois autres attestations de même source, dont nous avons eu l'occasion de parler. Comme toutes ces pièces ont été rédigées par d'Aulnay ou quelques-uns des siens, on peut

les juger comme elles le méritent et on doit s'en servir avec circonspection. M. Moreau les a acceptées comme des documents de premier ordre et incontestables. Pourtant ces pièces viennent d'une partie trop intéressée dans le procès entre les deux rivaux pour que les historiens les regardent comme tels. Au surplus, les réserves que nous avons faites, les mises au point que nous avons indiquées montrent que ce plaidoyer *pro domo* ne saurait être accepté d'emblée.

De Charles de La Tour nous n'avons aucun mémoire, si ce n'est la lettre qu'il adressa au cardinal de Richelieu. Pour juger de sa conduite dans le procès actuel,nous avons les écrits des historiens contemporains, qui furent étrangers à la cause, mais qui virent les deux rivaux aux prises: Denys, qui lui est très favorable, Winthrop qui parle en plusieurs endroits de la justice de sa cause, et qui ne le blâme qu'une fois sur le témoignage de quatre matelots anglais que de La Tour aurait forcés à quitter son navire et Hubbard qui blâme davantage d'Aulnay. Ces écrivains, croyons-nous, qui vivaient en dehors du conflit, doivent être suivis de préférence à d'Aulnay et à M. Moreau, son admirateur. Le comte de Menou a écrit *L'Acadie colonisée par de Menou* et *Preuves de la Maison de Menou*, livres écrits d'après les mémoires sus-nommés.

Parmi les historiens sympathiques à Charles de La Tour, nous pouvons mentionner le Père de Charlevoix, l'abbé Ferland, Hannay, Beamish Murdoch, l'abbé Casgrain. Quelques-uns, en ces derniers temps, se basant sur les mémoires de d'Aulnay et sur M. Moreau, lui sont défavorables. Ce sont Parkman et le chevalier de La Roncière. M. Rameau qui a suivi M. Moreau rend pourtant ici et là des jugements plus favorables à de La Tour. Il sait, fort à propos, indiquer les réserves qui s'imposent. C'est ainsi qu'à la page 75 de *Une colonie féodale en Amérique*, 1er volume, il dit qu'à cet endroit d'Aulnay charge un peu trop de La Tour, son ennemi. A

la page 118, il laisse entendre que la jalousie et l'ambition de d'Aulnay furent la cause du conflit qui s'éleva entre les deux rivaux. Puis,à la page 117,il dit en termes très clairs qu'il faut apporter des réserves aux éloges trop absolus du panégyriste de d'Aulnay. Pourtant, M. Rameau met en doute le récit de Denys sur l'héroïsme de Charles de La Tour qui préféra se battre contre son père pour rester fidèle à la France. Mais il n'apporte pas de preuves pour appuyer son jugement.

Par ailleurs, on a fait beaucoup de cas, en ces derniers temps, d'un document, mis au jour depuis peu, lequel, s'il était accepté, donnerait en effet le coup de grâce à la conduite héroïque de Charles de La Tour. A la page 23e du *Rapport des archives canadiennes de* 1912, se trouve un certain acte d'accord, conclu entre le chevalier Guillaume Alexander, Claude de La Tour, Charles de La Tour, et Guillaume Alexander, fils du premier. Les deux de La Tour se seraient reconnus vassaux de l'Angleterre, et auraient été gratifiés d'une vaste concession de terre depuis le cap de la rivière Jugogan, près le cap Fourchu, jusqu'au fort de La Tour... et depuis ce fort jusqu'à Mireliguesche. Ce document se termine ainsi: " En foy de quoi les d. seign. Alexander et de La Tour ont signé les présentes de leurs mains le sixième jour d'octobre mil six cens vingt neuf, à Charlesfort, au Port-Royal, et signé les dites parties. " Pour ce qui est de Claude de La Tour, nous savons, par des documents irréfutables, qu'il agréa toutes les conditions que lui fit sir William Alexander, et qu'en retour il reçut, par un acte de concession, en date du 30 avril 1630, deux baronnies, dont l'une pour lui et l'autre pour son fils. Dans cet acte Claude de La Tour est qualifié du titre de chevalier, tandis que Charles de La Tour est dit tout simplement écuyer. Il y a plus. Claude de La Tour agit au nom de son fils, alors absent, [1] ainsi qu'il est déclaré dans le contrat.

---

[1] *Hazard's Collection*, p. 298.

Qui ne se rend compte que le premier document n'est qu'un projet qui fut préparé par sir William Alexander et Claude de La Tour, lequel document dut avoir été soumis à de Latour fils, pour qu'il y mît sa signature ? Or, en supposant que ces deux documents fussent signés par Charles de La Tour — ce qui n'est pas — pourrait-on mettre en doute le récit de Denys? Nous ne le pensons pas. Et ce pour plusieurs raisons que nous n'avons pas à indiquer ici, puisque cette pièce n'est pas signée et qu'elle est nulle par conséquent. Sur réception de ce document nous avons prié M. Smith, archiviste canadien, de nous en adresser une copie photographiée dans l'espoir d'y trouver les signatures des contractants. Il nous répondit que le document ne porte pas de signatures, mais que nous pourrions obtenir ce que nous désirions en nous adressant à Paris, aux *Archives des Affaires Etrangères; Angleterre,* vol. 43, p. 195. Or, M. Claude de Bonneau, ancien élève de l'école des Chartes, à qui nous avions demandé de collationner notre copie sur l'original, nous apprend que cette pièce n'est pas plus signée que celle que nous possédons aux archives canadiennes. Elle fut trouvée, d'après M. Abel Rigault, archiviste des Affaires Etrangères, dans les papiers du cardinal de Richelieu. Pour nous, cette pièce n'est qu'un projet de contrat préparé par sir William Alexander et Claude de La Tour, et, comme Charles de La Tour refusa de le signer, il s'en suit qu'il demeura sans vigueur. Claude de La Tour en fut quitte pour ses démarches,puisque son fils ne voulut pas le suivre dans sa trahison. Cette pièce non signée renforce le récit de Denys. La série des événements qui se passèrent dans la suite le prouve encore. En effet, trois semaines après l'attaque des Anglais contre le fort de La Tour, le capitaine Marot arriva en Acadie avec des secours qu'il apportait à de La Tour fils, lequel reçut en même temps le titre de lieutenant général. Pouvons-nous supposer un seul instant que le capitaine Marot eût pu ignorer la belle conduite

de Charles de La Tour ou encore sa trahison, si celui-ci eut acquiescé aux désirs de son père et accepté les offres de l'Angleterre trois semaines auparavant ? Assurément non ! Au reste, M. de Champlain lui-même nous apprend qu'à la suite de son insuccès auprès de son fils, Claude de La Tour fut obligé de se retirer avec les Anglais, que ceux-ci furent très mécontents de voir qu'il avait échoué dans son entreprise. Il dit " que Charles de La Tour ne s'était pas laissé emporter aux persuasions de son père qui était avec les Anglais, souhaitant la mort plutôt que de condescendre à une telle méchanceté que de trahir son Roy, ce qui donna du mécontentement aux Anglais contre le père de La Tour qui leur avait assuré d'amener son fils à leur rendre toute sorte de services..." Ce texte de Champlain est si formel qu'il ne peut être mis en doute. Il a été écrit plus d'un demi siècle avant le livre de Denys. Ce témoignage est donc probant, car l'auteur était un contemporain des événements qu'il raconte.

Comment expliquer la présence de ce document dans les papiers du ministre de France ? Nous n'avons pas à répondre à ce fait pour l'instant. Nous constatons que cette pièce n'est pas signée et cela suffit. Jusqu'à plus ample informé, par conséquent, on devra tenir compte de cette circonstance en étudiant ce point d'histoire. [1]

Parkman, dans son livre *The old régime*, fait aussi des réserves sur le caractère de Mme de La Tour. Il ne tranche pas comme M. Moreau sur l'authenticité de la lettre de 1651,

---

[1] Si Charles de La Tour, dans les démarches qu'il fit auprès du roi d'Angleterre et de Cromwell, quelque vingt-cinq ans après, appuya ses réclamations en partie sur l'acte de concession accordé à son père en 1630, par sir William Alexander, il n'est pas permis d'en conclure qu'il ait acquiescé à l'arrangement de 1629. Beaucoup d'événements s'étaient passés durant ce quart de siècle. Le temps et les épreuves avaient contribué à modifier ses sentiments. Au reste la position de l'Acadie était incertaine; il suffit de rappeler que sa restitution à la France, stipulée par le traité de Bréda en 1667, ne fut exécutée qu'en 1700.

il dit seulement que c'est un document étrange et il a le soin d'ajouter qu'il suit en tout M. Moreau et le comte de Menou.

M. le chevalier de La Roncière, dans son *Histoire de la Marine Française,* [1] a touché incidemment à ces événements. Il s'appuie sur les mêmes pièces que M. Moreau et son livre ne peut par conséquent faire loi. A la page 635, il écrit : " Notre situation en Acadie était des plus précaires. Et je ne sais comment l'ancien valet de Biencourt, Charles Targis (sic) de Saint-Etienne, dit La Tour (sic), parvenait à résister aux bourrasques de l'invasion anglaise... " Comme on le voit, l'auteur réédite ici le manuscrit de d'Aulnay sur l'histoire de *l'ancien valet de chambre,* et sur le métier de maçon qu'aurait pratiqué Claude de La Tour. En note, en effet, il cite la source de ses renseignements: B. N. Franc., 18593, fol. 373, mais n'apporte aucun document, ni aucune preuve, si ce n'est l'assertion de d'Aulnay et de Moreau. A la page 642, M. de La Roncière écrit que l'Acadie était divisée en deux gouvernements, et en cela il contredit M. Moreau, qui a toujours prétendu que de Razilly avait une plus grande autorité que de La Tour. A la page 643, il écrit: " De l'Acadie, Razilly pensait de même faire une Nouvelle-Guyenne; malheureusement il n'avait point les coudées franches. La compagnie des Cent-Associés ne lui avait d'abord concédé que l'île Sainte-Croix et les pays voisins, sur douze lieues de front et vingt de profondeur, [2] ajoutant ensuite, comme fief mouvant de Québec, le Port-Royal et les terres adjacentes. [3] Le reste du pays relevait d'un autre lieutenant général, de La Tour, promu en 1631. Razilly eût voulu vivre en bons termes avec un collègue capable, par sa longue pratique des sauvages, de les ramener " à une vie politique ". Au lieu de répondre à ses avan-

---

[1] *IVe vol.*

[2] *Mémoires des Commissaires*, vol. II, p. 491.

[3] Le 15 janvier 1634: Le P. Fournier, *Hydrographie,* édition de 1667, p. 268.

ces, l'ancien valet de chambre trahit son compatriote, en prévenant les Anglais de Pentagoët de l'expédition projetée contre eux... " Nous avons déjà réfuté cette accusation portée par M. Moreau. Puis, le même auteur ajoute: " Le patriotisme de Razilly en fut douloureusement ému... " Vraiment? Emu de quoi? De la conduite de de La Tour, ainsi qu'on serait tenté de le croire par le rapprochement de ces faits ? C'est la réédition d'une autre calomnie. En tout cas, nous avons en mains la lettre de Razilly au cardinal de Richelieu, et il n'y dit pas un mot,pas un seul mot,de de La Tour ni de sa conduite. Mais il rappelle les sacrifices qu'il s'est imposés pour développer le pays et dit encore les espoirs qu'il fonde sur la conversion des sauvages. C'est tout. De de La Tour il ne dit mot, ni de sa conduite, ni de sa prétendue trahison. Voilà comment on écrit l'histoire! Sur la prise du fort Saint-Jean, M. de La Roncière n'ajoute rien de neuf au récit de M. Moreau. Il s'appuie, lui aussi, sur le procès-verbal d'André Certain et sur quelques attestations rapportées ailleurs par M. Moreau.

Comme on le voit, d'après ce que nous venons de dire, la figure de Charles de La Tour paraît plus sympathique que M. Moreau et tous ceux qui l'ont suivi n'ont tenté de nous la montrer en ces derniers temps. Il semble que le sujet valait la peine qu'on s'y arrêtât un peu pour ramener à leurs justes proportions les appréciations de M. Moreau et de ses admirateurs. Nous espérons qu'avant longtemps il nous sera donné d'écrire, avec des documents irréfutables, l'histoire de de La Tour, qui a joué un rôle important, et point du tout vulgaire, dans l'histoire de l'Acadie, à son origine.

Abbé A. COUILLARD-DESPRÉS,
de la Société Royale du Canada.

---

[1] Le Révérend Père Le Jeune, dans ses *Tableaux synoptiques*, par ailleurs très bien faits, a accordé une confiance trop grande, pensons-nous, aux écrits de M. Moreau et de M. de La Roncière.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

CONSTANT LE MARCHAND DE LIGNERY

Né en Touraine du mariage de Joseph Le Marchand de Lignery et de Marguerite DuSillar.

En 1675, il entrait comme lieutenant dans le régiment d'Auvergne.

Le 10 novembre 1683, M. de Lignery était fait garde de la marine à Rochefort.

Le 17 mars 1687, il recevait une commission de lieutenant réformé dans les troupes servant dans la Nouvelle-France.

En 1690, le gouverneur de Frontenac accordait une commission de lieutenant à M. de Lignery, " lieutenant réformé depuis trois ans. " [1] Cette commission fut confirmée par le roi le 16 mars 1691.

Le 15 octobre 1701, M. de Callières écrivait de M. de Lignery :

" Le sieur de Lignery, natif de Tourennes, âgé de 38 ans, a esté fait lieutenant dans le régiment d'Auvergne en 1675, fait garde de la marine en 1683, venu lieutenant réformé en

---

[1] *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIII, p. 308.

Canada en 1687, et fait lieutenant en pied au dit pays en 1690. Marié et étably. Bon officier. " [2]

Le 15 juin 1705, M. de Lignery recevait le commandement d'une compagnie.

En 1709, M. de Lignery faisait partie de l'expédition commandée par M. de Ramezay et chargée d'aller rencontrer l'armée du colonel Nicholson qui s'en venait attaquer Montréal par le lac Champlain. M. de Ramezay n'avait que 1,500 hommes sous ses ordres. Mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques insuccès découragea Nicholson et lui fit rebrousser chemin.

En 1710, MM. de Vaudreuil et Raudot suggéraient au ministre de Pontchartrain de maintenir à Michillimakinac un officier avec quelques soldats et un certain nombre de voyageurs avec le dessin de garder les Sauvages dans l'amitié des Français. Dans sa lettre du 31 octobre 1710, le gouverneur de Vaudreuil proposait M. de Louvigny comme commandant à Michillimakinac et M. de Lignery comme officier sous ses ordres. Aucun officier, disait M. de Vaudreuil, ne pourrait remplir cette tâche avec plus de succès que M. de Louvigny. De M. de Lignery M. de Vaudreuil disait qu'il n'avait pas moins de mérite que M. de Louvigny et qu'après avoir passé un an ou deux à Michillimakinac, il connaîtrait parfaitement les affaires de cette partie du pays et serait ensuite parfaitement qualifié pour y commander en chef. [3]

Le 23 novembre 1721, M. de Lignery était fait chevalier de Saint-Louis.

En 1722, le gouverneur de Vaudreuil rendait hommage aux qualités de M. de Lignery :

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. ...

[3] *Ibid.*, vol. 31.

" Il a toujours eu une très bonne conduite. Il a servi avec distinction. Il est encore en état de bien servir partout où il sera employé étant un très bon officier et n'ayant que de très bonnes qualités. " [4]

Le 5 juin 1722, le ministre approuvait le gouverneur de Vaudreuil d'avoir permis à M. de Beaujeu de laisser le poste de Michillimakinac pour venir rétablir sa santé à Montréal. Il lui donnait ordre de le remplacer par M. de Lignery.

Le 6 juin 1724, le ministre informait M. de Lignery qu'il avait été nommé commandant à Michillimakinac. Il lui donnait instruction d'empêcher le commerce de l'eau-de-vie. Il devait aussi faire tout en son pouvoir pour empêcher qu'on ne vendît de la poudre aux Renards tant qu'ils seraient en guerre avec les autres nations.

Le 19 mars 1725, le président du Conseil de marine informait la Compagnie des Indes que M. de Lignery qui commandait à Michillimakinac avait réussi à pacifier avec les Outaouais les nations alliées aux Renards. Cette paix, ajoutait-il, ne peut être stable si les Illinois n'y entrent pas, parce que ces derniers sont alliés aux Français et que les Renards donneront sur les Français comme sur eux tant que les Illinois ne seront pas entrés dans cette alliance. Il suggérait des pourparlers entre M. de Lignery et M. de Boisbriand qui commandait chez les Illinois.

Le 5 juin 1725, le président du Conseil de marine se plaignait à M. de Vaudreuil que M. de Lignery, agissant d'après ses ordres, avait fait la paix des Saulteurs avec les Renards sans y comprendre les Illinois. Cela, disait-il, est très impolitique puisque les Illinois restent seuls contre les Renards. Les autorités de la Louisiane, ajoutait-il, se plaignent de M. de Lignery. Elles prétendent qu'il ne regarde pas les Fran-

---

[4] *Ibidem.*, vol. 132.

çais de la Louisiane comme des Français, et qu'en faisant continuer la guerre que les Renards font aux Illinois il a en vue de détourner le commerce des pelleteries de la Louisiane.

Le 16 mars 1728, M. de Lignery succédait à M. de Gannes de Falaise comme major des Trois-Rivières.

En 1728, décidé d'en finir avec les Outagamis ou Renards, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Lignery d'une expédition qui devait les faire disparaître à jamais. Le parti se composait de 400 Français ou Canadiens et de 700 à 800 sauvages iroquois, hurons, népissingues et outaouais.

La tâche n'était pas aisée, car les Renards habitaient à près de cinq cents lieues de Montréal (dant l'état actuel de l'Indiana) et il s'agissait d'aller les rejoindre chez eux.

La petite armée partit de Montréal le 5 juin 1728. Tout le trajet se fit en canot par la rivière des Outaouais, le lac Nepissing, la rivière des Français, le lac Huron, le lac Michigan, etc. M. de Lignery défit la nation des Folles-Avoines, mais il ne put rejoindre les Renards qui, à son approche, se retiraient de village en village. M. de Lourigny dut se contenter de détruire les villages des Renards et de ravager les campagnes environnantes afin de leur enlever le moyen de subsister. L'expédition était de retour à Montréal dans les derniers jours de septembre 1728.

Le résultat de l'expédition de M. de Lignery fut à peu près nul. [5]

Le ministre ne fut pas du tout satisfait de l'expédition de M. de Lignery contre les Renards. Le 2 mai 1729, il se plaignait amèrement des dépenses énormes qu'on avait faites pour obtenir un si petit résultat. Il n'en aurait pas été ainsi,

---

[5] On trouvera une relation de l'expédition de M. de Lignery contre les Renards dans les *Voyages du R. P. Emmanuel Crespel dans le Canada, et son naufrage en revenant en France*, publiés à Francfort sur le Meyn en 1742, et réédités à Québec, en 1884.

ajoutait-il, si M. de Lignery, dont les incommodités paralysaient la diligence, avait jugé à propos de permettre à l'officier qui commandait sous lui de prendre la direction des opérations.

Le ministre fit plus encore. Le 25 avril 1730, il donnait ordre d'assembler un conseil de guerre et de faire le procès de M. de Lignery, " tant pour sa lenteur dans son expédition contre les Renards que pour la conduite qu'il avait tenue touchant les achats de vivres et les marchandises et munitions laissées à Michillimakinac. " Il voulait s'assurer si M. de Lignery avait agi dans son intérêt particulier.

Le conseil de guerre déclara M. de Lignery innocent des accusations portées contre lui.

M. de Lignery déjà malade ne survécut pas longtemps à ces épreuves. Il décéda aux Trois-Rivières le 19 février 1732.

MICHEL GODEFROY DE LINCTOT

Il était fils de Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et de Marie LeNeuf,et naquit aux Trois-Rivières le 21 octobre 1637.

Les renseignements nous manquent sur les premières années de sa carrière militaire. Comme tous les jeunes gens de famille, il servit en qualité d'officier dans les troupes du détachement de la marine. Mais nous n'avons aucun détail sur sa première nomination et ses promotions subséquentes.

En 1681, peu de jours après la mort de son père, M. Godefroy de Linctot réclamait ses privilèges de noble, et, à sa demande, le 9 juillet 1681, l'intendant Duchesneau rendait l'ordonnance suivante:

" Jacques Duchesneau, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finance en Canada, pays de la Nouvelle-France septentrionale.

"Sur ce qui nous a été remontré par le sieur Godefroy de

Linctôt, fils aîné du feu sieur Godefroy, annobli lui et sa postérité par Sa Majesté, que l'original des lettres de noblesse accordées à son dit père nous aurait été mis entre les mains dans l'année 1677 pour les envoyer à Monseigneur Colbert (afin de) lui obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays, pour être enregistré, depuis lequel temps les dites lettres ni le dit relief d'adresse n'aurait été renvoyées, ce qui donnait occasion à la malveillance de lui disputer sa noblesse, nous requérant qu'il y fut pourvu. Nous, vu la lettre de Monseigneur Colbert, datée à Paris, le 28 avril de la dite année 1677, par laquelle il nous mande que nous ne recevrions point la dite année le dit relief d'adresse, d'autant que nous n'avions point envoyé l'original des dites lettres de noblesse pour les attacher sous le contre-scel, et attendu que les dites lettres de noblesse du dit sieur Godefroy nous ont été mises entre les mains dès la dite année 1677, lesquelles nous avons envoyées à mon dit seigneur de Colbert la dite année, faisons très expresse (inhibition) et défense à toute personnes d'inquiéter le dit sieur Godefroy dans sa noblesse, à peine de cent cinquante livres d'amende au payement de laquelle seront les contrevenants à notre présente ordonnance contraints par toutes voies dues et raisonnables. Mandons, etc. "

Quatre ans plus tard, il s'adressait, par son fondé de pouvoir, Gilles de Boyvinct, à M. de Meulles, qui avait succédé à l'intendant Duchesneau, encore pour le même objet :

" Supplie humblement Michel Godefroy de Linctot, écuyer, seigneur de Dutort, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs, et descendants, disant que, l'année 1668, M. Talon, pour lors intendant en ce pays, lui aurait envoyé des lettres de noblesse qu'il avait plu à Sa Majesté d'accorder à Jean Godefroy son père, lesquelles auraient été mises entre les mains de Monsieur Duchesneau en l'année mil six cent-soixante-dix-sept pour être envoyées à Monseigneur Col-

bert afin d'obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays pour y être enregistrées, lesquelles seraient demeurées en France ainsi qu'il paraît par la déclaration de M. Duchesneau, lequel, en conséquence de ce que dessus, défend à toutes personnes d'inquiéter le suppliant dans sa noblesse à peine de cent cinquante livres d'amende; le dit acte en date du 8 juillet 1681, signé Duchesneau, ci-attaché;

" Considéré, Monseigneur, il vous plaise, vu les lettres ds Monsieur Talon, ci-attachées avec le dit acte en l'original, ordonner que le suppliant, comme fils de Jean Godefroy en faveur duquel les dites lettres de noblesse ont été expédiées, jouira conjointement avec ses frères et soeurs et descendants, du privilège que Sa Majesté a accordé aux nobles de son royaume, prendra la qualité d'écuyer et autres droits appartenant, et défenses seront faites à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de le troubler, ni ses frères et soeurs et descendants, dans la jouissance des dits droits, vous suppliant d'en donner avis à Sa Majesté, pour être pourvu à la restitution des dites lettres ou à l'expédition d'autres qui puissent servir ainsi qu'auraient fait celles qui ont été perdues de la manière exposée ci-dessus, et le dit suppliant, avec toute sa famille, sera obligé de prier Dieu pour votre santé et prospérité.

" Boisvinet, fondé de pouvoir spécial de Michel Godefroy, fils aîné de Jean Godefroy, annobli, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs et descendants. "

M. de Meulles rendit son jugement, le 8 juin 1685, dans les termes suivants:

" Vu la requête ci-dessus, et les pièces y énoncées, nous ordonnons que le suppliant, ses frères et soeurs et descendants pourront prendre la qualité de noble et écuyers, sans qu'aucunes prsonnes les puissent troubler ni inquiéter dans la dite qualité, non plus que dans la jouissance des droits y

appartenants, jusqu'à ce qu'il ait plû à Sa Majesté de nous faire connaître ses intentions sur l'exposé des dites pièces. "

Louis XIV était prodigue de titres et de décorations pour ceux qui se battaient pour lui, mais il les laissait dans la misère. Le 10 novembre 1686, le gouverneur de Denonville était obligé d'intervenir auprès du ministre en faveur de M. Godefroy de Linctot qui avait une grande famille et avait peine à la faire subsister.

" Je dois rendre compte à Monseigneur, disait le marquis de Denonville, de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité et toutes nobles ou vivants comme telles.

" Le sieur de Linctot et sa femme qui ont dix enfants et deux d'une de leur fille se plaignent de n'avoir pas de pain ; cette famille est des plus anciennes dans le pays. " [1]

Cet appel à la charité du ministre eut-il le don de l'émouvoir? Il semble que non.

Le 1er avril 1702, M. Godefroy de Linctot était nommé major des Trois-Rivières en remplacement de M. de la Porte de Louvigny. Il devait garder cette charge jusqu'à sa mort.

En 1705, M. de Subercase, gouverneur de l'Acadie, mena une campagne très énergique pour chasser les Anglais de l'île de Terre-Neuve. Plus de 100 Canadiens et plusieurs officiers de Québec, Montréal et Trois-Rivières firent cette campagne sous les ordres de M. de Subercase. Un Godefroy de Linctot se distingua particulièrement en cette occasion. Ce M. de Linctot ne peut être autre que le major des Trois-Rivières.

M. Godefroy de Linctôt décéda aux Trois-Rivières le 18 mai 1709.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18, p. 129.

A travers les faits et les oeuvres

Le traité de Versailles. — La signature. — Mémorable événement. — Emouvantes réminiscences. — La ratification de l'Allemagne. — La levée du blocus. — Nouveau conseil des Cinq. — La tâche qui reste à accomplir. — Le traité franco-anglo-américain. — La chambre française étudie le traité avec l'Allemagne. — M. Clemenceau explique ses dispositions. — Un incident fâcheux. — Démission d'un ministre. — Un vote de confiance. — M. Lloyd George et le parlement britannique. — Le procès du kaiser à Londres. — Une idée malencontreuse. — Mauvaise presse. — Le vrai châtiment de Guillaume II. — Deux toasts présidentiels. — M. Wilson de retour en Amérique. — Il soumet le traité au sénat de Washington. — Opposition républicaine. — Au Canada.

A Versailles, le 28 juin 1919, s'est accompli le mémorable événement que nous annonçions dans notre dernière chronique. Le traité qui met fin à la grande guerre — la plus grande de tous les âges — a été signé ce jour-là dans la galerie des glaces du palais prestigieux édifié par le roi-soleil. Les journaux quotidiens ont longuement décrit cette cérémonie solennelle. Des milliers de spectateurs étaient massés sur la place du palais. Cette foule a acclamé les premiers ministres Clemenceau et Lloyd George ainsi que M. Wilson à leur arrivée. La voix tonnante du canon ébranlait les airs, et, dans le ciel, les aéroplanes puissants et gracieux entrecroisaient leur vol.

Soixante-douze plénipotentiaires étaient assis autour de la table rectangulaire disposée pour la signature. En ouvrant la séance M. Clemenceau a prononcé ces paroles: " Les puissances alliées et associées, d'une part, et la commission allemande, d'autre part, sont venues à une entente sur les conditions de la paix. Le texte du traité a été rédigé, et le président de la conférence a déclaré dans une lettre que le texte qui nous est présenté est le même que les deux cents copies

qui ont été remises aux délégués allemands. Les signatures seront maintenant apposées. Elles veulent dire que le traité de paix sera exécuté avec bonne foi et loyauté. J'invite maintenant les délégués allemands à signer le traité! " La cérémonie a duré environ trois quarts d'heure. Et elle aura peut-être sa répercussion dans le monde pendant plus d'un siècle!

A leur sortie du palais, Clemenceau, Lloyd George et le président Wilson ont été portés en triomphe par la foule. C'était sans contredit pour ces trois hommes un grand jour, surtout pour le premier ministre de France. Malgré son indéniable force d'âme, une émotion puissante devait gonfler son coeur. Quelle prodigieuse signification avait pour sa patrie cet acte diplomatique ! A Versailles même, dans le palais de Louis XIV, après un demi-siècle, était détruite l'oeuvre brutale de Bismarck et de Moltke. La revanche longtemps rêvée, à laquelle il fallait " penser toujours sans en parler jamais ", et dont on avait souvent désespéré, était enfin venue. La France, écrasée en 1870, était triomphante aujourd'hui, et l'Allemagne domptée était forcée de subir une paix juste, mais rigoureuse. Le retour de l'Alsace et de la Lorraine reconstituait l'intégrité du territoire national. Et le prestige, la gloire du nom français reprenaient leur ancien éclat. Oui, incontestablement, la date du 28 juin 1919 restera l'une des plus rayonnantes qui soient inscrites dans l'histoire de notre ancienne mère-patrie.

Sans doute, elle a subi de cruelles blessures. Elle a perdu plus d'un million de ses fils. Quelques-uns de ses plus beaux départements sont couverts de ruines, et ses ressources financières ont subi le plus effroyable drainage. Mais, en fin de compte, elle est victorieuse et elle a conquis la paix. Les provinces retrouvées vont lui apporter un accroissement de population. Le travail et l'économie vont graduellement réparer ses pertes. Le traité ne lui rend pas tout ce qu'elle a

perdu, c'est indéniable. Et ceci est une réponse à ceux qui le trouvent trop implacable pour l'Allemagne. Tout rigoureux qu'il soit, il ne constitue pas une réparation adéquate. Et la nation attaquée, malgré sa victoire finale, peut se plaindre d'avoir plus souffert que la nation agressive. Nous avons foi cependant en ses énergies curatives et nous espérons fermement qu'elles accompliront une fois de plus les prodiges de reconstitution et de relèvement qui souvent déjà ont étonné le monde.

* * *

Le traité de paix signé à Versailles doit être ratifié par les différents pays en cause. Il l'a été promptement par le parlement allemand. L'assemblée nationale qui siège à Weimar a adopté, le 9 juillet, le texte suivant : " Le traité de paix entre l'Allemagne et les puissances alliées et associées, signé le 28 juin 1919, et le protocole y attaché, aussi bien que l'entente relative à l'occupation de la région du Rhin, signée le même jour, sont approuvés. — Cette loi devient en vigueur le jour de sa promulgation. "

Le vote dans l'assemblée a été de deux cent-huit contre cent quinze. Presque tous les ministres étaient présents à la séance. En soumettant la résolution de ratification, M. Herman Mueller, le ministre des affaires étrangères, a déclaré que son adoption amènerait la levée du blocus. Il a ajouté : " Nous entreprenons une marche de quarante ans dans un désert. Je ne puis trouver d'autre expression pour qualifier les souffrances et les tribulations que nous devrons subir pour exécuter le traité de paix qui nous est imposé. " M. Peter Spahn, le chef du Centre, a prononcé les paroles suivantes : " Nous acceptons le traité parce qu'il nous est imposé par la force, et parce que nous voulons éviter l'anarchie et

sauver notre pays de la ruine. " Plusieurs députés, appartenant au parti socialiste, au parti démocrate, au parti national et au parti du peuple, ont protesté contre l'injustice du traité, qui, suivant eux, est d'une exécution impossible. Ils ont proclamé, au milieu des applaudissements d'une partie des spectateurs, que le jour de la libération est proche pour l'Allemagne. Le président a rappelé les manifestants à l'ordre.

Le parti national a présenté un amendement dont le but était de faire déclarer que le consentement des experts en droit international devrait être préalablement obtenu pour les articles 227 à 230, et qu'un tribunal devait être constitué pour établir les responsabilités de la guerre. Ces articles ont trait aux pénalités " L'article 227 accuse l'ex-empereur d'Allemagne d'avoir péché contre la moralité internationale et contre la sainteté des traités. Les autres articles se rapportent à la question d'amener devant des tribunaux militaires les personnes qui sont accusées d'avoir commis des actes en violation des lois et des coutumes de la guerre, à la remise de ces gens par l'Allemagne et à l'obligation pour le gouvernement allemand de fournir les documents et les renseignements nécessaires au sujet de ces délits et de ces violations. " Après un vif débat cet amendement a été rejeté! En conséquence du vote de l'assemblée nationale, le président Ebert a signé le traité de paix le 9 juillet, à huit heures du soir. C'est un pas décisif. En vertu d'une disposition spéciale, lorsque, outre l'Allemagne, trois des cinq grandes puissances, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Italie, Japon, auront ratifié le traité, celui-ci deviendra en vigueur pour les pays qui auront ainsi sanctionné l'oeuvre de la conférence après avoir donné avis de la ratification au secrétaire de cette dernière.

Un des premiers résultats de la signature du traité par l'Allemagne a été la levée du blocus. Le conseil des Cinq a

décidé, le 11 juillet, que la liberté des communications serait accordée le lendemain à l'Allemagne. Ce conseil est un nouveau comité qui a été formé deux ou trois jours après la signature des plénipotentiaires à Versailles. Il est composé de M. Pichon, ministre des affaires étrangères de France, de M. Balfour, secrétaire d'Etat des affaires étrangères pour la Grande-Bretagne, de M. Robert Lansing, secrétaire d'Etat américain, de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères d'Italie, et du baron Makino, ministre japonais. M. Pichon en est le président. Ce conseil aura pour mission de diriger, d'ici à quelque temps, les affaires de la conférence de la paix. Il agira aux lieu et place du conseil des Dix. Il aura de quoi s'occuper. En effet, la signature du traité par l'Allemagne ne termine pas l'oeuvre de la conférence. Elle en est, sans doute, incontestablement, la partie la plus importante. Mais d'autres questions restent à résoudre. Il y a le traité avec l'Autriche et les difficultés austro-italiennes. Il y a les traités avec la Turquie et la Bulgarie. Il y a les affaires de Hongrie, de Pologne, de l'Etat tchéco-slovaque, de la Roumanie. Il y a la question russe, si désespérément complexe. La tâche à accomplir est encore considérable. On ne croit pas que le traité autrichien puisse être signé avant la fin de juillet.

* * *

Il importe que nous signalions ici un acte diplomatique qui est comme le corollaire indispensable du traité avec l'Allemagne. Nous voulons parler des conventions conclues entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour mieux assurer la sécurité de la nation française contre toute agression possible du gouvernement germanique. Les considérants qui en sont le préambule en font parfaitement saisir le but et la nature. Nous croyons utile de les reproduire textuellement :

" Considérant que les Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République française sont également animés du désir de maintenir la paix du monde si heureusement restaurée par la paix qui a été signée à Versailles le 28 juin, et qui a mis fin à la guerre qui a commencé par l'agression commise par l'empire allemand et s'est terminée par la défaite de l'Allemagne; — considérant que les Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République française, étant fermement convaincus qu'une agression non provoquée dirigée par l'Allemagne contre la France ne violerait pas seulement la lettre et l'esprit du traité de Versailles dont les Etats-Unis et la France sont signataires, mais exposerait la France au fardeau intolérable d'une guerre sans provocation, qu'une telle agression de la part de l'Allemagne constituerait aussi un acte répudié par le traité de Versailles comme étant contraire aux signataires du traité et comme devant troubler la paix du monde ; — considérant que les Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République française craignent que les dispositions qui ont rapport à la rive gauche du Rhin ne puissent assurer immédiatement à la France, d'une part, et aux Etats-Unis, d'autre part, comme signataires du traité de Versailles, assez de sécurité et de protection; — conséquemment, les Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République française ayant décidé de signer un traité pour atteindre ces fins nécessaires, M. Woodrow Wilson, président des Etats-Unis d'Amérique, et M. Robert Lansing, secrétaire d'Etat, spécialement autorisé à cette fin par le président des Etats-Unis d'Amérique, et M. Georges Clemenceau, président du conseil des ministres et ministre de la guerre, et M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères, spécialement autorisés par M. Poincaré, président de la République française, ont convenu de ce qui suit...

La convention contient, après ces considérants, quatre

articles, Le premier reproduit les dispositions des articles 42, 43 et 44 du traité de Versailles signé le 28 juin. Elles ont pour objet d'interdire à l'Allemagne la construction ou le maintien de fortifications sur la rive droite ou sur la rive gauche du Rhin à l'ouest d'une ligne passant à cinquante kilomètres de ce fleuve ; elles prohibent en outre le groupement ou le maintien d'armées dans cette zône, soit permanemment, soit temporairement, ainsi que les manoeuvres militaires de toutes sortes et les organisations en vue d'une mobilisation. La violation de ces défenses de la part de l'Allemagne sera considérée comme un acte hostile aux puissances signataires et propre à troubler la paix du monde. Et, " au cas où ces dispositions n'assureraient pas immédiatement à la France garantie et protection, les Etats-Unis d'Amérique devront venir immédiatement au secours de la France, si un acte d'agression non provoquée était dirigé par l'Allemagne contre la France. "

Les articles deuxième, troisième et quatrième se lisent comme suit :

" Article II — Le présent traité, rédigé en termes analogues à ceux qui sont contenus dans un traité signé à la même date et pour le même but entre la Grande-Bretagne et la République française,dont une copie sera annexée à ce traité,ne viendra pas en vigueur avant que le traité entre la Grande-Bretagne et la France ait été ratifié.

" Article III — Le présent traité sera soumis au conseil de la Ligue des nations et devra être ratifié par le conseil, qui décidera, si l'occasion se présente, à la majorité des votes, comme un engagement qui sera conforme au pacte de la Ligue des nations. Ce traité restera en vigueur jusqu'à ce que sur demande d'une des parties du traité, le conseil décide, à la majorité des votes, si la Ligue elle-même assure une protection suffisante.

" Article IV — Le présent traité devra, avant d'être ratifié, être soumis à la considération des chambres du parlement français; il devra être soumis au sénat des Etats-Unis d'Amérique en même temps que le traité de Versailles sera soumis pour être ratifié. Les ratifications de ce traité devront être échangées en même temps que le dépôt sera fait à Paris des ratifications du traité de Versailles ou aussitôt que possible après. "

La convention avec la Grande-Bretagne reproduit le même texte, avec un article additionnel stipulant que cette entente anglo-française n'est pas obligatoire pour les Dominions de l'empire britannique, à moins qu'elle n'ait été sanctionnée par leurs parlements respectifs. Ce traité particulier entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, a été signé par MM. Clemenceau et Pichon, pour la France, Lloyd George et Balfour, pour la Grande-Bretagne, Wilson et Lansing pour les Etats-Unis.

* * *

Conformément à l'un de ses articles, le traité de Versailles a été soumis aux divers parlement qui doivent le ratifier. Devant un comité de la chambre des députés, en France, M. Clemenceau a expliqué les circonstances qui ont accompagné l'élaboration de cet acte diplomatique international. "L'idée dominante qui inspire ses principales dispositions, a-t-il dit, c'est la nécessité de maintenir la paix du monde par l'union des quatre grandes puissances alliées et associées. La France a raison de se féliciter des traités qui la garantissent contre une agression de l'Allemagne. Au sujet de la Ligue des nations, le gouvernement français doit concourir avec elle pour assurer l'adoption de l'amendement qui a été proposé par Léon Bourgeois et établit un comité militaire et naval dans la Ligue. "

Le sénat français a décidé de déférer l'examen du traité à sa commission des affaires étrangères, à laquelle seront ajoutés neuf nouveaux membres choisis dans les différents partis. A une séance de la chambre des députés, M. Raoul Péret, ancien ministre du commerce, président de la commission du budget, a reproché aux représentants de la France de n'avoir pas fait en sorte d'obtenir des autres alliés le concours financier dont elle a besoin. Le ministre des finances, M. Klotz, a répondu que cette question reste ouverte.

A l'une des dernières séances de la chambre, le cabinet Clemenceau a subi un échec. Après un débat sur la cherté de la vie, un vote hostile a été adopté par la députation. Le résultat a été la démission de M. Victor Boret, ministre de l'alimentation. Il a considéré que lui seul était atteint. Dans une lettre à M. Clemenceau, il a fait cette déclaration. " Au cours du débat soulevé, j'ai combattu seul et seul j'ai succombé, seul aussi je dois disparaître. " Il a ajouté qu'il se glorifie " de sa collaboration avec M. Clemenceau, pendant les vingt mois au cours desquels la France a été libérée et la victoire remportée ". Le premier ministre a remplacé M. Boret par M. Noulens. M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, a remplacé M. Albert Lebrun au ministère des régions libérées. A la suite de ces incidents qui ont quelque peu nui au prestige du ministère, M. Clemenceau a demandé un vote de confiance. Après un débat mouvementé il a obtenu une majorité de quatre-vingt-onze voix.

* * *

En Angleterre, M. Lloyd George a fait devant la chambre des communes un exposé des négociations de Versailles, et il a soumis un projet de loi pour la ratification du traité. Au cours de ses explications, il a annoncé que l'ex-kaiser serait traduit devant un tribunal pour y subir son procès et que ce

tribunal siégerait à Londres. Cette initiative a été accueillie par des applaudissements dans la chambre des communes. Mais bientôt on a pu constater que l'opinion anglaise n'était pas enthousiaste de cette idée. Un grand nombre des journaux les plus importants ont protesté énergiquement. Ce qui a fait dire que le premier ministre connaît mieux la chambre des communes que la nation anglaise. On affirme qu'en dehors des politiciens ministériels il est difficile de trouver des gens éclairés et importants qui trouvent que le procès du kaiser n'est pas une bévue de la plus belle espèce. Cette décision au sujet du procès de Guillaume aurait été prise à Paris en manière de compromis. Les dépêches de Paris disent même " que les délégués américains ont été surpris de la façon dont M. Lloyd George a annoncé la chose ". On dit que les Américains se sont opposés à ce projet, tandis que les Français ne s'en montraient pas très enthousiastes. Mais les Américains auraient cédé à la pression des Anglais avec l'entente que l'accusation ne porterait que sur la violation de la Belgique et du Luxembourg et que, même si le kaiser était condamné, la sentence de mort ne serait pas prononcée, ou, en tout cas,qu'elle ne serait pas exécutée." Une dépêche résume comme suit le sentiment de la presse anglaise : " Les journaux libéraux tels que le *Manchester Guardian*, la *Westminster Gazette* et le *Daily News,* sont à la tête du mouvement d'opposition avec une partie de la presse conservatrice. Ces journaux opinent que le procès de l'ex-kaiser tendrait à en faire un martyr parmi les Allemands, qu'il raviverait les passions de la guerre et qu'il bouleverserait la vie de Londres. On ajoute que l'arrivée de l'ex-empereur dans la capitale anglaise provoquerait des incidents regrettables. L'*Evening Standard,* journal conservateur, est opposé au projet à cause des difficultés que l'on trouverait à loger le prisonnier et à déterminer le lieu du procès. Il est d'avis que l'idée

comporte quelque chose de païen. S'il doit y avoir un procès d'Etat, concède-t-il, ce ne doit être ni à Londres ni dans un grand centre d'affaires. La *Westminster Gazette* est un des quotidiens qui jugent que le meilleur châtiment du kaiser est de le laisser dans l'obscurité, et le *Times* met en vedette une lettre de sir Valentine Chirol qui exprime la crainte " que le procès ne crée une légende des Hohenzollern telle que la légende napoléonienne et ne fasse naître en Allemagne et dans quelques pays neutres une haine de l'Angleterre. Si la poursuite tourne à rien, ce sera ridicule."

Nous sommes heureux de constater ce mouvement d'opposition. Il y a longtemps que notre opinion est formée sur ce point. Quel tribunal pourrait-on constituer en France,en Angleterre, en Belgique, dans aucun des pays alliés, qui pût juger Guillaume II avec une impartialité absolue ? Et d'ailleurs pourquoi cette innovation historique ? Quand donc, au cours des siècles, a-t-on essayé d'assimiler aux malfaiteurs de droit commun, justiciables des tribunaux civils ou criminels, les fléaux de l'humanité? Les grands conquérants, les destructeurs d'hommes, qui ont fait s'entrechoquer les nations dans des conflits meurtriers, ont-ils jamais été mis dans la même catégorie que les mécréants de la vie commune? Non, on a toujours considéré que leurs crimes étaient d'un autre ordre, et que leur châtiment devait avoir un autre caractère. C'est la justice souveraine, se manifestant par des disgrâces éclatantes, par des désastres inouïs, par des effondrements prodigieux, par de formidables revers, qui les frappe comme la foudre du ciel s'abat sur les pics altiers. Le kaiser a déjà subi son procès. Il a été jugé et châtié. Des sommets de la puissance humaine, il est tombé soudain dans un abîme d'humiliation, d'opprobre, de haine et de mépris. Son trône s'est écroulé, son peuple l'a répudié, son orgueil a été flagellé, l'exil est son partage, et ses nuits doivent être hantées par le re-

mords, les angoisses, les impuissants regrets et les visions sinistres. Voilà son châtiment, le châtiment de Dieu. Il est plus terrible que ne pourrait l'être celui des hommes. Devant la tragique horreur de la Némésis qui l'étreint, les petites procédures que pourraient lui faire subir les juristes de Londres ou de Paris paraissent bien infimes.

Après un assez long débat le projet de loi ratifiant le traité de Versailles a été adopté par la chambre des communes. Le vote a été de 163 contre 4.

* * *

Celui des trois esprits dirigeants de la conférence de Paris qui aura le plus de difficultés à vaincre pour faire ratifier le traité par la législature de son pays sera peut-être M. Wilson. Il est parti pour les Etats-Unis immédiatement après la séance historique de Versailles. Deux ou trois jours auparavant, M. Poincaré avait donné en son honneur un grand dîner au cours duquel des toasts éloquents ont été portés par les deux chefs d'Etat. M. Poincaré a dit entre autres choses: " Jamais l'amitié des Etats-Unis et de la France ne s'est démentie dans le passé; elle aura dorénavant quelque chose de plus profond et de plus sacré. " On a spécialement remarqué dans son discours le passage suivant qui est extrêmement significatif: " Trop d'indices, déjà, viennent de nous montrer que l'avenir ne nous dispensera point, sans doute, d'un contrôle attentif. Navires coulés par leurs équipages, drapeaux français brûlés par la soldatesque, étranges bruits d'armes devant les frontières de la Pologne ressuscitée, ce ne sont guère là des signes de repentir et d'amendement. Les dispositions que révèlent ces violations, avant la lettre, d'un traité qu'on s'engage à respecter nous font un devoir de veiller soigneusement à ce que des mains criminelles ne rallu-

ment pas, tôt ou tard, à la dérobée, les foyers d'incendie que nous nous sommes efforcés d'étouffer. La véritable paix ne sortira, si je puis ainsi parler, que d'une création continue, et cette création continue devra surtout être l'oeuvre collective des peuples alliés et associés. Ce qui est écrit, ce qui va être signé ne serait encore que peu de chose si nous ne réussissions pas à le vivifier constamment par l'esprit de concorde qui a présidé à la rédaction. Il faut qu'après nous avoir fait gagner la gurre, l'harmonie des coeurs et la convergence des volontés nous fassent gagner et garder la paix. "

M. Wilson, de son côté, s'est exprimé en termes très heureux. Il a déclaré que l'idée de quitter la France lui était douloureuse. " J'ai reçu ici, a-t-il dit, un accueil particulièrement généreux, et j'ai constaté avec plaisir que cet accueil était destiné non seulement à moi-même, mais aussi au peuple que je représente. Le peuple de France sait comment donner une réception qui réjouisse le coeur d'un homme. Vous avez cette spontanéité, cette simplicité d'amitié qui sont tout à fait délicieuse. " Il a fait naturellement allusion à la ligue des nations. Voici comment il s'est exprimé à ce sujet: " Nous ne nous séparerons pas, ayant achevé une oeuvre,mais nous laisserons une oeuvre dont une partie est terminée et dont l'autre n'est qu'ébauchée. Nous avons fini l'élaboration de la paix, mais nous n'avons fait que commencer un plan de coopération qui, je crois, s'élargira et se consolidera dans les années à venir, de sorte que jamais les mains que nous nous serrons maintenant ne se relâcheront. Nous continuerons à être des camarades, nous continuerons à être des collaborateurs dans une tâche qui, commune à nous tous, extraira de nos sentiments une conception commune des droits des hommes de toutes les races et de tous les pays. Si cela, en vérité, a été accompli, une grande oeuvre a été achevée. En quittant ces lieux, je pense pouvoir me rendre exactement

compte que j'ai assisté à un des événements les plus importants qui se soient passés dans l'histoire des nations. Des nations ont formé auparavant,entre elles,des contrats,mais elles n'ont jamais formé d'associations; elles se sont associées temporairement, mais jamais d'une façon permanente. Le mal qui a été fait par cette guerre a été très grand, mais il a donné l'éveil au monde pour une grande nécessité morale de compléter l'union parmi les hommes afin que, jamais plus, un pareil mal ne se renouvelle. "

En terminant, M. Wilson a prononcé ces paroles de sympathie pour la grande nation française : " Vous pouvez voir, monsieur le Président, avec quel sentiment profond ceux qui, parmi nous, doivent quitter la France, laissent vos rivages; et bien que l'océan soit vaste, il semblera très étroit dans l'avenir. Il sera plus facile de nous comprendre mutuellement qu'il ne l'a été jusqu'ici; et,avec nos réunions constantes de collaboration, l'Entente se développera en action, cette action elle-même illuminera nos pensées et nos desseins. En prenant congé de la France, monsieur le Président, je retiendrai toujours dans mon coeur les chaleureux sentiments que l'attitude généreuse de ce grand peuple a créés en moi. "

Le président des Etats-Unis, après une heureuse traversée, est arrivé à New-York le 8 juillet. Il s'est immédiatement rendu à Washington. Et dès le 10 juillet, il se présentait devant le sénat pour lui soumettre le traité de Versailles. On sait que, d'après un article de la constitution américaine, c'est ce corps qui est investi du pouvoir de ratifier ou de rejeter les traités. Voici quelques-uns des passages saillants du discours que M. Wilson a prononcé: "Les embarras de toute sorte se sont présentés sur notre chemin. C'étaient les promesses que les gouvernements s'étaient faites les uns les autres, aux jours où la force et le droit étaient confondus, et où le pouvoir du vainqueur était sans contrainte, engagements au

sujet de la disposition des territoires, extension de souveraineté, qui semblait être de l'intérêt de ceux qui la désiraient. Tout ceci était entré dans l'esprit des peuples,qu'ils l'aient ou non désiré, et pouvait difficilement en être écarté. Il n'était pas facile de façonner le nouvel ordre d'idées sur l'ancien,et je crois que les fruits du changement seront amers pendant quelque temps. Mais, à quelques exceptions près, les hommes qui s'assirent à nos côtés, à la conférence de la paix, désiraient autant que nous se débarrasser des mauvaises influences, des desseins illégitimes, des ambitions démoralisatrices, des conseils et des expédients internationaux, au moyen desquels les desseins de l'Allemagne avaient pris une croissance naturelle. "

M. Wilson a rendu témoignage à la sincérité et à la bonne volonté des membres de la conférence. " Je suis heureux, a-t-il dit, de rendre hommage à ceux qui ont coopéré avec moi et dont les efforts constants ont servi aux intérêts qu'ils représentaient, aux principes que nous avions tous admis. Les difficultés, qui furent nombreuses, dépendaient souvent des circonstances, non des hommes. Presque sans exception, les hommes qui l'ont discuté ont regardé le vrai côté du problème de paix et l'ont réglé non pas comme un accord d'intérêts, mais comme un problème de droit et de justice. L'atmosphère dans laquelle la conférence a travaillé ne semblait pas créée par les gouvernements puissants et ambitieux, mais par les espoirs et les aspirations des petites nations et des peuples mis sous l'esclavage de la puissance que la victoire avait anéantie et détruite. Deux grands empires ont été forcés de déclarer une banqueroute politique et nous fûmes les liquidateurs. "

M. Wilson a déclaré que la ligue des nations est la seule espérance de l'humanité. Il s'est abstenu d'entrer dans une explication détaillée du traité. Et il a annoncé qu'il en pré-

senterait bientôt un autre, celui qui a été conclu entre la France et les Etats-Unis.

Maintenant, la partie est engagée entre la majorité républicaine du sénat et le président. Il ne faut pas oublier, en effet, que M. Wilson est à présent le président démocrate d'un congrès républicain. Les dernières élections ont tourné contre son parti et ses adversaires ont l'ascendant dans les deux chambres. On se demande ce que va faire le sénat. Les chefs républicains semblent s'être déterminés à accepter le traité dans son ensemble, mais en faisant des réserves. Cela nous paraît singulier. Un traité est un tout indivisible. On l'accepte ou on le rejette en bloc. Ce n'est pas comme un *bill* que l'on peut amender à volonté.

M. Wilson a adopté une tactique. Il ne combat pas directement la manoeuvre de ses adversaires. Mais il a entamé une série d'entrevues personnelles avec les sénateurs républicains pour leur donner des explications et discuter familièrement leurs objections. Ce mode d'opération pourrait bien lui assurer la victoire.

* * *

Au Canada, la session fédérale est terminée. On annonce maintenant que M. Borden va se mettre incessamment à l'oeuvre pour réorganiser son cabinet. En attendant, l'événement politique capital du présent mois a été la démission du ministre des finances, sir Thomas White. On s'est ingénié à en découvrir les motifs. Et nos grands quotidiens ont multiplié les commentaires. Les prochains mois nous apporteront peut-être la clef de cette énigme politique.

Saint-Denis, 24 juillet 1919.

Thomas CHAPAIS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LES CONDITIONS DE LA PAIX SOCIALE, par le cardinal Amette, archevêque de Paris. — Maison de la *Bonne Presse*, à Paris.

Voici en quelques lignes l'analyse de cette importante étude de Mgr Amette: " Nous prions de tout notre coeur afin que la Conférence de la paix assure pour longtemps au monde "la tranquillité dans l'ordre". Mais, outre la paix internationale, il en est une non moins nécessaire: c'est pour chaque nation la paix intérieure, la paix sociale. Or, de cette paix intérieure, nous pouvons et nous devons, chacun pour notre part, être les artisans dans notre pays. Trois choses principalement ont concouru à nous faire gagner la guerre: la *justice* de notre cause, les *sacrifices* et l'*union* de tous, dans le dévouement à la patrie. Pour assurer la paix sociale,il faut aussi ces trois éléments: le respect de la *justice*, l'esprit de *sacrifice* et l'*union* des coeurs. Et parce que la religion est par excellence la maîtresse et la mère de ces trois grandes choses, nous devons plus que jamais recourir à elle, lui être personnellement fidèles et travailler à étendre son influence autour de nous. "

* * *

LA DOCTRINE CATHOLIQUE, par Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle. — Maison de la *Bonne Presse*, à Paris.

Sous ce titre *La doctrine catholique*, Mgr l'évêque de La Rochelle nous donne en quelques pages comme une synthèse de tout ce qu'il nous faut croire et pratiquer. Il divise très heureusement son travail en trois parties: *le dogme, la morale, les moyens de nous sanctifier*. On ne sait vraiment ce qu'il faut admirer le plus dans cette lumineuse étude, tant la pensée s'y révèle claire et substantielle, élevée et très profonde, le tout uni à une forme délicate et pleine de perfection.

* * *

PAUL DEROULEDE, par Mgr Marbeau, évêque de Meaux. — Maison de la *Bonne Presse*, à Paris.

Au cinquième anniversaire du rappel à Dieu de Paul Déroulède, le vaillant patriote qui a si bien travaillé pour le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine, et dont la mémoire doit rester immortelle, voulant ré-

pondre à une pensée de foi, de justice et d'apostolat exprimée par un éminent personnage de Rome, ainsi qu'à l'affection d'une honorable famille et à l'attachement fidèle de tant d'amis dévoués, Mgr Marbeau, qui fut l'un des instruments choisis par la Providence pour travailler à la conversion de Paul Déroulède, rappelle quelques souvenirs aussi glorieux que touchants de la fin de ce grand Français et de ce grand chrétien. Cet opuscule est appelé à faire beaucoup de bien.

* * *

LA CONVERSION, par Joseph Huby, rédacteur aux *Etudes*. — Chez Beauchesne, à Paris.

Notre époque a vu paraître de nombreux récits de conversion. L'auteur du présent ouvrage s'est préoccupé de rechercher les causes de cette floraison et aussi de recueillir les enseignements que ces récits peuvent offrir au théologien et à l'apologiste. C'est dire qu'il ne s'en tient pas au simple empirisme qui se contente de classer des documents, de cataloguer les faits, mais qu'il vise la connaissance vraie, synthétique, celle des causes et des lois, et, puisqu'il s'agit de phénomènes religieux, une connaissance baignée de théologie. — Après un premier chapitre qui retrace l'histoire des récits de conversion dans l'Eglise, l'auteur étudie les motifs qui ont pu pousser les convertis à écrire. Puis, passant en revue divers genres de conversions, foudroyantes ou progressives, il les analyse, les interprète, en montre l'accord avec les données dogmatiques sur la foi. Enfin il étudie les enseignements qu'on en peut tirer pour l'apologétique *pratique* et la manière dont l'argument des conversions peut s'enchasser dans l'édifice de l'apologétique *théorique*.

* * *

DU THEATRE A L'EVANGILE, par Joseph Odelin. — Chez Beauchesne, à Paris.

Du théâtre à l'Evangile est la biographie d'Emile Rochard dont la notoriété comme directeur des théâtres Châtelet, Ambigu, Porte-Saint-Martin, qu'il exploita avec un faste légendaire, avait fait une figure des plus parisiennes de 1875 à 1890. C'était aussi un poète de talent, fidèle disciple de Th. de Banville et ami intime de François Coppée, mais qui dès le début de la vie n'hésita pas à lâcher les muses pour consacrer tout son temps au culte du mélodrame et des féeries. Emile Rochard était, en

même temps que directeur de théâtre, dramaturge dans la moëlle, et c'est à son amour de la dramaturgie qu'il doit l'idée d'avoir sur la fin de ses jours étudié la Bible ; c'est ainsi que, suivant le mot spirituel de Jules Lemaître, Emile Rochard découvrit un jour par hasard l'Evangile et que cette découverte détermina sa conversion.

* * *

HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE (Tome III), par Pierre de la Gorce, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Dans l'histoire de la *Révolution* l'observateur impartial découvre sans peine que la crise religieuse exerça des répercussions profondes qui méritent une étude approfondie. Il appartenait à l'éminent écrivain, qui nous a donné du *Second empire* un tableau si achevé, de les retracer et de les définir. C'est à quoi tend l'oeuvre monumentale dont paraît aujourd'hui le troisième volume. Tout d'abord, M. de La Gorce s'attache à marquer le destin, la courte grandeur, et à décrire la chute de cette contre-façon de l'Eglise que fut le clergé constitutionnel. Puis, il nous montre la révolution entraînée jusqu'à ses dernières conséquences : les prêtres assermentés devenus suspects, le christianisme abattu, l'hébertisme un moment triomphant, la fête de la raison célébrée à Notre-Dame. Les persécutions religieuses amenèrent l'insurrection vendéenne. L'auteur a donc été conduit à consacrer deux chapitres émouvants à la *Vendée*, aux luttes sans espoir de l'armée catholique et royale, dont l'effort sublime lui rappelle les Macchabées. Enfin, dans cette série ordonnée d'évocations tragiques, apparaissent le sombre drame de la *Terreur*, les reniements des apostats, les indécisions des faibles, les dévouements des confesseurs. Une figure domine, hautaine et sinistre, celle de *Robespierre*, avec son déisme obligatoire et sa sentimentalité redoutable. En un dernier chapitre intitulé *L'armée des martyrs*, l'auteur énumère les victimes et décrit la crise suprême du *9 Thermidor*.

* * *

INTRIGUES ET DIPLOMATIES A WASHINGTON (1914-1917), par G. Lechartier. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Les études et les notations de M. G. Lechartier sur la vie américaine ont été très remarquées dans la grande presse parisienne. Il était qualifié pour contribuer à l'histoire diplomatique de la guerre, encore si peu

connue malgré l'abondance des révélations. Le livre qu'il vient de publier projette du reste une lumière éclatante sur l'épisode décisif, sur les incidents mouvementés qui tour à tour retardèrent et précipitèrent l'intervention des Etats-Unis. Dans ce récit sans apprêt, et pourtant machiné par le jeu des passions et des intérêts comme un drame shakespearien, on assiste au duel émouvant de deux politiques, de deux hommes, incarnant l'un la haute conscience de l'humanité, l'autre le vieux droit bismarckien de la force, dissimulé sous le masque de l'homme du monde. Le rôle du comte von Bernstorff est admirablement défini avec la prodigieuse aptitude au mensonge de ce diplomate et les ressources infinies de son élégant machiavélisme. Il est exposé en une série de faits indéniables : création du parti germanophile et pacifiste en Amérique, complicité secrète avec les agitateurs de partout, les conspirateurs et les propagandistes par le crime, participation à la campagne présidentielle, défense de la piraterie allemande. Le président Wilson, au contraire, apparaît grandi par la claire explication de sa longue patience avant la rupture avec l'Allemagne et de sa politique idéaliste fortifiée par l'adhésion unanime du pays.

* * *

SOEUR ANSELME (roman), par Jean Psichari. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Ceci est purement et simplement le roman des inquiétudes modernes en face du matérialisme desséchant et du fanatisme aveugle qui continuent à s'opposer au lendemain d'une lutte colossale d'où le monde sort renouvelé sinon rajeuni. Il fera d'autant plus d'impression, sur la nombreuse élite en quête d'idéal et insatisfaite, qu'il est traversé par l'évocation de la mort de Renan digne d'être comparée aux stoïques exemples de l'antiquité. A cette mort fait pendant l'émouvant récit de la mort d'un croyant. Aucune péripétie de feuilleton, aucun artifice d'invention dans cette histoire d'un jeune homme de notre temps, héritier de l'incroyance familiale, qui cherche à sa vie un sens mystique et échoue dans une union sans harmonie. Le bonheur eût été de mériter l'amour de son amie d'enfance, cette Anselmine, qui donna pour but à ses efforts le dévouement et pour base à son dévoument la foi la plus haute. Après de douloureuses épreuves, ils s'en allèrent chacun de leur côté, lui vers l'acceptation sereine de la tradition sans manifestation extérieure, elle vers le devoir austère symbolisé par une robe de religieuse. Autour de ces deux figures

essentielles, s'agitent des personnalités nettement dessinées, représentatives de la sécheresse irréligieuse, de l'intolérance protestante, de la génération d'après 1870 condamnée, par une fatalité historique, à une cruelle incertitude.

* * *

AU SEUIL DE LA PAIX, par le comte de Fels. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Le comte de Fels est un des écrivains qui ont le mieux raisonné leur patriotisme et défini les conditions du nouvel équilibre appelé à sortir de la guerre. Aussi les études qu'il vient de réunir en volume constituent-elles à la fois une revue exacte des faits accomplis en même temps qu'une philosophie de l'histoire que nous vivons et une vue anticipée de l'avenir qui se prépare au lendemain des solennelles assises de la *paix mondiale*. Après une évocation impressionnante de la Sainte-Alliance d'autrefois, l'auteur a successivement envisagé le principe réel d'une paix durable, la procédure à suivre pour le rétablissement de l'ordre européen, la nécessité, pour y arriver, de conférer une sorte de magistère suprême aux cinq puissances les plus dignes de protéger les jeunes nationalités dans la voie de la liberté, la question des frontières de la France, qui exigent évidemment un glacis défensif, chose possible sans annexions brutales. Il admet que l'Italie a mérité Trieste et Fiume, puisqu'elle a lié son sort au nôtre dans le refoulement de la barbarie et il appelle de ses voeux une paix franco-anglaise, fondée sur la communauté des intérêts et des dangers. Enfin la *société des nations* lui a paru, tout de suite, correspondre, non à une théorie sentimentale, mais à la conception pratique d'une garantie s'ajoutant aux réparations, aux satisfactions et aux restitutions imposées par l'épée victorieuse des Alliés. L'esquisse qu'il en donne à la première heure reflétait les idées wilsoniennes adaptées aux contingences de l'actualité et cette concordance est tout à fait remarquable. Le volume se termine par un appel inspiré du tragique conseil de Caton *Delenda Borussia*. La survivance d'une Allemagne nombreuse, presque intacte, agrandie par le démembrement de l'Autriche, unifiée sous la main de la Prusse, en face de petites nations se jalousant, est une menace pour l'avenir.

* * *

CROIX ET COCARDE, par M. de la Boulaye,— Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Encore un carnet d'infirmière, dira-t-on en lisant ce titre? Oui, mais

plus que cela. un livre humoristique, débordant de gaieté française, empreint à chaque page du meilleur esprit de nos jours. L'auteur nous donne, en quelques lignes, dans une langue aisée, toute scintillante d'esprit, la substance même des scènes ou le sens profond d'un tableau. La vie terre à terre et banale, dans un hôpital temporaire — au Casino de Folleville, gentil pseudonyme à coup sûr — échappe à la monotonie des répétitions maladroites. L'écrivain a su se borner, choisir ses impressions, ne réunir en gerbe que les faits saillants ou typiques. Pas de grande page apprêtée. Le style pompier et facile est toujours exclu du récit. Ce dernier abonde d'ailleurs en psychologies très fouillées, en études de caractères qui nous font pénétrer le milieu ondoyant d'une formation sanitaire, l'état d'esprit des grands blessés, des infirmiers eux-mêmes, des docteurs du service, des dames infirmières, dans un amusant coudoiement. C'est un livre à recommander. On le distinguera parmi tant d'ouvrages de guerre, écrits à la va-vite, et qui sont souvent ennuyeux.

* * *

PETIT CATECHISME DU MARIAGE, par le Père Hoppenot, des jésuites. — Maison de la *Bonne Presse*, à Paris.

Venant admirablement à son heure, au moment où, de tous côtés, on se préoccupe de réorganiser la famille, la réédition de ce petit livre, oeuvre vaillante d'une âme catholique et française, sera bientôt, nous l'espérons, entre toutes les mains. Il pénétrera dans les foyers déjà fondés pour les régénérer de sa sûre doctrine, qui, avec une vigueur non dépourvue de prudence, dénonce les erreurs qui dénaturent le mariage et les abus qui le profanent.

* * *

LA VOIE DOULOUREUSE, par M. Lemière, en deux petits volumes, de la collection des *romans populaires*. — Maison de la *Bonne Presse*, à Paris.

La force apologétique de ce roman est incontestable. C'est l'histoire d'une jeune femme, mariée à un incrédule qui manque à la promesse donnée de laisser à sa compagne et à ses enfants entière liberté de pratiquer leur religion. Le malheur se charge de modifier des idées qu'une déplorable orientation politique n'avait fait qu'accentuer. Et si la " voie " de ce ménage a été, la plupart du temps, très "douloureuse", la leçon qui se dégage du roman prouve qu'avec l'aide de Dieu l'on trouve encore, sur cette voie, des roses parmi les épines.

* * *

Université de Montréal

Compte rendu des travaux du Cours de littérature française et des examens pour l'année académique 1918-1919

(SUITE)

II

COURS DIDACTIQUE

Les conférences historiques dont nous venons de donner un aperçu ne représentaient que le travail du professeur et n'étaient que le point de départ de nos études. Elles avaient besoin d'être complétées de bien des manières, car elles laissaient forcément dans l'ombre une foule de questions importantes: des auteurs estimables avaient été omis; il fallait revenir à certains autres dont nous avions parlé mais qui étaient trop grands pour qu'il fût possible de les mesurer en une seule fois.

Surtout il fallait donner un emploi et une direction à l'effort personnel de chacun de nos auditeurs. C'est le but de notre cours didactique. Ici le professeur ne travaille plus seul: il est entouré, et je puis même dire qu'il est très bien entouré. Je ne parle pas seulement des auditeurs bénévoles qui sont toujours les bienvenus chez nous et dont la sympathie nous est précieuse; je parle des véritables élèves qui ont été, cette année, au nombre de quarante-huit et qui ont remis cent quatre-vingts compositions.

Nous ne prétendons pas cependant que tout soit pour le mieux. Le niveau des études se maintient à une belle hauteur, mais la composition de l'auditoire n'est pas normale. Nous

sommes bien obligés de constater que la grande majorité de nos élèves actifs continue d'être ce qu'elle a toujours été depuis la fondation de cette chaire, c'est-à-dire composée de dames et de jeunes filles. Les étudiants qui assistent aux cours sont peu nombreux, ceux qui remettent des compositions, moins nombreux encore et, en général, ils ne persévèrent pas. Que se passe-t-il donc ? Nous le saurons peut-être quelque jour. En attendant voici ce qu'un de nos maîtres de la Sorbonne constatait en 1916 dans les Universités de la grande république voisine : "Au point de vue des études, écrit M. Caullery, l'étudiante américaine a la réputation d'être plus travailleuse que l'étudiant moyen. Elle est beaucoup moins absorbée par les divertissements... Elle a, par suite, d'assez beaux succès scolaires qui ne sont pas sans exciter quelque peu la jalousie masculine. Il arrive même, paraît-il, que les succès et le nombre trop grand des étudiantes écartent les étudiants de certains enseignements, surtout dans les départements littéraires." — Je répète que cela se passe aux Etats-Unis. Revenons chez nous.

Notre cours comprenait d'abord une étude théorique du genre épistolaire. Qu'est-ce que la lettre? Comment la forme épistolaire peut-elle s'adapter à tel ou tel sujet? Toutes choses qui évidemment ne sont pas très neuves, mais qu'il peut être utile de renouveler de temps en temps. On nous dit que la lettre a pour objet l'utile et non le beau, qu'elle n'est donc pas une oeuvre d'art, qu'elle n'est pas de la littérature mais de la vie. Nous répondons que " l'art de la vie est de faire de la vie une oeuvre d'art " ; que la lettre, expression de la vie, ne peut se passer d'art, et que l'art de la lettre est d'autant plus difficile à attraper qu'il doit se dissimuler davantage.

Mais tout cela n'est encore que de la théorie. Arrivons enfin à la partie essentielle du cours didactique, aux exercices de pensée et d'écriture personnelle, à l'art de la composition.

Les compositions inscrites à notre programme étaient de trois sortes. Il faut apprendre à lire et à juger ce qu'on lit : c'est l'analyse littéraire. Il faut s'élever aux idées générales : c'est la dissertation. Il faut savoir recréer la vie du passé d'une façon artistique, dramatique et loyale : c'est la narration historique. Nous allons exposer brièvement les règles que nous avons suivies et qui nous paraissent comme fondamentales de chacun de ces trois genres.

* * *

Entre l'analyse littéraire et la lecture expliquée il n'y a pas de différence sinon que la première est écrite et que la seconde est parlée. L'une et l'autre ont pour but de faire comprendre et comprendre intégralement une page de prose ou de vers.

L'une et l'autre ont à éviter les mêmes défauts. Trop souvent la paraphrase élégante et la dissertation sur chaque mot tiennent lieu d'explication. Il ne faut dire que ce qui est nécessaire.

Mais il le faut dire suivant un certain ordre. La lecture expliquée ne doit pas être une causerie à bâtons rompus, une suite de notions dispersées ou de souriantes digressions. Elle est soumise à la loi de l'unité, car sans unité il n'y a pas d'oeuvre littéraire.

L'ordre suivant lequel se développe la pensée de l'auteur est un des éléments les plus importants du style. Sommes-nous en face d'un raisonnement soumis aux lois de la logique, ou de sentiments qui relèvent de l'illogisme du coeur, ou d'un badinage qui n'a d'autre loi que l'ingéniosité ? Voilà ce que peut nous révéler un examen rigoureux des articulations et des transitions. Expliquer une page, c'est marquer d'abord très nettement la suite des idées et leur subordination à l'idée centrale.

L'explication complète suppose un minutieux examen du vocabulaire. C'est par là seulement que nous pouvons être assurés de comprendre toutes les nuances de la pensée de l'auteur, jusqu'aux allusions et aux intentions. C'est par là aussi, et par l'étude de la syntaxe,que nous arrivons à dire si le style est philosophique, oratoire ou poétique, imagé ou abstrait, harmonieux ou dur, personnel ou banal.

Ici l'érudition grammaticale est un indispensable auxiliaire, mais il ne faut pas lui permettre de devenir un serviteur oisif et encombrant. Des remarques innombrables que l'on peut faire dans l'explication d'un texte nous devons donc savoir éliminer tout ce qui est de curiosité pure, tout ce qui ne sert pas à éclaircir l'idée, à définir l'auteur, à caractériser le genre ou le siècle.

Les idées et les formes nous font connaître l'auteur et le temps; mais elles s'expliquent aussi par la vie de l'auteur et par l'influence du temps. Elles font partie d'un ensemble vital : c'est dans l'ensemble qu'il faut les voir.

Telles sont les règles les plus essentielles ; mais c'est par la pratique seulement, par une pratique longue et assidue, que l'on peut avoir l'assurance de posséder la méthode. Voilà pourquoi, sur un total de vingt-sept leçons, nous en avons consacré quinze à des exercices de lecture expliquée. Nous avons pu le faire avec d'autant plus de fruit que les auditeurs, en suivant le commentaire, avaient sous les yeux le texte admirablement imprimé par les soins d'une généreuse bienfaitrice du cours de littérature. Si, plus tard, on écrit l'histoire des progrès de l'enseignement littéraire à l'Université et que vous y rencontriez le nom de la Révérende Mère Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame, saluez très bas.

* * *

Les textes choisis pour ces exercices d'analyse littéraire étaient empruntés au trésor épistolaire de la littérature française. Le professeur pouvait ainsi, tout en habituant ses auditeurs à penser, à composer et à écrire, compléter l'histoire des âmes, l'histoire des idées, l'histoire de la langue et l'histoire de la prose qu'il avait commencée ailleurs.

Qu'est-ce, par exemple, que la critique épistolaire, mondaine, vivante, ailée, naïvement personnelle, si différente de la critique érudite d'un Chapelain, de la critique dramatisée d'un Molière, de la critique satirique d'un Boileau? Voyez donc cette lettre de Malherbe où s'étale, en long et en large, le tranquille orgueil de l'artiste qui sait ce qu'il vaut; ou encore cette harangue épistolaire de Balzac qui vous donnera, en outre, l'occasion d'étudier la langue périodique et emphatique du grand rhéteur latinisant; ou encore cette causerie épistolaire de madame de Sévigné qui nous transmet, comme un écho sincère et vivant, la voix claire et géométrique de Bourdaloue. Voulez-vous connaître des gens d'esprit? Voici le badinage épistolaire, la fantaisie ingénieuse et précieuse de Vincent Voiture; ou encore l'incomparable artifice verbal avec lequel monsieur de Voltaire déforme la réalité, fait croire à sa sincérité et se tire des plus mauvais pas. Préférez-vous les gens de coeur? Voici Jacqueline Pascal, une femme suivant l'idéal de Corneille,un grand drame d'amour divin et d'amour fraternel exprimé en formules d'une solennité étrange et lointaine; voici madame de Maintenon, au moment capital de sa vie, à l'heure où elle se demande si elle n'a pas manqué la grande oeuvre éducatrice qui la console de toutes les grandeurs et de toutes les laideurs; et voici le poète Ducis, dont le nom fait sourire lorsque l'on songe à ses vers, mais qui, foncièrement poète par l'imagination et par le coeur, sait unir, dans la prose de ses lettres familières, la poésie de l'amitié, la poésie de la religion et la poésie de la nature.

* * *

Ce sont là quelques-unes des choses que l'analyse méthodique de telle ou telle page nous apprenait. Mais, dans la critique littéraire, l'analyse n'est jamais qu'un commencement. Il faut arriver aux conclusions générales, définir un auteur tout entier dans la forme de sa pensée et les secrets de son art, suivre à travers tout un siècle, ou à travers plusieurs siècles, l'histoire d'une idée ou d'un genre : c'est l'objet de la dissertation.

Dans cet exercice qui n'est pas, comme les profanes se l'imaginent, l'art de répéter ce qui a été pensé par d'autres, les historiens et les critiques littéraires sont des guides et non des maîtres : nous devons leur emprunter un questionnaire et non des idées. L'essentiel est de penser en lisant et de confronter toujours l'écriture et la vie. Bien des idées nouvelles et jusque-là inexprimées se lèvent devant notre esprit quand nous lisons les auteurs sans théories préconçues. Elles sont comme les abeilles qui, toutes chargées de butin, s'envolent du sein des fleurs matinales. Nous ne voulons donc pas que le débutant se défie trop de lui-même et qu'il étale un bien emprunté dont nous connaissons les prêteurs. Rien d'agréable comme une pensée personnelle, fût-elle gauche et timide ; car c'est l'espérance de l'avenir et non le reflet du passé.

Nous nous sommes d'ailleurs efforcé de proposer toujours des sujets qu'il fût impossible de traiter sans des lectures et des réflexions personnelles. Lorsque nous demandons, par exemple, à nos auditeurs, de définir ce que nous apprennent les correspondances du XVIIe siècle sur l'amour de la nature et le goût de la campagne en ce temps-là, nous leur posons une question que nous nous sommes posée à nous-même au cours de nos lectures, et dont la solution n'est pas encore dans les livres. Elle est en puissance dans leur esprit. Et,

après avoir parcouru les lettres de saint François de Sales, de Balzac, de Racan, de La Fontaine, de monsieur Hamon, de madame de Sévigné, de Gui Patin, ils ont pu se donner le plaisir d'exprimer quelques idées personnelles sur un sujet qui est en marge de la littérature officielle, dire quelles étaient, dans les âmes du XVIIe siècle, les diverses formes du sentiment de la nature, et quelle en était la sincérité, et quelles en étaient les étroites limites, expliquer enfin cette lacune de notre littérature classique par les idées d'un temps qui dans le monde ne voyait que l'homme, dans l'homme, que la pensée, et par les caractères mêmes de la langue qui était trop précise et intellectuelle pour s'adapter à la rêverie ou à la description.

Vous voyez, par cet exemple, que la dissertation nous apparaît toujours à la fois comme une définition et une explication. Décrire les âmes, les idées, les formes littéraires, c'est très bien; mais ce n'est que la moitié de l'ouvrage. Il faut dire pourquoi les choses sont ainsi. Pourquoi, dans la querelle du théâtre, dont les correspondances nous apportent de si nombreux échos, celui-ci est-il pour et celui-là est-il contre? Sous quelles influences s'est formée la philosophie morale ou le style de tel ou tel écrivain? Pourquoi les prosateurs du XVIIe siècle, pris dans l'ensemble, préfèrent-ils le style périodique, et ceux de l'âge suivant, la phrase brève et coupée? C'est par là principalement, par l'explication et par la synthèse, que la dissertation, qui suppose toujours plusieurs analyses littéraires, les complète et les dépasse.

* * *

Mais les sujets de dissertation doivent être adaptés à l'esprit des élèves et c'est ici le moment de rendre compte d'une petite innovation de notre programme qui était imposée par

les circonstances. Parmi les élèves actifs, parmi les travailleurs du cours de littérature, un certain nombre, exactement le quart, étaient de langue anglaise. C'est une province nouvellement conquise. Il faut vous dire que nous constituons ici une Amitié française qui se rattache à la France conquérante. Nous pratiquons avec une très grande franchise l'impérialisme de l'esprit; et les annexions nous pèsent d'autant moins sur la conscience qu'elles sont toujours absolument spontanées. Mais à ces nouveaux venus dans la famille spirituelle française nous devions faciliter la transition. Nous devions utiliser leur culture propre et les inviter à étudier les lettres françaises dans un cadre qui leur fût spécial et familier. Voilà pourquoi dans chaque série de compositions nous avons introduit un sujet de littérature comparée. Sans même sortir du genre épistolaire, de nombreuses et intéressantes questions se présentaient à nous. Voici, par exemple, une lettre de Saint-Evremond qui nous invite à nous demander comment le grand Corneille a été compris par les Anglais. Et voici je ne sais combien de lettres de Voltaire qui nous font assister aux progrès de l'influence shakespearienne en France au XVIIIe siècle. Nous avons cru que de tels sujets, et d'autres semblables, qui amenaient nos auditeurs anglais à établir des parallèles, à préciser des différences, à définir par la comparaison et la réflexion leur propre originalité, enfin à écrire tout cela dans le meilleur français possible, leur seraient non moins agréables qu'utiles. Et les résultats n'ont point trompé nos espoirs ni leur persévérance, puisque, sur treize certificats de littérature, cinq leur sont décernés. En tête de la liste qui sera proclamée tout à l'heure, une candidate de langue française et une de langue anglaise, reçues toutes deux avec la mention la plus flatteuse que nous puissions accorder, arrivent *ex-aequo*, à un centième près. Il n'est guère possible de rêver une entente plus cordiale.

* * *

Nous terminons cette revue de nos exercices littéraires par la narration historique. Elle avait, dans le programme, une place importante. C'est qu'il ne suffit pas de savoir exposer agréablement des idées justes : il faut pouvoir recréer le passé à la lumière des documents. Les études littéraires ne sont pas seulement une oeuvre de critique : elles sont une oeuvre de vie.

Cet art ne s'enseigne que par l'exemple. La méthode suivie par le professeur est donc, avant tout, pratique. Il reprend à pied d'oeuvre le travail que l'élève aurait dû faire, afin que peu à peu l'élève apprenne " l'art de faire vivre, dans un cadre historique,des personnages vraisemblables qui soient les héros d'une action intéressante ".

Cette définition suppose la culture de l'imagination. Celui qui, à la lecture des documents, ne voit pas les personnages se dresser devant lui vivants et parlants, n'a pas la vocation d'écrire l'histoire. Il peut d'ailleurs exercer dans la cité une foule d'autres métiers utiles.

Mais celui qui est doué d'une imagination artistique ne demeure jamais paresseux en face d'une scène d'histoire. Il la revit, il se la raconte à lui-même, il s'en délecte, il trouve la forme qui peut la rendre agréable à autrui.

Cette forme est vraie, c'est-à-dire que rien n'y est contraire aux documents. Mais l'auteur ne s'en tient pas à la lettre de ce qu'ils disent : il pénètre jusqu'à la vie qu'ils expriment ou qu'ils cachent.

Cette forme est vivante, c'est-à-dire que les personnages sont animés d'une vie personnelle et actuelle, soutenue par le caractère et la passion, toute faite de paroles et de gestes.

Cette forme est objective, c'est-à-dire que l'auteur s'efface absolument. Son émotion même ou son plaisir n'apparaissent que dans la beauté de sa création. Rien ne semble

être l'effet de son ingéniosité ou de son artifice. C'est la vie intérieure des personnages qui commande les événements.

Il suit de là que cette forme est dramatique. L'oeuvre, telle que nous la comprenons, se compose de quelques scènes peu nombreuses, bien détachées, qui se font réciproquement valoir par leur opposition. Elle présente, au premier plan, quelques personnages bien tranchés. L'auteur doit avoir le sens de la perspective, savoir placer les décors, savoir user des entr'actes; enfin il doit conduire les conversations avec un naturel parfait mais avec un art sévère, c'est-à-dire sans une réplique inutile, sans un mot qui ne révèle un trait de caractère et ne fasse avancer l'action.

III

EXAMENS

Tous ces travaux qui peuvent sembler complexes, mais qui réellement ne sont que variés, nous acheminaient vers l'examen. C'est un mot très intimidant partout ailleurs que chez nous. Mais les élèves de littérature savent bien et le public doit savoir que, dans notre examen, il n'y a jamais ni surprise ni traquenard. C'est la simple et intégrale constatation de tout le travail de chacun. Nous voudrions, s'il était possible, que le moindre effort eût sa récompense. Voilà pourquoi le sujet de la composition écrite est toujours posé de telle manière qu'il permette d'apprécier, à la fois, la somme de connaissances que possède le candidat et la portée de son esprit. Que sait-il? Comment pense-t-il?

Mais n'est-ce pas le candidat lui-même qui doit s'interroger ainsi? A la fin d'une période de travail intense, le rôle de la pensée critique consiste d'abord à se rendre un compte exact du travail fait et des avantages qui doivent en demeurer. Notre examen est une retraite intellectuelle. Au moment de terminer une année d'études, il est bon et salutaire de se recueillir un peu.

Nous avons parcouru une longue carrière. C'est la vie, les idées, la langue, l'art littéraire de deux grands siècles que nous avons essayé de surprendre et de définir. Nous avons rencontré beaucoup de noms célèbres ou obscurs, beaucoup d'oeuvres curieusement variées de pensée ou de forme. Mais, précisément parce que les stations ont été nombreuses dans un temps relativement court, nous avons à craindre que bientôt il ne nous reste plus de tout cela que le souvenir d'un beau voyage.

La vie est brève. Nous ne pouvons nous occuper ou nous souvenir que des oeuvres qui révèlent une personnalité forte, qui plaisent par la beauté du sujet, l'originalité de la pensée, l'agrément de la narration, le respect des règles de la langue. Il ne s'agit pas d'avoir tout lu, mais d'avoir lu le meilleur, de le connaître bien et d'en avoir profité. Il faut choisir : c'est le plaisir des délicats.

Et voilà pourquoi les élèves du cours de littérature n'ont éprouvé aucune espèce d'étonnement lorsqu'ils se sont trouvés en face de la question suivante :

" En parcourant la littérature épistolaire de la France, vous avez formé le projet de composer, pour les grands élèves des collèges et pour le public cultivé, un recueil des cent plus belles lettres du XVIIe siècle. Dites-nous suivant quelle méthode vous ferez ce choix, quels sont les principaux auteurs et les principales lettres qui figureront dans votre recueil, quels sont les divers genres d'intérêt ou d'utilité que présentera cet ouvrage. "

La réponse n'est pas de celles qu'on improvise ; mais il faut dire, à l'honneur de nos candidats, que le professeur n'a reçu aucune réponse improvisée.

Il en est même de fort belles ; je veux dire qui supposent de vastes et intelligentes lectures, qui prouvent un goût très averti et qui plaisent par l'originale vivacité de la forme.

Même ceux dont le style moins riche n'a d'autre mérite qu'une clarté un peu froide ont su exprimer clairement d'excellentes idées.

Quelles idées ?

— D'abord leur recueil ne contiendra que de vraies lettres écrites à quelqu'un, non à tout le monde. Ensuite, ils n'y admettront que de véritables modèles, c'est-à-dire des oeuvres fortes où se manifeste un riche tempérament littéraire.

Ces oeuvres devront joindre au mérite de la forme celui du contenu. Elles nous feront paraître, en un tableau mouvant, les faits importants ou curieux de l'histoire, de la grande et de la petite histoire. Nous y retrouverons le pittoresque, la couleur, les moeurs, les modes, les coutumes.

Elles devront se compléter réciproquement de manière à nous offrir un tableau de la société, comparable à celui que l'on trouve chez La Fontaine, un tableau complet depuis le manant jusqu'au roi.

Elles devront nous permettre de suivre l'histoire des idées, l'histoire des violentes sincérités contradictoires qui se heurtent. Nous y verrons la pensée à l'état naissant, encore tout embuée de passion et toute frémissante de vie.

Enfin, puisque l'instruction est toujours une éducation et qu'il est souverainement important de ne pas " oublier l'âme dans la culture de l'esprit ", nous voulons que ces lettres soient une école de beauté morale, qu'elles nous révèlent de belles âmes et ne nous inspirent jamais rien de petit ou de bas.

Dans ce résumé définitif et cette conclusion de leurs études, les élèves de littérature ont prouvé qu'ils avaient fréquenté les grands modèles, qu'ils les avaient aimés et compris.

Quant aux épreuves orales, le programme en a été conçu de telle manière que chacun puisse exercer son esprit critique et faire preuve de travail personnel. Nous voulons des élèves qui pensent et non des candidats qui répètent. Chacun d'eux

choisit donc lui-même ses textes et en prépare lui-même l'explication. Le professeur n'intervient que comme conseiller d'abord et ensuite comme juge. Cet examen oral a été une véritable fête de l'esprit, car un jeune prêtre de Saint-Sulpice, formé aux études littéraires par un séjour de plusieurs années à Paris, avait bien voulu nous prêter son concours. A l'ampleur des connaissances et à la finesse du jugement M. l'abbé Maurault joint une qualité assez rare et très précieuse pour nous : l'art d'interroger. Cela consiste d'abord peut-être dans la sympathie spontanée qui s'établit entre l'examinateur et le candidat ; mais c'est aussi et surtout l'art de faire penser : il n'appartient qu'à ceux qui pensent.

A la suite de ces examens, la Faculté des Arts va décerner quatre diplômes d'études littéraires et treize certificats. Le résultat est encourageant. Il serait bien meilleur encore si quelques-uns de nos plus brillants sujets n'avaient pas été arrêtés par la maladie pendant cet hiver d'épidémique et triste mémoire.

IV

LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE

Tel a été l'ordre et l'enchaînement de nos études dans les limites traditionnelles et prévues, mais le mouvement naturel de la vie devait nous amener à en sortir.

Un cours de pédagogie venait d'être inauguré à l'Université pour les membres de l'enseignement primaire. Or nos collègues de l'enseignement primaire, à part quelques exceptions d'autant plus louables qu'elles sont plus rares, nous ignorent. Ce n'est pas leur faute : ils mènent une vie assez dure et qui ne comporte pas beaucoup de loisirs. D'ailleurs un grand nombre d'entre eux appartiennent à des congrégations dont nous nous sommes laissé dire que les supérieurs généraux

voyaient d'un mauvais oeil les sorties nocturnes et les études de luxe. Comment donc parvenir à les joindre ? Le professeur de littérature se dit: " Puisqu'ils ne viennent pas chez nous, allons chez eux. "

Ce fut l'origine des leçons de littérature pédagogique. Car il existe une littérature pédagogique. Elle est même très riche. Il n'est guère d'écrivain français qui n'ait exposé, un jour ou l'autre, son système d'éducation.

Ces écrivains, il faut les connaître et s'aider de leur pensée, ou la compléter, ou la réfuter. En toute hypothèse il faut les lire et les bien lire. Rien n'est plus utile que le commerce de ces grands prédécesseurs dont chaque mot fait jaillir une idée profitable ou une discussion intéressante. Et puis remonter à l'origine des questions, les voir dans leur cadre historique, c'est toujours une façon de les renouveler un peu.

Les premières leçons portaient sur des sujets très généraux où l'on admet communément que tout éducateur a son mot à dire. Les suivantes touchaient de plus près à l'enseignement de la langue et de la littérature où il nous semblait que nous avions acquis un peu d'expérience qui pouvait profiter à d'autres.

Nous avons, en compagnie du bonhomme Rabelais, étudié la toujours actuelle question des programmes qui sera à l'étude tant qu'il y aura des études, et qui alimentera les discussions tant qu'il y aura des pères de famille et des professeurs pour discuter. Cette agitation peut être féconde si l'on n'oublie jamais que le programme est fait pour l'enfant, non pour le maître, et si l'on se tient toujours dans le domaine de la vie, de la vie la plus complète et la plus haute.

D'ailleurs Montaigne est là pour nous apprendre qu'il vaut mieux avoir la tête bien faite que bien pleine et que le but de l'éducation n'est pas d'encombrer la mémoire mais de former l'intelligence, en vue de l'action, par un exercice intel-

ligent. Malheureusement, par réaction contre les programmes encyclopédiques, il réduit presque à néant le rôle de l'effort. Montaigne est ce gentilhomme qui, lorsqu'il veut parler du professorat, intitule son chapitre: "Du pédantisme". Or le pédantisme de la paresse élégante n'est pas moins insupportable que celui des docteurs. Il y avait des pédants au temps de Montaigne comme il y en aura jusqu'à la fin du monde, mais c'est grâce à lui que l'éducation superficielle, réduite à la sociabilité et aux grâces mondaines, fut à la mode au siècle suivant.

Ce siècle créa ou retrouva l'art de la conversation qui fait le principal charme de la vie sociale et qui, par là-même, est un des articles les plus essentiels de l'éducation. Nous en avons étudié la formule dans les *Réflexions diverses* de La Rochefoucauld.

A l'école du plus séduisant éducateur du même siècle, nous avons abordé le problème de l'éducation féminine. Fénelon n'est pas de ceux qui revendiquent bruyamment, pour la femme, le droit à la science. Il constate seulement qu'elle a des devoirs qui sont à la base de la société familiale et civile et que, par l'instruction, elle doit être mise à même de les remplir tous. Ce programme paraît terne et modeste: nous avons vu qu'il était très ambitieux en réalité, et d'une étendue devant laquelle on hésite encore aujourd'hui.

En compagnie d'un autre éducateur royal qui fait, auprès de la postérité, figure d'un conseiller d'Etat, nous avons établi les principes de l'enseignement de l'histoire. Les professeurs d'histoire peuvent se glorifier d'avoir en Bossuet un grand prédécesseur qui avait tout à trouver dans le temps où il vécut. Ils apprendront de lui à donner un enseignement vivant et pratique, sagement progressif, toujours parfaitement loyal; un enseignement qui puisse former aujourd'hui des citoyens libres et intelligents, comme Bossuet voulait former un roi intelligent et responsable. Il faut seulement leur

souhaiter d'avoir des disciples moins rétifs que celui de l'illustre évêque. Bossuet avait du génie et n'avait qu'un élève : or on nous dit que cette éducation fut manquée. C'est une consolation pour nous. S'il est profitable de chercher des exemples dans la vie des grands hommes, il est agréable aussi parfois d'y trouver des excuses.

Toutes ces leçons étaient littéraires par quelque endroit, puisque nous y mettions toujours en relief quelques aspects du génie de nos grands ouvriers de lettres. Mais les deux dernières ont été consacrées à l'enseignement littéraire proprement dit. Nous avons d'abord étudié la réforme que le bon Rollin accomplit en 1726, lorsqu'il introduisit dans les classes la lecture expliquée des auteurs français. Rollin a très clairement défini les quatre degrés par lesquels cet exercice atteint son maximum d'utilité : c'est la connaissance de la langue, le sentiment de la beauté, le discernement de la vérité et la formation de la conscience. Tout en gardant son idéal, nous avons proposé, pour l'atteindre, une méthode plus complète que la sienne. Elle est le fruit des deux siècles d'expérience que sa réforme a inaugurés.

Notre dernière leçon a été consacrée au grand fabuliste qui revêtit d'une forme très savamment naïve les vieux contes où était enfermée la sagesse du peuple, et que nous avons coutume de regarder comme notre Homère. La valeur éducative des fables de La Fontaine est très discutée : il fallait la définir non moins que la défendre. Jean-Jacques Rousseau et Lamartine ne veulent pas qu'on mette le livre des Fables entre les mains des enfants. Pourtant c'est le bon sens de La Fontaine qui peut guérir de la maladie du paradoxe les futurs Jean-Jacques, et, s'il doit encore y avoir des Lamartine, ils apprendront de lui cette chose essentiellement française qui leur manque un peu : le sourire.

V

TRAVAUX LIBRES

Les cours de pédagogie réunissaient notre plus vaste auditoire; c'est, au contraire, dans l'atmosphère d'un petit cénacle que nous allons terminer cette revue de nos travaux.

Un certain nombre de nos anciens élèves, les meilleurs entre les meilleurs, nous demeurent fidèles. Au cours de leurs deux années d'études, ils ont appris à composer et à écrire ; mais ils ont appris aussi qu'il leur reste encore quelque chose à apprendre. Ils continuent donc de vivre dans l'atmosphère du cours de littérature. Ils constituent un groupe qui, d'année en année, va devenir plus compact et qui méritait une particulière attention.

Ce ne sont plus des apprentis : ce sont de bons ouvriers qui ne demandent qu'à faire leurs preuves. Nous avons voulu leur en donner les moyens.

Nul n'obtient ses lettres de maîtrise sans produire un chef-d'oeuvre : c'était la règle très sage des vieilles corporations; nous l'avons adoptée. Au début de cette année académique, nous avons invité chacun des anciens élèves de ce cours à choisir une question de littérature ou d'histoire qui n'eût encore été traitée par personne et à en faire l'objet d'une dissertation très étendue, d'un mémoire. Nous avons écarté provisoirement le mot un peu ambitieux de thèse. Il viendra plus tard; il viendra à son heure; je vous affirme qu'il viendra.

Chacun de nos vétérans demeure libre de choisir, au gré de ses sympathies, le sujet auquel il consacrera son intelligence et ses efforts. Mais, dans le champ immense de l'érudition littéraire, il y a des hommes et des livres qui nous appar-

tiennent plus particulièrement: il y a des travaux que l'on attend de nous et qui semblent nous avoir attendus. Voilà pourquoi nous avons demandé à nos étudiants de s'intéresser d'abord aux vieux auteurs français qui ont raconté votre histoire. Tout le monde en parle, mais ils ne sont connus que du très petit nombre et mal connus. La forme de leur pensée, leur langue, leur style, n'ont pas été jusqu'ici étudiés suivant la méthode rigoureuse et féconde qui est aujourd'hui celle de l'histoire littéraire. Notre ambition serait précisément de les faire sortir de l'ombre, de les mettre à leur rang et avec leur caractère dans l'ensemble de la littérature française; de définir leur influence qui fut parfois très supérieure à leur ambition et même à leur mérite. Pourquoi les bons travailleurs de l'Université de Montréal n'arriveraient-ils pas à constituer un recueil d'études et de monographies littéraires qui seraient comme un dix-septième siècle et un dix-huitième siècle canadiens ?

Déjà plusieurs travaux sont en cours. Les plans sont tracés, des recherches sérieuses ont été faites. Déjà quelques-unes de nos travailleuses... (car jusqu'à ce jour nous ne parlons guère qu'au féminin ; ce n'est pas un regret, au contraire, mais c'est une constatation) ; donc quelques-unes de nos travailleuses ont déjà exposé au public, en des dissertations préliminaires, la méthode qu'elles entendent suivre et les premiers résultats où elles sont parvenues. Ces compositions très sérieuses, et d'une haute tenue littéraire, seront bientôt publiées dans les revues canadiennes. Peut-être donneront-elles aux profanes l'impression que c'est là le dernier mot sur la question traitée. Mais leurs auteurs ne les donnent que pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour un plan de travail et un examen public de conscience. Nous mettrons le temps qu'il faudra, mais nous aboutirons à quelque chose de vrai et qui reste.

* * *

L'avenir ne nous appartient pas. Nous voudrions espérer cependant que nos efforts ont servi à le préparer. Il y a une tradition française d'érudition solide et claire, d'observation aiguë, de probité intellectuelle et d'art sérieux. Elle a été notre idéal. Ceux qui l'ont adoptée avec nous ne consentiront pas à revenir aux procédés de la critique fantaisiste et de la littérature facile. Assurément ils sont moins nombreux que ceux qui venaient nous demander un brevet pour les productions spontanées et hâtives de leur génie naturel. Ils sont le petit nombre. Mais nous n'avons jamais entendu dire qu'en aucun pays du monde l'élite fût la majorité. Ce qui est essentiel c'est qu'il y ait une élite, qu'elle connaisse et pratique les bonnes méthodes de travail, qu'elle les réclame et les impose. Telle a été notre ambition et le but de nos efforts. Dans cette oeuvre, où il faut bien avouer que l'on est parfois assailli par le doute et toujours guetté par le découragement, nous pouvons dire, du moins, que nous avons toujours été soutenu par de chaudes et réconfortantes sympathies. Celle de Mgr le Recteur de l'Université ne nous a jamais fait défaut. Nous ne saurions dire non plus tout ce que nous devons à la précieuse collaboration de notre admirable Ecole supérieure de jeunes filles qui, cette année encore, a préparé douze candidates sur treize et a remporté trois prix sur quatre. Enfin il y avait le petit groupe des fidèles irréductibles,ceux qui savent bien que le professeur pense à eux et parle d'eux en ce moment, ceux dont rien ne pourra lui faire oublier la fière persévérance et la contagieuse ferveur. Que les derniers mots de cette dernière réunion leur expriment notre profonde gratitude et l'espérance qu'ils continueront à marcher dans la voie que nous avons frayée ensemble.

René GAUTHERON,
professeur de littérature française
à l'Université Laval.

Charles Gill

PEINTRE ET POETE

(SUITE ET FIN)

Cette révélation d'un paysagiste en Charles Gill dérouta l'habitude que nous avions de déclarer notre artiste plus poète que peintre. L'est-il vraiment ? Cette question m'en rappelle une autre, qui est un thème connu de dissertation littéraire : L'Andromaque de Racine est-elle plus épouse que mère ? C'est là une question, comme on sait, qui est restée sans réponse définitive. En sera-t-il de même en ce qui concerne Charles Gill ?

Au grand public qui lit les journaux et ne va pas aux expositions, Gill apparaissait sans doute uniquement poète : on avait maintes fois lu ses sonnets dans tel ou tel quotidien. Arrivera-t-il à Gill ce qui advint à Lamartine : de passer à la postérité comme poète alors qu'il faisait profession d'autre chose ? Il se peut.

Les vers de Gill ne furent jamais imprimés en volume — sauf une douzaine de pièces dans les *Soirées du Château de Ramezay* —, mais nous possédons deux oeuvres manuscrites de lui, deux cahiers, dont il me reste à parler.

Le premier, relié en cuir, porte le titre général de *Etoiles filantes*. Gill fit, dans sa vie et dans ses vers, une grande *consommation* d'étoiles. Non pas à cause de la rime qui est facile et sonore, mais par une véritable affection. Il avait étudié l'astronomie, et il était resté émerveillé de cette science divine. Ella l'inspira d'ailleurs fort heureusement. Lisez, pour vous en convaincre, l'une des pièces maîtresses de ce recueil : *Les stances aux étoiles.*

Outre ces belles strophes, ce recueil manuscrit, illustré par l'auteur avec en-tête et culs-de-lampe à la manière des éditions Lemerre, devait contenir une soixantaine de pièces. La plupart de celles que les journaux ont publiées en ont été extraites. L'amour, la patrie, les lettres, la beauté et la fantaisie tour à tour inspirent le poète. *Les trois voix, Du blanc, de l'azur et du rose, Ce qui demeure, Never more, La mort de Rose, La couronne de Julia* entrent dans la catégorie des poésies d'amour. Sur la corde du patriotisme il a chanté *Georges-Etienne Cartier* et paraphrasé *Vive la Canadienne.* Les lettres et les arts lui ont inspiré le beau sonnet sur le chef-d'oeuvre de Gérôme : *Les deux majestés* — un lion en face du soleil —; cet autre beau sonnet *A Lamartine ;* des vers à Crémazie et à Victor Hugo; quelques strophes pour consoler son ami Lozeau *Musa te defendet,* et d'autres pour venger M. Marcel Dugas de... " une conférence interrompue ".

Voici cette dernière pièce :

Avant que la sublime aurore de l'histoire
Auréole leurs fronts par la Muse ennoblis,
Nos aëdes en vain luttent dans la nuit noire
Dont le morne linceul les couvre de ses plis.

Merci d'avoir, au seuil des injustes oublis,
Pieusement tressé, pour honorer leur gloire,
Le laurier solennel, les roses et les lys,
Sur l'emblème sacré de la lyre d'ivoire !

Bon jardinier d'Athène, avec ces rares fleurs
Vous tendiez en hommage aux discrètes douleurs
La douce paquerette et la divine sauge...

Mais voilà que, grognant, s'éveillèrent soudain
Ceux qui dorment si mal au fond du coeur humain,
Car vous aviez jeté des perles dans leur auge.

Mon Dieu ! le poète ici se fait peut-être illusion. J'étais de ces auditeurs. Toute la faute n'était pas à nous, ni... à M.

Dugas, mais un peu aussi aux organisateurs de la séance qui avaient mis au programme un opéra comique avec une distribution alléchante de fort belles voix. M. Dugas voulait *auparavant* nous entretenir de trois poètes — le même soir : c'était trop !

Mais revenons à Charles Gill. Chose rare chez nos artistes canadiens, son recueil contient des traductions d'Horace, non pas à la manière des *belles infidèles* d'il y a cent ans, mais à la façon moderne. Il contient encore des *acrostiches,* bien faits d'ailleurs, mais que nous n'estimons plus que comme jeux littéraires.

Si jamais les *Etoiles filantes* sont imprimées, Gill apparaîtra comme un poète délicat, sensible, très varié, d'une inspiration souvent très haute, et quand il le veut puissante.

Cependant, disons-le, sa renommée pourrait s'en passer, si jamais l'on publie son grand poème : *Le Cap Eternité.* C'est à une sorte d'épopée que nous avons affaire, cette fois. Mgr Touchet, remontant le Saint-Laurent, écrivait que si les Canadiens avaient été païens ils auraient adoré leur fleuve, comme les Egyptiens adorent le Nil. Sans l'adorer, nous sentons bien cependant que ce cours majestueux joue un premier rôle dans notre vie nationale. Et lorsque, selon l'expression de M. Lionel Léveillé, de " soi-disant critiques demandent (aux poètes) une oeuvre de longue haleine; quelque chose à la façon d'Homère et de Dante ", nous avons le sentiment que notre fleuve devra servir comme d'armature à cette épopée. Charles Gill pensait de même, et, comme il avait la passion des vers avec un grand amour de son pays, il se mit résolument au travail.

* * *

Quel fut son premier plan ?

Nous possédons de lui un vieux cahier bleu à dos rouge. On reconnaît d'abord sur ce dos aussi bien que sur le plat un signe spécial à Gill, que l'on retrouve souvent ailleurs (au bras du *Temps*, dans sa peinture symbolique dont nous avons parlé, dans son poème même, à la cheville de l'*ange de l'oubli*) — et dont il lui arrive de marquer ses dessins. C'est le signe de Saturne : sorte de chiffre 5, avec cette différence que les deux lignes supérieures ne forment pas seulement un angle droit, mais une croix, et que le demi-cercle du bas se termine par un léger volute s'ouvrant vers la droite. Gill était né dans la constellation de Saturne, et l'astrologue, le mage, qui voisinait en lui avec l'homme de science, voyait en ce signe comme un talisman d'artiste. Assez souvent, une étoile brille auprès : c'est ici le cas.

Venons-en au titre. Nous lisons en lettres moulées : *Le Saint-Laurent, Livre X—Le Cap Eternité.* Ainsi donc le poète voulait créer une oeuvre gigantesque. Il le voulait si bien que, sur des feuilles détachées qui n'ont pas été perdues, il commence son travail par cettre triple et solennelle profession de foi : " Je crois en Dieu ! Je crois en l'immortalité de l'âme ! Je crois en la divinité du Christ ! "

Le premier chant de ce grand poème devait s'intituler *Miroir d'étoiles.* Et voici quelle note nous lisons, tout à côté : " Commencé pour de bon hier, mercredi des cendres de l'an 1909, 24 février, par cette strophe :

> Quand le savant de Mars ou de Saturne sonde
> Le mystère lointain de notre globe errant,
> De quel beau nom désigne-t-il, ô Saint-Laurent,
> Ton grand ruban d'azur déroulé sur le monde ?

Le poète devait, accompagné de la France personnifiée, remonter le fleuve de sa source à l'océan et chanter tous les lieux historiques illustrés par nos ancêtres. Il avait l'intention de s'attarder à Québec.

Le poète caressa-t-il longtemps l'espoir d'écrire ces dix livres? Nous ne savons. Mais, si l'on ouvre le cahier bleu, on s'aperçoit que le titre a changé. C'est maintenant: " *Le Saint-Laurent, Livre premier—Le Cap Eternité;* poème en XXXII chants, par Charles Gill, illustré par l'auteur. "

Le cahier contient en effet les canevas en prose des XXXII chants, les vers d'une douzaine d'entre eux, des plans remaniés et des listes d'illustrations.

Les divers plans ne portent malheureusement aucune date. Les uns comptent XXIV chants, les autres XXXIV, le dernier XXIX, y compris le prologue et l'épilogue. Voici les titres: *le Goéland, la Cloche de Tadoussac, le Désespoir, le Silence et l'Oubli, Clair de lune, l'Aurore, Ave Maria, le Cap Trinité, le Cap Eternité, le Rêve et la Raison, Vers la cime, la Fourmi, la Vieille France, la Vision, Ressemblance, les Etoiles, les Secrets du Rocher, le Sommeil, le Merisier, l'Antre, Porta Inferi, Dante Alighieri, les Vomis, le Bolge des traîtres, Tacouérima, la Vallée des soupirs, les Digues de l'abyme, Janua Coeli, la Rose mystérieuse, la Couronne, la Délivrance, la Douleur d'une âme, le Naufragé* ou plutôt *la Gloire.*

A première vue, ces titres poétiques n'indiquent guère la marche du poème. Il faut lire les canevas pour savoir ce qui en fait la trame.

Un jeune homme, fatigué de la vie des villes, recherche la solitude. Il aborde à Tadoussac. Pendant une nuit d'orage, l'ombre d'un ancien chef montagnais lui parle. Sur son conseil, il remonte le Saguenay, s'arrête au cap Eternité, l'escalade, et assiste, du sommet, au coucher du soleil. Je n'insiste pas sur cette partie de l'histoire, car nous aurons à y revenir. Continuons.

Sur le cap Eternité, une femme d'une très grande beauté apparaît au poète: c'est la vieille France. Elle lui rappelle ce qu'elle a fait pour notre pays, elle entrevoit dans l'avenir

le développement de notre race, elle encourage le jeune homme à chanter sa patrie. Le poète est alors rempli d'enthousiasme : il sait qu'il a maintenant une mission dans le monde et il se sent moins petit. Avant de redescendre du sommet, il regarde se lever les étoiles et leur récite des stances composées dans sa jeunesse. Puis il sommeille dans un antre formé par un rocher fendu par le bas. Il dort paisiblement, si paisiblement que, à son réveil, il désire que l'on fasse du granit du cap son tombeau. Encore une fois, la vision de son poème, vision d'extase, lui revient. Puis, il redescend, découvre un lac délicieux, s'engage dans une fissure énorme, mesure du regard un précipice où il serait tombé si un petit merisier ne l'en avait protégé, s'embarque dans son canot et cingle vers l'anse Saint-Jean, où il désire aborder avant le mauvais temps. Mais une bourrasque subite saisit son embarcation et la pousse vers le roc. Malgré ses efforts surhumains, le poète va périr. Heureusement, un dernier coup d'aviron le jette dans une crevasse verticale où il trouve un abri. Le tonnerre se met à rouler et ses éclatements font trembler le granit. Comme la marée baisse, le poète sent qu'un courant mystérieux l'emporte vers l'intérieur du roc. Il veut résister, mais inutilement. Avec une vitesse terrible, son canot atteint un étang, au milieu d'une grotte, éclairée par l'eau phosphorescente. Sur la rive, se trouve Dante, qui lui offre de le conduire au bolge ou cercle des *traîtres à leur patrie*. Un être mystérieux les saisit tous deux et les fait descendre par une spirale vertigineuse jusqu'au lieu où ces damnés expient leur crime. Bigot en est ! Et après son nom le poète a laissé plusieurs pages en blanc. Il voulait sans doute les remplir de ces hautaines et nobles invectives dont il possédait si bien le secret. Quand il remonte de l'abîme, une ombre l'attend dans son canot pour le reconduire. C'est Tacouérima, le vieux chef indien entrevu à Tadoussac, qui, lui,

fait son purgatoire, en errant dans les forêts de sa nation éteinte. Au sortir des flancs du roc, se place un épisode : le récit de la mort du fils de Tacouérima, plein de sensibilité et de poésie.

Puis le poète exprime la pensée maîtresse de son oeuvre. Le cap Eternité, c'est la porte de l'enfer, mais le cap Trinité, c'est la porte du ciel. Les nuages que l'on voit frôler la statue colossale de la Vierge sont des essaims d'âmes. Avant de monter à Dieu, elles viennent saluer sa mère. Ces âmes, ce sont les humbles héroïnes, les simples qui ont formé notre peuple ; ce sont aussi les justes et les grands héros de notre histoire.

Ainsi, Tacouérima, soumis à la règle commune de l'expiation, achève son terme. Il quitte le canot, gravit le roc, atteint la statue, et là, il attend. Qu'attend-il ? Qu'un humain encore vivant prie pour lui. Alors le poète, se souvenant que le vieillard l'a sauvé du désespoir à Tadoussac, mu par la reconnaissance, intercède pour lui ! Et bientôt, la Vierge lui tendant une rose mystique, il s'élève vers le ciel... Dante disparaît aussi. Le poète, seul désormais, dit adieu aux grands rocs. Sur la page du cahier, en face, se lisent douze vers raturés, que voici :

Tu demeures ; je passe, emporté comme l'onde
Dont la vague ignorée expire sur tes flancs.
Quand je serai passé, rediras-tu mes chants,
Vieux rocher qui confonds le siècle et la seconde ?
J'ose élever la voix devant ta majesté,
Pour livrer mon poème à ton écho sublime
Et mon nom périssable à la postérité !
Si mon cri d'orgueil monte au niveau de ta cime,
En vain la noire nuit vient pour m'ensevelir.
J'accorde les accords de ma lyre attendrie ;
Que tes sonorités daignent les embellir
Et les clamer longtemps au ciel de la patrie !

Le poème est fini, ou plutôt le poète avait fixé une date, le 1er mai 1912, où il devait être fini. Mais l'homme propose...

Sous le coup de l'émotion que produisirent sur moi quelques-unes de ces pages, je n'eus guère la tentation d'examiner le plan du point de vue de la sèche critique. Nous pourrions nous demander, par exemple, si ces nombreux alexandrins sont tous parfaits, si les personnifications d'idées, si l'évocation de l'esprit de Tacouérima et de Dante, si le *merveilleux chrétien,* qui remplit le poème, ne le refroidit pas? Et puis, il faudrait peut-être, à la suite de M. Jean Charbonneau, étudier l'évolution poétique de l'auteur. Pour le moment, lisons les chants que le poète a eu le temps de compléter et cueillons-y quelques-uns des plus beaux vers.

Nous l'avons dit, douze seulement de ces chants et quelques fragments des autres ont été versifiés. Ne nous en étonnons point. Outre que Gill n'écrivait que sous l'impulsion d'une pensée inspirée,il n'était pas homme à se contenter d'une versification facile. Sans doute, l'allure de la poésie lamartinienne lui plaisait. Mais il avait goûté aussi à la discipline du Parnasse, et il travaillait, forgeait, ciselait ses vers sans répit. Ainsi, ayant relu, à une année de distance, un de ses chants, il écrit en note : " Tout cela... est plutôt plat. Eh ! bien, si mon poème ne peut être mieux écrit que ne l'a été ce chant, il ne sera jamais publié. Avec un pareil sujet, la médiocrité dans la forme est intolérable. J'y mettrai tout le temps voulu, toute la patience nécessaire, car il est bien entendu *qu'il sera splendide ou qu'il ne sera pas.* " Et ces derniers mots sont soulignés.

Hélas ! Dieu ne lui laissa pas ce *temps voulu !* Mais par un heureux phénomène, ces douze chants, qui ne couvrent même pas la moitié du plan initial, forment un tout par eux-mêmes et portent bien le titre qui leur convient.

* * *

Dans le prologue, le poète, se dédoublant, raconte qu'il attendait un jour, à l'anse Saint-Jean, sur le Saguenay, le

vent d'ouest afin d'aller relever le plan d'un récif. Le vent ne venant pas, il voulut lire. Les livres lui manquaient. Alors, on lui passa un vieux cahier, écrit à la main et illustré, par un voyageur inconnu — qui est parti et n'est point revenu. [1] Le poète prend le précieux cahier et se délecte à sa lecture. Or voici l'histoire qu'il contenait. Dans son canot, le *Goëland*, construit par les sauvages de la rivière Saint-François, un jeune homme se dirigeait vers Tadoussac. Dans le libre inconnu, dit-il, je fuyais Babylone :

Celle où la pauvreté du juste est un défaut,
Celle où les écus d'or sauvent de l'échafaud,
Où maint gredin puissant, respecté par la foule,
Est un vivant outrage au vieil honneur qu'il foule,
La ville où la façade à l'atroce ornement
Cache mal la ruelle où traîne l'excrément,
Celle où ce qui digère écrase ce qui pense,
Où se meurent les arts, où languit la science,
Où des empoisonneurs l'effréné péculat
Des petits innocents trame l'assassinat,
Où ton nom dans les coeurs s'oublie, ô Maisonneuve !
Celle où l'on voit de loin, sur les bords du grand fleuve,
Les temples du dollar affliger le ciel bleu,
En s'élevant plus haut que les temples de Dieu !

Ce n'est guère aimable pour Montréal, mais c'est vigoureux. On comprend que le poète fuie... Et puis, il en avait une seconde raison :

Maintenant, sur les flots qui roulaient des désastres,
La nuit tombait, tragique, effrayante, sans astres ;
Et sur ma vie, en proie à maint fatal décret,
Sombre pareillement, la grande nuit tombait,
Je tentais d'étouffer, au fracas de la lame,
La voix du souvenir qui pleurait dans mon âme.
En vain je voulais fuir un douloureux passé
Et le sombre remords à mes côtés dressé.

---

[1] Cet inconnu pendant son séjour à l'anse ressemble à Louis Hémon à la Péribonka.

Le navigateur atterrit enfin à Tadoussac. Tadoussac est pour lui le cimetière de la race montagnaise. Il monte vers la petite église, dont la cloche soudain se met à sonner :

Je t'évoquais, cloche des deuils et des adieux,
Et cloche des fiertés joyeusement sonore,
Saluant par ton chant virginal, dans l'aurore,
Le chef Tacouérima toujours victorieux !
— Je t'entendais frémir d'allégresse au baptême,
Saluer le secret profond de l'ostensoir,
Convier les croyants à l'oraison du soir
Et sur les trépassés gémir l'adieu suprême.
— Je t'évoquais, sonnant bien loin dans l'autrefois,
Pour le retour du brave à la plage natale,
Pour le pêcheur perdu dans la brume automnale
Et qui revient au port, appelé par ta voix.
— Je revoyais aussi les sveltes sauvagesses,
Au frôlement silencieux de leurs souliers,
S'avancer vers l'autel avec les fiers guerriers,
En inclinant leur front orné de noires tresses.
— Je t'entendais encor, dominant tout le bruit
De la bourgade en feu, quand ton bronze tragique,
Parmi les hurlements de la folle panique,
Jeta les sons affreux du tocsin dans la nuit.

Mais la cloche se tut tout-à-coup et une voix se fit entendre, celle de Tacouérima lui-même, interrogeant notre héros. Celui-ci répondit :

Vieux chef dont les regrets prolongent l'agonie,
Roi des monts éternels et du grand fleuve noir,
O vieillard du passé, je suis *le désespoir !*
Et ma pensée au fond du souvenir voltige...
Et le destin d'un peuple agonisant m'afflige...
Je suis un trépassé... dans le bourdonnement
De la vie attardé, j'y trouve mon tourment ;
Mais parfois, sur ma lèvre où mon sanglot expire,
Un effrayant sarcasme ose figer le rire.
Mon coeur m'a précédé dans l'éternelle nuit.

Alors Tacouérima de lui dire :

Sois grand par la douleur et chante ton pays,

et, pour lui en donner le moyen, il l'engage à remonter le fleuve noir et lui promet deux compagnons : le *silence* et l'*oubli*. Le poète nous les décrit, puis :

Le silence ploya son aile de velours,
Et, précédant l'oubli, comme il le fait toujours,
Il vint dans mon canot s'installer à la proue.
Mais l'oubli près de moi sur la poupe s'assit ;
De ma tempe glacée il approcha sa joue.
Sur mon front douloureux que ridait le souci,
L'ange daigna poser ses lèvres éternelles,
Puis il m'enveloppa dans l'ombre de ses ailes,
Son âme m'envahit, et je sentis enfin,
Aux célestes frissons de ce baiser divin,
La paix de l'infini dans mon être descendre...

Le silence imposa son règne aux bruits du monde
Dont mon âme évoquait encore les échos :
Clameurs, bourdonnement de la haine qui gronde,
Vils affronts de l'envie et cruauté des mots,
Tout s'est évanoui dans une paix profonde...

Ainsi piloté, notre poète remonte le Saguenay au clair de lune. La description qu'il en fait est tout entière à lire. Voyez ces monts altiers, ces monts vertigineux " dont la crête tranchait, noire, sur champ d'étoiles ". Devant ce spectacle il s'écrie :

Que tes fleuves si grands, ô mon pauvre pays,
Te fassent pardonner tant d'hommes si petits !

Quand l'aurore reparut, les anges s'envolèrent et le voyageur se trouva dans la baie Eternité. On connaît les dix strophes immortelles où Charles Gill, devant tant de grandeur, appelle Dante à son aide :

Apprends-moi comme il faut monter, le front serein,
Vers les sommets sacrés qui conduisent aux astres...

Et il termine par ce tableau, qui est bien d'un poète-peintre :

Bientôt le coloris de l'espace éthéré
Passa du gris à l'ambre, et de l'ambre au bleu pâle,
Les flots prirent les tons chatoyants de l'opale,
L'orient s'allumait à son foyer sacré.
Le gris matutinal en bas régnait encore,
Quand l'éblouissement glorieux de l'aurore
Embrasa le sommet du cap Eternité,
Qui tendait au salut du jour sa majesté...
Et j'ai pensé, scrutant le sens profond des choses :
— Le ciel aime les fronts qui s'approchent de lui.
Pour les mieux embellir sa splendeur les embrase,
Chair ou granit, d'un feu triomphal et pareil,
Il donne aux uns l'éclat d'un astre à son réveil,
Aux autres la lumière auguste de l'extase !

Mais, le silence et l'oubli ayant quitté notre désespéré, la douleur revient dans son âme. Heureusement ! il aperçoit " sur le premier degré du grand cap Trinité " la statue de la Vierge. Et, dans une prière pleine de foi et de naïveté, il se confie à elle. Les journaux publièrent naguère ces beaux vers suppliants. Pour ma part, je ne voudrais ici que transcrire une note touchante trouvée dans son précieux cahier. Elle commente admirablement les stances.

" Non ! je suis indigne de lever les yeux vers vous et de prononcer votre nom sacré. Pourtant, vous êtes la consolatrice des affligés et l'étoile des naufragés. Mais je viens de traverser une affreuse nuit... et je crains d'affliger par ma présence vos yeux célestes ! Souvenez-vous pourtant du *Petit Loup* — son surnom d'enfant — qui vous aimait ! Souvenez-vous du bel enfant rose au coeur sans tache qui vous cherchait dans les nuages, interrogeant le ciel, et qui, le soir venu, sur votre vision fermait sa paupière et s'endormait dans son petit lit blanc à couvertes bleues, en prenant sur son coeur votre image sacrée.—Ah ! depuis lors, ce souvenir a plus d'une fois éclairé d'une fugitive lumière d'aurore (mon) coeur noir... "

Après les belles strophes à la vierge du rocher, le poète s'arrête à contempler le rocher lui-même, et surtout la face abrupte qui regarde la baie. Ici encore, il faudrait tout citer.

Est-ce quelque Titan, est-ce plutôt la foudre,
Qui voulut imprimer ici le mot " toujours " ?
Quels sens recèlent donc ces étranges contours ?
Pour la postérité quel problème à résoudre !

O cap ! en confiant au vertige des cieux
Notre globe éperdu dans la nuit séculaire,
Le Seigneur s'est penché sur ta page de pierre
Digne de relater des faits prodigieux.

Il a mis sur ton front l'obscur secret des causes,
Les lois de la nature et ses frémissements,
Pendant qu'elle assignait leur forme aux éléments
Dans l'infini creuset de ses métamorphoses ;

Et, scellant à jamais les arrêts du destin
Avec l'ardent burin de la foudre qui gronde,
Il a, dans ton granit, gravé le sort du monde,
En symboles trop grands pour le génie humain.

Et cela continue sur le même ton magnifique. Les hommes ne comprennent pas grand'chose, en effet, même aux heures les plus lumineuses,

Quand le roi des rochers et le roi des étoiles
Nous parlent à midi dans le style de Dieu.

* * *

Nous touchons maintenant au chant IXe, au coeur du poème, *le Cap Eternité.*

Laisse en face de lui l'heure se prolonger
Silencieusement, ô mon âme ; et contemple !

Le poète cherche quel peut être l'âge de ce roc formidable :

Il était sous le ciel avant l'humanité,
Car plus mystérieux que dans la nuit de l'onde
Où sa base s'enfonce, il plonge dans le temps,
Et le savant pensif qui marque nos instants
N'a pu compter son âge à l'aune des années.

Et quand l'humanité parut, le roc vit crouler les empires les uns après les autres; il connut le déluge. Je cite:

Le cap fut submergé : sa cime souveraine,
Sa cime habituée aux rayons fulgurants,
Vit tout un monde mort passer dans la pénombre :
Mammouth géant qui lutte et trouble au loin l'eau sombre,
Hommes qu'entre deux eaux emportent les courants,
Aigles dont l'aile lasse en sombrant bat encore...
La cime, d'où montaient des chansons dans l'aurore,
La cime humiliée, a vu, sous ses grands pins,
Se fermer la mâchoire affreuse des requins.

Après le déluge, l'histoire a repris son cours; le roc a vu passer les générations. Tout a changé...

L'immuable géant dressé sur l'infini,
Sous le même soleil est demeuré le même !
A peine si, de siècle en siècle, la forêt,
Qui remplace à son front celle qui disparaît,
Donne au vieil empereur un nouveau diadème.

Et si, par hasard, un fragment se détache de la cime et roule jusqu'au fleuve

Qui l'englobe en grondant et se ferme sur lui,
L'eau noire et frissonnante emporte dans sa nuit
Cette vibration jusqu'à la mer lointaine.
Le cap Eternité fait dire à l'océan
Qu'un empire effacé de la mémoire humaine
A rendu sa grandeur éphémère au néant.

Mais j'ai l'impression de mal choisir les vers que je cite. J'en vois tout à côté qui me semblent plus beaux, et je voudrais les faire lire pour donner une idée de la puissance de ce chant.

Le poète se demande maintenant ce que ce roc verra dans l'avenir : quels prodiges nouveaux, quels progrès, quelle humanité? Et il a des envolées superbes de lyrisme.

Après avoir célébré l'immutabilité de ce roc, il termine ainsi :

Pourtant, il passera ! Les mois, les millénaires,
Les secondes, les ans, les siècles et les jours,
Devant l'éternité coulent d'un même cours.
L'atome misérable et les célestes sphères,
Tout passe, croule, meurt... et le monde et le ciel
Ne sont que vanité devant l'Etre éternel.

Le chant Xe est une comparaison entre les deux caps, intitulée *le Rêve et la Raison* : ce sont des vers harmonieux mais non rimés. Pourquoi cette absence de rime? Le poète ne l'a pas dit.

Le coeur simple et naïf d'un enfant en prière
S'embrase aux doux rayons des lumières célestes,
Et le grand front ridé du chercheur d'infini
S'incline tristement vers l'ombre douloureuse ;
Plus vaste et plus subtile est notre intelligence,
Plus noirs s'ouvrent pour nous les abîmes de Dieu !

Après cette méditation que lui inspirent les rochers, Charles Gill escalade le cap Eternité. Il s'engage dans le lit d'un torrent, puis s'accroche aux arbres, dîne dans la forêt, reprend son ascension, se hâte pour arriver au sommet qui semble fuir. Il y parvient enfin, juste à temps pour contempler un spectacle sans pareil.

Sous les rayons dorés les montagnes sereines
Jusques à l'horizon développent leurs chaînes
Dont l'orgueilleux profil enfin s'est aplani,
Et, ruban satiné, s'allonge sous la nue,
Comme pour défiler, au fond de l'étendue,
Devant le sceptre d'or de quelque majesté
Régnant sur la lumière et sur l'immensité.

Serait-ce une féerique illusion des choses ?
Ou bien, dans le recul des solitudes roses,
Par-delà l'océan des monts échelonnés
Les sommets glorieux se sont-ils prosternés ?
Devant tant de grandeur la main de Dieu m'écrase.
J'entre en communion dans cet immense amour
Qui monte de la terre au soleil qui l'embrase.
Je suis pris du vertige où défaille le jour ;
J'éprouve la splendeur de sa brève agonie.
Parmi les frissons d'or de la limpidité,
Mes sens extasiés vibrent en harmonie
Avec la chatoyante et magique beauté
De tout ce que le coeur par les yeux peut comprendre !
Et, comme sur le monde où la nuit va descendre,
Dans mon être attendri passe un tressaillement.
Aux suprêmes rayons de la mourante flamme
En moi je sens pâlir la lumière de l'âme,
Et je tombe à genoux près de l'escarpement.

Cet escarpement, Gill a su le fixer dans une belle photographie. Il y apparaît lui-même, debout, tête nue, fusil en bandoulière, et il contemple. Le Saguenay coule très loin, en bas; le cap Trinité se dresse à gauche; l'autre rive, à droite. Le spectacle est évidemment incomparable. Gill, même en prose, n'en pouvait pas parler sans émotion. Et je le revois encore me racontant les semaines qu'il y passa, en 1908, vivant dans une caverne, seul avec ses manuscrits.

Et voici le dernier chant de son poème. A mesure que le soleil s'abaisse à l'horizon l'ombre du cap s'allonge:

Rien ne venait troubler le vespéral silence ;
Nul bruit n'inquiétait l'enchantement des yeux ;
Ni le bruissement des pins harmonieux,
Ni les soupirs des flots perdus dans la distance.
J'ai penché vers le sol mon front humilié
Devant la vision splendide, et j'ai crié :
— O nature, à rayons, ô sidéral prodige !
Que devient ma fierté d'être un homme, et que suis-je?
O combat solennel d'un astre et d'un SOMMET,
Je rentre dans ma cendre où mon orgueil s'effondre!...

Il a tort de s'humilier ainsi et la nature se charge de le lui faire comprendre. Ses yeux penchés aperçoivent une petite fourmi,qui, à force *d'habileté instinctive,* parvient à rouler un gros bluet — un bluet du Saguenay ! — La leçon est tout de suite saisie. Le poète se redresse :

J'ai drapé mon néant dans mon âme immortelle,
Et j'ai dit au soleil : — Eblouissement d'or,
Autant que ta splendeur une pensée est belle !
Par delà ton éclat plane son fier essor ;
Et ton scintillement, dans la nuit froide et noire,
Pénètre moins loin qu'elle au fond de l'avenir,
Car tes feux pâliront avant le souvenir
Que mon âme éblouie emporte de ta gloire !
Et j'ai dit au rocher : — Devant toi j'ai frémi ;
Mais le regard divin contemple en paix ta pierre,
Et ton dôme effrayant, vu de l'ultime sphère,
Ne paraît pas plus haut que cette humble fourmi !

Une description splendide termine le chant :

Et le soleil mourant, avant de s'engloutir,
Par delà le grand mur lointain des Laurentides,
Déposa sur la cime un baiser lumineux ;
La pierre rutilait, couverte de topaze,
Et les vieux pins royaux se dressaient en extase
Dans l'éblouissement de ces divins adieux.

* * *

Devant une telle splendeur d'inspiration et de forme, de rythme et de couleur, devant cette puissance poétique qui anime un fleuve, des promontoires et des astres, on se dit que vraiment Charles Gill était né pour écrire ce poème. Lui-même s'en est rendu compte. Je n'en veux pour preuve que cette note très personnelle de son manuscrit. Parlant au cap Eternité, il lui dit : " Quand j'étais enfant, mon grand-père m'a conduit en face de ton imposant spectacle. Comme la foule se pressait sur le pont, il m'éleva dans ses bras. Tou-

jours ce souvenir m'est resté. La première fois que j'ai élevé mon front devant la grandeur, j'ai aperçu ta cime... Et plus tard, bohème, peintre, vagabond, j'ai planté la tente à ton flanc; j'installais mon chevalet dans la barque devant toi, mais je rêvais au lieu de peindre — et la barque qui portait la toile blanche voguait au gré des brises et des courants devant ta majesté. C'est encore devant toi que, au lieu de m'arrêter à la forme extérieure, la ligne et la couleur, la nature m'a parlé un plus profond langage... Devant l'impossibilité de te peindre, j'ai éprouvé le besoin de traduire mes impressions. Il fallait que je crie mon admiration et j'ai voulu écrire. Tu m'as sacré poète! Mais maintenant je reconnais, comme autrefois devant ma toile, que je suis au-dessous et que je n'exprime pas ce que tu m'as mis dans l'âme. "

Quoi qu'il puisse penser et dire de cette faillite, Gill aurait voulu faire de ce poème l'oeuvre de sa vie et c'est par ce poème qu'il voulait passer à la postérité. Le dernier chant d'un de ses plans remaniés devait s'intituler *La Gloire.* A côté du titre, une esquisse de l'illustration projetée le représente, debout dans son canot d'écorce, au pied du cap abrupt, et sculptant en plein roc cette courte phrase:

Charles Gill est mon nom et Sorel m'a vu naître.

Le jour où notre poète a tracé ce dessin, il eut le sens prophétique, et nous croyons que son oeuvre sublime lui a mérité ce simple et grandiose hommage. Il désirait que ses cendres reposent au sommet de ce cap, veillées par les étoiles. " Si j'ai été trop petit par ma vie,que je sois grand par ma tombe!" écrivait-il.

Nous souhaitons que l'avenir accomplisse son désir.

Olivier MAURAULT, p. s. s.

En marge d'un livre [1]

" Il y a des grands hommes qui visent à gouverner les circonstances ou même à les créer, et qui mettent tout leur art et tout leur orgueil à fléchir, orienter, assujettir à leur volonté les faits dans la trame desquels s'encadre leur vie. Loin d'eux, très loin d'eux, dans une ombre que brusquement certaines heures d'histoire illuminent, voici surgir d'autres grands hommes. Ils ne sont point, ceux-ci, des orgueils qui, sans le vouloir, se livrent à Dieu comme des jouets. Ils sont des dévouements qui, de propos délibéré, se donnent à Dieu comme des auxiliaires. Ils aspirent à servir plutôt qu'à dominer. Ils font au jour le jour ce qui doit être fait. Le cardinal Mercier se dresse devant nous comme un exemplaire magnifique de cette façon de grandeur. L'humanité se flatte au jour le jour de faire émerger certains hommes et de prendre leur mesure, mais la taille qu'elle leur attribue n'est qu'une invention de son propre suffrage et des hommes sont réputés grands que de grands événements eussent peut-être montrés fort petits. Mais ces événements, lorsqu'ils surviennent, se chargent eux-mêmes de reviser la mesure des hommes telle que croyaient l'avoir toisée les jugements humains. Alors, beaucoup se rapetissent et quelques-uns grandissent. Ceux qui se rapetissent n'avaient auparavant que des façades de grandeur, tandis que ceux qui grandissent n'avaient pas attendu, pour être vraiment grands, l'instant d'histoire qui les montre tels. Ils sont grands parce qu'ils l'étaient, ils paraissent plus grands parce que le devoir est

---

[1] *Le christianisme dans la vie moderne.* Pages choisies du cardinal Mercier, recueillies par L. Noël, in-12 de 307 pages. — Paris, Perrin, 1919.

plus haut, d'une altitude à laquelle sans effort leur grandeur s'élève. " [2]

Ces magnifiques formules de Georges Goyau, si prenantes, si riches, si denses, si puissamment abréviatives, caractérisent à merveille l'attitude d'âme du cardinal Mercier qui, avant la guerre, pouvait n'intéresser qu'une élite assez rare de penseurs et sur qui, aujourd'hui, "tous les regards de l'humanité " sont amoureusement fixés. Nous ne voulons pas toutefois commettre l'indiscrétion de présenter à nos lecteurs le grand cardinal de Malines,ni même celle de leur faire l'analyse de ce nouvel ouvrage, si riche de pensée, dont les idées s'accompagnent d'harmoniques puissantes et se déploient à la réflexion en ondes amples et multiples, mais simplement leur soumettre quelques réflexions inspirées par la lecture de ces pages.

Le christianisme dans la vie moderne, qui forme comme une sorte de tryptique — *le christianisme et la science, le christianisme et la vie, le christianisme et l'avenir* — attirera tout de suite l'attention des lecteurs. Ils pourront bien au premier abord éprouver quelque étonnement d'y rencontrer, au lieu d'un tableau méthodique de l'évolution de la pensée religieuse, une suite d'études et de discours prononcés dans des circonstances très diverses. Mais cette surprise ne sera pas une déconvenue. Sans avoir l'aspect d'un travail didactique et technique, ce recueil en a cependant la portée et la valeur. Et ces morceaux apparemment disparates, mais tous animés d'une même pensée directrice, viennent s'unir de manière à former un tout harmonieux.

Les études principales: *isolement scientifique des catholiques, le néo-thomisme, éducation et religion, vers l'unité intérieure, les études supérieures de philosophie chrétienne,*

---

[2] G. Goyau: *Le cardinal Mercier*, p. 101 et seq.

les progrès de l'Eglise, et surtout *le problème de la conscience moderne,* sont des études pleines de leçons pour le temps présent, et très hautes, et très suggestives, et souverainement stimulantes et libérantes. Elles doivent être lues par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la pensée et qui veulent saisir les réalités dans leur complexité, leur dynamisme et leur vitalité.

A l'heure actuelle, les préoccupations suscitées par le conflit des peuples ne peuvent faire oublier en effet l'importance de la question religieuse et morale, et chacun, selon ses forces et dans sa modeste sphère, doit tâcher de résoudre pour son propre compte les redoutables problèmes que la pensée suscite tous les jours. Vainement objecterait-on que c'est aux pouvoirs publics de ramener l'ordre dans les esprits, de faire de la lumière apaisée et féconde et de maintenir la " paix sociale ". Tous savent que dans ce domaine les moyens de coercition sont absolument infructueux et d'ailleurs irréalisables. Nous ne sommes plus à une de ces périodes tranquilles et bien assises où le christianisme régnait sans conteste, où l'on s'endormait doucement dans l'extrême-onction comme on s'était éveillé dans le baptême, et où l'on avait à se laisser vivre sous la conduite d'autrui. Non, nous sommes au contraire à une époque de chocs violents et de heurts, d'agitation, d'empressement fébrile, de luttes formidables où les individus, pour garder leurs libertés, conserver leurs croyances, doivent se jeter dans la mêlée, payer de leur personne, lutter hardiment, repousser les attaques injustifiées, démêler d'avec l'erreur l' " âme de vérité " qui y est incluse, les parcelles souvent précieuses qu'il ne faut pas sacrifier et que le progrès du siècle amène à la lumière, tendre généreusement, comme dit Pascal, coeur et bras vers un libérateur.

De cette action, dont il montre l'obligation précise en

certains endroits de son livre, le cardinal Mercier, avec cette clairvoyance tout à fait supérieure que donne la sainteté unie au génie, détermine les conditions d'efficacité.

Il nous invite, en maintes circonstances, à pratiquer la liberté intellectuelle et à devenir des hommes de pensée virile. Et ceux qui savent lire entre les lignes découvriront cette vérité à toutes les pages de ce livre. Oui, pratiquer la liberté intellectuelle, c'est accepter, c'est provoquer même la discussion des problèmes qui en tout ordre de connaissances, religieuse, morale, philosophique, scientifique, s'imposent à l'attention des esprits qui savent, qui pensent et qui, par conséquent, doivent exercer une influence sur leurs contemporains. C'est aussi ne pas s'interdire, ni interdire aux autres, d'abandonner des théories désuètes, même les plus vénérables par leur antiquité ou le grand renom de leur auteur. Il y a là un devoir de loyauté qui doit passer avant tout le reste. Le cardinal Mercier ne veut donc pas reproduire purement et simplement les doctrines des théologiens du moyen-âge,pas même de saint Thomas. Ce serait s'éloigner de leur esprit, car, s'ils vivaient à notre époque, comme le faisaient remarquer jadis le professeur Müller et le Père Sertillanges, ces vieux maîtres profiteraient de tous les apports de la pensée, de tous les acquits des sciences nouvelles. Eux, qui, autrefois, ont tant emprunté à Platon, à Aristote, à beaucoup d'autres, passeraient-ils à côté des penseurs contemporains sans leur rien prendre? Evidemment non. Le cardinal Mercier est bien de cet avis. Ecoutons-le plutôt : " La philosophie, dit-il, n'est pas une sorte de momie ensevelie dans un tombeau, autour duquel nous n'aurions qu'à monter la garde, mais un organisme toujours jeune, toujours en activité, et que l'effort personnel doit entretenir, alimenter, pour assurer sa perpétuelle croissance. "

La largeur de cette doctrine n'a rien de commun avec le

scolasticisme étriqué de ceux qui voudraient enfermer la vie de l'Eglise dans la pensée d'un seul homme, réduire toute la théologie à un pur verbalisme vide et qui nous représentent saint Thomas comme le " docteur unique de l'Eglise et littéralement canonisé ". N'est-ce pas une exagération manifeste?

De quel droit jette-t-on par-dessus bord saint Augustin et l'école augustinienne, saint Anselme, saint Bernard, l'école de Saint-Victor, saint Bonaventure, l'école suarézienne, Scot et les grands scotistes? Nous préférons ne pas qualifier ce procédé. Mais pourquoi faire, sans le vouloir, le jeu de nos adversaires, qui nous représentent comme des gens asservis à des formules mortes, sans aucune liberté intellectuelle ? Ceux qui liront le livre du cardinal verront qu'on peut concevoir la scolastique d'une autre façon, et non pas comme " l'exhumation idolâtre d'une pensée fossile ".

* * *

Le cardinal Mercier sait mieux que personne que l'état actuel des esprits exige une méthode spéciale que nos pères ne connaissaient pas. Ce qu'on a appelé l'esprit nouveau dans les études morales lui a toujours paru un mouvement de bon aloi. Ce mouvement d'ailleurs ne contredit pas l'enseignement scolastique, il en est plutôt, si on le restreint à ses justes limites, le complément réel, le développement explicite. Et serait-il bien téméraire de dire que, dans le thomisme, les principes de la morale et de la théodicée reposent sur des idées de bien, de beau, de devoir, qui ne sont pas des idées purement intellectuelles ?

Mais ce que le cardinal Mercier veut avant tout, c'est une scolastique vivifiée par la psychologie expérimentale et les sciences nouvelles. " Si nous voulons, dit-il, que la philosophie reprenne son empire sur la direction des esprits, il faut que

nous aimions et que nous cultivions les sciences. Aussi longtemps que nous nous cantonnerons dans un enseignement déductif, aussi longtemps que nous n'aurons à opposer à l'objection de l'homme de science que des adages de métaphysique générale ou d'anciennes formules dont le sens lui échappe, nous pourrons bien, je le veux, conserver pour nous le trésor qui nous a été transmis, mais nous n'aurons rien fait pour la conquête des intelligences, pour le progrès et la diffusion de nos convictions philosophiques. " [3]

Nous citerons encore ce passage très explicite sans crainte de fatiguer nos lecteurs : " Nous ne croyons pas que l'on puisse rendre de meilleur service aux doctrines générales de la psychologie scolastique que de les mettre en rapport avec les résultats acquis en biologie cellulaire, en histologie, en embryogénie, en physiologie, en philologie ; de simplifier, autant que possible, les faits psychiques, à l'exemple des associationnistes anglais; de chercher à comprendre l'homme adulte par l'étude de la psychologie animale et de la psychologie infantile, l'homme sain par l'homme pathologique, l'homme moral par l'homme criminel; de suivre les *modifications* particulières ou les *variations* de l'activité humaine chez les différentes races ou à des époques différentes de l'histoire, comme l'a fait Herbert Spencer; de soumettre le sujet de la psychologie à cette espèce de dissection mentale que permettent les expérimentations hypnotiques et les suggestions bien conduites. " [4]

Il faut avouer en effet que, dans les recherches psychologiques, l'école de Louvain a brillé d'un singulier éclat et que ses laboratoires en 1914 étaient supérieurs à ceux de Paris, de Genève, de Wurzbourg et de Leipzig.

---

[3] *Le christianisme dans la vie moderne*, p. 47.

[4] *Id.*, p. 85-86.

Mais sur ce point des études de psychologie expérimentale, nous voudrions nous expliquer nettement et en toute franchise. Nous savons quels précieux services peut rendre cette jeune science, nous ne pouvons pas ne pas admirer les travaux d'un Vaschide ou d'un Agostino Gemelli. Toutefois, depuis plusieurs années, on a singulièrement exagéré la portée de la psychologie expérimentale et certains néo-scolastiques nous la baillent belle quand ils veulent nous faire croire que le XXe siècle a inventé l'introspection psychologique. Voici ce que nous lisons dans un livre d'un de ces néo-psychologues : " Les scolastiques déconcertés par la complication et le fuyant des actes volitifs n'ont pas osé en tenter l'analyse. Ils se contentent de proclamer avec une brièveté respectueuse la nature hautement spirituelle de la volonté. Pour l'analyse proprement dite, point. " Holà !... Cette très lourde phrase nous laisse infiniment rêveur. Si le Père Denifle était encore de ce monde, il bondirait d'indignation et nous serions curieux de savoir ce que des spécialistes, comme M. de Wulf ou le Père Mandonnet, pensent de cette belle assurance. Nous autres, pauvres philistins que nous sommes, nous croyions savoir que les vieux psychologues des XVIe et XVIIe siècles, les de Lugo, les Lessius, les Vasquez, les Ripalda, avaient étudié minutieusement et avec beaucoup de pénétration ce qu'ils appelaient naïvement les actes humains. Ils avaient entendu parler du libre arbitre et pesaient assez bien les motifs de nos décisions. Sans doute, ils ne choisissaient pas comme nos néo-psychologues cinq ou six sujets N^1, N^2, N^3, P^4, P^5, P^6, et, ignorant les signes algèbriques, les courbes barométriques, la psychochronométrie, ils ne traçaient pas anxieusement, seconde après seconde, les oscillations psychiques de leurs mannequins. Oui, les expériences rétro-actives des vieux psychologues avaient bien des chances d'erreur, nous l'avouons. Ils essayaient de savoir après

coup ce qui s'était passé dans les âmes, leur introspection demeurait trop empirique, elle arrêtait trop tôt ses investigations, tout cela est vrai. Néanmoins ce sont eux qui ont créé la psychologie religieuse et nous persistons à croire qu'il y a plus de vraie psychologie dans le seul *De ente supernaturali* de Ripalda par exemple que dans toutes les découvertes de MM. Binet, Beaunis, Bühler et Wundt. D'ailleurs nous trouvons pas mal de vieux-neuf dans ces découvertes, et même certaines nouveautés qui existaient déjà du temps du vieil Aristote.

D'aucuns vont crier à la mauvaise plaisanterie et nous ranger parmi les revenants gothiques et les contempteurs du progrès. Que ces excellentes personnes se rassurent. Nous estimons le progrès tout comme elles, nous préférerons toujours l'électricité aux chandelles de suif d'y il y a cent ans, et, pour rester dans notre sujet, nous savons quels résultats intéressants on peut attendre de l'emploi de l'expérimentation dans l'étude des faits de conscience. Mais nous voulons dire que tous les néo-psychologues n'ont pas la discrétion du cardinal Mercier ou du Père Peillaube et que ce zèle de néophytes turbulents pourrait desservir la cause qu'ils veulent promouvoir. Voilà tout.

• • •

Ce que le cardinal Mercier demande encore à tout chrétien instruit, c'est de connaître son temps, de se rendre compte de ce qu'il aime, de discerner chez lui ce qui est en opposition avec le christianisme et ce qui peut l'aider à s'en rapprocher. Mgr Mercier ne veut pas dire évidemment cette banalité, trop souvent rabâchée, qu'il faut être de son temps. D'abord de son temps, on en est toujours, et quand on dit trop haut qu'on en est et qu'on en veut être, c'est alors qu'on s'ex-

pose à se leurrer et à prendre des expédients pour des solutions. Mais enfin cette formule peut avoir un bon sens. Notre temps aime passionnément la science, la justice sociale. Ne maudissons pas ces choses qui peuvent être très bonnes. Pour les méthodes scientifiques le cardinal Mercier nous engage à professer la plus sincère estime, à nous pénétrer du véritable esprit scientifique, à en imprégner nos travaux.

Qu'entre notre temps et le christianisme, il y ait des conflits, des malentendus, des oppositions foncières, rien n'est plus certain, et il est inutile de nous aveugler sur ce point. Tout est mis en question : les principes moraux, les principes sociaux, même les principes rationnels.

Si entre nos adversaires et nous nous ne trouvons souvent aucun point de rencontre, nous savons qu'ils ont au moins le respect des faits. Or le christianisme est un fait, l'Eglise est un fait, le fait le plus considérable, le plus grandiose, le plus singulier de toute l'histoire. Malgré toutes les haines et tous les acharnements de ses ennemis, les fautes innombrables de ses propres enfants, les déficiences et les incompréhensions de ses défenseurs même, malgré toutes les passions qui hurlent contre elle,elle vit,elle vit depuis dix-neuf siècles ! Encore une fois, c'est là un fait. Il faut l'expliquer. Et toutes les calembredaines évolutionnistes ne l'expliquent pas.

Notre temps aussi se préoccupe des questions sociales. Or il se trouve que le christianisme est une école de justice, de fraternité, d'amour. Les incroyants sincères en ont assez du scolasticisme dur et coriace du rationalisme, ils éprouvent le besoin de découvrir quelque chose de supérieur à la science positive et positiviste. Justement, le christianisme est une religion à dogmes fixes, qui fournit à ses croyants sur toutes les questions qui sont en dehors des prises de la science —sur les questions qui se posent inéluctablement à tout homme qui réfléchit, sur les questions de son origine, de sa destinée, de ses

conditions d'existence—des solutions pertinentes, des réponses admirables de profondeur, de cohérence et de précision.

Justement, pour être plus à même de répondre à toutes ces objections contemporaines contre la religion, le cardinal Mercier exige de ceux qui ont charge d'âmes une information scientifique sérieuse et objective. Il fait remarquer que, souvent, " l'état d'isolement intellectuel est fatal à la foi ". A qui nous apporte des objections tirées de Le Dantec, de Dastre, de Gustave Lebon ou même de Gabriel Séailles, d'Auguste Sabatier, et d'Alfred Loisy, nous ne devons pas nous contenter d'apporter des solutions stéréotypées et purement verbales. Ce serait souvent imprudent et toujours maladroit. Sans doute, il sera plus convenable parfois de ne pas répondre directement à ces objections de détail qui renaissent sans cesse, mais d'essayer plutôt de placer notre adversaire dans une perspective supérieure qui fera évanouir ces fantômes, et de lui montrer que le problème religieux ne se pose pas seulement dialectiquement comme n'importe quel autre problème qui dépend d'un examen spéculatif et d'une enquête érudite, mais qu'il se pose religieusement et que religieusement il doit se résoudre, puisque l'accès à la foi n'est pas seulement oeuvre intellectuelle, mais oeuvre morale et le fruit d'un travail d'âme, attendu que c'est le problème même de la rencontre de l'homme avec Dieu révélateur et sauveur dans l'union, sans confusion, d'origine et de nature, union de lumière, *in lumine fidei*, union de vie et d'amour, *in osculo gratiae ;* puisque dans la solution de ce problème, il faut nésairement tenir compte de la compétence onéreusement et méthodiquement acquise par une vie fidèle à la clarté de la conscience; puisque cette solution même, sans atténuer la valeur des représentations intellectuelles, manifeste le rôle de la bonne volonté; puisqu'elle concentre toutes les forces de l'être humain, toutes les ressources de la science et de la conscien-

ce; puisque surtout elle permet d'expliquer comment, intimement fondée en tout l'homme, la foi est réellement fondée en Dieu, dont la grâce est comme le centre de cristallisation qui a groupé les pensées et les énergies du croyant.

Cependant souvent notre devoir sera de fortifier la foi des âmes chancelantes et force nous sera d'insister sur les raisons intellectuelles de croire. Ne leur laissons pas toutefois entendre que les raisons abstraites de croire considérées matériellement et livresquement sont capables de les éclairer et de les convertir, puisque pour voir la vérité surnaturelle il faut avoir des yeux surnaturalisés. Montrons-leur qu'ils n'ont pas seulement à répéter des formules créées par d'autres,mais à les repenser et à les vivifier pour leur propre compte, et que si, tout en usant de leur intelligence, ils ne font pas ce qu'on peut appeler un geste d'âme, ils n'iront pas bien avant dans la compréhension de la vérité.

Après tout, la religion, comme le disait un autre archevêque de Malines, le cardinal Dechamps, " n'est pas une science qui s'acquiert en s'enfermant dans une bibliothèque", elle n'est pas affaire de pure raison raisonnante, mais surtout oeuvre de grâce et de bonne volonté. Faisons sentir aux âmes que l'illumination de la vérité requiert une coopération effective, qu'elle suppose une modification réelle du sujet,une fidélité constante à la vocation intime, aux grâces reçues, à tout ce qui compose la droiture de la conscience, la " renonciation totale et douce " à son sens propre, une négation active de l'égoïsme, une place faite à l'infini par l'effacement de la limitation, l'exigence d'un devoir total qui, concrètement, mêle aux dictées de la raison les appels secrets et les stimulations effectives de Dieu.

Voilà quelques pensées que la lecture du *christianisme dans la vie moderne* nous a suggérées et qui en inciteront d'autres sans doute à lire ces pages pénétrantes et fortes, où la

précision vigoureuse rend visible l'ascension et l'épanouissement de l'esprit, où la flexibilité du langage s'allie à l'ampleur de la pensée, où l'on voit comment " la foi catholique peut s'harmoniser avec les exigences de la pensée et de la vie modernes " et n'est pas nécessairement solidaire de certaines façons de penser depuis longtemps périmées.

Inutile de nous étendre plus longuement sur le mérite de ce livre. D'ailleurs la belle introduction de M. le professeur Noël en exprime le charme délicat et souligne, sobrement sans doute comme il convient à un philosophe mais très justement, tous les traits de nature à mieux faire connaître le grand esprit et le noble coeur du cardinal Mercier.

Père BRUNO-MARIE, o. f. m.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

CHARLES LEMOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL

Né à Montréal le 10 décembre 1656, du mariage de Charles LeMoyne de Longueuil et de Catherine Primot.

Charles LeMoyne de Longueuil passa de bonne heure en France, où il entra dans l'armée. Il servit sous le maréchal d'Humières, parent du gouverneur de Frontenac, et se distingua particulièrement pendant la campagne de Flandre.

M. de Longueuil revint dans la Nouvelle-France peu après 1680.

Dans sa lettre à M. de Seignelay du 4 novembre 1683, le gouverneur de la Barre proposait de remplacer M. Bizard, major de Montréal, " plongé dans le vin et l'ivrognerie, inutile à tous services par la pesanteur de son corps ", par M. de Longueuil.

" S'il plaisait au Roy, écrivait-il, en mettre un autre à sa place comme je le croy nécessaire, je proposerais à Sa Majesté le sieur de Longueuil jeune homme de 27 ans qui ayant été élevé près de M. le maréchal d'Humières et ensuite fait lieutenant d'infanterie sait le métier et est en état de bien servir et est fils de M. LeMoyne dont je vous ai écrit ci-devant. " [1]

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 6.

En 1684, M. de Longueuil fit partie de l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois.

En 1687, M. de Longueuil était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France.

En cette même année 1687, M. de Longueuil fit partie de l'expédition du gouverneur de Denonville contre les Iroquois.

Le 28 août 1687, rendant compte au ministre du résultat de cette expédition, M. de Denonville écrivait:

" Je ne saurais assez dire combien Granville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués pardessus les autres. Vous avez donné au dernier une lieutenance qu'il a accepté avec plaisir; il est l'aîné de sept frères de la famille des LeMoyne que le roi a anoblie pour les services que feu leur père a rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des LeBer, beau-frère du dit LeMoyne, dont je ne saurais trop louer et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne éducation des enfants, qui sont tous honnêtes gens; à l'entreprise du nord, il y avait trois frères LeMoyne, qui eurent part à tout ce qui s'est fait de bien sous M. de Troyes. " [2]

Après le massacre de Lachine en août 1689, un détachement de 50 Français et de 30 Sauvages fut envoyé à la poursuite des Iroquois. Ce détachement était commandé par MM. de la Rabeyre et de Longueuil. Il n'eut guère de succès. La plupart des Sauvages furent tués ou faits prisonniers. M. de Longueuil eut le bras cassé dans cette entreprise. Il dut la vie à quatre Sauvages qui le portèrent au fort Remy (Lachine). [3]

Au siège de Québec, à l'automne de 1690, M. de Longueuil et ses frères se couvrirent de gloire. A l'engagement de la ri-

---

[2] *Ibid.*, vol. 9.

[3] Gédéon de Catalogne, *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 570.

vière Saint-Charles, le 20 octobre 1690, à peu près vers le même temps où son frère, M. LeMoyne de Sainte-Hélène, avait la jambe cassée par une balle, M. de Longueuil était frappé au côté par un projectile et aurait certainement été tué si sa corne à poudre n'eut amorti le coup.

Le 12 janvier 1691, M. de Longueuil était fait capitaine réformé.

Quelques semaines plus tard, le 29 février 1691, le roi lui accordait le brevet de capitaine en pied.

Au printemps de 1691, M. de Longueuil passa en France en vue de se rendre aux eaux de Barèges afin de se remettre de la blessure qu'il avait reçue en 1689.

Le 26 janvier 1700, Louis XIV élevait M. de Longueuil à la dignité de baron et érigeait sa seigneurie de Longueuil en baronnie. [4]

En 1701, M. de Callières, écrivant au ministre, disait de M. de Longueuil :

" Le sieur de Longueuil, natif de Canada, âgé de 45 ans, a esté fait lieutenant dans le régiment de Saint-Laurent, en 1680, lieutenant en Canada en 1687, capitaine réformé le douzième janvier 1691 et capitaine en pied le 29e février de la même année. Marié et établi au dit pays. Bon officier. " [5]

En 1703, le 3 juillet, M. de Longueuil, comme son père et tous ses frères, jouissait d'une grande influence chez les Iroquois. Le gouverneur d'Albany ayant convoqué à Orange une assemblée des chefs Iroquois, afin de les engager à faire la guerre aux Français, le gouverneur de Vaudreuil envoya, en 1704, le baron de Longueuil chez les Onnontagués pour les maintenir dans leur neutralité. L'ambassadeur agit si

---

[4] Les lettres patentes d'érection de la seigneurie de Longueuil en baronnie ont été publiées, p. 179, dans l'ouvrage de MM. Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil.*

[5] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol.

habilement que les Sauvages se séparèrent sans adopter les propositions du gouverneur d'Albany.

Le 27 mai 1706, M. de Longueuil remplaçait M. Le Neuf de La Vallière comme major de Montréal.

Le 7 juin 1706, le ministre écrivait à M. de Longueuil qu'il lui avait donné le poste de major de Montréal en considération de ses services et de ses blessures.

Dans sa lettre du 12 novembre 1708, le gouverneur de Vaudreuil faisait l'éloge de M. de Longueuil.

Le 5 mai 1710, M. de Longueuil remplaçait M. de Galliffet comme lieutenant de roi à Montréal. Cette promotion lui fut accordée pour le récompenser du succès de ses négociations avec les Iroquois.

En 1710, le gouverneur de Vaudreuil, ayant eu vent que les Anglais préparaient une expédition par terre en même temps qu'une expédition par mer pour venir attaquer le Canada, députa le baron de Longueuil chez les Iroquois d'Onnontagué. Il s'agissait de les maintenir dans la neutralité. M. de Longueuil fut accompagné dans ce voyage par M. de Joncaire, dix autres Français et deux Sauvages. C'est le 17 juillet 1710 que M. de Longueuil eut son entrevue avec les chefs Iroquois d'Onnontagué. Il réussit encore à gagner son point.

Au mois d'avril 1711, le baron de Longueuil retourna à Onnontagué avec M. de Joncaire et 13 soldats. L'influence des Anglais sur les Iroquois devenant de jour en pour plus forte, il fallait donner un grand coup pour reprendre le terrain perdu. Telle était l'influence de M. de Longueuil sur les Iroquois qu'il se fit donner un terrain à Onnontagué même et obtint la permission d'y élever une maison qu'il devait habiter chaque fois qu'il se rendrait au milieu d'eux.

En 1711, lors de l'expédition de Walker contre Québec, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, descendit à Québec

avec toutes les troupes afin de prendre part à la défense de la capitale. Le baron de Longueuil, laissé en commandement à Montréal, forma un détachement de tous les hommes valides pour aller au-devant de l'armée anglaise qui devait venir attaquer Montréal par la rivière Richelieu. Afin de montrer toute sa confiance au Dieu des batailles, il fit porter à la tête de sa petite armée un étendard de la Vierge brodé par sa cousine, la recluse Jeanne LeBer. Sa confiance ne fut pas vaine, puisque l'armée anglaise, apprenant le désastre arrivé à la flotte de Walker, rebroussa chemin.

Le 7 mai 1720, le baron de Longueuil était nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Galliffet.

En 1721, M. de Longueuil fut encore chargé d'une importante mission. Le gouverneur de Vaudreuil l'envoya auprès des Onnontagués afin de les faire consentir à ne pas s'opposer à l'établissement d'un fort à Niagara. [6]

Le 9 septembre 1724, le baron de Longueuil devenait gouverneur de Montréal.

De nouveau en 1725, M. de Longueuil se rendit chez les Iroquois afin de les détourner de commercer avec les Anglais.

A la mort de M. de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, en 1725, le baron de Longueuil prit l'administration de la colonie. Ses prédécesseurs immédiats, MM. de Callières et de Vaudreuil, étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement de tout le pays. Le baron de Longueuil demanda la même faveur. Mais il était Canadien et c'est M. de Beauharnois qui fut nommé.

Le baron de Longueuil décéda à Montréal le 7 juin 1729.

---

[6] Garneau, *Histoire du Canada*, vol. 11, p. 111.

CHARLES LeMOYNE, DEUXIEME BARON DE LONGUEUIL

Né à Longueuil le 18 octobre 1687, du mariage de Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, et de Claude-Elisabeth Souart.

M. de Longueuil entra fort jeune dans le détachement des troupes de la marine. Garde de la marine en 1705, il obtint une expectative de lieutenant en 1712. L'année suivante, il était fait lieutenant. Six ans plus tard, en mai 1719, il obtenait le commandement d'une compagnie.

M. de Vaudreuil disait de M. de Longueuil en 1722 :

" Le sieur de Longueuil fils, âgé de 38 ans. Il est fort réglé dans sa conduite. Il a de l'application au service et est de bonne volonté. Il sera utile pour prendre la place de M. de Longueuil son père chez les Iroquois. " [1]

Le 28 avril 1726, son père, le premier baron de Longueuil, qui remplaçait temporairement le gouverneur-général de la Nouvelle-France, le nommait commandant à Niagara.

A la mort de son père, le 7 juin 1729, Charles LeMoyne de Longueuil prit le titre de baron de Longueuil.

Le 1er avril 1733, il était nommé major de Montréal, en remplacement de M. de Gannes de Falaise.

L'année suivante, le 19 avril, le roi le faisait chevalier de Saint-Louis.

En 1736, le baron de Longueuil fut mis à la tête d'un détachement de 440 Canadiens et Sauvages destiné à aider M. de Bienville, gouverneur de la Louisiane, à mettre les Chicaches à la raison. M. de Longueuil s'acquitta de sa mission avec le plus grand succès.

M. de Beaujeu, nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières en mai 1743, n'ayant pu prendre sa charge pour cause de

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

maladie, M. de Longueuil fut chargé de le remplacer pendant toute la durée de son congé.

Le 15 février 1749, le baron de Longueuil succédait à M. de Beaucours comme gouverneur de Montréal.

A la mort de M. de la Jonquière en 1752, le baron de Longueuil en sa qualité de plus ancien officier d'état-major prit le gouvernement de la Nouvelle-France.

Le mérite de sa famille, les services qu'il avait lui-même rendus au pays lui donnaient des droits à la succession de M. de la Jonquière. Il demanda au roi de lui donner le gouvernement de la Nouvelle-France. Mais, comme son père, un quart de siècle plus tôt, il ne fut pas nommé, parce qu'il était Canadien. C'est M. Duquesne qui eut la nomination. M. de Longueuil avait administré la colonie pendant vingt mois. Son administration eut l'approbation de tous.

Le baron de Longueuil eut même l'occasion de rendre un grand service à l'Hôpital-Général de Montréal.

A la suite de sourdes menées, le roi avait décidé de supprimer cet hôpital. Madame d'Youville, qui s'était donné tant de peines pour le mettre sur pieds, avait même reçu une copie de l'ordonnance qui mettait fin à l'existence d'une oeuvre si utile pour la ville et tout le gouvernement de Montréal.

M. de Longueuil mit le prestige de sa haute position et toute son influence au service de madame d'Youville. Les principaux citoyens de Montréal, à la suite de M. de Longueuil, mirent leurs noms au bas d'une supplique adressée au ministre et qui lui demandait de faire révoquer l'ordre de la Cour. La demande de M. de Longueuil et de ses amis eut l'effet désiré. Le projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Le deuxième baron de Longueuil décéda à Montréal le 17 janvier 1755.

PAUL-JOSEPH LEMOYNE, CHEVALIER DE LONGUEUIL

Paul-Joseph LeMoyne, chevalier de Longueuil, était le fils de Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, et de Claude-Elisabeth Souart. Il naquit à Longueuil le 17 septembre 1701.

Dès 1718, on le voit servir en France dans le régiment de Normandie en qualité de lieutenant. Le 8 janvier 1726, le chevalier de Longueuil était fait lieutenant dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

En cette même année 1726, le gouverneur de Beauharnois lui donnait le commandement du fort de Frontenac.

Le 11 avril 1727, le chevalier de Longueuil obtenait une compagnie dans les troupes du détachement de la marine, dont il avait l'expectative depuis le 8 janvier de l'année précédente.

En 1728, le gouverneur de Beauharnois enlevait le poste de Frontenac à M. de Longueuil pour le donner à M. LeGardeur de Beauvais, " homme fort âgé, accablé de dettes et de famille ". Le ministre blâma M. de Beauharnois pour avoir enlevé ce commandement à M. de Longueuil.

En cette même 1728, le chevalier de Longueuil fit la campagne contre les Renards.

Le 21 avril 1734, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient au chevalier de Longueuil " l'estendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve Saint-Laurent, au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe-au-Beaudet inclusivement, faisant environ deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles et islets et bâtures adjacentes, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice. ". [1]

---

[1] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 171.

Cette concession fut confirmée par le roi le 8 février 1735.

En 1739, le chevalier de Longueuil commandait au Fort Saint-Frédéric.

En 1743, le chevalier de Longueuil recevait le commandement de Détroit.

L'année suivante, en 1744, il était fait chevalier de Saint-Louis. [2]

En 1747, poussés par les Iroquois, les Hurons de Détroit formèrent le complot de massacrer tous les Français. La conspiration fut dénoncée par une pauvre sauvagesse. M. de Longueuil, la veille même de la nuit où le massacre devait avoir lieu, assembla les chefs hurons et leur dit que le projet criminel qu'ils avaient médité était découvert. Les Hurons, surpris, s'excusèrent comme ils purent. Quelques semaines plus tard, un important convoi conduit par M. DuBuisson arriva au Détroit et M. de Longueuil fut mis en état de parler plus fort à ces barbares. [3]

En février 1748, le chevalier de Longueuil, qui était au Détroit depuis cinq ans, remplaçait M. Péan de Livaudière, décédé, à la majorité de Québec.

Le 1er mai 1749, M. de Longueuil était promu lieutenant de roi à Québec.

Le 1er avril 1750, MM. de la Jonquière et Bigot concédaient au chevalier de Longueuil, à titre de cens et rentes, une terre de douze arpents de front sur quarante de profondeur sur la rivière dite du Détroit du lac Erié. [4]

Dans l'expédition de M. de Rigaud de Vaudreuil contre le fort George en février et mars 1757, le chevalier de Lon-

---

[2] Il n'en fut informé qu'à la fin de l'été de 1746.

[3] Sur cette conspiration de 1747 au Détroit, on peut consulter O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York* vol. X, pp. 115 et seq.; et *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 148 et seq.

[4] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 247.

gueuil était le second en commandement. Le sieur de C., dans son *Mémoire sur les affaires du Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, donnant son appréciation des officiers qui commandaient ce parti, dit M. de Longueuil : " M. le chevalier de Longueuil n'en cédait point à M. de Rigaud de Vaudreuil en bravoure; il avait de l'esprit, et entendait assez bien son métier."

Le 1er mai 1757, le chevalier de Longueuil remplaçait M. de Rigaud de Vaudreuil au gouvernement des Trois-Rivières.

Deux mois plus tard, en juillet 1757, le chevalier de Longueuil faisait partie de l'importante expédition entreprise contre le fort William-Henry. C'est lui qui commandait les Sauvages alliés avec MM. de Langis, de Sabrevois, de Fleurimont, de Lorimier et Hertel.

En 1758, le gouverneur de Vaudreuil avait décidé d'envoyer le chevalier de Lévis en ambassade chez les Cinq-Nations. Appelé à Carillon, M. de Lévis ne put faire le voyage. M. de Vaudreuil envoya à sa place le chevalier de Longueuil. Il ne pouvait choisir un officier plus agréable aux Cinq-Nations. Sa famille était adoptée par les Iroquois et ils le considéraient comme un de leurs meilleurs amis.

M. de Longueuil partit le 11 juillet 1758 avec neuf canots chargés de présents: marchandises, étoffes, soieries, couvertes, poudre, plomb, fusils, etc. Le chevalier de Longueuil tint des *Conseils* chez les Iroquois du Sault, qui faisaient partie des Cinq-Nations, à Chouaguen et à Onnontagué. M. de Longueuil revint à Montréal au milieu d'août 1758. Le gouverneur de Vaudreuil fut très satisfait de son ambassade. [5]

Le 1er janvier 1759, le chevalier de Longueuil obtenait une pension de 1200 livres sur le trésor royal.

Après la perte du Canada,le chevalier de Longueuil passa en France.

---

[5] M. de C. donne un récit assez fidèle de cette ambassade dans ses *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis* 1749 *jusqu'à* 1760.

On sait que tous les officiers des troupes du détachement de la marine, revenus du Canada, reçurent ordre du roi de se retirer en Touraine. C'est le chevalier de Longueuil qui fut mis à la tête de ces officiers qui pour la plupart étaient ruinés et recevaient des pensions bien minimes du roi de France.

En mai 1763, le chevalier de Longueuil obtenait la permission de passer en Canada pour l'arrangement de ses affaires. Il fut remplacé pendant son congé par M. de Sabrevois, ancien major des Trois-Rivières.

Le chevalier de Longueuil décéda le 12 mai 1778, à Port-Louis, chez sa nièce, la baronne Germain. [6]

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[6] Le troisième baron de Longueuil ayant été tué à la bataille du Lac Saint-Sacrement, le 8 septembre 1755, sans laisser d'enfant mâle, le chevalier de Longueuil, comme seul et dernier descendant mâle du premier baron de Longueuil, prit le titre de baron de Longueuil. La baronne de Longueuil, veuve du troisième baron, ayant plus tard réclamé ce titre pour sa fille, le différend fut soumis à plusieurs avocats distingués de Paris. Ceux-ci, en 1771 et encore en 1776, se basant sur les termes de l'acte d'érection de la baronnie de Longueuil, se prononcèrent contre la prétention du chevalier de Longueuil. Ce dernier avait porté le titre de baron de Longueuil de 1755 à 1776. On trouvera, dans la *Thémis* de février 1880 (vol. II, p. 11), une importante consultation de M. T.-J.-J. Loranger, avocat, plus tard juge, sur la validité des titres de noblesse accordés aux LeMoyne de Longueuil.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de Paris. — Ce qui lui reste à faire. — Roumanie et Hongrie. — Les questions balkaniques. — Les " desiderata " de la Belgique. — Pologne et Allemagne. — La constitution allemande. — Une république-empire ! — De graves révélations. — Un discours de M. Erzberger. — Au parlement britannique.— La situation financière. — Déclarations de M. Chamberlain. — Un discours de M. Lloyd George. — Au parlement français. — Un vote de confiance.— M. Clemenceau et ses adversaires. — A propos du traité. — Le président Wilson et le sénat américain. — Au Canada. — La convention libérale. — Incident et innovation.

L'INTERET qui s'était concentré autour de la conférence de Paris avant la signature du traité avec l'Allemagne a bien diminué depuis cet événement. Cependant tous les problèmes ne sont pas résolus. Il reste beaucoup de questions à régler. Du côté des Balkans le *status* politique, les frontières, les droits réciproques des différentes nations ne sont pas encore définis. Tout est encore dans un état de confusion, et il serait difficile, à cette heure, de dire d'une manière précise dans quelle situation se trouvent la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro, la Croatie, la Dalmatie, etc. Récemment, la Roumanie envahissait la Hongrie, après le renversement du gouvernement bolchéviste qui s'était emparé du pouvoir à Budapest. Les Roumains signifiaient aux Hongrois un ultimatum dont les conditions étaient beaucoup plus onéreuses que celles de l'armistice de novembre 1918. Immédiatement, la conférence de Paris est intervenue pour rappeler la Roumanie au respect des conventions. Sur ces entrefaites, l'archiduc Joseph d'Autriche est apparu sur la scène et est parvenu à devenir le chef du gouvernement exécutif de la république hongroise. Un nouveau ministère est entré en fonctions. Mais la conférence de Paris n'a pas

reconnu encore l'autorité de ce nouveau régime. L'imbroglio hongrois semble devoir donner beaucoup de tablature au conseil des Alliés.

Une autre question, moins épineuse sans doute, mais très importante, à laquelle ce conseil doit trouver une solution, c'est celle des garanties demandées par la Belgique. Le gouvernement belge soutient qu'advenant une agression comme celle de 1914, il doit être mis en état de se défendre, non pas sur l'Yser, mais sur la Meuse et l'Escaut. Il réclame le libre passage de ce dernier fleuve en temps de guerre comme en temps de paix. Et il insiste sur ce point que la défense d'Anvers ne doit pas être rendue impossible par le fait que la Belgique ne possède pas la rive gauche de l'Escaut.

Les difficultés entre la Pologne et l'Allemagne au sujet de la Haute-Silésie sont un autre sujet de préoccupations pour la conférence. Le gouvernement de Varsovie dénonce les actes d'hostilité commis par les Allemands sur la frontière. Ceux-ci rétorquent en se plaignant des empiètements polonais. Comme on le voit, la tranquillité la plus parfaite est encore bien loin de régner en Europe.

* * *

Après avoir signé le traité de Versailles, l'Allemagne s'est mise à l'oeuvre pour se réorganiser et régler définitivement le régime auquel elle sera désormais soumise. La nouvelle constitution a été promulguée le 13 août, après plusieurs mois de discussion. Nous allons en donner un résumé succinct.

Elle débute par une singulière antinomie. L'empire allemand, déclare-t-elle, est une république dont la base est la souveraineté du peuple. Le fait de retenir le mot " empire ", tout en se proclamant "république", est-il simplement étrange, et n'a-t-il pas une portée significative ? *What is in a*

name? Quoi qu'il en soit, constitutionnellement, il y aura encore un empire allemand, mais ce sera un empire sans empereur. En effet, le chef de l'Etat sera un président élu pour sept ans par le peuple. L'assemblée nationale, temporairement en fonctions à l'heure actuelle, sera remplacée par un reichstag, dont le terme parlementaire sera de quatre ans. Il y aura une seconde chambre, ou conseil fédéral, désigné sous le nom de bundesrath, et composé des représentants de certains Etats, qui auront chacun au moins un vote. La représentation des Etats sera répartie d'après leur population. Il y aura un chancelier et un ministère choisis par le président. Le chancelier dirigera la politique générale de l'empire. Il sera responsable pour le cabinet, et, en cas de division égale au sein de ce dernier, il aura voix prépondérante. Le reichstag aura le droit de mettre en accusation le président, le chancelier et le ministère. Le président pourra déférer certaines lois à un plébiscite avant qu'elles deviennent en vigueur, et, dans ce cas, elles pourront être rejetées par une simple majorité des votes. Les couleurs de l'empire-république seront noir, rouge et or.

Toute une partie de la constitution est consacrée aux " droits et devoirs des Allemands ". Voici quelques-unes des dispositions qu'on y lit : " Tous les Allemands seront égaux devant la loi. Les hommes et les femmes auront les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les préférences et les privilèges de naissance et de situation sociale sont abolis. Aucun titre ne sera conféré, à l'exception des titres académiques. Aucune décoration ne sera accordée, si ce n'est par le gouvernement allemand, et aucun Allemand ne devra accepter un titre ou une décoration venant de l'étranger. "

Un des chapitres de la constitution allemande est intitulé " La vie commune ". On y déclare que le mariage constitue la base de la vie de famille et le salut de la nation. C'est le devoir du gouvernement de garder pure et saine la

vie de famille. Les familles nombreuses recevront la protection de l'Etat. La maternité sera protégée par l'Etat. Les enfants illégitimes seront dans les mêmes conditions sociales que les enfants légitimes, et les jeunes gens devront être protégés contre la négligence intellectuelle, morale ou physique.

Aussitôt après la promulgation de la constitution, le président Ebert a nommé le premier ministre Bauer chancelier impérial. Le cabinet commande une forte majorité dans l'Assemblée nationale.

Un des hommes politiques allemands qui ont été le plus en vue dans les derniers événements, M. Mathias Erzberger, a causé une grande sensation par les révélations qu'il a faites au cours d'un récent débat. Suivant lui l'Angleterre et la France étaient prêtes à entrer en pourparlers avec l'Allemagne, par l'intermédiaire du Vatican, au mois d'août 1917, et c'est l'attitude intransigeante du gouvernement germanique qui a fait échouer ces démarches. Voici comment une dépêche résume les déclarations de M. Erzberger: " Mgr Pacelli, nonce papal à Munich, a envoyé une lettre, le 13 août 1917, au chancelier impérial Michaelis, dans laquelle était inclus un télégramme du ministre anglais près le Vatican au secrétaire d'Etat papal et auquel le gouvernement français donnait son assentiment. La note anglaise demandait à l'Allemagne l'indépendance de la Belgique et des indemnités pour ce pays. En retour, elle demandait quelle garantie l'Allemagne exigerait. Le chancelier Michaelis ne répondit à l'Angleterre qu'au bout de quatre semaines, le 24 septembre, alors qu'il écrivit que les circonstances ne permettaient pas à l'Allemagne de déclarer l'indépendance de la Belgique. "

Nous ignorons si ce résumé représente exactement l'attitude des parties en présence au mois d'août 1917. Mais une pièce dont la signification est bien claire, c'est la note rédigée par l'ex-chancelier Michaelis et datée du 12 septembre de cette année. En voici le texte: " Selon les désirs du

haut commandement, j'ai rédigé les demandes suivantes comme devant servir de bases aux négociations de paix pour la protection de notre commerce. Nous demandons la ville de Liège et le territoire adjacent. La Belgique devra être intimement et économiquement unie à l'Allemagne. Quand la Belgique aura rempli toutes nos demandes pour la garantie de nos rapports économiques qui prendront plusieurs années après les premières négociations de paix, nous considérons que l'on pourra alors lever les mesures militaires. C'est pourquoi nous demandons seulement de garder Liège provisoirement comme gage de sécurité. "

Dans le discours qu'il a prononcé en mettant au jour ces faits, M. Erzberger a accusé le parti militariste et le gouvernement du kaiser d'avoir causé tous les maux de l'Allemagne. Il s'est écrié: " En 1916, le président Wilson a fait tous les efforts possibles pour obtenir la paix, mais le travail de M. Wilson a été saboté par la proclamation d'une guerre sous-marine sans merci. Au moins deux fois, on aurait pu avoir une paix honorable, mais les deux fois des débats avec le parti militariste l'ont empêchée. A la fin de septembre 1917, j'étais à Munich, et le nonce papal vint à moi, les larmes aux yeux, et me dit: " Maintenant, tout est perdu, et pour votre pauvre patrie aussi. " L'effondrement de l'Allemagne ne fut pas causé par la révolution, mais par le mécontentement contre les autorités politiques et militaires du pays, par le manque de prévision politique de la part des conservateurs et du commandement suprême de l'armée. Ces gens-là intimidèrent et terrorisèrent le peuple allemand et ils poursuivent encore la même politique. Nous avons dû accepter une paix de violence, parce que c'était la seule issue. Nous avons assumé la responsabilité de leurs bévues. S'ils se lavent les mains cent fois, en criant leur innocence, avec des " non " désespérés, ils ne se laveront pas de leurs fautes, ni devant nous, ni devant l'histoire, ni devant leur conscience. "

Tout ceci est assurément très instructif. Ces déclarations, ces pièces, sont des documents pour l'histoire. Elles viennent d'ajouter à l'écrasant dossier qui établira la culpabilité de l'Allemagne relativement à l'origine et à la continuation de la guerre. Et elles ont d'autant plus de poids qu'elles sont de source allemande.

* * *

En Angleterre, la session a été prorogée au mois d'octobre. Auparavant la chambre des communes s'était occupée d'un bill proposé par le gouvernement au sujet des profits excessifs. Cette mesure pourvoit à la poursuite et à la punition de ceux qui seront trouvés coupables de spéculer ainsi indûment sur le public en exigeant des prix déraisonnables pour les produits ou les articles vendus par eux. A cette fin le bill décrète l'établissement d'un système de tribunaux locaux. Un certain nombre de journaux ont critiqué le projet. On a prétendu qu'il y aura autant de définitions des profits excessifs que de tribunaux locaux. On a dit aussi que certains marchands envieux s'en prévaudront pour prendre une revanche en instituant ou faisant instituer des poursuites contre leurs concurrents heureux dont le commerce est plus prospère.

Avant de se disperser, le parlement a entendu de sérieux avertissements tombés des lèvres de M. Chamberlain, le chancelier de l'échiquier, et de celles de M. Lloyd George lui-même. M. Chamberlain a dit à la chambre des communes que la dépense doit être enrayée si l'on veut éviter une crise désastreuse. Les dépenses doivent être diminuées et la production augmentée. Ni l'une ni l'autre de ces mesures ne sera suffisante. Il faut à la fois produire davantage et dépenser moins. Le budget va être grevé de nouvelles charges pour un chiffre énorme. Il y aura cent millions de piastres pour pensions à payer cette

année, et cent vingt millions l'année prochaine. Où va-t-on prendre les sommes requises pour l'augmentation des salaires de la marine et celle des salaires de la police? La situation n'est pas sans issue, mais elle est critique, et il faut que chacun le comprenne et fasse son devoir. Ce discours de M. Chamberlain est tombé comme une douche d'eau froide sur la députation et le public.

De son côté, M. Lloyd George a prononcé de graves paroles dans une longue revue qu'il a faite le 18 août de la situation intérieure de la Grande Bretagne. La guerre a coûté au peuple anglais vingt milliards de piastres. La dette nationale s'est accrue de sept milliards. La balance du commerce est de quatre milliards au désavantage de l'Angleterre. "Nous ne pouvons prospérer, a dit le premier ministre, nous ne pouvons même exister sans travailler à maintenir notre commerce international. Nous devons redresser la balance du commerce, accroître nos exportations et diminuer nos importations. De tous côtés, nous dépensons plus et gagnons moins; nous consommons plus et produisons moins. Ce sont là des faits, et cela ne peut durer. "

M. Lloyd George a annoncé trois importantes décisions du gouvernement. " La première c'est que le système d'après-guerre de protection à outrance, par lequel toutes les importations étaient limitées à celles que la Commission du commerce autorisait en donnant des permis spéciaux, sera mis de côté le 1er septembre. La seconde décision a trait au rejet du rapport Sankey, qui conseillait la nationalisation graduelle des mines de charbon. Au lieu de cela le gouvernement se propose d'administrer en partie les mines. Ce projet est celui-ci: le gouvernement achètera des propriétaires de champs miniers leurs droits régaliens sur les mines qui sont dans leurs champs; il donnera aux mineurs une part dans l'administration des mines; il organisera les mines en districts et établira un fonds pour améliorer les conditions de vie des mineurs. Le

gouvernement désire aussi adopter une loi par laquelle un conseil commun de représentants de patrons et d'ouvriers sera formé. Cette loi décrétera la semaine de 48 heures et des gages raisonnables. Cette loi s'appliquera à presque toutes les industries. "

En relation avec la question des dépenses, M. Lloyd George a parlé de celle des armements. Un des résultats de l'établissement d'une ligue des nations devrait être la réduction des budgets militaires. La grande menace contre la paix de l'Europe est disparue. Il est maintenant essentiel que les nations fondatrices de cette ligue montrent leur confiance en cette institution. Si elles continuent à accroître leurs armements, la ligue ne sera qu'un simulacre, un simple chiffon de papier. Ceux qui ont foi en elle devraient battre la marche et les autres suivront. Voilà la condition fondamentale d'une économie réelle dans les armements des peuples. La Grande Bretagne est prête, s'est écrié le premier ministre. Si les autres pays sont dans les mêmes dispositions, nous pourrons espérer qu'il se produira un dégrèvement des budgets. En terminant son discours, M. Lloyd George a fait un appel à la bonne volonté de tous envers le gouvernement. Les hommes qui ont la responsabilité du pouvoir doivent faire face à de redoutables problèmes. Ils ont besoin de bon vouloir afin de diriger sûrement la nation à travers toutes les crises.

Ce discours du premier ministre a été l'objet de nombreuses critiques. Beaucoup de journaux le blâment pour n'avoir pas annoncé une politique énergique d'économie et de retranchement. Les avocats de la nationalisation des industries houillères sont aussi vivement désappointés. Enfin on reproche à M. Lloyd George d'avoir négligé absolument la question irlandaise.

En somme la prorogation du parlement britannique s'est faite dans des conditions peu satisfaisantes. Le malaise est intense dans le monde ouvrier. L'esprit socialiste est mena-

çant. L'état de l'Irlande est alarmant. La situation des finances laisse entrevoir de lourds sacrifices. Il faut se reporter à pareille date l'an dernier pour ne pas donner dans le pessimisme. En effet, les difficultés présentes ne doivent pas faire oublier que le cauchemar de la guerre est dissipé, que la victoire a couronné quatre ans de sanglants efforts, que le péril teuton est conjuré, et que l'on peut raisonnablement compter sur plusieurs années de paix. Puisse maintenant, chez les gouvernants et chez les gouvernés, l'esprit de sagesse aider à la solution des problèmes sociaux rendus plus aigus par le cataclysme dont le monde est à peine sorti.

* * *

En France, M. Clemenceau a obtenu de la chambre un vote de confiance, après un débat sur la politique financière du gouvernement. Le ministère a été appuyé par 304 voix contre 134, soit une majorité de 170 voix. Les adversaires du premier ministre sont donc encore une fois battus. Ils ne désarmeront pas pour cela. Et d'ici aux élections le "Tigre" subira encore d'autres assauts.

Maintenant que la guerre est terminée, la critique peut se donner plus librement carrière. Durant les jours de péril national, on peut dire que la personnalité énergique de M. Clémenceau s'est imposée à tous les partis. Mais depuis la paix la situation est différente. Le traité lui-même peut fournir un prétexte aux adversaires du premier ministre. Certaines de ses dispositions leur donnent une chance de dire qu'on aurait pu obtenir davantage. Il ne nous semble pas hors de propos de reproduire ici quelques passages d'un article écrit par l'un des plus remarquables publicistes français de l'heure actuelle, M. Jacques Bainville: " La paix est le résultat d'un compromis comme tout ce qui, en ce monde, se fait entre plusieurs personnes et à plus forte raison entre

plusieurs Etats. Imaginez, en effet, ce qu'ont été les discussions de la conférence. Chacun des négociateurs soutenait que la guerre avait été gagnée grâce à son pays et que, par conséquent, son point de vue devait prévaloir. " Si les Etats-Unis n'avaient pas jeté leur poids dans la balance, où en seriez-vous ? " disait le président Wilson. Et M. Clemenceau répondait : " C'est la France qui a sauvé le monde par la victoire de la Marne et qui a continué à soutenir le plus gros de l'effort militaire." " Sans nous, observait M. Lloyd George, l'Allemagne eût été maîtresse de la mer. " Et l'Italie elle-même affirmait que, par sa seule neutralité, en 1914, elle avait assuré la défaite de l'Allemagne. Si la Russie avait pu être représentée à la conférence, elle n'aurait pas manqué de dire, elle aussi, qu'en sacrifiant ses meilleures divisions au début de la campagne, elle avait obligé l'ennemi à dégarnir le front occidental et que, par conséquent, sans elle, ni la Marne ni même plus tard Verdun n'eussent été possibles. Et la Russie aurait eu raison à son tour. Car, dans une guerre de coalition, chacun rend service à sa façon et à son heure et contribue au succès final. "

Tout ceci fait voir que l'élaboration d'un traité de paix n'est pas une mince entreprise quand il y a plusieurs vainqueurs. Le rôle de M. Clemenceau était beaucoup plus difficile à jouer que celui de Napoléon, dictant ses volontés à l'Autriche ou à la Prusse écrasées dans Vienne ou Berlin. M. Bainville rappelle qu'il n'y a pas d'exemple d'un congrès d'où l'un au moins des coalisés vainqueurs ne soit sorti en claquant les portes ou en se plaignant d'une injustice. Tel est le cas de la Prusse au congrès de Vienne en 1815.

" Je crois, ajoute M. Bainville, que, lorsqu'on connaîtra les dessous de la conférenec, on comprendra mieux le caractère de la paix et la dualité dont elle est marquée. Dans toutes les dispositions adoptées, on observe une tendance à ménager l'Allemagne et une tendance à la traiter rigoureuse-

ment. Il y avait en effet un courant anglo-américain favorable à une réconciliation avec le peuple allemand délivré de ses Hohenzollern. Et il y avait un courant français qui exigeait, avec la réparation des dommages causés par la guerre, des garanties effectives contre un retour de l'invasion. Ces deux idées se retrouvent dans le traité. Chacun a cédé un peu de son programme et accepté une partie du programme opposé. Ainsi, Sarrelouis et Sarrebrück ne sont pas rendus à la France. Mais le bassin de la Sarre est soumis à un régime provisoire qui ne nous interdit pas d'espérer qu'au bout des quinze années prévues cette région pourra devenir française. Ainsi encore, la ligue des nations a été fondée et il est admis que l'Allemagne aura la faculté d'y entrer " dans un avenir prochain ". Mais les Etats-Unis et l'Angleterre ont accepté de signer un traité de garantie aux termes duquel ces deux puissances viendraient au secours de la France si nous étions attaqués par l'Allemagne. "

Dans ces conditions on conçoit que M. Clemenceau tienne à ses adversaires un langage que l'on peut ainsi résumer : " Voilà ce que j'ai obtenu et je n'ai pas pu faire mieux. Ceux qui me critiquent auraient-ils été plus habiles ou plus heureux? En tout cas, ils n'auraient rien changé à la situation où je me trouvais. Nous avons dû nous mettre à plusieurs pour vaincre l'Allemagne. Il a fallu aussi nous mettre à plusieurs pour faire la paix. "

Ce langage, il le tenait déjà durant la conférence quand on venait exprimer des craintes, lui signaler des lacunes et des points faibles dans telle ou telle proposition. — " Croyez-vous que je ne voie pas aussi bien que vous ces lacunes? répondait-il. Croyez-vous que mes collaborateurs et moi nous n'ayons pas tenté de les empêcher ou d'y remédier ? Mais enfin, nous ne sommes pas seuls à décider. Pour que la paix fût une paix purement française, il aurait fallu aussi que la France fût capable de se passer d'alliés. "

Nous estimons, pour notre part, qu'en prenant cette attitude, M. Clemenceau a pour lui le bon sens et la raison. Etant données les circonstances, la paix pouvait difficilement être différente de ce qu'elle est. Pourquoi n'ajouterions-nous pas? — il y a bien du relatif en ce monde — que, dans le moment actuel, le renversement de M. Clemenceau ne nous paraîtrait pas chose désirable.

* * *

Aux Etats-Unis le président Wilson continue à lutter avec la majorité républicaine du sénat pour obtenir la ratification du traité de Versailles. Le point critique c'est l'insertion du pacte relatif à la ligue des nations dans le traité lui-même. Le sénat adopterait volontiers le traité sans le pacte. Mais le président soutient que c'est inadmissible. Les chefs de la majorité républicaine consentiraient peut-être à la ratification, mais en introduisant des réserves dans le pacte. Le 19 août, M. Wilson a eu une longue conférence avec le comité des affaires étrangères. Un journal résume comme suit les points principaux de l'allocution qu'il a adressée aux sénateurs présents: "Le retour de la vie nationale à ses conditions normales dépend absolument de la promptitude avec laquelle on expédiera cette affaire du traité. Tant qu'elle ne sera pas réglée, les vivres, les industries, le commerce seront dans une situation très désavantageuse. La Grande Bretagne et les autres nations qui ont ratifié le traité ont par là même un grand avantage sur les Etats-Unis. Le seul obstacle qui retarde la ratification paraît être le sens réel de certaines dispositions du pacte. Or, dans l'esprit de ceux qui l'ont rédigé, il n'y a aucun doute que ces dispositions signifient précisément ce que les Etats-Unis désirent. " Un des passages les plus convaincants du discours présidentiel a été le suivant: " Quand j'ai eu une conférence avec vous au

mois de mars, nous avons discuté toutes les questions les plus contentieuses. Le pacte n'était alors qu'un projet sujet à revision. On me représenta que la doctrine Monroe n'était pas nettement reconnue; qu'il n'était pas expressément pourvu à ce que la ligue n'eût aucune autorité pour agir ou juger en matière de politique intérieure; que le droit de se retirer de la ligue n'était pas clairement spécifié ; et que le droit constitutionnel du Congrès de statuer sur toute question de paix ou de guerre n'était pas suffisamment sauvegardé. Après mon retour à Paris toutes ces questions ont été remises à l'étude par la commission de la ligue et toutes les vues des Etats-Unis ont été acceptées. "

Il faut reconnaître que, si cet exposé est exact, la situation des sénateurs récalcitrants est difficile. Ils tiennent bon toutefois. Durant l'entrevue avec le président, ils ont assailli celui-ci de questions, de demandes d'informations auxquelles il a répondu de la meilleure grâce possible. Cependant, ses adversaires n'ont pas mis bas les armes et l'on ne saurait dire quelle sera la décision finale du sénat.

La question du traité n'est pas la seule qui préoccupe le président. En présence de l'augmentation déplorable du coût de la vie, il a cru devoir prendre l'initiative de mesures ayant pour objet d'y porter remède. Dans un message à ce sujet il a prononcé ces paroles : " Les prix élevés ne sont pas justifiés par le manque d'approvisionnement, soit présent, soit en perspective. Ils ont été créés, dans plusieurs cas, artificiellement et délibérément, par des pratiques criminelles. Les marchands détaillants sont pour la plupart la cause des prix excessifs. Les grèves ne servent qu'à empirer la situation, et ceux qui s'en servent comme d'un moyen de coercition préparent leur propre destruction. " Le président a ensuite recommandé l'adoption de mesures très sévères, entre autres d'une loi régularisant les entrepôts frigorifiques, fixant le temps pendant lequel les marchandises devront y rester et

décrétant une méthode de disposer de ces marchandises si elles y restent après le temps fixé.

Il sera intéressant de constater quel sera l'effet de ces mesures si le congrès les adopte.

* * *

Au Canada, l'événement du mois a été la grande convention du parti libéral à Ottawa. Elle avait pour objet la réorganisation du parti, l'adoption d'un programme, d'une "plateforme" d'après le jargon politique, et l'élection d'un chef. Tout s'est passé dans l'ordre déterminé par les organisateurs, et il serait oiseux de contester que l'événement a été d'importance notable. Les journaux quotidiens en ont donné longuement les détails. Nous ne voulons signaler ici qu'un incident et une innovation. L'incident a été la proposition d'abstention, faite par M. Athanase David, député provincial de Terrebonne. Après avoir fait ressortir, dans une réunion particulière des délégués de notre province,les défaillances du parti libéral anglais et signalé le fait qu'il semblait décrété d'avance que le chef choisi devrait être nécessairement un Anglais, il a demandé à ses collègues de rester à l'écart dans cette élection. Il a appuyé sa motion d'un discours énergique, où il a adressé aux libéraux des autres provinces de durs reproches. Mais après une réponse véhémente de M. Lapointe, le caucus a passé outre et rejeté la proposition de M. David, ce dont M. Mackenzie King doit remercier le ciel. En effet, c'est incontestablement au vote des délégués de la province de Québec que ce dernier doit son élection.

Et c'est ici que se présente l'innovation. La convention libérale a élu le chef du parti dans un scrutin tenu suivant toutes les formes. Jamais au Canada ceci n'avait eu lieu. Les chefs de parti surgissaient des circonstances, parvenaient au commandement par suite de l'évolution naturelle de leur

carrière ou par le choix d'un caucus parlementaire. Cette fois, on a procédé par voie d'élection régulière et formelle. Il y a eu candidatures, il y a eu lutte, il y a eu vote, il y a eu vainqueur et vaincu. M. Mackenzie King a obtenu au scrutin final 476 voix contre M. Fielding 438, l'emportant sur celui-ci par 38 voix de majorité. Ceci est incontestablement une nouveauté. Aucun parti n'avait encore procédé de la sorte dans le choix d'un chef. Ni Papineau, ni La Fontaine, ni Baldwin, ni Cartier, ni Macdonald, ni Tupper, ni Laurier n'ont été soumis à un tel ballotage. Nous évoluons. Nos habitudes et nos traditions politiques subissent des modifications manifestes. Et ce qui s'est passé à la convention libérale d'Ottawa n'est qu'un des symptômes de cette transformation.

Une session extraordinaire du parlement fédéral est convoquée pour le 1er septembre.

A Québec, des changements ministériels viennent d'avoir lieu. MM. Athanase David, déjà nommé, Antonin Galipeault et J.-E. Perrault, entrent dans le gouvernement, dont MM. Allard et Décarie cessent de faire partie. M. Taschereau devient procureur-général et sir Lomer Gouin prend le poste de président du conseil exécutif.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 26 août 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DE L'ACADIE FRANÇOISE (de M. M. Moreau—1873), par M. l'abbé A. Couillard-Després. — Montréal, 1919.

Nous n'avons pas à présenter ce travail de patiente critique, que nos lecteurs ont pu lire dans les pages mêmes de notre revue. L'auteur a mis en volume les études sur l'histoire de l'*Acadie Françoise* par M. Moreau, qu'il nous avait données. Cela forme une jolie plaquette de 150 pages, un livre qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques des amis de l'histoire du Canada. Ce volume se vend $2.00. On s'adresse à l'auteur, M. l'abbé A. Couillard-Després, curé à Frelishburg, comté de Missisquoi, P. Q.

* * *

LE RENOUVEAU CATHOLIQUE, par l'abbé Rouzic. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Un apôtre des jeunes nous donne, dans ces pages, une histoire des Jeunes. C'est le tableau réconfortant du mouvement religieux qui, avant la guerre, se manifestait dans tous les rangs de la jeunesse française sur les divers points du pays. L'auteur commence par rappeler les principaux obstacles qui s'opposaient à un renouveau: c'est l'affaire des deux chapitres intitulés: *Le triomphe du scientisme* et *La défaite du scientisme*. Dans le chapitre III, intitulé *Un faux départ*, il raconte l'odyssée du néo-christianisme. Le chapitre IV *Constatation d'un renouveau*, expose le nombre, l'étendue et la valeur des différentes enquêtes sur le mouvement religieux de 1905 à 1914. Au chapitre V, se trouvent exposés *Les éléments du renouveau;* au chapitre VI, très important, *Les caractères du renouveau*. Bien entendu *Les causes du renouveau* ne pouvaient manquer d'être recherchées, et c'est sur ce point que l'auteur s'est le plus étendu. Il distingue, parmi ces causes, les *institutions*, les *livres* et les *hommes*. Le chapitre VIII intitulé *Les résultats*, complète et achève l'oeuvre. Et maintenant, mon avis sur ce volume? Les jeunes et les amis des jeunes trouveront charme et profit à la lecture de ce livre.

* * *

ŒUVRES SAINTES, choix de discours, par Mgr Baunard. — Chez de Gigard, 15, rue Cassette, à Paris.

Les oeuvres qui ont leur principe dans la charité, qui ont leur idéal dans la vie du Christ et qui s'inspirent de l'esprit de l'Eglise forment la

trame de ce livre. C'est le digne couronnement du labeur considérable de l'ancien éminent recteur des Facultés catholiques de Lille. C'est la consécration d'une longue vie au service de la foi et de la France. Ces discours semblent loin de notre temps, qui a marché si vite depuis 1914. Il n'en est rien. Ils sont intéressants, ils sont utiles, ils seront féconds. Beaucoup d'idées seront recueillies avec plaisir par tous ceux que leur sympathie, leur goût ou leur fonction rapproche ou place près des groupements catholiques.

* * *

LE ROSAIRE DE MARIE-FRANCE, par Jacques Morian. — Chez de Gigord, à Paris.

Quel bien fera le *Rosaire de Marie-France* aux enfants et à leurs parents ! Jacques Morian a su rester artiste en devenant apôtre et condenser tout le charme de l'Evangile dans ses récits simples, colorés, gais, suaves ou poignants. Dans de beaux paysages évoqués en quelques mots, pendant la guerre, une enfant, dont le frère est mort en héros et en saint, et sa cousine, qui tremble pour son père et voudrait mieux prier, parlent des mystères. Rien de plus. Mais toute la passion, la guerre et la victoire vivent dans ces pages frémissantes de piété, de ferveur, d'ardent espoir.

* * *

APOLOGETIQUE CHRETIENNE — LA REVELATION ET L'EGLISE, par le chanoine Duflot. — Chez Téqui, à Paris.

Un cours d'apologétique est devenu plus difficile à faire qu'un exposé de la doctrine catholique. On y touche aux questions les plus délicates des sciences religieuses ; on y rencontre les systèmes les plus séduisants et les plus subtiles de la pensée moderne ; on s'y heurte aux prétentions les plus hardies de la critique, de la biologie, de l'histoire des religions. Seul un homme familiarisé avec tous ces problèmes par une large culture générale et par une pratique assidue de l'enseignement peut se flatter de les aborder avec quelque compétence. Professeur de philosophie pendant neuf ans, d'apologétique pendant huit ans, chargé ensuite d'un cours supérieur d'enseignement religieux devant un auditoire distingué, pour lequel il avait rédigé d'excellentes notes d'apologétique, M. le chanoine Duflot était bien préparé pour nous donner, sur ces matières délicates, un manuel sérieux, clair, bien distribué et bien équilibré. Des deux parties qui divi-

sent l'ouvrage. *La Révélation, L'Eglise catholique*, la plus neuve et la plus fouillée est assurément celle-ci. Il suffira, pour en faire saisir l'importance et l'intérêt, de souligner les titres suivants: *la constitution de l'Eglise; l'Eglise, société nécessaire; le magistère de l'Eglise; les pouvoirs législatif, coercitif, et judiciaire de l'Eglise; l'Eglise et l'Etat, thèse et hypothèse, pouvoir indirect, concordats; l'Eglise et la civilisation.* Partout on se sent en présence d'une pensée ferme, d'une doctrine sûre et puisée aux meilleures sources. D'heureux artifices typographiques font pénétrer abondamment la lumière à travers ces pages si denses. Ils faciliteront à la fois l'étude à ceux qui commencent et les recherches à ceux qui savent.

* * *

LES MYSTERES DE LA MESSE, par le Père Roche (traduit de l'anglais). — Chez de Gigord, à Paris.

La prière, cette supplication de l'âme, tantôt plainte douloureuse, tantôt chant suave, qui s'élève perpétuellement de la terre au ciel, est infiniment variée. Les prières de la sainte messe sont particulièrement belles, mais on n'en pénètre pas bien les mystères dans une lecture ordinairement rapide. Ce petit livre, qui les présente sous la forme rythmique, a pour but de les faire comprendre et aimer. Car rien n'est plus propre à frapper l'esprit que la langue poétique, où le lecteur est tenu d'aller lentement, de s'arrêter, de ponctuer sa pensée. Ce n'est pas une innovation puisque c'était la manière de prier de saint Ignace. Procurez-vous ce petit livre, lisez-le. Vous verrez, forcé que vous serez de discipliner votre respiration à la mesure de ces vers en prose, combien non seulement les prières mais les gestes rituels et les symboles de la messe vous sembleront désormais clairs et compréhensibles. Et vous donnerez à votre coeur chrétien une jouissance intime infinie.

* * *

TROIS MOIS AU PREMIER CORPS DE CAVALERIE (Senlis, Liège, Paris, Ypres), par E. Liétard. — Chez Plon-Nourrit, 8 rue Garancière, à Paris.

L'auteur de ces souvenirs de guerre achevait son service militaire à Senlis lorsque la mobilisation le surprit. Il partit avec le 3e hussards, qui fut des premiers à l'honneur et au péril dans la résistance à la ruée allemande, participa à sa rude randonnée de Senlis aux portes de Liège, où déferlait la marée de l'invasion, connut les tristesses poignantes et les fatigues d'une retraite précipitée sous le feu de l'ennemi, assista à la vic-

toire de la Marne, pendant de celle des *champs catalauniques*, Le carnet de notes, où il inscrivait jour par jour ses impressions de cavalier, ses observations, n'était primitivement destiné qu'à sa famille. Livré au grand public, il n'en acquiert que plus de valeur, car c'est un document original et sans apprêt. Le beau rôle de notre cavalerie dans la campagne d'août-septembre 1914 s'y révèle avec un intérêt très réel et l'iliade d'un simple vétérinaire, qui, comme tant d'autres, ne dédaignait pas de prendre le mousquet et le sabre pour entrer dans l'action, se relève d'épisodes significatifs, tels que l'histoire du médecin bavarois, spécialiste en maladies de l'enfance, celle de l'illustre Croquant, doyen des chevaux du régiment, la confession *in extremis* d'un Allemand à Mortemer, la mise en relief des hautes figures du commandement spécial, le colonel Lyautey, le général de Lastours, etc. Deux lettres émues du général Conneau et de M. Henri Benjamin, de l'Académie de médecine, recommandent ces commentaires familiers, dignes de figurer à la place d'honneur dans les archives de nos régiments.

* * *

NINETTE, INFIRMIERE, par T. Trilby, — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Parmi tant de souvenirs ou de récits qui sont venus, dans ces derniers temps, grossir, sinon enrichir la littérature issue directement de la guerre, ces simples confidences d'une mondaine, charmante et très sportive, muée tout à coup en humble servante des héros, marqueront sans nul doute, parce qu'ils expriment avec une fidélité prenante l'évolution de la sensibilité chez les femmes réputées frivoles. C'est l'histoire, au jour de jour des quatre années tragiques, de deux jeunes gens, disposés, en 1914, à conclure un mariage de convenance, sans projet d'avenir sérieux, rapprochés dans un sentiment de tendresse indicible sous l'influence du danger commun et arrivant à se marier, en pleine lutte, afin de contribuer à la défense nationale en créant d'urgence un foyer. L'intérêt de ces notations prime-sautières, d'un tour si vif et si personnel, réside en ceci qu'elles évoquent tous les épisodes essentiels de l'immortelle épopée. la surprise de 1914, l'invasion, la Marne, la fuite des affolés à Bordeaux et dans le Midi, l'Aisne, l'Yser, Vauquois, Saint-Vaast, l'offensive de Champagne, etc. C'est la guerre, en un mot, vue de Paris, avec la tristesse des gares encombrées, des ambulances où aboutissent tant de souffrances et de deuils, des séparations angoissantes,sous la menace des taubes, des zeppelins et des gothas. Mais tout cela est rappelé par une Parisienne qui, jusque dans les heures pénibles, sut garder sa grâce unique et donner, en quelque sorte, de l'esprit à sa foi invincible.

AU PAYS DES FOURBES, par le général de Tournade. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Dédié à ceux qui seraient tentés d'oublier, ce livre n'est cependant pas un livre de rancune conçu dans une intention de représailles personnelles, bien excusable après tout. C'est un dossier accablant, nourri de preuves et de témoignages irréfutables, contre la barbarie allemande, impitoyable envers les êtres désarmés, bassement cruelle jusqu'au sadisme, agenouillée devant la force, son seul dieu. Fait prisonnier au début des grandes batailles libératrices, l'auteur nous montre l'ennemi fidèle aux méthodes de sa kultur jusqu'à l'heure de l'effondrement, lâchant sur les officiers français prisonniers la meute de ses soudards grotesques et de ses chiens policiers, considérant tous ses engagements comme des chiffons de papier, violant le droit des gens en affectant de se couvrir d'hypocrites formules. Même la révolution ne changea point sa mentalité et les représentants éphémères des soviets marchaient d'accord avec les officiers du régime déchu. On suivra avec émotion le général Tournade dans le récit de son dur calvaire, des injustices auxquelles il assista, des drames provoqués par la fourberie, la rapacité, la férocité inconsciente de la soldatesque allemande et de ses chefs responsables, dans les bagnes véritables où furent enfermés nos compatriotes parfois blessés et mourants. Dans ce défilé d'horreurs, quelques figures de tortionnaires retiennent l'attention : le docteur Michelson, du lazaret de Tréjon, le capitaine Schmitts, partisan de la manière douce, le capitaine Duesberg, abritant ses dénis de justice derrière des ordres supérieurs, le général Klosterfeld, type achevé de brute germanique, vingt autres *chaouchs* appelés à opérer dans les camps de Magdebourg, Halle, Erctin, Trèves, Helmstedt, Ham-Munden, Munster, Skalmierchutze, etc. Que de crimes impunis, que d'abus de pouvoir, que d'infamies dont le secret fut longtemps gardé, que d'atrocités soupçonnées ! Du moins, ce terrible réquisitoire nous interdira les dangereux apitoiements que pourrait nous inspirer le spectacle de l'Allemagne abattue et divisée contre elle-même.

* * *

Les fêtes du monument Cartier

A MONTRÉAL

L'INAUGURATION du monument, élevé à Montréal, au parc Jeanne Mance, à la mémoire de sir Georges-Etienne Cartier, le 6 septembre 1919, a été tout un événement. Il nous a semblé qu'il nous convenait, à un titre particulier, d'enregistrer, dans ces pages de la *Revue canadienne,* le souvenir des fêtes auquel il a donné lieu.

Ce n'est pas la première fois que notre revue rend hommage à Cartier et à son oeuvre. Dans notre livraison de septembre 1914, quand justement se devait célébrer le centenaire du grand homme—puisqu'il est né le 6 septembre 1814—,nous lui avions consacré une livraison complète de notre périodique. Mais, à ce moment, la guerre venait d'éclater, l'Europe était en feu et le monde entier dans l'inquiétude et dans l'angoisse. La célébration du centenaire fut remise à plus tard. Toutefois, comme notre livraison était prête, elle parut avec pas moins de sept articles à la louange et à l'honneur de Cartier, le principal artisan de la Confédération canadienne. Voici les titres de ces articles, avec les noms des auteurs de chacun : *Sir Georges-Etienne Cartier à Saint-Antoine-sur-Richelieu,* par l'abbé Elie-J. Auclair; *La carrière de Cartier,* par M. A.-D. Decelles; *Les idées religieuses de Cartier,* par l'abbé Lionel Groulx ; *Cartier et la Confédération,* par M. Thomas Chapais; *Cartier et les minorités,* par M. Aegidius Fauteux; *Cartier et le droit civil canadien,* par M. Antonio Perrault; *Les discours de Cartier,* par l'abbé Emile Chartier.

Il y a de cela cinq ans. La célébration du centenaire, à cause de la guerre, a du être retardée jusqu'à date. Mais elle a été vraiment grandiose. Et nous voulons, en la racontant,

rendre un nouvel hommage — on ne saurait lui en rendre trop — à notre grand sir Georges. La tâche nous est facile, puisque nous n'avons qu'à redire ce qui a été si bien dit. Nous avons confiance, d'autre part, que ces redites ne seront pas trop fastidieuses à nos lecteurs. La presse quotidienne a sans doute déjà tout rapporté. Mais les revues ont cet avantage, sur les quotidiens, qu'elles condensent et qu'elles précisent les faits et surtout qu'elles les conservent pour l'avenir. Ce serait notre excuse, s'il en était besoin d'une.

* * *

Nous voudrions pouvoir écrire que la cérémonie de l'inauguration du monument Cartier, le 6 septembre 1919, s'est déroulée dans tout l'éclat d'un soleil radieux. Mais il n'en fut rien. C'est sous l'averse d'une pluie torrentielle qu'il fallut procéder. On procéda quand même, et, quand même, la cérémonie fut très réussie. A 2.30 heures de l'après-midi, le président du comité du centenaire, M. Eugène Villeneuve, à l'esprit d'initiative et à l'inlassable activité de qui nous devons le succès de cette entreprise d'élever à Cartier un monument digne de lui, recevait sur le terrain du parc Mance les invités d'honneur et les personnages officiels. Nous ne dresserons ici aucune liste, nous n'en finirions pas. Notons seulement la présence du gouverneur général, le duc de Devonshire, de plusieurs membres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, aussi bien que des délégués des diverses parties de l'empire et des nations alliées, des hommes d'Eglise et des hommes d'Etat, des autorités militaires et de tout un peuple fier d'acclamer le grand citoyen que fut Cartier. S'il eut fait beau, ce sont des milliers et des milliers de personnes qu'on eût vues là. Malgré la pluie, la foule était cependant considérable. Au premier rang, Mlle

Hortense Cartier, l'unique enfant survivante de sir Georges, et les membres de la famille Cartier avaient pris place. En quelques mots, M. le président du comité souhaita la bienvenue au gouverneur, et celui-ci répondit en français et en anglais.

L'instant d'après, le drapeau anglais qui recouvrait la statue de Cartier tombait. L'inauguration était faite. C'est le roi lui-même, George V, de son château de Balmoral en Ecosse, à 4,300 milles de distance de Montréal, qui, en pressant un bouton électrique, avait " dévoilé " la statue de Cartier et inauguré son monument! Disons brièvement, et comme par parenthèse, comment cela a pu se faire, en profitant d'une explication qui a été fournie à la presse par M. W.-M. Tompson, surintendant de la compagnie du télégraphe du Pacifique Canadien. Un câble spécial, partant de Balmoral, était venu rejoindre, à Londres, le câble "impérial" qui relie Londres à Halifax. A Halifax, on relia l' "impérial" à la ligne télégraphique qui aboutit, à Montréal, aux bureaux de la rue Saint-François-Xavier. De là, un autre fil spécial conduisait le courant jusqu'au monument Cartier. Ce dernier fil en acier était tendu sur deux poteaux (plantés à droite et à gauche du monument) et soutenait dans son centre deux poulies auxquelles étaient attachées les cordes du drapeau formant rideau devant la statue. Ces cordes étaient maintenues à leurs extrémités par deux crochets qui, situés dans une petite boîte dérobée aux regards, obéissaient à l'action d'un levier actionné à l'électricité. En touchant le bouton, à 4,300 milles de distance, le roi coupa le circuit électrique qui tenait le levier en place. En tombant, le levier décrocha les cordes et, naturellement, le drapeau qui n'était plus tendu par ses extrémités s'affaissa par le centre.

Et voilà comment Sa Majesté a pu télégraphier en toute vérité : " En dévoilant le monument Cartier, cérémonie que, grâce à la merveille de l'électricité, je puis accomplir à une

distance de plus de 3,000 milles, je suis heureux de me joindre au peuple du Canada dans la commémoration du plus illustre de vos compatriotes, celui dont le nom sera toujours étroitement associé avec la conciliation, le progrès et la prospérité du Dominion. — George, R. I. "

* * *

Ce monument qui nous apparaissait sous l'averse, par cette grise après-midi de septembre, quel est-il ? C'est sans doute le lieu de le décrire, tel qu'on le voit maintenant, et beaucoup mieux, aux rayons d'un beau soleil. Ce monument imposant mesure cent pieds de hauteur. Il est fait d'une gigantesque colonne, surmontant une large base solide,autour de laquelle se groupent divers motifs de sculpture en bronze. La colonne et sa base sont en granit gris canadien. Au pied du monument, sur le devant, se voient quatre statues en bronze. Ce sont Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, les quatre provinces entrées dans la Confédération dès 1867. Un ruban en bronze relie les quatre allégories et sur ce ruban on lit l'inscription *O Canada, mon pays, mes amours.* [1] La statue qui représente Québec a les yeux tournés vers la statue de Cartier lui-même, placée un peu plus haut. Ce Cartier, fort ressemblant, est en bronze et mesure onze pieds. Il se trouve au centre même de la base de la colonne. Le héros tient dans sa main un papier roulé sur lequel se lit l'inscription *Avant tout soyons canadiens.* [2] Au-dessous des quatre statues, représentant les quatre provinces, une troisiè-

---

[1] Paroles de la chanson populaire composée par Cartier et chantée par lui le jour de la première célébration de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal le 24 juin 1835. Devenu premier ministre du Canada, Cartier la chanta un jour devant le prince de Galles (plus tard Edouard VII), alors qu'ils traversaient ensemble l'océan en 1860.

[2] Autre chanson, aussi composée par Cartier, et chantée par *les fils de la liberté,* dans les rues de Montréal, en 1837.

me inscription porte *Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être.* [3] Au-dessous de la statue de Cartier, et sur son écusson (de chevalier) en bronze, se voient les mots de sa devise *Franc et sans dol,* tandis qu'au-dessus, vers le haut de la colonne, l'écusson de Montréal est gravé dans le granit. A la base du monument encore, mais à l'arrière, cinq autres statues en bronze ont été placées : Prince-Edouard, Manitoba, Colombie, Alberta et Saskatchewan — les cinq dernières provinces entrées l'une après l'autre dans la Confédération canadienne. Elles aussi, elles sont reliées par un ruban portant en anglais cette inscription *La défense du drapeau est une des bases de la Confédération.*[4] Au-dessus de ces dernières figures, à l'arrière toujours, et au même niveau que la statue de Cartier, s'en trouve une autre, symbolique celle-là, également de onze pieds, qui représente un soldat défendant le drapeau. [5] Au bas du groupe de ces cinq provinces, on lit cette autre inscription *Le Canada doit être un pays de liberté et toutes les libertés doivent être protégées par la loi.* [6] Ajoutons que chacune des neuf statues porte, sur la poitrine, un bouclier orné de l'écusson de la province qu'elle personnifie. Au centre des quatre figures des plus anciennes provinces, à la base de la façade, se lit l'inscription principale *A Cartier, la reconnaissance et l'admiration d'un peuple.* A droite et à gauche de la base du monument sont encore deux groupes symboliques, composés chacun de trois statues: ils représentent la *Législation* et l'*Education.* [7] Surmontant la colonne et dominant le tout, un gros

---

[3] Paroles extraites d'un discours de Cartier, prononcé en 1865.

[4] Paroles extraites d'un autre discours de Cartier, prononcé à Halifax en 1864.

[5] Cartier fut le premier ministre de la milice canadien.

[6] D'un discours de Cartier, prononcé en 1867.

[7] L'on sait que Cartier a fait beaucoup pour l'une et pour l'autre.

globe sphérique en bronze, de quatre pieds de diamètre, supporte une statue ailée de la *Renommée* qui a dans sa main une couronne qu'elle fait le geste de venir déposer sur la tête de Cartier. Cette *Renommée* mesure dix-huit pieds et l'expansion de ses ailes, vingt. Elle pèse 12,000 livres! Enfin, à chacune des quatre approches du monument est placé un piédestal en granit, qui sera surmonté par des lions en bronze mesurant chacun neuf pieds de hauteur par trois pieds huit pouces de largeur. En arrière du monument, on placera deux lampadaires en bronze. De larges terrasses gazonnées s'étendront tout autour.

Ce monument est-il beau, est-ce une oeuvre d'art, est-ce un chef-d'oeuvre? Nous savons qu'on l'a beaucoup critiqué; mais nous croyons qu'on a mis à cette critique trop de passion et un parti-pris évident. Il est certain qu'il est riche — il a coûté plus de cent mille dollars — et qu'il a grande allure. Les figures et les sentences qui le décorent sont sûrement bien choisies. Les groupes symboliques sont vraiment d'heureuse venue et tous très significatifs. L'auteur, le sculpteur Hill, est du reste un artiste de réputation. Il nous paraît toutefois, qu'on nous permette cette franchise, que s'il a fait grand dans l'ensemble et s'il a réussi dans les détails ses divers groupes et ses diverses figures — notamment la figure de Cartier qui est bien vivante — il n'est pas arrivé à faire *parler* son monument, comme le *Maisonneuve* d'Hébert, par exemple, ou la *Jeanne Mance* du même. Cartier n'est-il pas, en effet, un peu écrasé par l'immense colonne sur laquelle il s'appuie? C'est ce que plusieurs prétendent non sans raison. Et puis, cette *Renommée,* aux ailes étendues, trop court vêtue à notre goût et qui paraît en équilibre instable au sommet de la colonne, n'aspire-t-elle pas à descendre? C'est peut-être l'idée que l'artiste a voulu rendre, puisque sa *Renommée* s'apprête à couronner Cartier, qui est en bas, si loin.

Mais alors, pourquoi ne l'a-t-il pas placée plus près de son héros? On voit quelque part en Russie, à Moscou ou à Saint-Petersbourg, une magnifique *Fame,* aux deux larges ailes,elle aussi, posée sur un pied, au sommet d'une colossale stèle, qui ressemble à celle de M. Hill comme une soeur. Mais elle plane ainsi de haut sur une batterie de canons pointés vers le ciel. On s'explique mieux qu'elle reste, de pareille façon, sur un pied, tout là-haut, prête à partir... si les canons éclatent! Mais celle de notre Cartier?... Non, que M. Hill nous le pardonne, sa *Renommée*, si haut et si loin juchée, ne nous plaît pas, et son immense colonne écrase trop Cartier. Il reste quand même, nous l'avons dit, que, dans son ensemble, ce monument a grande allure. Nous savons beaucoup de gens — dont Mlle Hortense Cartier — qui trouvent que c'est vraiment une belle oeuvre. Nous ne sommes qu'un profane d'ailleurs, et nous laissons à de plus compétents de porter le jugement définitif.

* * *

Une fois le monument inauguré, et comme la pluie tombait toujours, les personnages officiels et les invités d'honneur, conduits par le président et les membres du comité du centenaire, se rendirent, cependant que les coups de canons traditionnels tonnaient,à l'arsenal des Grenadier Guards, qui se trouve juste en face du parc Mance, sur la rue Esplanade, coin Rachel. La vaste salle du grand édifice fut bientôt remplie. C'est là que furent prononcés les discours de circonstance.

En saluant le gouverneur général, M. Villeneuve avait dit excellemment :

Sa Majesté le roi a gracieusement consenti à dévoiler, de son château de Balmoral, ce monument qui a été érigé pour perpétuer, dans les âges

futurs, la mémoire des idéals et des principes que, de son vivant, sir Georges-Etienne Cartier s'est efforcé d'inculquer aux siens, et le travail gigantesque que sa noble ambition et sa persévérance l'ont fait accomplir pour son pays. Il dira comment le Canada eut tout son amour, comment il avait foi en son avenir et comment toutes ses espérances étaient fondées sur l'unité de toutes les races pour le succès du gouvernement du pays.

Dans son discours de bienvenue aux citoyens, le président du comité du centenaire, après avoir remercié les autorités gouvernementales et tous ceux qui ont aidé à l'oeuvre du monument entreprise il y a sept ans, avait ainsi précisé le but qu'on s'était proposé et auquel on arrivait heureusement aujourd'hui :

Par ce monument nous avons voulu perpétuer, dans le bronze et le granit, l'esprit de l'oeuvre de Cartier, son génie, son dévouement et sa loyauté, autant de vertus qu'il a déposées sur l'autel de sa patrie. Le sculpteur a mis en relief les espérances de Cartier, ses ambitions et ses oeuvres. Cartier avait conçu un Canada s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, et ce monument parle éloquemment de la réalisation de ses voeux. Il témoigne de son amour pour son pays, il prêche l'union que Cartier a tant désirée. Pendant des siècles, nous l'espérons, il dominera la cité qui fut le théâtre de ses efforts de jeune homme et de ses exploits d'homme mûr, là où il a remporté ses plus grands triomphes personnels et politiques — du Mont-Royal regardant le Saint-Laurent sur les eaux duquel, confiant dans les destinées du Canada comme grenier de l'empire, il avait vu des vaisseaux battant pavillon de chaque nation du globe et chargés des richesses du commerce du monde entier. C'est là notre espérance, ce pourquoi nous avons travaillé sans relâche, afin que ce monument immortalise l'oeuvre de ce grand homme d'Etat et redise aux générations futures ses leçons de loyauté, de patriotisme, de paix et d'harmonie.

Une fois qu'on eut pris place à l'arsenal des Grenadier Guards, et avant d'inviter l'honorable M. Thomas Chapais à prononcer le panégyrique de Cartier, M. Villeneuve présenta à Mlle Hortense Cartier l'adresse suivante :

Madame,

Vous portez un beau nom et le sang qui coule dans vos veines est riche et noble : c'est le nom et c'est le sang de sir Georges-Etienne Cartier, votre père, l'homme d'Etat distingué à qui nous devons la Confédération canadienne. Au jour de son apothéose, rien ne pouvait être plus agréable à notre peuple, *qui se souvient*, que de vous recevoir, vous, son unique enfant survivante.

Vous êtes, madame, l'hôte du pays. Le comité du centenaire Cartier, qui comprend des représentants de tous les groupes du Canada, anglais et français, unis dans une véritable entente cordiale, est heureux et fier de vous dire, par la bouche de son président, que vous êtes ici la bienvenue. Vous ne sauriez ne pas l'être, vous, la fille de sir Georges, en ces jours de joyeuse fête, consacrés, sur les bords du fleuve majestueux et au pied du mont royal qu'il a tant aimés, à son souvenir et à sa gloire.

Sur la côte d'azur, à Cannes, où vous habitez, fidèle au cher souvenir de votre illustre père et de lady Cartier, vous perpétuez, madame, avec grâce et dignité, les traditions canadiennes d'aimable hospitalité que sir Georges avait naguère célébrées en chantant *son pays, ses amours*. Les princes et les rois fréquentent chez vous. Les pauvres y trouvent aussi, nombreux, un charitable asile. Votre villa, la " Liane ", est devenue pendant la guerre un hôpital pour les blessés anglais et français. Et tout cela, c'est bien de votre lignée.

Vous avez su montrer, madame, par votre dignité de vie et par votre charité devenue proverbiale, que bon sang ne peut mentir. Soyez remerciée d'avoir ainsi maintenu, selon le mot de sa devise *franc et sans dol*, toujours clair et toujours pur, le blason de votre illustre père, notre grand sir Georges-Etienne Cartier. Tout spécialement, soyez remerciée d'avoir bien voulu être des nôtres pour son apothéose.

Cette adresse, disons-le en passant, a été superbement calligraphiée et enluminée par l'artiste Charlebois. Elle constitue une véritable oeuvre d'art qui restera. Mlle Hortense Cartier, visiblement émue, répondit à ce salut délicat avec infiniment de tact et de dignité. En quelques mots, elle sut tout dire et le dire parfaitement. Voici le texte de cette allocution, si simple, qu'on a dit être un modèle du genre :

Monsieur le président,

Je vous remercie pour les sentiments de cordiale bienvenue exprimés dans cette adresse, et je saisis cette occasion pour dire combien je suis reconnaissante pour les nombreuses preuves de sympathie qui m'ont été témoignées depuis mon arrivée.

En voyant la prospérité toujours croissante du Canada, je suis heureuse et fière de penser que les grands talents et l'inlassable activité de mon père y ont si largement contribué.

Cette prospérité du Canada, son pays, ses amours, tous savent comme moi qu'il en avait eu d'avance la claire vision.

Il ne me reste plus qu'à remercier Dieu, qui a permis que je vive pour être présente à cette fête.

* * *

C'est l'honorable M. Thomas Chapais qui avait été chargé de faire le panégyrique de Cartier en ce jour de son apothéose. Le comité avait eu la main heureuse. Les lecteurs de la *Revue canadienne* connaissent depuis longtemps M. Chapais. Personne n'avait plus que lui autorité pour parler de Cartier. Il l'a fait avec une maîtrise parfaite. La tâche n'est pas facile de résumer et de condenser un pareil discours. Il nous faut pourtant nous y résigner. Nous ne saurions, sans déborder notre cadre, le publier ici en entier. Nous croyons bien que M. Chapais, qui a fait dans sa vie tant de bons et beaux discours, n'en a jamais prononcé de meilleur, ni avec plus de conviction, ni avec plus de réelle éloquence, celle qui vient du coeur et tout ensemble jaillit du fond des choses.

L'orateur débute en racontant qu'en 1837 — Cartier avait 23 ans — *Le Canadien* de Québec annonçait un jour la mort d'un jeune patriote, " doué au plus haut point des qualités du coeur et de l'esprit et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière ". Il s'agissait de Cartier. Mais M. Chapais ne dit pas que c'est Cartier lui-même qui annonçait ainsi sa

propre mort — ce que M. Decelles nous a appris depuis longtemps, en nous expliquant que le futur grand homme, compromis dans les " troubles " de Saint-Denis, voulait ainsi détourner de sa personne l'attention du public et des autorités. Tout ce que M. Chapais en retient, c'est qu'en effet une " brillante carrière " attendait le jeune proscrit de 1837. Lorsqu'on étudie l'histoire, expose l'orateur, l'énergique et attachante physionomie de Cartier nous apparaît avant tout celle d'un homme d'Etat et celle d'un patriote. Tout le discours de M. Chapais se ramène à ces deux points. " Cartier eut de l'homme d'Etat les facultés puissantes. Il eut du patriote les généreuses ardeurs. En sa personne se fondent et s'unissent ces deux caractères, qui ne se rencontrent pas et ne s'équilibrent pas toujours dans la vie publique... "

L'homme d'Etat, argumente M. Chapais, doit savoir prévoir, savoir concevoir et savoir agir. Cartier fut cet homme-là. Au lendemain du drame de 1837, dont il avait été l'un des acteurs, " il comprit que la tactique constitutionnelle réussirait là où le dévouement aveugle avait échoué ", et c'est pourquoi il adhéra à la politique de La Fontaine. De même, il montra qu'il savait prévoir en favorisant la construction des chemins de fer. Il ne le montra pas moins en voulant et en faisant la Confédération. Non seulement Cartier manifestait son extraordinaire puissance cérébrale par la multiplicité de ses desseins et de ses sollicitudes, non seulement il savait prévoir et concevoir, mais il pensait pour agir et il concevait pour accomplir. Il ne s'empressa pas cependant d'entrer dans la politique, " voulant d'abord, " dit l'orateur — et c'est une leçon précieuse à retenir pour les jeunes —, " asseoir sur de fortes assises sa situation professionnelle ". Il avait 34 ans quand il devint député, 42 ans quand il entra dans le cabinet McNab-Taché, et 44 ans quand il accepta de diriger le ministère. Il s'était pourtant très vite fait con-

naître comme étant absolument digne du premier rang. Devenu premier ministre, il fut jusqu'à sa mort la plus grande figure politique du Canada français. Et ici, M. Chapais campe son héros et définit sa manière, en quelques phrases qui constituent le plus fidèle des portraits : " Si nous voulions le caractériser d'un trait, expose-t-il, nous dirions qu'il n'avait rien du charmeur, mais qu'il avait tout du lutteur. Il ne séduisait pas, il convainquait. Il ne captivait pas, il entraînait. C'était un chef, un meneur d'hommes, un directeur de volontés et, pour nous servir de l'expression consacrée en ces derniers temps, un admirable professeur d'énergie. "

Pour mesurer la vraie stature et peser toute la valeur de Cartier, il faut, continue M. Chapais, étudier et scruter son oeuvre immense. Premier ministre du pays, il est partout, il est de tout, il est dans tout. Qu'on nous permette de citer dans son texte l'admirable raccourci par lequel M. Chapais a su si bien préciser l'oeuvre de Cartier comme homme d'Etat, car, franchement, cela ne se résume pas. Citons donc :

C'est lui qui, après M. Drummond, prend la part la plus active au règlement de la question seigneuriale de 1854. C'est lui qui présente les deux lois de 1856, dont l'objet est de donner un plus vif essor au progrès de l'éducation par la création des écoles normales et du conseil de l'instruction publique. C'est lui qui rapproche la justice des justiciables, qui la rend plus expéditive et moins coûteuse par la bienfaisante décentralisation judiciaire. C'est lui qui simplifie les études légales et assure plus de fixité à la jurisprudence en dotant le Bas-Canada d'un code civil. C'est lui qui, plus que tout autre, sous l'Union, donne l'impulsion à la construction des chemins de fer, et qui, par l'appui efficace accordé au Grand-Tronc, à la route de Montréal et Portland, et à l'érection du pont Victoria, prépare sûrement l'accroissement merveilleux de Montréal. C'est lui surtout qui est l'artisan de la Confédération, qui l'inscrit le premier dans le programme de son ministère en 1858, qui, dès cette époque, traverse l'océan pour aller soutenir l'idée en Angleterre, et qui, après plusieurs

années, grâce à ses efforts, à sa persévérance et à son influence politique, la fait aboutir sous sa forme actuelle, avec son parlement central et ses provinces autonomes. Sous le nouveau régime, loin de décroître, son rôle semble grandir encore. Il est l'auteur des principales mesures destinées à en assurer la consolidation et l'extension. En 1868, il fait décréter la construction de l'Intercolonial, d'après le tracé Robinson, afin de relier les provinces maritimes aux provinces de l'ancien Canada par une voie qui nous donne accès aux prospères établissements de la baie des Chaleurs, tout en créant dans la magnifique vallée de la Métapédia des centres nouveaux de population et de production agricole. En 1869, il va négocier en Angleterre, au nom du gouvernement canadien, avec la compagnie de la baie d'Hudson, l'achat des territoires du Nord-Ouest. Et il fait ratifier par notre parlement à son retour cette acquisition qui, pour la somme infime de trois cent mille louis, donne au Canada un domaine aussi vaste que l'Europe. En 1870, les troubles de la Rivière-Rouge mettent notre pays en face d'une difficulté grave. La situation de Cartier y devient particulièrement épineuse. Mais il parvient à maîtriser la crise, et, de concert avec ses collègues, il en trouve la solution dans la création d'une province nouvelle, le Manitoba, dont la constitution est son oeuvre en ses parties essentielles, celles qui stipulent des sauvegardes, malheureusement violées depuis, en faveur d'une population profondément attachée à ses franchises religieuses et nationales. Ce péril écarté, nous devons porter plus loin nos regards. L'acquisition des territoires du Nord-Ouest a reculé nos frontières jusqu'aux sommets étincelants des Rocheuses couronnées de neiges éternelles. Mais il nous reste une étape à franchir. Il nous faut atteindre cette mer lointaine, longtemps mystérieuse, vers laquelle cinglaient naguère les caravelles, les espoirs et le génie de Colomb. En 1871, nous faisons ce dernier pas. La Colombie anglaise devient une province canadienne. Et dans les pourparlers qui préparent cette accession si importante c'est encore Cartier que nous voyons au premier plan. C'est lui qui présente au parlement la mesure en vertu de laquelle le Canada n'aura plus d'autres limites à l'est que les flots du grand océan oriental. Cependant il ne suffirait pas d'avoir fait de la Confédération canadienne un pays immense baigné par l'Atlantique et le Pacifique, si les provinces de l'ouest restaient séparées de celles de l'est par de vastes solitudes. A ces parties distantes et disjointes du jeune Dominion il faut un lien qui les rapproche et les unisse. Ce lien ce sera une voie ferrée gigantesque, qui vaincra l'éloignement et l'espace, qui conquerra le désert à la civili-

sation, qui contournera les mers intérieures et escaladera les pics altiers, qui jettera un trait d'union prodigieux entre la navigation transatlantique et la navigation transpacifique. Ici encore c'est à Cartier que revient l'initiative. Le 26 avril 1872, il se lève dans la Chambre des communes: " J'ai l'honneur, dit-il, de proposer un petit bill, et qui porte un titre modeste; mais il décrète la construction du chemin de fer du Pacifique. " Après un assez long débat le bill est adopté et c'est alors que sir Georges pousse ce cri resté célèbre: " All aboard for the West! " — " En route pour l'Ouest! "

Ce devait être là son dernier acte parlementaire. M. Chapais rappelle que Cartier, malade, partait, à l'automne de 1872, pour l'Angleterre. Il devait y mourir le 20 mai 1873. Puis l'orateur entreprend de nous faire voir, en Cartier, le patriote. Et d'abord, il donne du patriotisme cette définition: " Il consiste à aimer son pays et à s'efforcer de lui être utile. " Or sir Georges aimait son pays, " ce Canada aux aspects grandioses et à l'émouvante histoire ". Il brûlait de se dévouer à son service. Tout jeune encore, " il se jette dans le mouvement insurrectionnel et paie de sa personne à Saint-Denis ". Plus tard, son amour de la patrie s'affirme dans les luttes parlementaires et dans les conseils de l'Etat. Les hommes de tous les partis peuvent saluer maintenant, dans sa carrière publique, des oeuvres et des actes incontestablement consacrés au service du pays. Parmi ces oeuvres, l'orateur distingue celle de la Confédération. Et, ici, il faut citer encore:

Assurément, le patriotisme, dans un pays, n'est l'apanage exclusif d'aucune race ni d'aucun groupe de citoyens. Mais je crois avoir le droit de dire, et je crois qu'il importe de rappeler en un jour comme celui-ci, que le patriotisme canadien-français revêt un caractère *sui generis*. Quand on en serute les éléments constitutifs, on constate qu'il est *bi-partite*. Il est fait en même temps de souvenir et d'espérance. Il se nourrit de la mémoire du passé et des aspirations vers l'avenir. Pour tout résumer en deux mots, il est à la fois traditionnel et progressif: tra-

ditionnel, parce qu'il plonge ses racines dans trois siècles d'histoire, à travers lesquels se déroule toute une épopée d'apostolat, d'héroïsme continu, de luttes sanglantes ou pacifiques, de conquête évangélisatrice et civilisatrice; progressif, parce que, tout en restant inébranlablement fidèle à ce qui constitue l'héritage religieux et national des aïeux, il entend s'adapter aux circonstances nouvelles, aux modifications nécessaires, apporter sa coopération active au développement du pays et jouer efficacement son rôle dans l'oeuvre de la prospérité canadienne. Ce dualisme patriotique n'a jamais été mis en un relief plus saisissant que par sir Georges-Etienne Cartier dans sa collaboration prépondérante à l'établissement du régime fédéral. Deux idées maîtresses ont alors inspiré son action et coordonné ses efforts: d'une part, sauvegarder tout ce que les Canadiens français tiennent pour intangible et sacré, leur foi, leur langue, leurs institutions nationales; et, d'autre part, contribuer puissamment à l'édification d'un Canada agrandi, d'un Etat aux proportions plus vastes, aux horizons plus larges, capable, par le groupement des énergies dispersées, d'aspirer à un plus prospère et plus glorieux avenir. Asseoir sur des bases indestructibles notre survivance catholique et française par la restauration de l'autonomie bas-canadienne et nous ouvrir, à nous en même temps qu'aux autres provinces et à nos concitoyens de toute origine, un nouveau champ d'action, où la mise en commun des ressources, des forces, des moyens, des initiatives, permettrait d'assurer au peuple canadien un magnifique accroissement de progrès économique et social: tel fut l'idéal vers lequel Cartier tendit sa volonté et son génie politique en 1864.

M. Chapais rappelle alors quelques-unes des déclarations les plus importantes de Cartier au sujet de l'avenir du pays et des moyens d'en assurer le progrès. Il affirme et démontre qu'il eut ce qu'il appelle le patriotisme provincial et le patriotisme fédéral. Ce fut là la force de sa politique et c'est là ce qui fait sa gloire. Le développement de ces deux pensées conduit l'orateur à la plus émouvante des péroraisons. Nous ne résistons pas au plaisir de donner encore dans son texte toute la dernière partie de ce puissant discours:

La vie et l'oeuvre de Cartier prouvent que le dualisme patriotique dont il fut l'incarnation loin d'être une faiblesse est une force et un élément

de progrès. Les deux sentiments se confondent et se complètent. L'histoire nous démontre que le patriotisme national prend sa source dans le patriotisme régional. Pour que la petite patrie soit libre, forte, prospère, ne faut-il pas que la grande patrie ait la jouissance incontestée de tous ces biens? Ah! messieurs, cette vérité est apparue en traits de feu aux héros de la formidable guerre dont nous sommes sortis victorieusement avec la grâce du Très-Haut. Pourquoi le paysan de la Bretagne, de la Picardie, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Provence, se battait-il, lorsqu'il faisait de sa poitrine un rempart à sa patrie? Il se battait pour que, dans une France délivrée, triomphante et glorifiée, il y eût une Bretagne, il y eût une Picardie, il y eût une Bourgogne, il y eût une Champagne, il y eût une Provence, tranquilles, assurées de vivre dans la paix, dans la sécurité, dans le travail fécond. Il luttait, il souffrait, il tenait, il mourait, pour que l'âme bretonne, l'âme picarde, l'âme bourguignonne, l'âme champenoise, l'âme alsacienne et l'âme lorraine, encore une fois maîtresses de leur essor, pussent donner, par la communion sacrée de leurs oblations héroïques, à la grande âme collective de la France une beauté rajeunie, une vertu nouvelle, des énergies retrempées, un plus magnifique rayonnement et une plus irrésistible puissance d'expansion civilisatrice. Ce double caractère du vrai patriotisme, à une heure moins tragique et sur un théâtre moins illustre, sir Georges-Etienne Cartier en a donné une démonstration frappante. Il a voulu qu'il y eût dans un Canada plus grand, plus populeux, plus riche, plus fort, mieux armé pour toutes les luttes de notre âge, une province de Québec maîtresse de son orientation religieuse et nationale, libre et tolérante, autonome et généreuse, jouissant sans entraves de ses franchises tout en contribuant et en participant largement au progrès général. De cette noble conception, réalisée à travers bien des obstacles, Cartier conservera l'impérissable honneur. Les hommes d'Etat ne font pas toujours tout ce qu'ils veulent. Mais l'équitable histoire ne doit pas leur refuser son hommage s'ils savent accomplir tout ce qu'ils peuvent. Cet hommage, ne craignons pas de le proclamer en ce jour, Cartier l'a noblement mérité. Il a réussi, dans l'élaboration du régime fédéral, à fortifier et à sauvegarder pour sa province les droits dont sa nationalité avait obtenu progressivement la reconnaissance à travers un siècle de vicissitudes. Et cela ne l'a pas empêché de marquer sa place parmi les plus actifs constructeurs de la grandeur canadienne. Patriote et homme d'Etat, il a aimé et il a servi sans défaillance durant toute une vie d'inlassable labeur. Répudiant l'erreur

généreuse commise à une heure critique de sa jeunesse, il a été un loyal sujet de la couronne britannique, et, en même temps, un citoyen passionnément dévoué aux intérêts de sa patrie. On peut sans doute signaler dans sa carrière, comme dans celle de tous les hommes politiques, des erreurs et des fautes. On n'y relèvera ni une lâcheté, ni une trahison. Fidèle à la foi ainsi qu'aux traditions de ses pères, il s'est toujours abstenu d'attenter aux convictions et aux droits de ceux qui n'étaient ni de sa croyance ni de son sang. Son caractère, son effort, ses oeuvres, son amour de la justice et son respect de la parole donnée restent comme une leçon pour tous les hommes publics de ce pays. Et c'est incontestablement un devoir de gratitude nationale que nous accomplissons aujourd'hui par l'érection, au pied de ce mont royal, d'un monument grandiose, destiné à immortaliser la mémoire de l'homme " franc et sans dol " dont le nom restera l'un des plus grands de notre histoire.

* * *

D'autres discours encore, et de très beaux, devaient être prononcés à cette inauguration du monument Cartier, L'honorable M. Doherty, au nom du gouvernement fédéral, sir Lomer Gouin, au nom de la province, Mgr Georges Gauthier, au nom de l'Eglise, M. J.-V. Desaulniers, au nom de la Saint-Jean-Baptiste, l'évêque anglican Farthing, puis des représentants des classes ouvrières devaient tour à tour louer et célébrer le grand Canadien dont on faisait l'apothéose. Il nous faut hélas, à notre grand regret, absolument nous borner. Nous allons, pour ce motif, nous arrêter aux seuls discours du premier ministre de Québec et de l'évêque auxiliaire de Montréal. Disons cependant, en quelques mots, que l'honorable M. Doherty, le très révérend M. Farthing, M. Desaulniers et les autres orateurs ont tous fait un bel éloge de Cartier. "Point n'était besoin de monument, a dit M. Doherty, pour rappeler la mémoire de sir Georges. On n'a qu'à jeter les yeux autour de soi, par tout le Dominion, pour y lire son nom sur tout ce qui existe. Cartier était un sincère. Il mettait lui-

même le premier en pratique les conseils de justice et de tolérance qu'il enseignait aux autres. Sa vie est une leçon et un grand exemple." — "Le grand Canadien que nous célébrons, continuait l'évêque anglican Farthing, était un homme de principes qui, tout en ne transigeant pas avec les siens, savait respecter ceux des autres. Il a connu le succès et les honneurs, mais il n'a jamais recherché la popularité en sacrifiant le devoir. Toujours, il voulait avant tout être utile à son pays. Quand vint pour lui l'heure des revers, il les accepta avec dignité. C'est à Cartier et à ceux qui ont collaboré à son oeuvre que nous devons un Canada uni dans une politique de justice mutuelle et de liberté pour tous." — " La société Saint-Jean-Baptiste, ajoutait enfin M. Desaulniers, s'enorgueillit de pouvoir considérer Cartier comme celui qui, après Duvernay, a jeté les bases de son organisation, a présidé à ses débuts et lui a donné une orientation dont elle ne s'est jamais écartée. Son profond amour de son pays, éclairé par l'étude, vivifié par le désir de servir, ennobli par la souffrance et le dévouement, devait être le phare de toute la vie de Cartier, sa raison d'être et d'agir, sa force dans la lutte et sa confiance en des destinées dont il était peut-être le seul parfois à présager les grandeurs. " Ces divers témoignages rendus à la mémoire de Cartier, il est à peine besoin de le signaler, constituent à eux seuls un très bel hommage. Mais précédemment, après le panégyrique qu'avait prononcé M. Chapais, sir Lomer Gouin et Mgr Gauthier avaient, eux aussi, magnifiquement loué le grand Canadien que fut sir Georges. Enregistrons, pour finir, les parties les plus substantielles de ces deux fortes et fières allocutions.

Après avoir affirmé que l'heure était bien venue d'élever un monument à sir Georges-Etienne Cartier, après avoir salué d'un mot délicat la présence de Mlle Hortense Cartier, après avoir félicité l'artiste-sculpteur à qui est dû le monument

Cartier, M. Hill, et aussi son historien, M. Boyd, l'honorable premier ministre de Québec s'est exprimé ainsi :

Depuis cent cinquante ans et plus, les Canadiens français font partie d'un empire dont la population se compose de quelques centaines de millions d'individus de toutes les races et de toutes les nationalités... Nous ne sommes qu'une humble minorité dans cette colossale agglomération. Or, il est intéressant de se demander si la poignée de sujets franco-canadiens perdus dans l'immensité du Nouveau-Monde est restée étrangère aux destinées de cet empire ou si elle n'a pas plutôt contribué de quelques matériaux à ce qui en forme aujourd'hui la structure. Deux idées maîtresses sont aujourd'hui à la base de la constitution qui régit les rapports de la métropole et des colonies, deux idées si importantes que, sans elles, on ne saurait plus concevoir l'empire britannique ; deux idées qui ont fait sa force dans le passé comme elles font encore sa force dans le présent ; deux idées que les grands empires dont parle l'histoire n'ont pas connues ou, du moins, n'ont jamais mises à exécution. Ces deux idées, ai-je besoin de le mentionner, l'une, c'est l'autonomie locale, et l'autre, c'est la réunion en confédération des provinces autonomes. A la première de ces idées s'attachent les noms de deux frères d'armes dont nous conservons fidèlement la mémoire : La Fontaine et Baldwin. La seconde suggère les noms de deux autres compagnons que nous sommes toujours heureux d'associer dans nos souvenirs : Cartier et MacDonald. L'oeuvre exécutée avec succès au Canada par La Fontaine et Cartier fut ensuite imitée dans les autres colonies et c'est ainsi que nous, Canadiens français, avons acquis le droit, grâce à nos deux illustres compatriotes, de nous sentir de moins en moins étrangers dans cet empire qui porte la trace de leur génie et de leurs efforts.

Cartier fut, avant tout, une volonté agissante. Il savait vouloir et il savait agir. Homme d'Etat dans toute l'acception du mot, il eut de grandes conceptions en même temps que la hardiesse voulue pour les réaliser. Lutteur courageux et patriote clairvoyant, il a su faire au moment opportun, sans craindre la critique et sans redouter l'impopularité, les alliances nécessaires pour assurer la survivance de sa race sur la terre canadienne. Et c'est ainsi que ce meneur d'hommes a pu jouer un rôle considérable dans ce pays et continuer brillamment l'oeuvre de La Fontaine. Dans tous les grands travaux publics qui ont été exécutés de 1850 à 1872, dans toutes les principales mesures qui ont été adoptées vers la même

époque, partout on est sûr de retrouver Cartier. Rien ne s'est fait où l'on ne sente sa volonté. L'abolition de la tenure seigneuriale, la réforme de nos lois sur l'enseignement, la codification de nos lois civiles, la construction du Grand-Tronc, voilà autant de questions qui lui ont fourni l'occasion de donner la mesure de son talent. Mais une question plus importante encore devait mettre ses qualités à l'épreuve : c'est la Confédération qui, d'après le témoignage même de MacDonald et de Tupper, eût été impossible sans lui et qu'il devait bientôt couronner par l'annexion des territoires de l'Ouest.

En érigeant ce monument à la gloire de Cartier, c'est un hommage bien mérité que nous rendons à notre illustre compatriote ; mais c'est aussi un enseignement que notre génération donne à celles qui devront lui succéder dans le pays. Ce monument leur rappellera la part très large et très brillante que Cartier a prise dans l'élaboration des destinées du Canada. Il leur rappellera également que la Confédération est une oeuvre à laquelle notre race a intelligemment collaboré et qu'il est du devoir des Canadiens de demain, comme il est du devoir des Canadiens d'aujourd'hui, de défendre, de protéger et d'aimer. La Confédération, Cartier a voulu qu'elle fût grande, qu'elle fût forte, qu'elle fût tolérante, qu'elle fût durable. Il a voulu qu'elle fût hospitalière à tous, ingrate à personne. Mais, par-dessus tout, il a voulu que sa race s'y développât harmonieusement, à l'ombre d'une constitution qui lui laissait, dans la vieille province française de Québec, le contrôle absolu de ses destinées. J'ai la conviction que, plus tard, dans 50 ans, dans 100 ans et plus, l'on dira comme l'on dit aujourd'hui que Georges-Etienne Cartier a bien mérité de la patrie, de même que l'on continuera gaiement à chanter, dans nos foyers heureux, le doux refrain *O Canada, mon pays, mes amours!*

Immédiatement après sir Lomer Gouin, Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, prit à son tour la parole. C'était l'Eglise, dont Cartier fut toujours le fils par sa foi, et dans les bras de laquelle il est mort, qui, par la voix éloquente de l'un de ses pontifes, mêlait ses hommages à ceux des hommes d'Etat et à ceux de tout le peuple. Ayant, d'un mot, expliqué les raisons de sa présence en cette circonstance solennelle, le distingué prélat, d'une voix chaude et dans un langage de haute tenue littéraire et oratoire, parla comme suit du grand homme qu'on célébrait :

Ce n'est pas sans fierté que je vois aujourd'hui sir Georges-Etienne Cartier entouré des hommages et de la reconnaissance de notre pays tout entier, et il ne m'est pas du tout indifférent que l'homme dont on loue les desseins grandioses, les conceptions hardies, le cerveau puissant, les oeuvres dont le pays n'épuisera pas de sitôt la fécondité, qu'un tel homme, dis-je, ait été catholique. Son exemple démontrerait une fois de plus, s'il en était besoin, que la pratique de la foi catholique n'a jamais été une gêne pour un esprit puissant qui pense juste.

Il y a pourtant des services d'un autre ordre qui nous attachent à lui. Ces services rendus à l'Eglise, Cartier fut un jour amené à les énumérer, et l'on ne saurait contester qu'à cet égard son oeuvre soit considérable. Il aurait à se rendre le témoignage " que l'on ne saurait citer un seul cas où il ait été en défaut ". Me sera-t-il permis de faire un choix dans cette oeuvre et de rendre un hommage particulier à tout ce qu'il a fait pour maintenir et fortifier dans le Bas-Canada la puissance de la paroisse ? Ce n'est pas d'hier que tous ceux qui nous observent font remonter à notre organisation paroissiale le mérite de nous avoir conservé notre caractère et nos moeurs et d'avoir été le premier théâtre où nos pères aient appris à défendre leurs droits. Seulement, il convient de faire honneur à Cartier d'avoir entouré notre existence paroissiale de ces garanties légales qui, dans l'ensemble du monde catholique, donnent à notre organisation religieuse une physionomie unique.

Comment oublierais-je que cet amour de l'Eglise s'appuyait chez lui sur une foi sincère? Il n'a jamais fait mystère de ses croyances. Dans la longue série de ses discours, où il y a plus d'idées que de sentiments, et où l'imagination vient trop rarement parer de ses grâces la structure des faits sur laquelle s'appuie sa puissante logique, il y a parfois une pointe de sentiment qui se fait jour. En 1866, dans un débat où il est question du " désétablissement " de l'Eglise d'Irlande, il jette à la Chambre cette déclaration : " Je prie la Chambre de m'excuser si je parle ainsi. Ce sont là des sujets que je n'aime pas à aborder et qu'il est désagréable de traiter sans nécessité dans une société mixte ; mais je suis catholique, et jamais cette Chambre, ni aucune autre Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables et plusieurs me sauront gré de les avoir défendues. " Il disait vrai, et sans qu'il y eût la de sa part aucune manoeuvre, il est certain que ses compatriotes lui savaient gré de défendre ses convictions religieuses et les leurs.

Le recul de l'histoire commence pour Cartier et nous permet d'apprécier plus justement les causes de son emprise. L'on peut expliquer son succès auprès de ses compatriotes par la puissance de sa personnalité, et il est bien certain que malgré soi l'on devrait se sentir fier d'un tel homme et de lui être uni par la communauté du sang. Ce qu'il faut dire cependant, si l'on veut être juste, c'est que le peuple croyant et catholique du Bas-Canada avait conscience de trouver en lui une expression complète, et, si l'âme de notre race s'est donnée à lui de si magnifique façon, c'est qu'elle trouvait dans la noblesse de son caractère, et surtout dans la fermeté de ses croyances, sa profonde sécurité.

Elle lui sut gré en particulier de s'être fait le défenseur des minorités. En ce pays mixte, où les relations de bonne entente ne sauraient exister sans le respect des droits de chacun, elle a vu en lui l'apôtre d'une idée chrétienne qui a d'ailleurs toujours fait le fond de ses propres dispositions. L'on a parlé de l'oeuvre grandiose au service de laquelle Cartier a mis la ténacité de ses efforts et la clairvoyance de son grand esprit. Sans vouloir devancer le jugement de l'histoire, et bien que je pense à part moi que son grand effort n'aura pas été stérile, il est un jugement qu'au pied de ce monument, nous, Canadiens français, pouvons attendre sans crainte : c'est celui qui dira que dans l'ensemble de la Confédération nous avons été les premiers, que nous sommes les seuls, à comprendre la pensée de Cartier et que nous avons tenu loyalement les engagements qu'il a pris en notre nom. Et s'il contemple aujourd'hui l'apothéose dont il est l'objet, j'imagine qu'à côté de ce monument de granit et de bronze qui va perpétuer visiblement son souvenir, il est un autre monument qu'il doit considérer avec une fierté plus grande encore : celui que ses compatriotes auront élevé à sa plus intime et chère pensée par leur fidélité scrupuleuse et parfois héroïque à la parole qu'il a donnée.

* * *

En 1872, au moment où, partant pour l'Angleterre, sir Georges-Etienne disait *au revoir* à ses amis—cet *au revoir* qui devait être un *adieu!*—il prononça ces paroles mémorables : " J'ai toujours travaillé pour obtenir pour mes compatriotes la plus grande somme d'avantages et de bonheur possible. J'ai défendu leurs droits sans jamais broncher et sans jamais

non plus empiéter sur ceux des autres nationalités. Tel a toujours été le but de ma vie politique. " (8 août 1872).

Ce témoignage que Cartier se rendait à lui-même, il nous semble bien que, dans ces fêtes de l'inauguration de son monument à Montréal, la postérité, après tout près de cinquante ans, vient d'y souscrire superbement.

A l'heure où il prononçait les paroles que nous venons de rapporter, à son départ pour l'Europe, Cartier, défait par Jetté, humilié et malade, pouvait se croire méconnu et incompris. L'histoire devait noblement le venger. Elle a parfois de ces surprises. Franc et sans dol, droit et tout d'une pièce, homme d'Etat et patriote, Cartier fut un grand homme, l'un des plus grands des nôtres. C'est un grand homme aussi que la postérité saluait en lui, à Montréal, ce 6 septembre 1919, en inaugurant le monument de granit et de bronze qui consacre sa mémoire et perpétuera sa gloire.

Elie-J. AUCLAIR,

de la Société Royale du Canada.

1840

A l'occasion des fêtes de sir Georges-Etienne Cartier, nos causeries roulaient sur 1840-1870, tout naturellement. Or, j'ai plus d'une fois pensé que le monde actuel, ou, si vous voulez une autre formule, que le dix-neuvième siècle a commencé en 1840. Revoyez vos souvenirs, si vous êtes un vieillard de 80 ans; rappelez-vous vos lectures, si vous n'avez que 50 ou 30 ans; remontez, les uns et les autres, aux réflexions que vous fîtes autrefois sur les temps plus reculés, disons ceux de 1770 à 1840; comparez toute chose en prenant pour date médiane 1840 et vous direz comme moi: " Quand je suis venu sur cette terre, Dieu créait le monde actuel avec ses traits caractéristiques tout à fait différents de ceux d'autrefois ! "

De 1840, en reculant, vous avez de longs siècles, toujours les mêmes, avec des variantes de détails très visibles, ça et là, mais sur un fond qui reste uniforme. A partir de 1840 la transformation se dessine, lentement il est vrai, cependant bientôt apparente aux regards investigateurs.

Je sais bien que les beaux talents poétiques de 1840 se lamentaient de la décadence générale et nous faisaient entrevoir une humanité descendant la côte. Ils ont tenu ce langage jusqu'en 1850, sans comprendre que tout changeait autour d'eux et qu'un esprit nouveau s'était incarné dans la partie du monde se disant civilisée. La marche du renouveau était déjà sensible vers 1850. Elle avait fait ses premiers pas en 1840.

La vapeur, la presse, les sciences ont révolutionné trois nations: la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Ensuite, et sans trop de retard, les autres les ont imités sans secousse.

Rien des Etats-Unis n'était connu en Europe. Rien des colonies n'avait de valeur aux yeux des politiques. Aucun gouvernement n'était compris des peuples et ces gouvernements ne se comprenaient pas eux-mêmes. La vie ordinaire, le commerce, l'agriculture, les industries, les routes, les transports, la navigation, les finances, la poste aux lettres, la situation des ministres d'Etat, la voirie, les grands chemins, l'absence des ponts, l'éclairage des villes, les privilèges, l'encombrement des lois, l'ignorance du régime municipal et combien d'autres choses allaient du train des siècles disparus. C'est à peine si, par intervalle, une voix s'élevait pour réclamer des réformes! Et encore lui répondait-on que, si pareil changement valait la peine qu'on s'en occupât, on l'aurait exécuté depuis longtemps. Le sens commun, qui n'est pas commun du tout, avait été constamment refoulé en arrière. Très peu de personnes écoutaient avec quelque intérêt une proposition nouvelle. La masse s'y montrait toujours hostile. C'était un cercle fermé! On y entrait en naissant, on n'en sortait point.

Combien je suis heureux de n'avoir pas vu le jour en 1770! Si ce mauvais sort m'était échu, moi aussi j'aurais songé à la fin du monde pour 1840, et vous savez si la terreur de l'an quarante est loin de nous à présent.

Ceci vous étonne? Mais, certainement, on croyait à la catastrophe finale pour 1840, à cause de ce qui se passait. Plus on approchait de cette date inquiétante, moins l'horizon s'éclaircissait — il se chargeait plutôt de tempêtes ! Les imaginations n'auraient pas mieux demandé que le *statu quo*, tout incommode qu'il fut. Et dire que, en 1919, je place la fin du monde dans cinquante mille ans d'ici! Vous voyez maintenant qu'il faisait bon de naître autour de 1840.

La première surprise se produisit lorsqu'un bateau à vapeur alla de Londonderry à New York. Il n'y avait pas

moyen de contester un fait accompli. Ensuite vinrent les machines à battre le grain. Il fallut reconnaître que c'était réel. On posa des fils télégraphiques. La vieille routine baissa la tête, humiliée. Les Anglais tombèrent d'accord pour mettre le pouvoir politique dans la chambre des communes, inventant ainsi la responsabilité des ministres envers cette chambre et non plus envers le roi. Pour le coup, il se répandit dans le peuple une sensation, un sentiment étrange. Quoi ! tout est possible, tout peut arriver, tout arrive! Au lieu de s'obstiner, comme leurs pères, à repousser n'importe quel projet nouveau, les hommes de vers 1850 ouvraient l'oreille et méditaient.

Les Canadiens suivaient en spectateurs assez éveillés les mouvements de l'Angleterre, de la France, des Etats-Unis. L'ère nouvelle apparaissait déjà dans sa couleur et en 1848 nous avions le gouvernement responsable, sans le comprendre, par exemple! Mais il avait un air bienfaisant et nous commencions à ne plus trop craindre les innovations. De fait, nous étions en train de dépouiller le vieil homme pour nous laisser aller aux changements. Il restait cependant encore dans notre milieu un fort contingent de préjugés qui formaient muraille un peu partout. Je vous répète que 1840 fut l'origine de l'état dans lequel nous sommes aujourd'hui.

* * *

Cartier apparut juste à ce moment, avec des idées qui s'étendaient loin et embrassaient une trentaine d'années en avant. C'était plus qu'on ne voulait admettre, puisque nos esprits entraient avec peine et misère dans ce qui venait d'avoir lieu. Jusqu'en 1840 les peuples n'étaient pas arriérés. Ils étaient simplement d'accord avec le passé, ne voyant devant eux qu'un avenir semblable à l'ancienne situation.

Ils étaient arrêtés. Qui les ferait repartir ? Un homme suffit pour cela, mais où était-il ? Il était près de nous, dépassant un peu la trentaine, très bien préparé à son rôle, fortement outillé, comme nous disons en cet âge de mécanisme. Il se taillait une besogne immense proportionnée à l'étendue de nos besoins, de nos ressources futures, de notre territoire qu'il voyait d'avance se déroulant d'un océan à l'autre. S'il était venu au monde en 1770 son génie se serait perdu. Entre 1840 et 1850, il avait sa place marquée pour agir au moment opportun. Il s'empara de l'heure favorable et poussa droit au but, nous entraînant sur ses pas. Et, quand il nous laissa seuls pour disparaître de la scène, une nouvelle génération avait surgi bien autrement inspirée que celle dont il avait eu en main la direction.

Que l'on rende hommage à ses oeuvres dont les bienfaits sont incontestables, mais que l'on n'oublie pas à quel monde différent du nôtre et difficile à remuer il a eu affaire. C'est un double mérite. Les grandes actions rencontrent notre support dès qu'on nous les signale. Jadis elles se heurtaient au mur formidable des préjugés, de l'inertie, de la méfiance, de la terreur de l'inconnu, enfin à l'esprit d'avant 1840. Car cette date est le point tournant des siècles.

Benjamin SULTE.

Dans mon verger

I

C'EST une des grandes joies de mon existence de revoir mon verger de Saint-Irénée dès les premiers jours de juin de chaque année; car j'ai une amitié vraiment tendre pour mes pommiers, mes cerisiers et mes pruniers.

Je ne puis pas dire qu'ils me soient tous et toujours reconnaissants pour l'attachement que je leur témoigne; mais je suis pour eux plein de miséricorde, parce que je sais que le sol et le climat de Saint-Irénée sont un peu durs.

Cette année, ils m'avaient préparé pour mon arrivée un vrai triomphe. En débarquant du bateau, je pensais à eux et j'avais hâte de voir quelle réception ils allaient me faire. Or, j'avais à peine mis le pied sur le quai que j'en aperçus au moins trente, groupés sur la première colline du rivage, tout pavoisés de belles fleurs blanches et roses. Un vent léger agitait leurs branches festonnées comme je m'approchais d'eux, et je me sentis fier comme un triomphateur romain, ou comme un ministre qui vient d'être réélu au parlement provincial de Québec. Je les saluai en agitant mon chapeau, et je m'avançai lentement en préparant quelques jolies phrases qu'il conviendrait de leur adresser. Mon petit discours ne fut donc pas une improvisation; mais je ne leur ai pas dit que je n'étais pas préparé comme tant de faux improvisateurs qui ont un manuscrit soigneusement revisé dans leur poche. Evidemment, plusieurs furent émus, car ils me jetèrent quelques fleurs en retour de mes phrases fleuries. Je les en blâmai et je leur expliquai que leurs fleurs étaient bien plus belles et plus utiles que mes fleurs de rhétorique qui produisent rarement des fruits.

" Votre mission, leur ai-je dit, n'est pas seulement de produire des feuilles et des fleurs, comme un grand nombre d'autres arbres; c'est de produire des fruits. Ceux qui n'en produisent pas, dit le prophète Ezéchiel, doivent être brûlés! L'an dernier, vous le savez, j'en ai brûlé deux qui s'étaient desséchés je ne sais pourquoi. Et c'est ainsi que je les ai forcés à m'être utiles en chauffant ma maison. Mais ce n'est pas leur mission. "

A ce moment, j'en aperçus quelques-uns, retirés en arrière, qui paraissaient honteux de n'avoir aucune fleur à m'offrir, et je leur dis: " Pauvres amis, ce n'est peut-être pas votre faute. C'est peut-être celle de vos pères — l'atavisme! Et qui sait si vous n'avez pas à me reprocher d'avoir négligé votre formation initiale, ou si le sol où je vous ai planté n'est pas trop pauvre. Enfin, je vous pardonne pour cette année, et je reconnais que vous avez grandi et que vous portez un beau feuillage. "

Après avoir remercié ce premier groupe, j'escaladai mon grand escalier de soixante-quinze marches, et je me trouvai sur la seconde colline, au milieu d'une assemblée plus nombreuse de pommiers, de cerisiers et de pruniers, presque tous en fleurs. Ce n'étaient plus des arbres, c'étaient des bouquets. Qu'ils étaient donc beaux! Tel était sans doute l'Eden avant le péché.

Il y en avait des grands et des petits, des vieux et des jeunes, et malheureusement aussi des infirmes, des blessés, des souffrants. La vue de ces derniers troubla mon bonheur et me fit réfléchir. C'est donc comme dans la société humaine, pensai-je. Et après avoir reçu leurs hommages et leurs plaintes, je leur dis: " Mes chers amis, il y a parmi vous, comme parmi les hommes hélas! des inégalités, des infirmités et des misères de toutes sortes. Il y en a qui ne grandissent pas, ou qui sont difformes; il y en a dont la neige et les orages cassent

les branches et qui sont vaincus dans leur lutte pour la vie; mais il y en a aussi qui triomphent des adversités. — Il faut se résigner au sort qui est fait à chacun et s'efforcer toujours de se perfectionner. J'en vois parmi vous qui sont tordus, à moitié brisés, courbés vers la terre et qui me rapportent chaque année les plus beaux fruits. Ils sont admirables de constance. A côté d'eux, j'en vois d'autres qui ont très belle mine et qui restent stériles. Pourquoi?—Il semble qu'ils ont chez eux la guerre civile, ou des grèves. Les racines ne veulent plus nourrir le tronc et les branches. Elles se plaignent que leur travail est dur, obscur, souterrain, tandis que les branches jouissent du grand air et se prélassent au soleil dans de belles robes de verdure. Elles veulent révolutionner cet état de choses et jouir de la lumière à leur tour. Mais ce serait renverser l'ordre établi par Dieu, qui, en créant le monde, a donné à chacun son rôle et ses facultés ainsi que ses épreuves et ses peines. Si les branches ont une vie moins obscure, elles sont plus exposées aux vents et aux tempêtes. Et puis, quel merveilleux travail que celui des racines! Elles sont entassées, entremêlées dans le sol, et elles y choisissent les éléments de la sève qui convient à chaque arbre, comme les artistes composent les couleurs qui conviennent à leurs tableaux. Il semble que la sève qu'elles puisent dans un même petit coin de terre sera la même et alimentera les mêmes produits. Mais non, dans telles plantes elle produira telles fleurs, aux formes, aux couleurs, aux parfums de toutes sortes, et dans tels arbres elle formera toutes les variétés de fruits, avec les genres de formation, de beauté et de saveur qui leur sont propres. "

Qui nous expliquera le mystère de ce travail de la plante? Et quel est le savant qui nous fera croire que c'est le hasard qui préside à ce travail ou que c'est la matière qui possède l'intelligence infinie ? Je ne puis pas nier les miracles, ils

sont trop évidents, et les miracles me prouvent l'existence de leur auteur.

Chaque automne, je mets du fumier, tout ce qu'il y a de plus sale et de plus pourri, dans mon parterre et dans mon verger. Et, quand vient le printemps, je vois sortir de cette pourriture des fleurs admirables de coloris et de parfum, des essences embaumées, des sirops savoureux, des fruits délicieux ! Qui donc opère cette transformation? — C'est le génie de la matière, dit la science sans Dieu. O folie de l'orgueil humain, qui oublie que le ciel a versé des pleurs sur ce fumier, comme il ignore que les larmes du repentir, en tombant sur les âmes corrompues, leur font produire le parfum des plus pures vertus ! Les deux miracles se ressemblent et ne sont invisibles que pour les aveugles volontaires.

II

Voilà ce que j'écrivais au mois de juin, en admirant les fleurs de mes arbres fruitiers et en acceptant toutes leurs promesses. Mais voici que l'été est déjà passé et que l'automne s'avance.

Que sont devenues toutes ces guirlandes de fleurs blanches que mes cerisiers et mes pruniers agitaient sur mon passage il y a trois mois?

Je savais bien qu'elles ne dureraient pas longtemps. Mais elles devaient se transformer en fruits. Où sont les belles cerises rouges des années passées, que je trouvais si succulentes et que les oiseaux aimaient aussi avec passion ?

Ils étaient nombreux les récollets qui fréquentaient mes cerisiers et je les trouvais jolis à voir; mais ils étaient d'une voracité qui me dégoûtait. Les corneilles étaient encore pires et je les appelais boches. Les merles me pillaient aussi, mais ils étaient aussi fins que le merle de Rostand, dans

Chanteclerc, et ils se moquaient si spirituellement de moi que cela m'amusait. Ils ne sont pas revenus cette année, non plus que les récollets, parce que mes cerisiers n'ont pas eu de fruits. Quoiqu'ils fûssent des pillards je les ai regrettés. Les boches seuls sont revenus, et, ne trouvant pas de cerises, ils se sont vautrés dans mes framboises. O les vilains corbeaux !

Je ne sais pas à quelle famille barbare appartiennent mes pruniers. Mais ils sont loin de faire mon bonheur. Ils ont grandi, mais ils ont plus d'épines que de feuilles. Ils fleurissent quelquefois, mais ils ne me donnent presque jamais de fruits. Cette année, il n'y en a qu'un, un pauvre infirme, rachitique, courbé vers la terre, qui va me donner une cinquantaine de belles prunes blanches. Les autres sont de grands flandrins qui ne méritent pas de vivre.

Les seuls arbres fruitiers qui me donnent pleine satisfaction cet automne sont mes pommiers. Quelques-uns encore ont manqué à leur devoir. Mais le grand nombre va me donner une récolte prodigieuse. Ils se sont surmenés. C'est le seul reproche que je puisse leur faire. Le surmenage est un excès condamnable, même pour les arbres fruitiers. La quantité des fruits nuit à leur qualité et les empêche d'atteindre la grosseur normale. J'ai beau multiplier les appuis pour soutenir les branches, elles cassent malgré moi sous le poids des fruits. Les oiseaux-boches ne pillent pas mes pommes,c'est vrai; mais j'ai à me plaindre des hommes-boches. Il y en a ici comme ailleurs qui sont friands des pommes et qui savent piller les pommiers — comme les Allemands savaient dévaster les villages français. Il me faudrait un Foch à Saint-Irénée !

A.-B. ROUTHIER.

La guerre de trente ans

LE TRAITE DE WESTPHALIE

LA décadence de la puissance espagnole avait été visiblement amorcée dès le règne de Philippe II. Toutefois, la marche de la décomposition restait voilée sous l'éclat extérieur qu'une monarchie, si haut élevée par Charles-Quint et son fils, ne pouvait perdre tout-à-coup.

La mort de la reine Elisabeth et l'accession au trône de Jacques Ier avaient mis fin à la rivalité entre l'Espagne et l'Angleterre. La médiation de cette dernière puissance avait amené une trève de douze ans avec les Pays-Bas. La disparition de Henri IV avait permis au duc de Lerne de conclure avec la France une alliance, qu'un double mariage était venu cimenter. Louis XIII avait épousé l'infante Anne d'Autriche, la future mère de Louis XIV, et Elizabeth de France avait été fiancée au fils et héritier de Philippe III. Ces différentes alliances avaient assuré à l'Espagne une paix, qui durait depuis maintenant vingt ans. Mais en 1618, la Bohème se révolte contre l'empereur Ferdinand II. Celui-ci fait appel au souverain de Madrid, et, pour s'assurer son concours, consent à lui céder l'Alsace avec le fief vacant de Frioul en Italie. [1]

Philippe III pouvait espérer d'unir ses domaines italiens avec les Pays-Bas, et former ainsi une sorte de *Dominion* es-

---

[1] Aux yeux de Philippe III ce n'était là du reste qu'une compensation. Car, par sa mère, qui était la fille de Maximilien II (quatrième et dernière femme de Philippe II), il pouvait légitimement revendiquer, comme possession héréditaire, la Bohème et la Hongrie. C'était donc une véritable cession de droits qu'il faisait à Ferdinand II en retour de l'Alsace et du Frioul.

pagnol au centre de l'Europe. L'offre n'était pas de refus. Et puis, il s'agissait de reprendre les croisades. De la victoire de Ferdinand II dépendait le succès de la contre-réforme en Allemagne et le rétablissement de l'unité catholique.

Ainsi l'Espagne se jeta, tête baissée, dans cette terrible guerre de trente ans, où elle devait achever de s'épuiser, en répandant son or et le sang de ses fils pour l'avantage d'une puissance étrangère. [2] Des troupes espagnoles venues d'Italie

---

[2] La fortune du duc de Lerne sous Philippe III est un exemple de ces favoritismes éhontés qui sont la plaie presque inévitable des régimes absolus et amènent non moins inévitablement leur décadence. " Courtois, affable, conciliant et doux, le fameux duc avait gagné le coeur du roi par le charme de ses manières. Il gagna la faveur des grands par sa prodigalité, celle du clergé par ses complaisances. Dépourvu d'instruction et de talent, mais grand pipeur, dévoré de la soif du luxe et des jouissances, il puisa à pleines mains dans le trésor, et fit de la cour le grand marché des fonctions publiques. Le gaspillage fut à son comble. La corruption ne connut aucunes bornes. Il distribua à ses parents les principales charges. De sa femme il fit la grande maîtresse du palais; de son oncle, le cardinal Sandoval, un primat d'Espagne et un grand inquisiteur. Il donna à son frère la vice-royauté de Valence; à son beau-père celle de Naples: à ses gendres le généralat des galères. Il amassa lui-même une immense fortune de 44 millions de ducats, équivalente à 400 millions (de francs) de nos jours... Il se laissait gouverner par un intriguant d'obscure naissance, son ancien page Rodrigo Calderon, qui devint comte d'Oliva, marquis de Siete Igliesas, et possesseur d'un revenu annuel de 600,000 livres." (Lavisse et Rambaud, V, p. 650).—Pour maintenir leur position privilégiée, les favoris s'appliquent à endormir la conscience des monarques sous des adulations et des louanges d'autant plus pompeuses qu'elles sont moins méritées. L'étiquette devient une sorte de rite religieux: la personne du maître est sacrée. Au 17e siècle le roi d'Espagne n'était guère autrement considéré que l'ancien basileus byzantin ou que le kalife des musulmans. Sous Philippe IV, Olivarès, le digne successeur du duc de Lerne, dira: " Le souverain est maître de la vie et de la mort de ses vassaux. " Un écrivain de cette époque, Castro, renchérira encore: " Le roi a le pouvoir de décider sans consulter d'autre conseiller que sa raison; son caprice fait loi. " — Le favoritisme a, pour corollaire, l'idôlatrie du prince, la suppression des libertés publiques, la perpétuité des abus et de l'incompétence des subalternes. C'est pourquoi, malgré les imperfections très visibles de nos régimes démocratiques, nous les préférons encore à ce régime de despotisme, qui engendre de telles misères.

assistaient Tilly dans cette célèbre bataille de la *Montagne Blanche*, où les Tchèques furent définitivement écrasés.

Sur ces entrefaites, Philippe III mourait en 1621. Mais sous son successeur Philippe IV, un enfant de seize ans, le favori Olivarès, devait être encore plus fatal à son pays que ne l'avait été le duc de Lerne. Ce ministre ambitieux rêvait de rendre à l'Espagne sa splendeur du temps de Charles-Quint et de Philippe II. Aussi n'hésita-t-il pas à s'engager encore plus avant dans la guerre européenne. La trève avec les Pays-Bas étant expirée, il refusa de la renouveler. En même temps, il renonça au projet de marier l'infante à Charles Ier d'Angleterre. [3] L'hostilité de cette dernière puissance amenait fatalement l'échec de la guerre contre les Hollandais. Secondés par leurs coreligionnaires d'outre-Manche, ceux-ci eurent d'éclatants succès sur terre et sur mer. Leurs marins conquirent la plus grande partie du Brésil ainsi que les iles de Malaca, de Ceylan et de Java.

Dans l'Europe centrale pourtant, la fortune des armes souriait à l'empereur et à ses alliés. Successivement, l'Electeur palatin, Frédéric V, et Christian IV, de Danemark, étaient battus. Par la paix de Lübeck (1629), Ferdinand II se trouvait élevé à un degré de puissance que n'avait connue aucun des successeurs de Charles-Quint. Aussi, tant pour répondre à ses propres sentiments de fervent catholique que pour obéir aux instances de la *sainte ligue allemande*, [4] s'em-

---

[3] La vraie raison était qu'un fils de Jacques Ier d'Angleterre, Frédéric V, régnait dans le palatinat. Or l'empereur Ferdinand insistait pour donner cet électorat à Maximilien de Bavière, dont il escomptait le secours matériel. Olivarès était donc dans l'alternative de choisir entre l'amitié de l'empereur et celle de l'Angleterre. Il choisit la première. On sait que Charles Ier épousa ensuite Henriette de France, célèbre par l'oraison funèbre de Bossuet.

[4] Elle avait été formée le 10 juillet 1609, en réponse à l'*union évangélique* constituée par les protestants peu de temps auparavant.

pressa-t-il de lancer un fameux édit de *restitution,* lequel rendait aux catholiques les abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques non-immédiats, qui leur avaient été enlevés depuis la paix de Passau, et les biens immédiats qu'ils possédaient en 1555, avec le droit positif de rétablir le catholicisme sur ces domaines. Le coup pour les protestants était terrible. Deux archevêchés, douze évêchés, une foule de couvents et prieurés perdus, la plupart des princes de l'Allemagne du nord privés de la meilleure source de leurs revenus, le régime de la propriété de nouveau bouleversé, des milliers de familles sous l'appréhension de la misère ou de l'exil, telles étaient les conséquences du décret. Ce n'était pourtant qu'un décret de *restitution.* Il ne visait qu'à réparer les flagrantes et innombrables injustices commises par les novateurs depuis l'apparition de Luther. Il ne faisait que rendre au catholicisme son légitime ascendant. Là où Charles-Quint et Philippe II avaient si douloureusement échoué, Ferdinand II allait-il réussir? Son édit de 1629 sonnait-il le glas de la religion prétendue réformée ? La grandiose unité de la chrétienté renaîtrait-elle sous la double égide du pape et de l'empereur ?

Malheureusement la victoire de Lübeck, comme autrefois celle de Mülhberg, n'était pas seulement un triomphe pour le catholicisme, elle en était un pour les Habsbourg. Elle réveillait des rivalités nationales très aiguës. La politique devait entrer en scène et détruire tout le fruit d'une guerre déjà longue de dix ans. *Mühlberg* avait conduit au triste traité d'Augsbourg, *Lübeck* allait conduire au traité encore plus désastreux de Westphalie.

L'Allemagne, même l'Allemagne catholique du sud, qui avait salué dans l'émancipation de ses princes l'aube d'une nationalité indépendante, ne se résignait pas à se confondre de nouveau dans ce grand tout cosmopolite qui s'appelait l'empire et était dominé par un pouvoir étranger, dont les idées et

les tendances étaient de plus en plus contraires aux siennes depuis que le souffle révolutionnaire, déchaîné par le parti des soi-disant réformateurs, était venu la remuer en sa moëlle la plus intime. La Bavière s'inquiétait de voir son territoire traité en pays conquis par les soldats et fonctionnaires impériaux. Charles IX de Suède, qui n'avait obtenu sa couronne qu'en battant le catholique Sigismond, se trouvait sérieusement menacé par le voisinage de l'empereur, solidement établi sur les rives de la Mer du nord et de la Baltique. Enfin, la France ne pouvait supporter que l'équilibre européen, fruit de la paix d'Augsbourg, fût de nouveau rompu au profit de la maison austro-espagnole. Richelieu du reste, qui gouvernait alors le royaume de saint Louis, n'était pas homme à laisser tranquillement s'accomplir ce revirement. Sur un signe du redoutable cardinal, Gustave-Adolphe, fils de Charles IX de Suède, se jetait sur l'Allemagne avec l'impétuosité d'un torrent. Mais, après une course victorieuse de deux ans, il périssait à la bataille de Lützen (16 novembre 1632), à l'âge de 38 ans. [5]

Cette mort inattendue exalta l'Espagne, qui résolut de rassembler toutes ses ressources pour une victoire décisive. Ferdinand, archevêque de Tolède, frère de Philippe IV, ayant

---

[5] Son vainqueur fut Waldstein, le plus grand général de l'empire à cette époque, bon catholique, mais très ambitieux. Disgracié une première fois, il avait été rappelé à la tête des armées impériales après la mort de Tilly. Il passe dans l'histoire pour un traître à son souverain et à son pays. Il n'est pas douteux qu'il n'entretînt des projets de réconciliation avec les protestants, qu'il ne pactisât avec les chefs des hérétiques, qu'il ne détestât l'Espagne et qu'il n'eût voulu la séparer de l'empire, qu'il ne refusât de secourir Maximilien de Bavière. Qu'il ait eu des desseins de révolte ouverte ou non, il est sûr que la voie où il s'était engagé le conduisait à une rupture avec la cour de Vienne. Il comptait sur la fidélité de son armée. Mais ses principaux lieutenants furent gagnés, et lui-même tomba sous les coups de hallebarde d'un assassin qui prétendait venger l'empereur, à Eger, le 25 février 1634, au moment où, sortant du bain, il allait se mettre au lit.

levé des troupes en Italie, les conduisit à travers l'Allemagne jusqu'aux Pays-Bas. Il fit sa jonction avec Gallas, le nouveau général de l'armée impériale, et, le 6 septembre 1634, il contribuait à la victoire de Nordlingen, que suivit la paix de Prague (1635), par où la Saxe se retirait du conflit et abandonnait les Suédois. L'empereur faisait de larges concessions aux protestants et annulait plus ou moins son édit de *restitution*. Mais, en se réconciliant avec la Saxe, le coeur du luthéranisme, il déterminait de nombreuses défections chez ses ennemis; il privait la France et la Suède de la plupart de leurs alliés en Allemagne. [6]

A cette phase du conflit, Richelieu sentit que son heure avait sonné. Il entra directement en scène. Mais il lui manquait une armée. Aussi bien qu'une très habile campagne diplomatique les eût fortifiés d'un réseau d'alliances, les Français n'eurent guère que des revers pendant les deux ou trois premières années : ils furent chassés des Pays-Bas. Le cardinal-infant d'Espagne envahit la Picardie (1636) et jeta la panique jusque dans la capitale. Mais la politique du cardinal finit par porter ses fruits. A la mort de Bernard de Saxe-Weimar, Richelieu entrait en possession de l'Alsace (1639) et

---

[6] De fait elles ne conservaient d'autres alliés que les héritiers de Frédéric V, Bernard de Saxe-Weimar et la Hesse-Cassel. " Au moment de signer la convention de Prague, Ferdinand avait réuni un conseil de conscience où il avait appelé vingt religieux, capucins, dominicains et jésuites. S'il est vrai, ainsi que le dit Gindeley, que la France offrit la paix à la condition de recevoir l'Alsace, les moines eurent à résoudre une question délicate : fallait-il sacrifier les intérêts de la foi plutôt que de chercher, dans une entente avec Richelieu, le triomphe du catholicisme? L'influence de l'Espagne fut plus puissante que la pression de la cour romaine, et les religieux, en grande majorité, approuvèrent la paix avec la Saxe. Depuis 1634, l'ambassadeur de Philippe IV était le véritable inspirateur de la politique viennoise et, pour le moment, l'Espagne n'avait qu'un but : la guerre contre la France... Les questions confessionnelles étaient reléguées au second plan. Ce que la France et l'Espagne se disputaient, c'était l'hégémonie en Europe. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 565.)

coupait ainsi les Pays-Bas de l'Italie. Dans cette dernière contrée, il ne tardait pas à faire des gains importants et rétablissait dans ses Etats le duc de Savoie, que les Espagnols en avaient expulsé. Finalement l'alliance avec la Hollande donnait à la France un avantage encore plus appréciable que tous les autres : la supériorité sur mer. La destruction d'une flotte considérable, qui s'était réfugiée dans le détroit de la Manche, rendait impraticable l'envoi des renforts d'Espagne en Flandre.

En même temps qu'il recevait ces coups à peu près décisifs dans le nord, l'ennemi se voyait affaibli chez lui par des dissensions intérieures, très graves, dissensions que provoquaient et favorisaient d'ailleurs les intrigues du terrible ministre de Louis XIII.

Comme Richelieu en France, Olivarès poursuivait en Espagne un plan de centralisation rigoureuse. Mais l'exécution n'allait pas toute seule. Un ordre appelant tous les hommes capables de porter les armes provoquait une révolte parmi les Catalans qui chassaient les Castillans et se proclamaient en république (1640). Cet exemple mettait en mouvement le Portugal où la haine de la Castille était un sentiment national. En décembre de l'année 1640, un noble, Jean de Bragance, dans les veines duquel coulait le sang des anciens rois, prenait la couronne et assurait le succès de la révolution. En 1642, la conquête du Roussillon mettait à même les Français de secourir les Catalans et augmentait singulièrement les embarras d'Olivarès, qui était obligé de quitter le pouvoir quelques mois plus tard. Tandis que les affaires se gâtaient ainsi au sud pour les alliés austro-hispaniques, elles ne s'amélioraient pas dans le nord. Des généraux français s'étaient formés et leurs troupes s'étaient aguerries. Ils achévaient la conquête de l'Alsace et s'emparaient de l'Artois.

En Allemagne, les Suédois, sous la conduite de Torsten-

son, remportaient la victoire de Wolfenbüttel en 1641. L'année suivante, ils envahissaient la Silésie et la Moravie, écrasaient l'armée austro-saxonne à Breitenfeld, tandis que le grand Electeur de Brandebourg (1640-1688) renonçait à leur enlever la Poméranie et signait avec eux un traité de neutralité, par où il désertait la cause de l'empereur. [7]

Ferdinand III, qui avait succédé à Ferdinand II en février 1637, se trouvait dans la plus grande détresse. Catholique très sincère, il n'était pas seulement affligé par les revers de ses armées, il l'était encore plus par le scandale que, selon lui, un cardinal de l'Eglise romaine donnait au monde en soutenant les protestants d'Allemagne. Après la bataille de Breitenfeld (2 novembre 1642), il dépêchait à Paris le grand prieur des dominicains, chargé d'en appeler à la conscience de Richelieu et de lui représenter de quel crime il se rendait responsable en continuant son appui à des ennemis avérés de la véritable Eglise du Christ. A l'arrivée du délégué impérial le grand homme d'Etat français était mort (4 décembre 1642).

En face des avantages qu'il avait procurés à son pays, [8] le mourant, pensent la plupart des historiens, dut quitter la terre satisfait de son oeuvre, sans regrets et sans remords. Il a droit en tous les cas, ajoutent-ils, à la reconnaissance de la postérité non seulement en France, mais aussi en Allemagne,

---

[7] Telle était la misère de l'Allemagne à cette époque qu'elle constituait le plus grand obstacle à la marche conquérante des Suédois. La famine les forçait vite à quitter les provinces qu'ils avaient envahies.

[8] " Il avait trouvé la France affaiblie par des discordes intestines, déconsidérée par les hésitations de sa politique, menacée dans son influence par les progrès des Habsbourg, assiégée dans ses frontières par les envahissements des Espagnols. Il lui avait rendu confiance, avait groupé sous sa direction des alliés intéressés à sa puissance, lui avait indiqué le but de ses ambitions légitimes, lui avait donné le Roussillon, l'Artois, la Lorraine. " (M. E. Denis, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, V, p. 572.)

qu'il sauva du despotisme des Habsbourg, et dans l'Europe entière, qu'il maintint dans la voie du progrès et de la civilisation.

Un tel jugement est par trop sommaire et ne saurait être ratifié par l'impartiale histoire. Richelieu est au contraire un des hommes d'Etat dont l'oeuvre, du point de vue moral et civilisateur, est des plus discutables. Je n'insisterai pas sur cette obstination à poursuivre durant un quart de siècle un conflit qui plongeait les peuples de tout un continent dans la plus horrible misère, uniquement avec l'objet d'élever une maison royale contre une autre maison royale, un royaume chrétien au-dessus d'un autre royaume chrétien. Cela, paraît-il, doit s'appeler de l'ambition légitime, de la politique à longue vue, du patriotisme éclairé. Trouver à y redire, c'est se poser en mauvais Français, c'est faire preuve d'un esprit chimérique à la Fénelon, c'est verser dans un humanitarisme béat, à moins que ce ne soit trahir un sentiment de lâcheté. On pourrait tout aussi bien soutenir, me semble-t-il, que c'est simplement traduire la doctrine et l'esprit de l'Evangile. Mais soumettons-nous à cette loi de l'histoire qui veut que les peuples paient pour les délires de leurs chefs—*quidquid delirant reges, plectuntur Achivi*, et passons.

Ce qu'on ne peut nous obliger à louer, c'est l'attitude du vainqueur de la Rochelle à l'égard du parti protestant. S'il en poursuivit l'extinction à l'intérieur de la France en vue de l'unité de la nation et au plus grand profit de l'absolutisme royal, il n'est pas douteux qu'il n'en assurât la victoire au dehors. Sa politique devait triompher aux traités de Westphalie. Par là, il peut être appelé le vrai sauveur du protestantisme européen, le définitif vainqueur, non pas seulement de Ferdinand II et de Ferdinand III, mais de Charles-Quint et de Philippe II. Qu'un tel service provoque la gratitude de ceux qui confondent le progrès et la civilisation

avec le libre examen et l'affranchissement du magistère ecclésiastique, nous le comprenons. Aux yeux des catholiques, il est une tache qui souille nécessairement la mémoire de celui qui l'a rendu. Ce n'est pas toutefois que les circonstances atténuantes lui manquent. Le ministre de Louis XIII n'était pas seulement cardinal de la Sainte Eglise romaine, il était homme d'Etat. Il avait la charge des intérêts de son roi et de sa nation. Son devoir était de procurer, dans la mesure de ses forces et les limites de la justice, la prospérité temporelle du pays qu'il gouvernait. Tout comme Charles-Quint, il a pu se justifier à lui-même certaines alliances et certains secours prêtés aux fauteurs d'hérésie par les nécessités de la politique. Il ne pouvait se reprocher, par exemple, de chercher à étendre la frontière de la France du côté des Pyrénées et du Rhin, non plus que de protéger sa capitale contre l'invasion en occupant des points stratégiques, soit aux Pays-Bas, soit en Lorraine, soit en Alsace. [9] Ce faisant, il ne prétendait pas favo-

---

[9] Bernard de Saxe-Weimar s'était engagé à lever une armée de 18,000 hommes parmi les protestants allemands, mais dans l'espérance de recevoir, à la fin de la guerre, le landgraviat d'Alsace. C'est pourquoi, quand, après la capitulation de Brisach (décembre 1638), Richelieu lui demanda de remettre cette forteresse à une garnison française, il refusa nettement. "Etait-il admissible cependant que les succès d'une armée qui était à la France, puisqu'elle la payait — et à cette époque c'était le seul titre où se reconnût la nationalité d'une armée — profitassent à un autre qu'au roi ? Ces succès, dont s'enorgueillissait Bernard, qui donc les avait rendus possibles, qui les avait préparés, qui avait fait du vaincu de Nordlinger le héros de Brisach? Au moment où, après tant d'efforts et de travaux, le cardinal touchait enfin à cette limite du Rhin vers laquelle le ramenait sans cesse son imagination, allait-il abandonner à un allié qui n'existait que par lui cette province d'Alsace que l'Allemagne n'avait su ni gouverner ni défendre? Quels scrupules l'auraient arrêté? Prétendre qu'il lésait ainsi les droits de la nationalité germanique, c'est fausser l'histoire en y introduisant des idées et des principes, qui n'existaient pas au 17e siècle. La mort vint solutionner la difficulté. Bernard disparu, ses lieutenants se laissèrent acheter et cédèrent au roi de France le gage convoité." (Cf. Lavisse et Rambaud, V, p. 570.)

riser la soi-disant Réforme, mais uniquement travailler à la sécurité et à la puissance du royaume très chrétien. Il n'était pas d'ailleurs sans voir ce qu'il y avait d'étrange et même de scandaleux dans la protection accordée par un cardinal à des agitateurs poursuivant ouvertement l'abolition de la suprématie papale dans l'univers entier. Il n'eût pas demandé mieux que de s'unir aux catholiques allemands, qui avaient à leur tête Maximilien de Bavière, et de former avec eux une sorte de tiers parti capable de contenir les empiètements de l'empire. C'est seulement sur les hésitations indéfinies de ces derniers qu'il se tourna plus ou moins ouvertement du côté des réformateurs.

Quant à l'empire, il n'était plus cette sorte de magistrature suprême destinée, dans la pensée des papes, ses fondateurs, à maintenir l'union entre les princes chrétiens. Sans compter que la royauté capétienne n'avait jamais reconnu sa suzeraineté, c'était déjà une institution archaïque. Reposant sur le régime féodal, dont elle apparaissait comme la tête et le couronnement, elle n'avait plus sa raison d'être maintenant que la féodalité se réduisait à une hiérarchie de parade. Il s'agissait seulement de savoir lequel des états nouveaux, que le pouvoir royal était en train de centraliser fortement sous son absolutisme, aurait l'hégémonie et ferait prévaloir sa direction en Europe.

Or, selon Richelieu et son célèbre confident, le Père Joseph, la France " devait rester comme le coeur de tous les états chrétiens, comme le centre au milieu de tous les autres". A l'exemple de Henri IV, l'illustre cardinal semble avoir nourri le grand dessein d'une ligue des nations, mais en lui donnant la France pour lien. Il n'était pas indifférent à l'idée, qui hantait encore les esprits du 17e siècle, d'une grande croisade, soit contre les infidèles du Levant, soit contre les hérétiques de l'Occident, mais d'une croisade commandée par

lui et toujours avec la France pour inspiratrice et directrice. Il usait de son droit en pensant que les intérêts du monde chrétien seraient mieux sauvegardés par l'arrivée au premier plan d'un royaume uni et cohérent, comme celui de Louis XIII, que par la prédominance des Habsbourg, dont la monarchie consistait en un agglomérat de principautés disparates et devenait d'autant plus impuissante qu'elle s'étendait davantage. En travaillant à la prééminence de la France, il aurait ainsi travaillé à créer ce qu'il estimait être le meilleur instrument de la civilisation chrétienne. La patrie de saint Louis et de Jeanne d'Arc n'aimait-elle pas à se décorer du titre de fille aînée de l'Eglise? N'avait-elle pas été la génératrice de ces preux chevaliers, de ces hardis croisés, qui avaient fondé jadis les royaumes latins de Jérusalem et de Constantinople? Plus elle serait élevée au-dessus des autres puissances, plus Dieu pourrait efficacement continuer par elle ses gestes terrestres.

Mais peut-être Richelieu aurait-il été surpris tout le premier des plans et des visées lointaines que nous lui prêtons. Quittons le royaume de l'hypothèse pour redescendre dans celui de la réalité. Jugeons l'homme par ses actes et non par ses intentions. Comme personnage historique il reste que notre héros fut un politique, un homme d'Etat, non un apôtre. Ce prince de l'Eglise se proposa pour but la grandeur de son pays non le salut des âmes. Son activité s'exerça dans le domaine temporel, non dans le domaine spirituel. Son cas n'est pas isolé. Non moins que lui d'autres hommes d'Eglise, des papes mêmes, un Jules II par exemple, ont été absorbés par des préoccupations toutes profanes et les mille intrigues de la diplomatie.

Que voulez-vous? Le nationalisme, l'égoïsme étroit des races, les rivalités entre princes chrétiens, leurs luttes à mort, entrent sans doute dans le plan de Dieu sur l'humanité,

comme les hérésies et le désordre moral en général. Mais il est incontestable que l'Eglise a trouvé et continuera à trouver là une des plus fortes entraves à sa mission de paix et de fraternité, voire la cause la plus ordinaire des scissions à jamais regrettables dans la vaste famille des fils de Dieu. Là a été et sera le plus formidable obstacle à la réalisation du voeu suprême que le Christ exprimait en mourant : *Ut unum sint— Qu'ils soient un! Qu'il n'y ait parmi eux qu'un bercail et qu'un pasteur — Unum ovile, unus pastor !* Hélas, trop souvent les pasteurs eux-mêmes ont travaillé à la désunion du bercail !

Envisagé dans cette lumière, Richelieu peut bien être proclamé " la personnification la plus haute du génie politique français " (M. E. Denis). On peut bien affirmer de lui qu'il a été le meilleur artisan de cette royauté absolue qui allait faire le siècle de Louis XIV et placer pour un temps la France à la tête des nations de la terre. On ne peut dire qu'il fut un grand serviteur de Dieu et de son Christ. Nous l'avons vu, suivant l'énergique expression de Montesquieu, si " ce puissant génie dévora l'Europe au profit de la France ", il ne fut pas sans aider efficacement le protestantisme germanique à dévorer une longue portion de l'Eglise au profit de l'universelle impiété. C'est plus qu'il n'en faut pour que nous ne lui accordions pas une admiration sans réserve.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

LOUIS DE LA PORTE DE LOUVIGNY

Il appartient à une famille d'ancienne noblesse. Il naquit à Paris, paroisse Saint-Eustache, du mariage de Jean de la Porte, sieur de Louvigny, et de Françoise de Faucrolle.

M. de Louvigny servit d'abord dans le régiment de Navarre.

En 1683, il passait dans la Nouvelle-France.

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

" Si vous cassez le sieur de la Mothe, lieutenant de la compagnie de Vallerennes, ayez la bonté d'accorder sa lieutenance au sieur de Louvigny que j'ai envoyé à Cataracouy comme étant bon officier, pour y servir auprès de M. d'Orvilliers. " [1]

Le ministre se rendit à la demande de M. de Denonville, et, le 1er avril 1687, M. de Louvigny était fait lieutenant.

En cette même année 1687, M. de Louvigny fit partie de l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois. [2]

Au mois de mai 1688, M. de Louvigny était envoyé à la

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 8.

[2] *Collection de manuscrits*, vol. 1 ,p. 562.

baie d'Hudson par M. de Denonville, Il revint à Québec à l'automne de la même année.

Le 17 novembre 1689, M. de Frontenac écrivait au ministre :

" J'ai donné au sieur de Louvigny la compagnie de Saint-Cirque qui a été tué à l'affaire de La Prairie. " [3]

En mai 1690, le gouverneur de Frontenac envoyait M. de Louvigny à Michillimakinac pour commander en cet endroit à la place de M. de la Durantaye.

En 1691, M. de Louvigny était fait capitaine en pied.

Il fut remplacé au commandement de Michillimakinac, en 1694, par M. de LaMothe-Cadillac.

Dans l'hiver de 1695-1696, M. de Louvigny commanda un détachement de trois cents hommes, Français et Sauvages, qui fut envoyé contre les Iroquois de la grande presqu'île, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. Les officiers sous ses ordres étaient MM. d'Aillebousst de Manteht, d'Auberville et de Sabrevois. La neige qui tomba en abondance pendant tout le voyage nuisit au succès de l'expédition. M. de Louvigny revint à Montréal le 20 mars 1696. Les Sauvages qui l'accompagnaient avaient fait quelques prisonniers. Quatre d'entre eux furent brûlés à Montréal par les Sauvages alliés malgré les efforts des Français pour leur sauver la vie. [4]

Dans l'été de 1696, M. de Louvigny fit partie de la fameuse expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois.

Le 14 octobre 1697, M. de Louvigny s'offrait de continuer la découverte des mines et établissements des Espagnols dans le Mexique par la voie du Mississipi. [5] Cette proposition n'eut pas de suite.

---

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 10.

[4] O'Callaghan, IX, p. 641 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. 1, p. 288 ; Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*.

[5] Le mémoire qu'il adressa au ministre à ce sujet a été publié par M. Margry dans ses *Mémoires et documents*, vol. IX, p. 9.

Dans l'hiver de 1698, M. de Louvigny avait été chargé d'une importante mission chez les Iroquois par le gouverneur de Frontenac. Mais ce voyage dût être remis à cause de l'abondance de la neige.

Le 7 novembre 1699, M. de Callières donnait ordre à M. de Louvigny d'aller prendre le commandement du fort de Frontenac.

M. de Louvigny et ses lieutenants, MM. de la Perottière et Godefroy de Linctot, ayant fait la traite avec les Iroquois, M. de Callières les releva du commandement de Frontenac et les fit mettre en prison en attendant leur procès.

Le procès des officiers incriminés se déroula devant le Conseil Souverain aux mois de septembre et octobre 1700.

Le 27 octobre 1700, le Conseil Souverain malgré les protestations de M. de Callières, qui prétendait qu'ils devaient être jugés incessamment et définitivement,ordonnait que MM. de Louvigny et de la Perottière seraient envoyés au roi avec leur procès par les vaisseaux qui étaient sur le point de partir de la rade. [6]

M. de Louvigny qui, le 20 avril 1700, avait été nommé major des Trois-Rivières, fit jouer là-bas toutes ses influences auprès du ministre, mais il ne put éviter la disgrâce et, le 1er avril 1702,la majorité des Trois-Rivières lui était enlevée pour avoir fait la traite contre les ordonnances.

Sa défaveur ne dura pas trop longtemps. Le 1er juin 1703, il réussissait à se faire donner la majorité de Québec.

Au printemps de 1705, M. de Louvigny était envoyé à Michillimakinac par M. de Vaudreuil pour recevoir les prisonniers que les Sauvages alliés avaient fait sur les Iroquois dans l'automne précédent au fort Frontenac.

---

[6] *Jugements et délibérations du Conseil souverain,* vol. IV, pp. 479, 485, 499, 503.

Le 10 juin 1708, M. de Louvigny était fait chevalier de Saint-Louis.

Le 31 octobre 1710, le gouverneur de Vaudreuil proposait au ministre de Pontchartrain d'envoyer de nouveau M. de Louvigny comme commandant à Michillimakinac. Il estimait qu'il était le seul capable d'empêcher la guerre entre les Iroquois et les alliés des Français.

Le ministre accepta la proposition de M. de Vaudreuil.

En septembre 1713, M. de Louvigny passa en France pour régler certaines affaires de famille.

Le 12 mai 1714, M. de Louvigny obtenait une gratification de 400 livres sur le trésor royal.

Dans l'été de 1714, M. de Louvigny fut nommé pour la troisième fois commandant à Michillimakinac. Le but du gouverneur de Vaudreuil en chargeant M. de Louvigny de ce commandement était de rasssmbler les Sauvages à Michillimakinac et de mettre fin aux excès des coureurs de bois qui devenaient de plus en plus indépendants. M. de Louvigny était, d'après M. de Vaudreuil, le meilleur officier de la Nouvelle-France.

A la mort de M. de Langloiserie, lieutenant de roi à Québec, M. de Vaudreuil proposa au duc d'Orléans, régent du royaume, de le remplacer par M. de Louvigny, qui était major de Québec depuis 1703. " C'est un très bon officier, écrivait-il au ministre, en février 1716, qui s'est toujours distingué et dont les services demandent cette grâce. "[7] M. de Louvigny fut nommé à cette charge le 27 avril 1716.

Au printemps de 1716, M. de Louvigny était chargé d'une importante expédition contre les Renards. Il partit de Montréal le 1er mai avec 225 Canadiens; 200 autres devaient le rejoindre à Détroit et à Michillimakinac. M. de Louvigny revint

---

[7] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 36.

à Québec le 12 octobre 1716, après avoir forcé les orgueilleux Renards à demander la paix. [8]

Les Renards s'étaient engagés à descendre à Québec en 1717 pour ratifier la paix que M. de Louvigny les avait forcés à accepter. Comme garantie de leur bonne foi, ils avaient remis à M. de Louvigny six jeunes Renards qui tous étaient les fils des principaux chefs de leur tribu. Malheureusement, pendant l'hiver de 1716-1717, trois de ces jeunes gens moururent de la petite vérole.

Au mois de mai 1717, M. de Louvigny se rendit de nouveau auprès des Renards pour leur expliquer la mort de leurs jeunes gens. Il amena avec lui un des survivants pour témoigner que les bons soins n'avaient pas manqué à leurs compagnons. Les Renards parurent accepter ces explications mais quand même ils ne descendirent pas à Québec ratifier la paix ainsi qu'ils s'y étaient engagés.

Le 2 juin 1720, le roi nommait M. de Louvigny commandant des pays d'en haut. Il devait remédier aux abus, entretenir la paix et l'union entre les nations sauvages et, avec les Français, empêcher la traite de l'eau de vie, etc. M. de Louvigny conservait toutefois sa charge de lieutenant de roi à Québec.

En octobre 1722, M. de Vaudreuil rendait le témoignage suivant de M. de Louvigny :

" Il est connu par ses services et encore (en état?) de tout entreprendre pour le service du roi. Il s'est acquitté avec beaucoup d'honneur et de distinction des expéditions dont il a été chargé. Il est parfaitement au fait du service et ferme dans le commandement. Comme je suis obligé d'être à Montréal pendant l'été, il commande à Québec pendant mon absen-

---

[8] Cette expédition est racontée au long dans *Nouvelle-France: Documents historiques*, vol. 1, p. 119.

ce et a beaucoup d'attention à y maintenir le bon ordre. Il mériterait aussi que le Conseil (de marine) aie la bonté de lui accorder quelque grâce. " [9]

En 1724, M. de Louvigny, ayant obtenu un congé, s'embarquait pour la France.

C'est pendant son séjour en France, le 26 décembre 1724, que M. de Louvigny fut nommé gouverneur des Trois-Rivières.

En 1725, ses affaires étant réglées en France, M. de Louvigny s'embarqua sur le *Chameau* pour venir prendre son commandement. Le *Chameau* fit naufrage dans les parages de l'île Royale le 27 août 1725, et pas un seul de ses nombreux passagers ne se sauva.

PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE

Paul de Chomedey de Maisonneuve naquit près de Troyes vers l'an 1600. Le Père Lallemant nous dit qu'il était d'une ancienne et noble race: " gentilhomme d'une des meilleures familles de la Champagne ".

A l'âge de treize ans, il servait déjà dans l'armée. On a d'ailleurs très peu de renseignements sur sa vie avant son arrivée dans la Nouvelle-France.

M. de Maisonneuve ayant lu par hasard une *Relation des Jésuites* se sentit tout bouleversé. Il se rendit auprès du Père Lalemant, récemment arrivé du Canada. " Mon Père, dit-il, résolu d'aller au-delà des mers, dans les contrées que vous les avantages que le monde pourrait lui offrir et entièrement résolu d'aller au-delà des mers dans les contrées que vous évangélisez, consacrer son repos, ses services et sa vie au bien et à la sanctification de ces peuples. "

Coïncidence quasi miraculeuse, le Père Lalemant cher-

---

[9] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

chait justement un gouverneur pour Montréal dont la fondation venait d'être décidée. Le Père Lalemant fit aussitôt part de son entretien avec M. de Maisonneuve à M. de la Dauversière, qui avait conçu la fondation d'une colonie dans l'île de Montréal. M. de la Dauversière proposa à ses associés de choisir M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal. Ceux-ci l'accueillirent à bras ouverts.

En 1641, M. de Maisonneuve s'embarquait au port de La Rochelle pour la Nouvelle-France. Comme la saison était avancée, il se contenta d'aller prendre possession de son île et il revint passer l'hiver à Sillery. Au gouverneur de Montmagny, qui aurait voulu retenir M. de Maisonneuve à Québec afin de renforcer avec sa recrue l'établissement si faible dont il avait la charge, le nouveau gouverneur répondait : " Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste, mais ayant été déterminé par la Compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon, que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois. "

M. de Maisonneuve partit de Québec le 8 mai 1642 pour sa nouvelle colonie. Il arriva à Montréal avec tout son monde le 17 mai. Le même jour, le Père Vimont y célébrait la sainte messe après laquelle il prononça ces paroles prophétiques : " Ce que vous voyez ici n'est qu'un grain de sénevé, mais il est jeté par des mains si pures et si animées de l'esprit de la foi et de la religion, qu'il faut sans doute que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son oeuvre, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts. "

Nous n'avons pas l'intention de relater ici toutes les grandes choses accomplies par M. de Maisonneuve pendant ses

vingt-trois années de gouvernement à Montréal. M. de Maisonneuve et sa fondation ont eu leurs historiens qui ont fait ressortir de façon lumineuse l'action de la Providence dans la formation et le développement de cette oeuvre.

En 1665, M. de Maisonneuve retournait en France. Il se retira à Paris où il vécut dans l'isolement tout en s'intéressant à la colonie de Montréal qui lui devait tant.

La soeur Bourgeois, passant en France quelques années après le départ de M. de Maisonneuve, se fit un devoir d'aller le saluer:

" Le lendemain de mon arrivée, raconte-t-elle, j'allai au Séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. Il était logé au Fossé Saint-Victor, proche des PP. de la Doctrine Chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir: car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur, et il m'ouvrit la porte avec une très grande joie. "

M. de Maisonneuve mourut à Paris, dans son domicile, paroisse de Saint-Etienne du Mont, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, le 9 septembre 1676.

" Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, dit M. N.-E. Dionne, ne fut pas, sans doute, aux yeux de ses contemporains, le héros que nous nous complaisons aujourd'hui à reconnaître en sa personne. Simple gouverneur d'une île à peine habitée, dans une colonie embryonnaire, il ne pouvait atteindre la renommée d'un Frontenac. Cependant, ce gouverneur, tout humble qu'il fut, plus encore par les sentiments et le coeur que par la position,a vu grandir ses titres de gloire avec les années, et, de nos jours, après deux siècles et demi, sa re-

nommée est des plus brillantes. Sa vertu, son tact, sa prudence, toutes les belles qualités qui ornèrent sa grande âme, ont conquis l'admiration du peuple canadien. Sa mission providentielle est un fait tellement acquis à l'histoire que vouloir la révoquer en doute serait de la témérité. " [1]

PIERRE-JACQUES CHAVOY DE NOYAN [1]

Il appartenait à une noble et ancienne famille de la Normandie. La Chesnaye-Desbois retrace cette famille à partir de 1643. Son père, Pierre Payan de Noyan, venu ici en 1687 en qualité de lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, avait épousé Catherine-Jeanne LeMoyne, fille de feu Charles LeMoyne, seigneur de Longueuil et de Châteauguay, et de Catherine Primot.

Né à Montréal le 3 novembre 1695, M. de Noyan obtint, le 24 mai 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

En 1721, M. de Noyan commandait au fort Frontenac ou Cataracoui.

Le 5 mai 1722, il était promu lieutenant.

En octobre 1722, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, disait de M. de Noyan :

---

[1] Sur M. de Maisonneuve, on peut consulter M. Pierre Rousseau, *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Montréal* ; M. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal* ; M. l'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada; Revue canadienne*, année 1879, article de M. J. Bouthillier-Trudel ; *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, articles de M. E.-Z. Massicotte ; M. E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu ;* Leblond de Brumath, *Histoire populaire de Montréal.*

[1] La plupart de nos historiens écrivent Payan de Noyan. M. de Noyan signait plutôt Chavoy de Noyan. Chavoy était le bien seigneurial de sa famille en France.

" Il est de bonne volonté et en état de servir et il y a en lui de quoi faire un bon officier. " [2]

M. de Noyan avait hérité, comme aîné de la famille, du fief de Chavoy, près d'Avranche.

Le 29 février 1724, le Conseil de Marine demandait à M. Dufour, procureur général de la Chambre des Comptes de Rouen, un délai de deux ou trois ans en faveur de M. de Noyan, pour rendre foi et hommage et rendre aveu de son fief de Chavoy. Le Conseil demandait aussi à M. Dufour de suspendre les procédés contre M. de Noyan en attendant qu'il donne procuration.

Le 20 avril 1729, le roi accordait à M. de Noyan la compagnie vacante par la mort de M. de Tonty.

En 1730, M. de Noyan obtenait un congé pour aller en France. En lui accordant son congé, le président du Conseil de Marine lui écrivait d'emporter en France tous les éclaircissements qu'il pourrait avoir tant sur la conservation des pays d'en haut que sur celle du commerce.

M. de Noyan revint dans la Nouvelle-France en 1731. Le ministre écrivait à M. Hocquart, le 15 mai 1731, de donner à M. de Noyan un poste chez les Sauvages dont il connaissait bien les habitudes.

Le 1er octobre 1731, M. de Noyan écrivait au ministre:

" J'ai demandé à Mrs de Beauharnois et Hocquart une concession pour laquelle ils ont bien voulu me permettre d'écrire à Votre Grandeur.

" Je prends la liberté de représenter à Monseigneur qu'ayant consommé depuis vingt ans une partie de mon bien au service du Roi, j'ai besoin de ses grâces pour m'y pouvoir soutenir avec trois de mes frères, qui y sont actuellement ; la concession que je supplie Monseigneur de m'accorder, en sera

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

un moyen si elle veut bien en même temps me favoriser d'un des postes de ce pays dont les avantages me mettraient en état de continuer mes services comme j'ai fait ci-devant.

" Monseigneur me permettra de l'informer à ce sujet de la dépense annuelle que je suis obligé de faire tant pour les Iroquois domiciliés que pour les Iroquois externes dont le séjour à Montréal me coûte tous les ans considérablement, la libéralité envers ces nations étant le seul moyen de conserver mon crédit auprès d'eux.

" Sur ce crédit dont je me fais un mérite auprès de Votre Grandeur, j'ai reçu cette année des Iroquois, au nom des quatre premiers chefs des cinq Villages, le collier par lequel ils s'engagent de paroles avec moi de m'avertir lorsqu'il se tramera quelques mauvaises affaires dans leurs villages en me demandant la même chose et ils m'assurent que quelque chose qui put arriver, ni eux ni leur jeunesse ne porteront les armes contre nous. Ce collier est inconnu à tout le reste de la nation, et comme ces Sauvages sont toujours sur leur garde, ceux-ci cherchent à se garantir des maux qu'ils craignent. Je peux assurer Votre Grandeur que si ce gage de leur fidélité n'est pas une certitude des bonnes intentions de toute la nation, au moins il nous défend contre les trahisons dont il doit m'avertir.

" Mais, Monseigneur, ces Sauvages me voient souvent les mains vides, et je ne peux subvenir à leur donner. C'est à quoi je supplie Votre Grandeur de vouloir bien avoir attention. " [3]

Le 22 avril 1732, le ministre, répondant à M. de Noyan, lui faisait part de sa satisfaction des soins qu'il prenait pour concilier les esprits des Iroquois. Il l'informait aussi qu'il lui accordait la concession qu'il avait demandée sur la rivière

---

[3] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 56.

Richelieu jusqu'à l'entrée du lac Champlain, avec les îles qui étaient le long de cette concession.

Le même jour, le ministre invitait M. de Beauharnois d'utiliser les services de M. de Noyan. " Il a de l'esprit, de l'ambition et connaît bien les Sauvages ", écrivait-il.

Le 2 avril 1733, pour se rendre aux ordres du ministre, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. de Noyan " deux lieues de terre de front, le long de la rivière Chambly, sur trois de profondeur, à prendre depuis la petite rivière du Sud, icelle comprise, en montant vers le lac Champlain, avec l'île aux Têtes et les autres îles, îlets et battures qui se trouvaient vis-à-vis de front du dit terrain. " Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc. [4]

Quelques jours plus tard, le 14 avril 1733, le ministre informait M. de Noyan qu'il n'avait pu lui procurer la majorité des troupes, vacante par l'avancement de M. de Vaudreuil, mais que M. de Beauharnois le destinait au commandement du poste de Michillimakinac.

En 1734, M. de Beauharnois donnait le poste de la Pointe de la Chevelure à M. de Noyan. Le 20 avril 1734, le ministre prenait la peine d'informer M. de Noyan que, sur sa demande, M. de Beauharnois, qui le destinait au poste de Michillimakinac, lui avait confié celui de la Pointe à la Chevelure, " un des plus intéressants de la colonie ".

En 1735, M. de Noyan, à cause du mauvais état de sa

---

[4] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 161. M. de Noyan n'ayant fait aucun établissement sur sa seigneurie comme il s'y était engagé, elle lui fut enlevée le 10 mai 1741 et réunie au domaine de la couronne. M. de Noyan ayant promis de se conformer à son acte de concession, en 1744, sa seigneurie lui fut remise par MM. de Beauharnois et Hocquart. Cette nouvelle concession fut confirmée par le roi le 25 mars 1745.

santé, était relevé du commandement du poste de la Pointe de la Chevelure et remplacé par M. de la Gauchetière.

Le président du Conseil de Marine, évidemment, avait beaucoup de confiance dans les aptitudes de M. de Noyan. Le 15 mai 1736, il écrivait une longue lettre à M. de Beauharnois sur les officiers qu'il convenait de nommer pour commander les différents postes de la colonie. " Tous les postes en général, écrivait-il, exigent pour commandants des hommes capables d'y maintenir le bon ordre et d'y ménager l'esprit des nations, mais celui de Détroit exige une attention toute particulière et des capacités supérieures. Le choix qu'il paraît être dans la résolution de faire de M. de Noyelles, pour remplacer M. Péan à ce dernier poste, ne lui paraît pas judicieux, car à juger du capitaine par la conduite qu'il a tenue dans l'enterprise des Renards et par la manière dont les Hurons l'ont traité, on ne peut espérer qu'il puisse réussir dans un poste aussi délicat. Il attend ses réflexions à cet égard. Si la santé de M. de Noyan le permet, il lui donnera un commandement dans un poste important. " [5]

Une note officielle écrite entre 1735 et 1740 dit de M. de Noyan :

" Bon officier. A beaucoup d'esprit et d'intelligence. Sage, adopté chez les Iroquois. " [6]

Le 23 avril 1738, le ministre donnait instruction à M. de Beauharnois de nommer un commandant sédentaire à Détroit. " Si la santé de M. de Noyan le lui permet, ajoutait-il, il devra être choisi pour commander à ce poste. "

M. de Noyan fut nommé dans l'été de 1738 au commandement du poste de Détroit. Il ne s'y rendit qu'en 1741 et en partit l'année suivante.

---

[5] *Rapport concernant les archives canadiennes pour* 1904, .p 227.

[6] Richard, 1899, p. 28.

En 1746, M. de Noyan commandait au fort Saint-Frédéric. Par une lettre de M. de Beauharnois au comte de Maurepas du 28 octobre 1746, nous voyons qu'il avait sous ses ordres trois lieutenants, MM. Dumont, de Boucherville et Herbin, deux enseignes, MM. de Millon et de Montigny, 5 sergents et 88 soldats dont 5 canonniers. Le fort, disait M. de Beauharnois, est abondamment pourvu de provisions et de munitions de guerre, mais il manque d'artillerie. [7]

En 1747, M. de Noyan avait déjà quitté le commandement du fort Saint-Frédéric puisque M. Boishébert, écrivant au ministre en novembre 1747, dit que M. de Céloron y commandait depuis six mois. Il ajoute : " M. de Noyan, capitaine, a aussi eu le commandement du fort Frédéric ; c'est un homme d'esprit qui a bien gouverné par deux fois différentes : marque de sa capacité. " [8]

Le 23 mai 1749, M. de Noyan était choisi comme major de Montréal, en remplacement de M. de Lantagnac, promu lieutenant de roi du même gouvernement.

Le 1er avril 1756, M. de Noyan succédait à M. d'Ailleboust à la lieutenance de roi des Trois-Rivières.

Le 25 mai 1757, M. de Noyan partait pour aller relever dans le commandement du fort Frontenac M. de Lavaltrie, premier capitaine des troupes de la colonie. " On lui avait donné ce commandement qui était au-dessous de son grade, dit l'auteur anonyme d'un *Mémoire sur les affaires du Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, pour améliorer ses affaires qui étaient extrêmement dérangées. Cet officier était savant, poète, et se mêlait de la médecine ; sa verve avait été un peu piquante, ce qui lui avait attiré quelques ennemis ; et M. de Vaudreuil, qui n'était pas savant, le haïssait, quoiqu'il lui

---

[7] O'Callaghan, X, p. 36.

[8] *Ibid.*, p. 377.

eut quelques obligations; il avait 68 ans [9] et était infirme ; mais dans cet âge avancé il conservait toute la liberté de son esprit et était en état de faire honneur à un poste qu'on lui donnerait à défendre avec des forces suffisantes. "

M. de Longueuil, qui avait appris que les Anglais assemblaient un corps considérable au fort Bull, prévint M. de Noyan qu'ils se préparaient probablement à attaquer le fort Frontenac. M. de Noyan demanda aussitôt des secours à M. de Vaudreuil. Ce dernier se contenta de lui envoyer un officier, M. d'Irnon LaPlante.

Le 25 août 1758, Bradstreet arrivait dans les environs du fort Frontenac à la tête de trois mille hommes. M. de Noyan avait à lui opposer environ trente soldats et quelques volontaires. Il capitula, après trois jours de siège.

M. de Vaudreuil, qui était peut-être coupable de négligence à cause du retard qu'il avait mis à envoyer des secours, jeta la faute de la prise du fort Frontenac sur M. de Noyan et suggéra à la Cour de mettre ce brave soldat à sa retraite comme lieutenant de roi aux Trois-Rivières, ce qui arriva au mois de janvier 1759.

Après la perte du Canada, M. de Noyan passa en France. Avec le néfaste Bigot et plusieurs autres il fut jeté à la Bastille. Le 10 décembre 1763 il était condamné à être admonesté et à six livres d'aumône.

M. de Noyan vivait encore en 1765.

Dans son testament fait à Paris le 15 janvier 1765, M. Le Moyne de Bienville, ancien gouverneur de la Louisiane, écrivait :

" J'ai oublié dans ce présent testament à faire mention de mon neveu Payen de Noyan, fils aîné de ma soeur Le Moyne de Noyan, à qui je donne et lègue un diamant de quinze cents livres. " [10]

---

[9] 63 seulement.

[10] Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil*, p. 137.

NICOLAS-JOSEPH DE FLEURIMONT DE NOYELLES

M. de Noyelles était originaire de Crécy, diocèse de Meaux, en Brie. Il était le fils de Joseph de Noyelles, colonel, et de Marguerite Boidoux.

Le 5 mai 1710, M. de Noyelles obtenait une enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

En 1720, M. de Noyelles eut temporairement le commandement du poste de Détroit.

Le 11 février 1721, M. de Noyelles était promu lieutenant.

Le 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil, dans un rapport au ministre, disait de M. de Noyelles:

" Le sieur de Noyelles est âgé de 28 ans. Il est en état de bien servir, n'a aucune mauvaise qualité et ne manque pas de bonne volonté. Il a d'ailleurs une fort bonne conduite. " [1]

En 1728, M. de Noyelles eut de nouveau pendant quelques mois le commandement du poste de Détroit.

Le 22 mars 1732, M. de Noyelles obtenait l'expectative d'une compagnie qui lui fut accordée le 1er août 1733.

En 1734, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Noyelles d'une expédition contre les Sakis et les Renards. M. de Noyelles partit de Montréal au mois d'août 1734 avec 80 Français et environ 130 Sauvages domiciliés. Au Détroit et aux Ouiatanons une centaine de Hurons et de Poutéouatamis se joignirent au parti. Après une marche de sept mois, M. de Noyelles arriva près du Moingona ou rivière des Moines où les guerriers Sakis et Renards s'étaient arrêtés au nombre de 250. Après une légère escarmouche, ils se retirèrent à un de leurs forts. M. de Noyelles qui avait été abandonné par un bon nombre de ses Sauvages, constatant que les ennemis étaient plus nombreux qu'il ne s'y attendait, eut recours à la conciliation. Il obtint des Sakis qu'ils se sépareraient des Renards et qu'ils retourneraient à leur ancien poste de la Baie, pour y allumer le feu qu'ils avaient abandonné.

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

Cette expédition eut un piètre résultat et le ministre ne se gêna pas de dire à M. Hocquart qu'elle avait été coûteuse et inutile.

En 1738, M. de Noyelles prenait pour la troisième fois le commandement du Détroit. Il devait y rester jusqu'en 1741.

En 1743, M. de Noyelles fut chargé de poursuivre les découvertes de la Vérandrye dans l'Ouest. " M. de Noyelles, remarque M. Prud'homme, n'avait ni les connaissances ni la supériorité de la Vérandrye, il ne s'épargna pas cependant pour parer à cette situation. "

M. de Noyelles passa sept ans dans l'Ouest. Il revint à Québec en 1750. [2]

En mai 1749, M. de Noyelles était fait chevalier de Saint-Louis.

En juin 1751, la majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. Coulon de Villiers, était donnée à M. de Noyelles.

M. de Noyelles avait un haut protecteur en France dans la personne de M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat. Le 30 avril 1756, le ministre écrivait à M. d'Aguesseau qu'il ne pouvait avancer dans le moment M. de Noyelles, major des Trois-Rivières, mais qu'il avait pu donner de l'avancement à ses deux fils aînés. Il ajoutait qu'il tiendrait compte de l'intérêt qu'il portait à cette famille.

Le 1er janvier 1759, à cause de son âge et de ses infirmités, le roi accordait sa retraite à M. de Noyan, lieutenant de roi des Trois-Rivières, et M. de Noyelles, major du même gouvernement, était appelé à le remplacer.

M. de Noyelles décéda à Rochefort le 16 août 1761.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

---

[2] Sur le séjour de M. de Noyelles dans l'Ouest, on peut consulter l'étude de M. L.-A. Prud'homme, les successeurs de la Vérendrye, dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, année 1906, p. 65.

A travers les faits et les oeuvres

La conférence de la paix. — Le traité autrichien. — Une note du conseil suprême. — Analyse du traité. — L'effondrement de l'Autriche. — Un empire évanoui. — Evocations historiques. — L'aventure dangereuse du poète Gabriele d'Annunzio. — La question de Fiume. — Un message de Lloyd George. — La situation politique en Angleterre. — En France. — Le parlement discute le traité. — Aux Etats-Unis. — Le président et le sénat aux prises. — La tournée oratoire de M. Wilson. — Une lettre du Souverain Pontife. — Commentaires captivants. — Au Canada. — La session fédérale.

LA conférence de Paris a fait un grand pas vers l'achèvement de ses travaux par l'adoption et la signature du traité de paix avec l'Autriche. Les représentants de cette puissance, naguère si considérable et maintenant si profondément déchue, n'ont rien épargné pour obtenir des conditions plus avantageuses. Ils ont présenté à la conférence des observations auxquelles celle-ci a donné toute son attention. Il en est résulté une note remise aux délégués autrichiens en même temps que le traité. Ces plénipotentiaires avaient prétendu, entre autres choses, que les Alliés ne devaient pas traiter l'Autriche comme une nation ennemie, puisque la dissolution de la monarchie austro-hongroise avait modifié radicalement la situation et que le pays avec lequel ils traitaient n'était plus vraiment celui contre lequel ils avaient lutté. Le conseil de la conférence s'est appliqué à remettre les choses au point. Il importe de citer ce passage de la note :

" Les puissances alliées et associées croient nécessaire de formuler aussi brièvement que possible les principes qui doivent, selon elles, être appliqués au règlement de la dernière guerre en ce qui regarde l'Autriche. Le peuple autrichien, de

même que son voisin le peuple hongrois, porte à un degré spécial la responsabilité des calamités qui ont attristé l'Europe durant les cinq dernières années. La guerre a été hâtée par un ultimatum qui a été présenté à la Serbie par le gouvernement qui avait son siège à Vienne et qui demandait l'acceptation dans l'espace de quarante-huit heures d'une série de demandes qui avaient pour résultat de rendre nulle l'indépendance d'un Etat voisin. Le gouvernement serbe a accepté dans le délai prescrit toutes les demandes de l'Autriche-Hongrie à l'exception de celles qui comportaient l'abandon complet de son indépendance. Le gouvernement austro-hongrois d'alors refusa l'offre d'une conférence sur cette réponse. Il commença immédiatement les hostilités contre la Serbie, mettant délibérément le feu à une mèche qui a causé une guerre mondiale. Il est hors de doute que cet ultimatum n'était rien moins qu'une excuse pour déclencher une guerre à laquelle se préparaient le gouvernement austro-hongrois ainsi que l'Allemagne. La présence des canons autrichiens au siège de Liège et de Namur est une preuve, si preuve il y a besoin, de la coopération du gouvernement de Vienne et de celui de Berlin dans leur lutte contre le droit public et la liberté de l'Europe. "

Ceci établi, le conseil de la conférence a répondu comme suit à la prétention émise par les délégués autrichiens : " La délégation autrichienne semble croire que la dynastie des Habsbourg et ceux de son clan sont seuls responsables de ces actes perfides, et que, à cause de la dissolution de cette monarchie, à la suite de la victoire des Alliés, le peuple autrichien peut échapper aux responsabilités des actes du gouvernement qui était le sien et qui avait son siège dans sa capitale. Si le peuple autrichien avait essayé de diminuer le sentiment militariste qui était le mobile des actes du gouvernement des Habsbourg, si le peuple autrichien avait protesté contre la guerre ou s'il avait refusé de seconder ses gouvernants dans

la poursuite de la guerre, les Alliés pourraient considérer ce plaidoyer en faveur de l'indulgence. Mais le fait que la guerre a été accueillie avec enthousiasme à Vienne et que le peuple autrichien a donné son appui au gouvernement du commencement à la fin de la guerre et qu'il n'a rien fait pour désapprouver la politique de son gouvernement et de ses alliés avant d'être vaincu sur les champs de bataille, tous ces faits indiquent que le peuple autrichien doit porter sa part des responsabilités de la guerre. "

La note des Alliés se terminait par l'intimation que le traité devait être rejeté ou accepté sans modifications sous cinq jours. Finalement, le 10 septembre, cet instrument diplomatique a été signé, à Saint-Germain-en-Laye, par les représentants des puissances victorieuses et ceux de l'Autriche. Cet événement avait été précédé par trois mois de négociations. En effet le projet de traité avait été remis aux délégués autrichiens le 2 juin.

Les dépêches annonçaient que le chef de la délégation autrichienne, M. Karl de Renner, avait regagné son siège en souriant, après avoir apposé sa signature. Ce sourire, si l'on doit admettre son authenticité, accusait un stoïcisme étonnant. Car le document au bas duquel M. de Renner venait de mettre son nom consacrait l'abaissement définitif de cette Autriche qui fut jadis l'arbitre de l'Europe. Désormais l'empire austro-hongrois passe à l'état de souvenir historique. D'après une dépêche transmise à la presse quotidienne, voici en résumé ce que sera la nouvelle république autrichienne. Les anciennes provinces de la Bohème et de la Moravie et une partie du duché de Teschen forment maintenant la république de la Tchéco-Slovachie. Le reste du duché de Teschen et la plus grande partie de la Galicie ont été incorporés à la Pologne. La nouvelle république de l'Ukraine a pris certaines sections de la Galicie orientale et l'ancienne Bukovine.

La Hongrie a été séparée de l'Autriche suivant les frontières historiques de l'ancien empire,mais elle a perdu plusieurs parties de la province de Transylvanie, lesquelles ont été données à la Roumanie. — Au sud, les provinces de Carinthie, de Dalmatie, de Carniole, de Croatie et de Slavonie, de Bosnie et d'Herzégovine, ainsi que celles de la Styrie font partie du nouveau royaume yougo-slave. L'Italie a pris des parties du Tyrol. Les frontières de l'Italie ont été étendues de manière à inclure dans le territoire italien la péninsule de l'Istrie et une lisière de terrain le long de la frontière occidentale de la province de Carinthie. — Tout ce qui reste donc de l'ancien empire austro-hongrois est ce qu'on désigne par l'Autriche allemande qui comprend la Haute et la Basse-Autriche et des parties de la Styrie et du Tyrol. — Depuis la cessation des hostilités, un mouvement se dessinait en faveur de l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne. Mais en vertu d'une des clauses du traité qui a été signé aujourd'hui, cette annexion est défendue. — Le traité ne stipule pas la somme exacte qui devra être payée en indemnité, mais ce montant sera fixé par la commission des réparations le ou avant le 1er mai 1921.— L'Autriche devra remplacer tonne par tonne tous les navires qui ont été perdus par les Alliés à la suite des opérations de la marine autrichienne au cours de la guerre. — L'Autriche devra aussi remettre aux pays alliés tous les objets d'art ou qui ont une valeur historique qui ont été enlevés par les Autrichiens durant la guerre. — L'armée autrichienne est réduite à 30,000 soldats qui seront des volontaires et tous les établissements militaires sont limités de la même façon. Toute la flotte autrichienne devra être remise aux Alliés. Tous les travaux de construction de navires de guerre devront être suspendus. — Les clauses économiques et celles qui ont trait au transit sont les mêmes que celles du traité avec l'Allemagne. — La question de la disposition de la ville de

Fiume n'est pas réglée dans le traité de paix avec l'Autriche. L'Autriche renonce en faveur des puissances alliées et associées à tous les droits et titres sur les territoires qui lui ont autrefois appartenus et qui n'ont encore été assignés à aucun pays. Elle accepte tout règlement fait au sujet de ces territoires.

Voilà quel est dans ses grandes lignes le traité que vient de signer l'Autriche. Pour quiconque est un peu familier avec l'histoire européenne, la lecture de ces stipulations a quelque chose de pathétique. C'est donc à cette misérable fin qu'était réservé l'empire redoutable dont le chef prestigieux, Charles-Quint, roi d'Espagne, roi des Pays-Bas, roi de Bohême, archiduc d'Autriche et empereur d'Allemagne, put aspirer un jour à la monarchie universelle. Il échoua, mais quelle puissance il légua à ses successeurs! Et quelle place occupa, durant trois siècles, dans les affaires du monde, cette maison d'Autriche, dont l'ascendant parut à certains moments irrésistible et provoqua tant de luttes, depuis la guerre de Trente ans jusqu'à celles de la révolution, du consulat et de l'empire! Il y a un siècle, au congrès de Vienne, la monarchie autrichienne était encore au premier rang des grands Etats directeurs de la politique universelle. Et il y a cinq ans à peine, au moment où, en se ruant sur la Serbie, elle déchaînait l'effroyable guerre, ne paraissait-elle pas l'un des plus puissants facteurs diplomatiques et militaires qu'il y eût au monde? Et voilà que, désormais, on cherchera vainement son domaine et son nom sur la carte de l'Europe. Il y aura encore une petite Autriche, mais l'empire austro-hongrois s'est évanoui comme une ombre. Et à sa place l'écolier de demain verra se dessiner la république tchéco-slovaque, la république hongroise, le royaume yougo-slave, la république autrichienne. Quel bouleversement inouï ! Et comme, en présence de ces événements prodigieux, on est tenté souvent de répéter la grande parole : *Et nunc reges intelligite!*

Malgré la signature du traité autrichien la conférence de Paris n'a pas encore terminé son oeuvre. Mais elle commence à en entrevoir le terme. Il lui reste à régler les affaires de la Bulgarie, de la Turquie, de la Hongrie, les difficultés que provoque l'attitude de la Roumanie, et la question épineuse de Fiume, que vient de rendre plus ardue le coup de tête d'un poète névrosé, Gabriele d'Annunzio.

Il faut bien dire un mot de cette aventure. On sait que la ville et le territoire de Fiume sont un point litigieux entre l'Italie et le nouvel Etat yougo-serbe. Le gouvernement italien prétend que cette ville doit lui revenir. Le gouvernement serbe s'y oppose énergiquement et soutient que ce port ne saurait être détaché de la Croatie. Ce conflit d'intérêts, on se le rappelle, a provoqué une crise dans la conférence, il y a quelques mois, à la suite d'une déclaration malencontreuse de M. Wilson. On n'a pas encore adopté de solution définitive quoiqu'un compromis soit en voie d'élaboration. Mais, s'imaginant qu'un coup de tête peut dirimer le débat, d'Annunzio, le poète et le romancier qui a joué un rôle si bruyant au début de la guerre et qui a payé de sa personne dans le corps d'aviation, a soulevé par ses déclamations des régiments italiens stationnés près de la frontière croate, et, marchant sur Fiume, a occupé la ville où il a arboré le drapeau de l'Italie. Cette audacieuse expédition, qui rappelle celles de Garibaldi contre Naples et les Etats pontificaux, a provoqué d'énergiques protestations. Le gouvernement italien a désavoué le poète que son aveugle chauvinisme a poussé à un acte de rébellion, et les chefs de l'armée s'efforcent de rappeler à la discipline les soldats égarés par lui. La conférence de Paris a décidé de laisser à l'Italie le soin de régler l'affaire de Fiume et de rétablir l'ordre dans cette ville.

* * *

Nous avons vu que le traité autrichien contient un article qui défend l'union de l'Autriche avec l'Allemagne. Comme corollaire de cette interdiction, le conseil de la conférence a adressé au gouvernement allemand une note lui demandant de révoquer l'article 61 de la nouvelle constitution qui pourvoyait à la représentation de l'Autriche dans le parlement germanique. Une prompte réponse a été reçue, annonçant que cet article va être annulé. C'est bien le moins qu'on ne permette pas la réunion des deux pays dont l'alliance et la complicité ont mis l'Europe en feu. La république allemande reste déjà assez forte. Il eût été désirable, pour la paix future du monde, nous semble-t-il, que le mouvement séparatiste, très accentué à un certain moment après l'armistice, ait abouti de manière à constituer à même l'empire écroulé plusieurs Etats indépendants les uns des autres: par exemple une république bavaroise, une république rhénane, une république saxonne, une république prussienne. C'est un malheur que ce morcellement ne se soit pas produit. La diplomatie des Alliés eût-elle pu le déterminer? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit le conseil suprême ne pouvait assurément tolérer l'union de l'Autriche et de l'Allemagne. Et nous sommes heureux que ce péril ait été écarté, pour le présent du moins.

* * *

En Angleterre le parlement prend ses vacances. Cependant les hommes politiques ne sont pas inactifs. M. Lloyd George en particulier semble donner peu de temps au repos. Et cela se conçoit, car ses responsabilités sont immenses. Il a adressé récemment au peuple anglais un appel ou un message d'une forme inusitée. Et il a choisi pour intermédiaire une publication spéciale qui porte ce titre suggestif: *l'Avenir*. Cette feuille, dont l'apparition a intrigué le public, a l'appa-

rence d'un journal, mais elle ne porte pas de numéro " un ". Elle est datée de septembre. Au-dessous du titre on lit ces mots: " Déclaration du gouvernement au sujet des besoins nationaux et de la politique nationale. " Les collaborateurs sont: M. Lloyd George, sir Auckland Geddes, ministre de la reconstruction nationale ; sir Eric Geddes, ministre sans portefeuille; le Dr Christopher Addison, président du bureau local du gouvernement; le vicomte Milner, secrétaire pour les colonies; sir Worthington Evans, ministre des pensions; M. George Nicoll Barnes, ministre sans portefeuille; M. Winston Churchill, ministre de la guerre, et quelques autres. Voici l'appel du premier ministre:

" Des millions de preux soldats ont combattu pour l'établissement d'une ère nouvelle. Si nous ne remplissons pas la promesse que nous avons faite, nous nous déshonorons. Que veut dire l'ère nouvelle? Qu'était l'ancienne ère? C'était une époque où des millions d'honnêtes travailleurs, hommes ou femmes, n'ont obtenu que la malpropreté et la famine; c'était un monde rempli de bouges, où les ouvriers étaient exploités et où le chômage faisait tort à l'industrie et apportait le découragement dans nombre de familles. C'était une ère où les richesses de la terre étaient inexploitées en partie à cause de l'ignorance et du manque de prévisions et en partie à cause de l'égoïsme. Si nous consentons à vivre encore comme à cette époque, nous trahirons alors ceux qui sont morts pour le monde nouveau. Nous serons coupables de la plus basse perfidie qui ait jamais terni la réputation d'un peuple. Non, nous devons plutôt travailler pour nous-mêmes et pour nos enfants. L'ancienne ère doit être close. Rien ne peut plus retarder sa fin. Si quelqu'un voulait encore qu'elle continue laissons-le être sa propre victime. Ce sera le sublime devoir de tous, sans aucune arrière-pensée, sans partisannerie, d'aider à construire le nouveau monde où le travail devra avoir sa juste récompense et où la paresse seule aura à souffrir. "

Cette déclamation — car c'en est une — rend un son étrange dans la bouche du premier ministre de la Grande-Bretagne. Que signifie-t-elle au juste? Elle renferme des généralités éloquentes, qu'il ne faudrait pas serrer de trop près si l'on ne voulait pas laisser voir ce qu'elles peuvent avoir d'excessif. Cette ère ancienne, que M. Lloyd George voue aux gémonies, renfermait hélas! bien des abus et recélait bien des tares. Mais tout y était-il aussi répréhensible et aussi hideux qu'il l'affirme? Le mal y était-il absolument sans mélange de bien? On ne saurait le soutenir sans témérité. Et l'ère nouvelle, qu'on nous annonce avec tant d'emphase, est-elle sans nuages et sans menaces? Il faudrait avoir une foi robuste pour le croire.

Presque en même temps qu'il publiait cette espèce de message, M. Lloyd George adressait à M. Walter Hume Long, le premier lord de l'amirauté, une lettre dans laquelle il préconisait les économies à faire dans la marine. Evidemment, il se rend compte de la nécessité d'entrer dans une voie de retranchement, si l'on veut traverser sans encombre la crise financière dont le gouvernement est menacée.

La situation du cabinet est difficile. La condition des affaires irlandaises est alarmante. Le gouvernement vient d'inaugurer contre le Sinn-Fein une politique de coercition qui peut entraîner les plus graves résultats. En même temps, les élections partielles ont tourné presque invariablement contre le ministère en ces derniers mois. Cependant il a remporté tout récemment un succès inattendu qui a quelque peu compensé ses désappointements antérieurs.

Dans le monde ouvrier la fermentation et l'agitation sont à l'ordre du jour. Chaque matin on se demande quelle grève va être déclarée durant les prochaines vingt-quatre heures. Tout ce malaise se répercute sur la politique. M. Lloyd George est trop intelligent pour ne pas discerner les périls

qui l'entourent. Il gouverne avec une majorité tory. Cette majorité provoque l'antagonisme du parti ouvrier qui prend chaque jour plus de force. L'ancien parti libéral en veut mortellement au premier ministre qui a détrôné et écrasé M. Asquith. Tout cela rend la situation extrêmement complexe et difficile. On parle de remaniements ministériels. Une chose certaine, c'est que la session d'automne sera laborieuse pour le cabinet.

* * *

En France, le parlement discute toujours le traité avec l'Allemagne. Un grand nombre d'orateurs l'ont critiqué, ainsi que la ligue des nations, quoique la plupart aient fini par déclarer qu'ils voteraient pour la ratification. Parmi les critiques notons celle de M. Benoist, député et chroniqueur politique à la *Revue des Deux-Mondes*. Il a déclaré que pour que la ligue des nations réussisse, il faudrait que la nature humaine changeât. Dans la première période du débat, c'est M. le capitaine André Tardieu, l'un des membres de la conférence, qui a été le porte-parole autorisé du gouvernement. "La paix que la délégation française a obtenue, a-t-il dit, est une paix de solidarité et de justice, d'accord avec les principes pour lesquels nos soldats sont morts. La France n'a pas seule gagné la guerre, et voilà pourquoi elle n'a pu faire seule la paix. Ce fut une victoire alliée, d'où il suit que la paix devait être alliée. Quant à la frontière du Rhin, le traité anglo-franco-américain sauvegarde la France de toute agression future. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient d'abord suggéré l'occupation du Rhin pendant cinq ans, mais la France a gagné qu'elle fut de quinze ans."

Le capitaine Tardieu a fait ressortir le fait que les membres de la droite critiquent le traité parce qu'il est trop bénin, tandis que ceux de la gauche soutiennent qu'il est trop dur.

En terminant il a déclaré que le traité assure à la France toutes les garanties nécessaires, surtout par les conventions anglo-franco-américaines, et place l'Allemagne dans une telle situation militaire et économique que la France n'a pas à craindre une nouvelle agression de sa part.

M. Barthou, ancien premier ministre et président de la commission de ratification, a dit que, suivant lui, le traité est insuffisant et obscur. Il a exprimé le regret que M. Clemenceau n'ait pas mis les commissions parlementaires au courant des négociations. Il lui a adressé ce reproche: " Vous avez rendu d'éminents services durant la guerre, mais vous n'avez pas seul gagné la guerre ; pourquoi avoir seul négocié la paix?" Il a soutenu que les anciens premiers ministres, Viviani, Briand, Ribot, auraient dû être consultés. Tout cela peut être juste, mais tout cela ne prouve pas qu'il était possible de faire un autre traité dans les conditions où celui-ci a été fait.

Durant une des dernières séances, un député socialiste, M. Jean Longuet, a soulevé une tempête en attaquant le traité comme un instrument " de violence et de contrainte semblable à ceux qui ont terminé les guerres passées ". Suivant lui, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'ont pas pris leur juste part du coût de la guerre. Il a déclaré qu'on n'a pas aboli le militarisme et que le désarmement n'a pas été réalisé. " La paix est une paix bismarckienne, s'est-il écrié, et elle marque l'avènement d'une utopie réactionnaire plus dangereuse que le bolchévisme. " A ces mots, un tonnerre de protestations a éclaté de toutes parts et pendant plusieurs minutes l'orateur socialiste a été incapable de se faire entendre. Cette scène parlementaire a été la plus tumultueuse que l'on ait vues depuis longtemps. Le débat se prolonge au-delà de tout ce que l'on avait prévu. L'attitude du sénat américain produit un fâcheux effet sur l'opinion française et

influe défavorablement sur les sentiments de la députation. Dans une séance postérieure à celle qui a été si orageuse, M. Barthou est intervenu de nouveau dans la discussion pour demander quelle serait la situation de la France si les Etats-Unis ne ratifiaient pas le traité. M. Pichon, le ministre des affaires étrangères, a répondu que, légalement, la ligue des nations existerait même sans la participation des Etats-Unis. M. Barthou a répliqué que ce qu'il faut à la France, ce sont des garanties politiques et non pas simplement des garanties légales. M. Clemenceau a fait alors cette déclaration : "Quand bien même les Etats-Unis rejetteraient la ligue des nations, il n'en existerait pas moins deux traités d'alliance, l'un entre la France et la Grande-Bretagne, l'autre entre la France et la république américaine. C'est précisément parce que nous avons considéré que la ligue pourrait constituer une garantie insuffisante, d'ici à quelques années, que ces deux traités ont été conclus. Pour le présent la ligue des nations n'a rien à faire avec les traités anglo-français et franco-américain qui assurent à la France une garantie suffisante. " Il est clair que cet argument est la carte maîtresse dans le jeu de M. Clemenceau.

* * *

Par ce qui précède on voit combien est sérieuse et grosse de conséquences la partie qui se joue actuellement aux Etats-Unis. La majorité démocrate du sénat semble déterminée à n'adopter le traité et le pacte de la ligue des nations qu'avec des amendements et des réserves qui en altèrent profondément la nature. Le président Wilson soutient qu'une telle attitude est inadmissible. Et il a commencé une campagne oratoire à travers le pays pour rallier l'opinion à ses vues et créer un courant d'adhésion qui influe sur les déterminations finales des sénateurs.

Après avoir longuement étudié le traité et le pacte, le comité des affaires étrangères du sénat a soumis à celui-ci un rapport recommandant quatre réserves et quarante-cinq amendements. Voici les réserves:

" 1. Droit pour les Etats-Unis de ne plus faire partie de la ligue, sans conditions.

" 2. Refus d'assumer toute obligation au sujet de l'article 10 tant discuté, excepté après la décision du congrès américain.

" 3. Droit pour les Etats-Unis de se réserver le privilège de décider quelles sont les questions qui sont de sa juridiction domestique.

" 4. Droit des Etats-Unis d'appliquer la doctrine Monroe à leur guise. "

Les principaux amendements se rapportent aux sujets suivants: le nombre égal de votes à l'assemblée de la ligue des nations pour les Etats-Unis et pour la Grande-Bretagne; la remise de la province du Chan-Toung à la Chine au lieu du Japon; le privilège pour les Etats-Unis de ne pas avoir de représentants dans les commissions qui sont chargées de régler les questions dans lesquelles les Etats-Unis n'ont pas d'intérêt. Les autres amendements ont trait à certains détails de phraséologie.

Il est difficile de dire quel effet la tournée oratoire du président a produit jusqu'ici. On doit espérer qu'elle sera couronnée de succès et que le congrès américain ne prendra pas une attitude qui pourrait déterminer une crise dangereuse dans les affaires du monde.

* * *

Nous ne saurions omettre de signaler dans cette chroni-

que la lettre que Sa Sainteté le pape Benoît XV a adressé récemment à l'épiscopat français. Les agences télégraphiques en ont donné un commentaire de nature à égarer quelque peu l'opinion. A les entendre on eût dit que le pape venait d'engager le Saint-Siège dans une orientation nouvelle et de proclamer, comme une politique de ralliement, l'adhésion de l'Eglise à toutes les revendications du prolétariat universel. La vérité c'est que le Saint-Père n'a nullement prétendu innover. Il n'a fait que rappeler l'enseignement traditionnel de l'Eglise, en particulier les directions données naguère par Léon XIII au sujet de la question ouvrière. D'une part, affirmer la sympathie de l'Eglise pour tout ce qu'il y a de juste dans les réclamations que font entendre les travailleurs; de l'autre, mettre les classes ouvrières en garde contre les utopies et les programmes excessifs qui ne peuvent aboutir qu'au désordre social: tel a été le but du Souverain Pontife. Nous ne saurions mieux le démontrer qu'en citant la partie principale de la lettre du Saint-Père. Voici comment il s'exprime:

" Que si l'on en vient à quelque point particulier, qui ne voit que dorénavant il y a partout un courant de plus en plus fort vers la démocratie? Les classes prolétaires, comme on les appelle, ayant pris à la guerre une part prépondérante, veulent dans chaque pays en retirer les plus grands avantages. Malheureusement, elles sont souvent trompées et poussées à des excès, qui, en bouleversant l'ordre social voulu par la nature humaine elle-même, tournent finalement au détriment de tous et nuisent notamment aux travailleurs et aux moins fortunés. Ce qui est arrivé chez d'autres nations, encore prospères à une époque récente et maintenant réduites à une extrême misère, et qu'on voudrait étendre à toute l'Europe et même au monde entier, n'est-il pas une preuve évidente de ce que nous venons d'énoncer ? L'Eglise catholique a toujours été l'amie de ceux qui sont à la peine. Elle a toujours ensei-

gné que les pouvoirs publics, établis pour le bien de la collectivité, doivent spécialement travailler à améliorer la condition de ceux qui souffrent. C'est pourquoi, comme le disent fort bien les évêques, le clergé et les catholiques, au lieu de s'opposer aux revendications du prolétariat, doivent les favoriser, pourvu qu'elles se renferment dans les limites du juste et de l'honnête tracées nettement dans l'immortelle encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII. Et, afin que ces limites soient plus sûrement respectées, afin que soient évités les excès funestes rappelés plus haut, les évêques donnent fort à propos aux catholiques de France le conseil de s'unir entre eux et avec d'autres citoyens de bonne volonté, en suivant les directions pontificales données par le passé et jamais révoquées."

Ce texte est très clair et ne devrait être susceptible d'aucune fausse interprétation. En somme notre Saint-Père le pape rappelle que le programme de l'Eglise relativement à la question du travail est formulé dans l'encyclique *Rerum novarum*, vieille déjà d'une trentaine d'années.

* * *

Un mot, en terminant, de notre session fédérale. Elle semble bien avoir été convoquée presque uniquement pour la ratification du traité de Versailles et du pacte de la ligue des nations. L'opposition a soutenu que c'était inutile. Le ministère a répondu que c'était opportun. Et tout le débat s'est fait autour de ces deux points de vue. Cependant, tout en affirmant qu'on faisait accomplir au parlement du Canada une vaine cérémonie en lui faisant ratifier un traité ratifié déjà par le parlement britannique, la gauche n'a pas voulu refuser son approbation. Mais elle a tenu à déclarer que les stipulations du pacte ne devaient empiéter en rien sur l'au-

tonomie canadienne. Tel était le sens de l'amendement suivant présenté par M. Fielding: " Que tout en donnant l'approbation demandée, la chambre ne consent à aucune diminution de l'autonomie du Dominion, mais déclare que toute participation des forces canadiennes à une guerre étrangère ne devra être décidée qu'après approbation du peuple du Canada tel que représenté par ses députés siégeant au parlement. "

Cet amendement a été rejeté par un vote de 102 contre 70. Et le traité a été ratifié. On annonce maintenant que la session va être prorogée d'ici à quelques jours.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 26 septembre 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

YVES DE JOANNIS, par Tony Catta. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

La belle carrière de l'abbé de Joannis, élève du séminaire français de Rome, si rapidement consommée dans la perfection — *consummatus in breri explevit tempora multa* : le sacrifice glorieux qui la couronna au champ de bataille de La Fère champenoise, en pleine victoire de la Marne, ont été un des exemples les plus saisissants sortis de la rude épreuve de la guerre. Paul Bourget s'en est inspiré dans la composition de son roman *Le sens de la mort*, Junius, de l'*Echo de Paris*, a salué avec émotion la disparition de ce lévite au coeur pur " d'une telle catégorie, par vocation et par grâce, que rien d'aussi précieux n'existe dans une nation". Aussi faut-il applaudir à la publication édifiante qui fixe les traits essentiels de cette existence toute en Dieu, la formation morale et les actes de ce témoin de la tradition et de la foi révélée. Héritier d'une race fière et hardie, on le suivra pas à pas, pour ainsi dire, dans la voie laborieuse et digne au bout de laquelle se trouvait l'immolation suprême, d'avance acceptée. Les moindres incidents ont paru mériter d'être recueillis dans cette reconstitution pieuse, car ils mettent à nu l'âme du prédestiné, tombé au seuil du sacerdoce, comme Moïse à l'entrée de la Terre Promise, et affirment avec éclat la joie de la certitude, " angélique et souriante, suivant l'expression d'un évêque, dans ce jeune séminariste qui mourait comme on va à une fête ".

* * *

LES ROSES REFLEURISSENT, par Mathilde Alaroic. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Le titre délicatement symbolique du nouveau roman de l'auteur heureux de *La petite miette*, de *L'amour dispose*, de *La romance de Joconde*, etc., pose, avec un art merveilleux, le troublant problème de la prédestination en amour. L'héroïne, vierge au coeur pur, après le désespoir d'une trahison sentimentale, s'imagine que le bonheur ne refleurira jamais pour elle. Mais ce n'était là qu'une épreuve, une préparation à l'acceptation d'une affection sûre et noble, qui devait l'amener à une félicité idéale, après une succession de faits douloureux et une période d'incompréhension anxieuse. Ce drame intime, auquel se rattachent les questions si actuelles du régionalisme et de la moralisation du peuple par le beau, se

déroule tantôt dans le décor suggestif d'un pays de légende, hanté par le souvenir de la fée Mélusine, tantôt dans la paix austère des vieux quartiers de Poitiers. Autour des deux protagonistes se meuvent des figures attrayantes, comme celles du musicien Gerfaux et de son exquise compagne, pittoresques et vraies, comme celles du poète Jonchère, de la belle Mme Marcenat, joli type de grande dame américanisée, de Caroline Lagnépie, personnification des basses jalousies que recèle la vie provinciale, tout un monde varié, intéressant à observer et supérieurement décrit.

* * *

JAN SWALLUE, par Henri Davignon. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Oeuvre à la fois humaine et hautement symbolique, le nouveau roman de l'auteur de *Un Belge, l'Ardennaise, Le prix de la vie, Le courage d'aimer*, sous le couvert d'une fiction qui côtoie de très près la réalité d'une aventure vraiment vécue, met en scène la sourde opposition des races et l'attachement profond qui relie l'homme au sol traditionnel. Un amour né dans la familiarité des rencontres sportives, unit une belle et fière Anglaise à un jeune Belge, dont la formation a été irrésistiblement influencée par le cadre ancien et charmant de Bruges, de ses moeurs patriarcales, de ses béguinages et de ses eaux dormantes où se reflète un passé prestigieux. Mais un jour vient où la libre fille d'Albion s'aperçoit qu'elle ne peut vivre dans ce cadre étranger. Le couple regagne l'Angleterre, Londres, et Jean Swallue, déraciné, se console en se jetant dans le tourbillon des affaires. C'est le succès jusqu'au jour où retentit, comme un coup de tonnerre, l'étonnante nouvelle de la déclaration de guerre et de l'invasion de la Belgique. Il ne peut résister à l'appel de la terre natale et s'en va donner sa vie sur l'Yser. Alors, sa veuve, l'anglaise, oubliant son orgueil national, comprend que cette mort obscure et sublime lui impose le devoir de rendre à la Belgique martyre le sang qu'elle a perdu et, d'elle-même, elle se rend furtivement, déguisée, à Bruges, pour enfanter l'être qui affirmera l'immortalité d'une race libre, en dépit des triomphes éphémères de la force.

* * *

Les étapes de l'enseignement [1]

C'est encore un peu de quoi s'enorgueillir,
Ne pouvant pas créer, d'empêcher de mourir.
ZAMACOIS.

Messieurs,

L'OUVERTURE des cours de la Faculté de médecine coïncide, cette année, avec un événement extraordinaire: la fusion très prochaine de toutes nos Facultés en un tout plus homogène et plus vaste sous le nom d'Université de Montréal.

Jusqu'ici, bien que nous fussions autonomes du point de vue de la direction scientifique, nous étions maintenus sous une bienveillante tutelle par la sage et vénérable Université Laval de Québec, qui avait fondé une maison à Montréal en 1876, et de qui nous tenions, chaque année, les parchemins que nos élèves recevaient à la fin de leurs études—*Universitatis Lavallensis.*

Depuis, nous nous sommes multipliés en marge de la parabole évangélique. Nous avons grandi, observé, comparé. Peu à peu, nous avons regardé l'avenir, supputé nos forces, exprimé sans cesse de nouveaux désirs. Bref, instinctivement, et presque à l'insu d'une mère qui appréhendait notre départ, et qui nous aimait trop pour se séparer de nous spontanément, nous avons développé l'ambition, presque téméraire en ce temps-là, de créer parmi nous des alliances nouvelles qui nous fortifieraient pour mener les combats de demain. Enfin, l'aveu est monté du coeur aux lèvres, le mot de séparation fut

---

[1] Discours prononcé par M. le professeur Albert LeSage, à l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le 1er octobre 1919.

pressenti, puis prononcé. Il y eut une heure d'émotion, sans doute, au souvenir d'une page d'histoire mémorable vécue côte à côte et en pleine harmonie. Un dernier adieu... Nous devenions les maîtres de nos destinées !

Toutes ces conversations ont été conduites avec douceur et maîtrise par Mgr l'archevêque de Montréal, notre chancelier, dont nous connaissons les hautes relations et les brillantes clartés intellectuelles, aidé de notre recteur, Mgr Gauthier, dont la collaboration avertie a été d'un précieux concours à une heure indécise, alors que la route était encore peu sûre. Mais l'esprit vif et réfléchi de Mgr le recteur, habile à sonder les coeurs et les reins, assuma avec succès la tâche de diriger les consciences chargées de responsabilités spirituelles et temporelles : accordant ici des dispenses autorisées en haut lieu, là, des indulgences nombreuses, ailleurs, le pardon des offenses, partout, distribuant les grâces captivantes d'un nouveau missionnaire prêchant à des âmes inquiètes le *pax hominibus bonae voluntatis.* Je n'oublie pas ceux qui, avec lui, d'une plume alerte, ont su grouper les faits dans la forme concrète d'un dossier convaincant. J'ajoute que les doyens et les membres des diverses Facultés et Ecoles ont accueilli les nouvelles propositions avec beaucoup de bienveillance, de patriotisme même. Car l'abandon de privilèges spéciaux et de pouvoirs étendus est souvent douloureux. Il me plaît de penser et de dire qu'ils ont certainement placé au-dessus de tout les intérêts supérieurs de la race, dont la force et la survivance reposent sur la parfaite organisation de l'enseignement supérieur.

Mais cet enseignement supérieur n'est qu'un couronnement et il n'est tout-puissant qu'à une condition, à savoir : celle de couronner effectivement une forte éducation morale et intellectuelle dans nos écoles et dans nos collèges.

Parcourons ensemble, si vous le voulez bien, les domaines

intéressants qui conduisent à cet enseignement supérieur et voyons de quelles semences germent les moissons qui le nourrissent.

Deux mots embrassent dans toute son étendue le vaste champ d'activité de l'enseignement supérieur : l'éducation et l'instruction.

I. — L'EDUCATION

L'éducation est aussi difficile à définir qu'à appliquer. Cela provient de l'évolution qu'elle subit avec le temps et les moeurs chez les différents peuples. C'est pourquoi les doctrines qu'elle enseigne, pour être bien comprises et étudiées avec profit, doivent être replacées dans le milieu qui les a vues naître.

L'éducation désigne toute action, même involontaire, qui dirige le développement d'un être vivant vers sa fin naturelle ou le modifie en vue d'une fin qu'on lui assigne. Stuart Mill en a précisé le sens en disant " qu'elle embrasse tout ce que nous faisons nous-mêmes et tout ce que les autres font pour nous en vue de nous élever plus près de la perfection de notre nature ", et plus loin il ajoute : " C'est la culture que chaque génération donne exprès à ceux qui doivent lui succéder, afin de les rendre aptes à conserver au moins, à accroître s'il se peut, les progrès de tout genre accomplis jusqu'à eux. " " L'éducation, écrit un autre philosophe, Stein, est le développement harmonieux de toutes les facultés de l'homme... Elle doit déployer toutes les puissances de l'âme, exciter et alimenter tous les principes de vie, en évitant toute culture exclusive, en s'appliquant à mettre en oeuvre toutes les tendances qui font la force et la valeur des hommes. " Enfin, Spencer et Kant s'accordent pour affirmer, le premier, qu'elle doit " préparer à la vie complète ", le second, " qu'elle doit

avoir pour objet de développer dans l'homme toute la perfection que sa nature comporte ". Nous pourrions conclure, avec Rousseau cette fois, que l'éducation est l'art de former les hommes. Or, un homme est formé par tout ce qu'il éprouve depuis le berceau, et même avant, disent les médecins, qui tiennent compte de l'influence de l'état mental de la mère pendant la gestation sur les prédispositions morales et intellectuelles des enfants. Mais l'éducation est essentiellement oeuvre de volonté et de raison et toutes ces actions inconscientes ne l'intéressent que dans la mesure où la volonté peut s'emparer d'elles ou s'y soustraire. Or, l'homme, doué de volonté et de raison, a, seul, besoin d'éducation. La nature pourvoit au développement de l'animal. Elle est moins empressée à notre égard. Physiquement, avant de subsister et de passer sans danger au milieu des forces naturelles, nous avons besoin de soins infiniment plus longs et plus délicats que n'importe quel autre animal. Mentalement et moralement, la culture doit, chez l'homme, suppléer, compléter, corriger les instincts, afin de faire prédominer en lui l'humanité sur l'animalité, afin, en d'autres termes, qu'il devienne une personne; car un penchant naturel a besoin d'être soumis à une règle, et cette règle, c'est l'éducation. La discipline qu'elle impose empêche, seule, l'animalité et la sauvagerie d'étouffer en nous l'humanité. Nous en avons eu des exemples troublants au cours de la guerre qui vient de se terminer.

Vous le voyez, messieurs, la notion même de l'éducation implique un idéal, c'est-à-dire une perfection supérieure à la nature simplement donnée. Il suit de là que c'est dans l'enfant lui-même, et non hors de lui, qu'il faut le développer, afin d'accroître sa valeur d'homme. Car l'éducation d'un peuple est à la fois la conséquence de tout ce qu'il croit et la source de tout ce qu'il sera. Elle est conditionnée par son état intellectuel et moral, l'histoire nous l'enseigne.

L'idéal, chez les Athéniens, c'est l'heureuse harmonie des qualités physiques et des qualités morales. De là les théories de Platon et d'Aristote, qui visent le développement parallèle de l'esprit et du corps en associant la gymnastique et la musique. Chez les Spartiates et chez les premiers Romains, dans ces époques primitives de lutte pour la vie matérielle ou de conquête militaire, c'est le souci exclusif de l'éducation physique qui domine. On veut des soldats vaillants pour faire les guerres offensives et défensives. Cette conception évoluera lentement jusqu'à ce que l'éducation grecque pénètre l'éducation romaine. Mais dans l'une comme dans l'autre, seuls les intérêts terrestres sont considérés, la vie sociale dirige seule tous les efforts. C'est le citoyen plutôt que l'homme qu'il s'agissait alors de former. Il faut arriver au déclin des vieilles sociétés païennes pour voir poindre et grandir l'idée de famille, d'humanité, d'éducation morale universelle. Le christianisme, en substituant la cité de Dieu à la cité de l'homme, apportait au monde d'autres croyances et, par suite, une autre éducation : l'égalité de toutes les créatures, le relèvement de la dignité de la personne, l'affranchissement des servitudes terrestres, le droit égal à l'instruction. Cette doctrine, après des siècles de luttes, a subsisté et prévalu. Aujourd'hui elle domine le monde. Elle s'impose à l'attention de tous les sociologues. Elle est prônée autant par les chefs de la libre pensée que par ceux de la pensée libre. Si elle est appliquée différemment par les uns et par les autres, c'est parce qu'on perd de vue, quelque part, la fin qu'elle se propose.

L'éducation, en effet, telle que nous la concevons, a pour but d'abord le bien supérieur de l'enfant, mais elle défend à celui-ci de se prendre lui-même comme fin. Si elle lui enseigne le respect des autres et de leurs droits, l'esprit de sacrifice, c'est afin de développer chez lui les qualités qui vont accroître sa valeur d'homme, et partant lui assurer une somme de

bonheur relative. Car le bonheur n'est pas la fin première de l'éducation ; si un grand nombre l'entendent à leur guise et le prennent où il se trouve, il est certain, d'autre part, qu'une bonne éducation nous apprend à le trouver où il convient, non à tout subordonner à sa recherche.

Une bonne éducation est ainsi une oeuvre infinie. Elle commence au berceau et nul ne peut dire quand elle finit, car l'idéal recule à mesure qu'on avance. Ni notre caractère ne cesse d'être plastique, ni notre esprit de pouvoir acquérir à l'âge où l'on sort de la sujétion des parents et des maîtres. Elle continue aussi longtemps que nous sommes perfectibles. Elle change seulement de mains. Elle devient l'oeuvre de tous ceux dont la volonté et l'exemple ont prise sur nous. Elle devient, pour les parents et pour les maîtres,un *criterium* infaillible de vérité dans l'éducation qu'ils ont donnée. La meilleure est, en effet, celle qui met le mieux l'enfant en état de se gouverner lui-même et d'assurer lui-même son perfectionnement. "Le but suprême, a écrit l'historien Guizot, c'est d'apprendre à l'homme à s'élever lorsque d'autres auront cessé de l'élever. "

Une bonne éducation n'aspire pas à former des machines, mais des personnes guidées par le sentiment ferme de leur responsabilité, l'amour et la claire vue d'un idéal. Elle n'est donc pas mécanique, mais persuasive. Elle condamne les moyens bas, les coups, l'espionnage, la délation, les menaces, les promesses. Pas de mannequins ni d'automates, mais des hommes ! L'éducation telle que nous la concevons va plus loin, elle déborde la vie individuelle. Elle fait, avec l'hérédité, le lien des générations successives. L'individu meurt, mais il se survit dans ses enfants. Et, si l'hérédité a des limites, elle peut être tour à tour un agent de conservation et de transformation, car l'homme élève l'homme. Bien élevé, il élève bien à son tour. Généralisez cette loi et vous travaillez à l'amélioration et au perfectionnement de l'individu dans l'homme.

Or l'individu n'est rien par lui seul, il vaut par les groupes collectifs auxquels il est lié : famille, nation, humanité. Il appartient à l'éducation de lui apprendre à les servir toutes en conciliant ce qu'il doit à chacune.

Nous avions donc raison de dire, au début, qu'il faut, avant tout, élever l'enfant pour lui-même, développer l'individu comme tel, de façon à lui donner toute sa valeur d'homme, c'est-à-dire l'élever en même temps pour la famille, la nation, l'humanité. De la sorte nous devons, avec Montaigne, apprendre aux enfants, dans un sens élevé, ce qu'ils devront faire étant hommes, indépendamment de l'éducation professionnelle qu'ils recevront plus tard. Sans doute, il convient de doser quelquefois le degré d'éducation et de culture qu'il faut donner à un enfant en vue de sa condition et de sa vie probables. Mais nous ne vivons plus au temps où le fils était obligé d'embrasser l'état de son père. Le nivellement social s'opère peu à peu et, si les rangs demeurent encore ça et là, les hommes en changent sans cesse. Cependant, leur vocation d'homme subsiste conformément à l'idéal que nous nous sommes proposé comme fin de l'éducation. " Qu'on destine mon élève à l'épée, à l'Eglise ou au barreau, a écrit un philosophe du 18e siècle, la nature avant tout l'appelle à la vie humaine. Vivre est le métier que je veux lui apprendre. En sortant de mes mains, il ne sera ni prêtre, ni magistrat, ni médecin, ni soldat, il sera premièrement homme. Tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin, et la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne. " En effet, l'éducation qui prépare l'enfant pour les rudes luttes de la vie actuelle ne doit jamais cesser d'avoir en vue " la perspective d'une humanité meilleure et plus heureuse (Kant) ".

Pour atteindre ce but nous devons la diviser en autant de parties qu'il y a d'éléments essentiels dans la nature humaine. Nous aurons donc: (*a*) l'éducation physique, qui préside au développement du corps, assume l'épanouissement des énergies vitales, support et base de tous les autres — *mens sana in corpore sano*; (*b*) l'éducation intellectuelle, qui dirige le développement psychique, qui forme l'esprit et qui repose sur la connaissance de la vie mentale comme l'éducation physique sur celle des lois de la vie organique; (*c*) l'éducation morale, qui forme le caractère, c'est-à-dire la volonté et le coeur, les deux mobiles de nos actes ; (*d*) enfin, l'éducation esthétique, qui forme le goût, apprend à discerner et à sentir la beauté, le mouvement, la pensée, la vérité dans la nature, et, par là, nous élève, nous rend meilleurs et nous rapproche de l'idéal de la véritable éducation.

Voici, à propos de cette éducation esthétique, quelques exemples empruntés à la vie quotidienne. Rodin, le grand artiste français, dont nous connaissons les oeuvres principales, a écrit que l'art " est le sourire de l'âme humaine sur la maison et le mobilier... le charme de la pensée et du sentiment incorporé à tout ce qui sert aux hommes... le plaisir de l'esprit qui pénètre la nature et qui y devine l'esprit dont elle est elle-même animée... l'exercice de la pensée qui cherche à comprendre le monde et à le faire comprendre ". — " En effet, continue-t-il, regardons autour de nous. Tout est idée et symbole. Ainsi, les formes et les attitudes d'un être humain révèlent très souvent les émotions de son âme. Le corps exprime presque toujours l'esprit dont il est l'enveloppe. " —Un paysage, en effet, ne touche pas seulement par les sensations plus ou moins agréables qu'il procure, mais surtout par les idées qu'il éveille. Les lignes et les couleurs émeuvent par le sens profond qu'on y attache. Dans la silhouette des arbres, dans la découpure d'un horizon, on entrevoit des pen-

sées souriantes ou graves, hardies ou découragées, paisibles ou angoissantes, qui s'accordent avec la disposition de notre esprit. On sent qu'il y a dans la nature une grande conscience et, dans chaque poussée verdoyante, le secret d'un pouvoir immense. — D'autre part, la musique anime bien souvent des pensées secrètes que nos lèvres ne sauraient exprimer justement. N'avez-vous jamais analysé le sentiment profond qui vous envahit, le dimanche ou les jours de fête, lorsque vous vous agenouillez dans la nef d'une cathédrale ou d'une église et que la voix énigmatique des orgues murmure une cantilène religieuse pendant l'apothéose des élévations et des bénédictions, ou qu'elle traduit tantôt la plainte endeuillée des funérailles, tantôt la joie exubérante des amours sanctifiées? Que devient alors notre pensée? Elle se recueille, puis elle s'élève comme une prière muette vers l'infini. On sent, à ces heures, que la religion est plus qu'un *credo*. C'est le sentiment de tout ce qui est inexpliqué et inexplicable, le soupçon de tout ce qui, dans la nature, ne tombe pas sous nos sens, de l'immense domaine que ni les yeux de notre corps, ni même ceux de notre esprit, ne sont capables de voir. Car nous ne sentons et nous ne concevons, dans le monde, que cette extrémité des choses par laquelle elles se présentent à nous et peuvent impressionner nos sens et notre âme. Combien nous sont cachées parce que nous ne sommes pas organisés pour les saisir! En un instant, dis-je, vous vous êtes élevé au-dessus de vous-même, vous êtes devenu meilleur. Ces sensations variées, choisies parmi tant d'autres, ne démontrent-elles pas l'utilité de l'éducation esthétique pour atteindre le but que poursuit l'éducation en général ?

En conclusion, sur ce chapitre, il convient de dire que tout se tient dans l'éducation, que toutes ses parties sont solidaires, que l'unité en est la qualité maîtresse, puisqu'elle doit développer l'homme harmonieusement et que l'unité seule,

je veux dire l'accord avec soi-même, fait la beauté d'une vie comme la beauté d'un caractère.

L'Université proclame hautement qu'une forte éducation, dans la famille, dans les écoles, dans les collèges, est nécessaire pour assurer le succès de l'enseignement supérieur. La connaissance des principes que je viens d'énoncer, la pratique dès le bas âge des vertus civiques qui accroissent la valeur d'homme, nous habitueront seules à " penser juste " — selon la formule chère à notre recteur, Mgr Gauthier. Nous deviendrons ainsi des hommes sûrs, parce que nous aurons appris de bonne heure à être simplement humains grâce à une éducation saine et précoce.

II. — L'INSTRUCTION

L'instruction a pour objet le développement intellectuel et la transmission des connaissances. Elle est le complément nécessaire de l'éducation. Mais celle-ci conserve la place que nous lui avons assignée, c'est-à-dire, la première, du point de vue de la valeur d'homme. Un homme, en effet, vaut par le caractère, le coeur, les habitudes, plus encore que par l'intelligence et le savoir. En d'autres termes, la pensée vévue, agie, comme dit Paul Bourget, a des richesses que la pensée simplement pensée est loin d'égaler toujours.

Qui ne connaît ou n'a connu, dans nos campagnes, de soi-disant illettrés dont l'intelligence, développée à même la réalité, représentait une valeur humaine importante et originale? Tel "habitant", plus rare de nos jours,ne savait ni lire ni écrire, à qui tout parlait dans la campagne. Il connaissait les moindres signes du temps, les moeurs des animaux, les secrets de la végétation. On avait confiance en lui comme en un chef dont la sagesse et la fermeté ne sont jamais en défaut. Nous rencontrons les mêmes types parmi les ouvriers des

villes. Pourquoi? Parce que l'apprentissage technique a, de très bonne heure, spécialisé leur attention. Ils pensent métier au lieu de penser idée, conclut le même auteur. Autant dire qu'ils pensent précis et juste, au lieu de penser vague et faux — comme les élèves de certaines écoles ou universités populaires. Cette sorte d'intellectualité toute professionnelle et qui, adaptée à un domaine strictement pratique, finit par prendre un caractère infaillible et à demi-conscient — celui d'un instinct, représente l'équivalent, dans un ordre très humble, de ce qui s'appelle le génie dans un ordre plus élevé. Elle démontre la valeur éminemment éducatrice de la leçon de choses.

Cependant, l'instruction est une partie essentielle de l'éducation, et l'on s'explique qu'aux yeux de tant de gens elle prime et supplée pour ainsi dire tout le reste. Un être comme l'homme, chez qui la pensée est une des facultés maîtresses, ne peut atteindre toute sa perfection que par la culture intellectuelle. Il contribue ainsi au progrès collectif,car la civilisation avance avec la diffusion et l'accroissement des connaissances. L'esprit et le savoir ne suffisent sans doute ni au bonheur ni à la perfection, soit de l'individu, soit de la société. Mais ils y contribuent dans une très large mesure. Connaître et comprendre, voilà l'une des joies les plus pures dont on se lasse le moins. C'est, au surplus, un bien fort utile du point de vue intellectuel et moral. La bonté,souvent,dit-on, gagne à être éclairée et la vertu a plus de prix si elle est consciente. Car chacun sait que l'on agit un peu comme on pense et que les idées se traduisent dans la conduite. Aussi,toutes les nations qui prennent conscience d'elles-mêmes, et qui ont quelque souci de leur avenir, ont-elles à coeur de donner l'enseignement au moyen d'écoles, de collèges et d'universités.

De tous les moyens dont nous disposons pour façonner les générations qui nous suivent, pour modeler les caractères et

orienter les coeurs, l'enseignement est le plus général et le plus direct. Sans doute, on doit tenir compte des milieux, des moeurs. Mais nous n'adhérons pas sans restrictions aux idées du philosophe anglais, Herbert Spencer, qui soutient que l'hérédité, le milieu, et tout ce qu'on a appelé les collaborateurs occultes de l'éducation, ont un rôle décisif dans la formation des esprits et des caractères. Cela équivaudrait à un aveu d'impuissance inquiétant. Cela reviendrait à dire, en effet, que la liberté ne vaut rien contre la fatalité et qu'il est impossible de réduire la part du hasard dans les dstinées des sociétés humaines. En effet, de quoi résultent les moeurs et les coutumes sinon de l'opinion, des croyances et des façons de penser dominantes dans un milieu donné? Mais ces opinions évoluent par l'action des adultes sur l'esprit des jeunes. Or, la jeunesse ne subit-elle pas profondément l'influence des leçons, des lectures, des exercices auxquels elle est soumise avec suite durant les années où la plasticité intellectuelle est la plus grande? Le rôle décisif de l'enseignement subsiste donc en dépit de Spencer et de son école.

Un enseignement libéral, dans le sens où nous l'entendons, fortifie la conscience en cultivant la raison et en développant le jugement personnel; car son but n'est pas tant d'apprendre aux enfants ceci ou cela que de leur donner de bonnes habitudes d'esprit en développant harmonieusement toutes leurs facultés. Des sens exercés, l'habitude d'observer et de réfléchir, une raison ferme ne généralisant qu'à bon escient et tirant des principes ce qu'ils contiennent, une mémoire docile, une imagination forte et réglée, bref, un excellent esprit, à la fois large et précis, souple et vigoureux, alerte et sûr, voilà qui vaut mieux que toute l'érudition d'une académie. Montaigne a dit que l'instruction doit avoir pour but de former l'esprit bien plus que de le nourrir, et il ajoute : " Une tête bien pleine n'est rien au prix d'une tête bien faite."

Je m'empresse d'ajouter qu'on ne saurait exercer l'esprit sans le nourrir, le façonner sans rien lui apprendre, car il ne fonctionne pas à vide. Mais la vertu d'un enseignement dépend moins de sa matière que de sa forme. Elle est bien plus affaire de méthode que de programme. Il y a une façon stérile d'enseigner les plus belles choses. Il y en a une féconde d'enseigner les plus humbles.

Voyons maintenant, sommairement, dans quel ordre évolue notre enseignement en général.

L'instruction comprend trois degrés: 1. L'enseignement primaire; 2. L'enseignement secondaire; 3. L'enseignement supérieur. Parlons de chacun d'eux.

III. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire est comme une dette que la société a virtuellement contractée envers chacun de ses enfants. Elle la doit acquitter, soit en favorisant l'ouverture d'écoles libres, soit en faisant elle-même les frais de l'éducation populaire. On a dit que " l'instruction primaire est une sorte de rédemption de l'humanité ". Elle n'est pas un remède à tous les maux dont souffre et souffrira l'espèce humaine, mais elle est un des grands bienfaits de la civilisation moderne. Le 19e siècle pourra s'appeler le siècle des chemins de fer, le siècle de l'électricité; mais son plus beau titre sera d'avoir été le siècle du grand développement des écoles primaires.

A quelque fonction qu'on doive être un jour appelé, quelque haute culture qu'on doive recevoir, il faut toujours commencer par apprendre à lire, à écrire, à compter, à manier correctement la langue maternelle—si essentielle pour nous. — Et ces choses, qu'elles fassent ou non l'objet total de l'enseignement primaire, font, à coup sûr, l'objet premier de toute culture.

Quelque soit le but final qu'on se propose, l'enseignement primaire doit être conçu et défini comme la base commune et unique de toute éducation publique. De plus, il conviendrait d'y maintenir les enfants jusqu'à l'âge où peuvent apparaître vraiment les aptitudes et commencer utilement des études plus relevées. C'est à cette époque que le maître intelligent et éclairé peut, en les observant, diriger comme il convient ses jeunes élèves, afin d'empêcher qu'un trop grand nombre d'entre eux deviennent plus tard des déracinés.

Dès cette époque, le maître devra éviter l'abus de l'abstraction, l'entassement, dans la mémoire, de notions qui ne serviraient ni à nourrir l'esprit, ni à fortifier le jugement. Sans doute, l'enfant doit emporter de l'école le savoir pratique nécessaire à tous dans la vie. Mais l'important est moins d'enseigner ceci ou cela que de former le caractère en exerçant toutes les facultés. Les leçons de choses, données à l'enfant, avec appel incessant à son attention, à son jugement, à son bon sens, à son coeur, voilà le moyen de lui assurer, à la fois nettes et fermes, les connaissances dont il a besoin, les bonnes habitudes d'esprit qui le guideront sûrement plus tard dans la vie.

On préconise cette méthode en Europe et aux Etats-Unis, trop peu chez nous. Les leçons de choses sont utiles non pour le savoir qu'on en garde, mais pour l'habitude qu'elles donnent de voir et d'observer par soi-même, de ne juger que pièces en main et de ne se prononcer qu'à bon escient. C'est ce qu'on appelle la méthode active et intuitive, recommandée pour tous les enseignements, en particulier pour l'étude de la médecine.

D'un mot, on peut résumer ce que nous préconisons pour l'enseignement primaire : le meilleur présenté simplement — *optima simpliciter*. "La simplicité dans l'éducation, a dit un

pédagogue français, c'est la fleur des aptitudes pédagogiques et le dernier fruit de l'expérience. "

Cette méthode est-elle appliquée avec assez d'intelligence par nos professeurs de l'enseignement primaire ? Possédons-nous une école de pédagogie où l'on enseigne cet art précieux et ignoré de comprendre les enfants afin de les mieux instruire ? Nous attendons une réponse. Elle est urgente, car c'est sur les bancs de l'école primaire qu'on pose les bases solides d'un enseignement supérieur efficace. Le roseau plie, le chêne casse !

(A SUIVRE)

Un apôtre d'après-guerre

II

MGR D'HULST ET L'ÉDUCATION SOCIALE DES OUVRIERS

EN fait d'action sociale, Monseigneur d'Hulst commença par la pratique, devint vicaire de faubourg, fonda et dirigea la première maison d'apprentis. Il ne se livra à la théorie que pour se dédommager de son impuissance à continuer ses oeuvres, lorsque les circonstances, par lesquelles lui parut se manifester la volonté providentielle, eurent modifié l'orientation de sa vie. Avec son intelligence si vive et si claire, sa facilité merveilleuse à exprimer par la parole et par la plume les idées qui occupaient son esprit, il promettait de meilleurs services dans les états-majors où s'élaborent les plans de campagne et se rédigent les instructions pour les troupes, que dans les unités combattantes où ses préférences, s'il eut pu les suivre, l'eussent fixé.

Dès les années laborieuses de Saint-Ambroise, l'abbé d'Hulst s'astreignait à écrire : il écrivait beaucoup, il écrivait avec soin. Ses biographes ont recueilli tout ce qu'ils ont pu retrouver de ces compositions de jeunesse dont le style appliqué trahit l'inexpérience de l'écrivain et dont le fonds riche et personnel révèle la précocité du penseur. Elles portent la trace des préoccupations sociales qui s'imposaient à lui. Un sermon prononcé en 1869 pour la fête patronale d'une corporation ouvrière, appel à l'union des classes, protestation vibrante contre les semeurs de haines et les fauteurs de troubles, contient des vues et des expressions heureuses sur les rapports du capital et du travail, facteurs indispensables de la production :

" Trois éléments doivent concourir pour produire les merveilles de l'activité humaine : la pensée qui combine, la main qui exécute et la richesse.

" Pour contraindre la matière à l'obéissance, vous employez deux ministres : l'intelligence et le labeur : l'un médite, l'autre exécute ; l'un trace la loi, l'autre applique la force. Séparer l'un de l'autre, c'est vouloir ou la pensée stérile ou l'effort aveugle ; dans l'un ou l'autre cas, c'est aboutir au néant. De nos jours, le travail intellectuel est devenu plus que jamais l'instrument du travail matériel, et celui-ci est à son tour tributaire de l'intelligence : tandis que l'ouvrier sert l'homme de science, l'homme de science est véritablement au service de l'ouvrier.

" Mais ni la science d'un Newton, ni la force d'un Hercule ne suffiraient à construire la plus simple de nos machines : il faut le capital. Par une loi irrésistible, le capital est à son tour le serviteur de la pensée et le serviteur de la force, et je ne vois plus qu'harmonie là où des hommes aveugles et méchants prétendaient me montrer la contradiction et la guerre. " [1]

Les pages les plus intéressantes, du point de vue spécial auquel se place cette étude, qui aient subsisté de cette première période de la vie sacerdotale de Monseigneur d'Hulst, sont extraites d'une brochure qu'il fit paraître aux premiers mois de 1870 et qui porte le titre : *De l'action individuelle dans l'éducation chrétienne.* C'est un exposé éloquent de l'idée inspiratrice de la *Maison d'apprentis* et un plaidoyer chaleureux en faveur des méthodes qu'on y pratiquait. " La pensée de cette publication appartient tout entière à l'abbé Courtade, mais c'est l'abbé d'Hulst qui a tenu la plume. "

---

[1] Cf. d'Hulst : *Mélanges oratoires*, t. III, p. 218 et suivantes.

Monseigneur d'Hulst l'affirme et il faut l'en croire. Mais il ne fut jamais homme à recevoir de personne des idées toutes faites : celles que son ami put lui suggérer furent sûrement de sa part l'objet d'une critique impitoyable, d'une discussion serrée et devinrent vraiment siennes. Ces lignes, vieilles déjà d'un demi-siècle, conservent ou retrouvent une saisissante actualité et seront relues au moment présent avec très grand profit par tous ceux que préoccupe la formation d'une génération sérieusement chrétienne. Traité de pédagogie ? Plus et mieux : oeuvre de haute portée sociale. Car la question sociale ou, pour la réduire à son élément principal, la question ouvrière, est une question morale en même temps qu'une question économique, et d'abord, et surtout une question morale : elle ne comporte pas de solution simple, mais requiert l'application de réformes économiques et de facteurs moraux sans lesquels les réformes seront inefficaces. Mais, dans un pays qui fut chrétien et qui, Dieu merci ! le demeure encore en grande partie, il n'y a de progrès moral réel que par une pénétration plus complète dans les esprits et dans les moeurs des croyances, des pratiques et des vertus chrétiennes, et cette pénétration, pour être profonde et durable, suppose une éducation. Des deux procédés d'éducation : *l'éducation publique* qui réunit un nombre considérable d'individus pour les soumettre à une action collective et *l'éducation privée* qui concentre son action sur un ou plusieurs individus, lequel promet les meilleurs résultats? C'est à ce point d'interrogation que veulent répondre les auteurs de la brochure *De l'action individuelle dans l'éducation chrétienne.*

Ils recommandent nettement, comme l'indique leur titre, le procédé individuel, mais n'entendent pas exclure le procédé collectif. L'Eglise de tout temps recourut pour la formation des chrétiens à l'un et à l'autre. Le procédé collectif demeure nécessaire, mais, depuis les événements qui ont arraché à

l'autorité religieuse, pour longtemps, semble-t-il, la direction des sociétés, sans réussir à la priver de ses moyens d'action sur les âmes, il a perdu de son efficacité et il faut faire la part plus large au procédé individuel.

Ils trouvent pour plaider la cause du grand nombre des adjurations éloquentes: " Il s'agit de sauver: se plaignit-on jamais que la chaloupe de sauvetage fût trop vaste au jour du naufrage? Et n'est-ce pas un véritable naufrage qui menace les âmes? Naufrage de la foi, naufrage de l'honneur, naufrage du bonheur... On a bien fait de s'adresser au grand nombre. Quand il s'agit du peuple surtout, du peuple de nos grandes villes, sachez que les enfants d'une seule paroisse se comptent par centaines... que cette légion, recueillie et pieuse aujourd'hui, demain turbulente, indocile, va inonder les ateliers pendant la semaine, et, le dimanche, remplir les places publiques de son désoeuvrement gros de périls. Et l'enceinte de nos maisons ne s'ouvrirait pas toute grande pour accueillir ces flots de jeunesse et de vie! Elle se fermerait au contraire et par une sévérité intempestive livrerait ces ondes blanchissantes au mélange impur des flots déjà souillés par le vice ! Mais la foi, mais la charité ne sauraient y consentir ! Sans doute, dans cette maison de patronage, il y aurait bien un choix à faire. Plus d'un membre s'y trouve qui n'honore pas la réunion, qui n'en relève pas le niveau, qui n'en améliore pas l'esprit. Mais enfin, au-delà de ces murailles, ne savez-vous pas que c'est la rue, avec ses entraînements, ses misères et ses hontes? Et prendrez-vous gaiement le parti de laisser l'apprenti sur la rue ?... Qui dira combien d'apprentis pauvres, battus, vicieux, abrutis, ont dû à la fréquentation d'un patronage la vie, la santé de leur corps, la culture de leur intelligence, la réhabilitation de leur âme, leur avenir en ce monde, leur salut dans l'autre ? Oui, le nombre en est grand et à cause de cela, répétons-le, on a

bien fait de s'adresser au grand nombre. On a bien fait, mais a-t-on fait tout le bien ?... Le résultat fut salutaire : n'y a-t-il pas lieu de le compléter ou de le dépasser ? Non, tout le bien n'a pas été fait. Oui, le résultat obtenu peut et doit être dépassé. Ce qu'on a fait, il fallait le faire et il faut le continuer. Mais il y avait autre chose à faire qui n'a pas été fait et qu'il faut entreprendre. L'autre procédé, le procédé individuel, qui a commencé la conquête du monde à la foi chrétienne et n'a jamais cessé de poursuivre en silence, à côté des grandes manifestations de la vie sociale de l'Eglise, son oeuvre de formation intérieure et cachée... ce procédé fécond, nécessaire au développement de la religion chrétienne, *a manqué presque entièrement à l'apostolat de ce siècle.* " [2]

L'affirmation est catégorique et sévère. L'écrivain qui la porte cherche des excuses, mais juge les conséquences : " Trop d'obstacles encombraient la voie pour laisser à ceux qui la déblayaient le loisir et la paix dont cet art des arts (la formation individuelle) ne saurait se passer. Parmi tant d'hommes de foi et d'amour dévoués à l'évangélisation de la jeunesse... la plupart sont entrés dans la mêlée humaine, ils ont parlé pour la foule, ils ont voulu gagner la foule. Dans le tumulte où leur zèle les avait jetés, ils n'ont pas trouvé un moment pour aborder une âme en particulier, la marquer d'une vigoureuse empreinte... On craindrait, semble-t-il, que le temps ne rendît pas assez aux efforts du zèle, si le travail se concentrait sur un cercle étroit de disciples... Nous déplorons ce préjugé."

Alors quoi? Faut-il abandonner le grand nombre? Non, mais aviser au moyen le plus efficace de le sauver. " Ce moyen, nous croyons qu'il se trouve surtout dans la culture des âmes

---

[2] Cf. d'Hulst: *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, t. II, pp. 95-97.

choisies, destinées à rayonner à leur tour dans le milieu social qui les attend. Qui dira l'influence d'une âme énergique, éclairée, convaincue? N'est-elle pas, tôt ou tard, maîtresse de celles qui l'abordent? Et s'il en est ainsi, une oeuvre d'éducation, qui lancerait chaque année dans la circulation sociale une dizaine de chrétiens fermes et résolus, mériterait-elle les dédains qui s'adressent aux entreprises mesquines, aux tentatives avortées? Ne voit-on pas que ces petits centres de vie morale vont étendre et multiplier leur action, qu'il se fera bientôt comme une trouée dans la masse, et que les disciples de l'éducation individuelle deviendront peu à peu les apôtres de la multitude? Tout revient donc à ceci: *former une à une des individualités vertueuses.* "[3]

Mais comment y parvenir? Deux moyens sont proposés. D'abord le choix des personnes, des éducateurs et des disciples: exiger des maîtres une vocation, un attrait, des aptitudes morales, un courage, une persévérance capable d'élever celui qui embrasse un tel ministère au-dessus des difficultés et des découragements qui, sans cela, ne manqueraient pas de l'accabler; exiger des disciples les aptitudes qui promettent la fécondité aux soins dont ils sont l'objet, soit une première teinte d'éducation chrétienne reçue dans la famille, cette couche primitive de foi que dépose sur une conscience à peine éclose la tendresse religieuse d'une mère et que rien ne remplace, soit, dans les tristes milieux où ce serait chose introuvable, ces deux conditions essentielles: nature honnête, franche, douée de ressort moral, et intelligence déjà en possession d'une instruction commune en matière religieuse. "

Aux sujets ainsi sélectionnés il ne faudra pas craindre de proposer une *formation surnaturelle intense*: " Que du

---

[3] Cf. d'Hulst, op. cit.: *Mélanges philosophiques, théologiques, polémiques, biographiques*, t. II, pp. 104-105.

jour où cette jeunesse choisie franchit le seuil de la maison qui la doit abriter, elle sache ce qu'on attend, ce qu'on veut d'elle! A quoi sert de dissimuler le but? Il s'agit de faire des hommes de foi, des chrétiens; et l'enfant doit connaître le but où ses maîtres dirigent ses pas. " [4]

Les amusements, le sport devront-ils donc être proscrits des oeuvres de formation catholique ? Non, et l'abbé d'Hulst explique sa pensée dans une note qui vaut qu'on la médite : " Joseph de Maistre a dit avec raison qu'il faut *amuser* les jeunes gens de peur qu'ils ne *s'amusent;* le mal est que cette préoccupation devient bien vite dominante; elle absorbe le temps, les forces, l'argent, la pensée de ceux qui se dévouent à l'oeuvre; elle les entraîne peu à peu dans une rivalité fâcheuse avec les divertissements du dehors; on se croit obligé de faire concurrence aux soirées et aux théâtres; les jeunes gens qui fréquentent la maison s'habituent à considérer comme un droit les récréations variées qu'ils y trouvent; ils ont des exigences toujours nouvelles; en attendant, le but principal, le but moral et religieux perd de son importance, sinon aux yeux des directeurs qui se tuent à la peine, du moins aux yeux de cette jeunesse égoïste qui ne semble plus venir à l'oeuvre que pour y faire l'apprentissage du plaisir, en attendant qu'elle s'aperçoive que le plaisir est encore plus attrayant au dehors et que plusieurs se décident à franchir la porte, oubliant du même coup la foi, la reconnaissance et l'honneur. " [5]

Non, les amusements ne seront pas bannis des maisons d'apprentis, ni des patronages. Ils y auront leur place, mais cette place ne sera pas la première. Celle-ci sera réservée aux

---

[4] Cf. d'Hulst, op. cit.. *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.*, t. II, pp. 105-107.

[5] Cf. d'Hulst, op. cit.: *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.*, t. II, pp. 97-98.

procédés ordinaires de la véritable éducation chrétienne, aux exercices de piété. Tous les exercices familiers aux séminaristes et aux personnes pieuses, mais " redoutés bien souvent par les éducateurs chrétiens comme un fardeau trop lourd à la faible vertu des jeunes gens ou employés avec de telles réserves et d'une main si timide qu'ils en perdent le meilleur de leur efficacité ": la *lecture spirituelle,* la *méditation, l'examen de conscience, l'aveu* ou la *coulpe,* la *direction,* adaptés bien entendu à l'âge et à la condition des pensionnaires, seront régulièrement et assidûment pratiqués. La méditation, la coulpe, la direction, imposées à des enfants du peuple, à de petits ouvriers! C'était bien plus qu'il n'en fallait pour attirer aux auteurs de l'*Action individuelle* l'épithète de rêveurs ou d'utopistes. N'allaient-ils pas jusqu'à faire entrer parmi les moyens d'éducation à mettre en oeuvre pour la formation de cette élite,qu'ils regardaient comme le plus pressant besoin du moment, l'*amitié chrétienne?* " Certes, sous ce beau nom, il s'est abrité bien des abus: le vrai en cette matière est difficile à discerner du faux, le sérieux du frivole; la pratique de l'amitié est peu en harmonie avec les habitudes et le mécanisme de la vie commune; la surveillance en est délicate, odieuse et malaisée... Mais quoi? Pour craindre les abus, annulerez-vous tout un côté, et des meilleurs, de la nature humaine?... Pour nous, les difficultés sont singulièrement amoindries: le petit nombre de nos élèves, la douceur de la règle, les habitudes de confiance et de franchise, l'esprit chrétien qui préside à tout, voilà bien des garanties inconnues aux maisons d'éducation publique. Dans ces conditions toutes spéciales que nous supposons réalisées, l'amitié va devenir un moyen de formation. Elle transforme les meilleurs de nos disciples en coopérateurs de notre zèle... L'amitié est un crédit puissant, elle donne le droit de demander, d'exiger en son nom. Le meilleur des deux amis s'en servira pour demander,

pour exiger ce qui doit rendre son ami meilleur. L'amitié est une communication parfaite : elle met en commun les pensées, les sentiments, les désirs et fait chacun des deux amis riche de la richesse des deux. " [6]

Il fallait faire une large, une très large part, dans cette étude,pourtant forcément succincte, des idées sociales de Monseigneur d'Hulst, à la mince brochure, oeuvre de sa jeunesse, d'où ces longs passages ont été tirés. La préoccupation qui l'inspira est encore, au bout d'un demi-siècle, la grande, l'obsédante préoccupation des croyants attentifs à la rumeur qui monte des quartiers populaires et désireux de servir la cause de leur foi et la cause des travailleurs : former dans la masse ouvrière une élite de chrétiens fermes, ardents, convaincus, capables de l'entraîner. Cet idéal est encore loin. N'est-ce pas en grande partie parce qu'on a persévéré dans les errements contre lesquels protestait l'abbé d'Hulst, parce que, trop pressé d'aboutir, on a commencé par fonder des oeuvres sans prendre le temps et se donner la peine de former des hommes capables de vivifier ces oeuvres, d'en comprendre le but, de s'en assimiler l'esprit, d'en devenir le ferment ou l'âme, parce qu'on a méconnu la nécessité d'une éducation sociale des ouvriers et que, là où cette éducation a été tentée, on a visé trop exclusivement au grand nombre et négligé ou redouté de mettre en première ligne le facteur surnaturel ?

L'éducation et les méthodes que les vicaires de Saint-Ambroise prônaient dans leur brochure avec tant de chaleur, ils avaient commencé de les expérimenter dans leur oeuvre d'apprentis. Malheureusement, cette année même, la guerre vint interrompre l'expérience qui ne put être reprise et qui, dans ces conditions, ne saurait être proclamée concluante.

---

[6] Cf. d'Hulst, op. cit.. *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.*, t. II, pp. 114-116.

Pourtant, dans un court article *De l'éducation sociale des ouvriers,* paru en 1872, au lendemain de nos désastres, dans la *Revue des associations catholiques ouvrières,* l'abbé d'Hulst, enregistrant l'échec de sa tentative, en recherche la cause et signale l'indispensable condition de succès qui lui a manqué. Il avait rêvé de former une élite qui agirait sur la masse, mais la masse était trop profondément gâtée et l'élite a été perdue. Formons de nouvelles élites, mais en même temps, tâchons d'atteindre la masse et de la préparer à recevoir leur action : tel est le nouveau mot d'ordre.

Le début de l'article écrit dans les mois qui suivirent la cessation des hostilités pourrait parfaitement porter la date de 1919 : "Une vérité commence à se dégager des terribles événements dont notre âge est témoin. L'humanité a besoin de connaître, de progresser et de vivre. Le Christ qui a pu dire "je suis la vérité, la voie et la vie", le Christ est tout cela pour l'homme individuel et c'est par lui qu'il y a des hommes qui se sauvent. Le Christ doit être tout cela pour l'homme social et c'est faute de recourir à lui qu'il y a des sociétés qui périssent... On reconnaît peu à peu que, s'il est mauvais à l'homme d'être seul, il est plus mauvais encore aux hommes réunis d'être sans Dieu, et de mettre en commun les vices originels, triste legs du premier Adam, sans placer leur association sous le patronage de la grâce, heureux héritage du second... Mais, pour quelques centaines d'esprits de bonne foi qui ont vu clair à la lueur de la foudre, il y en a des millions qui demeurent plongés dans les ténèbres d'un milieu intellectuel que n'illumine aucun rayon du ciel... C'est à cette multitude aveugle qu'il faudrait pouvoir appliquer le divin remède... Il y a au sein de cette multitude un groupe puissant par le nombre, redoutable parce qu'il souffre, audacieux parce qu'il n'a rien à perdre, menaçant parce qu'il veut tout acquérir, j'ai nommé le *prolétariat*... Notre solution à nous,

la voici : *c'est de rendre Jésus-Christ aux ouvriers...* Avec le Christ, l'ouvrier retrouve ces deux choses dont la privation transformait son malaise en révolte: le remède à ses maux guérissables, l'explication de ses maux inévitables. *Le remède à ses maux guérissables,* tous ceux dont le vice est l'origine. Quand le Christ vient dans une âme, il en bannit l'orgueil, la violence, la paresse, la passion de jouir; quand il s'assied au foyer d'une famille, il en bannit l'oisiveté, la débauche et la haine; et qui dira combien de souffrances ces misères morales emporteront dans leur fuite ? *L'explication de ses maux inévitables,* tous ceux qui tiennent à la condition de l'humanité depuis sa première déchéance. Mais quand le Christ apporte sa lumière, le mystère de la douleur s'illumine des rayons qui partent du calvaire et l'aurore de la béatitude qui s'approche vient y mêler ses clartés. Et le pauvre alors sait pourquoi il souffre, il sait qu'un Dieu lui en tient compte et qu'un ami divin l'a précédé dans ce chemin qui conduit au bonheur. Voilà l'Evangile, et qui osera dire que ce n'est pas vraiment la bonne nouvelle ? Bonne nouvelle en effet, vieille de dix-neuf siècles, mais oubliée à ce point que l'ouvrier l'accueille avec surprise. A toute force, il faut la lui porter. Mais comment ? " [7]

Ici se place le douloureux aveu: " Les fruits de l'évangélisation de l'enfance sont loin de répondre aux plus modestes prétentions. On voit annuellement le courant des jeunes générations se perdre et se confondre dans l'océan du siècle, sans garder au milieu de la masse la couleur propre et la direction de ses eaux. Et les apôtres les plus hardis, ceux qui ont osé porter la lutte jusqu'au coeur de la cité de ce

---

[7] Cf. d'Hulst: *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.*, t. III, pp. 299-302.

monde, s'arrêtent parfois déconcertés devant cette question qui les étreint : " Est-il bien possible de faire prévaloir l'Evangile sur l'influence victorieuse du milieu ? " C'est alors que, bon gré, mal gré, le pêcheur d'hommes se sent ramené vers la *question sociale.* Dans les efforts généreux de son zèle, il avait voulu la négliger, pour un temps. Il s'était dit: je sauverai les âmes une à une, et la société profitera de mes humbles conquêtes. Mais voilà que la société, parce qu'elle était collectivement mauvaise et organisée pour le mal, lui a ravi ses conquêtes et l'a réduit à pleurer sur ses plus chères espérances. Alors il cherche encore. Cette fois ce qu'il cherche, c'est un moyen de créer quelque part *un milieu social qui soit un milieu chrétien.* " [8]

C'est ce problème que Monseigneur d'Hulst appelle *l'éducation sociale du peuple,* Comment prétend-il le résoudre? " Existe-t-il une philosophie chrétienne de la société ? Oui. Le peuple en sait-il quelque chose? Non... Il est une voix que l'ouvrier n'a pas entendue, la voix de l'Eglise. Il a pu apprendre, savoir, retenir même son catéchisme. Mais il ne lui est jamais venu à l'idée qu'il pût exister un rapport entre cet enseignement des choses d'outre-tombe et les questions brûlantes d'actualité soulevées par les novateurs. Eh bien, par sa nouveauté même, la solution chrétienne n'a-t-elle pas quelque chance d'être écoutée? Pourquoi ne réussirait-on pas à piquer d'abord la curiosité, puis à gagner les sympathies d'un auditoire d'ouvriers en découvrant à leurs regards surpris l'harmonie du monde moral et les merveilles de la rédemption ? Pourquoi ne pas leur dire en substance : " Vous êtes homms, vous vivez en société, c'est un bien. Mais la société a des besoins qui semblent contradictoires. La liberté qui est le besoin de chacun lutte contre l'autorité qui

---

[8] Cf. d'Hulst, op. cit.: *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.,* t. III, pp. 303-304.

est le besoin de tous. Le travail qui est l'instrument du bien-être entraîne avec soi la souffrance qui en est la négation. Vos meneurs jusqu'ici ont trouvé plus commode de supprimer un des éléments au profit de l'autre : l'autorité au profit de la liberté, et ils ont abouti au désordre; la peine au profit du bien-être, et ils ont abouti à la misère. Le christianisme vous en propose un accord : La création, la rédemption, le ciel vous révèlent la dignité de vos âmes; voilà le principe de liberté. Mais ces mêmes dogmes vous montrent le bonheur dans la soumission à Dieu; voilà le principe d'autorité. La morale évangélique et l'influence de l'Eglise, en faisant tomber partout l'esclavage, en resserrant les liens de la famille, en consacrant le foyer, en plaçant toutes les transactions sous la garantie de la conscience, honorent le travail libre et le rendent fécond; voilà le principe du bien-être. Mais en faisant de la croix rédemptrice le signe du salut, la religion vous apprend à ne pas chercher ici-bas la félicité sans mélange, la justice complète, la récompense égale au mérite. Elle substitue la patience au murmure et l'espérance au désespoir ; voilà le remède à l'inévitable malaise. Un tel enseignement survenant après tant d'autres leçons plus flatteuses, mais cent fois convaincues de mensonge, ne pourra-t-il jamais obtenir l'attention de ces hommes dont l'esprit, peu cultivé sans doute, est néanmoins et depuis longtemps éveillé sur les grands problèmes de la vie sociale? Nous posons la question, nous ne la tranchons pas. " [9]

On se sera déjà demandé en lisant ces lignes si les problèmes dont elles formulent les termes : créer un milieu social qui soit un milieu chrétien et faire écouter des ouvriers cette philosophie chrétienne de la société qui répond si bien aux aspirations du peuple et aux exigences de l'ordre social, exis-

---

[9] Cf. d'Hulst, op. cit.: *Mélanges philosophiqus, théologiques, etc.*, t. III, pp. 304-306.

tent au Canada français. Oui. Le milieu social n'y est donc pas un milieu chrétien et la philosophie chrétienne de la société, telle que la résume l'abbé d'Hulst, n'y est donc pas familière aux travailleurs? Tâchons d'aller au fond des choses, de voir et de constater ce qui est et répondons franchement : Non. Au Canada français, les individus, Dieu merci! demeurent chrétiens dans l'ensemble et s'inspirent dans leur vie privée des croyances et des préceptes chrétiens. Les familles sont aussi encore chrétiennes, bien que, dans les grandes villes, sur plusieurs points, la morale familiale ait tendance à fléchir: les charges du mariage sont plus facilement écartées, l'éducation devient molle, l'autorité faiblit, la surveillance des parents se relâche et le respect des enfants s'en va. Mais la vie sociale échappe presque entièrement à l'influence chrétienne. Pour limiter l'enquête au monde ouvrier, les questions qui l'agitent sont envisagées et traitées du point de vue exclusif des intérêts matériels, sinon des appétits, en dehors de toute préoccupation religieuse; le mot d'ordre est donné par des meneurs étrangers ou hostiles à la foi chrétienne, et le terrain sur lequel se fondent les Unions est un terrain étroitement professionnel,fermé aux inspirations de l'Eglise, dépositaire des enseignements et gardienne des vertus qui assurent la paix entre les hommes, en imposant aux puissants et aux forts le respect, la protection, l'amour des petits et des faibles.

Pourtant l'ouvrier canadien-français, élevé chrétiennement et resté généralement croyant et pratiquant, a reçu au catéchisme une solide instruction religieuse et assiste régulièrement dans sa paroisse aux prédications dominicales. Mais ni le catéchisme qui, s'adressant à des enfants, ne peut être qu'un enseignement élémentaire, ni l'instruction ordinaire du dimanche qui, destinée à la collectivité des fidèles, est forcément très générale, ne sauraient insister beaucoup sur ces aspects particuliers de la doctrine chrétienne par lesquels

elle s'harmonise si admirablement, d'une part, avec les nécessaires conditions de l'ordre social, de l'autre, avec les aspirations profondes des travailleurs et réalise entre les unes et les autres un complet et durable accord.

Il faudrait un enseignement qui atteignît les ouvriers exclusivement et collectivement. Là où ils sont fidèles aux observances traditionnelles et au précepte catholique de la sanctification du dimanche, on a proposé d'instituer, dans chaque paroisse, le premier dimanche du mois, sinon tous les dimanches, *une messe des travailleurs*, à laquelle ne seraient admis que des travailleurs et au cours de laquelle une voix autorisée exposerait, en langage simple, les ressources multiples qu'offre le christianisme pour une organisation de la société plus douce à ceux qui peinent.

Au faubourg Saint-Antoine, la masse des travailleurs avait délaissé l'église. Comment les rassembler, et les rendre attentifs à l'enseignement dont il s'agit ? " Faire des conférences, des cours, publier des tracts, c'est quelque chose ; mais se faire des auditoires, des élèves, des lecteurs, voilà la vraie difficulté. " Comment la surmonter ? L'abbé d'Hulst lance une idée qui, à l'époque, était nouvelle. Depuis, elle a été reprise dans bien des discours et bien des articles. Elle a sans doute inspiré bien des initiatives, mais trop dispersées, qui ont donné pourtant, presque infailliblement, dans des domaines restreints, des résultats remarquables, et l'on peut penser que, réalisée plus tôt et avec plus d'ensemble, elle eût prévenu ou dissipé les terribles malentendus qui, en tant de pays, ont séparé le peuple de l'Eglise et lui font traiter en ennemie celle qui mérite d'être aimée de lui comme une mère.

" Comment a-t-on essayé jusqu'ici d'attirer l'ouvrier ? Par l'appât du plaisir, de la distraction honnête ou de l'instruction agréable. Un gymnase, un jeu de balle, attirent les enfants ; un billard, une bibliothèque attirent les jeunes hom-

mes. Mais l'homme fait, le père de famille échappe à cette attraction. Vous n'avez rien à lui offrir qu'il ne puisse aisément se procurer sans vous et loin de vous. Mais il a des intérêts, des affaires ; c'est là surtout qu'est sa pensée, son coeur, parce que là est le pain et l'avenir de ses enfants. Or, il ne peut rester isolé : moins il a de ressources, plus il a besoin d'associer ses efforts à des efforts amis. Pourquoi ne pas exploiter cette veine ? Pourquoi ne pas faire de l'union des croyances une garantie de l'union des intérêts? Pourquoi ne pas essayer des associations de crédit, de travail, de consommation dont le lien serait la foi religieuse, dont le centre serait la maison de prières, dont la force serait l'union fraternelle ? "

A cette simple pensée, le prêtre s'enthousiasme et se représente ces ouvriers et ces patrons, associés pour le travail et pour le gain, habitués à se servir mutuellement, à se donner réciproquement la préférence dans toutes les occasions de profit, à se préserver entre eux du chômage et de la misère, s'attachant par des liens d'affectueuse confiance à l'Eglise inspiratrice de ces oeuvres bienfaisantes et protectrice vigilante de tous ces intérêts, se mettant à son école et s'engageant, guidés par elle, dans les voies qui conduisent au bonheur éternel, mais font trouver dès ici-bas de meilleures conditions d'existence. L'abbé d'Hulst admet qu'il y aurait encore à serrer de plus près les détails du procédé qu'il recommande et se déclare satisfait d'en avoir indiqué le principe et d'avoir signalé ce que saint Paul appelait *ostium apertum*, " une porte nouvelle prête à s'ouvrir devant les efforts persévérants de ceux qui ne désespèrent jamais de la société, parce qu'ils espèrent toujours en l'Evangile ". [10]

En quelques lignes, toutes les oeuvres qui, depuis

---

[10] Cf. d'Hulst, op. cit. : *Mélanges philosophiques, théologiques, etc.*, t. III. pp. 307-308.

cinquante ans, et encore aujourd'hui, et pour bien des années, sollicitent l'activité des catholiques les plus zélés et les plus éclairés, les plus passionnément dévoués à l'Eglise et au peuple — mutualités, caisses de crédit, coopératives de consommation et de production, organisations ouvrières, corporations et syndicats — ont été indiquées et recommandées. Les questions si délicates, si discutées, si discutables dans certains milieux, et quand il s'agit de réalisations pratiques auxquelles donne lieu la constitution intime des oeuvres, seront-elles réservées aux ouvriers seuls ou communes aux ouvriers et aux patrons? Réclameront-elles de leurs adhérents entière communauté de croyances ou simplement accord sur quelques principes fondamentaux base de tout ordre social? Voilà qui est résolu de façon péremptoire, sinon définitive, car plus tard Monseigneur d'Hulst y reviendra et se montrera plus hésitant.

Les angoisses, les deuils, les humiliations patriotiques, l'ardente espérance d'un meilleur avenir, tant de sentiments et d'émotions partagées ont, au lendemain de la défaite, accordé les coeurs français. Ils sont à l'unisson, ils vibrent aux mêmes résonances, et les appels à la concorde et au travail pour le relèvement du pays, la restauration de l'ordre social, l'amélioration du sort des humbles, l'organisation d'un monde plus heureux, éveillent en tous de profonds échos. Les dévouements vont surgir, les oeuvres éclore, les croisades se multiplier. L'abbé d'Hulst aura échangé le ministère laborieux du faubourg pour un poste envié dans l'administration et il aura la tâche d'encourager, de guider, de recommander les initiatives que, jeune vicaire, il appelait de ses voeux. Les hommes d'oeuvres d'aujourd'hui trouveront encore grand profit à rechercher et à relire ces exhortations et ces conseils.

(À SUIVRE)

Ed. GOUIN, p. s. s.

La guerre de trente ans

LE TRAITÉ DE WESTPHALIE

(SUITE)

Louis XIII n'avait pas tardé à suivre au tombeau son puissant ministre. L'incurie de Mazarin en matière de finances, les oppositions irréductibles, que rencontrait la régence d'Anne d'Autriche, risquaient de compromettre l'oeuvre de Richelieu. Heureusement la supériorité des armées françaises, conduites par des généraux tels que Condé et Turenne, s'affirmait avec éclat à Rocroy, à Fribourg, à Lens... Les vieilles bandes espagnoles n'étaient plus " cette redoutable forteresse", qui avaient si longtemps résisté à nos assauts. Elles avaient croulé sous l'impétuosité du duc d'Enghien et ne se reformaient que pour être de nouveau brisées.

Aux défaites sur les champs de bataille l'Espagne voyait s'ajouter l'embarras d'un formidable soulèvement à Naples (1647), sous l'impulsion de Masaniello secondé par le duc de Guise. L'empereur ne pouvant vraiment plus espérer sur ses alliés d'au-delà des Pyrénées pour une victoire décisive, abandonné par les princes allemands, voyant ses propres armées battues par Turenne et le suédois Tortenson, se laissa gagner par la pitié pour son peuple que trente ans de guerre avait réduit à une détresse indicible. [10] Il prit le parti de con-

---

[10] " Qu'on fasse aussi large qu'on voudra la part des exagérations des contemporains, un fait demeure incontestable: il fallut à l'Allemagne plus d'un siècle pour réparer ses pertes. Des milliers de villages avaient disparu; dans les provinces les moins éprouvées, la population avait diminué de moitié, ailleurs des trois quarts, ou même des sept-huitièmes; dans le Brandebourg, on voyageait des journées entières sans rencontrer un paysan; en Bohème, le chiffre des habitants était tombé de 3 millions à 800,000; en Saxe, les loups, par bandes, pénétraient dans les villages ; plus de commerce, ni d'industrie; Augsbourg n'avait plus que 16,000 habitants ; Aix-la-Chapelle, 25,000... La misère morale était plus navrante

clure la paix sans l'Espagne. Après des pourparlers très lents et très compliqués, les traités de Westphalie étaient signés le même jour à Münster et à Osnabrück (24 octobre 1648). [11]

---

encore et plus profonde : on ne se fait pas une idée de la grossièreté des moeurs, de la détresse intellectuelle et physique de la génération qui avait grandi au milieu de cette épouvantable tourmente. L'Allemagne du 15e et du 16e siècle, si riche, si active, où la vie de l'esprit était si intense, retournait à la barbarie... La race allemande a donné bien des preuves de ses admirables qualités ; elle n'a jamais été plus héroïque que lorsque, au lendemain de ses épouvantables souffrances, elle se mit à relever l'édifice de sa fortune ruinée. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 579.)

[11] " Les articles 73, 74, et 79 ne laissaient aucun doute sur l'abandon complet et définitif de la province d'Alsace par l'empereur et l'empire, " sans aucune réserve avec toute espèce de juridiction, de supériorité et de souverain pouvoir ". Les réserves du paragraphe 87 étaient annulées par la conclusion en vertu de laquelle " rien ne devait être considéré comme distrait par cette déclaration de tout le droit de souverain pouvoir qui a été accordé plus haut ". La rédaction avait paru assez claire aux négociateurs français pour qu'ils n'eussent pas cru devoir retarder la paix pour une question de forme ; mais les Allemands s'emparèrent immédiatement d'une prétendue ambiguité de termes pour essayer de contester nos droits. Ce fut l'origine d'un long procès qui se poursuivit jusqu'en 1789, et d'où sortirent en partie les guerres de la Révolution. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 580.)

Les traités de Westphalie n'avaient pas résolu nettement la question d'Alsace. C'est pourquoi, le 28 novembre 1681, le baron de Monclar, à la tête de 35,000 hommes, paraissait devant Strasbourg. Louvois n'était qu'à une lieue de là. Aux députés de la ville il dit que le roi de France voulait prévenir l'empereur, désireux de s'emparer de la place ; on ne toucherait aucunement aux privilèges de la cité ; on les invitait à dresser eux-mêmes les termes de leur capitulation, dont tous les articles étaient acceptés d'avance, pourvu qu'ils reconnussent au roi la souveraineté que lui avaient concédée les traités de Münster et de Nimègue, Strasbourg admit, pour son *souverain et protecteur*, Louis XIV, qui de son côté confirma privilèges, droits, statuts et constitutions de la ville, y établit un collège de jésuites et un couvent de visitandines, dispensa les bourgeois de payer aucune contribution, rendit au culte catholique et à l'évêque Egon de Furstenberg la cathédrale, mais laissa aux luthériens pleine liberté de célébrer leur culte.

Le roi-soleil fit frapper une médaille avec cette devise : *Clausa Germanis Gallia*, et Strasbourg, une médaille avec cette devise : *Adserta urbis tranquillitas*. Si la France était fermée aux Allemands, par contre la capitale alsacienne avait sa tranquillité assurée, sa tranquillité et l'on

La diplomatie ne pouvait évidemment découvrir une compensation aux maux qu'avait causés une guerre si longue où tant de peuples avaient été entraînés, où tant d'intérêts avaient été compromis. Cependant elle parvint à mettre sur pied une transaction équitable qui finit par être acceptée par tous les partis et resta comme la charte fondamentale de l'Europe moderne jusqu'en 1789. Par l'acquisition de l'Alsace, la France se trouvait solidement établie sur le Rhin. Les Habsbourg étaient dédommagés de leurs échecs par la tranquille possession de la Bohème et de la Hongrie. La Suède, le Brandebourg, la Bavière, la Suisse et la Hollande reçurent leur légitime part des bénéfices de la guerre. [12]

---

peut dire son autonomie, ce qui était rare à cette époque d'absolutisme. Louis XIV s'était contenté d'installer auprès du magistrat de la province un préteur, représentant de sa souveraineté; encore pour préteur royal, avait-il choisi un strasbourgeois, le jurisconsulte et philologue Ulrich Obrecht. Ne nous étonnons donc pas qu'au siècle suivant, la tradition se répandit que Strasbourg s'était rendue librement à la France. En 1789, dans sa déclaration du 10 octobre à l'assemblée nationale, la ville devait affirmer avec une certaine solennité qu'elle s'était *réunie librement à la France.*

Au moins, à cette date, elle ratifiait ce que Louis XIV avait déclaré en priant ses envoyés auprès des cours étrangères d'annoncer que tout ce qui s'était fait à Strasbourg s'y était fait de concert avec les habitants et que l'attaque dont on avait menacé la ville n'était qu'un prétexte désiré par les citoyens pour se mettre à couvert des reproches mal fondés de leurs voisins. En 1787, un Allemand du nom de Heinrich Storch, visitant l'Alsace, était surpris et indigné de la trouver si française, il l'accusait de *gallomanie.* En 1848, au 2e centenaire des traités de Westphalie, le maire de Strasbourg prononçait les paroles que voici: " Nous n'avons plus besoin de faire une profession solennelle et publique de notre inviolable dévouement à la France; la France ne doute pas de nous. Mais si l'Allemagne se berce encore d'illusions chimériques, si elle croit trouver dans la persistance de la langue allemande au sein de nos campagnes et de nos cités un signe de sympathie irrésistible et d'attraction vers elle, qu'elle se détrompe! L'Alsace est aussi française que la Bretagne, la Flandre et le pays des Basques; elle veut le rester." (Cf. Louis Batiffol: *Les anciennes républiques alsaciennes,* Flammarion, Paris). Toute l'histoire de l'Alsace, dit M. Batiffol, est un perpétuel plébiscite en faveur de la France.

[12] Voir Lavisse et Rambaud, V, pp. 580-581.

Par la paix de Westphalie, qui confirmait du point de vue religieux les traités de Passau et d'Augsbourg, la situation respective des protestants et des catholiques demeurait ce qu'elle était en l'année 1624. Chacun des deux partis gardait les biens médiats et immédiats qu'il possédait à cette date: l'empereur accordait aux administrateurs des biens sécularisés le droit de siéger aux diètes; les réformés, en retour, reconnaissaient le réservat ecclésiastique. On étendait aux calvinistes la tolérance dont jouissaient les luthériens depuis 1555. Mais on maintenait le fameux principe: " *cujus regio ejus religio.* " Ceux qui ne s'accommodaient pas de la religion de leurs princes n'avaient que la ressource d'émigrer; mais ceux-ci ne tenant pas à perdre leurs sujets et contribuables devaient généralement user de tolérance. [13]

L'acte le plus notable peut-être et le plus lourd de conséquences du congrès fut la ratification solennelle de tous les privilèges et libertés des Etats. L'Allemagne se trouva ainsi fractionnée en 343 Etats jouissant tous d'une pleine indépendance, pouvant conclure des traités entre eux et avec les souverains étrangers, à la seule condition que ces traités ne seraient pas dirigés contre l'empereur et l'empire. Un tel morcellement devait favoriser la diffusion de l'esprit partiliariste et régional. Après les congrès de Münster et d'Osnabrück, il y eut autant d'Allemagnes que de principautés. [14]

---

[13] " Le *tribunal impérial* et le *conseil antique* durent toujours renfermer un certain nombre de membres protestants, et, en matières religieuses, le *corps évangélique,* c'est-à-dire la réunion des Etats non-catholiques, put opposer son veto aux résolutions des diètes. " (Lavisse et Rambaud, V, p. 581.)

[14] La France continua à entretenir la mésintelligence entre catholiques et protestants, la division entre les princes et la suspicion à l'égard de l'empereur. Le chef-d'oeuvre de sa politique fut la création de l'*Alliance du Rhin*, qui comprenait deux rois (Louis XIV et Charles-Gustave), deux Electeurs (les archevêques de Mayence et de Cologne), et plusieurs princes de l'empire (15 août 1658). L'empereur Léopold s'efforça de la dissoudre. " Mais Mazarin eut l'habileté de présenter l'*Alliance* comme

Celles-ci étant limitées, territorialement, à quelques kilomètres carrés d'étendue, l'horizon de leurs chefs et de leurs habitants fut nécessairement borné. On n'y songea guère à la grandeur d'une Allemagne qui n'existait pas encore. De là, cette facilité avec laquelle la culture et la langue française pénétrèrent dans la plupart des cours germaniques au 18e siècle. [15] Mais la déchéance de l'autorité impériale n'en restait pas moins un fait accompli; et cette déchéance était une condition préalable à la formation d'une nation allemande. [16]

---

destinée à protéger les libertés germaniques et Louis XIV se posa en défenseur de la vieille constitution de l'empire contre les prétentions tyranniques de la maison d'Autriche. La ligue fut renouvelée en 1660 et s'accrut bientôt de l'adjonction du duc de Wurtemberg (1664)... Forte pour la défense, la ligue était faible pour l'attaque; elle ne put agir qu'en se donnant un maître, et ce maître fut Louis XIV. Ce furent précisément les inquiétudes que provoquèrent les entreprises de ce dernier contre l'Allemagne qui firent échouer en 1667 et 1668 tous ses efforts pour en obtenir le renouvellement. Mais l'empereur chercha vainement de son côté, au cours des guerres qui remplirent la fin du 17e siècle, à amener une entente entre les membres désunis... Louis XIV sut conserver en Allemagne beaucoup de partisans. Si ses agents (par subsides, pensions et autres moyens) ne purent déterminer les princes à une action directe en faveur de la France, ils obtinrent du moins une neutralité bienveillante. Aussi la guerre de la succession d'Espagne, malgré les victoires remportées par les impériaux, ne rendit-elle aucune force à l'empire, et l'espoir qu'on avait un instant conçu de reprendre quelques-unes des provinces perdues de l'ouest ne put se réaliser. Louis XIV continua d'exercer en Allemagne une influence supérieure à celle de l'empereur. " (Lavisse et Rambaud, VI, p. 538.)

[15] On sait que Frédéric II ne parlait pas allemand, et que ses oeuvres comptent pour une part non négligeable dans la littérature française.

[16] " La guerre de trente ans, dit justement Levy-Bruhl, n'avait pas eu, comme celle de cent ans, le caractère d'une lutte nationale, d'un de ces duels entre peuples, qui les force à prendre une conscience claire de leur individualité. Elle avait achevé l'oeuvre de division commencée par la Réforme et l'idée de patrie avait été étouffée par les haines religieuses." Comme le notait un écrivain de cette époque, Samuel de Pufendorf, l'empire d'alors n'était ni une monarchie, ni une aristocratie, ni une démocratie; ce n'était pas même un mélange de ces trois formes de gouvernement, pas même une fédération: ce n'était qu'une association confuse, " *irregulare aliquod corpus et monstro simile* ", qui rappelait celle des

Le jour viendra assez vite où l'un des multiples roitelets germaniques s'élèvera au-dessus des autres et entreprendra de faire l'Allemagne une et forte. Il s'appellera d'abord Guillaume 1er, puis Frédéric II et enfin Bismark. [17]

Etats grecs marchant contre Troie sous la conduite d'Agamennon. On peut s'étonner que dans de pareilles conditions ce vieil organisme ait été maintenu. Ce n'était plus un empire germanique, puisque l'Allemagne était devenue une oligarchie princière, où chacun des 343 potentats jouissait de droits réguliers, et où, par suite d'alliances et de traités, un souverain étranger, tel que Louis XIV, pouvait être plus puissant que l'empereur. Ce n'était plus un empire romain, car depuis longtemps le pape n'intervenait plus dans l'élection impériale. Mais c'était quelque chose comme une relique vénérable. On continuait à l'entourer de respect et on lui attribuait, malgré tout, une certaine puissance dans l'équilibre européen. Certains rouages étaient conservés ou créés pour étayer l'édifice et lui donner une apparence de solidité et de grandeur: tels le *conseil antique*, le *tribunal impérial*, la *diète*. Cette dernière assemblée, composée d'abord du collège des Electeurs, du collège des Princes, du collège des villes, convoquée par l'empereur à certaines dates, finit par perdre son caractère primitif et devint un congrès permanent des représentants des souverains allemands, où l'empereur n'était lui-même présent que par un commissaire. La permanence de la diète contribua à empêcher les guerres intérieures, vu qu'elle offrit aux réformés un moyen plus facile de s'entendre pour la défense de leurs droits. Mais elle ne rendit guère de force au gouvernement impérial: " Son activité se dépensa surtout en querelles religieuses. La conversion d'un prince protestant au catholicisme était l'occasion de discussions sans fin... Le droit que le traité de Westphalie avait accordé aux protestants de voter ensemble, comme constituant *un corps séparé*, dans toute affaire intéressant la religion, et d'empêcher la décision à la pluralité des suffrages, fournit constamment aux princes des prétextes pour traverser les vues de l'empereur... " (Lavisse et Rambaud, VI, p. 541). Les Habsbourg comprirent la situation nouvelle qui leur était faite, et, au lieu de s'user inutilement à concilier tant d'intérêts divers qui se combattaient en Allemagne, ils concentrèrent leur attention sur l'administration de leurs domaines héréditaires. Leur monarchie devint une monarchie danubienne, assez mal construite elle-même, où la famille dynastique forma le seul trait d'union entre les parties hétérogènes (Tchèques, Magyars, Allemands, Slaves) qui la constituaient. La guerre de 1914-1918 devait la disloquer définitivement.

[17] Sur 25 millions d'habitants que contenait l'empire en 1648, 8 millions et demi appartenaient à la maison de Habsbourg, 2,289,000 à celle de Hohenzollern.

On a dit que la Prusse était le péché de l'Europe! Il serait plus juste de dire qu'elle est née dans le péché de l'Europe, dans le péché commis par Luther et ses associés au 16e siècle. Y étant née, elle y a grandi, elle s'y est invétérée, elle s'est identifiée avec lui, elle l'a dans le sang. Elle a voulu reconstruire l'empire germanique, mais nécessairement sur la base du protestantisme, puisque c'est du protestantisme qu'elle tenait le principe et la possibilité de son émancipation du vieil empire de Charlemagne et de Charles-Quint. Les deux empires ont pu s'appeler germaniques, mais entre eux il n'y a vraiment de commun que le nom. L'un est inséparable de la papauté ; l'autre inséparable de la réforme luthérienne. Rêver d'une alliance de la Prusse avec le pape, c'est commettre un gros contre-sens historique, c'est prouver qu'on ne connaît pas les éléments qui sont entrés dans la constitution de cette puissance.

On se demande parfois comment il se fait que la doctrine du libre examen, qui a produit dans l'ordre spirituel une telle licence d'opinions, a pu engendrer dans l'ordre politique l'étatisme prussien, la soumission aveugle, l'asservissement des citoyens aux dirigeants de la machine gouvernementale. La solution du problème se trouve dans le récit que nous venons de faire. On l'a vu, les réformateurs, pas plus Luther que Calvin et Henri VIII,ne furent jamais des prédicants de liberté. Sans doute ils s'affranchirent, eux et leurs peuples, du joug tout paternel du successeur de Pierre. Mais ce fut pour lui substituer leur propre suprématie. Ayant fondé une religion nouvelle, Luther ne se fia pas à la vertu intrinsèque qu'elle était censée porter en elle pour la voir triompher. Il en confia la garde et le progrès aux princes temporels. Il chargea ceux-ci de la défendre contre les anabaptistes, les paysans, les chevaliers révoltés, aussi bien que contre les papistes de Rome. Par le fameux axiome,sanctionné à la paix d'Augsbourg et à celle de

Westphalie, *cujus regio ejus religio,* le prince était sacré le représentant de Dieu, le temple de toute autorité, la source de toute légalité, voire de tout bien et de tout mal. C'était plus qu'une monarchie, c'était une espèce de théocratie, que chacun de ces petits états protestants d'Allemagne créés aux congrès d'Osnabrüch et de Münster. Il n'y avait pas plus de liberté en Prusse sous les Hohenzollern qu'en Espagne sous Philippe II. Un écrivain attribue même l'obscurité des livres de Kant à la crainte qu'avait l'auteur de déplaire à son souverain par la nouveauté hardie de ses idées philosophiques. Avec des princes constitués maîtres de la conscience et de la religion de leurs sujets la *statolâtrie* s'explique naturellement.

Le traité de Westphalie n'avait pas complètement ramené la paix en Europe. La France et l'Espagne continuaient à se mesurer sur le champ de bataille. A cause de la perturbation profonde, que la Fronde avait occasionnée dans l'administration du royaume très chrétien, les troupes de Philippe IV recouvraient Gravelines, Ypres, Dunkerque, tandis que Juan d'Autriche reprenait Barcelone et réduisait les Catalans à la soumission. Le triomphe de Mazarin en 1653 jetait Condé du côté des Espagnols, mais rendait la France aux soucis de la guerre. Le duel militaire entre Condé et Turenne, ayant les Flandres pour théâtre, et où la massive infanterie dut plier sous le choc des troupes légères, n'amenait point de décision. Mazarin se tournait alors du côté de l'Angleterre, où Cromwell détenait le pouvoir. Sur la promesse que les Stuarts seraient bannis de France et que Dunkerque reviendrait à la Grande-Bretagne, le tout-puissant protecteur mettait à la disposition de Mazarin une flotte et 6,000 hommes d'infanterie. En 1658, avait lieu la campagne décisive. Louis XIV en personne faisait son entrée dans Dunkerque reconquise et la remettait aux Anglais. L'une après l'autre, les principales

forteresses des Flandres tombaient entre les mains des Français. En août 1659, Mazarin et Luis de Haro se rencontraient dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, et, après trois mois de pourparlers, signaient enfin le traité des Pyrénées (7 novembre 1659), qui assurait à la France la plupart de ses dernières conquêtes et concluait le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV. [18]

Le but de la politique de Henri IV et de Richelieu se trouvait atteint. L'abaissement de la maison des Habsbourg était consommé.

---

[18] Mais à une double condition : 1o que la dot de la princesse (500,000 écus d'or) serait payée en trois fois dans un délai de 18 mois ; 2o que la future reine de France renoncerait à la succession de son père. Il était formellement stipulé que la renonciation ne vaudrait qu'autant que le paiement de la dot serait effectué exactement. L'Espagne, épuisée d'argent, allait être incapable de satisfaire à cette exigence, et Louis XIV un jour sera justifié de mettre en avant la nullité de la renonciation de sa femme pour porter un de ses petits-fils comme candidat à la succession d'Espagne.

M. TAMISIER, s. j.

Bridging the Chasm

A STORY OF THE ONTARIO-QUEBEC QUESTION

by Percival Fellman Morley, 1919, J. M. Dent & Sons, Limited, 25-27 Melinda Street, Toronto

LE livre de M. Percival F. Morley, qui vient de paraître à Toronto, est intitulé *Bridging the Chasm*, ce qui veut dire " mettre un pont sur le ravin qui sépare les Canadiens anglais des Canadiens français. "

Or, je tiens à affirmer que ce pont ne sera construit que par les Canadiens français. M. Morley demande aux Canadiens anglais de faire ce travail; mais ils ne le feront pas. Car, si Ontario parle de rapprocher les deux races, c'est à la condition sous-entendue que ce soit sous forme d'absorption de notre élément par le sien, et il ne daigne en aucune manière se rapprocher de nous, puisque sa presse méprise la langue française, débite des contes irritants sur notre religion et se moque de nos us et coutumes. Le feu de la chicane a été allumé par Ontario, il est alimenté par Ontario, et ce n'est pas Ontario qui l'éteindra. Nos gens ne rient point des usages ou des pratiques des Anglais. Ils en imitent plutôt une bonne partie. Ils ne disent jamais de mal au sujet de la croyance protestante. Pour ce qui est de la langue d'Ontario, ils l'apprennent et la parlent souvent mieux que les Ontariens eux-mêmes. Le rapprochement s'opère ainsi par nous et il aura des conséquences que les orangistes ne prévoient pas.

Nous prenons chez les Anglais ce qu'il y a de bon et de profitable, sans nous amuser à dire pis que pendre de leurs défauts. Nous nous gardons bien aussi de parler d'eux sans les connaître, et ce que nous en disons est toujours charitable.

Depuis 1760, telle est notre conduite. C'est si bien cela que nous sommes des Anglais parlant français et plus purs Canadiens qu'aucun Anglais. Du jour où nous sommes passés sous le drapeau britannique nous avons adopté son régime, le trouvant plus libre que le nôtre sous l'ancien gouvernement, et, devenus Anglais par ce côté, nous avons agi en véritables Anglais, pour réclamer, selon les circonstances, les réformes politiques qui constituent le droit de tout sujet anglais. N'avons-nous pas été sans cesse, depuis un siècle et demi, au premier rang dans cette lutte qui se renouvelle à chaque génération ? Peut-on citer un seul exemple de notre mauvais esprit en cela? Non! J'ose dire que nous avons été, partout, à la tête du mouvement de réforme et que l'élément qui se plaint de notre attitude n'a fait que nous suivre, pour son bonheur, et s'il est fier, aujourd'hui, de ses conquêtes, c'est qu'il a emboîté le pas par derrière nous.

Le *Globe* disait, il y a deux ans, que nous sommes dangereux parce que notre éducation politique est bien autrement habile que celle des gens d'Ontario. Et après cela, il nous qualifie de race inférieure !

N'ont-ils pas fait l'*Union* de 1841 pour nous écraser et n'ont-ils pas dans la suite crié sur les toits que cette union les paralysait ? Lorsque la *Confédération* est apparue, ils l'ont saluée comme un grand moyen de nous noyer, et voilà maintenant qu'ils se lamentent parce que la race inférieure persiste à vivre. Ils vont jusqu'à dire que nous menaçons de les absorber ! Mais nous sommes plus anglais qu'eux — dans le sens qu'ils y mettent. Et c'est cela qui les déconcerte.

Un journaliste de Toronto, M. Edouard Farrer,me disait: " En 1850, la vallée de l'Ottawa semblait promise à l'élément anglais. Nous sommes en 1880, et les Canadiens sont maîtres de la contrée. Déjà ils envahissent la lisière de la rive droite qui est dans Ontario. Je ne vois qu'un moyen de les

arrêter, c'est de faire une seconde province française dont la rivière serait le milieu avec des bandes de terre prises sur Ontario et Québec. " — " La belle affaire ! lui dis-je en riant! Ne croyez-vous pas qu'ils sauteront votre clôture comme ils ont enjambé l'Ottawa ? " — " Ma foi! c'est vrai. Le mal est irrémédiable. " — " C'est un bien, mon ami, vous n'aurez jamais une population plus attachée au sol, plus canadienne, plus politiquement britannique, que celle de Jean-Baptiste. "

De fait, toutes ces tirades contre nous, à propos de religion, de langue et de coutumes, ont pour cause la crainte de notre invasion à la fois pacifique et irrésistible.

M. Morley comprend la situation et tâche de la rendre visible à ses lecteurs. Pour ma part, je sais que les gens éclairés d'Ontario ne donnent pas dans les racontars des gazettes et, quand un ignorant mentionne l'arriérisme, le patois, la stupidité des Canadiens français, beaucoup lèvent les épaules sur la stupidité, le langage, l'arriérisme de ces pauvres Ontariens. Mais plus on expliquera les choses, comme le fait M. Morley, mieux nous serons. C'est pourquoi je me suis réjoui à la lecture de son livre. Il l'a rédigé avec une parfaite modération, en demandant aux gens de sens commun qui sont de son sang de se mieux renseigner avant que de parler de nous, surtout de ne pas chercher si souvent à nous blesser sous prétexte qu'il faudrait établir l'accord entre les deux races. Il dit fort bien que nous ne déblatérons jamais contre les Ontariens, tandis que ceux-ci passent leur temps à nous noircir sans savoir où ils en sont dans tout cela.

Quoi! n'ai-je pas entendu un orateur nous confondre avec les Roumains, les Slaves et les Doukhobors, arrivés au Canada depuis vingt ans ? Il nous prenait pour des immigrants accourus ici dans ces dernières années. Orateurs et journaux de cette espèce entretiennent l'ignorance des foules.

Et c'est pourquoi je ne vois pas venir le jour de la réconciliation. L'antipathie, l'ignorance, les préjugés sont tous du même côté, tous entretenus par une certaine presse, et aussi tous localisés dans quelques milieux, sortes de châteaux-forts imprenables.

Mais, je le répète, l'Ontario instruit pense autrement que les orangistes.

Il va sans dire que le fameux patois de la province de Québec est l'une des cordes de cette guitare des orangistes. Si j'étais, comme ces gens-là, prompt à dire du mal (ici ce serait avec vérité) des autres, quelle salade je ferais du langage d'Ontario! Le mot patois est trop noble pour le qualifier — c'est jargon qu'il faut dire.

Je finis par un souvenir personnel. A l'Université de Toronto, je me suis vu entouré de plus de cent élèves appartenant aux premières familles de la province, tous parlant bon français et fort dégourdis, vous pouvez me croire. L'influence de notre langue était visible. Nous eumes une conversation générale qui dura une heure, puis je donnai une conférence sur nos chansons populaires. Eh! bien, filles et garçons, tous m'ont dit qu'ils étaient sans préjugés à notre égard. A mesure que nous échangions des bouts de phrases, je découvrais chez eux un sentiment de sympathie très marqué envers nous et ceux de notre race.

Voilà un milieu d'où sortira l'entente de la part d'Ontario. En ce qui nous regarde, c'est déjà fait, comme je l'ai dit au début de cet article.

Benjamin SULTE.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

JACQUES-HUGUES PEAN DE LIVAUDIERE

Bougainville écrivait en 1757 : " La famille Péan est la plus riche famille bourgeoise de Paris. " Il se trompait, car un arrêt du Conseil d'Etat du 15 juin 1725 établit parfaitement la noblesse des Péan. La plupart des titres de cette famille avaient été perdus dans la guerre et dans les incendies, mais il en restait assez pour établir sa généalogie à partir du commencement du seizième siècle. [1]

Jacques-Hugues Péan de Livaudière était né à Paris, paroisse Saint-Paul, en 1682, du mariage de Jean-Pierre Péan, et de Anne de Corbarboineau.

En 1698, il entrait comme cadet dans les troupes du détachement de la marine servant au Canada.

Le 16 juin 1712, il était promu enseigne.

Le 1er janvier 1714, M. Péan passait en la même qualité dans les troupes du détachement de la marine servant à l'île Royale.

---

[1] Cet arrêt se trouve aux *Insinuations du Conseil Supérieur*, cahier 6.

Le 11 février 1721, M. Péan obtenait une compagnie.

Trois ans plus tard, le 20 avril 1717, promu lieutenant, il repassait dans la Nouvelle-France.

En septembre 1722, le gouverneur de Vaudreuil donnait à M. Péan le commandement du fort Frontenac.

M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, dans un rapport au ministre daté d'octobre 1722, écrivait :

" Le sieur Péan, âgé de 39 ans. Il est en état de bien servir. Il a été détaché dans le mois de septembre pour aller commander au fort Frontenac. Il n'a aucune mauvaise qualité et sa conduite est régulière. " [2]

En 1727, M. Péan quittait le commandement du fort Frontenac pour venir prendre celui du fort de Chambly.

Six ans plus tard, en 1733, M. Péan succédait à M. de Boishébert dans le commandement de Détroit.

Nommé, le 1er avril 1733, major de Québec, en remplacement de M. de Saint-Ours Deschaillons promu lieutenant de roi du même gouvernement, M. Péan ne vint prendre son poste qu'à la fin de 1734, et peut-être même en 1735.

Le 10 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. Péan " un terrain de deux lieues ou deux lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur, le long de la rivière Chambly et le lac Champlain, avec la rivière Chazy y comprise; le front du dit terrain à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Beaujeu, jusqu'à une lieue au-dessus de l'embouchure de la rivière Chazy, du costé du sud, avec la partie de la rivière Chazy qui se trouvera dans l'estendue du dit terrain, lequel sera borné par une ligne nord et sud passant par l'embouchure de la dite rivière Chazy, sur 3 lieues de profondeur, et en outre tout le

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 120.

terrain qui se trouvera au-delà de la dite ligne sur la rivière Chambly et le lac Champlain, et l'isle à la Motte qui est vis-à-vis dans le dit lac... " Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, pêche, chasse, traite, etc., etc. [3]

Cette concession fut ratifiée par le roi le 8 février 1735. [4]

M. Péan n'ayant établi aucun habitant sur sa seigneurie, alors qu'il y était obligé par son acte de concession,elle lui fut enlevée, le 10 mai 1741, par MM. de Beauharnois et Hocquart et réunie au domaine de Sa Majesté.

M. Péan de Livaudière décéda à Québec le 25 janvier 1747.

FRANÇOIS-MARIE PERROT

Capitaine au régiment d'Auvergne, Français-Marie Perrot fut nommé, le 13 juin 1669, gouverneur particulier de Montréal, par M. de Bretonvilliers, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui était propriétaire de l'île de Montréal. L'intendant Talon dont Perrot venait d'épouser la nièce, Madeleine-Laguide Meynier, ne fut pas étranger à cette nomination.

Perrot s'embarqua à LaRochelle le 15 juillet de la même année en compagnie de sa femme, de Talon, de trois Pères Récollets et d'un Frère du même ordre. Leur vaisseau fut assailli par des tempêtes, et il lutta pendant trois mois contre l'océan. Finalement, il put atteindre Lisbonne, en Portugal, où, après s'être ravitaillé, il se remit en route. Mais il fit naufrage à trois lieues de cette ville. Perrot et sa femme se

---

[3] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 168.

[4] *Insinuations du Conseil Supérieur*, cahier 7.

sauvèrent sur un mât rompu de leur navire en promettant aux matelots une grosse somme d'argent. Tous ceux qui échappèrent à la mort retournèrent en France où ils arrivèrent au commencement de 1670. [1]

Le 20 avril 1670, Perrot recevait une nouvelle commission de gouverneur de Montréal, mais cette fois elle était signée par le roi.

Au mois de mai suivant, Perrot quitta de nouveau la France pour le Canada, avec Talon, et six Récollets, quatre Pères et deux Frères. La traversée fut longue. Ils arrivèrent à Québec le 18 août 1670.

Perrot monta immédiatement à Montréal pour prendre possession de son gouvernement.

Le nouveau gouverneur voulait s'enrichir rapidement. Il se mit à faire la traite sur une grande échelle, malgré les ordonnances qui la réglementaient.

La Hontan, qu'il ne faut pas toujours croire cependant, dit à ce sujet: " M. Perrot, gouverneur de la place, n'a que trois mille livres d'appointements; mais comme il fait un grand négoce de pelleterie avec les Sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps. " [2]

L'abbé Faillon donne des renseignements peu édifiants sur Perrot: " Il avait un magasin ouvert à Montréal, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages,les forçant même quelquefois, de ne vendre qu'à lui seul leurs pelleteries. Enfin, il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère, qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers;

---

[1] Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 325.

[2] *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, tome premier, p. 28.

et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite, d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique vêtu en gouverneur. " [3]

On connaît les démêlés de Perrot avec le gouverneur de Frontenac, qui lui valurent un emprisonnement de 11 mois au château Saint-Louis de Québec, puis de trois semaines à la Bastille. [4]

Perrot s'étant brouillé avec les Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels avaient, en qualité de seigneurs, le droit de présentation à ce gouvernement, le roi, pour le bien de la paix, lui enleva, en 1684, le gouvernement de Montréal. Mais Talon était toujours là pour protéger son indigne neveu, et, le 10 avril de la même année, il lui obtint le gouvernement de l'Acadie, à la place du sieur de la Vallière.

Sa conduite en Acadie fut pire encore qu'à Montréal. Il alla jusqu'à commercer clandestinement avec les Anglais. Le roi mit fin à sa carrière le 5 avril 1687, en nommant M. Robineau de Menneval gouverneur de l'Acadie.

Perrot continua à résider à Port-Royal, où il se livra sans contrainte à sa passion pour le commerce.

En 1690, deux bâtiments flibustiers vinrent piller Port-Royal. Le 30 juin, Perrot était à bord du navire *Union* ancré à l'embouchure de la rivière Saint-Jean lorsque les deux flibustiers arrivèrent sur lui à toutes voiles. Perrot fit filer les cables pour échouer l'*Union*, puis, avec les huit pièces de canon qu'il avait à son bord, il fit une vigoureuse défense. Mais

---

[3] *Vie de Mlle Leber*, p. 306.

[4] Garneau, *Histoire du Canada*, tome 1, pp. 229 et seq.; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome II, pp. 97 et seq.; Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, tome III, pp. 446 et seq, et 474 et seq.

l'ennemi était supérieur en nombre, et Perrot dut bientôt sauter dans une chaloupe pour gagner terre. Les forbans débarquèrent et se mirent à sa poursuite. Ils le rejoignirent bientôt et, après l'avoir amené à leur bord, lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements pour lui faire déclarer où il avait caché son argent et ses effets.

M. de Frontenac nous apprend la triste fin de Perrot dans une lettre au ministre datée de Québec le 20 octobre 1691 :

" Vous avez appris la misérable destinée du sieur Perrot qui après avoir été traité d'une manière inouïe et extraordinaire par les forbans qui l'avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique, après avoir été dépouillé de beaucoup d'effets qu'il avait dans son vaisseau et d'autres qui étaient restés à Port-Royal, lorsque les Anglais s'en emparèrent l'année dernière. " [5]

FRANÇOIS PROVOST

François Provost était parisien. Il était fils de Charles Provost et de Jeanne du Gousset.

Provost, s'il faut en croire la mère Juchereau de Saint-Ignace, avait été officier dans le régiment de Carignan. [1]

Le 14 mai 1669, par commission donnée à Saint-Germain-en-Laye, il était nommé major de la ville et château de Québec.

En 1673, M. Provost accompagna le comte de Frontenac dans son voyage au lac Ontario.

Lorsqu'il fut question d'enlever le gouvernement de

---

[5] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. II.

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 317.

Montréal à François-Marie Perrot, le gouverneur de la Barre ne trouva pas dans la Nouvelle-France d'officier plus qualifié que M. Provost pour remplir cette charge importante. Dans sa lettre du 4 novembre 1683 à M. de Seignelay, il écrit: " On m'informe qu'on doit vous proposer le sieur Dugué comme gouverneur de Montréal à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous informer qu'il est lourd de corps et d'esprit, et qu'il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement; le sieur Bernier est celui qui est le plus capable de remplir la charge, si le sieur Provost, major de cette ville, ne vous convient pas. " [2]

Le 30 mai 1686, M. Provost recevait une commission de commandant du pays en l'absence du gouverneur.

L'ingénieur de Villeneuve ayant porté au ministre certaines accusations contre M. Provost, celui-ci fut défendu avec énergie par le gouverneur de Denonville. Le 8 juin 1687, il écrivait à M. de Seignelay:

" Ce que l'on vous a écrit méchamment du sieur Provost, major de Québec, ne le doit pas perdre dans votre esprit, monseigneur, puisque sans contredit, c'est le plus honnête homme, le plus droit et le moins intéressé que j'aie trouvé dans le pays. Jusques ici, c'est le seul ancien officier que j'aie vu qui ne s'est mêlé d'aucun commerce ni entré dans aucun des démêlés passés, ne s'étant attaché qu'à son devoir. Sur ce qu'on vous a écrit de lui, ce que j'en ai appris de certain est qu'il a un engagé pour valet que l'entrepreneur faisait travailler comme maçon auquel il payait ses journées. C'est un usage en ce pays. Si j'en avais été informé d'abord, je lui aurais mandé de n'en rien faire pour les conséquences. L'entrepreneur avec lequel M. de Meulles avait fait marché est le

---

[2] Archives du Canada, *Correspondance générale,* vol. 6, p. 151.

meilleur maçon du pays, mais fort grand ivrogne duquel je me méfiais, et pour cela étant monté ici, l'an passé avec l'ingénieur, je priai le major de Québec et le sieur de Comporté, notre prévôt, d'avoir l'oeil sur lui. Il est très faux que le major se soit servi du nom de qui que ce soit pour faire aucune fourniture puisque je sais qu'il n'a chez lui ni chez autrui aucune marchandise et qu'il ne fait aucune traite. Ceci est un effet de vengeance de notre petit ingénieur, auquel il a tenu pied sur quelques hommes qu'il lui avait donné par mon ordre pour lui aider à faire ses cartes et qu'il n'avait pas payé quoique je lui eusse fait donner de l'argent pour cela; M. de Champigny vous pourra dire, monseigneur, quel homme c'est que notre major et s'il est capable de friponnerie. " [3]

Dans son expédition contre les Tsonnontouans en 1687, le marquis de Denonville amena avec lui comme second en commandement M. de Callières, gouverneur de Montréal. Dès le 11 novembre 1686, il avait demandé à M. de Seignelay de l'autoriser à nommer M. Provost, commandant à Montréal, pendant l'absence de M. de Callières. " Il est très honnête et très intelligent ", écrivait-il. [4]

De retour à Montréal, il écrivait de nouveau à M. de Seignelay le 25 août 1687:

" Pendant cette campagne j'ai laissé le sieur Provost, major de Québec, en commandement ici. Je ne puis vous exprimer trop hautement la manière dont il s'est acquitté de sa charge, et l'intendant loue également les services qu'il a reçus de lui. " [5]

En 1690, lorsqu'on apprit à Québec que la flotte de

---

[3] *Ibid.*, vol. 9, p. 46.

[4] *Ibidem*, vol. 8, p. 161.

[5] *Ibidem*, vol. 9, p. 161.

Phipps remontait le fleuve, le gouverneur, M. de Frontenac, était absent. M. Provost, qui commandait, se mit à l'oeuvre avec une grande activité pour mettre la capitale en état de défense. " M. de Frontenac, dit une *Relation* anonyme, visita toutes les portes dès qu'il fut arrivé, trouva toutes les choses en parfait bon état et fut surpris de la diligence avec laquelle M. le major (M. Provost) avait fait faire des retranchements aux endroits qui n'étaient point fortifiés, et des batteries que l'on aurait cru avoir été commencées depuis plus de deux mois, quoiqu'on y eut travaillé que six jours avec fort peu de monde. " [6]

Le roi fut très satisfait du zèle et de la bravoure de M. Provost au siège de Québec. Le 7 avril 1691, il lui faisait écrire pour le féliciter et l'informer qu'il aurait la lieutenance de roi à Québec si des raisons graves n'empêchaient pour le moment la création de cette charge.

L'année suivante, le 29 février 1692, il faut croire que ces *raisons graves* étaient disparues, puisqu'une lieutenance de roi était créée à Québec et que M. Provost en était choisi comme le premier titulaire.

Le 28 mai 1699, M. Claude de Ramezay ayant été appelé au commandement des troupes de la Nouvelle-France, M. Provost, par commission du même jour, le remplaçait au gouvernement des Trois-Rivières.

LeRoy de la Potherie écrivait à ce sujet au ministre en 1702 :

" On vous a donné, monseigneur, mille bénédictions, quand vous avez donné à M. Provost, le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moyens de faire plaisir à un

---

[6] *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 517.

chacun. Il ne se mêle point dans le commerce des pelleteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*, en actions de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies demandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite de pelleteries avec les Sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante, tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les Sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accommodaient guère de toutes ces manières."[1]

Malheureusement, Trois-Rivières ne jouit pas longtemps du paternel gouvernement de M. Provost. Il mourut à Québec le 1er juin 1702, et fut inhumé le 5 dans la cathédrale de Québec.

CLAUDE DE RAMEZAY

Ce nom s'est écrit de différentes manières, Ramesai, Ramesay, Ramezai, Ramezay. Claude de Ramezay signait " de Ramezay ".

Claude de Ramezay naquit à Lagesse, évêché de Langres, le 15 juin 1659, du mariage de Thimothé de Ramezay et de Catherine Tribouillard.

Le 5 mars 1685, il était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France. Il arriva ici en même temps que le gouverneur de Denonville dans l'été de la même année.

Le 10 septembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

" La grâce que j'ai à vous demander, monseigneur, est de vous souvenir que vous avez trouvé bon que j'amenasse ici des officiers avec moi sous l'assurance que vous avez eu la bonté de leur donner qu'ils rempliraient les charges qui vien-

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 18.

draient à vaquer. Ils sont capables et ont été officiers et ont du mérite, je vous assure.

" J'avais pris la liberté de vous demander la lieutenance de Lorimier pour Beaumanoir qui a été lieutenant. C'est un gentilhomme très bien fait, qui a été élevé auprès de madame la grande duchesse. Vous en avez envoyé un autre. C'est une mortification pour dix jeunes hommes que j'ai ici qui vous demandent en grâce de ne pas les oublier.

" Je ne vous saurais proposer un meilleur capitaine que Ramezay, lieutenant de la compagnie de Troye. " [1]

Le 1er mars 1687, un ordre du roi donnait au sieur de Ramezay le commandement d'une compagnie d'infanterie en Canada, à la place du sieur de Macary.

Il fut remplacé comme lieutenant par le sieur de Louvigny.

Cette même année 1686, M. de Ramezay faisait partie de l'expédition de M. de Denonville pour s'emparer du pays des Iroquois appelés Tsonnontouans. Le 19 juillet 1687, il assistait à la prise solennelle de ce pays. [2]

En 1690, lorsqu'on apprit, à Québec, que Phipps remontait le Saint-Laurent, le gouverneur de Frontenac était à Montréal. M. Provost, major de Québec, lui dépêcha un canot. Frontenac partit immédiatement avec sa suite pour la capitale. Le lendemain, comme il était vis-à-vis de Saint-Ours, il reçut d'autres nouvelles de Provost qui confirmaient les premières. Frontenac dépêcha alors Claude de Ramezay à Montréal pour en donner avis à M. de Callières et faire descendre toutes les troupes et une partie des habitants. [3]

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 8.

[2] E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX, p. 334.

[3] *Relation de Monseignat*, Ernest Myrand : *Sir William Phipps devant Québec*, p. 20.

M. de Ramezay redescendit avec les troupes de Montréal et se conduisit vaillamment pendant le siège.

Le 1er juillet 1690, M. de Ramezay fut nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Varennes, décédé. Comme le fait remarquer quelque part M. Sulte, le mot gouverneur qui signifiait à cette époque peu de choses est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Quoiqu'il en soit, en arrivant à Trois-Rivières, M. de Ramezay ne resta pas inactif. Aidé de M. de Beaucours, il fit mettre la place en état de défense. Et au mois de juin 1691, lorsque Frontenac visita Trois-Rivières, il ne put cacher sa satisfaction de tout ce qui avait été fait en aussi peu de temps avec les faibles moyens dont on disposait.

Le 20 octobre 1691, M. de Frontenac recommandait au ministre d'augmenter les appointements de M. de Ramézay :

"La modicité des appointements de M. de Ramezay l'obligera sans doute de vous supplier de les vouloir égaler à ceux du gouverneur de Montréal, puisque sa place est aussi considérable et importante, qu'elle est du domaine du roi et sur un passage qui épuise un gouverneur par les dépenses qu'on ne saurait éviter de faire. Celui-ci est d'ailleurs fort galant homme et qui mériterait quelque chose de meilleur. " [4]

Dans l'expédition contre les Onnontagués en 1696, M. de Ramezay commandait les milices. [5]

Le 28 avril 1699, M. de Ramezay remplaçait M. de Vaudreuil au commandement des troupes dans toute la colonie.

Le 1er juin 1703, il obtenait la croix de chevalier de Saint-Louis.

Le 15 mai 1704, M. de Ramezay était appelé au gouvernement de Montréal qu'il garda pendant vingt ans.

---

[4] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 11.

[5] E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX. p. 649.

Comme les gouverneurs de Montréal étaient obligés de pourvoir à leur propre logement, M. de Ramezay acheta, la même année, un emplacement sur la rue Notre-Dame, où il commença immédiatement, sans doute, sa demeure. C'est la maison aujourd'hui connue sous le nom de château de Ramezay.

En 1708, M. de Ramezay se faisait concéder la seigneurie de Monnoir.

En 1709, pendant que la flotte de sir Hovenden Walker se dirigeait sur Québec, une armée sous les ordres du colonel Nicholson était envoyée par le lac Champlain pour attaquer Montréal.

M. de Ramezay, à la tête de 1500 hommes, fut chargé d'aller à sa rencontre. Son avant-garde, dit Charlevoix, était conduite par M. de Montigny. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis et soutenue par M. de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de la Chassaigne. M. de Ramezay suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par M. Deschaillons, de Lignerys, de Sabrevois, Desjordis et de Saint Martin. C'était bien peu pour s'opposer à des forces très imposantes; mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques insuccès les découragea et leur fit rebrousser chemin. Ainsi se termina une expédition qui devait ensevelir le Canada sous ses ruines.

En 1710, M. de Ramezay obtint la concession de la seigneurie de Ramezay.

M. de Ramezay mourut à Québec le 1er août 1724.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

A travers les faits et les oeuvres

En Angleterre. — Les embarras du ministère. — La grève des employés de chemins de fer. — Solution temporaire. — Désastreux résultat. — Une inquiétante situation financière. — La question irlandaise. — Le bill du *home rule* de 1914. — Il est sur le point d'entrer en vigueur. — Il faut agir. — La reprise de la session. — Un accident ministériel. — Le cabinet en minorité. — En France. — Les succès de M. Clemenceau. — Adoption du traité. — Une bataille parlementaire. — Briand contre Clemenceau. — Victoire de ce dernier. — Les élections prochaines. — Le nouveau régime électoral. — Scrutin de liste et représentation proportionnelle. — Aux Etats-Unis. — Maladie de M. Wilson. — Le sénat et le traité. — Au Canada. — L'acquisition du Grand-Tronc. — Les élections d'Ontario.

EN Angleterre, pendant l'ajournement des chambres, les sujets de préoccupation n'ont pas manqué à M. Lloyd George et à ses collègues. Il y a eu d'abord la grande grève des employés de chemins de fer. Elle a été générale et a menacé de paralyser l'activité de la nation. Le gouvernement a déployé beaucoup d'énergie pour la combattre et enrayer son progrès. Avant qu'elle éclatât, le ministère avait offert aux chefs d'union de prolonger les salaires actuels cette année et l'année prochaine jusqu'à ce que les vivres qui se vendent à 115 pour cent au-dessus des prix d'avant-guerre descendent à 110 pour cent et y restent pour une période de trois mois. Cette proposition avait été repoussée.

La grève a duré neuf jours. Le public a montré beaucoup de bonne volonté pour en atténuer les effets. Il s'est produit comme un nivellement des classes sociales. On a vu à Londres un duc conducteur d'autobus, et un comte chauffeur d'auto de louage. Le sixième comte d'Arlington a figuré parmi les journaliers qui prêtaient leur aide pour décharger des convois de marchandises périssables. Un grand nombre de nobles, de membres de clubs, d'officiers de l'armée ont offert leur concours pour les services d'utilité publique.

Malgré tous ces efforts, l'organisation des transports et de la circulation intérieure a été sérieusement entravée. Beaucoup d'industries et d'entreprises ont subi de grands dommages. Enfin, à la suite d'une nouvelle conférence entre les membres du comité exécutif de l'union nationale des employés de chemins de fer et M. Lloyd George, la grève a pris fin par un règlement dont voici les bases : 1o L'ouvrage devra être repris immédiatement ; 2o les négociations seront poursuivies, pourvu qu'elles aient un résultat décisif avant la fin de l'année ; 3o les salaires demeureront comme ils sont actuellement jusqu'au 20 septembre 1920, et, à partir du 1er août, ils varieront suivant les circonstances d'alors ; 4o pas un employé de chemins de fer adulte en Grande-Bretagne ne recevra moins que cinquante et un shillings par semaine ; 5o l'union des employés de chemins de fer déclare que ses membres travailleront avec les grévistes qui ont repris l'ouvrage ou avec ceux qui sont demeurés à leur poste pendant la grève ; 6o les arrérages de salaires seront payés dès que les ouvriers auront repris l'ouvrage.

Quoiqu'elle n'ait duré que neuf jours, cette grève a terriblement affecté la vie normale du pays. On affirme qu'elle a entraîné une perte de cinquante millions. Parlant au banquet du lord-maire de Londres, le 7 septembre, le premier ministre l'a dénoncée comme un acte de prussianisme. Il a prononcé cette phrase que l'on a interprétée comme une affirmation de victoire sur les grévistes : "La nation entend être la maîtresse dans sa maison, une maîtresse juste, une maîtresse équitable, une maîtresse généreuse, mais toujours la maîtresse. "

A peine la grève des employés de chemins de fer était-elle terminée que la fédération des mineurs se présentait devant le gouvernement pour demander la nationalisation de l'industrie minière. M. Lloyd George a donné une réponse négative.

Il a concédé que la nationalisation est un article du programme ouvrier depuis des années, et que la délégation n'était pas mue par des intérêts égoïstes, mais par le désir du bien général de la société. Cependant le gouvernement considère que la nationalisation ne serait pas dans l'intérêt de l'Etat. Les délégués ont déclaré qu'ils rapporteraient le résultat de l'entrevue aux membres des diverses unions, le soin d'agir ensuite devant être laissé au comité parlementaire nommé au congrès tenu dernièrement à Glasgow.

Outre la question ouvrière, la question financière ne peut manquer de donner au gouvernement de graves soucis. Malgré la cessation de la guerre, les dépenses sont énormes et les recettes sont insuffisantes, de sorte que le déficit se creuse tous les jours. Le rédacteur financier du *Daily Mail* jetait récemment un cri d'alarme. Il représentait que, malgré les avertissements de M. Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, et d'autres sur les dangers de la situation, les dépenses nationales, dans les trois mois de juillet, d'août et de septembre, avaient dépassé celles du trimestre précédent. Le gouvernement, disait-il, est continuellement forcé d'emprunter de l'argent. Exemple : la semaine dernière, il a été obligé de prélever £30,000,000 par un soutirage de la banque d'Angleterre, pour payer l'intérêt sur la dette de guerre et les bons du trésor. Le journaliste demandait " si le gouvernement avait l'intention de suivre la même méthode pour rembourser les £200,000,000 de bons du trésor qui seront échus dans les huit prochains mois " ; et il prêchait une plus grande économie pour que les recettes égalent les dépenses.

Parlant du même sujet, un membre de la chambre des communes, sir Donald MacLean, disait devant une assemblée de ses électeurs, il y a quelques jours, que le déficit pour les premiers six mois de l'année financière était de 281,000,000 de louis (ou $1,405,000,000), soit 50,000,000 de louis de plus que

le déficit prévu pour toute l'année par M. Austen Chamberlain, le chancelier de l'échiquier. Celui-ci devra emprunter 300,000,000 de louis pour équilibrer son budget, et cette situation, d'après sir Donald, est assez sérieuse pour justifier un budget intérimaire.

Enfin, le gouvernement ne peut tarder plus longtemps à adopter une solution de la difficulté irlandaise. La question se pose d'une façon singulière. On sait qu'au moment où la guerre éclata, il y a cinq ans, le parlement britannique avait voté une loi décrétant un régime d'autonomie pour l'Irlande. Le *Home rule* est inscrit dans les statuts anglais depuis 1914. Le bill présenté alors par le gouvernement Asquith décrétait qu'il y aurait à Dublin une législature autonome avec un pouvoir exécutif, responsable envers celle-ci. Toutes les affaires locales de l'Irlande relèveraient de la législature. L'armée, les douanes, les affaires extérieures, la diplomatie, etc., resteraient soumises à la juridiction du parlement impérial. Par un second projet de loi, désigné sous le nom de " bill d'amendement ", chacun des comtés qui composent la province de l'Ulster pouvait être exclu du fonctionnement du *Home rule,* si une majorité de ses électeurs parlementaires le réclamait avant l'entrée en vigueur du bill principal. La période d'exclusion devait être de six ans, à compter de l'ouverture de la première législature irlandaise. Au bout de cette période l'Ulster passerait sous la juridiction de la législature irlandaise, à moins que le parlement impérial n'en décidât autrement. Après beaucoup d'incidents parlementaires, le bill du *Home rule* avait été adopté par la chambre des communes. Et, comme il l'était pour la troisième fois, il devait être inscrit dans les statuts, malgré l'opposition de la chambre des lords, en vertu d'une disposition du *Parliament Act.* Au mois d'août 1914, le *Home rule* était donc devenu virtuellement le régime légal de l'Irlande. On se demandait ce qui allait advenir, quelle allait

être l'attitude de l'Ulster, lorsque la guerre éclata. Immédiatement, un sentiment commun de patriotisme fit taire, pour un temps, toutes les dissensions. On ajourna les questions litigieuses, et un bill fut adopté, entre autres, pour suspendre l'application de la loi du *Home rule* jusqu'après la guerre.

Maintenant la guerre est terminée. On croyait généralement que l'acte de suspension restait en vigueur pendant six mois, après la signature des traités. Mais les aviseurs légaux de la couronne ont découvert en étudiant le statut que le bill du *Home rule* entrera automatiquement en vigueur à la signature du traité de paix avec la Turquie, dernière nation belligérante. Il s'en suit que le gouvernement est dans l'obligation de soumettre d'autres propositions irlandaises, et de les adjoindre comme amendements au *Home rule* — tel qu'on entendait le faire en 1914 — si l'on ne veut pas que la loi d'autonomie entre en vigueur sans modifications.

Comme on le voit, le gouvernement et le parlement vont avoir une session laborieuse. Au moment où les chambres allaient reprendre leurs travaux, le 22 octobre, on semblait d'accord pour considérer que M. Lloyd George devrait faire face à la crise la plus terrible de sa carrière. Le début de la session a justifié ces pronostics. Dès le second jour le gouvernement a été mis en minorité sur un amendement au bill des aubains. En dépit des whips ministériels, la division a été de 113 pour la motion du ministre de l'intérieur, contre 185; soit une minorité de 72 voix. Ce résultat a produit une vive sensation. Le leader de la chambre, M. Bonar Law, a proposé l'ajournement jusqu'au 27 pour aviser sur la ligne de conduite à suivre. Comme la moitié des membres étaient absents, on ne pense pas que le ministère se croie tenu de démissionner. Mais c'est assurément un incident désagréable et qui semble indiquer une dangereuse désagrégation dans les rangs ministériels.

Il est évident que le gouvernement de M. Lloyd George est dans une position critique. L'état des finances préoccupe vivement l'opinion et inquiète les hommes d'affaires. Les chiffres suivants peuvent en donner une idée : les dépenses en octobre ont été de 794,682,669 louis et les revenus de 482,481,978 louis ; le déficit à date est de 312,200,691 louis ; les billets en circulation le 15 octobre étaient de 33,843,694 louis, et la dette nationale atteint presque 8,000,000,000 de louis. Lord Buckmaster a appelé l'attention de la chambre des lords sur ces chiffres. Le pays, a-t-il dit, doit trouver normalement 600,000,000 de louis, et il n'y a que trois moyens de se les procurer : une levée générale sur le capital, une levée de capital sur les profits de guerre, et une augmentation de la taxe sur les revenus. D'après lui, le meilleur mode serait une levée sur les profits de guerre. Commentant ce discours, un correspondant du *London Times* écrit : " L'opinion publique demande avec de plus en plus d'instance l'expropriation des fortunes de guerre, et l'on ne peut douter que cette expropriation soit le plan principal des deux chambres. "

De divers côtés, on reproche au ministère de ne pas attaquer le problème financier avec assez d'énergie. Le *Times* a publié un article de tête où se lisent les lignes suivantes : " Lorsqu'un gouvernement de guerre semble faillir à la tâche, on peut toujours se demander si la sécurité publique ne sera pas mise en péril par son renversement. En temps de paix, rien de tel ne peut influer sur le jugement en faveur du gouvernement d'aujourd'hui. Les citoyens voient qu'il est certains devoirs à accomplir et se demandent de temps à autre si les ministres les accomplissent. S'ils ne les remplissent point, le corollaire nécessaire est que ces ministres doivent céder leur place à d'autres qui auront plus de succès. " Une telle expression d'opinion dans les colonnes du *Times* est

extrêmement significative. Bien des gens se disent à l'heure actuelle en Angleterre que l'étoile de M. Lloyd George commence à pâlir.

* * *

Il en va bien différemment pour M. Clemenceau. Les dernières semaines du " parlement de guerre " lui ont ménagé une série de victoires. En dépit des critiques de détail, il a obtenu haut la main la ratification du traité de paix. Le discours qu'il a prononcé sur ce sujet le 26 septembre coïncidait avec son soixante-dix-huitième anniversaire de naissance. Voici une des phrases caractéristiques de ce discours : " A un moment décisif de la guerre, les Alliés se demandaient s'ils devaient défendre Paris ou Calais. J'ai répondu à M. Lloyd George que la France avait fait Paris, que Paris avait fait la France et que je serais prêt à brûler Paris pour sauver la France. " A la fin du débat sur la ratification, M. Clemenceau a fait repousser par 262 voix contre 188 une motion dont le but était de faire insérer, après coup, quelques articles dans le traité, ce qui était inadmissible. La ratification a été votée par la chambre à une énorme majorité. Il y a eu seulement cinquante-trois votes hostiles, dont trente-trois émis par le parti socialiste. Quatre anciens premiers ministres, MM. Briand, Viviani, Barthou et Painlevé ont voté la ratification. Le sénat a également approuvé le traité par une forte majorité.

Cependant, une fois le ratification adoptée par les deux chambres, les adversaires de M. Clemenceau se sont concertés pour livrer au ministère un assaut décisif avant la dissolution du parlement. Le terrain d'attaque a été la date et l'ordre des élections, pour la chambre, le sénat et les conseils généraux. M. Clemenceau proposait que le scrutin pour le renouvellement de la députation eût lieu le 16 novembre, et

que les élections sénatoriales et municipales eussent lieu ultérieurement et successivement. L'opposition maintenait que, dans la situation actuelle du pays, il fallait ajourner encore les élections jusqu'au printemps prochain. C'a été vraiment une bataille rangée. M. Briand, qui n'avait pas encore manifesté ouvertement son hostilité au cabinet, a payé de sa personne et fait un grand effort de tribune. Le duel oratoire entre lui et M. Clemenceau a été émouvant. " Dans toute l'Europe, s'est écrié celui-ci, c'est le peuple de France qui a le mieux soutenu l'épreuve des longs mois, si difficiles, qui ont suivi l'armistice; c'est lui qui a montré le plus d'endurance, ceci soit dit sans manquer d'égards à nos alliés. Vous semblez oublier la réalité de la situation, et la voici : Nous sortons d'une guerre de cinq ans! Je suis prêt à faire confiance au peuple de France, et je demande la confiance de cette chambre. " La réponse a été pour le vieux lutteur un vote de trois-cent-vingt-quatre contre cent-trente-deux, soit la plus forte majorité qu'il eût encore obtenue. C'est assurément une victoire éclatante.

Conformément à la décision du ministère et du parlement, les élections françaises pour le renouvellement de la chambre des députés vont avoir lieu le 16 novembre. La législature commencée au printemps de 1914 a cessé d'exister. Et en ce moment la période électorale est ouverte. Il nous semble à propos d'indiquer, dans ses grandes lignes, le nouveau mode suivant lequel le peuple français va être appelé à exprimer son opinion aux urnes. En effet, il ne faut pas l'oublier, l'ancien système de scrutin uninominal a été abrogé. Depuis une trentaine d'années on élisait les députés au scrutin d'arrondissement. Chaque arrondissement envoyait à la chambre au moins un député. Si l'arrondissement était très populeux, il était divisé en circonscriptions dont chacune avait droit à un représentant. Malgré ces sectionnements,

l'égalité laissait beaucoup à désirer. Ainsi dans le département des Basses-Alpes il suffisait de 1,800 à 2,000 électeurs pour faire un député, tandis que dans la Loire-Inférieure il n'en fallait pas moins de 20,000. " Or, lisons-nous dans une revue française, le vote de ce député de la Loire-Inférieure, représentant l'opinion de 20,000 citoyens, n'avait pas plus de poids à la chambre que celui d'un député des Basses-Alpes, qui n'en représentait que 1,800 ou 2,000. Ces anomalies ont beaucoup contribué à déconsidérer le scrutin d'arrondissement. Ainsi, dans ce système, le corps électoral était divisé en un nombre énorme de circonscriptions — près de 600 — et chacune de ces circonscriptions n'envoyait qu'un seul représentant à la chambre. Il pouvait se présenter autant de candidats qu'on voulait mais les 20,000 ou 25,000 électeurs inscrits ne pouvaient en choisir qu'un. Ils n'écrivaient qu'un nom sur leur bulletin de vote. D'où cette qualification de scrutin uninominal donnée au scrutin d'arrondissement. " Dans chaque circonscription, c'était la majorité pure et simple qui décidait l'élection. Il suffisait d'avoir la moitié des voix données, plus une, pour être proclamé député, s'il n'y avait que deux concurrents, et une voix de plus que le plus favorisé des autres s'il y en avait trois ou davantage. De cette manière, dans une circonscription où il y avait quatre candidats — disons Dupont, Dulac, Dupil et Dumont — si Dupont avait 2,300 voix, Dulac 2,200, Dupil 2,100, et Dumont 2,000, Dupont était élu quoique ses adversaires réunis eussent 6,300, ou collectivement 4,000 voix de plus que lui. Ce système majoritaire est celui qui existe dans notre pays.

Depuis un grand nombre d'années, une campagne était entreprise en France pour réformer ce mode d'élection. Et elle a finalement réussi. Le scrutin de liste remplace désormais le scrutin d'arrondissement, et le principe de la représentation proportionnelle est introduit dans l'économie de la

loi. On votera par département au lieu de voter par arrondissement. Le département aura droit à un nombre de députés proportionné à sa population. Et, au lieu d'inscrire sur son bulletin un seul nom, l'électeur aura le droit d'en inscrire autant qu'il y aura de sièges à pourvoir dans le département. On votera non pas seulement pour un candidat mais pour une liste de candidats. Dans la pratique les partis prépareront leurs listes et les électeurs voteront en bloc pour la liste de leur parti. Dans les départements où il n'y aura que deux partis en présence, la liste qui réunira le plus grand nombre de voix — qui aura par exemple la moitié plus un des votes inscrits — l'emportera sur l'autre. Et ce sera encore la victoire de la majorité pure et simple. Il pourra cependant se produire des variations. Le vote pour la liste en bloc n'est pas obligatoire. L'électeur qui appuie la liste verte pourra bien ne pas voter pour un des candidats de cette liste, moins populaire que les autres. Et, si l'écart entre les partis n'est pas énorme, il pourra arriver que le candidat le plus fort de la liste jaune ait plus de votes que le candidat le moins fort de la liste verte, et alors il sera élu. De la sorte il pourra arriver que le parti en minorité dans le département ait cependant quelques représentants.

Il pourra y avoir mieux encore. Lorsque plus de deux listes seront en présence, on appliquera dans une certaine mesure le principe de la représentation proportionnelle, pratiquée, entre autres, en Belgique. Prenez un département où il y aura une liste bleue, une liste verte et une liste jaune. Supposez que le nombre de votants soit de 74,000 ; que le nombre de députés à élire soit de cinq ; que la liste bleue obtienne une moyenne de 34,000 voix, la liste verte une moyenne de 21,000 voix, et la liste jaune une moyenne de 15,000. Les listes jaune et verte combinées l'emportent sur la liste bleue par 1,000 voix. Attribuera-t-on tous les sièges à celle-ci ?

Non ! On procédera de la manière suivante. Le nombre de votants étant de 74,000, et le nombre de sièges à pourvoir de cinq, on adoptera pour base d'opération le cinquième de 74,000, soit 14,800 voix ; et l'on donnera à chaque liste autant de sièges que sa moyenne de voix représente de fois ce cinquième. Dans l'exemple adopté, la liste bleue a atteint une moyenne de 34,000 ; cela représente,et au-delà,deux fois 14,800. La liste bleue aura donc droit à deux sièges. La liste verte a obtenu une moyenne de 21,000 voix, équivalant à une fois la moyenne de 14,800 — on néglige ici les restes. La liste verte se verra attribuer un siège. Enfin, il en sera de même de la liste jaune dont la moyenne ne représente aussi qu'une fois le cinquième de 74,000. Cela fait quatre sièges, il faut en attribuer un cinquième. Dans le système qui va fonctionner on le donnera à la plus forte liste. En définitive, la liste bleue aura trois députés, les listes verte et jaune chacune un.

Nous estimons que le nouveau système est de beaucoup préférable à l'ancien. D'abord le scrutin de liste devra tendre à élever le niveau de la députation et à élever son idéal. Comme le faisait observer la revue que nous citions plus haut, "le député élu pour un tout petit groupe de citoyens, habitant le même coin de province, borne trop souvent sa vue aux intérêts immédiats et apparents de ce vase clos... avec le scrutin de liste, qui fera dépendre le député non plus d'un petit groupe d'électeurs, mais de tout un département, on espère que ce député élèvera un peu ses regards et les portera plus souvent au-delà des limites de sa circonscription, vers les intérêts communs au pays tout entier ". D'autre part le principe de proportionnalité, introduit dans la loi, permettra aux minorités d'obtenir ça et là une représentation quelconque. " Pour peu qu'il y ait plus de deux listes dans chaque département — et, en fait, il y en aura presque toujours trois — tout parti qui compte un chiffre respectable de voix pourra faire passer au moins un candidat. "

Ceci nous fait espérer que le nouveau mode de scrutin sera avantageux pour les catholiques de France, qui, dans beaucoup de départements, n'arrivaient jamais à avoir un seul député, quoiqu'ils y eussent un nombre respectable d'électeurs. La chambre qui avait été élue au mois de mai 1914 était une mauvaise chambre. Cependant le coup de foudre de la guerre et le péril national avaient modifié pour le mieux son tempérament. Il est quand même grandement à désirer que l'électorat français fasse choix cette année d'une représentation à l'esprit plus large, moins dominée par les passions sectaires, moins imbue d'utopies antisociales.

Les élections italiennes vont avoir lieu presque en même temps que les élections françaises. La situation est bien complexe, et il est difficile de pronostiquer sur le résultat.

* * *

Aux Etats-Unis, la maladie du président Wilson a interrompu soudainement la campagne oratoire qu'il avait entreprise pour en appeler à l'opinion des atermoiements et des hostilités du sénat. Il est évident que sa santé est gravement atteinte. Les médecins n'ont pas confié au public la nature précise du mal dont il souffre. Mais ils l'ont condamné au repos absolu. C'est une pénible épreuve pour lui et son gouvernement, surtout en égard aux difficultés actuelles.

Pendant que le président est confiné dans sa chambre de malade à la maison blanche, le sénat poursuit l'étude et la discussion du traité. Les amendements, au nombre de plus de quarante, qui avaient été rapportés par le comité des affaires étrangères, ont été rejetés les uns après les autres. Et c'est heureux, car la plupart étaient absolument inadmissibles. Mais il reste la question des réserves, et elle soulève d'assez sérieux problèmes. Les chefs de partis s'efforcent

d'activer les procédures pour réussir à terminer la session spéciale le 10 novembre. En ce moment, des quatre grandes puissances, France, Angleterre, Italie et Etats-Unis, il n'y a plus que ceux-ci qui n'aient pas encore ratifié le traité de Versailles. Et ce retard pourrait faire ajourner la réunion de la ligue des nations.

• • •

Au Canada, la session fédérale se prolonge au-delà du terme que l'on avait anticipé. La cause doit en être attribuée à la mesure présentée par le gouvernement pour faire ratifier par les chambres l'acquisition du Grand-Tronc. Nous n'entreprendrons pas d'entrer ici dans l'étude de ce projet, ardemment discuté par la presse et au parlement. Il y a en jeu une question de principe et une question d'opportunité. Est-il judicieux, est-il de saine politique pour un Etat d'assumer l'exploitation des services d'utilité publique, comme par exemple les chemins de fer? Et,supposant une réponse affirmative, est-il désirable, dans l'espèce, que le gouvernement canadien devienne le véritable propriétaire et l'administrateur du Grand-Tronc ? Voilà les deux questions qui se posent. La gauche a combattu le projet ministériel, et en a demandé l'ajournement jusqu'à la prochaine session. La chambre des communes a approuvé la mesure par une majorité de trente voix. On prétend que la sanction du sénat sera plus difficile à obtenir.

Dans la province d'Ontario, les élections pour la législature ont eu lieu avec un résultat qui a dérouté tous les augures politiques. Le gouvernement conservateur présidé par M. Hearst a subi une éclatante défaite. Dans la chambre précédente il commandait soixante-dix-sept voix. Dans celle qui vient d'être élue il ne pourrait pas compter sur plus que

vingt-sept votes. C'est un désastre. Mais ce n'est pas là l'aspect le plus étonnant de la situation créée par ce scrutin. Le parti libéral n'a pas bénéficié de la défaite conservatrice. Il avait trente voix dans l'ancienne chambre; il n'en aura que vingt-neuf dans la nouvelle. Les véritables vainqueurs des récentes élections, ce sont les fermiers-unis, groupe politique organisé depuis un an ou deux à peine. Ils ont réussi à élire quarante-deux députés, et forment le parti prépondérant dans la nouvelle législature. Les ouvriers y ont élu onze représentants, et on y verra siéger en outre un indépendant et un soldat. Ce résultat a produit dans notre monde politique un sentiment de stupéfaction. Comment! un gouvernement conservateur tombe du pouvoir, et ce n'est pas un gouvernement libéral qui lui succède normalement! C'est le bouleversement de toute notre tradition parlementaire. Aux yeux du grand nombre, la victoire inattendue des fermiers-unis a tous les caractères d'un phénomène. C'en est un vraiment, et qui marque notre entrée dans une ère nouvelle. Il est inutile de se le dissimuler. Sous l'influence des événements prodigieux qui ont bouleversé le monde, il s'est produit chez tous les peuples des transformations profondes. Le Canada s'en aperçoit lui aussi, bien qu'à un degré moindre que d'autres pays. Les élections d'Ontario sont un symptôme. Faut-il se réjouir ou s'attrister de ce qui vient de se produire, de cet avènement d'un facteur inconnu jusqu'ici, de cette rupture avec le système traditionnel qui ramenait tour à tour aux affaires les représentants de deux grands partis, recrutés indistinctement, en vertu de certains principes, de certaines idées, de certaines tendances, dans toutes les classes et tous les éléments de la nation ? Abstraction faite des prédilections de parti, nous croyons que le succès électoral des fermiers-unis est un fait grave, et qui comporte un aspect inquiétant. Certes nous avons la plus profonde estime, une estime réfléchie et sincère

pour la classe agricole. S'il faut être gouverné par une classe, nous préférons l'être par celle-ci plutôt que par telle ou telle autre. Mais, avouons-le, le gouvernement d'une classe, quelle qu'elle soit, ne nous paraît pas sans périls. Et voilà pourquoi le résultat des élections d'Ontario nous semble ouvrir la porte à un état de choses dont on ne saurait prévoir les suites. Nous entrons dans l'inconnu, et l'inconnu, il nous faut l'admettre, nous inspire toujours d'assez vives appréhensions.

Une réminiscence ne sera peut-être pas ici hors de propos. Les fermiers-unis ont eu des précurseurs. En 1894, un nouveau parti avait fait son apparition sur la scène politique ontarienne. Il était désigné sous le nom de " patrons de l'industrie ". Il se recrutait parmi la classe des agriculteurs et avait un programme spécial en matière de taxation. Il fit une assez forte campagne, combattant à la fois les candidats libéraux et les candidats conservateurs. Mais il ne réussit à élire que quatorze députés, ce qui était quand même un résultat appréciable. Le gouvernement de sir Oliver Mowat fut maintenu, avec quarante-neuf partisans, contre vingt-quatre conservateurs, quatorze " patrons " et deux membres de la " protestant protective association ", qui s'inspirait du plus détestable fanatisme. Les " patrons " n'avaient pu remporter la victoire. L'heure n'avait pas sonné !

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 octobre 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TRAITE D'ART HERALDIQUE, par M. Victor Morin, ll. d. — Chez Beauchemin, à Montréal, 1919.

" D'azur, à la fasce de gueules cousue, chargée d'un léopard d'or, accompagnée en chef de feuilles d'érable du même, semées en nombre égal aux provinces, et en pointe d'une fleur de lis aussi du même ; timbré d'un castor au naturel couché. Tenants, à dextre un Indien paré, appuyé sur son arc, et à senestre un Colon appuyé sur sa hache de défricheur. Devise : *Dieu protège.* Dites-donc, pouvez-vous me déchiffrer ça ? — Non ? — Eh bien, moi non plus. Et voilà pourquoi M. le notaire Victor Morin, président de la *Société Historique* de Montréal et de son collège héraldique, publie, chez Beauchemin, un *Traité d'art héraldique.* Nous y apprenons, avec une foule d'autres choses, que ces mots archaïques, que je viens de citer, sont l'explication d'un projet de véritables armoiries que le Canada devrait avoir mais qu'il n'a pas encore.

La science héraldique est assujettie à certaines règles fixes. Elle possède un langage qui lui est propre et qui s'est transmis jusqu'à nous sans altération. Les mots qu'elle emploie, leur agencement, leur orthographe ont comme l'odeur sauvage des forêts et des plaines du moyen-âge. En les lisant, on croirait entendre je ne sais quel cliquetis lointain de vieilles épées et de longues lances qui s'entrechoquent sur les boucliers et les armures. Au fait, l'art héraldique, né avec les croisades, se développa sous le régime féodal, alors que " les paladins mouraient pour leur Dieu, pour leur roi et pour leur dame "...

Cependant le *Traité d'art héraldique* de M. Morin n'offre pas qu'un intérêt purement historique. Que l'appel du hérault d'armes soit rarement entendu de nos jours, soit. Il n'en demeure pas moins que, sous plusieurs rapports, nous sommes bien du moyen-âge, encore que nous nous en défendions. Nos démocraties modernes, tout en se proclamant égalitaires, se désintéressent plus aisément des grands que de la grandeur. La Révolution, c'est vrai, détruisit le blason, mais l'Empire s'empressa de le rétablir et la République elle-même en a rendu l'emploi facultatif.

Quoi qu'il en soit, l'usage des armoiries, bien que plus limité qu'autrefois, est encore fréquent. Les états, les provinces, les villes, les institutions civiles, laïques et religieuses, possèdent, de droit ou de choix, des armoiries. Divers dignitaires, soit religieux comme nos évêques, soit

civils comme nos lieutenants gouverneurs, se doivent de s'en choisir. Plusieurs familles canadiennes, plus nombreuses qu'on ne le soupçonne, en possèdent d'authentiques et il n'est pas jusqu'aux industriels et aux bourgeois cossus qui ne veuillent en posséder.

Très bien. Seulement, voilà, colorier une étoffe est une chose, blasonner en est une autre. Or, il arrive trop souvent au Canada que, ne soupçonnant même pas les règles du blason, nous nous " badigeonnions", au petit bonheur, des armoiries dont les Européens, mieux avisés, s'amusent parfois à nos dépens. Prévenir ces impairs en vulgarisant chez nous la connaissance des règles du blason, voilà d'abord ce qu'a voulu M. Morin, et voilà aussi ce qu'il a fait. Nous ne saurions trop le féliciter et le remercier. Après nous avoir montré l'origine et l'évolution des armoiries, il nous donne la définition des termes du blason, la description de ses parties constitutives, celle de ses figures, de ses pièces et de ses ornements extérieurs. Enfin, l'auteur initie son lecteur à la manière de blasonner et termine par un dictionnaire analytique des termes de cet art.

Ce *Traité d'art héraldique* vient donc à son heure. Exprimons l'espoir, qu'à l'avenir, ceux qui, soit à raison de leurs fonctions, soit par goût, désireront blasonner sauront en tirer avantage. G. B..

* * *

LAURIER, par M. le sénateur L.-O. David. 1 vol., de 268 pages, illustré.— Beauceville, 1919.

L'honorable sénateur David, qui, depuis cinquante ans, a beaucoup écrit sur la vie et des oeuvres de sir Wilfrid Laurier, vient de publier, au lendemain de la mort du grand homme d'Etat, [1] un nouveau volume,qui condense et complète ce qu'il avait déjà pensé et dit au sujet de son illustre ami. Ce volume s'appelle simplement *Laurier*. Ce titre, en effet, dit tout. Voilà un livre, on le comprend immédiatement, qui ne peut pas ne pas être intéressant pour nous Canadiens. Sir Wilfrid Laurier a joué parmi nous, pendant tant d'années, au premier plan, un si grand rôle ! D'autre part, M. David, mieux que personne, était qualifié pour raconter la vie et les oeuvres du grand disparu. Il a été, chacun le sait, l'un des plus fidèles, sinon le plus fidèle, des amis de sir Wilfrid. Et, précisément, il y

[1] Sir Wilfrid est mort, à Ottawa, le 17 février 1919, et le livre de M. David parait en septembre.

a quelque chose de particulièrement touchant dans ce geste de l'ami parlant de l'ami en marge du grand homme. Le style, à maints endroits, se ressent de l'émotion du coeur, et c'est là l'un des charmes de ce livre. Ayant vécu si longtemps dans l'intimité de son héros, l'auteur est à l'aise, autant qu'il est documenté, pour en parler. L'analyse des actes importants du parlementaire et du politique que fut Laurier, l'explication des heures difficiles de sa carrière, les anecdotes typiques et pleines de sens, tout se presse sous la plume de M. David, d'où l'encre, on l'aperçoit aisément, a coulé rapide. Il nous paraît même, disons-le franchement, que M. le sénateur aurait pu davantage coordonner les riches matériaux dont il disposait. La solidité et l'unité de structure de son livre y eût gagné. Mais peut-être la fraîcheur de ses souvenirs y eût-elle perdu. Il ne l'a pas voulu. Ce serait cruel de le lui reprocher. Ajoutons même, pour être franc jusqu'au bout, que certains jugements de M. David sur tel ou tel acte de la vie politique de Laurier, qui sont prononcés pourtant avec une si complète assurance, ne seront pas sans doute acceptés par tous ses lecteurs avec une égale quiétude d'âme. Mais M. le sénateur aura du moins bien su montrer qu'à son avis les intentions de l'illustre chef libéral défunt ont toujours été droites et pures. Ce que personne ne mettra jamais mieux en lumière qu'il ne l'a fait, par exemple, ce sont les hautes et belles qualités de l'esprit et du coeur qui ont brillé, chez Laurier, d'un si vif éclat. De cela, nous aimons à le dire, il faut louer et féliciter sans réserve le vieil écrivain, qui a su rester, jusqu'aux approches de la quatre-vingtième année, si alerte et si dispos, nous allions écrire si vivant et si jeune. E.-J. A.

* * *

LE CANADA APOSTOLIQUE, par M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, 174 pages. — Montréal, 1919.

Nous sommes en retard pour signaler ce très beau livre à l'attention de nos lecteurs. Nous nous consolons en pensant qu'il a été largement annoncé, comme le sont à bon droit toutes les productions de l'éminent publiciste et celles du groupe de ses fervents. Nous tenons quand même, et bien que tardivement, à offrir nos modestes félicitations à l'auteur. Nous nous ignorons souvent nous-mêmes, dans notre pays comme ailleurs. Pour beaucoup de Canadiens, croyons-nous, le livre de M. Bourassa sur les oeuvres apostoliques des religieux et religieuses du Canada aura été une révélation. L'évangile veut, c'est vrai, que la gauche ignore ce

que fait la droite et les gens de bien, le plus souvent, n'aiment pas le bruit et la réclame. En un sens, c'est parfois dommage. Combien parmi nous, en fait, connaissaient la dixième partie de tout ce qu'ont accompli, depuis soixante-quinze ou cent ans surtout, nos instituts et nos communautés pour l'apostolat en dehors de notre pays? Sûrement, ils ne sont pas nombreux. C'est, en conséquence, un grand service que M. Bourassa, vient de nous rendre, en publiant *Le Canada apostolique*. D'une plume alerte et toujours sûre d'elle-même, qui sait se jouer de la monotonie des statistiques aussi bien que de toute autre difficulté, M. le directeur du *Devoir* raconte donc, dans des pages attachantes autant que vivantes, les hauts faits de nos missionnaires, hommes et femmes, et de leurs missions. Le redoutable polémiste, dont les coups de plume acérés ont laissé à plusieurs de si cuisants souvenirs, se montre, en ce livre, ce qu'il est d'abord en son vrai fond, un homme au grand coeur autant qu'à l'esprit clair et puissant. Comme tous les hommes publics de réelle valeur, M. Bourassa a pu être discuté. Il est, à coup sûr, diversement apprécié. Ce qui reste indiscutable, c'est que celui que d'aucuns appellent en souriant " le maître ", et pour cause, certes ! est, en effet, un " maître " de la plume autant qu'un " maître " de la parole. Les pages de son beau livre *Le Canada apostolique* l'établiraient à elles seules, s'il en était besoin ; mais tout le monde sait que M. Bourassa en a écrit des milliers d'autres, toujours fortes et toujours belles. Pas un Canadien catholique ne devrait manquer d'avoir sous la main *Le Canada apostolique*. E.-J. A.

* * *

SILHOUETTES PAROISSIALES, par le Père Louis Lalande, des jésuites. 1 vol., 300 pages. — Montréal, 1919.

Encore un beau livre qui se recommande du nom seul de celui qui l'a écrit, sans qu'il soit besoin d'insister autrement. Sous les titres les plus divers — il y en a près de quatre-vingts — dont quelques-uns fort suggestifs, le Père Lalande, que tout le monde, au Canada, connaît et apprécie, depuis vingt-cinq ans qu'il voyage et qu'il prêche, présente donc, dans son livre, des *silhouettes* de paroissiens et de paroissiennes, très variés, qu'il a rencontrés le long du chemin de sa vie voyageuse de missionnaire. Non seulement il les présente à ses lecteurs, ces paroissiens et ces paroissiennes ; mais encore il les peint en traits saisissants, il les burine à l'eau forte, il les anime et les fait se mouvoir sous nos yeux. Et puis, comme de juste, puisque c'est un moraliste éminent qui tient la plume, il venge,

sur ses " types ", la morale si souvent outragée de par le monde. Au fond, ne le cachons pas, ces *silhouettes paroissiales* sont des prétextes à sermon! Mais le sermon, si sermon il y a, a l'avantage, sous la plume du Père Lalande, d'être moins soporifique que tant d'autres. Ce jésuite, qui est, au beau sens du mot, si vraiment jésuite, est aussi, dans ses écrits comme dans ses discours, le prêcheur le plus intéressant qui soit. Instruit, cultivé, délicat et fin autant qu'homme du monde, le Père Lalande travaille toujours — et avec quel succès! — selon le motto de son illustre compagnie, pour la plus grande gloire de Dieu — *Ad majorem Dei gloriam!* E.-J. A.

* * *

POUR LA FRANCE, par M. Gonzalve Desaulniers — plaquette de 180 vers. — Montréal, 1919.

Ce sont de bien jolis vers, que nous donne là M. Desaulniers, des vers bien faits, élégants, pas guindés du tout, pas prétentieux non plus, et dans lesquels court, tout le temps, je ne sais quel frisson poétique élevé et très émouvant. Et sur quel sujet, me dites-vous? Voici. Le 18 août 1918, une petite Canadienne de chez nous écrit à Jean, " son ami ", afin de l'engager, de le presser plutôt, malgré son coeur de fiancée qui saigne, à partir pour aller se battre, là-bas, sur la terre du " vieux pays ", contre les Allemands qui veulent tuer la France. Et, comme c'est avec la plume d'un poète délicat que notre petite Canadienne écrit, on devine tout de suite qu'elle va dire des choses charmantes. Or, c'est bien cela. Son langage se mesure et se cadence en une souple et pure harmonie, que l'amour de l'ancienne mère-patrie, qui nous est si profondément resté dans le sang, fait vibrer superbement. C'est touchant autant que c'est gentil! Cela repose et fait du bien au coeur. Vous lisez, et le vers coule si facile et si doux que vous croyez entendre la voix de la petite amie de Jean! Vous l'entendez, vous la goûtez, vous en jouissez... Et pourtant, l'auteur nous en voudra-t-il de lui dire, que, à notre avis du moins, une vraie petite Canadienne eût parlé, plus explicitement encore qu'il ne le suppose et ne l'expose, des choses du bon Dieu, du secours qu'il faut lui demander dans les grandes occasions, de son ciel qui nous attend et où se trouve la meilleure récompense des braves? En tout cas, nous nous en voudrions, nous, de ne pas souligner ici quelques-uns de ces vers qui nous ont plus particulièrement ému. Il y a là, nous semble-t-il, comme un vieux souffle chrétien qui perce, et qui, peut-être, s'ignore lui-même. Lisez et jugez, c'est la petite Canadienne qui parle ou plutôt qui écrit:

O mon Jean, s'il fallait, dans la rude mêlée,
Que la France, déjà meurtrie et mutilée,
Tombât....
Il ferait noir ainsi sur nous et sur la terre.
Oui, le monde a besoin de sa douce lumière !
Et grand'mère t'a dit souvent, au coin du feu,
Que la France, c'était un sourire de Dieu !
.....
Ecoute, l'angelus tinte ; dans l'air léger,
Monte jusques ici la voix de ton clocher,
La voix qui communique aux choses la prière,
Qui fait se rapprocher l'église et la chaumière,
Qui pleure sur nos deuils, et, sur chaque berceau,
S'attendrit et se fait plus souple qu'un roseau...

Et nous pensions, en écoutant cette cloche et en relisant ces vers, à d'autres vers, lus naguère sur la page de garde du livre d'heures d'une première communiante, et signés aussi par M. Desaulniers. Les années s'en vont, la vie tombe et l'éternité arrive! Poète, poète, de quoi demain sera-t-il fait? Son Jean, à votre petite Canadienne, " ce petit paysan des champs laurentiens ", s'il ne revient plus jamais aux champs de bataille de notre terre, où ira-t-il et que deviendra-t-il? Troublantes questions !

E.-J. A.

* * *

LES QUATRE ANS DE JACQUELINE, par Louis-André Roze. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

C'est le roman délicieux de la première enfance, malgré tout, avec son ingénuité charmante, sa demi-compréhension des réalités qui frôlent son existence ouatée, de la tragédie qui ensanglanta le monde. Un peu gâtée, l'héroïne, et trop sûre de son pouvoir, et de la grâce irrésistible de son frais minois, mais désarmant toujours la sévérité par ses mots d'une drôlerie impayable, ses abandons subits et câlins, sa générosité native venant à bout toujours des révoltes de l'instinct, sa gaieté enfin, pareille à un chant d'oiseau dans l'orage. Voilà un récit, sans grandes aventures, mais varié et pittoresque dans sa familiarité amusante, qui sera goûté et restera dans la bibliothèque du foyer, à côté et très près des oeuvres similaires consacrées à l'âge d'or par Anatole France, Pierre Loti, Lichtenberger, Gyp, tous les maîtres du genre.

L'OMBRE NUPTIALE, par Jeanne Leuba. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

L'auteur de *La tristesse du soleil*, ces poèmes où s'exprimait toute l'inquiétude contemporaine, a senti qu'il se devait à des tâches plus hautes. Abandonnant la poésie pour le mâle outil de la prose, Mme Jeanne Leuba a tenté de défendre les droits de la passion sincère, attachée à son idéal de tendresse intime et profonde comme à un devoir, et elle l'a fait avec une éloquence émue, une science du coeur humain, une hardiesse qui rappellent, par instants, le retentissant plaidoyer de George Sand pour la franchise en amour dans *Jacques*. La situation exceptionnelle, au milieu de laquelle se débat son héroïne, engendre un drame qui part du libre choix de l'aimé, dans une société d'intellectuels raffinés, supérieurement décrite et mise en scène, pour aboutir, parmi d'attachantes et multiples péripéties, à la plus déchirante des séparations. Hélas! à cet instant suprême, les larmes de l'isolée doivent rester secrètes et son veuvage doit garder le sourire, sans afficher extérieurement le deuil de son bonheur. Un seul recours lui est offert: elle se réfugiera dans le dévouement, comme d'autres au couvent.

* * *

LE DIEU VIVANT, par Jules Lebreton, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Chez Beauchesne, à Paris.

M. Lebreton, après avoir exposé, dans un grand ouvrage bien connu des théologiens, les *Origines du dogme de la Trinité*, a repris brièvement le même sujet dans le volume qu'il publie aujourd'hui, et qu'il destine à tous les chrétiens. Laissant de côté l'étude du milieu hellénique et juif, et la discussion des antécédents réels ou supposés du dogme chrétien, il s'attache uniquement à la doctrine du Nouveau-Testament; il l'expose selon un plan tout différent de celui qu'il avait suivi dans l'ouvrage antérieur et il élimine toutes les discussions techniques qui sont pour le théologien un secours indispensable, mais qui seraient pour le lecteur profane un embarras. En tête de cette étude, on trouvera une longue introduction sur le rôle du dogme de la Trinité dans l'ensemble de la foi et de la vie chrétiennes; et, en conclusion, un rapide aperçu du progrès de la révélation de la Trinité au siècle apostolique. Tout chrétien soucieux de sa foi trouvera intérêt à ce livre; il y apprendra à mieux connaître le mystère qu'il croit, à s'y attacher plus étroitement, à désirer davantage le contempler au ciel.

* * *

Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési

archevêque de Montréal

ECRIRE une biographie un peu complète d'un évêque encore vivant n'est pas chose facile. C'est un travail délicat et qui demande beaucoup de discrétion. Il faut éviter une louange exagérée d'un prélat qu'on veut honorer, laquelle serait toujours déplacée, et tout ensemble une critique de ses gestes ou de ses actes qui pourrait être dommageable au respect et à la confiance dont il convient qu'il jouisse auprès de ses ouailles. Ajoutons que, dans nombre de cas, les raisons d'agir d'un homme public,surtout d'un évêque, ne sont pas à divulguer, ni même faciles à connaître. Il convient donc, en parlant de lui,de se limiter aux généralités de sa vie et, pour tout dire, de se placer comme sur les sommets de sa carrière.

* * *

Tout d'abord, je crois pouvoir affirmer que, de tous les prélats qui ont occupé le siège épiscopal ou archiépiscopal de Montréal, Mgr Bruchési aura été, l'histoire le dira, le plus intellectuel et le plus brillant.

Mgr Lartigue, le premier évêque de Montréal, était sulpicien. Il avait cet esprit de discipline rigide et ce dévouement sacerdotal profond qui distinguent le plus souvent les membres de cette vénérable communauté à laquelle Montréal doit tant. Homme de talent, à la tenue et à la parole sévères, de principes absolus, très soucieux de son devoir et des intérêts de l'Eglise, il inspirait surtout le respect.

Mgr Bourget, son successeur, formé à son école, n'était ni moins ferme, ni moins zélé, dans l'exercice de ses hautes

fonctions. Son visage empreint de douceur, de bonté, de sainteté, et où se reflétaient une piété ardente et une vertu transcendante, lui attira de tout temps la sympathie et l'admiration de tous.

Mgr Fabre, qui succéda à Mgr Bourget, appartenait à l'une des familles les plus estimées de Montréal. Son père, Raymond Fabre, fut l'ami intime de Louis-Joseph Papineau, l'un des patriotes les plus dévoués de 1837. Son frère, Hector Fabre, était l'un des esprits les plus brillants de sa génération. L'une de ses soeurs, Hortense Fabre, épousa sir Georges-Etienne Cartier. Mgr Fabre se fit spécialement remarquer par l'aménité de son caractère et par son dévouement à la jeunesse, par son urbanité et par sa parole facile et agréable.

Mgr Bruchési, le quatrième évêque de Montréal, et son deuxième archevêque, l'emporte, il me semble, sous plus d'un rapport, sur ses prédécesseurs. De fortes études classiques et théologiques ont développé, chez lui, les aptitudes naturelles et la mentalité de premier ordre qui le caractérisent. Elles ont donné à sa parole comme à ses écrits une clarté,une correction et une force incontestables. Ajoutons à cela que l'actuel archevêque de Montréal a beaucoup de clairvoyance et de savoir-faire,de condescendance et de charme dans ses relations sociales, qu'il possède un esprit avisé et fin, que son patriotisme est éclairé et sa charité très active. C'est plus qu'il n'en faut pour faire comprendre les raisons de la popularité et de l'estime dont il jouit.

Quelqu'un lui a dit un jour que, s'il avait jugé à propos d'adopter la carrière du droit, il s'y serait distingué, qu'il aurait brillé dans le domaine politique et aurait eu une bonne chance de devenir premier ministre de la province de Québec. Cela l'amusa beaucoup et il se contenta de dire en souriant qu'il était satisfait de son sort. On le serait à moins!

Le sens diplomatique, qu'il a dû hériter de ses ancêtres

italiens, lui permet de tourner discrètement bien des difficultés, de régler bien des questions épineuses, de faire respecter les principes sans blesser les personnes. Pourtant, il ne manque pas de tempérament et il a dû, plus d'une fois, refouler le sang chaud qui l'anime. Une raison froide et une volonté énergique le rendent toujours, quand même, maître de ses paroles et de ses actes.

Il n'est pas grand de taille. Mais un corps droit, élégant, surmonté d'une jolie tête, des traits réguliers, une physionomie très expressive lui font un extérieur attrayant. Lorsque, revêtu des habits pontificaux,mître en tête et crosse en mains, il officie, il a toute la dignité qui convient. Dans les réunions sociales, il sait se rendre aimable. Sa conversation est sérieuse, instructive, piquante, enjouée même et assaisonnée de plaisanteries de bon aloi.

Ses sermons, ses discours et ses lettres pastorales dénotent un esprit solide, méthodique, une raison calme et une haute culture intellectuelle. Qu'il parle ou qu'il écrive, son langage est correct, concis, ferme, élégant et d'une grande clarté. Sa voix, bien timbrée, est agréable et met de l'onction dans sa parole ou dans son chant.

Appelé à parler presque tous les jours, il n'est jamais pris au dépourvu. Toujours et partout, il exprime la pensée et le sentiment qui conviennent aux circonstances et à l'auditoire. La plupart du temps il improvise, il parle sous l'inspiration du moment, sans efforts, sans énervement, toujours avec élégance et distinction.

Défenseur intrépide des principes de la religion et de la morale, il sait cependant les interpréter libéralement, charitablement. Il tient compte des exigences sociales et de la faiblesse humaine. Il n'aime pas à sévir, il aime mieux pardonner. Sa bonté envers certains hommes, qui lui avaient causé des ennuis sérieux, en fournit des exemples frappants. Je

connais un cas où celui qui fut l'objet de ses faveurs eut de la peine à se les expliquer. Aussi la libre-pensée finit-elle par faire place, chez celui-là, à un haut sentiment de respect pour une religion qui pouvait inspirer de pareils sentiments. Abandonné des amis nombreux que son esprit caustique avait charmés, il trouva chez Mgr Bruchési un dévouement amical qui le toucha profondément et l'amena à de salutaires réflexions.

Mgr Bruchési a 64 ans, et on lui en donnerait à peine 40. Quarante années de sacerdoce, cinquante années d'études classiques, historiques et littéraires, n'ont pas réussi à le vieillir. Il a conservé toute la fraîcheur physique et intellectuelle de la jeunesse. Les griffes de la vieillesse n'ont pas encore osé l'égratigner! C'est un exemple frappant de la solidité de la théorie de ces hygiénistes qui prétendent que, avec une bonne constitution et une vie réglée, fécondée par le travail, un homme peut conserver sa vitalité jusqu'à 80 ans au moins.

* * *

Depuis vingt siècles, l'épiscopat catholique a été la lumière du monde, le pilier de la civilisation et de l'ordre social. On trouve partout, dans tous les pays, des monuments attestant sa charité et son dévouement aux oeuvres sociales. Sans doute, il a pu y avoir des exceptions. Les abus d'autorité sont de tous les temps et tout être humain est faillible et porté spécialement à abuser de son pouvoir. Mais existe-t-il un corps public, social ou religieux, qui ait donné au monde autant d'hommes vertueux et utiles, autant de bienfaiteurs de l'humanité, que l'épiscopat catholique? Qui peut lire, sans émotion et sans admiration, l'histoire des Chrysostome, des Ambroise, des Athanase, des Basile, des Bossuet, des Fénelon, de tous ces grands évêques de France en particulier, qui ont tant fait pour l'honneur et le bonheur de leur patrie ?

L'épiscopat canadien n'a pas moins de mérite et ses oeuvres ne sont pas moins admirables. Nos évêques et nos prêtres méritent la confiance et la reconnaissance publiques. Bien qu'ils ne m'aient pas épargné, à une certaine époque, parce que j'avais voulu démontrer que leur intervention religieuse dans la politique mettait en danger leur prestige et leur autorité, l'aigreur que j'ai pu en éprouver ne m'a jamais empêché de leur rendre justice et de proclamer hautement que notre clergé a été et est encore le facteur le plus puissant de notre conservation morale et nationale.

Après les outrages dont nous avons été les victimes encore récemment, qui donc, parmi nous, n'a pas été heureux de lire dans des journaux comme *La Gazette* et *Le Star* que la population canadienne-française se distinguait par ses principes d'ordre, son respect de l'autorité, ses moeurs douces et paisibles, son dédain des théories malsaines et dangereuses qui envahissent le monde, et surtout qu'elle devait cela aux enseignements de son clergé? Rien de plus vrai !

On a pu dire avec raison que,sous certains rapports,nos gens sont moins avancés que leurs concitoyens d'origine anglo-saxonne, qu'ils n'ont pas reçu l'instruction qui leur aurait permis de figurer avantageusement dans le domaine industriel, commercial et agricole. Mais le clergé, après la conquête, a eu la bonne idée de pourvoir à nos besoins les plus pressants en nous donnant des prêtres, des avocats, des médecins, ainsi que des hommes publics, qui, devant les tribunaux comme dans le Parlement, ont su faire triompher nos droits les plus sacrés. L'histoire ne pourra jamais trop reconnaître la grandeur des sacrifices que le clergé s'est imposés pour nous rendre ce service inappréciable. Mais autre temps, autres besoins! Notre clergé s'en rend compte et il fait les plus louables efforts pour adapter son enseignement à nos nouveaux besoins, pour aider le gouvernement à faire sa part dans cette oeuvre patriotique.

Mgr Bruchési donne l'exemple. Il favorise et active le mouvement destiné à améliorer dans nos collèges et nos couvents notre système d'instruction, à le moderniser sans amoindrir l'efficacité des études classiques qui n'ont pas cessé d'être ce qu'il y a de mieux pour développer et enrichir l'esprit humain. Il ne faut jamais oublier, en effet, que c'est à l'étude des classiques que nous devons les orateurs et les écrivains les plus éminents de notre monde politique, ecclésiastique et professionnel.

Les développements du commerce et de l'industrie, l'exploitation à outrance des sources de la richesse ont révolutionné le monde et rendu nécessaires les connaissances spéciales que donne, par exemple, l'enseignement technique. Aux gouvernements incombe spécialement la tâche de procurer cet enseignement à notre population avec le concours de notre clergé. Ce concours on le trouve, chez Mgr Bruchési, toutes les fois qu'il s'agit de projets favorables aux intérêts religieux, moraux et patriotiques de notre population, et toujours de façon à respecter les sentiments de nos concitoyens d'origine anglo-saxonne et de religion différente. Les journaux anglais ont plus d'une fois rendu hommage à sa largeur de vues, à son esprit de conciliation, à son caractère sympathique.

Il est étonnant de voir comment, sans fatigue apparente, notre archevêque remplit les devoirs onéreux de sa charge et se prête à toutes les sollicitations pour le succès d'oeuvres littéraires, scolaires ou patriotiques. Son esprit perspicace, vif et droit, lui permet de travailler vite et sûrement, de voir promptement les aspects vrais ou faux d'une question.

Sa bienveillance est inépuisable. L'esprit ouvert à toutes les opinions, à toutes les suggestions qui peuvent l'aider à faire ce que les intérêts de la religion et de la société demandent, il écoute, se renseigne et se tient au courant de toutes les

questions qui agitent la société et réclament l'attention et le soin de ceux qui la dirigent. Il sait s'entourer d'hommes capables, de prêtres de talent, qui font honneur à sa maison archiépiscopale. Il se plait d'ailleurs à susciter partout une noble émulation. Afin, par exemple, d'engager les jeunes prêtres de son diocèse à cultiver leurs aptitudes oratoires, à se nourrir de fortes études, il en invite quelques-uns, tous les ans, à venir prêcher dans sa cathédrale. C'est une excellente initiative qui ne peut que produire d'heureux résultats.

Il n'écoute pas uniquement le son des cloches de son palais, il prête aussi l'oreille aux voix qui viennent du dehors. Il ne croit pas que l'exercice et le prestige de l'autorité dispensent un chef de raisonner et de discuter. Et cela lui permet le plus souvent de faire accepter ses vues, tout en tenant compte des opinions raisonnables des hommes de valeur. Il comprend qu'à notre époque, en dehors des dogmes et des croyances nécessaires, les hommes n'acceptent rien de prime abord et sans examen, qu'ils veulent être convaincus par des raisonnements et non pas conduits par la rigueur.

Dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, de nos jours, le gouvernement des hommes devient de plus en plus difficile et demande de plus en plus de tact et de sagesse. Mais l'Eglise avec ses dogmes et sa discipline sera toujours mieux que personne en état de faire respecter son autorité et capable de résister aux envahissements des théories malsaines et des doctrines fallacieuses. Faire aimer la religion, démontrer qu'elle seule pourra avant longtemps offrir aux peuples affolés la paix et le salut, devient de jour en jour plus nécessaire. Le monde entre dans une ère vraiment inquiétante de bouleversements et d'anarchie. Au milieu des tempêtes et des ténèbres, il tournera de plus en plus, je le crois, ses regards vers cette lumière du Vatican qui guide la barque de saint Pierre. Et l'Eglise continuera à remplir sa glorieuse mission

en rappelant les principes d'ordre, de paix et de charité aux riches comme aux pauvres, en enseignant leurs devoirs aux grands comme aux petits, en mettant un frein aux passions, aux appétits et aux ambitions des uns et des autres. La faire aimer et respecter, la rendre populaire, démontrer que,tout en restant inébranlablement fixée sur le roc des principes fondamentaux de la religion et de la société, elle n'est pas hostile aux progrès, aux réformes raisonnables, aux conquêtes de la liberté bien comprise, voilà l'oeuvre qui s'impose de plus en plus aux penseurs chrétiens. C'est l'orientation donnée par Mgr Bruchési à son épiscopat.

* * *

Mgr l'archevêque de Montréal est né d'une famille éminemment chrétienne. Il a grandi dans une atmosphère de vertu, de piété et de charité, où se sont naturellement développés ses bons instincts. Son père était un chrétien exemplaire, un croyant dont la conduite et les actes démontraient la sincérité, qui pratiquait toutes les vertus, surtout la charité. Il employait les loisirs que son commerce lui laissait à fréquenter l'église et les familles pauvres et se faisait un devoir et un plaisir d'y conduire ses enfants.

Mgr Bruchési racontait un jour—c'était au 60e anniversaire de sa naissance — que lorsqu'il était enfant son père et sa mère l'emmenaient visiter les pauvres pour leur distribuer du pain et du bois. Ce délicat souvenir d'une enfance si chrétienne inspira à M. Bourbeau-Rainville, dont la mort, il y a deux ans, provoqua tant de regrets dans le monde des lettres, les strophes suivantes:

Un bon père, tenant son enfant par la main,
Le conduisait jadis aux maisons indigentes,
Pour y distribuer et du bois et du pain,
Et la pitié si douce aux âmes défaillantes.

Le vrai chemin du ciel, c'est l'amour du prochain,
Et les pleurs détournés des paupières brûlantes
Font comme une rosée aux vertus, fleurs riantes
Ecloses dans le coeur ainsi qu'en un jardin.

Qui dira d'où l'enfant reçut plus de lumière,
Des livres ou des yeux du pauvre en sa chaumière ?
Le tout fit mûrir l'âme et l'enfant s'instruisit.

Le Christ paya par l'hostie idéale,
Et Dieu, le bois donné, par la croix pectorale.
Voilà vos soixante ans, Monseigneur Bruchési !

La sympathie qui unissait ce père et ce fils était vraiment touchante. Inutile de dire que M. Bruchési fut heureux de constater chez son fils les sentiments de piété et de charité qui l'animaient lui-même, et qu'il le fut plus encore de le voir entrer dans l'état ecclésiastique. Son émotion fut intense lorsqu'il le vit monter à l'autel pour la première fois. Qu'on en juge par ces belles paroles, qu'il lui écrivait au lendemain de son sacerdoce :

C'en est donc fait, mon cher fils, te voilà prêtre pour toujours ! — *Sacerdos in aeternum!* Je puis dire maintenant que j'ai un fils qui est le ministre de Dieu, qui, chaque jour, montera à l'autel, offrira le saint sacrifice de la messe pour ma conservation et, après ma mort, l'offrira pour le repos de mon âme. Je serai alors bien loin de toi. Qui sait où je serai placé? — Ce que je dis de moi, je puis le dire des autres membres de la famille, de tes deux frères, de ta belle-soeur et de ta petite soeur. Ceux-ci jouiront plus longtemps que moi de ta présence. Quelques-uns d'entre eux te fermeront peut-être les yeux. Ce qui me console, c'est que, lorsque je ne serai plus, tu seras, toi, l'aîné de la famille, le berger de mon petit troupeau, ce petit troupeau si cher à mon coeur.

N'est-ce pas que ce sont là de beaux sentiments, et qui sont fort bien exprimés?—Ecoutons maintenant le fils pleurant la mort de ce père tant aimé :

O le meilleur et le plus dévoué des amis qui me furent donnés sur la terre, mon père, mon tendre père, du haut du ciel, où tu vis maintenant, aie pitié des orphelins qui te pleurent et te regrettent. Tu sais de quelle douleur et de quel amour ils entourèrent ta tombe. Tu sais que ton souvenir ne les quitte jamais. Tu les vois, tu les entends, tu connais leurs besoins et leurs peines. Intercède pour eux auprès du Tout-Puissant, sois leur protecteur et leur conseiller, et bénis-les aujourd'hui, comme tu les bénissais autrefois.

Cet esprit de charité puisé parmi les siens, Mgr Bruchési ne s'est pas borné à le manifester par des paroles éloquentes, il en a donné des preuves éclatantes par des actes, par des oeuvres, comme celle, par exemple, des *Incurables*. Sa charité s'est apitoyée sur cette catégorie d'infortunés devenus à charge à eux-mêmes et aux autres, affligés d'infirmités, de maladies cruelles, inguérissables, et dont la vie est un supplice, et il a fondé l'*Hôpital des Incurables*. C'est là une des institutions les plus bienfaisantes de Montréal. Des centaines de malheureux y trouvent les soins les plus attentifs, les dévouements les plus complets et, par conséquent, les consolations les plus réconfortantes. L'*Hôpital Sainte-Justine*, où les enfants pauvres sont soignés pour l'amour de Dieu, et l'*Institut Bruchési*, où l'on reçoit les tuberculeux, deux autres oeuvres auxquelles Monseigneur a donné le plus actif patronage, attestent encore son grand désir de soulager toutes les misères humaines. Il s'intéresse à ces institutions, les visite et les encourage et, avec l'aide de bienfaiteurs zélés, leur procure les fonds dont elles ont besoin pour vivre et continuer leur oeuvre magnifique.

* * *

Le patriotisme qui anime l'archevêque de Montréal et son désir ardent de contribuer au progrès des Canadiens

français, d'accroître leur influence et leur prestige, devaient naturellement l'amener à s'occuper de l'instruction publique. Professeur à Laval pendant plusieurs années, président du bureau des Ecoles catholiques de Montréal en 1892-93, supérieur ecclésiastique des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine,chapelain de plusieurs communautés, délégué à l'exposition universelle de Chicago en 1893, membre du Conseil provincial depuis 22 ans, il a eu l'occasion d'étudier notre système d'instruction et d'en connaître les mérites et les faiblesses. Le collège de Saint-Jean, dont il a été le fondateur, et où 300 élèves reçoivent à leur choix l'instruction classique ou l'enseignement industriel et technique, démontre qu'il est bien au courant des besoins de notre société.

* * *

La question ouvrière devait être aussi nécessairement l'objet de ses études. Il ne pouvait manquer de s'intéresser au sort des travailleurs, d'être sympathique à tous les projets destinés à améliorer leur condition. Cependant les doctrines fallacieuses de plusieurs de leurs chefs, leurs affiliations dangereuses et leurs réclamations parfois exagérées l'inquiètent. Il craint que des influences néfastes ne les poussent dans des voies funestes à la société. Aussi ne laisse-t-il jamais passer l'occasion de les mettre sur leurs gardes,de leur rappeler les enseignements si sages de l'Eglise concernant leurs droits et leurs devoirs. C'est sous l'empire de cette pensée que, tous les ans, il demande aux ouvriers de se réunir, la veille de la fête du travail, dans l'église Notre-Dame, ponr entendre prêcher les grandes vérités qui devraient assurer la paix et l'harmonie entre le travail et le capital.

Comment éviter les désastres que le conflit entre ces deux grandes puissances déchaîne sur le monde ? En 1903, dans une lettre pastorale sur la question ouvrière, Mgr Bruchési disait :

Les travailleurs non moins que les capitalistes ont des droits imprescriptibles. L'Eglise reconnaît ces droits et les sanctionne de toute son autorité. Sans oublier de rendre justice pleine et entière aux riches, elle sera toujours prête, à l'avenir comme dans le passé, à défendre les privilèges du pauvre contre toute atteinte illégitime. Mais les ouvriers à l'égal des patrons ont aussi des devoirs à remplir. Aux uns et aux autres l'Eglise prêche l'accomplissement de leurs devoirs.

Le 31 août dernier (1919), veille de la fête civile du travail, à l'église Notre-Dame, devant un auditoire composé de milliers d'ouvriers, Mgr Bruchési prit la parole. M. l'abbé Auclair, dont la parole et la plume sont si justement appréciées, a fait de la péroraison de son discours le résumé qui suit:

Monseigneur remercia les ouvriers d'avoir, en aussi grand nombre, répondu à son appel et manifesta son inquiétude sur ce qui allait se passer quand la fête du travail serait finie. — Le travail continuerait-il ?— "Les journaux, disait-il, ont annoncé comme un fait certain la grève de 15,000 ouvriers. Qui l'a commandée, cette grève, et pourquoi? L'a-t-on fait avec raison ? Avait-on l'autorité pour cela ? Certes, les ouvriers ont droit de présenter leurs réclamations, parce qu'ils ont droit à la justice comme tous les hommes. Mais qu'on se garde de la passion et de la convoitise ! En certains cas, la grève peut devenir la seule solution possible d'un conflit, mais ces cas devraient être rares. Au fond, la grève, c'est la lutte des classes, c'est la guerre. Elle aigrit les coeurs, elle paralyse l'activité, elle engendre bien des désordres et bien des misères. Nous venons d'avoir une guerre mondiale, et elle a été terrible. Mais on a dû en venir au traité de paix. Pourquoi faut-il toujours passer par la guerre avant d'avoir la paix? Pourquoi n'y aurait-il pas moyen de s'entendre avant de se combattre? Trois fois, dans ma vie d'évêque, j'ai agi comme arbitre dans des conflits considérables, et j'ai eu la consolation, chaque fois, d'aider les ouvriers. Que ne recourt-on plus souvent à l'arbitrage? Prenons garde aux fauteurs de grèves que sont parfois certains agitateurs venus de l'étranger. Je tremble, j'ai peur! L'Eglise est pourtant l'amie de tous. Que ne vient-on à elle! " Monseigneur termina son éloquente allocution en conseillant aux ouvriers d'être

toujours de ceux qui veulent, quand c'est possible, régler les conflits et éviter les grèves et les guerres. Son voeu, c'est que tous, patrons et ouvriers, comprennent leurs devoirs, c'est que tous, ouvriers et patrons, voient leurs droits reconnus et respectés par tous.

Voilà bien les sentiments de justice qui doivent diriger les relations entre patrons et ouvriers. Les capitalistes devraient comprendre que le travailleur ne consentira plus à vivre misérablement alors qu'ils édifient, eux, des fortunes exorbitantes, que Lazare ne se contentera plus des miettes de pain tombées de la table du mauvais riche. D'un autre côté, les ouvriers ne devraient pas ignorer que la ruine des capitalistes serait leur ruine et qu'ils perdraient dans l'exagération et la violence les sympathies dont ils ont besoin pour assurer le succès de leurs justes revendications. Ils auraient bien tort de croire et de dire que ces sympathies leur manquent dans le monde ecclésiastique et dans la classe des professions libérales, parce qu'on croit devoir différer d'opinion avec eux sur les moyens les plus propres à favoriser leurs intérêts. Par exemple, leurs récriminations contre les avocats ne sont-elles pas injustes? A qui doivent-ils les réformes que les Parlements, au Canada comme en Angleterre, ont adoptées pour améliorer leur sort ? A qui l'ouvrier doit-il les lois qui, ici, dans Québec, depuis plus de trente ans, protègent ses meubles, ses gages et ses instruments de travail ? [1]

• • •

J'ai parlé du talent d'écrivain et d'orateur de Mgr Bruchési, de la facilité avec laquelle il manie la plume et la parole. Depuis le jour où, devenu prêtre, il écrivait sous le

[1] C'est à M. David lui-même, qui fit naguère adopter des lois protectrices de l'ouvrier au Parlement de Québec. — *La Rédaction.*

pseudonyme de *Louis des Lys* et rédigeait la *Semaine religieuse,* il n'a pas cessé d'écrire et de parler. Ses lettres pastorales, ses sermons et ses discours formeraient plusieurs volumes. Quelques extraits suffiront à justifier ce que j'ai dit de la hauteur de ses pensées, de la noblesse et de l'élévation de ses sentiments, de l'élégance, de la correction et de la clarté de son style.

Voici comment il exprimait ses sentiments de reconnaissance envers un saint prêtre qui, au séminaire de Montréal, l'avait aimé et protégé :

Ne crains pas que je t'oublie, ô noble et sainte amitié, proclamée par Dieu même un remède de vie et d'immortalité. Je te dois de trop beaux jours. Dès l'aurore de ma vie, tu daignas me sourire et me tendre la main, et, depuis cet heureux moment, nous n'avons jamais cessé de marcher ensemble. Sous les traits d'un saint prêtre, tu m'as dirigé, conseillé, repris avec douceur. Oh! qu'il y avait d'onction et de persuasive tendresse dans chacune de tes paroles, et comme tu savais toujours être victorieuse, toi qui pourtant ne commandais jamais. — J'ai vécu loin de ma patrie, tu ne m'as pas quitté. De mes joies et de mes épreuves, tu fis tes épreuves et tes joies. Tu fus une lumière au milieu de mes doutes, un encouragement dans mes luttes, une force aux heures de l'abattement, et, quand tu me vis désolé, priant auprès d'un cercueil, alors, tendre amitié, tu versas sur mes plaies saignantes un baume salutaire et tu pleuras avec moi.

Prêtons maintenant l'oreille aux accents patriotiques qu'il faisait entendre, quand, après trois années d'études dans la ville éternelle, il revenait, prêtre, au pays natal :

Je connais ces pays tant vantés où les myrtes fleurissent, où l'oiseau est plus léger et la brise plus douce; j'ai passé des jours tranquilles sur cette plage où la mer de Sorrente déroule ses flots bleus au pied de l'oranger; j'ai vu Gênes la superbe et la radieuse Florence et Venise la reine de l'Adriatique; plus d'une fois, j'ai contemplé la belle Naples tout étincelante des feux du soleil couchant; j'ai vogué sur les ondes azurées du lac de Genève; notre douce France m'a charmé; mes pas ont foulé le sol béni de

Rome, et j'en ai tressailli d'un indicible bonheur... Mais tous ces grandioses spectacles, tous ces immortels souvenirs, toute cette poésie sublime, toute cette nature enchanteresse, ce n'était pas toi, ô ma patrie! et je n'ai pas cessé un seul instant de te garder la première place dans mon enthousiasme et dans mon admiration.

Lors de sa consécration épiscopale, répondant à l'adresse de la société Saint-Jean-Baptiste, il disait:

Je ne vous suis pas étranger; c'est au milieu de vous que je suis né, à quelques pas seulement de cette majestueuse cathédrale, dont, petit enfant, j'ai vu poser et bénir la première pierre; j'ai grandi sous vos yeux, et, plus tard, devenu prêtre, je me suis vu confier, par mon évêque, les intérêts de l'âme d'un grand nombre de vos écoles, de vos paroisses, de plusieurs de vos associations ouvrières; je vous appartiens par les liens les plus forts et, si je deviens aujourd'hui le chef du peuple, je ne puis oublier que j'en ai été l'enfant. — Tout mon dévouement vous est donc acquis, et, s'il est une pensée capable de me réjouir, c'est qu'il me sera donné de faire pour vous à l'avenir plus que je n'ai fait jusqu'à ce jour. Vous me parlez de l'éducation, c'est la question qui préoccupe à bon droit tous les esprits. La foi de notre race, l'avenir de vos fils et de notre pays en dépendent. Que l'éducation soit toujours sur notre sol, telle que la veut l'Eglise, chrétienne, catholique, complète et répondant à toutes les légitimes exigences de notre temps...

Puis, après avoir parlé des sacrifices faits par le clergé pour l'éducation de notre peuple, il ajoutait:

Aidez-le à poursuivre et à compléter son oeuvre. Croyez-le, il n'a pas peur du vrai progrès, il le désire comme vous et jamais vous ne le verrez reculer devant les sacrifices ou les réformes utiles, quand l'avancement de la science et le bien de la patrie le demanderont. J'en prends à témoin tous ces prélats qui m'environnent, mes pères admirés hier, mes illustres frères maintenant, et dont je vais désormais partager les sollicitudes et les labeurs. — Prêtres et laïques, soyons étroitement unis ! Pour Dieu et la patrie, ne formons qu'un coeur et qu'une âme: *cor unum et anima una!*

Comme Monseigneur avait raison de dire que prêtres et laïques doivent s'unir afin de procurer à notre population l'éducation dont elle a besoin pour accomplir ses destinées, une éducation aussi moderne que possible mais à base religieuse ! Plus je vieillis, plus je constate que l'éducation de nos enfants doit être aussi chrétienne que progressive, qu'à l'école comme dans la famille on doit leur inculquer les principes religieux qui dirigeront au cours de la vie leur conscience et inspireront leurs actes privés et publics. Plus que jamais, l'homme doit apprendre, dès son bas âge, qu'il n'a pas été mis sur la terre rien que pour s'enrichir, vivre dans le luxe et satisfaire ses appétits personnels. Plus que jamais, il doit recevoir une éducation qui lui permettra de résister aux séductions de la fortune et des théories anti-sociales et anti-religieuses qui menacent le monde.

* * *

Dans les séances du célèbre congrès eucharistique tenu à Londres en 1908, Mgr Bruchési eut plusieurs fois l'occasion de faire admirer son éloquence et de démontrer la correction du parler français au Canada. Il fit honneur à l'épiscopat canadien, à la nationalité dont il était le digne représentant. Le 10 septembre spécialement, à la plus solennelle des séances du congrès, devant un auditoire composé des sommités religieuses du monde entier, il fit un discours qui produisit une très vive impression.

Le Canada, disait-il, jadis terre française, aujourd'hui colonie britannique, fidèle au Christ et loyal au roi, est heureux de joindre sa voix, en cette circonstance solennelle, à celle de l'Australie et de la France...

Après avoir dit que le congrès était " la nouvelle prise de possession par le divin roi de son royaume toujours aimé,

l'ancienne *île des saints,* et que celui qui depuis si longtemps n'était sorti dans les rues que dissimulé sous les vêtements du prêtre serait glorieusement porté sous le dais comme aux temps bénis où l'on ne connaissait sur ces rivages qu'un même *credo,"* il continuait:

Vraiment, avoir sa place dans ce cortège, c'est plus que du bonheur, c'est une grâce. Les fleurs, dit-on, arrivent avec profusion d'Angleterre et de France, d'Irlande et d'Ecosse, des châteaux des riches et des maisons du peuple ; elles orneront les édifices, elles joncheront le sol. Et combien, parmi elles, sont chargées de messages d'amour et de foi! Ah! que ne nous diriez-vous pas surtout, vous, fleurs de France, si vous pouviez parler? Seigneur, c'est bien vous qui serez là! Comme autrefois dans la Judée, guérissez, éclairez, consolez, fortifiez sur votre passage ceux qui ont besoin de lumière, de courage et de paix.

Et, afin de rendre agréable à son distingué auditoire le projet qu'il nourrissait d'avoir, à Montréal, l'un des prochains congrès eucharistiques, il ajoutait:

Si la terre canadienne est encore une terre chrétienne et catholique dans toute la force du mot, c'est qu'elle est une terre eucharistique! A ce titre elle a, ce me semble, le droit de solliciter l'honneur insigne d'un de vos prochains congrès, et je prédis un immense triomphe à notre bien-aimé Sauveur sur les bords du Saint-Laurent. Je parle de la vieille province de Québec et ce n'est pas ici le moment ni le lieu de décrire en détail la dévotion de ses habitants pour l'auguste sacrement de nos autels.

A première vue, ce projet paraissait téméraire, en tout cas difficile d'exécution. Après les splendeurs et les cérémonies grandioses qui avaient marqué les congrès de Londres et de Cologne, comment espérer que Montréal pourrait sans danger subir la comparaison? L'archevêque Bruchési fit tant et si bien, il fut si convaincant, il se montra si résolu et si confiant, qu'il finit par l'emporter.

A peine de retour au Canada, il se mit à l'oeuvre et déploya, pendant deux ans, une énergie et une activité inlassables pour assurer le succès de son projet. Et quel succès ce fut ! Ceux qui en ont été les heureux témoins ne l'oublieront jamais. Pendant une semaine, ce fut une série de fêtes, de cérémonies, de réunions, de manifestations grandioses, un déploiement d'éloquence incomparable,le tout couronné par une procession qui, pendant six heures,défila, dans nos rues décorées avec magnificence, au milieu des acclamations de 500,000 âmes. On y vit figurer plusieurs cardinaux, des centaines d'archevêques, d'évêques, de prêtres, de grands citoyens venus de presque tous les pays catholiques du monde et, dominant cette phalange auguste, le cardinal Vannutelli, légat du pape. On n'avait jamais vu et on ne verra peut-être plus jamais au Canada pareille manifestation du sentiment chrétien.

Mgr Bruchési ne s'épargna pas pendant ces jours glorieux. Il fut sur pied jour et nuit, et déploya une activité, une vigueur mentale et physique étonnantes. Toutes les fois qu'il fut appelé à prendre la parole, il le fit de façon à faire dire à d'illustres personnages: " Comme il sait toujours dire ce qu'il faut! "

Lorsque le congrès eucharistique eut pris fin dans une apothéose de gloire, Mgr Bruchési dut se reposer avec la satisfaction d'avoir accompli une grande oeuvre. Elle a, en effet, puissamment contribué à faire connaître dans le monde entier la catholique province de Québec. Ce congrès acheva de démontrer que, si Mgr Bruchési sait parler, il sait aussi agir, organiser et administrer, et qu'aux dons brillants de l'écrivain et de l'orateur il joint les fortes qualités de l'homme d'action.

* * *

Pour donner à Mgr Bruchési complète justice, pour rendre, veux-je dire, aux belles pensées et aux beaux sentiments, qu'il n'a pas cessé d'exprimer depuis quarante ans, l'hommage qu'ils méritent, il faudrait un volume considérable contenant la plus grande partie de ce qu'il a écrit et dit. Ce volume se fera sans doute. On y lira, avec le plus grand intérêt, des sermons et des discours, dont la forme et le fond sont vraiment remarquables, entre autres ceux qu'il prononça : au sacre de son digne ami, Mgr Emard ; aux funérailles de Mgr Laflèche et de l'honorable Marchand ; au service funèbre (à Montréal) du général de Charette, aux congrès de Londres et de Madrid. Il ne faudra pas oublier, en particulier, la superbe improvisation qu'il prononça, l'an dernier, dans sa cathédrale, pour saluer la fameuse *légion étrangère* de France, de passage au Canada.

J'ai dit que Mgr Bruchési était un homme d'action. On se rend difficilement compte de l'activité physique et intellectuelle requise pour administrer un diocèse où près de mille prêtres et des centaines de communautés, de collèges, de couvents, d'écoles et d'institutions religieuses et nationales réclament, du chef, sa direction, ses conseils et ses services. Il a eu, il est vrai, pour l'aider, des évêques auxiliaires de grand zèle et de haute valeur, comme Mgr Racicot ou Mgr Gauthier. Mais, naturellement, la grosse part de la responsabilité et du fardeau pèse sur ses épaules.

Mgr Bruchési eut pour collègues au séminaire d'Issy à Paris, et aussi au séminaire français à Rome, des hommes de talent qui sont devenus des cardinaux, des archevêques ou des évêques, et qui se font une joie de l'honorer au cours de ses voyages en Europe. Sa Sainteté Benoît XV, qui fut ordonné prêtre le même jour et dans la même église du Latran que Monseigneur, lui porte une estime particulière et lui en a donné plus d'une preuve lors de son dernier voyage dans la ville éternelle.

Le fait est que l'éminent archevêque de Montréal a gravi rapidement les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et que, pour arriver au sommet, il ne lui en reste plus qu'un, croyons-nous, à atteindre. On a plus d'une fois prédit qu'il l'atteindrait et qu'il figurerait bientôt au rang des princes de l'Eglise. Dieu le veuille !

* * *

M'étant efforcé depuis quarante ans de faire connaître à mes compatriotes les hommes dont la vie, au Canada, a été bonne et utile à la religion et à la patrie, il m'a semblé qu'il me convenait de parler aujourd'hui du très distingué prélat qui jette tant d'éclat sur l'épiscopat canadien et sur le siège de Montréal. Cette biographie peut être bien incomplète, elle est écrite, je l'affirme, d'une plume sincère.

L.-O. DAVID.

Les étapes de l'enseignement [1]

(SUITE ET FIN)

IV. — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'ENSEIGNEMENT secondaire fait suite à l'enseignement primaire. Il constitue une culture plus élevée et distincte pour les jeunes gens capables de donner une longue suite d'années à l'étude sans aucune préoccupation professionnelle. Il commence lorsque l'enfant est maître des éléments de l'instruction primaire. On ne doit pas en précipiter le début. Laissons l'enfant grandir en paix près de la nature avant de le soumettre aux exercices d'une culture raffinée. C'est du temps gagné que celui qu'on accorde à sa libre croissance, condition de sa santé, pourvu, comme je l'ai dit plus haut, qu'on donne le pli qui convient à son caractère et de bonnes habitudes à son esprit.

Les caractéristiques de la culture secondaire, dite classique, telle qu'elle existe ici, sont: l'étude des langues anciennes grecque et latine, les études littéraires, l'histoire, la géographie, la philosophie, les mathématiques et quelques notions générales sur les sciences. D'autre part, nous avons un enseignement moyen, dit commercial et scientifique, où les langues mortes sont remplacées par l'anglais, la comptabilité, l'arithmétique, la géométrie, les sciences, un peu de littérature et point de philosophie.

Durant ces dernières années, surtout en France, on a beaucoup critiqué la valeur de l'enseignement dit classique

---

[1] Discours prononcé par M. le professeur Albert LeSage, à l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, le 1er octobre 1919.

pur, et on a fait des réformes qui ont relégué à l'arrière-plan les langues mortes pour faire place aux langues vivantes, et la philosophie pour faire place aux sciences. L'expérience a été défavorable au système de réformes dites modernes que l'on opposait au système classique.

Dans un article récent, publié sous la signature d'un Français distingué qui y pousse un cri d'alarme, on lit ce qui suit à l'adresse de l'enseignement classique moderne : " Ces qualités d'ordre, de précision, de mesure, de distinction, cette justesse dans le ton, cette allure dégagée, vive, spirituelle, qui sont l'apanage de l'esprit français, font place de plus en plus à la grossièreté et à la trivialité, à la balourdise, à la platitude de la pensée et de l'expression. Les candidats à la licence et même à l'agrégation, incapables de lire un texte latin ou grec, délaissent l'étude de l'antiquité et du moyen-âge. Et ainsi disparaît, peu après, cette fréquentation par les jeunes générations et les maîtres de demain de ces penseurs et de ces grands artistes classiques desquels procède notre génie latin et de ce moyen-âge qui a été la jeunesse bouillonnante de notre histoire nationale. Quelle mutilation de notre pensée, de notre esprit et de nos traditions ! Si nous ne réagissons pas énergiquement, une république foncièrement béotienne remplacera à jamais chez nous la république athénienne. La France perdra dans le monde cette suprématie intellectuelle qu'elle a exercée au cours de ces trois derniers siècles et qui donnait tant de rayonnement à son influence. Pour porter le remède au mal, il faut en rechercher d'abord les causes. Elles sont multiples. Beaucoup accusent avec raison nos méthodes et nos programmes. Ils sont détestables. Depuis 1880, on s'est appliqué à détruire tout un système d'éducation et d'enseignement qui avait fait ses preuves depuis trois siècles, unissant à la formation chrétienne la culture classique. On n'a su rien mettre à la place. On ne vit plus que d'empirisme et

l'esprit des jeunes générations n'est plus qu'un champ d'expériences contradictoires. "

Nous devons tenir compte de ces avertissements, car la controverse continue. D'un côté les classiques soutiennent que l'étude des langues anciennes constitue une culture d'une grande puissance. L'effort d'apprendre une langue parfaite, à la fois parente et différente de la nôtre, et la traduction serrée, scrupuleuse, de textes riches en pensées simples et fortes et " d'une valeur éternelle ", a-t-on dit, constituent pour l'esprit une admirable gymnastique, qui le fortifie et l'assouplit, lui donne au plus haut point la précision, la finesse, le goût et la pleine conscience de lui-même. Au surplus, avec la clef des langues anciennes, on pénètre dans une civilisation mère de la nôtre quoiqu'elle en soit distincte et rien n'est plus propre à élargir la pensée.

D'autre part, les tenants de l'enseignement moyen ou moderne, qui comprend surtout les langues vivantes, l'histoire, la géographie, la philosophie, les sciences, soutiennent que, dans leur système, l'esprit est plus largement nourri et que sa vertu éducative est évidente. L'étude approfondie d'une langue et d'une littérature étrangères, disent-ils, peut rendre des services analogues à ceux que peut rendre le latin, pourvu qu'elle soit classique à sa manière, qu'elle ait sa littérature et ses chefs-d'oeuvre et qu'on l'apprenne avec une méthode rigoureuse. L'histoire et la géographie bien enseignées, la philosophie pardessus tout, ne sont-elles pas propres à ouvrir l'esprit, à étendre l'horizon de la pensée autant que certaine façon d'apprendre le grec et le latin? Et puis, que dire des sciences, l'école par excellence du raisonnement? Et les mathématiques? Elles feront, disent-ils, au premier chef, partie des études éducatives, tant qu'une des marques principales de la culture sera l'habitude de tirer exactement les conséquences des principes donnés. Il en est ainsi des sciences physi-

ques et naturelles, qui entraînent l'esprit au respect des faits et au sûr discernement de ce qui est prouvé et de ce qui ne l'est pas.

Anatole France, dans son intéressante *Vie littéraire,* leur adresse cette réponse : " On a ajouté, en outre, aux programmes beaucoup d'histoire et encore plus de géographie. On a rendu plus sérieuse l'étude des langues vivantes. Enfin, on s'est efforcé de donner un caractère pratique à l'enseignement secondaire. Il faut bien reconnaître qu'on n'a pas réussi. Nos bacheliers ès-lettres sont-ils mieux armés pour le combat de la vie depuis qu'on a mis dans leur tête quelques termes de chimie ? Non. Les éléments d'une science exacte ne sont d'aucune utilité à ceux qui ne poussent pas cette science assez avant pour en faire la synthèse ou pour en tirer des applications industrielles. Auront-ils plus d'expérience parce qu'ils apprennent l'histoire universelle depuis l'âge des cavernes jusqu'à la présidence de M. Jules Grévy? J'en doute. L'histoire, telle qu'on la leur enseigne, n'est qu'un insipide catalogue de faits et de dates. Il vaudrait peut-être mieux embrasser moins de temps, s'en tenir aux âges modernes et les étudier avec toutes les circonstances qui en révèlent l'esprit et la vie. Mais comment faire connaître la vie d'un peuple à des enfants qui ne savent pas même ce que c'est que la vie d'un homme? Je ne dis rien de la géographie, qui fut longtemps l'objet des espérances les plus superstitieuses. Elle n'est une grande science qu'à la condition d'en absorber plusieurs autres, telles que la géologie, la minéralogie, l'ethnographie, l'économie politique, etc., etc. Et ce n'est point de cette façon qu'on l'entend au lycée. On l'y réduit à un exercice de mémoire long et stérile. Je ne vois guère, dans toutes ces notions, que la connaissance des langues vivantes qui ait un intérêt pratique. On ne peut nier qu'il ne soit avantageux de savoir l'anglais et l'allemand. Cette connaissance est utile

au négociant et au législateur, comme au soldat et au savant. Mais il reste à savoir si l'enseignement secondaire doit avoir pour unique objet l'utile. Il est bien général pour cela. "

Comment rétablir l'accord entre les deux adversaires ? Par l'analyse des faits. Il est certain que nous ne pouvons pas imposer un système unique d'enseignement moyen, car nous devons tenir compte des aptitudes, des milieux et des circonstances. Nous avons, heureusement, depuis quelques années, grâce à l'Ecole d'Agriculture, aux Ecoles Techniques et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, des débouchés nouveaux vers lesquels nous pouvons diriger nos classes de jeunes gens qui ont dû précipiter leur instruction secondaire ou qui n'ont pas le goût des études classiques.

Mais quelle est la valeur des deux formes de cet enseignement moyen pour l'étudiant qui doit devenir avocat ou médecin? Procédons par déduction. Interrogeons les autorités pédagogiques chez les peuples les plus cultivés. Recherchons ensemble ce qu'exige de l'étudiant chacune de ces professions, en particulier la médecine.

Un ancien membre de l'Institut, professeur au Collège de France, M. Levasseur, décédé aujourd'hui, s'exprime ainsi sur ce sujet: " Nos meilleurs élèves ne sont pas ceux de la section des sciences, mais ceux qui, ayant fait leurs lettres jusqu'à la logique inclusivement, sont entrés ensuite en sciences élémentaires. Ils sont d'abord dans les rangs inférieurs, parce que leurs camarades ont sur eux l'avance de trois années d'acquis scientifique. Mais, peu à peu, ils montent et ils arrivent à être les plus forts en sciences spéciales, ils y prennent d'ordinaire les premières places. C'est, conclut-il, un hommage rendu à la vertu des études classiques pour le développement général de l'intelligence. "

Un autre, M. Weil, directeur du Collège Chaptal, ajoute: " Nous reconnaissons que la valeur éducatrice du latin et du

grec est bien supérieure à celle de l'enseignement moderne, et j'en veux citer un exemple. Chaque fois que j'ai eu, en mathématiques spéciales, des élèves bacheliers ès-lettres, ils ne savaient rien au début, mais, au bout de quelques mois, ils apprenaient plus vite que les autres. "

Il y a plusieurs années, l'Ecole française des Sciences politiques avait envoyé en Angleterre une commission chargée de s'enquérir comment se forment et où s'instruisent les classes supérieures et moyennes de ce pays, quels moyens de préparation ont été mis à la portée de ses parlementaires, de ses diplomates, de ses philosophes et de ses savants ? J'emprunte à leur rapport le passage qui nous intéresse : " Deux ou trois mille jeunes gens vont chaque année aux universités. Cette élite a conservé plus fidèlement que nous le culte de l'antiquité. Elle sait le latin au moins aussi bien et le grec mieux que nos plus brillants élèves de l'université. Nous retrouverons plus tard ces esprits très finement cultivés dans les professions, dans l'enseignement, dans les hautes fonctions publiques et même aux Lords et aux Communes. "

Lors de la lutte que l'on fit au grec et au latin en 1890, en Angleterre, les universités s'opposèrent à ce mouvement de réforme en soutenant " que les langues classiques étaient nécessaires pour maintenir le haut niveau de leur éducation intellectuelle et qu'il n'était pas à propos de changer un programme qui depuis des siècles avait formé les intelligences les plus puissantes de la nation ". — Elles gagnèrent la partie !

Lord Macaulay disait publiquement vers cette époque, que " l'éducation classique est la plus haute, la plus libérale, la plus accomplie que puisse fournir notre pays, qu'elle est la meilleure des préparations pour toute profession qui exige l'exercice de hautes facultés intellectuelles ".

Le Dr Hill, directeur d'un collège à Cambridge, a écrit ce qui suit, à propos d'un enseignement précoce des sciences

pour former des biologistes et développer les qualités intellectuelles : " Les élèves des cours de sciences nous causent souvent les plus cruels désappointements. Ils sont érudits... mais n'ont pas d'entraînement intellectuel. S'ils se relâchent dans leur travail ardu, ils sont vite dépassés par des élèves plus jeunes sortis des écoles classiques... A mesure qu'ils atteignent cette région de connaissances où il faut s'occuper non-seulement des faits évidents mais de la force relative des théories et des arguments, il leur est comme impossible de s'élever à ces considérations. "

Aux Etats-Unis, le Dr Jordan, à ce moment-là président de l'université de l'Indiana, publiait les conclusions suivantes de son rapport sur l'éducation générale du médecin : " Si les médecins ne prennent pas leur part dans les progrès de la science, c'est, nous le croyons,que la culture générale leur fait défaut. Nous devrions exiger une formation classique de tous ceux qui demandent leur admission à l'étude, et fermer la porte à l'ignorant, à l'homme nul, au paresseux. Le médecin instruit sera toujours l'homme de science; celui dont la formation aura été défectueuse sera l'empirique et le charlatan. " — Comme c'est vrai!...

Et le Dr Bellings, ancien chirurgien général de l'armée américaine, écrivait plus tard : " Si le jeune homme n'a pas les moyens d'argent ou de temps nécessaires pour se donner une formation qui lui permette d'étudier la médecine d'une manière sérieuse et avec fruit, il ferait mieux de se lancer dans d'autres entreprises moins intellectuelles où il serait moins dangereux et plus utile à la société. " Et il concluait : " Si on veut avoir des élèves d'une culture convenable, il faut exiger d'eux le degré de bachelier d'une bonne université. "— Toujours l'enseignement classique !

Ici, dans notre pays, on décrie beaucoup les collèges classiques qu'on oppose aux *high schools*. Voulez-vous savoir ce qu'en pensent deux universitaires de chez nous ?

Le professeur Brant, recteur du Queen's University de Kingston, écrivait ce qui suit dans un ouvrage important publié sur le Canada : " Les membres canadiens-français du parlement, par suite probablement de la formation classique qui est la base de leur éducation, sont de beaucoup supérieurs à leurs confrères de langue anglaise par la clarté de leur langage et par la grâce de leur style ; même lorsqu'ils parlent en anglais, ces qualités sont remarquables. " Ce témoignage est d'une saisissante actualité à propos du dernier congrès libéral d'Ottawa. Tous les journaux anglais du pays l'ont attesté.

Le professeur Adami, de l'université McGill, maintenant à l'université de Liverpool, que nous connaissons bien, a écrit en 1902 : "En général, la culture littéraire des jeunes Anglais qui veulent être admis aux professions libérales laisse beaucoup à désirer. Ils ont des connaissances, on leur a appris des faits et des dates ; mais ce qui fera la faiblesse de leur vie tout entière, c'est qu'on ne leur a pas appris à penser. La formation latine est un excellent moyen de faire surgir les idées et de développer l'intelligence d'un jeune élève. " Et plus loin il ajoute : " Bien qu'il semble être passé dans nos habitudes de décrier l'éducation reçue par nos compatriotes de langue française, nous sommes forcés d'admettre que, sous ce rapport, l'éducation reçue dans les grandes maisons d'éducation française de la province est supérieure à celle que reçoivent nos jeunes compatriotes de langue anglaise. "

Sur le même sujet, le professeur Brouardel, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, s'exprimait ainsi : " Au comité de l'enseignement médical du ministère, nous avons accordé la dispense du baccalauréat ès-lettres aux licenciés ès-sciences, c'est-à-dire à des jeunes gens qui avaient conquis un grade élevé par un travail qui avait eu une durée de trois ans en moyenne. Or, après avoir subi des examens difficiles d'une façon générale, leurs études médicales ont été

inférieures à celles de leurs camarades. L'inverse s'est produit pour les étudiants licenciés ès-lettres dispensés du baccalauréat ès-sciences. Presque tous ont été de brillants élèves. "

Le professeur Dastre, un de nos plus grands physiologistes modernes, décédé récemment, répondait ainsi à la question : " Elève de l'Ecole Normale, j'en suis sorti muni de tous les diplômes scientifiques. Lorsque j'ai voulu aborder les études médicales, je suis resté deux ans avant de comprendre ce que l'on voulait m'enseigner. Habitué à suivre une méthode dans laquelle les faits sont logiquement enchaînés les uns aux autres, je me trouvais désorienté par cette autre méthode qui s'impose aux médecins d'étudier un malade en lui-même, de passer à un second malade qui n'a aucun rapport avec le précédent, et peut-être de retrouver, quelques semaines ou quelques mois après, un troisième malade comparable mais non semblable à l'un des précédents. "

Au cours d'une enquête que je faisais personnellement en 1903, sur ce même sujet, j'avais reçu deux témoignages que je désire vous communiquer.

A ma question, le professeur E.-P. Lachapelle, ancien doyen, prédécesseur immédiat de notre doyen actuel, et qui fut un esprit ouvert à toutes les réformes nécessaires, répondait en ces termes : " Le cours d'études classiques est certainement la meilleure préparation pour les jeunes gens qui se destinent à l'étude de la médecine. L'expérience démontre que, toutes chances égales d'ailleurs, celui qui a fait un cours d'études classiques complet possède une formation intellectuelle meilleure et plus en rapport avec toutes les exigences de la science médicale. Sa mémoire, son imagination, son jugement, son esprit d'observation et d'analyse, toutes ses facultés, en un mot, sont mieux formées et lui assurent une supériorité marquée sur les autres, soit pendant ses études

médicales, soit plus tard pendant sa carrière de médecin. " Et il ajoutait: " S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi nous n'arriverions pas, sans commettre d'injustice envers qui que ce soit, à amender notre loi de manière à ne permettre l'admission à l'étude de la médecine qu'à ceux qui auront fait les études préliminaires que nous considérons nécessaires pour leur permettre de donner toute la mesure de leurs talents. "

Enfin, un ancien recteur de cette maison, dont le souvenir se perpétue, à cause de son grand dévouement à l'université et de sa grande générosité envers la Faculté de médecine, le regretté Mgr Archambeault, évêque de Joliette, s'exprimait ainsi sur cette importante question: " Le jeune homme qui embrasse une carrière libérale doit, s'il veut réussir, faire sa marque dans le monde et y exercer une salutaire influence, posséder, outre les connaissances propres à sa profession, la culture de l'esprit, la droiture et la sûreté du jugement, la ténacité de la mémoire, la fermeté du caractère. Où puise-t-on ces biens inappréciables de l'âme, sinon dans une éducation sérieuse et solide, qui poursuit, avant tout et pardessus tout, le développement des facultés intellectuelles de l'enfant, la possession du vrai, du bien et du beau? Dans l'enseignement classique ou dans l'enseignement moderne? Nous n'avons pas à hésiter. Si la seconde des deux méthodes donne plus d'érudition, la première constitue pour l'intelligence et pour la volonté une gymnastique nécessaire. Elle en assure le développement et le parfait épanouissement. Elle procure à l'esprit humain une mesure, une clarté, une élégance incomparable. Elle le rend singulièrement apte aux fortes analyses et aux puissantes synthèses. C'est grâce à cette méthode que la philosophie, les lettres et les arts ont brillé en France d'un si vif éclat et que notre ancienne mère-patrie a toujours exercé sur le monde civilisé une influence souveraine. Aussi, même aux Etats-Unis, nous voyons se produire actuellement un mouvement vigoureux vers les études classiques. "

Vous pensiez ainsi, Monseigneur le recteur, lorsque vous demandiez que l'université forme simplement des hommes. " Nous avons l'immense avantage, disiez-vous, en mars 1919, d'avoir un système d'études consacré par une expérience séculaire et qui nous reporte, d'un trait, jusqu'à ces écoles créées par Charlemagne, avec le " trivium " et le " quadrivium " de leurs sept arts libéraux, auxquels les écoles supérieures ajoutaient le droit, la médecine et la théologie. Ce qui frappe dans ce système, ce qui en fait l'armature et la force, c'est son union profonde avec la théologie qui en forme comme la clef de voute, et qui produit dans le monde des esprits ce que la lumière physique produit dans le monde des corps, l'ordre et la hiérarchie qui indique à chaque science sa situation réelle, ses proportions véritables. "

Au surplus,si nous réfléchissons à quels efforts constants d'observation, d'analyse, de synthèse, sont astreints en particulier l'étudiant en médecine durant ses études, et plus tard le médecin dans l'exercice de sa profession, nous opterons sûrement en faveur d'un enseignement qui développe le jugement plutôt que la mémoire, c'est-à-dire le fondement même d'une intelligence éclairée.

" Le beau nom d'humanités qu'on donna longtemps à l'enseignement secondaire, a dit Anatole France, nous éclaire sur sa véritable mission. Il doit former des hommes et non point telle ou telle espèce d'hommes. Il doit enseigner à penser. La sagesse est de se tenir satisfait s'il y réussit et de ne pas lui demander beaucoup d'autres choses en plus. Apprendre à penser, c'est en cela que se résume tout le programme bien compris de l'enseignement secondaire. "

Nous pouvons conclure, avec les meilleurs esprits, que l'enseignement secondaire ou classique constitue la meilleure formation intellectuelle de l'élève qui veut apprendre à penser juste et qui se destine à l'enseignement supérieur, en particulier à l'étude de la médecine et du droit.

V. — L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR — LA MEDECINE

L'enseignement supérieur succède aux deux autres et les couronne. Il vient en dernier lieu, ce qui ne veut pas dire qu'il ait apparu le dernier au cours des temps. L'histoire nous apprend que les trois degrés d'enseignement se sont constitués, en général, dans l'ordre descendant, qu'il y a eu en tous pays des universités avant qu'il y eut des collèges, et des collèges avant qu'il y eut des écoles primaires. L'enseignement supérieur, en effet, est l'âme même d'un système d'éducation publique. S'il est, en un sens, le dernier fruit d'une civilisation élevée, il en est aussi, et d'abord, la condition. Le savoir descend et ne remonte pas, a-t-on dit. L'instruction qui a pour but de conserver et d'accroître, s'il se peut, le trésor des connaissances, de communiquer les notions les plus hautes et d'en assurer la transmission, d'entretenir surtout le feu sacré de la recherche et la tradition des méthodes, est évidemment le foyer de toute vie intellectuelle dans un pays, la source où s'alimente tout autre ordre d'enseignement.

L'enseignement supérieur s'adresse non plus à l'enfant, ni à l'adolescent, mais au jeune homme,à l'adulte déjà cultivé. Il exige même de ses étudiants réguliers le diplôme qui témoigne d'une culture secondaire complète. Il se caractérise par plus d'ampleur et de profondeur et par quelque chose de plus viril. C'est la dernière initiation au savoir et l'émancipation complète de la pensée. La preuve en est qu'il aboutit, comme terme extrême, au doctorat, grade qui témoigne qu'on est non-seulement *doctus,* mais *doctor,* non-seulement maître de tout un ordre de connaissances, mais capable de faire des maîtres à son tour. Cependant, la maxime *peu et bien* vaut encore ici comme aux degrés inférieurs. L'enseignement supérieur doit faire dominer de plus haut l'ensemble des sciences, en pénétrant à fond dans l'esprit de quelques-

unes et non pas dans le détail de toutes. " Nous ne savons le tout de rien ", a dit Pascal. L'objet propre de l'enseignement supérieur est de nous faire aller aussi loin que possible dans l'intelligence du tout, non en touchant à plus de choses possibles, mais en poussant à bout un certain genre d'études.

Celui qui, mûr déjà et dûment préparé, se donnant tout entier à une étude de son choix, s'y avance sous une direction virile et selon les méthodes viriles, aussi loin qu'il peut aller, à loisir, sans autre préoccupation que de savoir plus et de voir plus clair, celui-là reçoit ou plutôt se donne une véritable culture supérieure. Nous disons " se donne " pour bien marquer le caractère essentiellement libre, nullement dogmatique, ni autoritaire, de la méthode dans cet enseignement. Nous nous adressons à des hommes.

La docilité des étapes précédentes s'appelle, ici, la souplesse d'esprit et la confiance dans le maître, tout en développant un certain esprit critique. L'étudiant n'apprend plus seulement pour savoir, comme précédemment, il doit apprendre à chercher pour son compte et à découvrir, si possible. Le professeur est un guide et un exemple. Il doit mener l'étudiant aux sources du savoir, lui montrer la voie, lui apprendre à manier les instruments de la recherche, à analyser les faits, à les coordonner, afin d'en tirer des conclusions logiques. Cela suppose, de part et d'autre, la plus grande liberté, avec l'autorité sans doute d'un côté, mais avec l'autorité du savoir avant tout et du caractère, avec le zèle et le respect d'un autre côté, mais avec le respect pour la vérité pardessus tout.

La forme par excellence de l'enseignement supérieur, c'est donc la causerie familière, " la conférence ", au sens propre du mot, c'est-à-dire le travail en commun. Il s'agit non de faire des esprits bourrés de connaissances, mais de les rendre capables de chercher et de penser par eux-mêmes. Il

faut les exercer à tout contrôler, même ce qu'on leur dit, à critiquer un texte ou une expérience, à démasquer les erreurs d'une théorie ou à en trouver au contraire la confirmation, à découvrir des faits, à substituer une interprétation à une autre.

Ne sentez-vous pas qu'en vous parlant ainsi je songe à la médecine? Pour vous communiquer les vérités acquises, le professeur ne dispose que de deux méthodes: *l'induction* et la *déduction*. Ou bien il prend les faits pour point de départ, il les fait expérimenter ou observer aux élèves, il les classe d'après leurs rapports et il en dégage les lois qui les dominent, c'est l'oeuvre de la clinique médicale. Ou bien il s'appuie sur des vérités générales et des définitions qu'il explique et fait comprendre, et, par déduction, il passe, de ces principes et de ces règles, aux applications et aux cas particuliers, et c'est le cours théorique. Les deux méthodes sont essentielles, quoi qu'on dise.

Mais le professeur, soit qu'il déduise, soit qu'il induise, peut, ou bien exposer lui-même l'objet de la leçon, parler magistralement, enseigner par un discours suivi, c'est la méthode *d'exposition,* ou bien, en interrogeant les élèves, leur suggérer, leur faire découvrir à eux-mêmes ce qu'il veut leur apprendre, c'est la méthode d'*interrogation* dite *socratique.*

C'est une grave erreur de penser et de dire que les étudiants peuvent apprendre dans des livres bien faits aussi bien qu'aux leçons théoriques. Je l'ai démontré autrefois. " Qui veut apprendre, a dit Aristote, doit commencer par croire ", c'est-à-dire par avoir foi dans la science. Et cette croyance, cette foi, qui se propage de personne à personne, par une sorte de contagion morale, ce n'est pas le livre qui peut la communiquer. " Le livre, dit un auteur français, chose morte et froide, dans son texte figé, se laisse manier, mais ne répond et ne livre ses secrets que si on l'interroge, que si on le

violente par un effort d'attention. C'est le professeur vivant et agissant, qu'on voit et qu'on entend, qui va au-devant de la pensée de ses élèves, qui les conduit par la main au milieu de toutes les difficultés de l'étude, qui les entoure et les subjugue par l'autorité de sa personne, et aussi par ce qu'il y a d'action impérieuse ou de pénétration insinuante dans la parole. "

Oui, l'enseignement supérieur est le couronnement de l'enseignement secondaire, mais il ne peut le suppléer. La méthode est identique mais spécialisée. Les universités qui le distribuent doivent être assises sur des bases indestructibles, car elles sont à la fois propagatrices de vérités acquises et chercheuses de vérités nouvelles.

Notre Université de Montréal aura donc une grande et noble mission à remplir. Elle l'accomplira si elle peut compter que les élèves qu'on lui fournira auront reçu une formation adéquate. " Celui qui lutte sans formation suffisante, disait Lacordaire, celui-là ne sait pas lutter, il reste inférieur à tous les autres. L'intelligence, c'est le gage de la puissance humaine. Sans elle, l'homme peut être honorable et utile, il peut être aimé et respecté, il ne sera jamais puissant. "

Sur ce point, la médecine est exigeante. " La science n'est pas suffisante pour le médecin, écrivait mon distingué collègue, le professeur Fortier, en 1904, il lui faut encore l'autorité et le prestige. Or, ces deux qualités, comment les acquerra-t-il, si ce n'est par la supériorité de sa culture intellectuelle et morale? Si cette culture lui manque, s'il ne porte pas dans la supériorité de sa position la supériorité de la culture intellectuelle et morale, il n'est plus pour les hommes avec lesquels il vit qu'un compagnon qu'ils traiteront sans considération ni respect. "

L'Université de Montréal aura aussi le droit de compter sur ses professeurs, qui propageront ses doctrines et répan-

dront au loin sa réputation, car leur influence est partout considérable. A ce propos, Mgr Gauthier,notre recteur actuel, prononçait les paroles suivantes, à un banquet en l'honneur de notre doyen, en répondant au toast des universités : "Nous ne produirons peut-être pas un savant, disait-il, estimons-nous heureux et soyons satisfaits si nous produisons un homme qui pense juste, car dans le bouleversement d'idées et de doctrines qui empêche en ce moment la vieille Europe de retrouver son équilibre, je ne sais pas de tâche plus essentielle que celle-là. Penser juste pour soi, c'est déjà capital; mais combien plus nécessaire n'est-il pas de penser juste pour les autres, quand les autres c'est ce peuple qui n'a pas le loisir, comme l'homme d'études, d'analyser des systèmes, et dont le caractère le plus pathétique est la confiance qu'il accorde spontanément à celui qui sait? " Et ce peuple, ajoutait Monseigneur, qui peut le former? — La chaire universitaire, répondait-il, qui est un instrument incomparable de propagande. Et il en montrait aussitôt un exemple saisissant dans la Russie actuelle qui agonise sous les coups d'une anarchie sanglante, où l'on voit les occidentalistes révolutionnaires renverser l'ancien état de choses, malgré les slavophiles traditionalistes, parce que, disait encore Monseigneur, " ils occupaient les chaires universitaires et que, sans doute, ils étaient seuls à parler librement dans un pays qui a proscrit toute autre expression libre de la pensée ".

* * *

Depuis j'ai réfléchi, et j'ose dire que penser juste, c'est penser humainement. La meilleure éducation intellectuelle et morale nous y invite sans cesse en préconisant, dès le bas âge, dans le développement progressif de l'homme, le juste équilibre de la pensée et de l'action.

Penser juste pour nous, professeurs, c'est donc vouloir le progrès dans l'effort quotidien de l'observation, de la recherche et de la vulgarisation scientifique, sans relâche et sans heurt, car il ne s'accomplit ni par l'inertie, ni par des batailles.

Ceci me rappelle un trait emprunté à l'histoire de l'Ancien Testament, rapporté par le professeur Pozzi, en 1904, ici même, au congrès de Montréal, présidé par le professeur Foucher. Le prophète Elie avait été poussé par l'esprit de Dieu vers la montagne d'Horeb, au lieu même où le Seigneur avait apparu et parlé à Moïse. Elie s'était retiré dans une caverne et une voix lui dit : "Sors, le Seigneur va passer !" Et voici, dit la Bible, que devant le Seigneur, pour le précéder, il y eut d'abord un vent violent et impétueux, capable de renverser les montagnes et de briser les rochers. Et le Seigneur n'était pas dans cette tempête. Après, il se fit un tremblement de terre. Et le Seigneur n'était pas dans ce tremblement. Ensuite, il s'alluma un grand feu, et le Seigneur n'était point encore dans ce feu. Enfin, voici que survint un souffle très léger. Aussitôt, Elie se couvrit le visage de son manteau et, étant sorti, il se prosterna à l'entrée de la caverne. Car le Seigneur avait passé dans ce souffle à peine entendu.

Il en est ainsi du souffle vivifiant et régénérateur, quoique parfois insensible, de la science. Il n'étonne pas, il n'éblouit pas, il ne bouleverse pas à la manière des guerres ou des révolutions. Mais nous l'avons senti passer en nous. Lui seul, messieurs, transformera notre mentalité et régénérera notre université naissante !

Les Bourguignons en Canada

IL y aura bientôt quinze ans, M. Emile Demaizière, receveur de l'enregistrement à Mâcon, m'écrivait qu'il avait trouvé, dans le dictionnaire Tanguay, une douzaine de noms de Bourguignons et qu'il désirait savoir si leurs descendants existaient encore. Je lui répondis que l'on formerait tout un corps d'armée avec les arrière-petits-fils de l'immigration bourguignonne en Canada, et je lui envoyai la liste (avec indication des lieux d'origine) des noms de cent-soixante-quinze Bourguignons. Il en fut étourdi ! On ne le savait pas ! Si c'était vrai, on l'aurait su ! Quoi ! cent-soixante-quinze ! Qui l'eût cru ? L'académie de Mâcon en vibra jusque dans sa base !

M. Demaizière se mit à l'oeuvre pour retracer les endroits et les familles indiqués dans mes notes. Ce n'était pas là un travail facile. Bien des choses sont changées en France depuis 1650, 1700 et 1750. Et puis, étais-je sûr que nos registres ne se trompaient point, quand ce ne serait que par omission ou par suite d'un nom mal compris ? La tâche demandait un chercheur exercé. Vous allez voir le résultat de ce travail qui s'est terminé vers 1914.

Bien des noms de lieux ont été altérés depuis deux siècles, et de plus, certaines localités sont désignées dans les registres du Canada sous le seul vocable de la paroisse. Dans le diocèse de Châlons-sur-Saône, par exemple, six paroisses portaient le nom de Saint-Martin.

Puis souvent, il y avait la communauté d'appellation qui faisait prendre un village pour un autre. Le diocèse d'Autun avait plusieurs groupes de paroisses, faisant partie, administrativement, du Bourbonnais et du Nivernais. Dans le duché de Bourgogne on avait les diocèses d'Autun, Châlons-sur-

Saône, Mâçon, Langres. Le diocèse de Dijon ne fut formé qu'en 1731, d'une partie de celui de Langres. Le diocèse de Châlons-sur-Saône (Bourgogne) et le diocèse de Châlons-sur-Marne (Champagne) pouvaient créer une confusion par l'emploi du seul nom de Châlons. Le diocèse de Langres s'étendait sur la Bourgogne pour une superficie de plus de la moitié, et, pour le surplus, sur la Champagne. La ville de Langres était, notamment, en Champagne.

Réduit en chiffres, le travail de M. Demaizière montre que la Bourgogne était assez imparfaitement désignée par les colons canadiens qui en arrivaient. On y démêle toutefois que la vraie Bourgogne a fourni la grosse moitié des cent-soixante-quinze colons dont j'ai parlé; de plus, que le nord, région des céréales, en a donné plus que le sud où l'on cultive la vigne et l'olivier. Voyez le tableau suivant:

A) Bourgogne—départements actuels = Côte-d'Or (chef-lieu Dijon), 44 : Saône-et-Loire (chef-lieu Mâcon) 11; Yonne (chef-lieu Auxerre) 8 ; Aube, partie de l'ancienne Bourgogne, 3; Haute-Marne, partie bourguignonne aussi, 2. — Total 68.

B) Bourgogne, localités non spéciifées, 6 ; lieux non reconnaissables, 9 ; peut-être en Champagne, 4 ; peut-être en Nivernais, 1. — Total 20.

C) Champagne — Haute-Marne (Chaumont et Langres), 28; Marne (Châlons-sur-Marne), 14 ; Yonne (partie champenoise), 5 ; Côte d'Or, 1; Champagne (département non spécifié), 18. — Total 66.

Autres provinces limitrophes de la Bourgogne — Lorraine (diocèse de Verdun, 5 ; Nivernois, 6; Nivernois ou Bourbonnais, 2; Bourbonnais (douteux), 1; Bourbonnais, 2; Franche-Comté, 3; Ile de France 1; Marne, 1. — Total 21.

En somme: Bourgogne 88, Champagne 66, autres provinces voisines 21.

La distribution de ces 175 immigrants est assez significative, en ce qu'elle montre un homme et demi par année, y compris quatre femmes:

1653-1664,	8.	1733-1737,	10.
1665	6.	1738	5.
1667-1672,	8.	1739-1743,	13.
1673	6.	1744-1750,	19.
1675-1700,	19.	1751-1755,	12.
1703-1715,	10.	1756-1760,	26.
1717-1729,	15.	1761-1770,	8.

C'est à partir de 1700 que le nombre augmente un peu.

Les 175 colons, y compris les quatre femmes, n'étaient pas mariés. Ils se sont fondus, au fur et à mesure de leur arrivée, dans la famille canadienne. Leur langage différait très peu du nôtre. La mère canadienne en a fait disparaître les traces en élevant sa famille, ou, pour mieux dire, ces particularités n'ont pas survécu au père. Néanmoins, il se peut qu'il nous en reste quelques expressions.

C'était une émigration individuelle et accidentelle, comme pour les soldats. Très peu de ces hommes ont dû partir de la Bourgogne ou de la Champagne avec le dessein d'aller en Amérique. Etant quelque part en France, ils ont profité d'une occasion pour voir du pays ou même se fixer en Canada.

Le groupe des forges Saint-Maurice fait exception à cette coutume. En 1738, une douzaine d'hommes dont deux ou trois mariés ou ayant des enfants, tous ouvriers en fer, sont venus de la région de Langres et ont fondé des familles qui existent encore. On les avait engagés au service du roi comme chauffeurs de haut-fourneaux, faiseurs de charbon de bois, mouleurs, fondeurs, marteleurs, etc.

La masse des Canadiens a pour origine un tiers, ou même seulement un quart, de l'étendue de la France, formant

un bloc délimité comme suit: tirez une ligne de l'Artois à Paris, puis à Orléans, Bourges, Limoges, Périgueux, Bordeaux, île d'Oléron, bouche de la Loire, rivière Villaine, Cherbourg, Havre, Dieppe, Boulogne et vous avez la mesure à peu près exacte des pays dont je parle. Ni la Bourgogne, ni la Bretagne, l'une à l'est, l'autre au nord-ouest, n'entrent dans cette géographie.

Cependant nous avons eu des Bretons au nombre de près de 400 (y compris 22 prêtres), à partir de 1639 jusqu'à 1780. On n'y compte que 4 ménages formés en France, et 13 femmes ou filles arrivant et se mariant ici. Les hommes mariés en Canada sont (en 1760) au nombre de 349. Comme les Bourguignons, tous sont venus par un, deux ou trois, chaque année, et, de 1725 à 1760, le chiffre va à cinq.

Benjamin SULTE.

LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES

SOUS LE REGIME FRANÇAIS

NOTES BIOGRAPHIQUES

(SUITE)

JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROCH DE RAMEZAY

Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay était le quinzième enfant de Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, et de Marie-Charlotte Denys de la Ronde. Il naquit à Montréal le 4 septembre 1708.

Le 7 mai 1720, le jeune de Ramezay était fait enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Il servit dans la garnison de Montréal pendant six ans.

Le 23 avril 1726, il était promu lieutenant.

Il fut envoyé la même année à Niagara avec d'autres officiers, afin d'y établir un fort pour servir de barrière aux entreprises des Anglais qui venaient de s'établir à Chouaguen.

En 1728, il fit la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

Le 24 octobre 1729, Mme de Ramezay écrivait au ministre en faveur de son fils :

" Je prends la liberté de représenter à Votre Grandeur que de quatre enfants que j'avais au service deux ont été tués, un autre s'est noyé dans le *Chameau* en 1725, et le dernier est lieutenant dans les troupes de ce pays. Il s'est marié l'année dernière avec l'agrément de M. le marquis de Beauharnois. Je

supplie Votre Grandeur de vouloir bien accorder la première compagnie qui vaquera ou une expectative au seul fils qui me reste, en considération de trente-cinq années de service de son feu père, en qualité de gouverneur et commandant des troupes et de ceux de ses frères.

" J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière pour vous supplier de vouloir bien remettre les 360 lbs que mon fils la Gesse, qui s'est perdu dans le *Chameau*, avait pris dans la caisse en avance sur ses appointements qui auraient été perdues de même s'ils fussent restés dans la dite caisse.

" M. l'Intendant a l'honneur de vous écrire pour vous prier de vouloir bien me faire cette remise. Les pertes considérables que j'ai faites sur mes bois m'ont absolument dérangé, ce qui ne serait pas arrivé si on avait voulu les recevoir, comme on fait aujourd'hui, de ceux de M. Lepage, quoique le vaisseau du roi soit perdu. J'ai été obligé par ce dérangement de vendre une partie de mes biens-fonds et d'engager ma pension de 1000 lbs pour pouvoir acquitter mes dettes qui ne le sont point encore, ne pouvant rien donner à mes filles pour leur entretien. Elles furent obligées, il y a deux ans, d'avoir recours aux grâces que le roi laisse à M. le gouverneur-général à distribuer. Il leur donna à chacune 200 lbs. Vous pouvez juger par ce détail, monseigneur, de ma triste situation."[1]

Le roi s'étant rendu à la demande de Mme de Ramezay, elle remercia le ministre par la lettre touchante qui suit:

" J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements de la remise des 360 livres que vous avez la bonté d'ordonner qui ne me soient pas imputées à remboursement envers Messieurs les Trésoriers généraux de la marine, pour avances qu'ils avaient faites en 1725, de pareille somme sur les appointements de feu mon fils de la Gesse, lorsque j'ai eu

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 51.

le malheur de le perdre sur le vaisseau du roi qui périt y étant passager.

" J'ai bien lieu de me flatter, monseigneur, parce que vous me dites d'obligeant que les services de feu monsieur de Ramezay, mon époux, vous sont toujours présents,et que dans les occasions qui se présenteront pour l'avancement du seul fils qui me reste, vous lui ferez la grâce que les services de son père préviennent en sa faveur. Ce n'est point en mère aveugle, monseigneur, que j'ai l'honneur de vous assurer qu'il sert avec tout le zèle et l'application d'un bon officier ayant l'applaudissement de ses supérieurs et l'estime de monsieur le Général. Il me paraît, monseigneur, que la mort de monsieur Desgly est une occurrence favorable pour lui et que les mouvements que cela produira dans le corps sont, le moment monseigneur, de lui faire ressentir l'effet de vos grâces. J'ai l'honneur de vous en presser pour qu'il soit d'autant plus en état de m'aider, d'assister le reste de ma famille. Je prends la liberté, monseigneur, de vous représenter qu'on me fait en France mille difficultés au sujet de ma pension et qu'il arrive que je ne la touche jamais par l'arrivée des vaisseaux. Je suis bien lasse des raisons de ceux auxquels je suis obligée de me confier pour toucher le payment. Ne vous serait-il pas possible, monseigneur, de m'ordonner cette somme à l'avenir sur les fonds de cette colonie, afin de me délivrer d'une inquiétude à laquelle je ne sais comment remédier, et que je puisse être sure d'un état fixe avec lequel je dois pourvoir à mon entretien et celui de mes enfants? " [2]

En 1731, les Anglais avaient envoyé un collier aux sauvages de la pointe de Chagouamigon pour les engager à égorger tous les Français qui étaient dans les postes environnants. M. de Ramezay fut envoyé chez ces sauvages pour les

---

[2] *Ibid.*, vol. 52.

maintenir dans l'obéissance du roi. Il réussit dans sa mission. Les sauvages lui remirent le collier envoyé par les Anglais, et M. de Ramezay l'envoya à M. de Beauharnois, alors gouverneur général.

Le 20 mars 1734, M. de Ramezay était nommé capitaine.

En 1742, on confia à M. de Ramezay le commandement du poste de Nipigon, à la baie d'Hudson. La proximité de ce fort du fort Rupert occupé par les Anglais rendait la tâche de M. de Ramezay très délicate. Il s'en tira très bien.

En 1746, M. de Ramezay fut envoyé en Acadie, à la tête de dix-huit cents canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre française commandée par le duc d'Anville. Par le travers de Gaspé, il apprit que les Anglais s'étaient emparé du fort Lajoie, île Saint-Jean, où ils attendaient, au passage, avec une frégate de trente à quarante canons et deux autres vaisseaux de moindre force. Avec ses six ou sept bâtiments, dont le plus fort était de trois cents tonneaux, il se rendit à la baie Verte, lieu de sa destination. Là, il fit un détachement de canadiens et de sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, sous les ordres de M. de Montesson, contre les Anglais embusqués. Leur garde qui était à terre fut prise et le reste tué.

De là, il se rendit au village des Mines. Deux vaisseaux du roi commandés par M. Duvigneau étaient arrivés au port de Chibouctou. M. Duvigneau, n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, chargea de Ramezay de plus de soixante prisonniers et retourna en France. M. de Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois. Celui-ci lui donna ordre, au cas de défaut de nouvelles de l'escadre du duc d'Anville, de s'en retourner à Québec à la fin d'août, avec la majeure partie de son monde, et de ne laisser, en Acadie, qu'un faible détachement. Il n'était pas plus tôt parti qu'un exprès lui apprenait l'arrivée de l'escadre à Chibouctou. Il revint sur ses pas et

se mit aux ordres du commandant de l'escadre, M. de la Jonquière. Celui-ci lui ordonna d'aller bloquer Port-Royal pour faciliter le débarquement. Il s'y rendit, et avec trois ou quatre cents hommes, canadiens et sauvages, il soutint les efforts de seize à dix-sept cents hommes pendant vingt-deux jours. Mais M. de la Jonquière ayant relâché, M. de Ramezay se retira à Beaubassin.

En janvier 1748, quatre cents Anglais s'étant emparés du village des Mines comptaient chasser les Français de Beaubassin. M. de Ramezay voulut les prévenir; mais indisposé d'une chûte, il forma un détachement de trois cent cinquante canadiens et sauvages, dont il donna le commandement à M. Coulon de Villiers, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. Coulon de Villiers, ainsi instruit, se rendit, en trois ou quatre jours, près des ennemis, sans en être aperçu. Il fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble suivant le plan à lui donné. Les ennemis furent battus partout; dix maisons qui étaient autant de corps de garde furent prises. Les ennemis demandèrent alors à capituler.

Au commencement de juin 1748, M. de Ramezay retourna à Québec. [3]

La même année, il recevait la croix de Saint-Louis.

Le 1er mai 1749, il fut nommé major de Québec. Il occupa cette charge pendant sept ans à la satisfaction de ses supérieurs.

Enfin, le 1er mai 1757, il était promu lieutenant de roi de la même ville de Québec. C'est en cette qualité que, le 18 septembre 1759, il eut la tâche peu enviée de remettre Québec entre les mains des Anglais. On a blâmé M. de Ramezay

---

[3] Dans son *Histoire de Montréal*, M. A. Leblond de Brumath nous donne Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Erreur. M. de Ramezay fils n'a jamais été gouverneur de Montréal.

d'avoir rendu la ville de Québec à l'ennemi, sans avoir opposé une plus longue résistance. Un Mémoire qu'il présenta au roi, et qui a été publié par la *Société littéraire et historique de Québec*, en 1861, [4] contient un certain nombre de pièces justificatives qui contribuent beaucoup à jeter un nouveau jour sur les causes qui précipitèrent la capitulation de Québec. Il est évident, d'après toutes ces pièces, que M. de Ramezay n'avait d'autre mesure à prendre que de capituler.

Après la capitulation de Québec, ainsi qu'il en avait été convenu entre l'amiral Saunders et le général Townshend d'une part, et M. de Ramezay de l'autre, le lieutenant de roi à Québec fut conduit en France.

Le roi lui accorda une pension de 800 livres.

M. de Ramezay mourut à Blaye, paroisse Saint-Sauveur (Gironde), où il s'était retiré, le 7 mai 1777. [5]

JACQUES-CHARLES DE SABREVOIS

Jacques-Charles de Sabrevois était né à Gavancie, évêché de Chartres, en 1667, du mariage de Henry de Sabrevois, seigneur de Sermonville, et de Gabrielle Martin.

M. de Sabrevois, dès 1682, servait comme lieutenant réformé dans le régiment de l'Affaire (?).

En 1685, il passait dans la Nouvelle-France avec le même grade.

Le 1er avril 1687, le roi donnait à M. de Sabrevois ordre de remplir le poste de lieutenant d'une compagnie d'infanterie entretenue en Canada, vacante par la révocation du sieur Chaufour.

---

[4] *Mémoire du sieur de Ramezay, commandant à Québec, au sujet de la reddition de cette ville, le 18 septembre 1759, d'après un manuscrit aux archives du Bureau de la Marine, à Paris.* Des presses de John Lovell, Québec, 1861.

[5] *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, p. 355.

M. de Sabrevois fut fait lieutenant en pied l'année suivante, en 1688.

Dans l'hiver de 1695-1696, M. de Sabrevois accompagna M. de Louvigny dans son expédition contre les Iroquois de la grande presqu'île, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais.

Dans l'été de 1696, M. de Sabrevois fit également partie de la grande expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois.

Une liste des officiers des troupes servant en Canada, apostillée par M. de Callières à l'automne de 1701, dit de M. de Sabrevois:

" Le sieur de Sabrevoye, natif de Beauce, âgé de 36 ans, a servy lieutenant réformé dans le régiment de l'Affaire en 1682, est venu lieutenant réformé en Canada, en 1685, et lieutenant en pied en 1688, servant actuellement en la dite qualité. Marié. Bon officier. " [1]

Le 1er avril 1702, M. de Sabrevois recevait une commission de capitaine dans les troupes du détachement de la marine, à la place du sieur de Subercase.

En 1709, M. de Sabrevois commandait une des compagnies des troupes du détachement de la marine, dans l'expédition mise sous les ordres de M. de Ramezay pour combattre le colonel Nicholson qui, à la tête d'un corps d'armée assez considérable, s'en venait attaquer Montréal, par voie du lac Champlain.

La majorité des troupes étant devenue vacante par la mort de M. Dumesny-Noré, le 27 octobre 1713, M. de Sabrevois fut candidat à cette charge.

Un tableau des officiers candidats à cette charge, dressé à Marly, le 7 mai 1714, dit au sujet de M. de Sabrevois:

---

[1] Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol.

" Le sieur de Sabrevoy, Français, sert depuis 1687, capitaine depuis 1702, C'est un bon officier, agissant, et qui vit avec honneur. " [2]

Le 26 juin 1712, le ministre signait un ordre pour donner le commandement de Détroit à M. de Sabrevois. Ce commandement avait d'abord été donné à M. de LaForest, mais celui-ci avait été empêché de s'y rendre. M. de Sabrevois partit de Québec seulement en 1715, pour se rendre au Détroit. Il y resta jusqu'en 1717.

A son retour à Québec, M. de Sabrevois se plaignait amèrement au Conseil de Marine des restrictions qu'on avait mises à son commandement. Il avait eu, prétendait-il, le privilège de faire le commerce au Détroit. M. de Ramezay, qui remplaçait temporairement M. de Vaudreuil au commandement de tout le pays, l'empêcha de jouir de son privilège, et d'y faire commerce en lui défendant de donner des permissions aux habitants du pays et d'y porter des marchandises suivant l'usage. Il ne voulut pas même lui permettre de mener plus de deux canots avec lui. Il avait été obligé d'entretenir à ses frais un interprète à 800 livres par an, un aumônier à 600 livres et un chirurgien à 150 livres. Il avait dû faire à ses frais certaines réparations au fort. De plus, il avait dépensé au moins 4000 livres pour faire des présents aux Sauvages.

Le Conseil de Marine ayant soumis les plaintes de M. de Sabrevois au marquis de Vaudreuil, celui-ci, le 15 octobre 1719, donnait les explications suivantes. Nous donnons le résumé de sa lettre qui fut soumis au Conseil de Marine:

" Qu'il a examiné le mémoire contenant les prétentions du sieur de Sabrevois, pour le temps qu'il a commandé au Détroit, mais il n'y trouve rien pour raison de quoi le sieur de Tonty puisse être tenu de lui donner un dédommagement, la

---

[2] *Bulletin des recherches historiques*, vol. II, p. 115.

non jouissance du privilège exclusif du Détroit, pendant les années 1715 et 1716, alléguée par le sieur de Sabrevois, est un fait dont il n'a pu avoir aucune connaissance, étant en France en ce temps-là, et pour lequel, suppos qu'il soit tel qu'il est exposé, il ne peut rien avoir à prétendre contre le sieur de Tonty, puisque ce dernier n'a pas contribué au trouble dont le dit sieur de Sabrevois se plaint, n'ayant passé au Détroit qu'en 1717, et que depuis qu'il jouit de ce privilège, il a fait toutes les dépenses dont le dit sieur de Sabrevois était chargé; outre qu'il engagea le dit sieur de Tonty, dans le temps qu'il allait partir pour le Détroit, au mois de mai 1717, de donner deux permissions pour deux canots que le procureur du dit sieur de Sabrevois y envoya, et qui eurent la liberté d'y faire leur commerce, quoiqu'il préjudiciait à celui du sieur de Tonty, moyennant 1800 livres de France, en monnaie de cartes, que ceux qui les exploitaient payèrent au dit sieur de Sabrevois, auquel le dit sieur de Tonty fut bien aise de faire cette gracieuseté; à sa sollicitation, à l'égard des réparations de la clôture du fort, il est certain, il est convenu que le dit sieur de Sabrevois n'en a fait aucunes,puisque, suivant le rapport de M. de Louvigny, ce fort était en très mauvais était quand il a passé en allant contre les Renards en 1716, et que le sieur de Tonty, le trouva si délabré, en y allant en 1717, qu'il a été obligé de le refaire tout à neuf, la preuve du mauvais état de ce fort et que le sieur de Sabrevois n'y a jamais fait aucune dépense se trouve dans un article de la lettre que le sieur de Sabrevois lui écrivit du Détroit le 8 avril 1717, et dont il envoie l'extrait, par lequel il paraît que ce n'est qu'en ce temps-là qu'il se mit en devoir de faire réparer cette clôture, et que c'étaient les voyageurs qui fournissaient les pieux nécessaires pour cette réparation, dont il n'y en avait que 150 de faits suivant son propre aveu, et qu'il n'a jamais compté qu'elle se fit à ses dépens.

" A l'égard des présents que le sieur de Sabrevois prétend avoir fait aux sauvages du Détroit, pour les engager à aller à la guerre contre les Renards, comme les deux officiers que M. de Ramezay envoya en 1715, chargés des présents pour inviter toutes les nations du sud à cette guerre, passèrent la même année au Détroit, et en firent à celles qui y sont établies, et que M. de Louvigny l'a assuré qu'il leur fit aussi en 1716, dans le temps qu'il passa pour aller à son expédition, dont il a un état certifié par le dit sieur de Sabrevois, il ne voit pas que ce dernier ait eu raison d'en faire de son côté, à l'occasion de cette guerre; qu'au reste s'il faut s'en rapporter à ce qui lui a été dit en public par les chefs Ontavois du Saguinan et par ceux des Poutavatamis du Détroit, qui vinrent à Montréal en 1717, et dont il envoie les paroles, il s'en faut beaucoup que le dit sieur de Sabrevois n'ait été aussi libéral à l'égard des sauvages qu'il l'a voulu faire entendre au Conseil.

" Il sera facile de connaître par les plaintes que lui firent alors ces sauvages, et dont il ne crût pas devoir en informer le Conseil, pour épargner le dit sieur de Sabrevois, et par un second extrait de la lettre de cet officier du 8 avril 1717, combien il était peu capable de les gouverner avec les ménagements convenables pour ne pas les aliéner, et quelle foi on doit ajouter aux certificats qu'il a mandés ci-joints au mémoire qu'il a présenté au Conseil, ce qu'il a de certain est que la plupart des habitans qui en ont signé un, étoient des gens contre lesquels le sieur de Sabrevois lui avoit fait de grandes plaintes, en plusieurs occasions, et qui, de leur côté, se plaignoient fort de lui en l'écrivant à leurs parents et à leurs amis, auxquels il mandoit que tout leur crime ne consistoit que dans le refus qu'ils faisoient de se soumettre aux vexations du dit sieur de Sabrevois, qui s'est racommodé avec eux, quand il a été prêt de partir du Détroit, pour les engager à signer ce certificat.

" NOTA. Par les paroles des chefs des sauvages qui sont ci-jointes, ils se plaignent beaucoup de la dûreté du sieur de Sabrevois, et de son avarice qui les avoit déterminés d'aller au nombre de 17 canots à Orange, lorsqu'ils rencontrèrent le sieur de Tonty qui les fit changer de dessein.

" Par le second extrait de la lettre du sieur de Sabrevois, il marque qu'il a fait dire à un sauvage qui en avoit excité d'autres d'aller à Orange, que, s'il y retournoit, il lui feroit casser la tête, et qu'il lui tiendra parole.

" Quoique par sa réponse aux paroles des sauvages, il convienne que c'est lui qui a envoyé au Détroit le sieur de Sabrevois, il n'a cependant eu aucune part à sa nomination au commandement de ce poste, M. de Pontchartrain, qui l'avait nommé, lui adressa l'ordre du roy pour l'y envoyer, il s'y conforma, mais il se seroit fort gardé de le proposer le connoissant pour un homme fort intéressé, il ne croit pas qu'il ait fait de gros profits au Détroit, mais il est certain qu'il n'y a pas perdu puisque après avoir payé toutes les avances que les marchands lui avoient faites et ce qu'il pouvoit devoir à ceux qui étoient à ses gages, il s'en trouve avoir plus de 80 paquets de pelleterie de reste.

" Le fort du Détroit fut achevé et mis dans sa perfection en 1718, et, suivant le rapport des voyageurs et des officiers qui en sont revenus, est le meilleur fort de palissades qu'il y ait en ce pays, comme le sieur de Tonty n'a rien épargné pour le rendre solide et s'y mettre à l'abri de toute insulte et qu'il lui coûte plus de..... en argent de France, il estime qu'il y a de la justice que le Conseil accorde une gratification au sieur de Tonty.

" Sur tout cela, le Conseil a décidé, le 5 mars 1720, ne rien accorder, ni au sieur de Sabrevois, ni au sieur de Tonty.

" Depuis cette décision le sieur de Sabrevois a pris deux placets.

" Par le premier, il convient que lorsque le sieur de Ton-

ty partit de Montréal, pour l'aller relever au Détroit, il lui fit présent des deux permissions dont parle M. de Vaudreuil, que son procureur vendit 1800 livres en carte, qui n'ont produit que 900 livres.

" Il n'a point parlé de ce présent lors de ses demandes, c'est parce qu'il a cru que cela ne lui devoit point servir de remboursement.

" Par le second, il supplie de le faire rembourser des dites dépenses montant 4779 livres, sur laquelle somme le Conseil a eu la bonté de lui faire donner, l'année dernière, 1000 livres à compte, lorsqu'on le débarqua malade, pour aider au rétablissement de sa santé, et lui donner moyen de vivre, les 3779 livres qui lui restent dues le mettoient en état de payer ses dettes et de se pourvoir des choses nécessaires à sa famille. " [8]

A la fin de l'été de 1717, M. de Sabrevois obtenait la permission de passer en France.

C'est pendant ce voyage, le 29 mai 1718, qu'il reçut un ordre du roi pour lever 50 hommes à Paris. Ces recrues étaient destinées aux troupes du détachement de la marine.

Egalement, pendant son séjour en France, le 20 juillet 1718, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. de Sabrevois.

Les lettres patentes disaient:

" Les services que le sieur de Sabrevois, capitaine d'une des compagnies que nous entretenons en Canada, nous a rendus, depuis plus de vingt ans, tant en la dite qualité qu'en celle d'officier dans les dites troupes, nous conviant à lui donner des preuves de notre satisfaction, nous avons cru ne le pouvoir faire d'une manière plus honorable qu'en l'admettant au nombre des chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, que nous avons créée par nos lois du mois d'avril 1693, étant

---

[8] Nouvelle-France: *Documents historiques*, p. 160.

bien informé des dits services et qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. A ces causes et autres nous mouvant de l'avis de notre très-cher et très-aimé oncle, le duc d'Orléans, régent, nous avons le dit sieur de Sabrevois fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, chevalier du dit ordre militaire de Saint-Louis, pour par lui jouir du dit titre de chevalier, des honneurs et prérogatives qui y sont attachés. "[4]

Le 21 mai 1719, un ordre du roi donnait le commandement au fort de Chambly à M. de Sabrevois pendant trois ans. M. de Sabrevois était encore en France lors de sa nomination. Il repassa dans la Nouvelle-France en 1720 par le *Chameau.*

Le 26 octobre 1722, dans un rapport au ministre, M. de Vaudreuil disait de M. de Sabrevois:

"Il est usé et fort intéressé, et je ne lui confierais pas un poste où il y aurait du commerce à faire. Au surplus, il a bien servi et sa conduite est fort réglée. "[5]

En 1724, le gouverneur de Vaudreuil, qui n'aimait pas M. de Sabrevois, lui enlevait le commandement du fort de Chambly. Le ministre blâma M. de Vaudreuil pour avoir agi ainsi. Le 29 mai 1725, il lui écrivait qu'il n'avait pas eu de raisons solides pour enlever ce commandement à M. de Sabrevois, qui l'avait reçu directement du roi.

C'est sans doute pour consoler M. de Sabrevois de cet échec qu'au même mois de mai 1725, il lui faisait donner par le roi la majorité de Montréal vacante par la promotion de M. LeVerrier à la lieutenance de roi de Québec.

A la mort du marquis d'Aloigny, commandant des trou-

---

[4] L'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles françaises au Canada,* p. 249.

[5] Archives du Canada, *Correspondance générale,* vol. 120.

pes en Canada, M. de Sabrevois essaya de se faire donner cette charge. Mais elle fut abolie.

M. de Sabrevois mourut à Montréal le 19 janvier 1727.

CHARLES DE SABREVOIS

Né à Boucherville le 25 novembre 1699 du mariage de Jacques-Charles de Sabrevois et de Jeanne Boucher.

Le 2 juillet 1720, M. de Sabrevois obtenait une enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine servant à l'île Royale.

Le 16 mars 1728, le roi accordait une expectative de lieutenance au Canada à M. de Sabrevois. Cette lieutenance lui fut donnée le 20 avril 1729.

Le 4 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient à M. de Sabrevois " un terrain d'environ deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur, les d. deux lieues de front à prendre entre les bornes des seigneuries nouvellement concédées au sieur Sabrevois de Bleury et au sieur de Noyan. " Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, droits de chasse et pêche, traite avec les Sauvages, etc. [1]

Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1734.

Comme M. de Sabrevois n'avait fait aucun défrichement sur sa seigneurie et qu'il n'y avait établi qu'une couple d'habitants, le 10 mai 1741, MM. de Beauharnois et Hocquart, pour se conformer aux ordres du ministre, la lui enlevaient et la réunissaient au domaine du roi.

En 1734, M. de Sabrevois obtenait le commandement du poste de Détroit. Il y resta jusqu'en 1738.

En 1739, M. de Sabrevois fit partie du détachement en-

---

[1] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 163.

voyé en Louisiane sous les ordres du baron de Longueuil pour aider M. de Bienville à écraser les Chicachas.

En mai 1741, M. de Sabrevois obtenait une expectative de compagnie. Cette compagnie lui fut accordée un an plus tard, le 27 avril 1742.

A la fin de janvier 1746, M. de Sabrevois était détaché avec le chevalier de Ninerville, enseigne, et 53 Iroquois pour se rendre au lac Champlain afin d'observer les ennemis.[1]

En 1746, M. de Sabrevois fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre la Nouvelle-Angleterre.

En novembre 1747, le gouverneur de la Galissonnière chargeait M. de Sabrevois du commandement du fort Saint-Frédéric, en remplacement de M. de Céloron.

Deux années plus tard, en novembre 1749, M. de Sabrevois allait pour la seconde fois prendre le commandement du poste de Détroit. Cette fois il y resta jusqu'à 1751.

Le 1er novembre 1750, MM. de la Jonquière et Bigot accordaient à M. de Sabrevois la même seigneurie qui lui avait été concédée le 4 avril 1733, et qui avait été réunie au domaine du roi, le 10 mai 1741. Cette fois, M. de Sabrevois s'engageait à remplir les conditions qu'on lui imposait.[2]

Le 1er janvier 1759, M. de Sabrevois remplaçait à la majorité des Trois-Rivières M. de Noyelles promu lieutenant de roi du même gouvernement.

Après la chute de Québec, M. de Sabrevois passa en France. Les officiers canadiens avaient reçu ordre de se retirer en Touraine. Le chevalier de Longueuil était leur commandant. Celui-ci ayant obtenu en 1763 de repasser en Canada pour l'arrangement de ses affaires, M. de Sabrevois le remplaça le 28 mai 1763.

M. de Sabrevois mourut en Touraine au commencement de l'année 1774.

---

[1] *Ibid.*, p. 224.

PIERRE, CHEVALIER DE SAINT-OURS

Né en 1673, du mariage de Pierre de Saint-Ours, seigneur de Saint-Ours, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, ancien officier au régiment de Carignan, et de Marie Mulois.

Le 2 janvier 1694, il obtenait une commission d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Cette commission fut confirmée le 16 avril 1695.

En 1706, le chevalier de Saint-Ours faisait les fonctions d'aide-major.

En 1708, il fit partie de l'expédition qui dévasta Haverhill sous les ordres de MM. de Saint-Ours Deschaillons et de Rouville. [1]

Il fut promu lieutenant le 5 mai 1710.

Une note officielle du 7 mai 1714 dit du chevalier de Saint-Ours:

" Le chevalier de Saint-Ours, canadien, lieutenant depuis 1710. Deviendra bon officier. " [2]

En cette même année 1714, M. de Saint-Ours demandait une compagnie. Il devait l'attendre encore quatre ans.

Le 1er juillet 1718, le chevalier de Saint-Ours était fait capitaine.

Le 21 avril 1733, le ministre écrivait à M. de Saint-Ours qu'il n'avait pu lui procurer une majorité ni la croix de Saint-Louis.

Trois ans plus tard, le 26 avril 1736, le ministre écrivait de nouveau à M. de Saint-Ours qu'il n'avait pu obtenir la croix de Saint-Louis pour lui.

A l'automne de la même année 1636, le gouverneur de Beauharnois, à la Pointe à la Chevelure.

---

[1] *Collection de manuscrits*, vol. II, p. 503.

[1] *Bulletin des recherches historiques*, vol. II, p. 116.

Encore le 6 mai 1737, le ministre faisait part à M. de Saint-Ours de ses regrets de ne pouvoir lui donner la croix de Saint-Louis.

Cet honneur lui fut enfin accordé le 25 mars 1738.

Le 21 mai 1743, le ministre informait M. de Saint-Ours qu'il n'y avait pas de majorité vacante.

Le chevalier de Saint-Ours ne perdit rien pour avoir attendu puisque, en février 1748, il était nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en remplacement de M. de Beaujeu.

Le 6 juin 1751, le ministre écrivait au gouverneur de la Jonquière :

" Comme le sieur de Saint-Ours, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, se trouve par son âge et ses infirmités peu en état de remplir ses fonctions, il (M. de la Jonquières) tâchera de lui faire comprendre avec ménagements qu'il ferait mieux de demander la permission de se retirer du service. "

En avril 1752, le chevalier de Saint-Ours, à cause de son grand âge, se retirait du service comme lieutenant de roi aux Trois-Rivières. Le roi lui accordait une gratification annuelle de 2000 livres pour lui tenir lieu de ses appointements.

Le chevalier de Saint-Ours décéda à Montréal le 16 mars 1759, à l'âge de 85 ans.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.

A travers les faits et les oeuvres

En Angleterre. — M. Lloyd-George ressaisit sa majorité. — Le cabinet de paix reprend sa fonction normale. — Un succès ministériel. — Exposé de la situation financière. — Le déficit courant. — Une motion de M. Austen Chamberlain. — Déclaration de confiance. — Un débat intéressant. — Grand effort de M. Lloyd George. — Victoire du cabinet. — Un discours du premier-ministre au *Guild Hall*. — Doit-on pactiser avec le régime Lenine ? — Vives critiques. — La question irlandaise. — Les élections françaises. — Elles semblent satisfaisantes. — Défaite socialiste. — Les divers groupes. — M. Clemenceau à Strasbourg. — Qui lui succédera ? — Elections belges. — Elections italiennes. — Rejet du traité par le sénat américain. — Dans l'Ontario.

LE cabinet de M. Lloyd George, qui avait été désagréablement surpris par un échec parlementaire subi à la reprise des travaux législatifs, en octobre, a ressaisi son autorité sur la chambre. Pour y parvenir, il a commencé par annoncer que le cabinet restreint, appelé " cabinet de guerre ", allait disparaître et faire place au " cabinet de paix ". Ce retour à l'ancien ordre de choses était désiré. Feront partie du cabinet : le lord président du conseil, le lord lieutenant d'Irlande ou le secrétaire en chef pour l'Irlande, le lord chancelier, le secrétaire de l'intérieur, les secrétaires d'Etat pour les colonies, pour les affaires étrangères, pour la guerre et le service aérien, pour les Indes, le premier lord de l'amirauté, le secrétaire pour l'Ecosse, le président de la commission du commerce, le ministre de la santé publique, le président de la commission d'agriculture, le président de la commission d'éducation, les ministres du travail et des transports, le lord du sceau privé, et M. George Nichol Barns (sans portefeuille). Ceci met fin au petit cabinet de cinq membres, qui détenait le pouvoir effectif, et rétablit le régime du grand cabinet responsable collectivement de

la politique ministérielle. En même temps on a annoncé que le premier ministre serait plus souvent à la disposition de la chambre pour les réponses aux interpellations et les informations requises par les députés.

Evidemment ces modifications ont donné satisfaction à la chambre. Car, à la séance du 29 octobre, sur le projet de loi relatif au renouvellement des pouvoirs accordés au gouvernement par l'Acte de la défense du royaume, le ministère a remporté un grand succès. Un amendement de sir Frederic Banbury, dont le but était d'obtenir le retrait du bill, a été combattu par M. Bonar Law, qui a posé la question de confiance. L'amendement a été défait par un vote de 283 voix contre 77.

A une séance subséquente, M. Austen Chamberlain a soumis à la chambre le livre blanc dans lequel est exposée la situation financière. D'après ce document, " on estime le revenu à 800,000,000 de louis répartis comme suit: 290,000,000 de louis provenant des douanes et des droits d'accise ; 460,000,000 du revenu international, 43,000,000 des postes, 13,000,000 d'autres sources. Dans les conditions d'après-guerre, on estime les dépenses à 373,000,000 de louis pour la dette consolidée, 135,000,000 pour l'armée, 246,000,000 pour les services civils, et 53,400,000 louis pour les services de revenu. Le chancelier a déclaré que les dépenses pour l'année 1919-20 seront de 1,642,295,000 louis, soit 191,195,000 louis de plus que d'après les estimés déjà soumis à la chambre. Le chiffre du revenu atteindra 1,168,650,000, c'est-à-dire 32,450,000 louis de moins que la somme prévue. Le déficit sera donc de 473,645,000 louis. ".

Le chancelier de l'échiquier a informé la chambre qu'à la fin de mars, " l'Angleterre devra aux Etats-Unis, 842,000,000 de louis, tandis que le montant dû par les Alliés à la Grande-Bretagne, à la même date, sera de 1,740,000,000 de

louis. Un état revisé des dépenses de l'armée indique un total net, pour l'année financière 1919-20, de 500,000,000 au lieu de 440,000,000 tel que précédemment prévu. Les produits de la vente de matériaux et des paiements faits par l'Allemagne pour l'armée d'occupation s'évaluent à 95,000,000 ce qui porte les dépenses nettes à 405,000,000. Les estimés déjà faits portaient les recettes à 153,000,000 et donnaient comme dépense totale la somme de 287,000,000. Les chiffres définitifs montrent donc une augmentation sur les estimés déjà faits. On impute cela aux délais de la démobilisation, à l'augmentation de la solde des soldats et aux retards de paiement de la part de l'Allemagne pour l'armée d'occupation ".

Pour faire suite à cet exposé, M. Chamberlain présentait une motion dont voici le texte : " Cette chambre, se rendant compte des conséquences sérieuses que peuvent avoir sur le commerce et l'industrie les énormes fardeaux financiers résultant de la guerre, promet de donner au gouvernement un appui entier dans toutes les propositions raisonnables, quelque rigoureuses qu'elles soient, pour réduire les dépenses et diminuer la dette. " Par sa rédaction, cette proposition constituait vraiment une déclaration de confiance très catégorique. Et c'était bien le sens que voulait lui donner le ministère. On présumait que le débat durerait quatre jours. Il en a duré deux à peine. M. Lloyd George a fait un de ses plus grands efforts oratoires et a conquis une fois de plus l'adhésion de la chambre des communes. D'après les dépêches, il a employé les mêmes arguments que MM. Chamberlain et Churchill pour défendre les dépenses du gouvernement en matière militaire. Il a prétendu que c'est une économie véritable qui a permis à l'Angleterre d'avoir suffisamment de divisions en réserve pour mettre le maréchal Foch en mesure de préparer la marche sur Berlin, en cas de nécessité, et conséquemment de forcer l'Allemagne à signer la paix. " Le

traité est très rigoureux, a dit le premier ministre, Les Allemands l'auraient-ils signé s'ils n'avaient su que nous étions en position de les y contraindre ? Sans le traité, nous aurions dû remplacer le déficit par une défaite et le gouvernement aurait mérité d'être mis en accusation. Rien ne justifie de présumer que l'Allemagne ne paiera rien,et la situation financière de l'Angleterre n'a à craindre la comparaison avec celle d'aucun autre pays du monde. L'Angleterre a laissé l'Arménie à d'autres nations pour économiser, parce qu'elle ne peut administrer le monde entier. "

M. Lloyd George a déclaré " que le discours du chancelier de l'échiquier et le cours général du débat ont disposé de l'accusation d'extravagance portée contre le gouvernement ". Il a souligné le désaccord sur les remèdes à prendre. " Les cris d'épileptique qui ont assourdi les oreilles du pays ne peuvent trouver d'écho dans une calme assemblée comme la chambre des communes. C'est un crime de fausser la situation pour détruire le crédit du pays. Une grande confiance est nécessaire. La Grande-Bretagne passera à travers cette campagne comme à travers les autres. L'accroissement de la production constitue la plus véritable économie et le seul remède à la dépréciation de la livre sterling à l'étranger, le plus lourd problème du pays actuellement. "

M. Lloyd George a fait preuve d'une grande habileté et il a déployé toutes ses merveilleuses ressources de débater. Un député travailliste, M. John Hodge, a comparé son discours à un tour de prestidigitateur. L'effet produit sur la chambre a été considérable. On l'a bien vu par le vote. Une résolution présentée par M. John Clynes, membre du parti ouvrier et ancien commissaire des mines, qui demandait un impôt sur le capital et une enquête sur les fortunes amassées pendant la guerre, a été repoussée par 405 voix contre 50. Et la motion du gouvernement a été adoptée sans vote, et au milieu des applaudissements de l'immense majorité.

Au cours de ces débats le chancelier de l'échiquier a prononcé des paroles qui ont contribué à rassurer l'opinion. Suivant lui, la situation financière est telle qu'elle demande de la prudence, de l'économie et une sage mise en oeuvre de toutes les ressources, mais elle ne justifie pas la panique. Il ne faut pas confondre l'hystérie avec la force. M. Chamberlain a déclaré que les finances sont actuellement en meilleure condition qu'on ne le prévoyait au mois d'août. La rentrée des impôts et des autres revenus se fait remarquablement bien, et il ne paraît plus, à l'heure actuelle, que de nouvelles taxes soient requises l'année prochaine pour équilibrer la recette et la dépense.

Cependant les victoires parlementaires du cabinet n'ont pas désarmé les critiques du premier ministre. Et un récent discours qu'il a prononcé au *Guild Hall* est venu donner des armes à la presse de lord Northcliffe, qui lui est décidément hostile. M. Lloyd George a parlé des affaires de Russie et laissé entendre qu'il pourrait être opportun d'en venir à un *modus vivendi* quelconque avec le gouvernement bolchéviste. Ces paroles ont soulevé les protestations du *Times*, du *Daily Mail*, du *Telegraph*, du *Morning Post*, etc. Le *Mail* a accusé le premier ministre de vouloir " donner une poignée de mains à des meurtriers ". Quelques jours après, la chambre des communes a discuté cette épineuse question. Les dépêches nous apprennent que le premier ministre, après quelques considérations, a déclaré qu'avec les charges de l'Angleterre, il était complètement impossible d'aider la Russie où la guerre civile dure indéfiniment. " Notre propre pays d'abord, a dit M. Lloyd George. Il n'est pas de plus sûr moyen d'appeler le bolchevisme que la banqueroute financière. Nous avons fait plus que la France, le Japon et l'Amérique ensemble pour combattre le bolchevisme russe. Je m'en enorgueillis parce que c'était une dette d'honneur ".

Le premier ministre a déclaré que la presse française avait raison de dire que la France et l'Angleterre devaient cesser de secourir la Russie parce que l'on ne peut plus grever le citoyen français de nouvelles surtaxes... " Nous sommes, a-t-il dit, en présence de trois demandes de secours. C'est d'abord la Russie, et, en second lieu, l'Arménie. Ceux qui s'opposent à l'intervention en Russie réclament l'intervention en Arménie. L'Arménie a une bonne cause et l'Angleterre est capable d'y établir un semblant de gouvernement juste et stable. Mais pouvons-nous accomplir toutes ces oeuvres avec nos dettes? La troisième demande vient du côté de la Baltique. Il faut expulser les Allemands de ces provinces, ou la paix de l'Europe restera incertaine. Un homme sage nous conseillera-t-il de prendre la terrible responsabilité de restaurer l'ordre dans un pays aussi vaste que la Russie quand jamais pays ne l'a tenté sans se vouer au désastre ? Je ne saurais prendre une telle responsabilité. "

Le débat n'a pas eu de conclusion pratique. Il semble bien inadmissible de pactiser avec ces misérables brigands qui s'appellent Lénine et Trotzky. Mais il est très clair que le problème russe est de solution difficile.

Sans aller aussi loin, M. Lloyd George en a un autre plus près de lui, non moins complexe et plus directement dangereux à résoudre. C'est celui du gouvernement de l'Irlande. Bien des gens sont d'avis que, pour avoir trop différé de l'aborder avec la résolution inflexible de donner au peuple irlandais une autonomie réelle, la solution est devenue impossible à atteindre. La présente session du parlement britannique ne peut se terminer sans que le gouvernement ait rédigé un projet et tenté de le faire réussir.

* * *

Pendant que le cabinet Lloyd George reprenait sur le parlement anglais son ascendant ébranlé, la France faisait ses élections d'après-guerre. Dans notre dernière chronique, nous avons essayé d'indiquer le mécanisme d'après lequel elles devaient avoir lieu. Ce mécanisme a fonctionné et, sans connaître d'une façon satisfaisante le résultat réel, nous avons pu, au moyen des dépêches transatlantiques, nous en former un aperçu. Ce qui paraît certain, c'est que le parti du désordre a subi une sérieuse défaite. Si l'on s'en rapporte aux chiffres transmis durant les deux ou trois jours qui ont suivi le scrutin du 16 novembre,les socialistes et les radicaux-socialistes ont perdu un terrain énorme.

Examinons par exemple le tableau contenu dans les dépêches du 18 novembre. Voici quelle aurait été à ce moment la composition de la nouvelle chambre, en laissant de côté 144 sièges dont on ne connaissait pas encore les titulaires : républicains de gauche 117, radicaux 52, radicaux-socialistes 24, socialistes unifiés 54, socialistes dissidents 6, progressistes 120, action libérale 73, conservateurs 31. Que signifieraient ces chiffres, si on devait les considérer comme exacts ? Ils signifieraient que les radicaux-socialistes ont subi une perte nette de 76 sièges, et les socialistes unifiés une perte nette de 43 sièges, tandis que les républicains de gauche auraient fait un gain de 34 sièges, les progressistes un gain de 63 sièges, l'action libérale un gain de 43 sièges, et que les conservateurs auraient maintenu leurs positions. Ce seraient ces trois derniers groupes qui seraient les véritables vainqueurs du 16 novembre. Or, quels sont ces groupes? Les conservateurs se classent par leur seul nom ; ce sont des monarchistes et des catholiques. Les membres de l'action libérale sont les catholiques constitutionnels dont M. Jacques Piou fut le leader, et qui se glorifiaient de compter dans leurs rangs l'illustre Albert de Mun. Les progressistes sont les républicains modé-

rés dont les chefs ont été tour à tour MM. Méline, Ribot et Poincaré. Ils firent naguère campagne avec les catholiques pour combattre la dénonciation du concordat et la loi de séparation. Les chiffres du 18 novembre attribuaient à ces trois groupes 224 sièges. Les radicaux, les radicaux-socialistes, les socialistes unifiés et dissidents n'en avaient, tous ensemble, que 136. Restait le groupe des républicains de gauche, dans lequel figurent, croyons-nous, des hommes comme MM. Paul Deschanel et Louis Barthou; il avait 117 élus. Si ces indications devaient être justifiées par les chiffres définitifs, que nous ne possédons pas encore, il y aurait lieu assurément de proclamer que la chambre actuelle constitue une amélioration notable sur la chambre précédente.

Sans doute les éléments qui viennent d'être spécialement favorisés par le scrutin ne sont pas tous également dignes de confiance. Ce serait par exemple donner dans l'illusion que de représenter les progressistes comme de sûrs alliésdes catholiques, advenant un mouvement de ces derniers pour obtenir l'abrogation des lois de laïcité. A ce sujet disons immédiatement que les élections françaises ont vu se produire des alliances que l'on s'explique difficilement. Ainsi sous les auspices de M. Millerand, et sous le nom de " bloc national ", on a formé une concentration d'hommes appartenant à divers partis, mais réunis par un désir commun de conservation sociale et de guerre au bolchévisme. Pour faire partie de ce cartel, il fallait souscrire une formule qui contenait le paragraphe suivant: " Nous tenons pour intangibles la république et ses lois fondamentales, au premier rang desquelles nous plaçons la séparation des Eglises et de l'Etat et la loi sur l'enseignement laïque. " Avec quelle surprise n'avons-nous pas vu que des hommes comme Maurice Barrès et l'amiral Bienaimé avaient accepté ce texte !

Evidemment nous avons besoin d'informations plus com-

plètes et plus précises pour nous rendre parfaitement compte de la véritable portée des élections du 16 novembre. Cependant il semble que nous en ayons assez pour nous dire qu'elles sont satisfaisantes, surtout si l'on songe à ce qu'elles auraient pu être. Les socialistes sont battus. Les catholiques ont gagné du terrain. Les républicains les plus modérés ont extraordinairement accru leurs forces. Le détestable parti radical, le parti de Caillaux, a été décimé. Pendant que des hommes comme Jean Longuet, Pierre Brizon, Renaudel, Franklin-Bouillon, Charles Chaumet, sortent de la chambre, des hommes comme le général de Castelnau et le général de Maud'huy y entrent triomphalement. Parmi les élus on signale encore Léon Daudet, le dénonciateur de Malvy, Marcel Hubert, l'ami fidèle de Paul Deroulède, Marc Sangnier, autrefois du Sillon, Duval-Arnould, Paul de Cassagnac, Gaillard-Bancel, de Magallon, les abbés Wetterlé et Muller élus en Alsace-Lorraine, et plusieurs autres qui seront à coup sûr des champions du droit et des réparations nécessaires. Ce qui nous incline à croire que les élections sont bonnes, c'est le ton des journaux de Paris. " Une admirable et triomphale journée pour la loi et l'ordre ", s'écrie l'*Echo de Paris*. " Le bolchévisme est écrasé", dit le *Figaro*. " C'est un triomphe de l'ordre contre l'anarchie ", affirme le *Gaulois*. " C'est un vote de vitalité nationale ", déclare l'*Action française*, et ceci nous paraît spécialement réconfortant.

Il est encore trop tôt pour faire des pronostics sur ce que sera l'oeuvre de la chambre nouvelle. Cependant, dès à présent, avec ce que nous connaissons du résultat, nous ne croirions pas manifester un optimisme excessif en disant que la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège est devenue chose probable. Un incident des dernières élections nous a paru assez significatif. On a posé à M. Briand une question relative à cette reprise. La réponse aurait été que

" la question intéresse les relations internationales, et que le seul règlement possible est un règlement compatible avec la politique étrangère de la France". C'était peu compromettant sans doute. Et cependant, étant donnée la composition de la nouvelle chambre, nous jurerions que M. Briand sera enchanté d'expliquer ses paroles dans un sens affirmatif, c'est-à-dire dans le sens du rétablissement de l'ambassade française auprès du pape. Rien de tel comme certains scrutins pour faire préciser les déclarations !

Et maintenant, la question que l'on commence à se poser est celle du futur gouvernement. En effet, M. Clemenceau va donner incessamment sa démission. Les élections qui viennent de se terminer ont été la suprême victoire de son étonnante et complexe carrière. Au commencement de la campagne, il est allé à Strasbourg prononcer un discours qui avait le ton d'un message d'adieu. On lui a fait une réception grandiose. Cinquante mille personnes se pressaient pour l'acclamer et le saluer comme le libérateur de l'Alsace. De jeunes Alsaciennes vêtues du costume national jetaient des fleurs sur son passage. Ces ovations ont profondément ému l'énergique vieillard. " C'est un des grands jours de ma vie, s'est-il écrié. La vie vaut la peine d'être vécue, et maintenant je sais que je n'ai pas vécu en vain. " Dans son discours il a donné comme mot d'ordre à son pays le mot " travail ". Au cours de son allocution il a laissé entendre que les événements avaient modifié plusieurs de ses idées. Les strasbourgeois auraient été heureux de l'avoir comme représentant dans la chambre où la députation de l'Alsace-Lorraine va reprendre sa place après un demi-siècle. Gambetta, en 1871, à la veille de la séparation, avait été élu pour une circonscription de Strasbourg. Et l'on aurait été fier en Alsace de voir Clemenceau renouer la chaîne de la représentation parlementaire brisée par la conquête allemande il y a cinquante ans. Mais

le vétéran de la politique française a décidé irrévocablement de prendre sa retraite. Il a répondu à la demande qu'on lui faisait par une lettre où nous lisons ces lignes : " Je suis plus touché que je ne saurais le dire de l'offre amicale d'être le successeur de Gambetta. J'accepterais avec orgueil ce haut poste d'honneur si je n'avais été averti par trop de signes que le temps est venu pour moi de prendre le repos que je n'ai pas connu depuis si longtemps. L'âge que j'ai atteint lorsque l'immense joie de la victoire est venue et l'état de santé qui a suivi m'obligent de me retirer de la vie politique. "

Il faudra donc pourvoir au successeur de M. Clemenceau, et organiser le gouvernement qui devra correspondre à la formation et à la mentalité de la chambre issue du récent scrutin. On mentionne comme premier ministre M. Viviani ou M. Paul Deschanel. Celui-ci n'a pas encore été appelé à exercer le pouvoir. Il a été, à plusieurs reprises, élu président de la chambre des députés, fonction qu'il a remplie avec une distinction et un tact reconnus de tous. Mais il n'a jamais, croyons-nous, fait partie d'aucune combinaison ministérielle, et c'est peut-être en ce moment un avantage.

Jadis, M. Deschanel était l'espoir du parti modéré. On voyait en lui le successeur de M. Méline. Sa largeur d'esprit, son atticisme, la correction de sa tenue, la courtoisie de ses manières, la libéralité de ses opinions lui créaient des sympathies même dans les rangs conservateurs. Mais lorsque le parti radical fût devenu le maître incontesté du pouvoir, on regretta de voir M. Deschanel donner un coup de barre à gauche et modifier suffisamment son attitude pour éviter d'être mis à l'index par le combisme triomphant. Cependant nous croyons qu'il n'est ni un radical ni un sectaire, et qu'il pourrait, à la faveur des circonstances, être le premier-ministre tout désigné pour l'inauguration d'une politique de tolérance et de réparation.

Pour ce qui est de M. Viviani, son nom et sa carrière sont généralement connus. Il a conquis sa célébrité comme "éteigneur d'étoiles ". Mais on affirme que lui aussi a subi l'influence des événements et que l'émouvante leçon des années tragiques n'a pas été perdue pour son intelligence et l'orientation de sa pensée.

Enfin il y a aussi M. Briand, dont la souplesse peut s'adapter à toutes les conditions nouvelles, et dont l'incontestable habileté et le talent de tribune sont des facteurs appréciables, surtout dans une période de transition semblable à celle qui nous paraît s'ouvrir en ce moment. Assurément aucun des gouvernements qui pourront être formés sous la présidence d'un des hommes politiques dont les noms sont mentionnés en ce moment ne sera l'idéal. Mais si la chambre élue le 16 novembre est vraiment née d'un " vote de vitalité nationale ", comme le prétend l'*Action française,* il y aura lieu d'espérer que bientôt on pourra saluer l'avènement d'un gouvernement meilleur. Nous avons hâte de connaître à ce sujet la pensée de nos amis de France.

* * *

Des élections générales avaient lieu en Belgique, le même jour qu'en France. Elles ne semblent pas avoir été aussi satisfaisantes. A prendre les chiffres en eux-mêmes,elles seraient relativement favorables à la cause qui a nos sympathies. En effet les catholiques tiennent la tête avec 73 députés; puis viennent les socialistes avec 70 sièges et les libéraux avec 38. Mais il faut se rappeler quelle était la situation antérieure. Aux élections générales de 1913, les catholiques avaient obtenu 101 sièges, soit la majorité absolue. Maintenant les socialistes les ont presque rejoints et forment un groupe puissant avec lequel il faut compter coûte que

coûte. Evidemment les catholiques demeurent une force parlementaire imposante; mais ils ne sont plus maîtres de la situation et ne peuvent constituer seuls le gouvernement de la Belgique. Ils étaient en possession de la majorité et exerçaient le pouvoir depuis 1884, soit un règne de trente-cinq ans. Maintenant que va-t-il sortir de la situation politique créée par ces élections ? Une dépêche annonçait ces jours-ci la formation d'un ministère de coalition, sous la présidence de M. Delacroix, le premier ministre actuel. Serait-ce une coalition de catholiques et de libéraux? La dépêche ne le dit pas. Elle ajoute seulement que " si le gouvernement inclut dans son programme les pensions pour les vieillards, les logements à bon marché, et peut-être la nationalisation des chemins de fer, il aura l'appui du parti socialiste ".

Il nous tarde d'avoir des informations plus précises sur la situation belge.

* * *

Le 16 novembre était décidément une journée électorale. Le peuple italien votait lui aussi ce jour-là. De ce côté, également, les nouvelles sont encore assez incomplètes. En examinant les chiffres indiqués par les dépêches, on constate que les socialistes ont gagné beaucoup de terrain. D'après une déclaration faite par le premier ministre Francesco Nitti il y a deux ou trois jours, la nouvelle chambre, composée de 508 députés, comprendrait 90 catholiques, environ 150 socialistes, 10 ou 12 républicains, et 250 constitutionnels.

On prétend que les socialistes, enorgueillis de leurs succès, veulent faire une manifestation tapageuse à l'ouverture de la session. Ils empêcheraient le roi de prononcer le discours du trône et cet outrage au souverain serait le signal d'un mouvement révolutionnaire. M. Nitti prétend que ce sont des rumeurs alarmistes et sans fondement.

Pendant ce temps, le poète névrosé, Gabriel d'Annunzio, poursuit sa frasque criminelle de Fiume, et s'efforce même de lui donner des développements de nature à aggraver encore une situation déjà assez périlleuse.

* * *

Aux Etats-Unis l'événement capital et déplorable a été le rejet du traité de Versailles et du pacte de la ligue des nations par le sénat. La résolution du sénateur Lodge ratifiant le traité avec des réserves déclarées inadmissibles par le président a été repoussée par 51 voix contre 41. Celle du sénateur Hitchcock, ratifiant le traité sans réserve, a été rejetée par 53 voix contre 38. La conséquence, c'est que les Etats-Unis n'ont pas sanctionné le traité signé par leur président et restent en dehors de la ligue des nations dont le chef du peuple américain a été le principal instigateur ! Quelle sera la conséquence ?

La session du congrès, commencée le 19 mars dernier, est terminée. Une autre session va s'ouvrir le 1er décembre. On se demande si M. Wilson ne va pas revenir à la charge, soumettre de nouveau le traité au sénat et essayer de le faire adopter par voie de compromis. La position de M. Wilson est certainement peu enviable en ce moment.

* * *

Dans la province d'Ontario, les fermiers-unis et les ouvriers ont formé un gouvernement. En voici la composition : M. Ernest C. Drury, président du conseil et premier ministre ; M. W. E. Raney, procureur général ; M. Beniah Bowman, ministre des terres et forêts ; M. R.-H. Grant, ministre de l'éducation ; M. Manning Doherty, ministre de l'agriculture ;

M. Peter Smith, trésorier provincial; M. F.-E. Biggs, ministre des travaux publics; M. Walter Rollo, ministre de l'hygiène et du travail; M. Harry Mills, ministre des mines; M. H.-C. Nixon, secrétaire provincial; le lieutenant colonel Carmichael, ministre sans portefeuille. Six des nouveaux ministres sont d'anciens libéraux, trois d'anciens conservateurs, deux sont travaillistes. M. Manning Doherty est un catholique et un ancien conservateur.

L'innovation politique que tente en ce moment la province d'Ontario sera suivie avec un profond intérêt par le pays tout entier.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 novembre 1919.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LA NATURE DE L'HOMME, par l'abbé Duplessy. — Maison de la Bonne Presse, à Paris (8e), 5, rue Bayard.

Le seul titre de ce nouveau fascicule du *Cours de religion*, de M. l'abbé E. Duplessy, indique l'importance du sujet traité. Après des observations préliminaires, l'auteur examine successivement la thèse et les objections concernant la spiritualité de l'âme humaine, puis les questions si épineuses de la liberté de l'âme, de son immortalité, et enfin celle du déterminismé. M. Duplessy discute toutes ces questions avec la haute autorité qui distingue ses écrits et avec un bon sens bien français qui plaît infailliblement à tous ses lecteurs.

* * *

LA SAINTE EUCHARISTIE, par l'abbé Jean Ramel,—Chez Téqui, à Paris.

Pendant un long ministère de quarante années de missions, soit en Norvège, soit en France, M. l'abbé Ramel avait eu maintes fois l'occasion d'exposer au peuple chrétien, sous toutes ses faces, du double point de vue dogmatique et moral, le beau et grand sujet de la Sainte Eucharistie. Arrivé au terme de sa carrière, il voulut continuer par la plume un apostolat que ses forces affaiblies refusaient désormais à sa parole. D'où le livre que nous publions. " Mon but, a-t-il écrit dans sa préface, n'est pas de faire une oeuvre littéraire, mais plutôt de mettre à la portée de tous, autant que possible, les sublimes vérités qui ont trait à la Sainte Eucharistie. " Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'ouvrage pour se convaincre que l'auteur a pleinement réalisé sa pensée.

* * *

POUR REFAIRE LA FRANCE, par l'abbé J. Calvet. — Chez Beauchesne, à Paris.

Dans un précédent volume dont le succès a été très marqué, M. Calvet examinait quelques-unes des conditions du relèvement moral et religieux de la France. Il s'adressait à tous les hommes réfléchis qui comprennent les devoirs de l'heure actuelle et aiment leur pays. Aujourd'hui, il s'adresse à tous ceux qui ont le devoir d'approfondir leur personnalité pour devenir une élite et des chefs. Il les invite à faire une enquête sur leur vie

intérieure et sur leurs idées et à se renouveler pour s'adapter au monde nouveau dans lequel nous entrons. Tous ceux qui ont à coeur de se former à l'apostolat, tous ceux qui se préoccupent du rayonnement de la vie catholique dans la société, liront ce livre clair et substantiel qui apportera une lumière à leur esprit. Les treize conférences qui le composent ont été données dans l'église Saint-Pierre-du-Chaillot pendant le carême 1919.

* * *

LE COEUR ET LA TETE, par Evéline Lemaire. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Voici un nouveau roman de famille à ajouter à ces oeuvres charmantes, le *Rêve d'Antoinette* et le *Prince*, qui ont été des succès de franc aloi, sans tomber dans la fadeur qui gâte parfois tant d'honnêtes intentions. C'est, sous la forme d'un journal, l'histoire des premiers mois d'un coeur de jeune fille dans la " période des dix ", suivant la pittoresque expression de l'héroïne — de dix-sept à dix-neuf ans. " Pendant les dix, on est une vraie jeune fille; à vingt ans, on est une grande jeune fille; à vingt-cinq ans, on est une demoiselle... " Confinée dans un manoir de Bourgogne, seule avec son grand-père et une vieille gouvernante, orpheline, abandonnée à elle-même, Ninette comprend vaguement que sa seule chance d'échapper à la destinée médiocre que l'avenir lui prépare est de se marier. Mais sa délicieuse ingénuité la jette dans des expériences qui ressemblent à des commencements d'aventures. Quatre fois, elle croit entrevoir le grand amour où se réfugiera son rêve de jeune fille pauvre. Et c'est l'occasion, pour l'auteur, de développements subtils qui mettent à nu, en des scènes vivement menées, l'égoïsme masculin inconscient jusqu'à la cruauté, la confiance imprudente des jeunes imaginations qui croient disposer à leur gré de l'idéal comme d'un jouet. Ce petit drame se déroule dans un joli décor de province, arcadien à souhait. Tout est bien, d'ailleurs, en ces confidences exquises, puisque tout finit bien, grâce à un mariage réellement assorti, où le coeur et la raison trouveront leur compte.

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JUILLET. — I Le discours Lemieux à la Société Royale (*Elie-J. Auclair*), p. 5. — II Charles Gill, peintre et poète (*Olivier Maurault*), p. 18. — III L'obscure souffrance (*Laure Conan*), p. 32. — IV Les officiers d'état-major, sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 53. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 62. — VI Notes bibliographiques (***), p. 78.

AOÛT. — I Université de Montréal (compte rendu) (*René Gautheron*), p. 81.— II Un apôtre d'après-guerre (Mgr d'Hulst) (*E. Gouin*), p. 103. — III Critique de l'histoire de l'Acadie françoise (*A. Couillard-Després*), p. 115. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 131. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 139. — VI Notes bibliographiques (***), p. 155.

SEPTEMBRE. — I Université de Montréal (Compte rendu) (*René Gautheron*), p. 161. — II Charles Gill, peintre et poète (*Olivier Maurault*), p. 180.— III En marge d'un livre (Pages choisies du cardinal Mercier) (*Père Bruno-Marie*), p. 198. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 210. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 221. — VI Notes bibliographiques (***), p. 236.

OCTOBRE. — I Les fêtes du monument Cartier à Montréal (*Elie-J. Auclair*), p. 241. — II 1840 (*Benjamin Sulte*), 264. — III Dans un verger (*Sir A.-B. Routhier*), p. 268. — IV La guerre de trente ans (*M. Tamisier*), p. 273. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 286. — VI A travres les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 303. — VII Notes bibliographiques (***), p. 319.

NOVEMBRE. — I Les étapes de l'enseignement (*le Dr Albert LeSage*), p. 321. — II Un apôtre d'après-guerre (Mgr d'Hulst) (*Ed. Gouin*), p. 336. — III La guerre de trente ans (*M. Tamisier*), p. 353. — IV " Bridging the Chasm " (*Benjamin Sulte*), p. 362. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 366. — VI A travers les faits et les oeuvres. (*Thomas Chapais*), p. 379. — VII Notes bibliographiques (***), p. 394.

DÉCEMBRE. — I Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal (*L'honorable L.-O. David*), p. 401. — II Les étapes de l'enseignement (*Dr Albert Lesage*), p. 421.— III Les Bourguignons en Canada (*Benjamin Sulte*), p. 438.— IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 442. — V A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 459. — VI Notes bibliographiques (***), p. 474. — VII Tables (***), p. 476.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JUILLET. — La paix! — Echange de notes. — Ultimatum des Alliés. — Crise ministérielle en Allemagne. — Démission du ministère Scheidemann. — Le cabinet Bauer. — Il accepte l'inévitable. — L'Assemblée nationale allemande autorise la signature du traité. — Un incident fâcheux. — Destruction de la flotte allemande internée dans un port anglais. — Notre session fédérale. — Un débat sur l'instruction publique au sénat. — L'exposé budgétaire. — Notre dette, nos budgets annuels, nos ressources, notre revenu, notre tarif. — Propositions de sir Thomas White. — Le critique de l'opposition, M. McMaster. — Les reproches au gouvernement. — Amendement et vote. — Les troubles de Winnipeg. — Les élections provinciales . . . . . p. 62

AOÛT. — Le traité de Versailles. — La signature. — Mémorable événement. — Emouvantes réminiscences. — La ratification de l'Allemagne. — La levée du blocus. — Nouveau conseil des Cinq. — La tâche qui reste à accomplir. — Le traité franco-anglo-américain. — La chambre française étudie le traité avec l'Allemagne. — M. Clemenceau explique ses dispositions. — Un incident fâcheux. — Démission d'un ministre. — Un vote de confiance. — M. Lloyd George et le parlement britannique. — Le procès du kaiser à Londres. — Une idée malencontreuse.— Mauvaise presse. — Le vrai châtiment de Guillaume II. — Deux toasts présidentiels. — M. Wilson de retour en Amérique. — Il soumet le traité au sénat de Washington. — Opposition républicaine. — Au Canada . . . . . p. 139

SEPTEMBRE. — La conférence de Paris. — Ce qui lui reste à faire. — Roumanie et Hongrie. — Les questions balkaniques. — Les " desiderata " de la Belgique. — Pologne et Allemagne. — La constitution allemande. — Une république-empire! — De graves révélations. — Un discours de M. Erzberger. — Au parlement britannique. — La situation financière. — Déclarations de M. Chamberlain. — Un discours de M. Lloyd George. — Au parlement français. — Un vote de confiance. — M. Clemenceau et ses adversaires. — A propos du traité. — Le président Wilson et le sénat américain. — Au Canada. — La convention libérale. — Incident et innovation. . . . . p. 221

OCTOBRE. — La conférence de la paix. — Le traité autrichien. — Une note du conseil suprême. — Analyse du traité. — L'effondrement de l'Autriche. — Un empire évanoui. — Evocations historiques. — L'aventure dangereuse du poète Gabriele d'Annunzio. — La question de Fiume. — Un message de Lloyd George. — La situation politique en Angleterre. — En France. — Le parlement discute le traité. — Aux

Etats-Unis. — Le président et le sénat aux prises. — La tournée oratoire de M. Wilson. — Une lettre du Souverain Pontife. — Commentaires captivants. — Au Canada. — La session fédérale . . p. 303

NOVEMBRE. — En Angleterre. — Les embarras du ministère. — La grève des employés de chemins de fer. — Solution temporaire. — Désastreux résultat. — Une inquiétante situation financière. — La question irlandaise. — Le bill du *home rule* de 1914. — Il est sur le point d'entrer en vigueur. — Il faut agir. — La reprise de la session. — Un accident ministériel. — Le cabinet en minorité. — En France. — Les succès de M. Clemenceau. — Adoption du traité. — Une bataille parlementaire. — Briand contre Clemenceau. — Victoire de ce dernier. — Les élections prochaines. — Le nouveau régime électoral. — Scrutin de liste et représentation proportionnelle. — Aux Etats-Unis. — Maladie de M. Wilson. — Le sénat et le traité. — Au Canada. — L'acquisition du Grand-Tronc. — Les élections d'Ontario . . . . . p. 380

DÉCEMBRE. — En Angleterre. — M. Lloyd George ressaisit sa majorité. — Le cabinet de paix reprend sa fonction normale. — Un succès ministériel. — Exposé de la situation financière. — Le déficit courant. — Une motion de M. Austin Chamberlain. — Déclaration de confiance.— Un débat intéressant. — Grand effort de M. Lloyd George. — Victoire du cabinet. — Un discours du premier-ministre au *Guild Hall*. — Doit-on pactiser avec le régime Lenine? — Vives critiques. — La question irlandaise. — Les élections françaises. — Elles semblent satisfaiisantes. — Défaite socialiste. — Les divers groupes. — M. Clemenceau à Strasbourg. — Qui lui succèdera? — Elections belges. — Elections italiennes. — Rejet du traité par le sénat américain. — Dans l'Ontario . . . . . p. . . .

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Anselme (Soeur) (roman), par Jean Psichari 158

Apologétique chrétienne — La révélation et l'Eglise, par le chanoine Duflot 237

Art (Traité d') héraldique, par M. Victor Morin, ll. d. 394

Canada (Le) apostolique, par M. Henri Bourassa 396

Catéchisme (Petit) du mariage, par le Père Hoppenot, des jésuites. 160

Coeur (Le) et la tête, par Evéline Lemaire 475

Conditions (Les) de la paix sociale, par le cardinal Amette, archevêque de Paris 155

Conversion (La), par Joseph Huby, rédacteur aux *Etudes* . . . 156

PAGES

Croix et cocarde, par M. de la Boulaye 159
Dieu (Le) vivant, par Jules Lebreton, professeur à l'Institut catholique de Paris 400
Doctrine (La) catholique, par Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle 155
Eucharistie (La sainte), par l'abbé Jean Ramel 474
France (Pour la), par M. Gonzalve Desaulniers 398
France (Pour refaire la), par l'abbé J. Calvet 474
Histoire de la Révolution française (Tome III), par Pierre de la Gorge, de l'Académie française 157
Intrigues et diplomaties à Washington (1914-1917), par G. Lechartier 157
Jacqueline (Les quatre ans de), par Louis-André Roze 399
Laurier, par M. le sénateur L.-O. David 395
Message (Le) du Sacré-Coeur à Louis XIV, à la France, par A. Hanson, s. j. 78
Mystères (Les) de la messe, par le Père Roche 238
Nature (La) de l'homme, par l'abbé Duplessy 474
Ninette, infirmière, par T. Trilby 239
Observations sur l'histoire de l'Acadie françoise (de M. Moreau—1873), par M. l'abbé A. Couillard-Després 236
Oeuvres saintes, choix de discours, par Mgr Baunard 236
Ombre (L') nuptiale, par Jeanne Leuba 400
Paillettes d'or, années 1916-1917-1918. 79
Paix (Au seuil de la), par le comte de Fels 159
Paul Deroulède, par Mgr Marbeau, évêque de Meaux 155
Pays (Au) des fourbes, par le général de Tournade 240
Questions théologiques du temps présent — Questions de guerre, par M. A. Michel 78
Renouveau (Le) catholique, par l'abbé Rouzic 236
Rosaire (Le) de Marie-France, par Jacques Morian 237
Roses (Les) refleurissent, par Mathilde Alaroic 319
Silhouettes paroissiales, par le Père Louis Lalande, des jésuites . . 397
Swallue (Jan), par Henri Davignon 320
Théâtre (Du) à l'Evangile, par Joseph Odelin 156
Trois mois au premier corps de cavalerie (Senlis, Liège, Paris, Ypres) par E. Liétard 238
Voie (La) douloureuse, par M. Lemière. 160
Yves de Joannis, par Tony Catta 319

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

PAGES

Apôtre (Un) d'après-guerre (Mgr d'Hulst) (*Ed. Gouin*) . . . 103, 336
A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*) . . . 62, 139, ... 221, 303, 379, 459
Bourguignons (Les) en Canada (*Benjamin Sulte*) 438
"Bridging the Chasm" (*Benjamin Sulte*) 362
Bruchési (Mgr Paul), archevêque de Montréal (*L'hon. L.-O. David*) 401
Cartier (Les fêtes du monument) à Montréal (*Elis-J. Auclair*) . . 241
Critique de l'histoire de l'Acadie Françoise (*A. Couillard-Després*) . 115
Etapes (Les) de l'enseignement (*Dr Albert LeSage*) . . . 321, 421
Gill (Charles), peintre et poète (*Olivier Maurault*) 18, 180
Guerre (La) de trente ans (*M. Tamisier*) 273, 353
Lemieux (Le discours), à la Société royale (*Elie-J. Auclair*) . . . 5
Livre (En marge d'un) (Pages choisies du cardinal Mercier) (*Père Bruno-Marie*) 198
Notes bibliographiques (***) 78, 155, 236, 319, 394, 474
Officiers (Les) d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*) 53, 131, 210, 286, 366, 442
Souffrance (L'obscure) (*Laure Conan*) 32
Tables (***) 476
Université de Montréal (Compte rendu) (*René Gautheron*) . . 81, 161
Verger (Dans un) *Sir A.-B. Routhier*) 268
1840 (*Benjamin Sulte*) 264

AP
21
R34
v.77

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY